


AA 4162'5-6



HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

N. B. Un * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

Paris. — Imprimerie de Édouard BLOT, rue Saint-Louis, 46

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

DEUXIÈME ÉDITION

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits
et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres

---

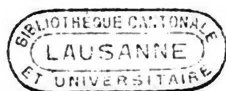
TOME CINQUIÈME

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215

1861



MÉMOIRES

DE TALLEMANT.

CXXXVII

MESDAMES DE ROHAN.

Madame de Rohan (1), mère du premier duc de Rohan (2), qui a tant fait parler de lui, étoit de la maison de Lusignan, d'une branche qui portoit le nom de Parthenay. C'étoit une femme de vertu, mais un peu visionnaire. Toutes les fois que M. de Nevers, M. de Brèves et elle se trouvoient ensemble, ils *conquêtoient* tout l'empire du Turc (3). Elle ne vouloit point que son fils fût duc, et disoit le cri d'armes de Rohan :

Roi, je ne puis,
Duc, je ne daigne,
Rohan je suis.

Elle avoit de l'esprit et a écrit une pièce contre Henri IV, de qui elle n'étoit pas satisfaite, je ne sais

(1) Catherine de Parthenay-Soubise, femme de René, IIe du nom, vicomte de Rohan. On a d'elle une *invective* contre Henri IV, sous le titre d'*Apologie*. (*Journal de Henri III*, édit. de Lenglet Dufresnoi, IV, 468.)

(2) Henri, deuxième du nom, premier duc de Rohan, auteur des *Mémoires* publiés sous ce nom, mourut le 13 avril 1638.

(3) Ce M. de Brèves, à ce qu'on dit, appela le pape *le grand Turc des chrétiens*. Il cria : *Allah!* en mourant, et sans Gédoin, le Turc, qui croyoit en Notre-Seigneur comme lui, il ne se fût jamais confessé ; mais Gédoin lui dit qu'il le falloit faire par politique. (T.)

pourquoi, où elle le déchire en termes équivoques, *Comme ce prince n'a rien d'humain, etc.* Elle a été de plusieurs cabales contre lui.

Elle avoit une fantaisie la plus plaisante du monde : il falloit que le dîner fût toujours prêt sur table à midi ; puis, quand on le lui avoit dit, elle commençoit à écrire, si elle avoit à écrire, ou à parler d'affaires ; bref, à faire quelque chose jusqu'à trois heures sonnées : alors on réchauffoit tout ce qu'on avoit servi, et on dînoit. Ses gens, faits à cela, alloient en ville après qu'on avoit servi sur table. C'étoit une grande rêveuse. Un jour elle alla pour voir M. Deslandes, doyen du parlement ; madame des Loges étoit avec elle, et en attendant qu'il revînt du palais, elle se mit à travailler, et à rêver en travaillant ; elle s'imagine qu'elle étoit chez elle, et quand on lui vint dire que M. Deslandes arrivoit : « Hé ! vraiment, » dit-elle, il vient bien à propos. Hé ! monsieur, que » je suis aise de vous voir ! Hé ! quelle heure est-il ? » Il faut, puisque vous voilà, que nous dînions en- » semble.—Madame, vous me faites trop d'honneur, » dit le bonhomme, qui aussitôt envoye à la rôtisserie. Enfin on sert, elle regarde sur la table. « Mais, mon » ami, vous ferez méchante chère aujourd'hui. » Madame des Loges eut peur qu'elle ne continuât sur ce ton-là, elle la tire. « Hé ! où pensez-vous être ? lui » dit-elle. » Madame de Rohan revint, et lui dit en riant : « Vous êtes une méchante femme de ne m'en » avoir pas avertie de meilleure heure. » Elle dit, pour s'en aller, qu'elle étoit conviée à dîner en ville.

Son fils étoit sans doute un grand personnage. Il n'avoit point de lettres, cependant il a bien fait voir qu'il savoit quelque chose ; on a deux ou trois ouvrages de lui : *le parfait Capitaine*, *les Intérêts des*

princes, et ses *Mémoires*. On a dit que ce n'étoit pas un fort vaillant homme, quoiqu'il ait toute sa vie fait la guerre, et qu'il soit mort à une bataille. On en fait un conte : on disoit que de frayeur il sella une fois un bœuf au lieu d'un cheval, et on l'appela quelque temps *le bœuf sellé;* cependant il payoit de sa personne quand il le falloit.

Dans son *Voyage d'Italie*, il y a une terrible pointe : il parle d'un homme de fortune qui étoit à la cour d'Angleterre; on l'accusoit de venir d'un boucher. « On ne peut pas dire, dit-il, qu'il ne vienne de « grands *saigneurs.* » En parlant de la *Villa Ciceronis*, qui est au royaume de Naples, il met : « La » métairie de Cicéron, où il composa le plus beau » de ses ouvrages, et entre autres les *Pandettes* (1). » Quelque sot d'Italien lui avoit dit cela, et il l'a pris pour argent comptant. Voilà ce que c'est que de ne montrer pas ses ouvrages à quelque honnête homme !

Il eut dessein une fois d'acheter du Turc l'île de Chypre, et d'y mener une colonie. Il alloit pour faire un parti, à ce qu'on dit, avec le duc de Weimar, quand il fut blessé à la bataille de Reinfeld que donna ce duc, et après il mourut de sa blessure. C'étoit un petit homme de mauvaise mine. Il épousa mademoiselle de Sully qu'elle étoit encore enfant (2) ; elle fut mariée avec une robe blanche, et on la prit au col

(1) On lit en effet dans le *Voyage du duc de Rohan*, Amsterdam, Louis Elzévier, 1649, petit in-12, p. 101 : « Les ruines » de la superbe métairie de Cicéron, nommées Académia... sont » considérables... pour les belles *Œuvres* qu'il y a composées, » entre lesquelles sont renommées les *Pendettes.* » Ainsi le duc de Rohan attribuoit à Cicéron les *Pandectes de Justinien*.

(2) Marguerite de Béthune-Sully, duchesse de Rohan, mouru le 22 octobre 1660.

pour la faire passer plus aisément. Du Moulin, alors ministre à Charenton, ne put s'empêcher, car il a toujours été plaisant, de demander, comme on fait au baptême : « Présentez-vous cet enfant pour être » baptisé? » On leur fit faire lit à part; mais elle ne s'en put tenir long-temps; et quand on vint dire à M. de Rohan que sa femme étoit accouchée, il en fut surpris, car à son compte cela ne devoit pas arriver si tôt. On m'a dit que ce fut Arnauld du Fort, depuis mestre de camp des carabins, qui en eut le pucelage. Le maréchal de Saint-Luc est apparemment celui qui l'a mise à mal, si quelque suivant n'a passé devant lui; car, pour des valets, elle a toujours dit, en riant, qu'elle n'étoit point *valétudinaire* (1). M. de Saint-Luc en étoit en possession quand M. de Candale vint à la cour. La grandeur du père faisoit qu'on le regardoit comme une illustre conquête. Elle lui fit toutes les avances imaginables; il n'étoit pas bien fait de sa personne; mais il avoit beaucoup d'esprit et étoit fort agréable; ce n'étoit ni un brave, ni un grand capitaine.

Avant que de passer plus avant, je dirai ce que j'ai appris pour preuve de ce que je viens de dire. M. de Rohan étoit dans Maubeuge, avec dix mille hommes, à la vérité, il lui manquoit quelque chose. Le cardinal Infant se va mettre devant la ville. Le cardinal de La Valette s'avance (c'étoit à cause de lui que son frère avoit de l'emploi). L'Espagnol lève le siége. Candale et Gassion viennent trouver La Valette; il veut les renvoyer dans la ville : Gassion se hasarde et est défait; depuis il y entra peu accom-

(1) On entendoit par là les femmes qui se donnoient à des valets. (T.)

pagné; mais jamais on ne put persuader à Candale d'y aller, à cause d'un pont que les ennemis avoient fortifié, et d'un petit camp d'environ deux mille hommes qu'ils avoient entre nous et Maubeuge. Candale fit le malade, et ce fut en vain que le cardinal marcha avec trois ou quatre mille hommes, afin que Candale pût se jeter dedans; l'autre répondit qu'il avoit le frisson. Ruvigny, qui voyoit que le cardinal enrageoit, en parla à Candale, qu'il connoissoit fort : cela ne servit de rien. Le cardinal, pour faire voir que la marche étoit bien faite, voulut pousser plus avant, et alla à une lieue de la ville, où Turenne se joignit à lui, et il eût défait les deux mille hommes des ennemis, sans que Candale priât qu'on ne lui fît pas cette honte. Huit cents de ces deux mille hommes se noyèrent de peur.

Madame de Rohan étoit fort jolie, et avoit quelque chose de fort mignon, d'ailleurs née à l'amour plus que personne du monde, et qui disoit les choses fort plaisamment. Lorsque M. de Candale fut marié, elle le brouilla avec sa femme, et fut cause qu'il se démaria. Sa femme lui offrit le congrès; il ne voulut pas l'accepter; ensuite madame de Rohan, pour fortifier le parti des huguenots, lui fit changer de religion. Il y avoit souvent noise entre eux, et quand il fut revenu à l'Église romaine, il dit à madame Pilou : « Qu'il n'y avoit point de mauvais offices que » madame de Rohan ne lui eût rendus. Elle m'a mis » mal, disoit-il, avec le Roi, avec mon père et avec » Dieu, et m'a fait mille infidélités; cependant je ne » m'en saurois guérir. » Il laissa tout son bien à mademoiselle de Rohan, aujourd'hui madame de Rohan, qui ne le voulut point accepter. Guitaut, depuis capitaine des gardes de la Reine-mère, ven-

gea M. de Saint-Luc, à qui il avoit été, car il coucha avec elle, et puis la battit bien serré dans un démêlé qu'ils eurent ensemble. Madame Pilou lui débaucha feu d'Aumont, cadet du maréchal d'aujourd'hui, et le maria; elle lui débaucha aussi Miossens; mais madame de Rohan n'en a rien su, et elle le maria comme l'autre. Un jour elle égratigna Miossens (1); car ayant appris qu'il avoit été au bal au Louvre, au sortir de chez elle, quoiqu'elle le lui eût défendu, elle l'alla battre et égratigner dans son lit. De dépit, il entendit à la proposition que madame Pilou lui fit.

Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, comme des ambassadeurs d'Angleterre lui eussent demandé: « Qui est cette dame-là? (C'étoit madame de Rohan.) » — C'est le docteur, leur répondit-il, qui a converti » M. de Candale. » Théophile fit une épigramme sur cela, qui est dans le *Cabinet satyrique*. L'épigramme qui dit :

Sigismonde est la plus gourmande, etc.

est faite aussi pour elle : elle n'est pas imprimée.

M. de Candale avoit amené deux ou trois capelets de Venise à Paris; lui et Ruvigny en trouvèrent une fois un couché avec une g.... dans la Place-Royale. Ruvigny lui dit: « Je te donne un écu d'or si tu la » veux baiser demain, en plein midi, dans la place.» Il le promit, et, comme il étoit après, M. de Candale, Ruvigny et quelques autres firent exprès un grand bruit: toutes les dames mirent la tête à la fenêtre et virent ce beau spectacle.

Pour revenir à madame de Rohan, un soir qu'elle retournoit du bal, elle rencontra des voleurs; aussi-

(1) Il devint maréchal de France, et prit le nom de *maréchal d'Albret*. (T.)

tôt elle mit la main à ses perles. Un de ces galants hommes, pour lui faire lâcher prise, la voulut prendre par l'endroit que d'ordinaire les femmes défendent le plus soigneusement; mais il avoit affaire à une maîtresse mouche : « Pour cela, lui dit-elle, vous » ne l'emporterez pas, mais vous emporteriez mes » perles (1). » Durant cette contestation il vint du monde, et elle ne fut point volée.

Un jour la duchesse d'Hallwin (2), fille de la marquise de Menelaye, sœur du Père de Gondy, se rencontra avec elle à la porte du cabinet de la Reine, et comme elle la pressoit fort pour entrer la première, madame de Rohan se retira bien loin en disant : « A Dieu ne plaise que, n'ayant ni verge ni » bâton, j'aille me frotter à une personne *armée*. » Car cette femme toute contrefaite avoit un corps de fer; et puis elle avoit été femme de M. de Candale, et s'étoit démariée d'avec lui. On dit qu'un jour d'Hallwin, depuis M. le maréchal de Schomberg, demanda à M. de Candale pourquoi il s'étoit démarié : « C'est, dit-il, que madame couchoit avec tel et » tel de mes gens. » M. d'Hallwin s'en voulut fâcher : « Tout beau, lui dit-il, tout cela est sur mon compte, » vous n'y avez rien à voir. »

Il y avoit chez M. de Bellegarde la peinture d'un... pétrifié, et un sonnet au-dessous qu'Yvrande avoit fait; il est dans le *Cabinet satyrique* (3). Madame

(1) J'ai ouï dire à d'autres que c'est une madame de Rupierre qui a dit cela. (T.)

(2) Première femme de M. de Schomberg. Ce d'Hallwin n'étoit pas trop en réputation. « On me fait tort, dit-il, je le ferai voir » à la première occasion. » Il défit Serbellon à Leucate, en 1636, et fut fait maréchal de France. (T.)

(3) Voyez le *Cabinet satyrique*, au Mont-Parnasse. 1697, 1re

de Rohan mit la main devant ses yeux pour ne pas voir la peinture; mais par-dessous elle lisoit les vers en disant : « Fi ! fi ! »

Quelque benêt, la consolant de la mort de M. de Soubise, dont elle ne se tourmentoit guère, lui dit une stance de Théophile, où il y a :

Et dans les noirs flots de l'oubli,
Où la Parque l'a fait descendre,
Ne fût-il mort que d'aujourd'hui,
Il est aussi mort qu'Alexandre.

Elle acheva la stance en l'interrompant :

Et me *touche aussi peu que lui.*

Il y a :

Et vous *touche*, etc. (1)

Madame de Rohan a eu toujours la vision de se faire battre par ses galants; on dit qu'elle aimoit cela, et on tombe d'accord que M. de Candale et Miossens (2) l'ont battue plus d'une fois. Voici ce que

partie, p. 163. Ce sonnet dégoûtant n'est pas dans la première édition de ce Recueil licencieux. Paris, Billaine, 1618, in-12.

(1) Voici la strophe de Théophile :

Vostre père est ensevely,
Et dans les noirs flots de l'oubly,
Où la Parque l'a fait descendre,
Il ne sçait rien de votre ennuy,
Et ne fût-il mort qu'aujourd'huy,
Puisqu'il n'est plus qu'os et que cendre,
Il est aussi mort qu'Alexandre
Et vous touche aussi peu que luy.

(*Ode à monsieur de L. sur la mort de son père. Œuvres de Théophile.* Paris. Nicolas Pépingué, 1662, in-12. 3e partie, page 197.)

(2) Miossens lui coûte deux cent mille écus. Miossens prit un suisse; il étoit alors bien gredin : madame Pilou lui dit : « Quelle » insolence! un suisse pour garder trois escabelles! — Cela a » bon air, lui répondit-il : quoiqu'il ne garde rien, il semble qu'il » garde quelque chose : on le croira. » (T.)

j'ai ouï conter de plus plaisant de M. de Candale et d'elle. Deux autres seigneurs et deux autres dames, dont je n'ai pu savoir le nom, avoient fait société avec eux, et une fois la semaine ils faisoient tour à tour comme des noces d'une de ces dames avec son galant. Un jour qu'ils étoient allés à Gentilly, M. de Candale et madame de Rohan se séparèrent des autres et entrèrent dans une espèce de grotte. Quelques grands écoliers qui étoient allés se promener dans la même maison les aperçurent en une posture assez déshonnête : ils la voulurent traiter de *gourgandine*, et M. de Candale, n'ayant point le cordon bleu, ne pouvoit leur persuader qu'il fût ce qu'il disoit. On n'a jamais su au vrai ce qui en étoit arrivé ; et, pour faire le conte bon, on disoit qu'elle avoit passé par les piques; mais qu'elle n'en avoit point voulu faire de bruit. Cette femme, en un pays où l'adultère eût été permis, eût été une femme fort raisonnable; car on dit, comme elle s'en vante, qu'elle ne s'est jamais donnée qu'à d'honnêtes gens; qu'elle n'en a jamais eu qu'un à la fois, et qu'elle a quitté toutes ses amourettes et tous ses plaisirs quand les affaires de son mari l'ont requis. Elle a cabalé pour lui et l'a suivi en Languedoc et à Venise, sans aucune peine.

Madame et mademoiselle de Rohan et M. de Candale étoient à Venise quand madame de Rohan se sentit grosse. Elle fit si bien qu'elle eut permission de venir à Paris ; car elle cacha cette grossesse, comme vous verrez par la suite, et il y a toutes les apparences du monde que son mari ne lui touchoit pas, autrement elle ne se fût pas mise en peine de cela. Ce n'est pas qu'il s'en souciât autrement, car Haute-Fontaine ayant voulu sonder s'il trouveroit bon qu'on lui parlât des comportements de sa

femme, il lui fit sentir que cela ne lui plairoit pas.

A Paris, madame de Rohan se tenoit presque toujours au lit. M. de Candale, qui étoit aussi revenu, étoit toujours auprès d'elle : elle envoyoit mademoiselle de Rohan sans cesse se promener avec Rachel, sa femme de chambre. Madame de Rohan étant accouchée, l'enfant fut porté chez une madame Milet, sage-femme, après avoir été baptisé à Saint-Paul, et nommé Tancrède Le Bon, du nom d'un valet de chambre de M. de Candale.

Or, dès Venise, Ruvigny, fils de Ruvigny qui commandoit sous M. de Sully (1), dans la Bastille, étant comme domestique de la maison, et y trouvant une grande licençe, à cause de M. de Candale, se mit à badiner avec mademoiselle de Rohan, qui n'avoit alors que douze ans.

> .....Mais aux âmes bien nées,
> La *vertu* n'attend pas le nombre des années (2).

Cela dura jusqu'à l'âge de quinze ans, qu'à Paris il en eut tout ce qu'il voulut. Ruvigny étoit rousseau, mais la familiarité est une étrange chose; puis il étoit en réputation de brave. Il s'étoit trouvé à Venise par hasard, cherchant la guerre; il étoit allé à Mantoue; là, Plassac, frère de Saint-Preuil, brave garçon, mais qui, avant que de mettre l'épée à la main, avoit un tremblement de tout le corps, eut querelle. Ruvigny le servit et eut affaire à Bois d'Almais, un bravissime, qui avoit disputé la faveur de Monsieur à à Puy-Laurens (3); Ruvigny le tua, mais il reçut un

(1) Voyez le passage de Conrart, cité plus haut dans la *Notice*, t. Ier, p. 21.

(2) Allusion aux vers du *Cid*, acte II, scène 2e.

(3) Bois d'Almais, ou Bois d'Annemets, comme on le nomme

grand coup d'épée au côté. M. de Mantoue, qui avoit logé tous les cavaliers françois dans son palais, par bienséance, pria le blessé de se faire porter dans une maison de la ville; mais il lui envoya son chirurgien. Il y avoit alors des comédiens à Mantoue. Vis-à-vis de cette maison logeoit le *Pantalon* de cette troupe, dont la femme étoit fort jolie et de fort bonne composition. De son lit, Ruvigny la voyoit à la fenêtre. Dès qu'il put sortir, il y alla; dans trois jours l'affaire fut conclue, et ils en vinrent aux prises..... Ruvigny fut malade trois mois de cette folie. Guéri, M. de Candale le fit aller à Venise pour faire une compagnie de chevau-légers : cela fut cause qu'il ne se trouva pas au siége de Mantoue.

Il ne mettoit pas mademoiselle de Rohan en danger de devenir grosse. Regardez quelle bonne fortune il avoit là! Soigneux de la réputation de la belle, il prenoit garde à tout; et il fut long-temps sans qu'on se doutât de rien, à cause, comme j'ai dit, qu'il étoit en quelque sorte de la maison. L'été, il alloit à l'armée par honneur; cela le faisoit enrager d'être obligé de quitter. Ce commerce dura près de neuf ans (1).

Cette Rachel, dont nous avons parlé, s'étoit doutée

le plus souvent, est l'auteur des *Mémoires d'un favori de M. le duc d'Orléans*. On verra plus bas, à l'article *Ruqueville*, que Bois d'Annemets étoit frère de ce dernier. Les *Mémoires d'un favori* sont rares, et d'autant plus recherchés qu'ils n'ont pas été reproduits dans les Collections Petitot et Michaud. Le duel dans lequel Bois d'Annemets succomba eut lieu en 1627. (Voyez un fragment des Mémoires manuscrits de Goulas, cité dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, II, 449.)

(1) Comme beau-frère de Ruvigny, Tallemant des Réaux a connu les plus petites particularités des intrigues des dames de Rohan.

de la grossesse de madame de Rohan, et long-temps après elle découvrit que l'enfant avoit été mené en Normandie, auprès de Caudebec, chez un nommé La Mestairie, père du maître-d'hôtel de madame de Rohan. Mademoiselle de Rohan en parle à Ruvigny, qui, sous des noms empruntés, consulte l'affaire : il trouve qu'étant né *constant le mariage*, l'enfant seroit reconnu si on avoit la hardiesse de le montrer. Il lui dit que si elle veut l'envoyer aux Indes, il en prendra le soin; après il communique la chose à Barrière (1), leur ami commun, qui avoit une compagnie au régiment de la marine, et ce régiment étoit en garnison vers Caudebec. Ruvigny lui donne trois hommes affidés, mais qui pourtant ne savoient point qui étoit cet enfant : il prend, avec cela, quelques soldats ; ils enfoncent la porte de la maison, et enlèvent Tancrède, âgé alors de sept ans. On le mène en Hollande. Là Sauvetat, frère de Barrière, capitaine d'infanterie au service des États, le reçoit et le met en pension, comme un petit garçon de basse naissance. Je mettrai l'histoire de Tancrède (2) tout de suite. Quelques années après, mademoiselle de Rohan fut si étourdie qu'elle conta cette histoire à M. de Thou, comme pour lui en demander conseil. Il se moqua de la frayeur qu'elle en avoit, et cela fut cause que sur la fin elle négligea de payer sa pension, bien loin de l'envoyer aux Indes. M. de Thou, qui ne

(1) Henri de Taillefer, seigneur de Barrière, cousin-germain de Henri Chabot.

(2) Voyez l'*Histoire de Tancrède de Rohan*. Liége, 1767, in-12. Cet ouvrage a été composé dans l'intérêt de la duchesse de Rohan, mère de Tancrède. Il est suivi de l'indication de diverses pièces de ce célèbre procès qui ont fait partie des manuscrits de Béthune, mais qui paraissent avoir été depuis long-temps supprimées.

taisoit que ce qu'il ne savoit pas (1), l'alla, dès le jour même, conter à madame de Montbazon, qui y avoit intérêt à cause de la maison de Rohan, dont étoit M. de Montbazon. Barrière y étant allé : « Ah! petit » *Menin*, lui dit-elle (tout le monde l'appeloit ainsi), » vous faites bien le fin! » et lui conta tout. Il le nia. « Je le sais, dit-elle, de M. de Thou, à qui made- » moiselle de Rohan l'a dit. » Barrière rapporte cela à Ruvigny, qui en gronda fort mademoiselle de Rohan. M. de Thou ne le lui voulut jamais avouer; mais elle le lui avoua. Ce *Saint-Jean-Bouche-d'Or* ne se contenta pas de cela; il le dit à plusieurs personnes, et même à la Reine. Ainsi cela vint à madame de Lansac, qui le dit à madame de Rohan, quand sa fille fut mariée avec Chabot. M. de Candale donna à madame de Rohan, par son testament, ce qu'il put.

Revenons à mademoiselle de Rohan. Le mépris avec lequel elle traitoit sa mère l'avoit mise en une telle réputation de vertu qu'on croyoit que c'étoit la *Pruderie incarnée*. Pour une petite personne, on n'en pouvoit guère trouver une plus belle avant la petite-vérole. Elle étoit fière; elle étoit riche; elle étoit d'une maison alliée avec toutes les maisons souveraines de l'Europe. Cela éblouissoit les gens. On la prenoit fort pour une autre, et jamais personne n'a eu de la réputation à meilleur marché; car elle a l'esprit grossier, et ce n'étoit à proprement parler que de la morgue. Le premier avec qui on proposa de la marier, ce fut M. de Bouillon; mais elle tenoit cela au-dessous d'elle.

Comme M. le comte de Soissons étoit à Sédan, on

(1) Il est singulier qu'avec ce caractère, de Thou ait été condamné à mort pour avoir gardé le secret de Cinq-Mars. Il est vrai qu'il le garda comme un homme qui ne veut pas dénoncer un ami.

lui parla d'épouser mademoiselle de Rohan ; que c'étoit le moyen, disoit-on, de grossir son parti, en y attirant M. de Rohan, et peut-être ensuite les huguenots. En effet, M. le Comte envoya un gentilhomme, nommé Mézière, à Paris, qui avoit ordre d'aller d'abord chez madame de Rohan, et de lui dire que M. le Comte vouloit s'approcher d'elle le plus près qu'il lui seroit possible, et autres termes semblables, qui faisoient assez entendre la chose ; mais il n'alla chez madame de Rohan qu'après avoir été partout où il avoit affaire, de sorte qu'étant pressé de partir, on n'eut pas le loisir de rien traiter avec lui. On proposa la chose à M. le duc de Rohan, qui, alors, s'étoit retiré à Genève, sans expliquer si sa fille se feroit catholique ou non. Il en étoit ravi, et alloit pour faire que le duc de Weimar se joignît à M. le Comte, quand au combat de Rheinfeld il fut blessé, comme j'ai dit, et mourut.

Le mécontentement de M. de Rohan venoit de ce qu'ayant demandé des dragons que Ruvigny devoit commander, on les lui refusa, et que faute de vingt mille écus on laissa périr ses troupes dans la Valteline. Le père Joseph et Bullion, qui ne vouloient point que le cardinal de Richelieu le mît dans le Conseil, comme il en avoit le dessein, lui firent ce vilain tour. Mademoiselle de Rohan ne voulut point entendre à l'aîné de Nemours ; elle prétendoit à plus que cela : d'autre côté, M. de Nemours alla prier mademoiselle de Rambouillet de savoir, par le moyen de madame d'Aiguillon, si le cardinal, qui avoit témoigné avoir quelque intention de faire ce mariage, le vouloit faire simplement pour le marier avantageusement, ou pour quelque intérêt d'État ; et, ayant été assuré qu'il n'y avoit nulle politique à cela, il ne

s'y échauffa pas autrement. Elle disoit, en ce temps-là, que M. de Longueville, qui étoit devenu veuf, étoit son pis-aller : elle prétendoit au duc de Weimar. Depuis la petite-vérole, qui ne l'a pas embellie, on parla encore de M. de Nemours. Chabot étoit déjà fort bien avec elle, mais cela n'avoit pas éclaté.

Jusques à un an après la naissance du Roi, personne n'avoit eu aucun soupçon de mademoiselle de Rohan. Sillon, en prose, Gombauld et autres, en vers, se tuoient de chanter sa vertu. Le premier qui se douta de la galanterie de Ruvigny, ce fut M. de Cinq-Mars, depuis M. le Grand. Madame d'Effiat lui ayant fait un si grand affront que de croire qu'il vouloit épouser Marion de Lorme, et d'avoir eu des défenses du Parlement, il sortit de chez elle et alla loger avec Ruvigny, vers la rue Culture-Sainte-Catherine. Presque toutes les nuits, il alloit donner la sérénade à Marion. Il remarqua que Ruvigny s'échappoit souvent, et que, quoiqu'il ne fût revenu qu'à une heure après minuit, il sortoit pourtant à sept heures du matin, et étoit toujours ajusté. Si c'étoit pour la mère, disoit-il en lui-même, car il savoit bien où il alloit, souffriroit-il que Jerzai (1) fût son galant tout publiquement ? Il en conclut donc que c'étoit pour la fille, et, pour s'en éclaircir, il dit un jour à Ruvigny : « J'ai pensé donner tantôt un soufflet » à un homme pour l'amour de toi ; il disoit des sot- » tises de toi et de mademoiselle de Rohan. » Ruvi-

(1) René Du Plessis de La Roche Pichemer, comte de Jerzai ou *Jarzé*, personnage singulier, qui, en 1649, fit semblant d'être amoureux d'Anne d'Autriche. On l'exila, et il termina ses jours d'une manière déplorable. Ayant obtenu en 1672 la permission de servir comme volontaire, il fut tué par une de nos sentinelles. (V. notre édition de Sévigné, III, 15.)

gny, qui vit où cela alloit, lui répondit : « Tu aurois » fait une grande folie ; cela auroit fait bien du bruit » pour une chose si éloignée de toute apparence. » Ensuite il lui dit qu'on ne lui faisoit point de plaisir de lui parler de cela ; aussi Cinq-Mars ne lui en parla-t-il jamais depuis.

Jerzai, quand il se vit galant établi et bien payé de la mère, en sema quelque bruit ; car il trouvoit toujours en sortant le soir, bien tard, un laquais de Ruvigny, et ce laquais lui disoit : « Mon maître est là-» haut. » Il savoit bien que ce n'étoit pas avec la mère ; il se douta aussitôt de quelque chose. La mère s'en doutoit aussi : les laquais de Ruvigny répondoient franchement, car il ne leur disoit rien de peur qu'ils ne causassent.

Un idiot d'ambassadeur de Hollande, nommé Languerac, dit un jour naïvement à mademoiselle de Rohan : « Mademoiselle, n'avez-vous point perdu » votre pucelage ? — Hélas ! monsieur, dit la mère, » elle est si négligente qu'elle pourroit bien l'avoir » laissé quelque part avec ses coiffes. »

Enfin, comme toutes choses ont un terme, mademoiselle de Rohan ne s'en voulut pas tenir à Ruvigny seul : elle aimoit à danser ; il n'étoit nullement homme de bal, ni de grande naissance, ni d'un air fort galant. Le prince d'Enrichemont, aujourd'hui M. de Sully, y mena Chabot, son parent et parent de madame de Rohan. Sous prétexte de danser avec elle, car il dansoit fort bien, il venoit quelquefois chez elle le matin. Ruvigny étoit averti de tout par Jeanneton, la femme de chambre, qui n'avoit été en aucune sorte de la confidence que depuis que Chabot commençoit à en conter à mademoiselle de Rohan, encore ne savoit-elle point que sa maîtresse eût été

éprise de Ruvigny; mais elle croyoit seulement que ce qu'il en faisoit étoit pour empêcher qu'elle ne fît une sottise; Ruvigny, voyant que la chose alloit trop avant, lui en dit son avis plusieurs fois. Enfin, elle lui promit de chasser Chabot dans quinze jours : au bout de ce temps-là, c'étoit à recommencer (1). « Mais, mademoiselle, lui disoit-il, je ne veux point » vous obliger à m'aimer toujours, avouez-moi l'af- » faire; je ne veux seulement que ne point passer » pour votre dupe. — Ah! répondit-elle, voulez-vous » qu'il sache l'avantage que vous avez sur moi? il le » saura si je le fais retirer, car il dira que je n'ai osé » à vos yeux en aimer un autre; mais donnez-moi » encore deux mois. — Bien, dit-il. » Et pour passer ce temps-là avec moins de chagrin, il s'en alla en Angleterre voir le comte de Southampton, qui avoit épousé madame de la Maison-Fort, sa sœur. Le prétexte fut le duel de Paluau, aujourd'hui le maréchal de Clérambault, qu'il avoit servi contre Gassion, car le cardinal de Richelieu l'avoit trouvé fort mauvais. Au retour, il apporta des bagues de cornaline fort jolies. Mademoiselle de Rohan en prit une, mais il ne la trouva point convertie, au contraire. A

(1) Dans le mal au cœur qu'avoit Ruvigny, ne se souciant plus tant de mademoiselle de Rohan, il voulut débaucher Jeanneton, qui étoit jolie, et lui dit si elle ne feroit pas bien ce que sa maîtresse avoit fait, et qu'il le lui feroit, si non voir, du moins entendre. Elle le lui promit. Le lendemain, comme il entroit, à sept heures du matin, dans la chambre de mademoiselle de Rohan, les fenêtres étant fermées, il se fit suivre par cette fille, qui, pieds-nus, se glissa dans un coin. Ruvigny fit des reproches à mademoiselle de Rohan de sa légèreté, et lui dit qu'après ce qui s'étoit passé entre eux, etc., etc. Jeanneton fut persuadée de la sottise de sa maîtresse; mais pour cela elle n'en voulut pas faire une. (T.)

quelque temps de là, il sut par le moyen de Jeanneton qu'elle avoit donné cette bague à Chabot.

Un jour il les trouve tous deux jouant aux jonchets (1); il se met à jouer, et voit la bague au doigt de Chabot. Il lui demande à la voir, et se la met au doigt. Chabot la lui redemande : « Je vous la rendrai » demain, lui dit-il. J'ai à aller ce soir en compagnie, » j'y veux un peu faire la belle main. » Chabot la redemande par plusieurs fois. « Voyez-vous, lui ré» pond Ruvigny, je me suis mis dans la tête de ne » vous la rendre que demain. » Enfin, mademoiselle de Rohan la lui demanda, il la lui rendit. Il se retire : mademoiselle de Rohan lui envoie son écuyer à minuit pour le prier de venir parler à elle. « Je serai, » répondit-il, demain au point du jour chez elle si » elle veut. » L'écuyer revient lui dire que mademoiselle le viendroit trouver s'il n'alloit lui parler. Il y va ; elle le prie de ne point avoir de démêlé avec Chabot ; il le lui promet. Quelques jours après il rencontre Chabot sur l'escalier de mademoiselle de Rohan, qui le salue et lui laisse la droite ; lui passe sans le saluer. Chabot fut assez imprudent pour se plaindre de cela à Barrière, qui étoit son parent. Ruvigny nia tout à Barrière qui ne se doutoit encore de rien. Mais mademoiselle de Saint-Louys, sa sœur, alors fille de la Reine, et qui fut depuis madame de Flavacourt, se doutoit bien de quelque chose.

Ruvigny, enragé, et ne voulant pourtant pas la perdre de réputation, s'avisa de faire une grande brutalité ; il leur voulut parler à tous deux, afin qu'ils n'ignorassent rien l'un de l'autre. Un jour, ayant

(1) C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le jeu des *onchets ;* il consiste à enlever des brins d'ivoire sans faire remuer ceux qui les environnent.

l'épée au côté, il monte (1). Chabot étoit dans la ruelle avec des gens de la maison; elle étoit à la fenêtre; il l'appelle, et tout bas leur dit : « Monsieur, » je suis bien aise de vous dire, en présence de ma» demoiselle, que vous êtes l'homme du monde que » j'estime le moins, et à vous, mademoiselle, en pré» sence de monsieur, que vous êtes la fille du monde » que j'estime le moins aussi. Monsieur, ayez ce que » vous pourrez; mais vous n'aurez que mon reste; » et vous savez bien, mademoiselle, que j'ai couché » avec vous entre deux draps. — Ah! dit-elle, en » voilà assez pour se faire jeter par les fenêtres. — » Je n'ai pas peur, répliqua Ruvigny en se reculant » un peu, que vous ni lui l'entrepreniez. » Chabot ne dit pas une parole. Elle fut assez sotte pour conter tout cela à Barrière, mot pour mot; Ruvigny le nia, et conta la chose tout d'une autre sorte à son ami, et il dit que cela n'a éclaté qu'à cause que Chabot étoit bien aise de la décrier pour la réduire à l'épouser (2). Depuis cela, les sœurs de Chabot, madame de Pienne, leur parente, aujourd'hui la comtesse de Fiesque, et mademoiselle de Haucourt servirent Chabot, et, pour le voir plus commodément, made-

(1) Saint-Luc tenoit la porte en bas, et avoit des chevaux tout prêts avec des pistolets à l'arçon de la selle : il faisoit un froid de diable ; mais Ruvigny en revint si échauffé, qu'il n'avoit pas besoin de feu. Il étoit si transporté de colère, que vous eussiez dit un fou. (T.)

(2) On conte une autre chose de Ruvigny, qui est un peu plus raisonnable. Quand M. le Grand fut arrêté, le grand-maître dit à Ruvigny : « Ah! pour cette fois-là, on vous convaincra, car on a » le traité d'Espagne. — Monsieur, lui dit Ruvigny, je suis servi» teur de M. le Grand, quand je le verrois je démentirois mes » yeux. » Le grand-maître en fit plus de cas encore qu'il n'avoit fait par le passé. (T.)

moiselle de Rohan alla loger chez sa tante, mademoiselle Anne de Rohan, bonne fille, fort simple, quoiqu'elle sût du latin et que toute sa vie elle eût fait des vers; à la vérité, ils n'étoient pas les meilleurs du monde (1).

Sa sœur, la bossue (2), avoit bien plus d'esprit qu'elle : j'en ai déjà écrit un impromptu. Elle avoit une passion la plus démesurée qu'on ait jamais vue pour madame de Nevers, mère de la reine de Pologne. Quand elle entroit chez cette princesse, elle se jetoit à ses pieds, et les lui baisoit. Madame de Nevers étoit fort belle, et elle ne pouvoit passer un jour sans la voir, ou lui écrire si elle étoit malade : elle avoit toujours son portrait, grand comme la paume de la main, pendu sur son corps de robe, à l'endroit du cœur. Un jour, l'émail de la boîte se rompit un peu; elle le donna à un orfévre à raccommoder, à condition qu'elle l'auroit le jour même. Comme il travailloit à sa boutique, l'émail *s'envoila* (3), comme ils disent, parce qu'une charrette fort chargée, en passant là tout contre, fit trembler toute la boutique. Elle y alla pour le ravoir, et fit des *enrageries* épouvantables à ce pauvre homme, comme si c'eût été sa faute que ce portrait n'étoit pas accommodé; on le lui rendit en l'état qu'il étoit, et le lendemain elle le renvoya.

Elle pensa se jeter par les fenêtres quand madame

(1) On a imprimé quelques lettres d'Anne de Rohan dans les *Opuscules d'Anne Marie Schurmann. Lipsiæ*, 1749. in-8°, p. 22' et suiv.

(2) Mademoiselle de Rohan, la bossue, avoit demandé la permission de faire une espèce de couvent de filles à une terre qu'elle avoit. On lui dit qu'on le vouloit bien, mais qu'après sa mort on donneroit cette terre au plus proche monastère de dames. (T).

(3) S'enleva, ne s'appliqua pas. (T.)

de Nevers mourut, et on dit qu'elle heurloit comme un loup. Quand elle mourut, on l'enterra avec ce portrait. Elle disoit : « Je voudrois seulement être mariée » pour un jour, pour m'ôter cet opprobre de virgi- » nité. » On dit qu'elle y avoit mis bon ordre.

Miossens cependant avoit succédé à Jerzay auprès de madame de Rohan, qui le payoit bien. Il ne se contenta pas de cela ; c'est un garçon intéressé : ce fut lui qui porta madame de Rohan à faire une donation générale à sa fille, moyennant douze mille écus de pension tous les ans : il le faisoit, parce qu'il y avoit cinquante mille écus, en argent comptant, dont il vouloit s'emparer. En effet, ces cinquante mille écus étant demeurés à la mère, elle lui acheta une compagnie aux gardes, du prix de laquelle il eut ensuite la charge de guidon des gendarmes ; puis, le maréchal de l'Hôpital ayant vendu sa lieutenance à Saligny, Miossens devint enseigne en payant le surplus de ce qu'il tira de la charge de guidon. Depuis, en 1651, il est devenu lieutenant (*général*), et après maréchal de France.

Quand cette donation se fit, il y avoit dans la maison cent dix mille livres de rente en fonds de terre (mais en quelles terres !) outre les meubles et les cinquante mille écus. Miossens n'attendit pas son congé, comme Jersay ; il se maria avec mademoiselle de Guenegaud. Quand madame de Rohan vit cette infidélité, elle envoya chercher Le Plessis-Guenegaud, alors trésorier de l'épargne, frère de la demoiselle, et lui dit qu'il prît bien garde à qui il donnoit sa sœur ; que Miossens étoit un perfide qui les tromperoit ; qu'il n'avoit rien ; que ce n'étoit qu'un misérable cadet ; que sa charge de guidon ou d'enseigne n'étoit point à lui, qu'elle lui en avoit prêté l'argent ; qu'il

étoit vrai qu'elle n'en avoit point de promesse, mais qu'elle l'alloit obliger à faire un faux serment, et qu'au moins elle auroit la satisfaction de le faire damner.

On peut dire que madame de Rohan est celle qui a commencé à faire perdre aux jeunes gens le respect qu'on portoit autrefois aux dames, car, pour les faire venir toujours chez elle, elle leur a laissé prendre toutes les libertés imaginables. Quoique veuve, elle tenoit table, et avoir toujours quelque belle voix. Il y avoit tous les jours chez elle sept ou huit godelureaux tout débraillés ; car ces hommes étoient presque en chemise de la manière qu'ils étoient vêtus. Depuis on n'a pas tiré sa chemise sur ses chausses, comme on faisoit alors. Ils se promenoient en sa présence, par la chambre; ils rioient à gorge déployée, ils se couchoient; et, quand elle étoit trop long-temps à venir, ils se mettoient à table sans elle.

La retraite de mademoiselle de Rohan chez sa tante parut, aux gens qui ne savoient pas l'affaire, une résolution digne du courage et de la vertu de mademoiselle de Rohan. La cabale de Chabot eut désormais ses coudées franches (1). Les femelles étoient toutes ou ses sœurs ou ses parentes : elles étoient toujours dans l'adoration. On les surprit un jour qu'elle étoit comme Vénus, et les autres comme les Grâces à ses pieds. Il y avoit un cabinet tout tapissé, par haut et par bas, de moquette : c'étoit là que la société faisoit ses conversations; on équivo-

(1) Quand on découvrit que Chabot en vouloit à mademoiselle de Rohan, La Moussaye lui dit : « Vous vous engagez là à une » grande galanterie. — *Galanterie!* répondit l'autre, je prétends » l'épouser. — Ah ! ce sera bien fait à vous, reprit La Moussaye » en souriant. — Vous verrez, répliqua Chabot. » (T.)

quoit sur le mot de *moquette*, qui est à double entente, et on appeloit cette cabale *la moquette*. Ce fut sur cela que le chevalier de Gramont, alors abbé de Gramont, fit un couplet où il demandoit à madame de Pienne, qui se nomme Gilonne, qu'on le reçût à *la moquette*. Il y avoit à la fin :

> Ma reine Gillette,
> Que de *la Moquette*
> Je sois chevalier. (1).

Il s'avisa de faire l'amoureux de mademoiselle de Rohan, et appela Chabot en duel. Chabot y va; mais, comme il geloit, l'abbé lui dit qu'il avoit bien froid, et qu'il ne se vouloit plus battre. Le maréchal de Gramont, enragé de cela, disoit qu'il le vouloit envoyer à son père dans une valise par le messager, afin de le faire moine. Chabot s'étoit battu plus de deux fois avant cela, mais c'étoient des combats peu sanglants. On disoit que le vicomte d'Aubeterre, amoureux de sa sœur, qui vit encore, et lui, s'étoient battus, et que chacun alla dire qu'il avoit bien blessé son homme, et ils ne s'étoient pas fait une égratignure. Le comte d'Aubijoux en rendoit pourtant assez bon témoignage; car l'épée du comte s'étant faussée, Chabot lui donna le temps de la redresser. En revanche, Aubijoux, le pouvant désarmer ensuite, ne le fit pas.

Durant le temps de cette *moquette*, on disoit déjà assez de choses, car l'affaire de la bague avoit fait du bruit; ils s'avisèrent de faire le procès à *On*, parce qu'ils entendoient dire : *on* dit que vous faites ceci, *on* dit que vous faites cela. Je pense que Marandé, qui est premier commis de M. Servien, avoit

(1) A cause de cela on l'appelle la reine Gillette. (T.)

fait cette bagatelle; car il n'y avoit là que lui qui sût les termes de pratique qui y étoient.

En ce temps-là, comme il ne tint qu'à Chabot d'épouser madame de Coislin (1), il fit fort valoir à mademoiselle de Rohan ce qu'il manquoit pour l'amour d'elle, et elle lui dit sur cela qu'il pouvoit tout espérer.

Ruvigny croit que Chabot a couché avec elle avant que de l'épouser; mais je crois que son premier galant valoit bien celui-là, car il a la réputation de frère Conrart, au livre des *Cent Nouvelles*, et on appelle son bourdon à la cour, *le carré*, comme celui du baron du Jour Brilland, peut-être à cause du conte d'un Brilland, dans *le Baron de Fœneste.*

A la cour, on n'étoit pas fâché que cette glorieuse se mésalliât, parce que, comme elle a de grandes terres en Bretagne, on craignoit qu'elle n'y rendît la maison de La Trimouille trop puissante; car le prince de Talmont, aujourd'hui le prince de Tarente, l'avoit recherchée; ou que M. de Vendôme, revenant de son exil, ne la mariât à l'un de ses fils, et l'on sait qu'ils ont des prétentions sur ce duché, à cause de leur mère qui est de Penthièvre de par les femmes, et qu'Henri IV, qui aimoit M. de Vendôme, lui avoit donné le gouvernement de Bretagne par contrat de mariage.

Nonobstant tout le bruit qu'on avoit fait, M. d'Elbeuf, alors assez endetté, offrit le prince d'Harcourt, son fils, à mademoiselle de Rohan, qui le rebuta

(1) Quand il vit que l'affaire de M. de Laval étoit bien avancée, il fit dire au chancelier que le respect qu'il lui portoit l'avoit empêché d'y entendre. Dans la vérité, Chabot étoit amoureux de madame du Sully, et point de mademoiselle de Rohan, non plus que de madame de Coislin. (T.)

fort. Il y avoit à Paris je ne sais quel fou de la maison de Wirtemberg, avec qui Harcourt fut obligé de se battre à la Place-Royale, justement devant les fenêtres de mademoiselle de Rohan. Le prince d'Harcourt désarma l'autre, qui, quand il lui eut rendu son épée, lui donna des coups de plat d'épée sur sa bosse, et cela à la vue de la personne que ce pauvre homme vouloit épouser : on les sépara, et on traita l'autre de fou ; effectivement, il a couru les rues depuis à Lyon.

Chabot servoit alors M. d'Enghien auprès de mademoiselle du Vigean ; de sorte que ce fut ce prince qui, prenant l'affaire à cœur, lui fit obtenir, comme nous le verrons par la suite, un brevet de duc, pour conserver le tabouret à mademoiselle de Rohan. Folle de son nom, elle vouloit un homme de qualité qui le prît. M. d'Orléans, à qui Chabot s'étoit toujours attaché, ne trouva pas trop bon qu'il se fût mis sous la protection de M. d'Enghien (1) ; mais enfin il s'apaisa.

Il y avoit un an ou environ que mademoiselle de Rohan s'étoit retirée chez sa tante, quand M. le Prince l'ayant fort pressée de conclure, et lui représentant qu'elle étoit perdue de réputation, après tout ce qu'on avoit dit ; que sa mère l'enlèveroit et la renfermeroit à Calais chez son parent Charrost (2), pour la marier à qui elle voudroit. Enfin, elle promit de l'épouser à la majorité (*du Roi*), qu'il pourroit être reçu duc de Rohan.

M. de Retz amusoit la mère, tandis que M. le Prince

(1) En août 1645. (T.)

(2) Louis de Béthune, alors comte de Charrost, étoit depuis 1636 lieutenant-général des ville et citadelle de Calais. (*Père Anselme*, IV, 225.)

parloit à la fille; elles étoient ensemble ce jour-là. En résolution de s'en aller en Bretagne avec sa tante, elle faisoit ses adieux; elle étoit chez mademoiselle de Bouillon, en dessein de partir le lendemain, quand M. le Prince, qui la cherchoit, y vint et lui parla encore, mais peu; elle fit bien des mystères pour qu'on ne s'en aperçût pas. Elle alla ensuite chez M. de Sully, qui, comme j'ai dit, étoit pour Chabot. On donna l'alarme à madame de Rohan, et ce fut, à ce qu'on dit, M. d'Elbeuf que l'avertit que sa fille s'alloit marier à l'hôtel de Sully, et lui promit de l'enlever si elle la vouloit donner à son fils aîné. Cette mère épouvantée va vite à l'hôtel de Sully, parle à sa fille, mais n'en revient pas trop satisfaite. Ce divorce fit croire aux partisans de Chabot que l'heure étoit venue : on presse la fille, on lui donne parole du brevet, et on fait si bien qu'elle se laisse mener à Sully, où elle épousa Chabot. Sa tante, qui devoit aller avec elle en Bretagne, s'en alla toute seule, bien étonnée; car, simple qu'elle étoit, elle n'avoit jamais rien voulu croire contre sa nièce.

On dit qu'à Sully, Chabot et sa femme entendirent que M. de Sully disoit à madame : « Je ne sais com-» ment j'obligerai mes gens à appeler Chabot M. de » Rohan; car le vieux cuisinier de feu M. de Sully, » comme on lui a, ce matin, demandé un bouillon » pour M. de Rohan, a dit que M. de Rohan étoit mort, » et que les morts n'avoient que faire de bouillon ; » que pour Chabot, il s'en passeroit bien s'il vouloit. » On ajoutoit que cela avoit un peu mortifié la demoiselle (1).

(1) Dans le contrat de mariage, elle a consenti que ses enfants fussent élevés à la religion catholique. (T.)

Le peu de réputation de Chabot pour la bravoure, sa gueuserie; et la danse dont il faisoit son capital, faisoient qu'on en disoit beaucoup plus qu'il n'y en avoit. Il étoit bien fait, et ne manquoit point d'esprit. Le marquis de Saint-Luc, ami intime de Ruvigny, un jour au Palais-Royal, à je ne sais quel grand bal, comme on eut ordonné aux violons de passer d'un lieu dans un autre, dit tout haut : « Ils n'en feront » rien, si on ne leur donne un brevet de duc à cha- » cun, » voulant dire que Chabot, qui avoit fait une courante, et qu'on appeloit *Chabot, la courante*, car il avoit deux autres frères, n'étoit qu'un violon.

Madame de Choisy dit à mademoiselle de Rohan, lorsqu'elle la vit mariée : « Madame, Dieu vous fasse » la grâce de n'avoir jamais les yeux bien ouverts, » et de ne voir jamais bien ce que vous venez de » faire (1). »

Elle avoit une demoiselle fort bien faite, qu'on appeloit du Genet; elle étoit ma parente. Cette fille la quitta, et lui dit : « Après la manière dont vous vous » êtes mariée, j'aurois peur que vous ne me marias- » siez à votre grand laquais. » Elle vint chez mon père, et nous la fîmes conduire en Poitou chez le sien, qui étoit un *nobilis* assez mince. Pour Jeanneton, elle avoit été disgraciée, il y avoit long-temps, pour n'avoir pu se ranger du côté de Chabot.

Madame de Rohan-Chabot fit deux fois abjuration ; la première fois à Sully, où l'on ne voulut point la marier qu'elle ne fût catholique, dont elle fit reconnoissance à Gergeau ; et depuis elle fit encore abjuration à Saint-Nicolas-des-Champs, parce que le

(1) Depuis elle s'est fait traiter d'Altesse, elle qui ne s'en avisoit pas quand elle n'avoit point épousé Chabot. Sa mère commença à cause de madame de la Trimouille et des Bouillon. (T.)

Pape ne donna dispense de parenté qu'à condition qu'elle se feroit catholique. Il fallut donc en passer encore par là, afin de rendre le mariage plus solennel. Je crois qu'on n'a pas su cette dernière abjuration à Charenton; car je doute qu'on se fût contenté d'une simple reconnaissance au consistoire comme on fit, car celle de Gergeau n'étoit pas faite à son église (Paris est son église).

Madame de Rohan, en colère, comme vous pouvez penser, contre sa fille (car pour Chabot, ni elle, ni madame de Sully, la bonne femme, ne dirent jamais rien contre lui; « Au contraire, disoient-elles, il a » bien fait »), apprit de madame de Lansac qu'on lui avoit autrefois enlevé un fils. Dès qu'elle eut assurance qu'il vivoit, elle congédia Vardes, qui avoit succédé à Miossens, car elle ne pouvoit pas fournir à tant de dépenses à la fois; elle envoie Rondeau (1), son valet de chambre, en Hollande, qui amena Tancrède; mais la grande faute qu'on fit, ce fut de n'avoir pas informé devant les juges des lieux, et venant ici on eût été reçu à preuve, c'est-à-dire on eût gagné le procès; car, avec de l'argent, on a des témoins. Et bien qu'il soit difficile de corrompre un ministre, il falloit pourtant, quoi qu'il coûtât, avoir un extrait baptistaire. Au lieu que ce devoit être le fils qui se plaignît d'avoir été enlevé et éloigné par sa mère, la mère se plaignit, disant qu'on lui avoit enlevé son fils. Chabot, par le moyen du coadjuteur, obligea le curé de Saint-Paul à donner l'extrait baptistaire de Tancrède Bon. Madame de Rohan fit un manifeste que j'ai; mais c'est une plaisante pièce. Elle dit qu'on

(1) Jean Rondeau fut chargé de la procuration de la duchesse douairière de Rohan, par acte du 7 juillet 1645.

avoit celé la naissance de ce garçon à cause de la persécution que M. le Prince faisoit à M. de Rohan ; car il avoit fait déjà mettre la coignée dans toutes leurs forêts, et on craignoit que voyant un fils qui pourroit être un jour chef du parti huguenot, il ne s'en défît d'une ou d'autre façon (1). Ce fut, ajoute-t-elle, ce qui empêcha de l'envoyer à Venise. Elle faisoit une grande parade d'un toupet de cheveux blancs que cet enfant avoit comme M. de Rohan.

Ce qu'il y eut de fâcheux pour Tancrède, c'est que mademoiselle Anne de Rohan déclara qu'elle n'avoit jamais ouï parler de cet enfant.

Madame Pilou disoit à madame de Rohan : « Écou-» tez, madame, je veux croire que ce garçon est à » M. de Rohan, aussi bien que madame votre fille ; » mais j'ai vu M. de Rohan tenir votre fille sur » ses genoux, et je ne lui ai jamais rien ouï dire » de ce fils, ni près ni loin. » La vie de la mère nuisit fort à ce garçon, car tout le monde étoit persuadé qu'il étoit à M. de Candale.

Ce garçon avoit bonne mine, quoiqu'il fût petit, car sa mère et ses *deux pères* étoient petits ; il avoit du cœur et de l'esprit. On dit qu'à Leyde, où il étoit

(1) Dans l'*Histoire de Tancrède de Rohan*, on donne un motif plus sérieux du mystère dont auroit été couverte la naissance de Tancrède. Ç'auroit été la crainte que le cardinal de Richelieu ne fît disparoître un rejeton mâle du chef des protestants. (p. 16.) Tout le système de ce *Mémoire sur procès* tombe du reste devant une simple considération. Si le duc de Rohan avoit redouté un crime du cardinal de Richelieu, pourquoi n'auroit-il pas retenu sa femme auprès de lui, à Genève ; si les secours de la médecine avoient été nécessaires à la duchesse, pourquoi l'enfant n'auroit-il pas été envoyé à son père ? L'écrit prétendu du duc de Rohan, imprimé page 23 de l'*Histoire de Tancrède*, est évidemment supposé.

entretenu fort pauvrement, un de ses camarades l'ayant appelé *fils de p.....* et *enfant trouvé*, il se battit fort et ferme, et il disoit qu'il se souvenoit bien d'avoir été en carrosse (1).

Tous ceux du côté de Béthune, et même le maréchal de Châtillon, comme ami de feu M. de Rohan, furent pour Tancrède ; cela fit tort à cet enfant, car la cour ne vouloit point qu'il y eût un duc de Rohan huguenot. A Charenton, il y avoit toujours une foule de sottes gens autour de ce garçon. Joubert fut chargé de la cause ; il y eut un incident, à savoir si ce seroit à la chambre de l'édit ou à la grand' chambre ; on plaida au Conseil, dans le Louvre. L'avocat prit la chose si fort de travers, lui qui s'étoit vanté de faire un duc de Rohan sur le barreau, qu'on douta; mais on lui faisoit tort, s'il n'étoit point corrompu, car il avoit un gendre, Piles, cousin de Chabot. Il n'avoit pas eu assez de temps; il falloit lui laisser lécher son ours. Ordonné donc que ce seroit à la grand' chambre (2); madame de Rohan n'y comparut point (3). M. d'Enghien prit l'affirmative si hautement pour Chabot, qu'il disoit aux juges : «Êtes-vous

(1) On entendit dans le procès le maître d'école hollandais et plusieurs écoliers. (*Histoire de Tancrède*, p. 85.)

(2) L'arrêt du conseil privé, du 5 janvier 1646, ordonna que l'affaire seroit portée devant la grand'chambre, réunie à la chambre de l'Édit et à la Tournelle. Madame de Rohan, de l'avis de ses conseils, fit défaut, parce qu'elle perdoit ainsi les garanties que lui auroit assurées la chambre de l'Édit. (*Ibid.*, p. 49 et 66.)

(3) Aucun avocat, ni procureur, ne se présenta pour soutenir la cause de Tancrède, et cette grande affaire fut jugée par défaut, le 26 février 1646. La duchesse douairière craignit que la majorité des juges étant catholique, ils ne fussent prévenus contre son fils. On aima mieux réserver à Tancrède toutes les exceptions résultant de sa minorité.

» pour nous? Si vous n'êtes pour nous, vous n'êtes » pas de nos amis, » et les menaçoit quasi. On donna arrêt contre Tancrède, avec défense de prendre le nom de Rohan, sur les peines de l'ordonnance.

Dans la vision de prendre tous ses avantages, on conseilloit à Chabot de faire crier cet arrêt à Charenton; c'étoit, je pense, Martinet, un des avocats; mais Patru s'en moqua. Gaultier eut l'insolence de dire qu'il falloit aller jusqu'au bout, et que *mors Conradini* étoit *vita Caroli* (1).

On imprima les trois plaidoyers; les deux premiers sont pitoyables; le troisième, mais qui n'est que de deux pages, est de Patru. Il le fit si court, parce qu'il n'étoit que pour les parents. Un homme qui eût voulu faire claquer son fouet eût plaidé comme si les autres n'eussent point parlé, car il étoit bien assuré qu'ils ne se fussent pas rencontrés à dire les mêmes choses : ainsi, il faut considérer cet écrit comme une pièce qui présuppose que les autres ont dit tout ce qu'ils ne dirent point.

Madame de Rohan la mère s'en tint là, et poursuivit l'instance de la donation; car, avant qu'elle eût recouvré Tancrède, elle avoit commencé ce procès-là pour faire révoquer la donation qu'elle avoit faite à sa fille. Elle perdit encore sa cause, car il étoit évident qu'elle ne vouloit avoir du bien que pour en disposer en faveur de ce garçon. Se voyant débou-

(1) Allusion aux paroles que les historiens prêtent au pape Clément IV, consulté par Charles d'Anjou, roi de Naples, et qui furent, dit-on, la sentence de mort de Conradin, héritier légitime du trône des Deux-Siciles, comme dernier rejeton de la maison de Souabe. Le jeune prince mourut sur l'échafaud, le 26 octobre 1268. (Voyez l'*Histoire civile du royaume de Naples*, par Giannone. La Haye, 1742, in-4°, II, 702.)

tée de toutes ses prétentions, elle se retira à Romorantin, dont elle demanda à la cour la capitainerie, et cela pour épargner quelque chose pour son fils.

L'année suivante, le nouveau duc de Rohan voulut présider aux États de Bretagne : pour cet effet, il fit un voyage dans la province, tant pour se faire reconnoître que pour s'acquérir des amis; il alla aussi en Xaintonge, où il se battit contre un gentilhomme huguenot et marié, qu'on appeloit pourtant le chevalier de La Chaise, pour le distinguer de ses frères. Il avoit été nourri page de feu M. de Rohan. En une compagnie, il soutint hautement le parti de madame de Rohan, la mère, et de Tancrède. Chabot sut cela, et assez vilainement acheta une dette contre cet homme, et pour s'en venger envoya saisir tous ses bestiaux. Le chevalier s'en voulut ressentir, et M. de Chabot ayant passé à Xaintes, il lui fit porter parole. Chabot la reçut, et alla au rendez-vous, car il avoit bon besoin de se mettre un peu en réputation. Il blessa le chevalier légèrement à la main; mais les deux seconds, qui étoient de braves gens, se tuèrent tous deux. J'ai ouï dire à d'autres que Chabot avoit seulement prêté main-forte pour faire saisir la terre de ce gentilhomme.

Chabot vint après à la cour, où, trouvant M. d'Enghien de retour de Dunkerque, il le supplia de lui témoigner sa bienveillance dans le démêlé qu'il étoit sur le point d'avoir avec M. de La Trimouille. M. d'Enghien lui répondit : « Dans vos affaires particulières, je vous servirai toujours comme j'ai fait; mais » je ne le puis ni ne le dois, quand vous vous attaquerez à mes parents; au contraire, je les saurois » bien maintenir. » Sa grand'mère étoit de la Tri-

mouille (1). Depuis, cette affaire s'accommoda, et en 1647 M. de Rohan présida. M. de La Trimouille prétend avoir donné cela à la prière de M. d'Enghien; car il étoit de fort grande importance à M. de Rohan de présider cette année-là : mais il n'y eut pas toute la satisfaction imaginable; car comme il fut question de députer à l'ordinaire, pour apporter le cahier à la cour, on trouva bon de faire faire le compliment qu'on devoit à la Reine, en qualité de gouvernante, par celui qui seroit député. Cossé, cadet de Brissac, voulut avoir cet emploi, et lui fut demander sa voix de la part du maréchal de La Meilleraye, à qui il avoit obligation; car le maréchal, à la prière de M. le Prince, l'avoit été recevoir à une demi-lieue hors de la ville (c'étoit à Nantes), et avoit fait tirer le canon. Depuis, il avoit fort bien vécu avec lui. M. de Rohan, au lieu de dire qu'il accordoit tout à la prière de M. le maréchal, demanda vingt-quatre heures. Le maréchal crut que durant ce temps-là il vouloit cabaler contre Cossé. Il lui envoya Marigny-Malnoë, sur l'heure du dîner, qui aigrit un peu les choses; car il pressa fort, selon l'ordre qu'il avoit de demander à M. de Rohan sa voix sur-le-champ, qui ne la voulut point donner. Le maréchal, dès l'après-dînée, fit présider Cossé sur une prétention mal fondée que ceux de Brissac ont renouvelée.

Depuis le support du maréchal, M. de Rohan n'eut ni l'esprit ni le cœur d'aller se présenter seul à la porte des États, pour, s'il étoit refusé, prendre la poste et venir faire ses plaintes à la cour. Non

(1) Charlotte-Catherine de la Trimouille, seconde femme de Henri de Bourbon, prince de Condé, aïeule du grand Condé.

content de cela, le maréchal le chassa de Nantes. Madame de Rohan lui chanta pouille, et lui dit qu'il maltraitoit une personne d'une maison où c'est tout ce qu'il auroit pu prétendre que d'y être page. Le marquis d'Asserac (1), si je ne me trompe, et un autre accompagnoient madame de Rohan : c'étoient des braves, des gladiateurs. Asserac pensa dire que s'il n'étoit maréchal de France, il étoit du bois dont on les faisoit. « Vous avez raison, lui répondit le » maréchal, quand on en fera de bois, je crois que » que vous le serez. »

Cossé fut dépêché comme député à la cour. En partant, il fit dire par la Piaillière, capitaine des gardes du maréchal, à un brave, nommé Fontenailles, que Chabot avoit mené avec lui, que si M. de Rohan avoit quelque mal au cœur de ce qui s'étoit passé, M. de Cossé s'en alloit à Angers, et seroit six jours en chemin exprès, afin qu'on le pût joindre facilement. Cela décria un peu M. de Rohan, car Cossé n'est pas même en trop bonne réputation.

Le cardinal de Mazarin, qui avoit dessein, peut-être dès ce temps-là, de faire alliance avec le machal, se déclara pour lui, et demanda à Cossé sa parole. Depuis, on voulut faire accroire à M. de Rohan qu'il vouloit cabaler avec le parlement de Bretagne, parce qu'il étoit mal satisfait des États ;

(1) Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Asserac, mourut en 1656. Il avoit épousé, le 20 février 1639, Anne Mangot, fille du garde-des-sceaux de ce nom, femme qui joue un rôle si odieux dans les Mémoires de l'abbé Blache. Un extrait de ces Mémoires a été publié dans les premiers volumes de la *Revue rétrospective*. (Paris, 1833.) Le manuscrit autographe fait partie de la Bibliothèque de l'éditeur. Il est beaucoup plus étendu que l'extrait publié par notre honorable collaborateur M. J. Taschereau.

c'est que le parlement prétendoit qu'il lui appartenoit de vérifier ce qu'on vouloit lever sur les fouages, outre le don gratuit; mais parce que la vérification étoit hasardeuse, qu'on étoit pressé d'argent, et que les partisans ne vouloient point traiter sans cela, le maréchal offrit de lever ce droit sans vérification, et pour cela il eut tous les rieurs de son côté, et on lui envoya de la cour tout ce qu'il avoit demandé. Depuis, M. de Rohan et le maréchal firent la paix.

Il fut encore en Bretagne l'année suivante, où l'on fit une assez plaisante chose à madame de Rohan. Elle fut conviée à une comédie chez quelques particuliers; les comédiens, à la farce, représentèrent une héritière qui étoit recherchée par trois hommes : elle leur dit qu'elle se donneroit à celui qui danseroit le mieux. L'un danse la *bourrée*, le second la *panavelle* (1), et le dernier la *chabotte;* elle choisit le dernier. Madame de Rohan, au lieu de dissimuler, fut si sotte qu'elle éclata et sortit de l'assemblée On dit aussi que les jésuites de Rennes, pensant bien obliger M. de Rohan, firent jouer par leurs écoliers toute l'histoire de ses amours.

Ils traitèrent ensuite du gouvernement d'Anjou; ils y vécurent fort simplement, mais mademoiselle Chabot étoit bien fière. A Rennes, une femme de conseiller, il y en a de bonnes maisons, voyant que cette fille vouloit passer devant elle, la retint par sa robe, et, prenant le devant, lui dit: « Mademoiselle, » ce n'est pas votre tour à passer : vous attendrez, » s'il vous plaît, que vous soyez mariée.»

Madame de Rohan devint laide, dès son premier

(1) Nom de contredanse.

enfant, et fort chagrine; peut-être étoit-ce de n'avoir eu qu'une fille. A la naissance de la seconde, pensant attraper sa mère, elle lui fit dire que si elle vouloit la présenter au baptême, M. de Rohan consentiroit qu'on la baptisât à Charenton, et qu'elle choisiroit tel compère qu'il lui plairoit. La mère répondit : « Très-volontiers; dites à ma fille que je le » tiendrai avec son *frère.* »

La guerre de Paris leur alloit être funeste, car Tancrède, que sa mère renvoya à Paris, pour profiter de l'occasion, alloit être reçu duc de Rohan au parlement, et eût bien fait de la peine à Chabot, car il étoit brave, et ses Bretons l'eussent mis en possession des terres de la maison de Rohan ; mais il fut tué auprès du bois de Vincennes, en une misérable rencontre (1). Se sentant blessé à mort, il ne voulut jamais dire qui il étoit, et parla toujours hollandois. Il avoit été mené au bois de Vincennes. Ce garçon disoit: « M. le Prince me menace, il dit qu'il » me maltraitera ; mais il ne me fera point quitter le » pavé. » Un jour que Ruvigny, qui s'étoit attaché à la mère, lui disoit qu'il se tuoit à faire tant d'exercices violents : « Voyez-vous, répondit-il, monsieur, » en l'état où je suis, il ne faut pas s'endormir ; si je » ne vaux quelque chose, il n'y a plus de ressources » pour moi. » On eut raison de dire à madame de Rohan, la fille, en des vers qu'on lui envoya :

Qu'on termine de grands procès
Par un peu de guerre civile (2) !

C'est pourtant dommage, car le roman eût été beau, et c'eût été bien employé que cette orgueilleuse eût

(1) Le 1er février 1649.

(2) Ces vers sont de Marigny. (T.)

été humiliée de tout point; ce n'est pas qu'elle ne passât assez mal son temps, car Chabot coquetoit partout, et elle étoit jalouse en diable; d'ailleurs il lui coûtoit un million, quand il est mort, quoiqu'il eût hérité de tous ses frères (1), et qu'il lui fût venu du bien.

Madame de Rohan envoya à Romorantin un gentilhomme breton, nommé Portman, faire compliment à sa mère sur la mort de Tancrède, mais comme de lui-même ; il ne lui dit rien de la part de monsieur ni de madame de Rohan, seulement il lui témoigna qu'ils avoient dessein de se remettre bien avec elle. Elle répondit qu'elle en verroit des preuves, lorsqu'elle seroit à Paris, parce qu'elle étoit résolue de poursuivre sa justification. A son arrivée à Paris, Portman l'assura que madame de Rohan, sa fille, et monsieur son mari se disposoient à lui donner satisfaction sur la reconnoissance de monsieur son fils, pourvu que de leur part ils fussent en sûreté, et qu'ils consentoient qu'on assemblât des avocats qui s'accordassent des formes, pour mettre à couvert l'honneur des uns et des autres, et que pour le bien on s'en rapporteroit à des arbitres. Madame de Rohan, la mère, demanda qu'il fût nommé deux arbitres de chaque côté, l'un de robe, et l'autre d'épée, et cela, afin que ces personnes de qualité jugeassent des difficultés que feroient les avocats, qui souvent, disoit-elle, en font de fort inutiles.

Trois jours après, le même gentilhomme retourna assurer madame de Rohan de tout ce qu'elle avoit proposé; mais quand ce fut au fait et au prendre, ils n'exécutèrent rien; dont la bonne femme se plai-

(1) Le chevalier avoit du mérite. (T.)

gnit à la Reine, et se soumit à en croire M. le Prince, au moins pour le bien. Pour la reconnoissance de son fils, elle disoit que ce n'étoit point une affaire d'animosité, mais une pure nécessité de ne demeurer pas dans le crime de supposition, dont elle a été accusée; car, sur cela, on lui pourroit faire perdre son douaire.

Depuis, elle demanda qu'on lui laissât enterrer Tancrède à Genève avec son père, et qu'elle feroit les frais du tombeau et de l'épitaphe de son mari, dont sa fille s'étoit chargée. La cour promit d'être neutre en cette affaire; elle espéroit donc d'obtenir tout ce qu'elle voudroit de la république de Genève, quand à Bordeaux on trouva moyen d'obtenir une lettre du Roi, adressée aux seigneurs de Genève, fort injurieuse pour elle. Au retour de Bordeaux, elle en donna copie à Ruvigny, qui, avec madame de Chevreuse, qu'il fit agir, pressa fort le cardinal d'en parler à la Reine. Il vétilla, disant toujours qu'il ne savoit ce que c'étoit : la Reine le nia aussi. Brienne dit que, si on le faisoit parler, il diroit qu'il avoit signé cette lettre (1). La bataille de Rethel vint là-dessus, et ensuite toute la seconde guerre de Paris. Depuis, madame de Rohan les fit rechercher d'accord avec le prince de Guemenée.

Vers ce temps-là, un portier de Charenton, nommé Rambour, alla trouver Haucourt, frère de mademoiselle d'Haucourt, et lui demanda s'il vouloit voir le vrai fils de M. de Rohan; il dit que oui. Le portier lui amène un garçon de dix-sept à dix-huit ans,

(1) Cette lettre, datée de Bourg-sur-Mer, est du 17 septembre 1650; elle est contre-signée *de Loménie.* On l'a imprimée à la suite de l'*Histoire de Tancrède,* page 93. On lit au même lieu, page 90, l'épitaphe de Tancrède de Rohan, en latin et en français.

bien fait, mais qui avoit quelque chose de fou dans les yeux : il faisoit, disoit-il, un roman. Madame de Rohan se plaignit d'Haucourt, et vouloit faire voir la fausseté de cette affaire, quand M. le premier président, qui crut que l'honneur d'un couvent où ce garçon avoit été nourri y étoit engagé, en fit bien de la difficulté. On dit que ce garçon est fils de M. de Guise et de madame d'Avesnes.

Madame de Rohan la mère est fort inquiète ; elle fut deux ou trois ans durant, tantôt à Alençon, tantôt ailleurs. Une fois elle ne savoit lequel prendre de Caen, d'Alençon, de Tours et de Blois ; elle croit toujours que l'air est meilleur au lieu où elle n'est pas qu'au lieu où elle est ; elle disoit plaisamment :
» Hélas ! j'allois autrefois à la petite porte de la cour
» de Charenton ; mais j'y suis étouffée par cette foule
» d'Altesses, de mademoiselle de Bouillon, de La
» Trimouille, de Turenne, etc., etc. »

Un jour de cène, elle rencontra sa fille tête pour tête, allant à la communion ; cela l'outra : elle en pleura une grande demi-heure. La fille avoit accoutumé d'attendre, depuis leur rupture, que sa mère eût fait. Le reste, la mort de M. de Rohan-Chabot et la réconciliation de la mère et de la fille se trouveront dans les Mémoires de la Régence.

CXXXVIII

MADAME DE LA MAISONFORT

ET PARDAILLAN D'ESCANDECAT.

Madame de La Maisonfort, sœur de Ruvigny, étoit une fort belle personne. Elle fut mariée en

premières noces avec un gentilhomme du Perche, nommé La Maisonfort (1). Cet homme s'enivra de son tonneau et de telle sorte que quand on lui dit qu'il y prît garde, il répondit qu'il falloit mourir d'une belle épée : il en mourut en effet. La voilà veuve. C'étoit une coquette prude; je ne crois pas que personne ait couché avec elle; mais c'étoit *galanterie pleinière*. Saint-Preuil, de la maison de Jussac (2), en Angoumois, a été le plus déclaré de tous ses galants, il lui donnoit fort souvent des divertissements qu'on appeloit des *Saintes-Preuillades*. C'étoient des promenades où il y avoit les vingt-quatre violons et collation. Un jour qu'il revenoit de Saint-Cloud un peu tard, ils versèrent sur le pavé, le long du Cours. Il y avoit sept femmes dans le carrosse. Il crioit : « Madame de La Maisonfort, où êtes-vous? » Chacune contrefaisoit sa voix, et disoit : « Me voici. » Mais quand il l'avoit tirée et qu'il voyoit que ce n'étoit pas elle, il les laissoit là brusquement, et avoit envie de les jeter dans l'eau. Il ne la trouva que toute la dernière.

Elle avoit de plaisants accès de dévotion; au milieu d'une conversation enjouée, elle s'alloit enfermer dans son cabinet, et y faisoit une prière, puis elle revenoit.

Un grand seigneur d'Angleterre devint amoureux

(1) Voyez le fragment des *Mémoires de Conrart* cité dans la Notice, t. 1er, p. 21.

(2) François de Jussac d'Ambleville, seigneur de Saint-Preuil, gouverneur d'Arras. Il fut décapité à Amiens, le 9 novembre 1641, et mourut victime du cardinal de Richelieu, comme le maréchal de Marillac. On lui reprochoit quelques légères exactions que des lettres du Roi avoient cependant autorisées. (Voyez le *Journal du cardinal de Richelieu*. Amsterdam, 1664, 2e partie, p. 168 et suiv.)

d'elle à Paris, et l'épousa (1). Elle est morte, il y a près de quinze ans, et a laissé deux filles qui ont été mariées en Angleterre. Elle avoit été accordée avec le marquis de Mirambeau, Armand ou Pardaillan d'Escandecat, dont la noblesse étoit un peu douteuse, car on disoit que son père avoit fait sa fortune auprès de Henri IV, et que de son estoc c'étoit peu de chose. Ils rompirent sur un rien : elle vouloit qu'il s'obligeât à lui laisser passer tous les hivers à Paris; peut-être prit-elle ce prétexte, et qu'elle avoit reconnu que ce n'étoit qu'un fat. Il épousa pourtant depuis la sœur du marquis de Malause, qui vient d'un bâtard de Bourbon du sang royal (2). Cet homme, avec six criquets, vouloit passer tout le monde sur le chemin de Charenton. Il passe le comte de Roussy, qui, ce jour-là, n'avoit que quatre chevaux, mais bons, le cocher du comte le repassoit de temps en temps : Pardaillan ne le put souffrir, et par une extravagance inouïe, il monte sur un cheval qu'avoit son page, et, en passant au galop devant le carrosse du comte de Roussy, il cria d'un ton goguenard : *J'aurai au moins le plaisir d'être le premier à Paris.* Il ne dit pas vrai, car à peine fut-il dans le faubourg Saint-Antoine, que voilà un orage qui le mouilla comme une carpe avant qu'il pût se mettre à couvert sous un auvent, où le comte le trouva qui attendoit son carrosse.

A l'âge de quarante-cinq ans il fit un voyage à Paris, dans le temps que les dentelles étoient défendues. Il avoit un porte-feuille dans son carrosse; il

(1) Le comte de Southampton. Voyez plus haut, page 17 de ce volume.

(2) Victoire de Bourbon, femme d'Armand d'Escandecat, marquise de Mirambeau, mourut en 1644. (*Père Anselme*, I, 376.)

tiroit les rideaux, et, à la porte des maisons, il prenoit du linge à dentelles, puis l'ôtoit quand il étoit rentré dans son carrosse. S'il étoit comme cela alors, madame de La Maisonfort avoit eu raison de le planter là.

Il se mit dans la tête qu'il étoit le meilleur comédien du monde, et, montant sur une table, il jouoit un rôle devant quicònque le vouloit ouïr. *Nous l'avons vu prier les gens à jointes mains de l'entendre réciter des comédies.

On dit qu'à la terre où il demeuroit à la campagne, il y avoit d'ordinaire une sentinelle au haut d'une tour; et quand on découvroit quelqu'un qui venoit faire visite, la sentinelle sonnoit une cloche, et alors le maître, la maîtresse et leurs enfants se paroient pour recevoir la compagnie.

CXXXIX

FONTENAY COUP-D'ÉPÉE.

LE CHEVALIER DE MIRAUMONT.

Fontenay fut surnommé *Coup-d'Epée*, à cause de sa bravoure. J'ai appris que ce fut à cause d'un furieux coup d'épée dont il abattit une épaule à un sergent qui le vouloit mener en prison : il étoit sur un cheval de poste et revenoit de l'armée; il avoit de l'or sur son habit, et l'or avoit été défendu depuis quelques jours. On dit qu'une fois un autre gladiateur et lui s'étant rencontrés tête pour tête au tournant du pont Notre-Dame, chacun voulut avoir le haut du pavé. Notre homme dit à l'autre d'un ton de Rodomont, pensant l'intimider : « Je m'appelle

» *Fontenay-Coup-d'Epée*.—Et moi, répondit l'autre, » *La Chapelle-Coup-de-Canon*. » Ils mirent l'épée à la main, mais on les sépara.

Fontenay étoit de fort amoureuse manière : il a cajolé une infinité de personnes ; et quoique ce fût une fille à qui il en contoit, il ne l'appeloit jamais autrement que *Belle Dame*. La principale *belle dame* qu'il cajola ce fut madame de Bragelonne, du Marais ; il fit mille folies pour elle, et enfin n'en étant pas satisfait, sur quelque jalousie qu'il lui prit, un beau jour, comme elle entendoit la messe dans les Petits-Capucins (1), il s'alla mettre à genoux auprès d'elle, et lui dit, prenant Dieu à témoin, s'il n'étoit pas vrai qu'elle étoit la plus ingrate du monde de lui faire des infidélités comme elle lui en faisoit, et en pleurant il lui rendit des bracelets et autres bagatelles qu'elle lui avoit donnés. « Mais il faut, lui dit-il, que vous me » rendiez mon cœur ; je vous donne deux jours pour » cela, et n'y manquez pas. »

Une fois il aimoit une femme dont il jouissoit ; cette femme, soit qu'elle fût lasse de lui, car il étoit fort quinteux, ou qu'en effet elle se voulût retirer, lui déclara qu'elle vouloit changer de vie, et le pria de ne plus venir chez elle. Lui n'en fit que rire : il y retourne, mais il trouve, comme on dit, *visage de bois*. Que fait-il ? Après avoir bien harangué, il trouva moyen d'avoir un pétard, il l'attache à la porte de cette femme. Elle qui connoissoit le pèlerin, et qui étoit une espèce d'amazone, ouvre une trappe de cave qui étoit à l'entrée de l'allée, et se tient au bout de l'ouverture avec deux pistolets. Je m'étonne qu'ils ne s'accordoient mieux, car c'étoit là

(1) L'église des Capucins du Marais, aujourd'hui la paroisse Saint-François.

une vraie nymphe pour un *Coup-d'Épée*. Le pétard fait son effet, et le capitan entroit déjà par la brèche, criant : *Ville gagnée!* quand il trouve ce nouveau retranchement qui l'obligea à faire retraite.

Un autre extravagant, amoureux à Turin d'une femme logée devant ses fenêtres, n'en pouvant venir à bout, envoya emprunter deux fauconneaux du gouverneur de la citadelle, qui étoit François, tout aussi bien que lui. Il lui fit accroire que c'étoit pour un divertissement qu'il vouloit donner à sa dame. Quand il les eut, il les braque à la fenêtre de son grenier contre la maison de cette femme, et puis l'envoie sommer de se rendre.

Une autre fois, en une compagnie, au lieu d'entretenir les dames, Fontenay se mit à cajoler la suivante de la maison, et plus tôt qu'on ne s'en fût aperçu, il la poussa dans une garde-robe; là, il se met en devoir de faire ce pourquoi il étoit entré, sans avoir seulement songé à fermer la porte. La fille crie; tout le monde veut aller au secours : Fontenay prend un chenet, et les épouvante, de sorte qu'on fut contraint de parlementer avec lui et de le laisser sortir bagues sauves et tambour battant.

Il ne sortit pas à si bon marché d'une aventure qu'il eut auprès de l'Arsenal. Il étoit allé au sermon aux Célestins, où il voulut faire quelque insulte à un bourgeois qui, ne s'épouvantant point de ses rodomontades, lui donna un beau soufflet : il n'ose faire du bruit dans l'église. Il sort, et se met à se promener sous les arbres du Mail, en attendant que le sermon fût achevé. Je vous laisse à penser s'il étoit en belle humeur : il se promenoit le manteau sur le nez et le chapeau enfoncé : c'étoit un dimanche, et il y avoit, entre autres menues gens, un garçon menui-

sier qui dit à l'autre en lui montrant Fontenay : « Ardez, en voilà un qui est en colère. » Fontenay, dont la bile n'étoit déjà que trop émue, met l'épée à la main pour donner sur les oreilles de ce garçon; mais le menuisier avoit une estocade sous son bras : ç'avoit été un valet-gladiateur; il se défend, et comme son épée étoit beaucoup plus longue, il blesse notre capitan à la cuisse et le laisse à terre. Ses amis, en ayant eu avis, le vinrent quérir, et il fut contraint de se railler lui-même d'avoir été battu en si peu de temps et de deux façons différentes par un bourgeois et par un garçon menuisier.

Il étoit un jour chez madame des Loges; c'étoit un peu après le siége de La Rochelle. Madame des Loges contoit fort agréablement un voyage qu'elle venoit de faire en Xaintonge : elle y alloit, disoit-elle, de temps en temps, pour raccommoder ce que M. des Loges avoit gâté. Une sotte femme d'un conseiller huguenot, nommé M. Madelaine, alla parler de l'embarras où les Huguenots étoient ici durant le siége de la Rochelle. « J'étois retirée, disoit-elle, chez » mon oncle d'Arbaud, secrétaire d'État, avec tous » mes enfants : nous n'avions qu'une chambre; ma » fille me demandoit ses nécessités; je ne savois où » mettre sa chaise.—Fi! fi! vilaine, lui dit brusque- » ment Fontenay, ne parlez point ici de m..... »

Une fois il rencontra à onze heures du soir, dans la rue, une fille qui pleuroit; sa maîtresse la venoit de chasser. Il la trouva assez jolie : il lui demanda si elle vouloit venir servir sa femme; elle y va : mais elle fut bien étonnée quand elle vit que ce n'étoit qu'un garçon. Il lui offre la moitié de son lit; elle le refuse : il l'enferme et la tient six semaines à la prendre tantôt par menaces, tantôt par douceur. Enfin,

il en vint à bout, mais il s'en lassa bientôt, et lui demanda si elle vouloit continuer le métier, ou se remettre à servir. Elle aima mieux se remettre à servir : il la paya bien, et lui fit trouver condition. Il étoit sujet à faire de ces tours-là.

Il leur prit une plaisante vision au chevalier de Miraumont et à lui : ils firent attacher à la poulie de leur grenier un grand panier d'armée, et prirent deux gros crocheteurs, qui, quand il passoit quelque jolie fille, en riant, la mettoient dans ce panier, et puis la guindoient en haut. La fille n'avoit pas sitôt perdu terre qu'elle ne pensoit qu'à se bien tenir. Quand elle étoit en haut, si les deux galants qui l'y attendoient ne la trouvoient pas à leur goût, elle retournoit incontinent par la même voie; mais si elle leur plaisoit, ils en faisoient ce qu'ils pouvoient.

Il cajola, je ne sais où, la veuve d'un bourgeois, nommé Brunetière. Cette femme étoit jolie, jeune et sans enfants; et quoique cet homme lui parût extravagant et mal bâti, car il étoit tout percé de coups et quasi estropié, elle se mit pourtant si bien dans la tête qu'il la vouloit épouser, que quoiqu'il lui eût dit depuis mille fois qu'il n'y avoit jamais pensé, et qu'il en disoit autant à toutes les veuves et à toutes les filles, elle ne laissa pas de le croire, de l'aimer et d'être dans une profonde mélancolie jusqu'à ce qu'elle l'eût vu marié avec une autre; après, elle se guérit quand elle n'eut plus d'espérance.

Voici comment Fontenay se maria : il eut connoissance d'une grosse mademoiselle des Cordes, veuve d'un auditeur des comptes, qui étoit mort incommodé, de sorte que cette femme n'avoit pu retirer toutes ses conventions matrimoniales; elle vivotoit tout doucement, et alloit manger chez madame Rouil-

lard et chez madame Le Lièvre, de la rue Saint-Martin, qui étoient des femmes riches et ses voisines. Fontenay, alors capitaine aux gardes, la trouva à son goût; elle étoit gaie et agissante. Le mariage fut fait du soir au matin : cette fois-là il trouva chaussure à son pied; car c'étoit une maîtresse femme, qui le rangea si bien, qu'on dit que de peur il s'alla cacher une fois dans le grenier au foin. Cela excuse Bazinière, que Fontenay Coup-d'Épée ait choisi même retraite que lui. Il ne dura guère, et elle s'est remariée.

Pour le chevalier de Miraumont, son camarade, ce fut aussi un brave. Il y avoit certaines gardes d'épée qu'on appeloit *à la Miraumont*. C'étoit un assez plaisant homme. « Mon père, disoit-il, fit un jour apporter demi-douzaine d'œufs frais pour déjeûner
» J'en mangeai quatre; mon père me dit : — Vous
» êtes un sot. — Je lui répondis : Vous avez menti,
» vieux b....., et quelques autres petites paroles de
» fils à père (1). »

Un jour qu'une femme, à qui il devoit de l'argent, l'étoit venu trouver qu'il étoit encore au lit, pour l'empêcher d'y revenir une autre fois, il l'alla conduire jusqu'à la porte de la rue tout nu, car il couchoit toujours sans chemise; elle ne put jamais l'en empêcher. « Je vous rendrai, lui disoit-il, ce que je
» vous dois. »

On dit que lui, Fontenay, et quelques autres extravagants voulurent éprouver de quelle façon on

(1) * Un gentilhomme, nommé Châtillon, disoit que son père ayant fait apporter une omelette à dîner pour se ragoûter, ce bon homme s'amusa à causer, et lui la mangea presque toute.
« Mon père me dit que j'étois un sot; moi, rempli de prudence,
» je ne lui voulus pas donner un soufflet, mais je lui dis : — Tu
» as menti, vieux b..... » (T.)

tombe quand on est sur un arbre que l'on a coupé par le pied. On ne m'a su dire s'il y en eut de blessés.

CXL

FERRIER (1), SA FILLE ET TARDIEU.

Ferrier étoit un ministre de Languedoc, qui avoit tant de dons de nature pour parler en public, que, quoiqu'il ne fût ni docte ni éloquent, il passoit pourtant pour un grand personnage dans sa province; il étoit patelin, populaire, et pleuroit à volonté; de sorte qu'il avoit tellement charmé le peuple, qu'il le menoit comme il vouloit.

Durant un synode où il présidoit, une des meilleures églises du Languedoc vaqua; il y avoit un jeune proposant de sa connoissance qui ne savoit quasi rien alors, mais qui depuis fut un habile homme. Ferrier lui dit qu'il falloit avoir cette église : « Laissez-moi faire. » Il dit à la compagnie que les députés d'une telle église avoient jeté les yeux sur un tel, qu'il falloit l'examiner. On donne un texte au jeune homme pour le lendemain. Ce garçon se défioit extrêmement de ses forces. Ferrier lui dit à peu près comme il s'y falloit prendre, tant pour le sermon que pour la prière. La prière faite, le président fait un grand soupir, comme s'il avoit été touché; puis, dès le milieu de l'exorde, il s'écria : *Bon!* Tout le monde, qui le regardoit comme un oracle, ne douta pas que le sermon ne fût bon, puisqu'il l'approuvoit; et ce jeune homme eut comme cela cette église.

(1) Jérémie Ferrier, né à Nîmes, vers le milieu du seizième siècle, mourut à Paris, le 26 septembre 1626.

M. Le Faucheur, un de nos ministres de Paris, qui a fait le *Traité de l'action de l'orateur*, m'a dit qu'il s'étoit trouvé à un synode où l'on avoit ordonné à Ferrier de faire une lettre pour le Roi. Il la lut à l'assemblée, et sa belle voix leur imposa tellement, qu'ils en furent tous comme ravis; un, entre autres, pria le *modérateur* (1) qu'on lui laissât lire en son particulier cette lettre; mais il en fut incontinent désabusé, et en donna avis aux principaux; eux le dirent à Ferrier, et lui marquèrent les endroits. Il reprit la lettre, et l'ayant relue en leur présence, ils furent encore dupés une seconde fois; enfin, les plus sages s'avisèrent de la corriger sans lui en rien dire, et on n'y laissa pas une période entière, tant il y avoit eu de choses à changer. C'étoit l'homme du monde le plus avare, jusque là que quand il étoit député en quelque synode, il vivoit si mesquinement, et recherchoit avec tant de soin les *repues-franches* (2), qu'il épargnoit les deux tiers de ce qu'on lui donnoit pour sa dépense.

Un homme de cette humeur étoit aisé à corrompre: aussi, lorsque, après la mort de Henri IV, on eut résolu de sonder si on pourroit gagner quelques ministres, celui-ci alla au-devant de ceux qui offroient des pensions de la cour. Pour cela et pour d'autres choses, il fut déposé. Comme on parloit de le déposer, il dit: « Je m'en vais les faire tous pleurer. » En effet, il prôna si bien qu'ils pleurèrent tous; mais cela n'empêcha pas à la fin qu'on ne passât outre (3).

(1) On donnoit ce titre au président du Synode.

(2) Allusion aux *Repues franches*, anciennes poésies facétieuses attribuées à François Villon.

(3) Ferrier fut déposé et excommunié dans un synode tenu à Privas.

Après il fit un voyage à la cour, et en revint en poste avec un manteau doublé de panne verte, pourvu de la charge de lieutenant criminel au présidial de Nismes. Le peuple, dont la plus grande part est de la religion, quoique Ferrier ne se fût point encore révolté, s'émut contre lui, et il eut de la peine à se sauver. La nuit, par l'aide d'un de ses amis, il sortit de la ville et alla faire ses plaintes à la cour. Il ne retourna pas pourtant à Nismes ; il vendit sa charge, et il demeura à Paris. Là, il ne se fit pas catholique tout d'abord ; il fit bien des cérémonies avant que d'en venir là, et ne fit point abjuration qu'il ne fût assuré d'une grosse pension que le cardinal du Perron lui fit donner par le clergé. Cependant, comme il étoit fourbe, il les tenoit toujours en jalousie, et entretenoit commerce avec M. du Plessis-Mornay. Il lui avoit fait si bien espérer qu'il reviendroit, que M. du Plessis avoit eu promesse d'une place de professeur en l'académie de Bâle, en Suisse, où Ferrier lui faisoit accroire qu'il transporteroit tout son bien, et qu'il s'y retireroit, dès qu'il auroit vendu deux maisons qu'il avoit à Paris : même il lui avoit promis de faire imprimer la réfutation du livre qu'il avoit publié en changeant de religion (1) ; car, depuis sa déposition, il avoit étudié et s'étoit rendu savant. Mais, lorsque M. du Plessis vint à Paris pour aller après à Rouen à l'assemblée des notables, il lui manqua de parole, et montra bien qu'il ne faisoit cela que pour tenir, comme j'ai dit, les autres en jalousie ; car M. du Plessis lui ayant écrit qu'il le prioit de le venir trouver en maison

(1) Ce livre a pour titre : *Le Catholique d'État*, ou *Discours politique des alliances du Roi très-chrétien contre les calomnies des ennemis de son État*. 1625, in-8°. L'ouvrage ne porte pas le nom de son auteur ; mais il a toujours été attribué à Ferrier.

tierce, afin de conférer à loisir et en secret, Ferrier épia l'heure que M. du Plessis étoit avec des évêques et des chevaliers de l'ordre, et en entrant, courut l'embrasser, et lui dit tout haut qu'il n'y avoit point de différence de religion qui l'empêchât de lui rendre ce qu'il lui devoit, et fit tant que les catholiques qui se trouvèrent à cette visite crurent en effet que cet homme leur pourroit bien échapper, et pour le retenir, ils lui firent augmenter sa pension.

Depuis, il fut connu du cardinal de Richelieu, qui le mena au voyage de Nantes, durant lequel il coucha toujours dans sa garde-robe, et le cardinal le goûta tellement qu'il lui donna le brevet de secrétaire d'État. Auparavant il avoit fait beaucoup de dépêches, et pour quelque affaire qui survint, il eut ordre de prendre la poste pour se rendre à Paris le plus tôt qu'il lui seroit possible. Il avoit déjà de l'âge; il n'étoit point accoutumé à ce travail, la fièvre le prit à son arrivée à Paris, et il en mourut au bout de huit jours, avec un regret extrême de ne pouvoir jouir de l'emploi avantageux qui lui étoit destiné, et pour lequel il avoit tant pris de peine.

Sa femme demeura de la religion; mais ses enfants, un fils et une fille, furent catholiques. Le fils, comme nous verrons ailleurs, ne dura guère; la fille, devenue héritière, fut enlevée par un M. d'Oradour, de Limousin, qui avoit aussi été de la religion, et que M. de La Meilleraye affectionnoit. Elle fit tant la diablesse qu'il fut contraint de la rendre. Il se paroit pour tâcher à lui plaire; mais elle lui déchiroit son collet, et le menaçoit de lui arracher les yeux, s'il en venoit à la violence.

Depuis, Tardieu, lieutenant-criminel, l'épousa, car on la lui avoit promise, s'il la tiroit des mains de

d'Oradour, et il y servit; mais cette réputation qu'elle s'étoit acquise par une si courageuse résistance ne dura pas long-temps, car elle devint bientôt la plus ridicule personne du monde, et elle a bien fait voir que ç'a été plutôt par acariâtreté qu'autrement qu'elle résista à d'Oradour.

Son père étoit un homme libéral auprès d'elle; elle a bien de qui tenir, car sa mère n'est guère moins avare qu'elle, et le lieutenant-criminel est un digne mari d'une telle femme (1). Elle étoit bien faite; elle jouoit bien du luth; elle en joue encore; mais il n'y a rien plus ridicule que de la voir avec une robe de velours pelé, faite comme on les portoit il y a vingt ans, un collet de même âge, des rubans couleur de feu repassés, et de vieilles mouches tout effilochées, jouer du luth, et, qui pis est, aller chez la Reine. Elle n'a point d'enfants; cependant sa mère, son mari et

(1) Despréaux peint cette femme de main de maître. Quoique connus de chacun, nous reproduirons ici quelques-uns des traits du grand satirique. Parlant du lieutenant-criminel Tardieu, il dit :

Vers son triste penchant son naturel guidé
Le fit dans une avare et sordide famille
Chercher un monstre affreux sous l'habit d'une fille,
Et sans trop s'enquérir d'où la laide venoit,
Il sut, ce fut assez, l'argent qu'on lui donnoit.
Rien ne le rebuta, ni sa vue éraillée,
Ni sa masse de chair bizarrement taillée,
Et trois cent mille francs avec elle obtenus
La firent à ses yeux plus belle que Vénus.
Il l'épouse, et bientôt son hôtesse nouvelle,
Le prêchant, lui fit voir qu'il étoit, au prix d'elle,
Un vrai dissipateur, un parfait débauché ......
Aussitôt de chez eux tout rôti disparut ;
Le pain bis renfermé d'une moitié décrut ;
Les deux chevaux, la mule, au marché s'envolèrent,
Deux grands laquais, à jeun, sur le soir s'en allèrent.....

(*Despréaux, satire* X.)

elle n'ont pour tous valets qu'un cocher : le carrosse est si méchant et les chevaux aussi, qu'ils ne peuvent aller ; la mère donne l'avoine elle-même ; ils ne mangent pas leur soûl. Elles vont elles-mêmes à la porte. Une fois que quelqu'un leur étoit allé faire visite, elles le prièrent de leur prêter son laquais, pour mener les chevaux à la rivière, car le cocher avoit pris congé. Pour récompense, elles ont été un temps à ne vivre toutes deux que du lait d'une chèvre. Le mari dit qu'il est fâché de cettte mesquinerie. Dieu le sait! Pour lui il dîne toujours au cabaret, aux dépens de ceux qui ont affaire de lui, et le soir il ne prend que deux œufs. Il n'y a guère de gens à Paris plus riches qu'eux. Il a mérité d'être pendu deux ou trois mille fois. Il n'y a pas un plus grand voleur au monde.

Le lieutenant-criminel logeoit de petites demoiselles auprès de chez lui, afin d'y aller manger; il leur faisoit ainsi payer la protection.

Sa femme le suivoit partout : elle coucha avec lui à Maubuisson ; le matin, comme ils partoient, les moutons alloient aux champs : « Ah ! les beaux » agneaux ! dit-elle. » Il lui en fallut mettre un dans le carrosse.

Elle demanda une fois à souper au valet de chambre d'un marquis qui avoit une affaire contre un filou qu'il vouloit faire pendre : il lui en refusa; elle alla avec son mari souper chez leur serrurier.

Le lieutenant dit à un rôtisseur qui avoit un procès contre un autre rôtisseur : « Apporte-moi deux cou- » ples de poulets, cela rendra ton affaire bonne. » Ce fat l'oublia. Il dit à l'autre la même chose; ce dernier les lui envoya et un dindonneau. Le premier envoie 'ses poulets après coup; il perdit, et pour

raison, le bon juge lui dit : « La cause de votre partie » étoit meilleure de la valeur d'un dindon. »

M. l'évêque de Rennes, frère aîné du maréchal de La Mothe, alla en 1659, au mois de janvier, pour parler au lieutenant-criminel; sa femme vint ouvrir, qui lui dit que le lieutenant-criminel n'y étoit pas, mais que s'il vouloit faire plaisir à madame, il la mèneroit jusqu'à l'hôtel de Bourgogne, où elle vouloit aller voir l'*OEdipe* de Corneille (1). Il n'osa refuser, et, la prenant pour une servante, il lui dit : « Bien, » allez donc avertir madame. » Elle s'ajusta un peu, et puis revint. Lui, lui disoit : « Mais madame ne veut- » elle point venir ? » Enfin elle fut contrainte de lui dire que c'étoit elle. Il la mena, mais en enrageant. Elle vouloit qu'il entrât avec elle; il s'en excusa, et

(1) Le passage de Tallemant a été écrit en forme de note à la marge de son manuscrit, postérieurement à la rédaction du texte continu de ses Mémoires. *OEdipe* fut représenté pour la première fois, à l'hôtel de Bourgogne, le 24 janvier 1659. En voici un témoignage contemporain :

Monsieur de Corneille, l'aîné,
Depuis peu de temps a donné
A ceux de l'hôtel de Bourgogne
Son dernier ouvrage, ou besogne,
Ouvrage grand et signalé
Qui l'OEDIPE est intitulé.....
Jamais pièce de cette sorte
N'eut l'élocution si forte ;
Jamais, dit-on, dans l'univers
On n'entendit de si beaux vers.
Hier donc la Troupe royale...
En donna le premier spectacle
Qui fit cent fois crier miracle.
Je n'y fus point ; mais on m'a dit
Qu'incessamment on entendit
Exalter cette tragédie
Si merveilleuse et si hardie, etc

(*Muse historique de Loret.* Lettre du 25 janvier 1659.)

lui envoya le carrosse du premier qu'il rencontra pour la remener (1)

CXLI

DU MONSTIER (2).

Du Monstier étoit un peintre en crayon de diverses couleurs; ses portraits n'étoient qu'à demi et plus petits que le naturel. Il savoit de l'italien et de l'espagnol, aimoit fort à lire, et il avoit assez de livres. C'étoit un petit homme qui avoit presque toujours une calotte à oreilles, naturellement enclin aux femmes, sale en propos, mais bon homme et qui avoit de la vertu. Il étoit logé aux galeries du Louvre comme un célèbre artisan (3); mais sa manière de vivre et de parler y attiroit plus les gens que ses ouvrages. Son cabinet étoit pourtant assez curieux : il y avoit sur l'escalier une grande paire de cornes, et au bas : « Regardez les vôtres; » et au bas de ses livres : « Le diable emporte les emprunteurs de » livres. »

(1) Le lieutenant-criminel Tardieu et sa femme, aussi avare que lui, furent assassinés, le 24 août 1665, dans leur maison du quai des Orfévres. Tallemant fait connoître plusieurs traits de leur avarice qui avoient échappé à Despréaux.

(2) Daniel du Monstier, célèbre peintre de portraits, né vers 1550, mort en 1631. Il excelloit pour le portrait au crayon en troiscouleurs. (On prononçoit *du Moustier.*)

Le père de du Monstier étoit peintre, et dessinoit le portrait dans le même genre. Les Recueils de dessins de du Monstier qu'on conserve à la Bibliothèque du Roi, et à celle de Sainte-Geneviève, contiennent beaucoup de portraits de personnages du temps de Charles IX, qui doivent être attribués au père.

(3) Ce mot étoit alors synonyme de celui d'*artiste*.

Il y avoit une tablette où il avoit écrit : *Tablette des sots :* le père Arnoul, confesseur du Roi, qui étoit un glorieux jésuite, lui demanda qui étoient ces sots. « Cherchez, cherchez, lui dit-il, vous vous y trou- » verez. » Un autre jésuite s'y trouva effectivement, et lui ayant demandé pourquoi, sans se nommer, du Monstier lui répondit en grondant, car il n'aimoit point les jésuites : « Parce qu'il a dit que Henri IV » avoit été nourri de biscuit d'acier. » A propos de livres, il contoit lui-même une chose qu'il avoit faite à un libraire du Pont-Neuf, qui étoit une franche escroquerie ; mais il y a bien des gens qui croient que voler des livres ce n'est pas voler, pourvu qu'on ne les vende point après. Il épia le moment que ce libraire n'étoit point à sa boutique, et lui prit un livre qu'il cherchoit il y avoit long-temps. Je crois que la plupart de ceux qu'il avoit lui avoient été donnés (1).

Il savoit par cœur plus de la moitié de deux volumes in-folio de deux ministres, Aubertin et Le Faucheur, sur la matière de l'eucharistie, et il les avoit peints, et un autre aussi nommé Daillé. Du Monstier n'étoit catholique qu'à gros grains.

Il avoit un petit cabinet séparé plein de postures de l'Arétin, qu'il appeloit *tablatures*... (2) Outre cela, il savoit toutes les sales épigrammes françoises (3).

(1) On conserve à la Bibliothèque de l'Arsenal un exemplaire du roman de *Tristan de Léonois*, édition de Vérard, qui a appartenu à du Monstier. On y lit sur plus de vingt folios, et particulièrement sur le frontispice, la mention suivante : *Ce livre est à Daniel du Monstier, peintre du Roy et de la Reyne.*

(2) Le cardinal Mazarin fit saisir ce cabinet, et se l'appropria, si Ménage a dit vérité. (*Ménagiana*, I, 7, édition de 1715.)

(3) Du Monstier faisoit aussi des vers : on a de lui d'assez belles stances *sur le trépas de Henri le Grand* et d'autres poésies,

J'ai vu un de ses cousins germains à Rome, du même métier, qui savoit aussi mille vers comme cela.

Il n'aimoit pas plus les médecins que les jésuites, et il les appeloit *les magnifiques bourreaux de la nature*.

Le premier président de Verdun (1) désira de le voir; un de ses amis l'y voulut mener. « Je ne suis ni » aveugle ni enfant, j'y irai bien tout seul, » répondit-il. Il y va; le premier président donnoit audience à beaucoup de gens; enfin il dit : « J'ai mal à la tête; » qu'on se retire. » On fit donc sortir tout le monde; il n'y eut que du Monstier qui dit qu'il vouloit parler à monsieur le premier président qui avoit souhaité de le voir; il vient et avoit fait dire que c'étoit du Monstier. Le premier président lui dit : « Vous, mon- » sieur du Monstier! Vous êtes un homme de bonne » mine pour être M. du Monstier! » Lui regarde si personne ne le pouvoit entendre, et, s'approchant de M. de Verdun, il lui dit : « J'ai meilleure mine » pour du Monstier que vous pour premier prési- » dent (2). — Ah! cette fois-là, dit le président, je » connois que c'est vous. » Ils causèrent deux heures ensemble le plus familièrement du monde.

Quand il peignoit les gens, il leur laissoit faire tout ce qu'ils vouloient; quelquefois seulement il leur disoit : « Tournez-vous. » Il les faisoit plus

parmi lesquelles il faut distinguer sa *consolation à un ami sur la mort de son frère*. Ces pièces se trouvent dans les *Délices de la poésie françoise*. Paris, Toussainct du Bray, 1615, in-8°, p. 921-932.

(1) Nicolas de Verdun, premier président du Parlement de Paris, avoit succédé à Achille de Harlay. Il mourut le 16 mars 1627.

(2) Verdun avoit la *gueule* de côté. (T.)

beaux qu'ils n'étoient, et disoit pour raison : « Ils sont » si sots qu'ils croient être comme je les fais, et m'en » payent mieux. »

Il avoit peint M. de Gordes, capitaine des gardes-du-corps, par le commandement du feu Roi : « Au- » trement, disoit-il, je ne m'y fusse jamais résolu, » car il est trop laid. » Il l'appeloit *le cadet du diable*.

Une fois qu'il étoit chez M. d'Orléans, du Pleix, l'historiographe, y vint; M. d'Orléans lui fit des compliments sur son histoire. « Il n'y a, dit du Pleix, » que cet homme-là, montrant du Monstier, qui soit » mon ennemi. — Votre ennemi! répondit du Mons- » tier ; vous ne m'avez fait ni bien ni mal. A la vérité, » je ne saurois souffrir qu'étant créature de la reine » Marguerite, vous la déchiriez comme vous faites ; » puis, elle est de la maison royale, si j'avois du cré- » dit en France, je vous ferois châtier. Et puis, vous » allez dire qu'autrefois en France tous les hommes » étoient sodomites, et ne se marioient qu'après » s'être lassés de garçons! »

Il avoit mis sous le portrait de mademoiselle de Rohan : *La princesse Gloriette*, et sous celui du comte de Harcourt : *Le parangon des princes cadets;* au bas de celui d'une dame de La Grillière, il avoit écrit : « Elle n'a oublié qu'à payer. »

Vaillant, peintre flamand, natif de Lille, qui peint en crayon comme lui, à celles qui ne le payoient pas, il faisoit comme des barreaux sur leurs portraits, et disoit qu'il les tenoit en prison jusqu'à ce qu'elles eussent payé.

* Il se remaria à sa servante qui étoit fort jolie. La Reine lui demanda pourquoi il avoit épousé une servante. « Madame, je n'oserois vous le dire. —

» Dites, dites. — C'est, dit-il, parce qu'elle avoit un » beau *chose.* » En effet il l'avoit trouvé si beau qu'il en avoit fait plusieurs portraits.

La plus belle aventure qui lui soit arrivée, c'est que le cardinal Barberin, étant venu légat en France, durant le pontificat de son oncle, eut la curiosité de voir le cabinet de du Monstier et du Monstier même. Innocent X, alors monsignor Pamphilio, étoit en ce temps-là dataire et le premier de la suite du légat; il l'accompagna chez du Monstier, et voyant sur la table l'*Histoire du concile de Trente*, de la belle impression de Londres, dit en lui-même : « Vraiment » c'est bien à un homme comme cela d'avoir un livre » si rare! » Il le prend et le met sous sa soutane, croyant qu'on ne l'avoit point vu; mais le petit homme, qui avoit l'œil au guet, vit bien ce qu'avoit fait le dataire, et, tout furieux, dit au légat « qu'il lui étoit » extrêmement obligé de l'honneur que Son Émi» nence lui faisoit; mais que c'étoit une honte qu'elle » eût des larrons dans sa compagnie; » et sur l'heure, prenant Pamphile par les épaules, il le jeta dehors en l'appelant *bourguemestre de Sodome*, et lui ôta son livre (1).

(1) Amelot de la Houssaie raconte cette anecdote d'une manière différente : il dit que monsignor Pamphilio, ayant accompagné le cardinal Barberin dans le cabinet de du Monstier-*Crayon*, « ne put résister à la tentation de prendre subtilement un petit » livre très-rare fait contre la cour de Rome ; il le mit adroite» ment dans sa poche..... comme le légat en entrant avoit ré» pondu de ceux de sa suite..... avant de sortir du cabinet, il » ferma lui-même la porte et dit à du Monstier : — M. du Mons» tier, pendant que nous sommes tous ici, voyez s'il vous man» que quelqu'un de vos livres........ du Monstier reconnut qu'il » lui en manquoit un. — Il faut, dit le cardinal, nous fouiller » tous l'un après l'autre. Chacun s'y offrit volontiers; mais Pam-

Depuis, quand Pamphile fut créé pape, on dit à du Monstier que le pape l'excommunieroit et qu'il deviendroit noir comme charbon. « Il me fera grand » plaisir, répondit-il, car je ne suis que trop blanc.» Malherbe, comme vous avez vu, dit quasi la même chose à M. de Bellegarde, et le maréchal de Roquelaure avant eux eut la même pensée. Henri IV lui dit un jour : « Mais d'où vient qu'à cette heure que je » suis roi de France paisible, et que j'ai toutes choses » à souhait, je n'ai point d'appétit, et qu'en Béarn, » où je n'avois pas du pain à mettre sous les dents, » j'avois une faim enragée? — C'est, lui dit le maré- » chal, que vous étiez excommunié; il n'y a rien qui » donne tant d'appétit. — Mais si le pape savoit cela, » reprit le Roi, il vous excommunieroit. — Il me fe- » roit grand honneur, répondit l'autre; car je com- » mence à être bien blanc, et je deviendrois noir » comme en ma jeunesse.»

A la mort de du Monstier, le chancelier, par l'instigation des jésuites, fit acheter tous les livres qu'il avoit contre eux, et les fit brûler.

» phile, qui se trouvoit pris au trébuchet, ne voulant pas souf- » frir que l'autre approchât de lui, le repoussa deux ou trois » fois assez rudement..... Ils en vinrent aux prises, où Pamphile » fut le plus foible en coups de poings........ Le livre se retrouva » dans sa poche.... On attribue au ressentiment de cet affront » la persécution qu'il fit aux Barberins, après qu'il fut devenu » pape, et la haine qu'il montra contre la couronne de France » durant les dix années de son pontificat. » (*Mémoires d'Amelot de La Houssaie*, II, 13.)

CXLII

LE PRÉSIDENT LE COIGNEUX (1).

Le père du président Le Coigneux étoit maître des comptes (2) ; il y a deux ans ou environ que son fils, reçu président au mortier comme lui (3), en une audience de l'Édit, menaça un avocat de l'envoyer en bas. Les avocats, irrités de cela, recherchèrent sa naissance, et ils trouvèrent que le père du maître des comptes étoit procureur et fils d'un potier d'étain, qui fut surnommé *Le Coigneux*, à cause qu'il cognoit sans cesse (4).

Le feu président, comme j'ai dit ailleurs, eut sa charge pour rien. Étant chancelier de Monsieur, et étant veuf pour la seconde fois, il prétendoit être cardinal (5). Puy-Laurens et lui, voyant qu'on se

(1) Le véritable nom est Le Coigneux. On prononçoit Le Cogneux.

(2) Antoine Le Coigneux de Lierville, maître des comptes, en 1572, père du président. Il exerça cette charge jusqu'au 12 juillet 1599.

(3) Le fils fut reçu président à mortier, le 20 août 1652, à la place de son père, reçu en 1630.

(4) Guillaume le Coigneux, marchand potier d'étain, mourut en 1505, et Sara Ral, sa femme, en 1517 ; on voyoit leur épitaphe au charnier des Innocents. Gilles Le Coigneux, leur fils, a été procureur au Parlement, et leur petit-fils est devenu conseiller.

(5) On m'a dit que le cardinal de Richelieu dit une fois : « M. Le » Coigneux ne sauroit être d'église. » C'est que Le Coigneux avoit épousé clandestinemennt la fille d'un sergent, si je ne me trompe, qui étoit fort belle ; elle s'appeloit Marie Droguet. On ajoute qu'il s'en défit gaillardement, afin de n'avoir plus cet obstacle à sa fortune. (T.)

moquoit d'eux, firent aller leur maître en Lorraine. Puy-Laurens, amoureux de la princesse de Phalsbourg, croyoit l'épouser, et vouloit être beau-frère de son maître. Le Coigneux, dit-on, s'opposa au mariage de la princesse Marguerite, aujourd'hui madame d'Orléans, et ce fut pour cela qu'on l'envoya à Bruxelles pour cabaler avec la Reine-mère et l'infante; et après on lui manda qu'il y demeurât.

Ç'a été toujours un homme assez extraordinaire. Il lui prit envie à Bruxelles, étant en colère contre ses gens, d'essayer si on ne pouvoit vivre sans valets. Il donna congé à tous ses domestiques pour trois mois, se mit dans une chambre tout seul, faisoit son lit, alloit au marché et mettoit son pot au feu; mais il en fut bientôt las.

Il avoit un peu la mine d'arracheur de dents; cela n'empêcha pas qu'avant que d'aller en Lorraine, comme il étoit en crédit chez Monsieur, il n'eût eu une belle galanterie avec une madame Guillon, femme d'un conseiller au parlement, qu'on appeloit *le teston rogné du palais*, parce qu'il n'avoit point de lettres. Cet homme l'avoit épousée pour sa beauté, et fut déshérité à cause de ce mariage; mais, après la mort du père, son frère et lui s'accommodèrent. Elle étoit aussi belle que personne de son temps; la Reine-mère disoit : « *E bella sta Guillon, mi ressemble.* »

Le Coigneux, veuf de sa première femme, pour voir plus commodément madame Guillon, acheta cette maison qu'il a eue à Saint-Cloud jusqu'à sa mort, parce qu'elle étoit vis-à-vis de celle de Guillon. Au fort de cette amourette il se marie avec une mademoiselle de Ceriziers (1). C'est la mère de Bachau-

(1) Marie Ceriziers, dont le père étoit maître des comptes. (T.) — Mademoiselle Ceriziers est regardée comme la première

mont (1), qui n'étoit guère moins belle que madame Guillon. Au commencement cette femme ne bougeoit d'avec la maîtresse de son mari, et la croyoit la plus honnête femme du monde ; enfin, l'imprudence des amants lui découvrit toute l'histoire. Le Coigneux n'osoit plus aller chez ses amours qu'en cachette ; mais madame Guillon, pour faire dépit à cette femme, vouloit qu'elle sût que Le Coigneux la voyoit toujours ; mais le mari ne vouloit point donner ce déplaisir-là à sa femme.

Au bout de quelque temps, Le Coigneux eut jalousie de ce qu'un avocat nommé des Estangs, de leurs amis, et qui étoit de l'intrigue, avoit couché à Saint-Cloud chez madame Guillon, et de rage, il porte à sa femme toutes les lettres de madame Guillon, et jure de ne la plus voir : voilà cette femme au désespoir. Elle fit durant quelques années toutes les choses imaginables pour lui parler, et elle étoit si transportée que son confesseur fut obligé de lui permettre de parler à cet homme, de peur qu'elle ne se désespérât ; mais elle n'en put jamais venir à bout. Enfin, le temps la guérit, et elle se mit dans la dévotion : je pense qu'elle vit encore. Elle disoit à madame Pilou : « Ma chère, quand je revins de ma folie, » j'étois aux champs ; ah ! disois-je, je pense que » voilà de l'herbe ; ce sont là des moutons : avant » cela je ne voyois pas ce que je voyois. »

Comme il étoit en Angleterre avec la Reine-mère,

femme du président Le Coigneux. (Voyez les *Présidents au mortier* de Blanchard, Paris, 1647, in-folio, p. 421.)

(1) Erreur de Tallemant : François Le Coigneux, seigneur de Bachaumont, conseiller-clerc au Parlement de Paris, naquit du second mariage ; c'est Jacques Le Coigneux, conseiller au Parlement, qui vint du premier mariage.

il lui vint fantaisie de se marier, et il épousa sa troisième femme (1), qui étoit fille d'honneur de la Reine-mère. Un gentilhomme, nommé Sémur, l'alloit épouser; elle le pria de trouver bon qu'elle prît M. Le Coigneux, puisque c'étoit son avantage. En revanche, le président donna sa fille à Sémur (2). *On dit que la sœur du président, femme de du Boulay, de Luxembourg, pria son frère de l'en délivrer, à cause des persécutions de Thoré. Le président la manda; elle le fut trouver en Angleterre; il la fit fille d'honneur de la Reine-mère. Sémur et elle se marièrent par amour; ils viennent en France; le père de Semur donna à son fils une métairie, où ils vivoient comme ils pouvoient; elle dit qu'elle n'a jamais été si heureuse : elle aimoit et étoit aimée passionnément.

Cette troisième femme a eu du bien ensuite par succession. Le président revint après la mort du cardinal de Richelieu, et fut rétabli dans tous ses biens.

Il s'avisa une fois de vouloir être dévot; quelques jours après il se promenoit dans sa salle, à grands pas et tout rêveur : « Qu'avez-vous? lui dit-on. — Ma » foi! répondit-il, je n'y trouve pas mon compte, je » n'y suis pas propre : il faut aller son train ordi- » naire. »

Il appeloit sa femme *Présidentelle*, parce qu'elle est petite : c'est une honnête femme et fort complaisante. Il l'amena de deux cents lieues d'ici, ayant la petite-vérole : « Tu iras bien, on t'enveloppera dans » le carrosse. » Elle n'avoit apparemment que la petite-vérole volante.

(1) Elle s'appeloit Marie Bitaut. (Voyez les *Présidents à mortier* de Blanchard déjà cités, *ibid.*)

(2) Geneviève Le Coigneux épousa en premières noces N. Le Cirier, baron de Sémur.

Il se mit une fois en tête de planter à Saint-Cloud, qu'il a fait assez ajuster, sans considérer qu'il présidoit à l'Édit (1). Pour cela il falloit coucher assez souvent à sa maison. Le matin il partoit à quatre heures avec sa *Présidentelle*, alloit au Palais, et retournoit dîner à Saint-Cloud, et elle, tandis qu'il étoit au Palais, s'alloit habiller à son logis. On ne sauroit trouver une plus généreuse belle-mère; elle a fait faire aux enfants de son mari tous les avantages qu'ils pouvoient souhaiter, encore qu'elle eût une fille et un fils.

Il aimoit les fêtes comme un écolier, et étoit assez las de son métier de président. Étant travaillé d'une courte haleine, il alla bâtir une grande maison au bout du Pré-aux-Clercs (2), pour avoir un grand jardin, où se promener, comme on lui avoit ordonné de respirer l'air tout à son aise. A ce bâtiment on verra bien qu'il y avoit quelque chose qui n'alloit pas bien dans sa tête. On disoit en riant : « N'a-t-il pas raison? car il y a une si longue traite de Paris à » Saint-Cloud, qu'il faut bien se reposer en chemin. » Lui, disoit : Je n'ai affaire qu'à deux sortes » de gens, aux plaideurs, qui me viendront chercher » en quelque lieu que je sois (Ne voilà-t-il pas une » grande discrétion?), et à mes amis, qui iroient » bien plus loin pour me voir. » Un jour que Ruvigny dînoit chez lui, il le tire à la fenêtre et lui dit : » Vous ne sauriez croire combien je suis sujet aux » *vertigos !* »

(1) C'étoit une chambre mi-partie composée de catholiques et de réformés. Les causes des protestants y étoient portées.

(2) Une vue de cette maison a été gravée par Israël Silvestre. Entourée de jardins et de terrains vagues, elle étoit près du couvent des Petits-Augustins.

Son fils aîné, étant reçu en survivance, épousa la veuve d'un secrétaire du conseil, nommé Galand, homme de fortune, et elle fille d'un notaire (1). Elle pouvoit avoir deux ans plus que lui; mais, hors qu'elle est trop grosse, elle n'étoit point mal faite et n'avoit point eu d'enfants (2). Il eut un rival, c'étoit Cossé, cadet de Brissac, qui, faisant l'offensé, prit la campagne avec la résolution de tuer Le Coigneux, s'il ne lui donnoit dix mille écus; il dit que ce n'étoit pas par avarice, et qu'il les donneroit aux pauvres, mais seulement pour punir l'outrecuidance de ce bourgeois. Le Coigneux, d'autre côté, se mit dans la garde du parlement, et de Cossé ne marchoit qu'avec escorte. Tout le monde accuse le maréchal de La Meilleraye de cette extravagance, car, comme nous verrons ailleurs, ce fut lui qui fit bailler au Plessis-Chivray vingt mille écus par madame de La Bazinière; mais il y avoit bien de la différence, car il y avoit quelque chose d'écrit, et ici celle que Cossé prétendoit étoit mariée. Le père disoit que quand il auroit donné des coups de bâton au maréchal, il ne seroit pas en si grand danger, que seroit le maréchal s'il l'avoit touché du bout du doigt. Cette fois, le maréchal avoit trouvé des gens aussi fous que lui. On dit qu'en ce temps-là cinq ou six officiers aux gar-

(1) Ce notaire s'appeloit Le Camus. (T.)

(2) Elle alla au conseil à M. le président de Nesmond, qui aimoit son mari, pour savoir qui elle épouseroit de M. de Maisons ou de M. Le Coigneux. « Ne venez-vous point ici, lui dit-» il, madame, après avoir pris votre résolution? — Non, mon» sieur. — Si cela est, reprit-il, M. de Maisons est bien mieux » votre fait. — Mais M. de Maisons a des enfants, dit-elle en » l'interrompant. — Oh! je vois bien que votre résolution est » prise. » Et n'en voulut plus parler. (T.)

des, tous enfants de Paris, prirent la querelle de Le Coigneux, mais que Cossé ne voulut pas leur faire l'honneur de tirer l'épée contre eux. Ils en firent des railleries tout haut au Palais-Royal, et se disoient l'un à l'autre, pour dire une chose impossible : « Tu » feras aussitôt cela que de faire que Cossé se batte.» Cossé, voyant qu'on se moquoit de cette levée de boucliers, s'en alla en Bretagne, sans revenir à Paris, pour faire qu'on crût qu'il en étoit sorti en ce dessein. Depuis, cela s'accommoda.

La femme de Le Coigneux fut bientôt repentante de ce qu'elle avoit fait, et elle a bien payé la gloire d'être présidente au mortier. Il est coquet naturellement. J'ai entendu dire à un de ses amis que, dès qu'il se voyoit une *eleveure*, il se faisoit donner un lavement; si est-il pourtant aussi noir qu'un autre, et a la mine aussi brutale qu'on la sauroit avoir, et sa mine ne trompe point. Il a de l'esprit quand il veut; pour sa conscience, vous en jugerez par ce que je vais écrire, et ce que vous en verrez dans les Mémoires de la Régence. Je dirai cependant que Bachaumont (1), son cadet, lui vola quatre cents pistoles, en un temps qu'il n'en avoit guère. Ce jeune homme s'en confessa à un Jésuite, qui dit à Le Coigneux, qui avoit fait mettre ses valets en prison, qu'il les en fît sortir, et qu'ils n'étoient point coupables, mais son frère; Bachaumont soutenoit qu'il n'avoit point pris cet argent. Les porteurs, qui avoient porté Bachaumont après le vol, disoient que quand il retourna d'où il étoit allé, il étoit beaucoup plus léger. Lui disoit : « C'est que je n'avois pas été à la

(1) Boischaumont, on dit vulgairement Bachaumont. (T.) — Bachaumont a eu quelque part au *Voyage* de Chapelle.

» garde-robe, et que j'y fus dans cette maison. »

Revenons à la femme de Le Coigneux, le jeune : elle eut huit jours du plus beau temps du monde, car le mari eut huit jours de complaisance. Il a l'esprit agréable quand il lui plaît; elle étoit aussi contente qu'on se le peut imaginer ; mais, au bout de ce temps-là, on dit qu'en une compagnie il dit, pensant dire une plaisante chose : « Je vais revoir ma vieille ; » qu'elle le sut, et qu'elle en pensa enrager, car outre qu'elle a toujours été jalouse, et qu'elle a bien donné de l'exercice à son mari sur cet article, elle a quelque chose de fort bourgeois, et elle s'est toujours prise pour une autre. Quand Le Camus l'aîné, son frère, voulut épouser la fille de de Vouges, l'apothicaire, elle qui se voyoit dans l'opulence, car son mari avoit déjà fait fortune, comme si le fils d'un notaire, à qui on assuroit cent mille livres après la mort du père, eût été bien gâté de prendre la fille d'un apothicaire avec vingt-cinq mille écus et assez jolie, lui qui n'étoit qu'un idiot (il l'a bien fait voir, car il s'est ruiné depuis), elle s'y opposa, fit fermer la porte du jardin qui alloit chez son père, et fut un an sans vouloir voir ni le père ni le fils. M. de Maisons, le père, la voulut épouser, et aussi le procureur-général Fouquet. Elle ne voulut point être belle-mère. Feu Noailles, Cossé et M. de Schomberg y pensèrent; elle disoit que les gens de la cour la mépriseroient. Son beau-frère Galand lui dit toute l'humeur de Le Coigneux, et ajouta : « Je sais bien que vous ne manquerez pas » de le lui redire ; mais je veux acquitter ma con- » science. » Elle n'y manqua pas. Le Coigneux dit à Galand : « Vous ne me connoissez pas mal : mais si » votre belle-sœur veut être tant soit peu complai- » sante, je vivrai fort bien avec elle. »

Le grand vacarme arriva du temps de Pontoise (1), où Le Coigneux étoit, pour un paquet que Le Camus apporta au secrétaire de Le Coigneux. Ce secrétaire avoit été tout petit à elle ; il y avoit dedans une lettre par laquelle il ordonnoit à cet homme d'aller trouver je ne sais quelle femme, et de lui donner de l'argent pour faire aller madame de Boudarnault (2) à Mantes. Ce secrétaire qu'elle fit venir lui dit : « Madame, si vous me croyez, vous dissimulerez ; » un autre recevra la commission qu'on me donne, » et n'aura pas pour vous toutes les considérations » que j'aurai ; laissez-moi faire, vous vous en trou- » verez bien avec le temps. » Elle ne le veut point croire, et écrit à son mari une lettre, où il y avoit quelque chose d'assez plaisant, et quelque chose aussi de fort offensant, et elle appeloit ces femmes, en trois endroits, *vos putains ;* il y avoit que ce seroit une belle chose que de voir arriver tout cet attirail dans une petite ville, où rien ne se peut cacher, etc. Le Coigneux, piqué de cette lettre, ordonne quelque temps après à ce secrétaire de fermer la porte du jardin dont nous avons déjà parlé, car il logeoit chez sa femme, sous prétexte qu'encore qu'en allant à Pontoise on eût ôté tout le meilleur de la maison, on pouvoit pourtant soustraire beaucoup de choses dont il étoit chargé par le contrat de mariage ; il voulut faire retirer en même temps les papiers ; mais une dame, chez qui on les avoit mis, dit que comme elle les avoit reçus du mari et de la femme tout ensemble, elle ne pouvoit les rendre que par l'ordre de l'un et de l'autre. Madame Le Coigneux prend cela

(1) En 1652, une partie du Parlement y alla. (T.)

(2) Madame de Boudarnault étoit fort décriée. (T.)

pour un grand outrage, comme si le mari n'étoit pas le maître de la communauté, et s'il n'avoit pas les papiers en sa puissance. Le secrétaire, ayant reçu l'ordre de faire fermer la porte du jardin, dit a madame Le Coigneux qu'il en étoit au désespoir; elle lui dit qu'il la fît boucher: mais à peine cette porte étoit-elle à demi bouchée qu'elle fait l'enragée, veut battre les maçons, et la porte demeura ainsi jusqu'au retour du président, qui la fit boucher tout-à-fait.

Madame Pilou, qui, après, se mêla de les accommoder, dit que madame Le Coigneux mettoit en fait que ce mauvais traitement venoit de ce qu'elle n'avoit pas voulu donner tout son bien à Bachaumont, qui l'eût redonné à son frère. Le président répondoit à cela qu'il ne le voudroit pas quand sa femme le voudroit; qu'après tout Bachaumont en seroit le maître, et que n'ayant que deux ans moins que sa femme, il ne vivroit apparemment guère plus qu'elle. Elle disoit aussi qu'il ne lui donnoit que six pistoles par mois pour ses menus plaisirs. Le secrétaire a fait voir à madame Pilou les comptes qu'elle arrête elle-même, puis le mari les signe. Elle a pris dix pistoles par mois pour son jeu; mais il n'a tenu qu'à elle d'en prendre davantage. Par malice elle avoit fait mettre sur ce compte: « *A madame la présidente,*
» pour faire ses dévotions le premier dimanche du
» mois. . . . . 3 liv.»

Trois sottes femmes, sa sœur, femme de Galand, cadet du mari de madame Le Coigneux, car ils avoient épousé les deux sœurs, madame Garnier (1) et madame Le Camus, qui sont deux de Vouges,

(1) Cette Garnier est celle qui a fait le mariage. (T.)

sœurs, ont mis de l'huile dans le feu, mais surtout la Galand. C'étoit une assez belle femme, mais un peu colosse, et toujours parée comme la foire Saint-Germain, qui faisoit la jolie quoiqu'elle eût l'air furieusement bourgeois, et l'esprit encore plus. Son mari n'en étoit pas trop le maître, et ne lui a jamais montré les dents que quand, averti du scandale que causoit un nommé Mazel, espèce de violon qui étoit son galant, il le chassa de chez lui, et donna quelque horion à la donzelle. On n'a jamais parlé que de celui-là.

On dit que cette acariâtre a tenu garnison quelquefois des quinze jours entiers dans la chambre de sa sœur, et n'alloit pas seulement à la messe, de peur que le mari ne lui fît fermer la porte, et il lui est arrivé d'y faire mettre le pot au feu.

Durant ce divorce, Le Coigneux et quelques-uns de ses amis entendirent par la cheminée que la Galand disoit : « Otez-moi ma robe, je lui veux aller » donner des coups de bâton. » Lui, sans s'émouvoir autrement, fit apporter des verges. « Si elle vient, » leur dit-il, vous verrez beau jeu. »

Quand Camus fut mis en prison pour vingt-deux mille livres, la présidente pesta terriblement : « Le » beau-frère d'un président au mortier, le laisser mener en prison comme cela ! » disoit-elle. Le Coigneux répondoit à ceux qui lui en parloient : « On » ne l'a fait qu'à cause que cet homme vit mal avec » moi ; mais que ma femme m'en prie, et je le ferai » sortir dans deux heures. » Elle ne voulut pas lui en avoir l'obligation : Galand paya pour Camus (1).

(1) Il s'étoit ruiné à faire le beau, et à se fourrer parmi les gens de cour. (T.)

Ces sottes femmes, en parlant d'elles, disent : *Des femmes de notre condition*, et ces femmes de condition ont laissé mourir quasi sur un fumier leur cadet, le petit Camus ; à peine eut-il une bière. Ce fut mademoiselle de Bussy, dont il avoit été un peu épris, qui lui fit administrer les sacrements à ses dépens.

Enfin, l'année de Pontoise ne finit point que madame la présidente ne se mît dans un couvent ; ce fut aux filles de Saint-Thomas, près la porte de Richelieu : elle y entra par surprise (1), car l'archevêque crut que c'étoit pour quelque retraite de dévotion, et lui accorda cela comme à la belle-sœur de madame de Thoré (2), qu'il connoissoit fort à cause de Saint-Cloud. Le Coigneux y fut promptement ; elle lui dit qu'elle ne s'étoit pas mise dans un couvent pour en sortir, et lui tourna le dos (3). Lui, fit faire aux religieuses toutes les significations nécessaires. L'archevêque la voulut faire sortir ; il ne voulut pas, car il la pouvoit tirer de là quand il eût voulu. Elle et sa sœur dirent cent sottises à la grille à madame Pilou, qui y fut pour mettre les holà. Elle parloit pourtant de son mari avec respect, et s'en remit à M. de Mesmes et à M. de Novion, et prétend sur toutes choses que le secrétaire sorte. Lui, ne la voulut recevoir que comme il lui plaisoit, sans conditions, car il vouloit mettre des gens affidés auprès d'elle, pour empêcher ses parents de la voir : il fallut en passer par là.

(1) Le 10 novembre 1652, veille de la Saint-Martin, jour de la rentrée du Parlement. (*Mémoires de Conrart.* Collection Petitot, 2e série, XLVIII, 202.)

(2) Madame de Thoré étoit sœur du président Le Coigneux. (T.)

(3) Conrart fait en détail le récit de cette visite. (*Mémoires de Conrart*, p. 203.)

L'été suivant, comme il eut acheté la terre de Mortfontaine, vers Senlis, ils eurent dispute sur les meubles qu'il y vouloit faire porter; cela alla à rupture, et il s'aperçut quelques jours après qu'elle enlevoit tantôt dans son carrosse, tantôt dans les carrosses de ses amies, ce qu'elle avoit de meilleur. Il s'y opposa, disant qu'il en étoit chargé; ils s'échauffèrent; elle demanda à se séparer, et nomma pour arbitres le président de Novion et le président Le Bailleul, et lui le président de Champlâtreux et un autre. La chose fut réglée à quinze mille livres de pension (1). Le Coigneux, depuis cela, a payé pour plus de trois cent mille livres de taxes; il en rapporte les quittances : mais il n'en a rien payé; le Roi lui en fit don. Voilà déjà sur treize cent mille livres qu'elle avoit trois cent mille livres et plus d'escroquées. Elle lui a donné l'habitation de sa maison par contrat de mariage. Elle a mis deux cent cinquante mille livres dans la communauté. Elle est morte depuis, en 1659, chez sa sœur, où on la fit venir pour être plus en liberté. Là, M. Joly, le curé, fit que Le Coigneux l'alla voir comme elle étoit malade de la maladie dont elle mourut. Elle y fit un testament où il y a bien des legs pieux; ils montent jusqu'à deux cent cinquante mille livres.

On ne dispute point ce qui est des taxes payées, dont Le Coigneux rapporte les quittances; on n'a

(1) Deux contemporains, Conrart et Tallemant, ont pris la peine de nous transmettre les querelles de ménage de M. et de madame Le Coigneux. Ils s'accordent, et cependant ils ne se sont pas entendus, car ils étoient brouillés ensemble et ne se voyoient plus. Le rapprochement de leurs deux récits intéressera les lecteurs qui cherchent dans ces Mémoires à connoître l'état de la société au dix-septième siècle.

garde d'accepter la communauté; car il est assez homme de bien pour faire pour un million de fausses dettes; de sorte qu'il gagne, en comptant son préciput, six cent mille livres, sans l'habitation d'une maison de cinq mille livres de loyer. Elle donne deux cent mille livres aux deux aînés de sa sœur, à condition d'en faire dix mille livres de rente à leur oncle Le Camus, homme ruiné, mais qui n'a que quarante-huit ans, et se porte aussi bien qu'eux; de sorte que, quand cet homme sera mort et le président Le Coigneux, la succession d'une femme si opulente pourra valoir quatre cent mille livres tout au plus; mais c'est du pain bien long.

Au bout de six semaines, il se remaria avec la fille du feu marquis de Rochefort, beau-frère de la maréchale d'Estrées; elle étoit veuve du comte de Carces (1).

CXLIII

M. D'EMERY (2).

M. d'Emery s'appeloit Particelle, fils d'un banquier de Lyon, italien, ou du moins originaire d'Italie, qui

(1) Jean de Pontevez, comte de Carces, grand-sénéchal, et lieutenant de roi en Provence. Marie d'Aloigny-Rochefort, sa veuve, remariée au président Le Coigneux, marquis de Mortfontaine, mourut le 13 mai 1675, et le président contracta une dernière alliance avec une nièce du maréchal de Navailles, qui lui a survécu. (*Père Anselme*, VII, 617.)

(2) Michel Particelli, seigneur d'Émery, surintendant des finances. Le cardinal de Retz trace ainsi son portrait : « C'étoit, » dit-il, l'esprit le plus corrompu de son siècle; il ne cherchoit » que des noms pour trouver des édits... Il disoit en plein Con-

fit une célèbre banqueroute. Il trouva moyen de devenir trésorier de l'argenterie chez le Roi. M. de Rambouillet m'a dit que cet homme lui disoit sans cesse : « Monsieur, si vous vouliez, nous ferions bien nos » affaires tous deux; mais ce M. de Souvray (1) est » le plus pauvre homme du monde. » MM. de Rambouillet et de Souvray étoient tous les deux maîtres de la garde-robe. Il prenoit, ce M. de Souvray, mais sottement, et le troisième maître de la garde-robe étoit encore un idiot. Or, après les fournitures des noces de la reine d'Angleterre (2), toutes les friponneries de Particelle se découvrirent. Il vint trouver M. de Rambouillet, comme le Roi étoit à Lyon (3), et lui dit : « Monsieur, je suis perdu si vous ne me » sauvez; M. de Souvray a tout avoué et demandé » pardon au Roi ; M. de Marillac, garde des sceaux, » a décerné une commission à un maître des requê- » tes, son parent, pour informer contre moi.» M. de Rambouillet va trouver ce maître des requêtes, à qui il dit qu'on avoit tort d'entreprendre sur sa charge, et fit si bien que le maître des requêtes et lui en vinrent aux grosses paroles, et il le menaça exprès de lui donner des coups de bâton. « Je vais dépêcher » un courrier à la cour, dit le maître des requêtes.— » Et moi aussi, dit le marquis; nous verrons qui

» seil que la foi n'étoit que pour les marchands.» (*Mémoires du cardinal de Retz.* Collection Petitot, XLIV, 190.)

(1) Le maréchal de Souvray, grand-maître de la garde-robe.

(2) Henriette de France, sœur de Louis XIII, épousa Charles Ier, roi d'Angleterre, le 11 mai 1625.

(3) Ce devoit être en 1629. Louis XIII passa à Lyon vers le milieu de février pour se rendre à l'armée de Savoie. (*Itinéraire des rois de France* dans les *Pièces fugitives du marquis d'Aubais.* I, 123.)

» aura raison. » Particelle fournit un homme qui courut si bien qu'il devança l'autre d'un jour. Particelle, qui avoit de l'esprit, écrivit un *galimatias* à M. de Luynes (1), où il inséroit qu'il étoit important pour son service qu'on révoquât la commission décernée contre Particelle, et que, quand la cour seroit de retour, il lui en diroit les raisons. M. de Luynes fit révoquer la commission, et la chose s'évanouit tout doucement.

Après, il voulut être maître des comptes; mais, à cause de ses friponneries, on ne le voulut pas recevoir : il devint secrétaire du Conseil; M. d'Effiat ne l'aimoit point; mais, dans une rencontre, ayant fait une partition d'une grande somme sans encre ni papier, il en fit cas, et vit bien que cet homme avoit l'esprit vif. Bullion le trouvoit trop habile.

Quand le cardinal le voulut faire intendant des finances, il en dit au Roi mille biens; le Roi lui dit : « Hé bien! mettez-y ce M. d'Emery. On m'avoit dit » que ce coquin de Particelle y prétendoit. » Il y en a qui ajoutent que le cardinal dit : « Ah! Sire, Par- » ticelle a été pendu! » mais je n'y vois pas d'apparence.

Étant intendant, il fut envoyé aux états, en Languedoc, et y fit révoquer la pension de cent mille livres qu'ils donnoient au gouverneur. Cela et autres choses qu'il fit à M. de Montmorency désespérèrent ce seigneur, et le portèrent à faire ce qu'il fit après. Aussi, madame la Princesse, sans considérer que d'Emery avoit ordre de harceler ainsi son frère, le haïssoit terriblement.

(1) Tallemant se trompe ici. Le connétable de Luynes mourut le 15 décembre 1621. Le cardinal de Richelieu avoit alors la direction des affaires.

S'en allant faire un voyage, pour n'avoir pas la peine d'écrire à sa femme par les chemins, il laissa plusieurs lettres à Darsy, un de ses commis, pour les donner selon leur ordre à madame d'Emery. Darsy, qui étoit un mauvais agent, ne considéra pas que cette femme étoit tombée malade, et que les lettres du mari ne pouvoient plus servir ; il lui donna une lettre où il y avoit : « Je suis ravi d'apprendre que » vous êtes toujours en bonne santé. » Cela fit un bruit de diable.

Il n'étoit point libéral, et Marion (*de l'Orme*) ne subsistoit que des affaires qu'il lui faisoit faire.

Ses amourettes se trouveront par-ci par-là dans les historiettes des femmes qu'il a aimées ; son exil et son retour, dans les Mémoires de la régence : mais il faut parler de son fils (1). Ce garçon devint amoureux de la fille du président Le Coigneux, qui étoit ici chez une madame du Boulay, pendant que son père étoit en Angleterre, avec la feue Reine-mère. M. d'Emery ne voulut jamais souffrir qu'il l'épousât ; et pour lui faire oublier cette maîtresse, il le fit venir à Turin, où il étoit ambassadeur, auprès de Madame (2), un peu après la mort du duc de Savoie. Ce fut là que Thoré, car il portoit le nom d'une terre de la maison de Montmorency, fit sa première folie. Il devint amoureux de Madame, et se cacha dans sa chambre pour tenter la fortune après que tout le monde seroit sorti. A peine Madame fut-elle seule, qu'il se jette sur le lit ; elle le reconnut, car il y a toujours de la lumière dans la chambre des princesses comme elle (3) ; * et pour faire le conte

(1) Le président de Thoré. (T.)

(2) Christine de France, fille de Henri IV, duchesse de Savoie.

(3) On appelle ce flambeau-là le mortier. (T.)

bon, on dit qu'elle voulut voir s'il lui offroit quelque chose qui en valût la peine; et ayant trouvé que le présent étoit honnête, elle ne voulut pas qu'on lui fît du mal. Elle cria; on le mit dehors. Son père, dès la même nuit, le fit passer en France. Lui, pour s'excuser, disoit tantôt qu'il avoit la fièvre chaude, tantôt qu'il étoit amoureux d'une des filles de Madame, et qu'il avoit pris une chambre pour l'autre; la vérité est qu'il étoit fou, mais qu'il ne l'étoit pas toujours.

Il a fait quelques éclipses, et, en celle de 1644, on dit qu'il étoit amoureux d'une épingle jaune; qu'il l'avoit fait dorer, et qu'il lui rendoit tous les devoirs qu'on peut rendre à une maîtresse. Je crois que cela est vrai, parce que je ne sache personne qui le pût inventer (1). Sa mère est presque innocente; c'est une dévote. J'ai vu à Rome un Particelle dans l'hôpital des fous, et il étoit devenu fou par amour. Pour Thoré, M. d'Emery avoit résolu de s'en défaire de quelque façon que ce fût; et comme ce garçon étoit malade à la maison de Petit, son *factotum*, au faubourg Saint-Antoine, il manda à Petit : « Faites enterrer une bûche au lieu de mon fils, et l'envoyez dans quelque couvent bien loin. » Petit n'en voulut rien faire, et dit qu'il espéroit le faire revenir en son bon sens. Depuis, Thoré a voulu faire un procès à Petit, sans considérer le service qu'il lui avoit rendu.

Il étoit déjà président aux enquêtes quand il fut

(1) On a dit d'un M. d'Esche, frère de madame de Villarceaux, dont le mari a fait tant de fracas avec les femmes, que lorsque le curé qui le maria lui demanda s'il n'avoit point donné sa foi à une autre, il répondit qu'il ne l'avoit jamais donnée qu'à une épingle jaune. Ainsi Thoré ne seroit que le second. Ce d'Esche vouloit une fois faire un haras de mulets. (T.)

prié par hasard à une collation à Meudon, où il vit sa première maîtresse, mademoiselle Le Coigneux, qui étoit mariée à un gentilhomme de Champagne, nommé Sémur (1). J'ai dit ailleurs comment ce mariage avoit été fait (2). Sémur, en ce temps-là, étoit à l'armée. Thoré se renflamme, la traite, et devient assez familier avec elle. Elle est jolie, spirituelle; elle a bien du feu ; alors elle n'étoit pas si *espritée*. On croit qu'il en auroit joui, car elle étoit gueuse; mais la mort du mari l'exempta de cette peine. Elle fut remariée six semaines après; et, comme on disoit au président Le Coigneux : « Pourquoi avez-vous » remarié votre fille si tôt ?—Ne savez-vous pas bien, » répondit-il, que je ne fais pas les choses comme » les autres ? »

Le bonhomme Le Camus (3), le riche, alla voir M. Le Coigneux; il étoit père de madame d'Emery. C'étoit un homme d'assez basse naissance qui étoit venu dans le bon temps aux affaires ; il étoit de Reims, et vint à Paris avec vingt livres. Il l'a conté cent fois lui-même, car il n'est point glorieux. Il dit au président deux choses assez extraordinaires : qu'il avoit quatre-vingts ans, et que depuis l'âge de vingt ans il n'avoit pas eu la moindre petite incommodité;

(1) Elle dit qu'ayant à prétendre quelque récompense de la feue Reine, comme M. d'Emery régloit les prétentions des créanciers, elle s'adressa à M. de Thoré qui s'éprit tout de nouveau. (T.)

(2) Voyez plus haut l'Historiette du président Le Coigneux, page 64 de ce volume.

(3) Nicolas Le Camus, secrétaire du Roi, en 1617, conseiller d'État en 1620, mourut en 1688, laissant de Marie Colbert, sa femme, six fils et quatre filles. Marie Le Camus, l'une d'elles, avoit épousé Michel Particelli, sieur d'Emery. Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, et le lieutenant-civil au Châtelet de Paris, du même nom, étoient leurs petits-fils.

et l'autre, qu'il venoit de partager neuf millions à ses enfants, après s'être gardé quarante mille livres de rente. « Pour vos neuf millions, je ne vous les envie » pas; mais pour vos soixante ans de santé, j'avoue » qu'il n'y a rien que je ne donnasse pour cela. » Ce bonhomme, à quatre-vingts ans, alloit encore voir les mignonnes; il ne leur donnoit autrefois qu'un écu-quart; mais quand les quarts d'écus valurent vingt sous, il leur donna quatre livres. De ces enfants dont il a parlé, il y en avoit qui, ne sachant que faire, se mettoient quelquefois au lit après dîner.

Madame de Thoré fut visitée de tout le monde; quelques-uns y furent pour se moquer de sa tapisserie de velours cramoisi à crépines d'or. On a su d'une parente de M. de La Vrillière, que madame de Thoré, soit qu'elle ne sût pas le monde, ou qu'elle ignorât que M. d'Angoulême, le bonhomme, s'étoit remarié, demanda à madame d'Angoulême où elle logeoit et qui étoit son père, et le tout de si mauvaise grâce que la dame d'honneur de madame d'Angoulême lui demanda à elle : « Et vous, madame, étiez-» vous jamais venue à Paris? »

Thoré, le lendemain de ses noces, dit « qu'il pen-» soit trouver.....; mais qu'il n'avoit rien trouvé de » tout cela. » En effet, elle étoit plus maigre encore qu'elle n'est à cette heure : elle s'est bien engraissée chez M. d'Emery. A deux jours de là, Thoré avoua que c'étoit une sotte chose que de se marier, et qu'il étoit déjà bien las de sa femme.

Il contoit familièrement qu'il donnoit à sa femme, avant que de l'épouser, quasi toutes ses hardes, et que quand son mari mourut, il étoit tout près d'en avoir les dernières faveurs; qu'il ne craignoit rien d'elle, parce qu'il connoissoit tous ses galants. Cependant,

au bout de quelque temps, il lui ôta tout ce qu'elle avoit de domestiques avant qu'elle fût mariée.

Pour le père, il faisoit tant de civilités à cette belle-fille, que Thoré disoit que s'il avoit à être jaloux, ce seroit plutôt de son père que de personne. Il le fut bien pourtant de l'abbé Pellot, frère d'un beau-frère de madame d'Emery. Ce garçon, qui étoit fort jeune, durant les chaleurs s'étoit couché sans pourpoint sur des chaises dans la chambre de madame de Thoré. La dame vint, et lui, en riant, lui alla sauter au cou : le mari arriva en ce moment-là, et se mit à coups de poing sur l'abbé, qui se sauva comme il put. M. d'Emery disoit : « Elle sera si sotte, qu'elle ne se divertira pas, et pourtant le fera croire à tout le monde. »

Durant la maladie dont mourut son père, il fit lever, à minuit, la serrure de la chambre de sa femme, pour voir s'il n'y avoit personne avec elle : le père en pensa enrager, et cela augmenta son mal. Thoré fut si sot que de dire après la mort de son père : « C'est le plus damné des hommes : il a été deux fois surintendant, et laisse pour deux cent mille écus de dettes. » Il est vrai que depuis M. d'Effiat, c'étoit le surintendant qui, à proportion, laissoit le moins de bien ; mais il ne vouloit pas se tourmenter pour madame de La Vrillière, une bonne commère ; et pour ce fou de fils, il n'avoit rien épargné pour en faire quelque chose ; il avoit fait venir Blondel, le ministre, pour l'instruire ; cela n'avoit servi de rien.

La Rivière, aujourd'hui M. de Langres, dînant une fois chez M. d'Emery, comme on fut venu à parler de musique, dit, prenant Thoré pour Bertaut, *le châtré :* « Vraiment, il nous sied bien de parler de

» cela devant M. Bertaut (1). » Thoré ressemble à un gros châtré, et il n'a point d'enfants.

Durant les fronderies, madame de Thoré disoit : » Mon Dieu, M. de Thoré ne fera-t-il rien pour se » faire chasser? car je me trompe fort si je le sui- » vois. » Elle lui disoit une fois : « Voyez-vous, si » vous faites du bruit, tout cela retombera sur vous ; » laissez-moi vivre à ma fantaisie, et ne vous faites » point connoître par votre femme. »

Une fois, qu'elle étoit revenue de la ville, il alla demander au cocher qui dételoit ses chevaux : « Co- » cher, d'où vient madame? — Monsieur, répond le » cocher, voilà le meilleur cheval que j'aie jamais vu. » — Je te demande d'où vient madame? — Monsieur, » il a toujours été à courbettes, il n'y en eut jamais » un de même. — Ce n'est pas ce que je demande. — » Monsieur, il vaut cinq cents écus de bonté. » Il n'en put jamais tirer autre chose. Elle a gagné tous ses gens et ceux de son mari; aussi elle se divertit sourdement, car je ne sais point de ses galanteries qui aient fait éclat. Elle est plaisante. Rambouillet (2), l'ami de l'abbé Testu, est un garçon doucereux qui tortille toujours, et qui fait cent façons pour approcher des gens. « Eh! Monsieur, lui dit-elle, en le » contrefaisant, avancez, avancez, nous n'en mour- » rons pas pour cette fois; n'ayez pas peur de nous » tuer tout du premier coup. »

Thoré a fait cent extravagances à sa femme. Un jour que le comte Carle Broglio, Gentri et quelques autres jouoient avec elle, il n'étoit que sept heures du

(1) Tallemant parle ailleurs du musicien Berthod ou Bertaut.

(2) Il s'est fourré à la cour et croit y réussir; mais bien des gens s'en moquent. (T.) C'est Rambouillet, le poète, beau-frère de Tallemant.

soir, ce maître-fou entre, jette l'argent par la place, et ôte les flambeaux de dessus la table : elle n'en fit que rire, et eux aussi. Ils se retirèrent pourtant, et envoyèrent le soir même savoir s'il ne l'avoit point battue; ils trouvèrent qu'il n'avoit point dit un mot, depuis, comme s'il n'étoit rien arrivé.

Il dort tous les soirs. L'année passée, à Tanlay, où il passe les vacations, Jeannin (1) les fut voir, Jeannin est coquet. Thoré y prenoit un peu garde. Sa femme dit à Jeannin, en sa présence : « Encore » faut-il que nous vous remerciions d'une chose, » c'est que M. le président est sans comparaison plus » éveillé depuis que vous êtes ici, qu'il n'étoit au- » paravant. » A propos de dormir, un jour Bois-Robert lui dit : « Monsieur le président, je vous viens » de voir en votre lit de justice. — Eh bien ! dit le » président. — En vérité, reprit l'abbé, vous ne dor- » miez pas, non, vous ne dormiez pas. » Voilà toute la louange qu'il lui donna.

Thoré se pique de belles-lettres. Il disoit au petit Boileau que la harangue de Patru (2) à la reine de Suède ne valoit pas grand'chose : « Mais je vous » veux, ajouta-t-il, montrer un proème que j'ai fait » pour une histoire que je voulois faire ; il n'y a rien

(1) Jeannin de Castille, trésorier de l'Épargne.

(2) Patru prononça cette harangue, comme directeur de l'Académie française, le 9 septembre 1656. (Voyez les *Mémoires concernant Christine*. Amsterdam, Pierre Mortier, 1751, in-4°, I, 35 ; ou les *Discours, Harangues et autres Pièces d'éloquence de Messieurs de l'Académie françoise*. Amsterdam, 1697, in-12, I, 12.) La visite que Christine rendit à l'Académie eut lieu au second voyage de cette reine, le 11 mars 1658 ; M. de La Chambre étoit directeur. Conrart ne put assister à cette séance; il en a cependant rendu un compte fidèle. (*Mémoires de Conrart*. Collection Petitot, XLVIII, 181.)

» de plus beau au monde. » MM. Valois jugent encore plus mal de cette harangue, car ils disent qu'elle n'est point bien écrite, parce que le verbe n'est jamais à la fin.

Quand Boileau eut fait la lettre contre Conrart, Thoré lui dit : « Envoyez-la-moi, et je vous la renverrai avec mes observations, et si je n'y trouve » rien à dire, faites-la imprimer hardiment. » L'autre est encore à la lui envoyer (1).

Thoré a entrepris de grands procès contre M. de La Vrillière et contre Petit, le plus ridiculement du monde ; apparemment cela le fera retomber tout-à-fait dans sa folie : qu'il y prenne garde ! car si cela lui arrive, ses héritiers ne l'épargneront pas. Sa jalousie s'augmentant, il s'en alla cet été chez Montelon, l'avocat, où il y avoit une noce, et dit tout haut : « Monsieur, je viens vous demander conseil ; » je ne sais ce que je dois faire de ma femme que je » trouvai l'autre jour couchée avec son grand laquais. » Montelon lui fit des réprimandes, et Le Coigneux, qui le sut, lui alla dire : « S'il n'y avoit » très-long-temps que vous passez pour fou, on vous » feroit faire amende honorable à votre femme ; mais » pourtant, contenez-vous, s'il vous plaît, car vous » savez bien comment on traite les fous. »

Au printemps de 1659, sa femme et lui eurent un grand démêlé pour le bel appartement ; il le vouloit avoir ; cela alla si avant qu'il la chassa. Un jour que madame d'Emery étoit venue, de concert avec lui, pour les raccommoder, il lui prit une nouvelle vision : il défendit à son portier d'ouvrir à qui que ce soit qui

(1) Voyez la lettre à M. Conrart dans les *OEuvres posthumes de Gilles Boileau*, publiées par Despréaux. Paris, Barbin, 1670, p. 126 et 161.

demanderoit sa femme. Bois-Robert, qu'elle avoit mandé, y va; le portier dit l'ordre de monsieur; il s'arraisonne avec lui, et comme l'autre n'y songeoit pas, il le pousse et entre. Or, le président avoit convié trois ou quatre *je ne sais qui* à dîner; que firent Bois-Robert et la présidente? ils se mirent au passage, et escroquèrent les meilleurs plats.

Bois-Robert dit que Thoré est si maladroit, que, voulant gourmer son cocher, il se gourmoit lui-même.

Depuis, il se remit bien avec sa femme; puis il tomba en folie. Il vouloit qu'un homme d'affaires, nommé Béchamel, son allié et son voisin, coupât ses moustaches pour les lui donner, afin de les mettre comme des coins (1), et il vouloit qu'on lui fît un haut-de-chausses rouge. Vers la Saint-Martin 1659, il devint plus fou que jamais : elle le tient à Tanlay, et par ordonnance des médecins, quatre valets, dès qu'il entre en son accès, le fouettent dos et ventre. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ces mêmes valets, aussitôt qu'ils l'ont bien étrillé, et qu'il est revenu, sont auprès de lui dans le plus grand respect du monde. Ses parents vouloient en être les maîtres; mais le président Le Coigneux a maintenu sa sœur; aussi, elle se venge des tourments qu'il lui a donnés. On dit qu'il a de longs intervalles, et que cela ne lui prend que comme la fièvre quarte, mais sans manquer; de sorte qu'on l'enferme de bonne heure.

Il commença par son bailli, qu'il prit pour M. de La Vrillière, avec lequel il est en procès; il se jeta sur cet homme et le vouloit étrangler; l'autre, voyant

(1) Les *coins* étoient de faux cheveux ajoutés à la chevelure naturelle.

qu'il n'y avoit point de raison à lui, se mit à le battre de son côté, et, à force de coups, le fit rentrer en son bon sens. Une fois il pensa tuer sa femme d'une assiette qu'il lui jeta à la tête.

Bois-Robert y étant, il eut un accès de folie ; il dit qu'il étoit Bertaut : l'abbé le prit par un de ses *gemini*, et le fit bien crier : « Pardieu, dit le fou, » vous pouviez bien me faire sentir un peu plus dou- » cement que je n'étois point Bertaut. »

Bois-Robert dit que d'abord il trouva que sa femme faisoit la dolente, et qu'elle pleuroit. « Eh ! lui dit- » il, madame, ne jouez point la comédie devant vos » bons amis; ce qui me fâche, c'est que cet homme » déclaré fou, vous ne serez plus maîtresse du bien ; » au moins c'est l'avis de M. Champion.—Je ne crois » pas, répondit-elle brusquement, qu'il en sache » plus long que M. Pucelle, qui est de l'opinion con- » traire.—Ah ! lui dit alors Bois-Robert, voilà parlé » comme il faut; vous ne jouez plus la comédie à cette » heure. » Il est vrai que, pour une habile femme, elle ne s'est guère souvenue du précepte du Grand-Duc, qui dit à la feue Reine-mère : *Fate figliuoli in ogni modo.*

A Paris, il est encore plus fou qu'à la campagne. L'autre jour, il pensa attraper le petit Boileau, dont il a quelque jalousie. Il est quasi toujours en fureur ; il se lâcha un matin, et se déchira toute sa chemise : car il étoit au lit, et tout nu, montrant toute sa vergogne, il vouloit aller au Palais.

Plusieurs fois il a jeté des assiettes à la tête de sa femme. On le va enfermer. Madame de La Vrillière disoit : « Ce ne sont que des vapeurs ; » elle s'alla jouer à lui, et il la pensa dévisager.

Ces dernières vacations, il avoit prié Boileau d'al-

ler avec eux à Tanlay; quand il fallut monter en carrosse, et que la présidente pensoit se mettre au fond auprès de lui, sa folie le prend; il lui dit qu'il ne vouloit pas qu'elle y allât. « Mais, monsieur, ré-» pondit-elle, vous m'avez fait envoyer toutes mes » hardes, la maison de céans est démeublée.—Je ne » veux pas que vous y veniez; » et comme elle descendoit du carrosse, il lui donna deux coups de pied au cul. Il dit à Boileau : « Ne voulez-vous pas ve-» nir?—Dieu m'en garde, dit Boileau, vous m'as-» sommeriez. » Aussitôt voilà une révolte générale du domestique : cocher, postillon, laquais, tout l'abandonne. Elle, qui vouloit qu'il s'en allât, fit si bien, car les gens disent tout haut que sans elle ils ne demeureroient pas dans la maison, que le cocher se résolut à mener le président; un grand laquais servit de postillon, car le postillon ne voulut jamais, et un autre laquais le suivit. Il n'eut que cela pour tout train. La présidente, voyant beaucoup de témoins de dehors, car il y avoit assez de gens, rend sa plainte. Le président écrivit de Juvisy à sa femme et à Boileau; et enfin, comme on le vit bien repentant, tous deux allèrent le trouver à Tanlay.

On a su par cette aventure que plusieurs fois la dame avoit eu sur son toquet (1), mais elle prend patience, parce qu'en effet elle est la maîtresse; lui s'est plaint de la dépense qu'elle fait, et elle sait qu'il dépense sans comparaison plus qu'elle, car il veut coucher avec madame de Maintenon et autres, et il lui en coûte son bon argent (2).

(1) Expression proverbiale pour faire entendre que la présidente avoit été battue par son mari.

(2) Tallemant a écrit ce passage vers 1658, et à cette époque

Bois-Robert se rendit à Tanlay. Le président devint bientôt jaloux de Boileau, dont la présidente se moque, sans doute; car c'est un petit garçon, qui a tout l'air d'un écolier, et qui se prend pour un homme galant.

Le succès de ce qu'il a fait contre Ménage (1) lui a donné tant de vanité, qu'il ne croit pas qu'il y ait au monde un si bel esprit que lui. A la vérité, ce qu'il a fait est plaisant; mais la matière de soi étoit fort plaisante. C'est pourtant une étrange entrée dans le monde que d'y entrer par une médisance. Les gens n'ont pas été fâchés que Ménage eût trouvé son *Ménage*. Il veut faire des vers ce petit monsieur, et il n'y est nullement né. Il a de l'esprit et du feu. Il dit une fois une plaisante chose à un de de ses amis qui avoit un fort méchant chapeau, et qui s'excusoit en disant : « Mon chapelier m'a trompé. » — Mais, lui dit-il, il y a deux ans qu'il vous a » trompé. » Une autre fois, pour vous montrer qu'il n'est pas sûr de son bâton, il écrivit une lettre où, pour dire qu'il étoit reclus dans son cabinet, il disoit qu'il étoit un hermite du troisième étage, et qu'il voyoit des montagnes vertes dans son désert : c'étoient des tables de livres peintes de vert.

Madame de Vitry et madame de Maulny furent aussi quelque temps à Tanlay; elles firent bien des caresses à Boileau; cela l'a achevé. Au retour, il ne parloit que de grandes dames et que de la cour. Elles s'en divertissent, et lui pense que c'est tout de

la terre de Maintenon appartenoit à une branche de la famille Séguier.

(1) *Avis à M. Ménage sur son Églogue intitulée Christine.* (Voyez le *Recueil de Pièces choisies*. La Haye, 1714, première partie, p. 277.)

bon. Il est constant que M. de Maulny disoit à Boileau : « Voyez comme M. de Vitry est jaloux de » vous; » et que Vitry lui disoit : « Regardez ce » pauvre M. de Maulny : vous lui mettez bien mar- » tel en tête. » Il seroit bien aise qu'on crût qu'il est fort bien dans l'esprit de la présidente, et il semble qu'il veuille qu'on y entende du mal, car il lit de ses lettres, et passe certains endroits. Je ne doute point, quoique la présidente lui ait écrit des billets assez obligeants, que ce ne soit purement par vanité ce qu'elle en a fait : lui-même commence à se plaindre de ses inégalités. Des femmes moins hupées qu'elle s'en sont moquées.

Au retour, Bois-Robert, qui y avoit été deux mois avec quatre chevaux de carrosse, et Boileau, qui n'y avoit pas été moins, en faisoient des contes. Boileau, qui veut s'ériger en petit Bois-Robert, alloit par les maisons pour jouer le président ; il disoit que madame de Thoré le prenoit par-dessous la gorge, et lui disoit : « Que tu es pédant (1) ! »

(1) Ce voyage de Gilles Boileau chez le président de Thoré donna lieu à un déluge d'épigrammes de Scarron contre le *petit* Boileau (Voyez la lettre de Scarron au surintendant Fouquet dans le *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes.* Cologne, Pierre du Marteau, 1667, petit in-12, première partie, p. 171.) Gilles Boileau y répondit par une lettre adressée au chancelier Séguier qui n'a pas été imprimée. Nous en citerons le passage suivant parce qu'il fera mieux entendre une partie de l'Historiette de Tallemant : « Je n'ai point été à Thoré avec M. l'abbé de » Bois-Robert, comme dit Scarron, j'ai été à Tanlay avec ma- » dame la présidente de Thoré. Je suis persuadé que vous con- » noissez assez M. le président de Thoré pour croire que ce ne » fut pas sans me faire bien prier auparavant que je m'embar- » quai à ce voyage. Il est vrai que je trouvai dans le pays » M. l'abbé de Bois-Robert, et il est témoin de l'accueil que l'on

Thoré et sa femme font lit à part; cet homme lui envoya dire un soir qu'il ne pouvoit dormir, qu'il avoit des visions d'esprits, qu'elle vînt coucher avec lui. « Dites-lui, répondit-elle, que si j'y allois, je trou- » verois un *corps* qui m'incommoderoit fort. » Boileau ajoutoit, sans épargner Bois-Robert, avec lequel il fait profession d'amitié, que lui et le président se disoient toujours leurs vérités. Thoré disoit à Bois-Robert : « Pour toi, tu ne te piques pas d'être hon- « nête homme; si tu l'étois, étant prêtre comme tu » es, irois-tu faire le Trivelin comme tu fais? etc. »

Le petit Boileau alla un jour faire tous ces contes-là chez M: Laisné, conseiller de la grand'chambre, qui tient bon ordinaire et est un homme d'honneur. Ce bonhomme ne trouva cela nullement plaisant, et dit au petit avocat, la première fois qu'il le rencontra : « Monsieur, prenez un autre train que celui-là; » il n'y a rien de plus vilain. » Je pense qu'enfin

» m'y fit. C'est tout vous dire qu'après que nous eûmes passé » un mois ensemble, comme j'étois prêt de m'en retourner avec » lui, M. le président, contre sa coutume, me retint à toute » force. Je dis, Monseigneur, contre sa coutume, car il faut lui » rendre cet honneur que s'il ne reçoit peut-être pas de la meil- » leure grâce du monde, il n'y a point d'homme en récompense » qui congédie de meilleur cœur. Je ne revins point par le coche, » ni par le messager, parce qu'il n'y en a point en ce pays-là, et » s'il y en eût eu j'eusse peut-être été bien aise de prendre cette » voie..... Je revins tout seul jusques à Sens sur les chevaux » de M. le président, et ce fut là qu'il m'échut à la vérité une » assez mauvaise monture qui me mena jusqu'à Montereau...... » Je vous avoue, Monseigneur, que toutes les fois que je songe » à l'entrée que je fis dans cette petite ville, il me prend envie » d'en rire. » Boileau décrit plaisamment cette entrée dans une lettre dont il envoie la copie au chancelier. (*Manuscrits de Conrart*, à la Bibliothèque de l'Arsenal, recueil in-folio, x, 993.)

Boileau pourroit bien trouver son *Boileau*, comme Ménage son *Ménage*.

Il se fait haïr dans sa famille, et a été faire des contes du plaidoyer du fils de Dongois, son cousin-germain. Or, ce Dongois est un greffier, fort homme d'honneur, à qui ils ont tous de l'obligation (1); car, quand le père Boileau mourut, ce fut un peu devant le premier président, tout le monde dit : « Dongois, » voilà qui vous regarde. — Eh ! messieurs, dit-il, » M. Boileau, le père, après quarante ans de service, » a bien peu mérité, s'il n'a mérité qu'on le consi- » dérât dans la personne de son fils aîné. » Le premier président acheva l'affaire. L'aîné Boileau jouoit en ce temps-là avec les grands seigneurs et perdoit. Il s'est retiré du jeu, mais non pas tout-à-fait.

CXLIV

DES BARREAUX

Des Barreaux (2) se nomme Vallée et est fils d'un M. des Barreaux, qui étoit intendant des finances du temps de Henri IV. En sa jeunesse c'étoit un fort beau garçon; il avoit l'esprit vif, savoit assez de choses, et réussissoit à tout ce à quoi il se vouloit

(1) Boileau-Despréaux continua à être l'obligé de Dongois; car il logea chez lui de 1679 à 1687. Il le consulta sur les termes de pratique pour la rédaction de l'*Arrêt burlesque*.

(2) Jacques Vallée, sieur des Barreaux, né en 1602, mort le 9 mai 1673. Son père fut reçu conseiller au Parlement, le 10 mai 1595, et maître des requêtes le 20 mai. Des Barreaux a aussi été conseiller au Parlement. (Voyez le *Catalogue des Conseillers au Parlement*, par Blanchard, p. 108.)

appliquer; mais ayant perdu trop tôt son père, il se mit à fréquenter Théophile et d'autres débauchés, qui lui gâtèrent l'esprit, et lui firent faire mille saletés. C'est à lui que Théophile écrit dans ses lettres latines, où il y a à la suscription : *Theophilus Vallæo suo* (1). On ne manqua pas de dire en ce temps-là que Théophile en étoit amoureux, et le reste.

Quelque temps après la mort de ce poète, en une débauche où étoit le feu comte du Lude, des Barreaux se mit à criailler, car ç'a toujours été son défaut; le comte lui dit en riant : « Ouais, pour la » *veuve* de Théophile, il me semble que vous faites » un peu bien du bruit. »

On l'avoit fait conseiller, mais ce métier ne lui plaisoit guère, et il mit au feu l'unique procès qui lui fut distribué; car, comme il vit qu'il y avoit tant de griffonnages à déchiffrer, il prit tous les sacs et les brûla tous l'un après l'autre. Les parties étant venues pour savoir s'il les expédieroit bientôt : « Cela » est fait, leur dit-il; ne pouvant lire votre procès, » je l'ai brûlé.—Ah! nous sommes ruinées, dirent- » elles. — Ne vous affligez pas tant; il ne s'agissoit » que de cent écus, les voilà, et je crois en être quitte » à bon marché.» Depuis, il n'en voulut plus ouïr parler, et disoit plaisamment que le Roi alloit plus souvent que lui au Palais. Il ne garda pas sa charge long-temps, car il fit tant de dettes qu'il la fallut vendre.

(1) Voyez les *Nouvelles OEuvres de feu M. Théophile, composées d'excellentes lettres françoises et latines*. Paris, Antoine de Sommaville, 1641. Mayret a été l'éditeur de ce recueil. Il contient une lettre latine de des Barreaux à Théophile, et la réponse de celui-ci. On y lit aussi deux lettres françoises de Théophile à des Barreaux. Ce recueil est rare, n'ayant eu qu'une édition.

Ce fut lui qui mit Marion (*de l'Orme*) à mal. Il fut huit jours caché chez elle dans un méchant cabinet où l'on mettoit du bois : là, elle lui apportoit à manger, et la nuit il alloit coucher avec elle. Depuis, comme elle a eu plus de hardiesse, elle l'alloit trouver en une maison au faubourg Saint-Victor, qu'il avoit fait fort bien meubler, et où il y avoit un grand jardin. Il appeloit ce lieu l'*Ile de Chypre*. Elle devint grosse trois ou quatre fois; mais elle se faisoit avorter. Une fois, elle s'en avisa trop tard, et quoiqu'elle eût prit assez de drogues pour tuer un Suisse, s'il eût été dans son corps, elle fit pourtant un petit garçon qui se portoit le mieux du monde, et qui crioit le plus fort.

Des Barreaux a toujours été impie ou libertin, car bien souvent ce n'est que pour faire le bon compagnon. Il le fit bien voir dans une grande maladie qu'il eut, car il fit fort le sot et baisa bien des reliques. Quelques mois après, ayant ouï un sermon de l'abbé de Bonzez, il lui fit dire par madame Saintot qu'il vouloit faire assaut de religion contre lui. « Je » le veux bien, répondit l'abbé, à la première ma» ladie qu'il aura. »

Il étoit insolent et ivrogne. A Venise, il alla lever la couverture d'une gondole, qui est un crime en ce pays de liberté; aussi fut-il bien battu. Il dit qu'il étoit conseiller de France, et ce fut en cette rencontre-là, à ce qu'on dit, que pour la première fois on dit en Italie : *O povera Francia, mal consigliata!*

Son ivrognerie lui a fait courir mille périls et recevoir mille affronts. Un jour qu'il avoit bu, il vit un prêtre qui, portant *corpus Domini*, avoit une calotte; il s'approcha de lui, et au lieu de se mettre à genoux, il lui jeta sa calotte dans la boue, et lui dit

« qu'il étoit bien insolent de se couvrir en présence de son Créateur. » Le peuple s'émut, et sans quelques personnes de considération qui le firent sauver, on l'eût lapidé.

En une débauche, il dit quelque chose à Villequier, aujourd'hui le maréchal d'Aumont, qui lui rompit une bouteille sur la tête, et lui donna mille coups de pied. Des Barreaux le jour même pria Bardouville, son ami, gentilhomme de Normandie, homme d'esprit, mais libertin, de faire un appel à Villequier. Bardouville (1), qui connoissoit le pèlerin, lui promit tout ce qu'il voulut, et le fit coucher. Le lendemain, il le va trouver; le galant homme dormoit le plus tranquillement du monde, et depuis ne s'en est pas souvenu.

(1642) Il pouvoit avoir trente-cinq ans quand il fit partie avec un nommé Picot, et autres qui leur ressembloient, d'aller écumer toutes les délices de la France; c'est-à-dire de se rendre en chaque lieu dans la saison de ce qu'il produit de meilleur. Balzac, qu'ils virent en passant, appela des Barreaux *le nouveau Bacchus*. Ils passèrent à Montauban, et dans le temple de ceux de la religion ils se mirent, un jour de prêche, à chanter des chansons à boire au lieu de psaumes. Ils ne pouvoient pas être ivres,

(1) Saint-Ibar dit, à la naissance du fils de Bardouville, qu'il lui falloit mettre des entraves quand on le baptiseroit, qu'autrement il regimberoit contre l'eau bénite. (T.)

Le gentilhomme dont parle Tallemant étoit Henri d'Escars de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Ibar. Il a été fort mêlé dans les troubles de France, du temps du cardinal de Richelieu et de la régence d'Anne d'Autriche. (Voyez notre *Notice sur Montrésor*, dans la Collection Petitot, 2e série, LIV, 219.) Ce nom est souvent écrit *Saint-Ibal*.

car c'étoit à huit heures du matin. Sans un M. Daliez, galant homme de ce pays-là, on les alloit jeter par les fenêtres. Il a continué ces sortes de voyages assez long-temps.

A un bal, à Paris, quelques années après, il fut battu plus que partout ailleurs. Aux pieds d'une dame il disoit tout haut tout ce qui lui venoit dans l'esprit : il dit d'une fort grande fille que c'étoit la reine Esther, et qu'il l'avoit vue mille fois en des pièces de tapisserie. Dans cette belle humeur, il alla ôter la perruque à un valet de chambre qui servoit de la limonade. Ce valet, qui faisoit le beau, se sentit si outragé de cet affront, qu'un quart d'heure après, ayant ouvert une porte, couverte de la tapisserie, qui étoit justement derrière des Barreaux, il lui donna cinq ou six grands coups de bâton, dont un le blessa à la tête, et puis se sauva, sans que personne le pût attraper, car il tira la porte sur lui. Le coup fut dangereux, et il pensa être trépané.

L'été suivant, il fut en grand danger d'être assommé par des paysans en Touraine. Il étoit allé voir un de ses amis à la campagne, chez lequel il vint coucher deux Cordeliers. Il dit au maître du logis qu'il vouloit faire l'athée, pour rire de ces bons pères ; il n'eut pas grand'peine à cela, et dit tant de choses que les religieux dirent qu'ils ne logeroient point sous même toit que ce diable-là, et s'en allèrent chercher gîte chez le curé. Les villageois en eurent le vent, et cette nuit-là, par malheur pour des Barreaux, les vignes ayant été gelées, ils crurent que c'étoit ce méchant homme qui en étoit la cause, et se mirent à l'assiéger dans la maison de leur seigneur même ; ils s'y opiniâtrèrent si bien

qu'on eut de la peine à faire sauver le galant homme, qu'ils poursuivirent assez long-temps.

Il y a plus de douze ans qu'il est si déchu, que la plupart du temps il ne dit plus que du galimatias; il criaille, mais c'est tout, et c'est rarement qu'il fait quelque impromptu supportable. Il joue, il ivrogne, mange si salement qu'on l'a vu cracher dans un plat, afin qu'on lui laissât manger tout seul ce qu'il y avoit; il se fait vomir pour remanger tout de nouveau, et est plus libertin que jamais. Il dit qu'il ne fit le bigot à sa maladie que pour ne pas perdre quatre mille livres de rente qu'il espéroit de sa mère. Cette femme étant morte, les beaux-frères de des Barreaux furent contraints de retenir ce bien et de lui donner seulement une pension, afin qu'il ne se pût ruiner entièrement.

Il avoit un oncle paternel huguenot, nommé M. de Chenailles, qui mourut garçon et fit beaucoup d'avantages à des neveux de la religion qu'il avoit, de sorte que des Barreaux et ses sœurs n'eurent pas grand'chose. Il en fut fort en colère, et disoit à ses sœurs : « Encore, pour vous autres, vous aurez le » plaisir de croire qu'il est damné; mais moi, je ne » le saurois croire.» De ce qu'il en eut pourtant, il en acheta un bénéfice et ne s'en cachoit point.

Bien loin de s'amender en vieillissant, il fit une chanson où il y a :

Et, par ma raison, je butte
A devenir bête brute.

Il prêche l'athéisme partout où il se trouve, et une fois il fut à Saint-Cloud chez la du Ryer (1) passer

(1) La du Ryer tenoit un cabaret à Saint-Cloud. (Voyez plus bas son *Historiette*.)

la semaine sainte, avec Miton, grand joueur, Potel (1), le conseiller au Châtelet, Raincys, Moreau (2) et Picot, pour faire, disoit-il, leur carnaval.

Picot mourut à peu près comme il avoit vécu : il tomba malade dans un village; il fit venir le curé, et lui dit qu'il ne vouloit point qu'on le tourmentât et qu'on lui criaillât aux oreilles, comme on fait à la plupart des agonisans : le curé en usa bien, et il lui donna par son testament trois cents livres; mais comme il vit que le curé, le croyant expédié, ou peu s'en falloit, se mettoit à criailler comme on a de coutume, il le tira par le bras, et lui dit : « Sachez, » galant homme, si vous ne me tenez ce que vous » m'avez promis, qu'il me reste encore assez de vie » pour révoquer la donation. » Cela rendit le curé plus sage, et l'abbé expira assez en repos.

Pour des Barreaux, il a eu tout le loisir de chanter la palinodie; il a bien fait le fou en mourant, comme il le faisoit quand il étoit malade (3).

(1) Il est revenu de cela. (T.)

(2) Il est mort trop tôt pour nous avoir pu persuader qu'il en fût bien revenu. C'étoient la plupart des jeunes gens qui vouloient faire les bons compagnons. (T.)

(3) Des Barreaux s'amenda dans sa dernière maladie, et il composa ce beau sonnet qu'on trouve dans tous les Recueils, et qui commence par ce vers :

Grand Dieu! tes jugements sont remplis d'équité, etc.

Voltaire nie que ce sonnet soit de des Barreaux ; il le donne à l'abbé de Lavau ; il ajoute qu'il en a vu la preuve dans une lettre de Lavau à l'abbé Servien. (*Siècle de Louis XIV*, dans les *Œuvres*, édition Beuchot, XIX, 96.) Cette opinion ne nous persuade pas. Voltaire, dans des Barreaux, préconise l'*esprit fort*, et ce qu'il appeloit des *opinions hardies*. Nier le sonnet, c'est de sa part en défendre l'auteur d'une *foiblesse philosophique*.

CXLV.

CHENAILLES.

Chenailles étoit un président des trésoriers de France de Paris. Cet homme faisoit le galant et le bel esprit; il écrivoit une fois à madame des Loges : « Ah ! qu'on est heureux quand on peut s'abreuver » des eaux qui s'écoulent de vous, madame ! » Il avoit parlé devant de ses torrents d'éloquence. Dans une déclaration d'amour, il disoit : « Ma plume s'é» chappe de moi, madame, je ne la puis plus re» tenir ; elle veut vous écrire que, etc. »

A l'âge de soixante-six ans, il menoit une jeune fille du carrosse au temple de Charenton, et Galand l'aîné dit en voyant cela : « Il faut que jeunesse se » passe. »

Je fus une fois à Chenailles (*sur Loire*), où il recevoit assez bien les gens. Le soir, il affectoit de faire la prière sur-le-champ. Il disoit quelquefois les meilleurs galimatias du monde, et je ne riois jamais tant qu'en priant Dieu.

Un jour de prêche, qu'il avoit cette fille dans son carrosse, il mena Daillé, le ministre (1). On chanta le seizième psaume, et à la fin, au lieu de dire, *et en ta main*, il dit, en lui mettant la main sur la gorge :

Et en ton sein est et sera sans cesse
Le comble vrai de joie et de liesse.

Le ministre le chapitra d'une terrible façon.

(1) Jean Daillé, célèbre ministre protestant, exerçoit à Charenton. Né en 1594, il mourut le 15 avril 1670. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de controverse.

CXLVI

MARION DE L'ORME (1).

Marion de l'Orme étoit fille d'un homme qui avoit du bien, et si elle eût voulu se marier, elle eût eu vingt-cinq mille écus en mariage; mais elle ne le voulut pas. C'étoit une belle personne, et d'une grande mine, et qui faisoit tout de bonne grâce; elle n'avoit pas l'esprit vif, mais elle chantoit bien et jouoit bien du théorbe. Le nez lui rougissoit quelquefois, et pour cela elle se tenoit des matinées entières les pieds dans l'eau. Elle étoit magnifique, dépensière et naturellement lascive.

Elle avouoit qu'elle avoit eu inclination pour sept ou huit hommes, et non davantage : des Barreaux fut le premier, Rouville (2) après; il n'est pas pourtant trop beau : ce fut pour elle qu'il se battit contre La Ferté-Senecterre; Miossens, à qui elle écrivit par une fantaisie qui lui prit de coucher avec lui; Arnauld, M. le Grand (*Cinq-Mars*), M. de Châtillon, et M. de Brissac.

Elle disoit que le cardinal de Richelieu lui avoit donné une fois un jonc de soixante pistoles qui venoit de madame d'Aiguillon. « Je regardois cela, » disoit-elle, comme un trophée. » Elle y fut dégui-

(1) Marion de l'Orme, née à Châlons-sur-Marne, vers 1611, mourut au mois de juin 1650.

(2) François, marquis de Rouville, beau-frère du comte de Bussy-Rabutin ; c'étoit un homme rude et *hault à la main*, expression de Brantôme qui n'a pas d'équivalent dans le langage moderne.

sée en page (1). Elle étoit un peu jalouse de Ninon.

Le petit Quillet (2), qui étoit fort familier avec elle, dit que c'étoit le plus beau corps qu'on pût voir..... *Il lui a baisé cent fois.... mais c'étoit tout. Il lui disoit : « Comme il vous vient des visions en » débauches de manger des ordures, de même il » vous pourra venir quelque envie en ma faveur. » C'est un vilain petit homme couperosé.

Elle avoit trente-neuf ans quand elle est morte, cependant elle étoit aussi belle que jamais. Sans les fréquentes grossesses qu'elle a eues, elle eût été belle jusqu'à soixante ans. Elle prit, un peu avant que de tomber malade, une forte prise d'antimoine pour se faire avorter, et ce fut ce qui la tua. On lui trouva pour plus de vingt mille écus de hardes ; jamais les gants ne lui duroient que trois heures. Elle ne prenoit point d'argent, rien que des nippes. Le plus souvent on convenoit de tant de marcs de vaisselle d'argent.

Sa grande dépense et le désordre des affaires de sa famille l'obligèrent à mettre en gage le collier que d'Emery lui avoit donné. Elle disoit de ce gros homme qu'il étoit d'agréable entretien, qu'il étoit propre, et qu'il faisoit bien la *chosette*. Il lui fit faire quelques affaires, et ce collier ne fut pas donné tout franc ; ce fut en quelque façon comme cela ; mais il ne fit rien pour ses frères.

Housset, trésorier des parties casuelles, aujourd'hui intendant des finances, retira ce collier, puis il le retint ; il étoit amoureux d'elle, mais il n'osoit en faire la dépense.

(1) Voyez l'*Historiette* du cardinal de Richelieu, t. II, p. 195.

(2) L'auteur du poëme de *la Callipédie*. (Voyez la note tome II, page 58.)

Le premier président de la cour des aides, Amelot, étoit après à traiter quand elle mourut. Un peu auparavant La Ferté-Senecterre, alors maréchal de France, se prévalant de la nécessité où elle étoit, pensa l'emmener en Lorraine; mais on lui conseilla de s'en garder bien, car il l'eût mise dans un sérail. Chevry (1) étoit toujours son pis-aller, quand elle n'avoit personne.

Lorsqu'elle fut solliciter le feu président de Mesmes de faire sortir son frère Baye (2) de prison, où il avoit été mis pour dettes, il lui dit: « Eh! made-» moiselle, se peut-il que j'aie vécu jusqu'à cette » heure sans vous avoir vue? » Il la conduisit jusques à la porte de la rue, la mit en carrosse, et fit son affaire dès le jour même. Regardez ce que c'est: une autre, en faisant ce qu'elle faisoit, auroit déshonoré sa famille; cependant comme on vivoit avec elle avec respect! Dès qu'elle a été morte on a laissé là tous ses parens, et on en faisoit quelque cas pour l'amour d'elle. Elle les défrayoit quasi tous.

Elle se confessa dix fois dans la maladie dont elle est morte, quoiqu'elle n'ait été malade que deux ou trois jours: elle avoit toujours quelque chose de nouveau à dire. On la vit morte durant vingt-quatre heures, sur son lit, avec une couronne de pucelle. Enfin, le curé de Saint-Gervais dit que cela étoit ridicule (3).

(1) Le président de Chevry. (Voyez son *Historiette*, t. II, p. 59.

(2) Nom d'une terre du père. (T.) « Nous passâmes par *Bayes*, » maison de madame de l'Orme, où nous nous arrêtâmes un » jour, en fort bonne compagnie, dont la célèbre Marion de » l'Orme n'étoit pas ce qu'il y avoit de moins agréable. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld*. Collection Petitot, 2e série, XXXIV, 189.)

(3) Ces détails, inconnus jusqu'à présent, suffiroient pour

Elle avoit trois sœurs, toutes bien faites. La cadette étoit fille, et la sera toujours à la mode de sa sœur; elle est gâtée de petite vérole; mais elle ne laisse pas que d'être *bonne robe* (1).

Madame de la Montagne, qui étoit l'aînée, étoit si sotte que de dire comme on dit proverbialement : « Si nous sommes pauvres, nous avons l'honneur. » Cependant M. de Moret se pensa rompre une fois le cou, en montant avec une échelle de corde à une troisième chambre, où elle lui avoit donné rendez-vous. Son autre aînée fut mariée à Maugerou, qui a quelque charge à l'artillerie (2), et qui logeoit à l'Arsenal. Le grand-maître, aujourd'hui le maréchal de La Meilleraye, durant son veuvage, en devint amoureux. On dit que lui ayant prêté des pendants d'oreille de diamants, le lendemain, comme elle les lui

détruire le roman ridicule qui prolonge l'existence de Marion de l'Orme jusqu'à l'âge de cent trente-quatre ans, et la fait mourir à Paris, en 1741. Ainsi disparoît l'assistance de Marion à son propre enterrement, ses trois mariages, tant en Angleterre qu'en France; enfin toutes ces bizarres aventures racontées dans une pièce facétieuse intitulée : *Lettre de Marion de l'Orme aux auteurs du Journal de Paris*, imprimée dans le *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire des règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, publié, en 1781, par Delaborde, Toutes les biographies n'en ont pas moins répété ce conte digne des *Mille et une Nuits*, que la mention de Loret dans sa *Gazette historique*, du 30 juin 1650, réfutoit déjà suffisamment :

La pauvre Marion de l'Orme,
De si rare et plaisante forme,
A laissé ravir au tombeau
Son corps si charmant et si beau.

(1) *Bonne robe*, expression italienne; *buona* ou *bella roba* se dit d'une femme, belle ou non, qui se conduit mal. (*Dict. d'Alberti.*)

(2) Il étoit trésorier de l'artillerie. (T.)

vouloit rendre, il la pria de les garder, et après la pressa de telle sorte que, n'en pouvant rien obtenir, il lui donna un soufflet, en lui reprochant que son argent étoit aussi bon que celui du duc de Retz (1). On avoit médit de celui-ci. Le grand-maître ne se contenta pas de cela; il chassa le mari de l'Arsenal, et a nui à toute la famille en toutes choses.

CXLVII

FEU M. DE PARIS.

Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris (2), étoit bien fait, et avoit de l'esprit; mais il ne savoit rien : il disoit les choses assez agréablement. Il a toujours vécu licencieusement pour ce qui étoit des femmes.

Il falloit qu'il eût quelque reconnoissance; car on a remarqué qu'il envoyoit souvent un page pour savoir des nouvelles d'une personne peu considérable avec laquelle il avoit eu autrefois commerce, et il en a toujours eu du soin.

On dit qu'un jour qu'il étoit convenu avec madame de Bassompierre de ce qu'il lui donneroit pour une nuit, il y fut bien; mais il se trouva mal, et ne put rien faire. Il voulut y retourner le lendemain, sans financer de nouveau; mais elle lui manda, comme on fait aux auberges, que son assiette avoit mangé pour lui. *Le Plessis-Guénégaud s'amusoit à payer cette

(1) Frère aîné du cardinal. (T.)

(2) Oncle et prédécesseur du fameux cardinal de Retz, né en 1584, mort en 1654.

grosse tripière comme un tendron, parce qu'elle étoit de qualité.

* A Rome, un nommé Courtin donna quarante pistoles pour être deux heures avec la belle cordonnière (1). On mit une montre sur la table; l'aiguille du cadran *faisoit devoir*, mais la *sienne* point du tout. Les deux heures passées, on le chassa comme un péteux.

M. de Paris avoit fait autrefois beaucoup de dépense : il avoit musique et grand équipage; il en retrancha un peu, et rompit sa musique. On dit que, ses affaires nettoyées, il lui resta plus de cent mille livres de rente; cependant il se traitoit si mal qu'il n'eût osé donner à dîner à personne, sans être averti. Il a toujours fort bien entretenu ses maisons de plaisance : Noisy, vers Villepreux, que Bossuet, secrétaire du conseil (2), a acheté, et le jardin de Saint-Cloud.

Nonobstant la fine v..... qui le rongeoit, il n'a pas laissé de vivre assez long-temps. Depuis quelques années, le vice l'avoit quitté absolument; il n'y avoit plus moyen de rire.

Si c'eût été un homme de bonne vie, il arriva une chose à Saint-Cloud qui l'auroit fait passer pour saint; on auroit dit que c'étoit un miracle. Un pauvre diable qu'on alloit pendre à Saint-Cloud voulut avoir la bénédiction de M. l'archevêque, seigneur du lieu. Par hasard, il y étoit alors : on le lui mène; il se jette à ses genoux, et lui demande la vie. « Je ne puis, dit l'ar» chevêque; mais je te donne ma bénédiction. » On

(1) Une courtisane qui avoit été cordonnière. (T.)

(2) François Bossuet, secrétaire du conseil des finances, étoit cousin-germain du père de Bossuet. (*Histoire de Bossuet, par le cardinal de Bausset*, I, 20.)

jette le galant, la potence se rompt, le peuple le sauve. Depuis on demanda à ce pendu à quoi il avoit pensé quand on l'eut jeté. « Je croyois, dit-il, assister à » une *penderie* en l'autre monde. »

On dit que ce fut à cet archevêque qu'un jésuite dit : « Pour vous, monseigneur, vous êtes le plus » grand fallot de l'église; les autres ne sont que de » petites lumières. » Mais on fait ce conte de bien des gens.

Passant par le bois de Boulogne, il vit un laquais de madame la maréchale de Thémines avec des garces; il le fit venir, et lui fit réprimande. Ce laquais le laissa dire, et puis dit, en levant les épaules : *Patientia*. Après il reprit, et acheva la sentence : *Patientia vincit omnia*. « Camarade, lui dirent à » demi-haut les laquais même de l'archevêque, ne » lui en dis pas davantage, c'est temps perdu, il n'en» tend pas le latin. »

Le cardinal de Richelieu eut envie d'avoir son archevêché, et proposa de donner celui de Lyon à l'abbé de Retz, depuis son coadjuteur. Cela fut en quelque façon traité; puis le cardinal ne s'en tourmenta pas trop, car cet homme ne lui nuisoit en rien, et il étoit bien assuré, en cas de vacance, ou qu'il l'auroit, ou qu'il le donneroit à qui il lui plairoit.

A la régence, il fit son neveu son coadjuteur; mais il s'en repentit bientôt et eut une jalousie enragée contre lui. Un jour qu'en descendant de carrosse il se fut laissé tomber, voulant s'appuyer sur Ménage : « Ah! dit-il, de quoi m'avisé-je de me vouloir ap» puyer sur un homme qui est à mon coadjuteur? »

CXLVIII

LE FEU ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

François de Harlay, archevêque de Rouen (1), étoit fils de ce M. de Chanvallon, qui fut le plus célèbre galant de la reine Marguerite. Ce M. de Chanvallon, persuadé du mérite du marquis de Bréval (2) et de l'archevêque de Rouen, ses enfants, disoit en parlant de la cour : « Je leur ai donné des hommes, que ne » s'en servent-ils? »

M. de Bréval s'est plus piqué de lettres que de guerre; il avoit traduit Tacite; mais il eut bien de la peine à trouver qui le voulût imprimer, car on savoit déjà que d'Ablancourt y travailloit; ce fut ce qui le fit hâter : ce livre ne s'est point vendu.

Pour M. de Rouen, il n'y eut jamais un plus grand galimatias. On écrivit sur un de ses livres : *Fiat lux, et lux facta non est*. Il avoit envoyé un de ses livres manuscrits à quelqu'un pour lui en dire son avis. Cet homme avoit mis en un endroit à la marge : « *Je » n'entends point ceci.* » M. de Rouen ne se souvint pas d'effacer l'observation, et l'imprimeur l'imprima. Cela faisoit rire les gens de voir qu'à la marge d'un livre il y eût : *Je n'entends point ceci*, car il sembloit que ce fût l'auteur lui-même qui le dît (3).

Un jour qu'il avoit promis d'expliquer la Trinité le

(1) Né en 1585, mort en 1653.

(2) Achille de Harlay, marquis de Bréval, seigneur de Chanvallon, mourut le 3 novembre 1657.

(3) « M. de Harlay, archevêque de Rouen, dit Vigneul de » Marville, étoit un abîme de science où l'on ne voyoit goutte.» Il dédia un livre de controverse à Jacques Ier : « J'ai voulu une

plus clairement du monde en un sermon, il dit du grec, puis ajouta : « Voilà pour vous, femmes. »

C'est le plus prolixe prédicateur, harangueur et compositeur de livres qu'on ait jamais vu. A Gaillon, qu'il appelle *notre palais royal et archiépiscopal de Gaillon*, il a une imprimerie qu'il appelle aussi *notre imprimerie archiépiscopale*.

Il fit une fois je ne sais quel livre (1) où il étoit peint avec sa barbe longue et étroite; car, quoique jeune, il la portoit longue. On l'appelle barbe de natte, car elle étoit d'un blond fort doré (2). Le pape Urbain, à qui il fit présenter ce livre, n'en dit autre chose,

» fois en ma vie lire ce gros ouvrage, et je m'y appliquai avec » contention d'esprit, sans qu'il me fût jamais possible de trou- » ver le moindre principe pour me conduire dans un si profond » labyrinthe, qui commence partout et finit partout, qui dit tout » et qui ne dit rien. » (*Mélanges d'histoires et de littérature de Vigneul de Marville* (d'Argonne). Paris, 1713, II, 140.) Nous n'avons pu trouver le *titre* d'un livre que vraisemblablement peu de lecteurs consulteroient.

(1) C'étoit ce livre dédié au roi Jacques. (*Mélanges de Vigneul de Marville, ibid.*)

(2) M. d'Albi (d'Elbène), celui qui se sauva en Catalogne du temps de M. de Montmorency, fit la pièce suivante :

Épitaphe de M. de Rouen, faite de son vivant.

Ci-gît un prélat honoré
Qui porta la barbe prolixe,
De couleur de vermeil doré,
Brillant comme une étoile fixe.
Prêchant sur un enterrement
Il sermonna si longuement,
Qu'il en trépassa de détresse,
Non sans laisser un *savoir mon* (*a*)
Laquelle de ces deux choses est-ce
Qui fut plus longue en son espèce,
De sa barbe ou de son saint Vinon ? (T.)

(*a*) *Savoir-mon*, expression explétive et affirmative, qu'on rencontre dans Desperriers, Rabelais, et autres vieux écrivains.

sinon : *Bella barba.* — Mais, saint Père, lui dit-on, que vous semble de ce livre ? — *Veramente, bellissima barba.* L'archevêque, mal satisfait de cela et de quelque autre chose encore, écrivit un livre de la puissance des papes, où il les vouloit réduire au rang des évêques. Le pape s'en plaignit, et le nonce eut charge de le citer à Rome. Ses amis accommodèrent la chose, et il fut conclu qu'en présence de deux jésuites il feroit satisfaction au pape et écriroit une rétractation. Cette rétractation fut imprimée ; mais elle étoit si obscure, qu'on ne savoit ce que c'étoit, et il eût pu se vanter, s'il eût voulu, de ne s'être point rétracté. Le pape, pourtant, s'en contenta. Depuis, il s'avisa mal à propos de se mêler entre Balzac et du Moulin, qui s'écrivirent quelques lettres, et fit je ne sais quel petit écrit intitulé : *Avis judicieux.* En ce temps-là, il lui vint une vision de faire certaines conférences à Saint-Victor ; il étoit là comme un régent dans sa classe. * Il disoit que de prononcer du grec à la garde-robe, cela le lâchoit ; mais que le latin le constipoit.

Une fois que Bois-Robert lui louoit fort la politique du cardinal de Richelieu, il lui dit : « Vous connoissez » de plus grands politiques que lui ; vous en voyez. » Bois-Robert eut la malice de feindre toujours, et de ne pas entendre qu'il vouloit qu'on lui dît : « Qui ? » vous ? » Et, au lieu de cela, il lui dit : « Mais que » blâmez-vous à sa politique ? — Baillez-le-moi mort, » baillez-le-moi mort, répondit-il, et je vous le dirai. »

Une autre fois il entreprit de prouver que Démosthène, Cicéron, et tous les plus grands orateurs de l'antiquité, n'avoient rien entendu à l'éloquence en comparaison de saint Paul, et dit un million de grotesques. Balzac, qui y étoit allé par curiosité, ne put s'empêcher d'en faire des contes, et de là vint la grande

querelle. Il voulut faire passer Balzac pour un écolier, et Balzac fit *le Barbon*, que depuis il a donné lorsque Ménage persécuta tant Montmaur, le *grec* : c'est pour cela qu'on y trouve si peu de choses qui conviennent à ce pédant (1).

Madame des Loges disoit de l'archevêque de Rouen que c'étoit une bibliothèque renversée; mais il n'y a rien qui représente mieux l'humeur de cet homme que le sonnet acrostiche de ce fou de Dulot (2).

SONNET

Où le poëte royal et archiépiscopal Dulot fait bouffonner monseigneur l'archevêque de Rouen dans l'étendue de son acrostiche.

Franc de haine, d'amour, ris, pleurs, espoir et crainte,
Rentrons au cabinet et lisons saint Thomas.
Apporte-moi, laquais, de tout ce grand amas,
Nicola de Lira, Pline et la Bible sainte.
Certes, le trait est bon, ma chandelle est éteinte.
Oh ! oh ! dedans si peu, vraiment trompé tu m'as.
Ici du feu, mes gens, ma robe de Damas.
Six heures ont sonné, disons prime en contrainte.
Dieu ! que j'ai mal au cœur ! qu'on m'apporte du vin.
Entre ce qu'aujourd'hui j'ai lu de plus divin,
Hilaire de Poitiers m'a ravi par sa plume.
Aristote est là faux : voyez, ce papillon
Rouant (3) à nos flambeaux comme c'est sa coutume.
Le trait est excellent ! avalons ce bouillon.
Apprête les chevaux, cocher. Le beau volume !
Irénée est charmant; retournons à Gaillon.

(1) Voyez l'*Histoire de Pierre de Montmaur, professeur royal en langue grecque dans l'Université de Paris, par Sallengre.* La Haye, 1715, II, 81.

(2) Dulot, inventeur des bouts-rimés n'est guère connu que par le poëme de Sarrasin, intitulé : *Dulot vaincu*, ou *la Défaite des bouts-rimés*, badinage très-ingénieux.

(3) *Rouer*, tourner, de *rotare*. (*Nicot, Trésor de la langue françoise.*)

Il y avoit pourtant du bon en ce *myrifique* prélat; il étoit bon homme, franc et sincère; mais jamais il n'eut un grain de cervelle.

Une fois qu'il fit quelque entrée à Dieppe, le ministre du lieu le harangua et lui plut extrêmement. Quand cet homme eut achevé : « Voilà, dit-il, en se » tournant vers les ecclésiastiques qui le suivoient, » voilà haranguer cela ; » et se mit à leur remarquer toutes les parties de l'oraison : « voilà haranguer, » cela, et non pas vous autres, qui manquez en ceci, » en cela, et qui ne pensez qu'à la bonne chère. » Il ne la faisoit pourtant pas mauvaise, la chère, à Gaillon. Il avoit toutes ses heures réglées pour ses occupations sérieuses et pour ses divertissements. Il recevoit des nouvelles de tous les endroits de l'Europe. Il avoit musique, et n'étoit jamais sans quelques gens de lettres.

Sur la fin, il se laissoit si fort gouverner à je ne sais quelle femme qui étoit sa ménagère, qu'il commençoit à s'incommoder, et elle à s'accommoder très-fort. Enfin, on le fit résoudre à donner son archevêché à son neveu Chanvallon, qui étoit déjà son coadjuteur; il le fit, et mourut bientôt après. Son successeur ne lui en doit guère pour l'éloquence (1). Patru, qui a entendu prêcher l'oncle, dit qu'il n'admire qu'une chose en lui, c'est comme il peut retenir par cœur tout ce qu'il dit, car il n'y a ni pieds ni tête à son discours, et il récite tout cela avec une *insolence* qui n'est pas imaginable. Il avoit écrit sur la porte de Gaillon : *Legem non observabo, sed adimplebo.* On ajouta *Couillardin;* * il concubinoit alors avec mademoiselle Couillardin.

(1) Harlay de Chanvallon, archevêque de Rouen, devint archevêque de Paris en 1671. Il mourut en 1695.

CXLIX.

BALZAC.

Balzac se nomme Jean-Louis Guez (1); il est fils d'un homme d'Angoulême qui avoit du bien; mais M. de Montausier dit que cet homme a été valet chez M. d'Espernon. Balzac est une terre. Ce M. Guez a vécu plus de cent ans. Quelques années devant que de mourir, il écrivit à M. Chapelain pour faire, disoit-il, amitié avec lui, au moins par lettres, et qu'après avoir ouï dire tant de bien de lui à son fils, il vouloit avoir cette satisfaction-là en mourant.

On connut Balzac par son premier volume de lettres; il étoit alors à feu M. d'Espernon, à qui il ne put s'empêcher d'envier deux lettres qu'il avoit écrites pour lui au Roi (2). Il est certain que nous n'avions rien vu d'approchant en France, et que tous ceux qui ont bien écrit en prose depuis, et qui écriront bien à l'avenir en notre langue, lui en auront l'obligation. Celles qu'il a faites depuis ne sont pour l'ordinaire ni si gaies ni si naturelles, et il a eu tort d'avoir eu pour ses ennemis la complaisance de n'écrire plus de la même sorte.

Le cardinal ne trouva nullement bon qu'il ne lui eût point dédié le *Prince* ni ses *Lettres*. « Se croit-il » assez grand seigneur pour ne pas dédier ses livres? »

(1) Balzac, né à Angoulême en 1594, mourut dans la même ville le 18 février 1655.

(2) Elles sont placées à la fin du deuxième livre des lettres de Balzac. (*OEuvres de Balzac* in-folio. t. 1er, p 63 et suiv.)

son humeur à louer trop de gens le choqua; mais, ce qui le fâcha le plus, ce fut ces deux lettres qui sont au bout du *Prince*, où il se mêle de parler de la Reine-mère et du cardinal. Il y a un endroit où il dit : « Le » Roi qui, à votre prière, a pardonné à quarante » mille coupables, n'a pu obtenir d'elle qu'elle par- » donnât à un innocent.—Votre ami, dit le cardinal » à Bois-Robert, est un étourdi; qui lui a dit que je » suis mal avec la Reine-mère? Je croyois qu'il eût » du sens; mais ce n'est qu'un fat »

Malherbe dit un jour à Gomberville, à propos des premières lettres de Balzac : « Pardieu! pardieu! » toutes ces badineries-là me sont venues à l'esprit; » mais je les ai rebutées. » Il fit imprimer les fragments du *Prince*, qui étoient beaux pour fragments, avec une préface de Faret, où il y avoit que dans le premier livre il feindroit qu'un Anglois avec un bonnet bleu, etc. Depuis, il a dit que cette aventure étoit véritable. Il disoit comme cela ce que contiendroit chaque livre; le dernier devoit être le *Ministre*. Or, le cardinal de Richelieu, étant mal satisfait de lui, à cause de ces deux lettres qui sont au bout du *Prince*, et aussi à cause qu'il ne le lui avoit pas dédié, ne se soucia plus de lui; cela fut cause que ce *Ministre* ne parut point. Depuis, il le fit imprimer sous le nom d'*Aristippe*, mal satisfait du cardinal Mazarin, dont il fait comme le portrait; on l'a vu depuis sa mort.

Les moines furent tous contre lui à cause d'un endroit où il dit : « Que les moines sont dans le » monde ce qu'étoient les rats dans l'arche. » Le père Goulu, général des Feuillants, qui cherchoit à faire claquer son fouet, se mit à écrire contre lui, et je pense que c'est le meilleur. Il lui dit en quelque lieu qu'il n'a guère de cervelle de s'attaquer à un

corps qui ne meurt jamais. Il donna belle prise aux gens sur ses vanités. Sorel (1), qui n'avoit alors que dix-huit ans, a voulu, dans le *Francion*, railler de lui, en la personne de son pédant *Hortensius*. Je pense qu'il s'en avisa devant le Feuillant.

Il a été un temps que c'étoit la mode d'écrire contre Balzac. A Bruxelles même, Saint-Germain ne l'épargna pas, à cause qu'il louoit le Roi et le cardinal de Richelieu. Il y eut je ne sais quel barbouilleur de papier, je ne sais quel bavard Saintongeois, qui se mêla aussi de faire un méchant petit livre contre lui et contre le Père Goulu tout ensemble. Il le fit bâtonner dans sa propre chambre, au saut du lit, par un gentilhomme de ses amis nommé Moulin-Robert; et après, car le cavalier n'avoit point déclaré de la part de qui il lui faisoit ces caresses, il fit imprimer une espèce de nouvelle intitulée : *La Défaite du paladin Javerzac*, (1), *par les alliés et confédérés du prince des Feuilles.* C'est une des plus jolies choses qu'il ait faites.

Le père Goulu s'étoit nommé Phylarque, voulant dire *général des Feuillants;* et l'autre malicieusement traduisoit à la lettre *Prince des Feuilles*. Enfin, cela alla si avant qu'Ogier, le prédicateur, son

(1) Auteur du *Berger extravagant*. (T.)

(2) Nom de ce garçon. (T.) — *La Défaite du Paladin Javerzac* est imprimée au tome II, page 172 du supplément aux OEuvres de Balzac. Cette pièce n'est pas *une jolie chose;* c'est un assaut de plaisanteries lourdes et souvent grossières sur un sujet qui pouvoit plaire à une époque où les coups de bâton remplaçoient quelquefois la critique. On y voit que ce châtiment fut infligé à Javerzac, le 11 août 1628. Balzac avoit conservé du regret de cette action barbare, car au lit de la mort il fit appeler Javerzac, et le pria de lui rendre son amitié. (*Relation de la mort de M. de Balzac*, à la suite de ses OEuvres.)

ami, entreprit de faire son *Apologie* (1). Il y en avoit déjà cinq ou six feuilles d'imprimées ; Gomberville m'a dit qu'il les avoit, quand Balzac, arrivant ici, ne trouva point cela à sa fantaisie : il refit tout le discours, et ne se servit que de la matière. Cela n'avoit garde de ne pas réussir, car Ogier est fort capable de choisir bien ses matériaux, et Balzac de faire fort bien le discours ; aussi est-ce une des plus belles pièces que nous ayons. Ogier a voulu soutenir qu'il avoit tout fait ; mais il a été assez bon pour imprimer d'autres ouvrages, et il ne faut que conférer ; et puis, pour peu qu'on s'y connoisse, on voit bien qu'autre que Balzac ne peut avoir fait cette apologie. *Le Prince* avoit grand besoin d'Ogier, ou de quelque autre, car c'est le plus pauvre dessein d'ouvrage qu'on ait jamais vu, et il n'est beau que par endroits.

Depuis, il changea, comme j'ai dit, sa façon d'écrire, pour montrer qu'il n'étoit pas ignorant, comme on lui avoit reproché. Dans tous les volumes qu'on a imprimés de lui, il y a toujours quelque chose de ces accusations ; cela lui tenoit terriblement au cœur. En récompense, il est ferré en quelques endroits, et cette affectation d'érudition n'est que trop souvent désagréable ; cependant vous ne sauriez ôter de la tête à la plupart des gens que Balzac n'étoit point savant. Frémont m'a dit qu'un *traiteur* (2), chez qui il logea une fois à Angoulême, lui dit que Balzac n'étoit point profond : il a eu beau écrire bien des lettres latines, et faire un gros recueil de

(1) *Apologie pour M. de Balzac*. Paris, Pierre Rocolet, 1628, in-8°.

(2) On lit *traiteur* au manuscrit. Ce mot doit être pris dans le sens de *traitant, financier*.

vers latins dont il se seroit bien passé; il a eu beau écrire contre Heinsius (1), tout cela n'a pas effacé la première impression que les lettres de Goulu ont donnée de lui. Ce même homme ajoutoit que quelquefois ayant été à Balzac pour quelque festin, le valet de M. de Balzac lui avoit fait voir son maître composant; mais c'étoit, disoit-il, une plaisante chose à voir que ses grimaces.

On trouve, dans ce qu'il a fait depuis l'*Apologie*, bien des grotesques; cependant il plaît toujours : il n'y eut jamais une plus belle imagination. Il a l'oreille fine; il ne manque jamais à mettre les choses en grâce; mais on pouvoit mieux savoir le fin de la langue qu'il ne le savoit. Ses derniers ouvrages ne sont pas si exactement écrits, pour le langage même, que les premiers, et il prend quelquefois la liberté de mettre un etc., tout comme feroit un notaire.

Le *Barbon* a fait voir bien clairement que le bonhomme avoit de la peine à lier les choses, car ce livret est tout plein de lacunes. Il nous a voulu faire accroire que c'étoit les ruines de son cabinet, et, au lieu de les réparer, il nous donne lui-même ses fragments. Sur la fin il n'ose plus faire de lettres; il les déguise en *Entretiens*, et souvent il fait semblant de vider ses tablettes et parle de lui-même fort avantageusement en tierce personne en plusieurs endroits de ce livre.

Pour reprendre où nous en étions, Ogier, surnommé *le Danois*, frère du prédicateur, étant en

(1) A l'occasion de la tragédie intitulée : *Herodes infanticida*. (*Entretiens de feu M. de Balzac*. Paris, Courbé, 1657, in-12, p. 334.) Cependant Heinsius, s'il faut en croire Balzac, l'appeloit *la Sirène de la France*. (*Lettres choisies*, 2e partie, Courbé, p. 417,)

Danemark avec feu M. d'Avaux, s'avisa, pour se divertir, d'écrire à Balzac que la cour du roi de Danemark, où il y avoit beaucoup de gens de qualité qui savoient le françois, s'étant partagée pour Balzac et pour le père Goulu, le roi, dans une assemblée célèbre de tous ceux qui étudioient notre langue, avoit jugé en faveur de Balzac (1). Notre homme prit

(1) François Ogier, le prédicateur, est l'auteur de cette plaisanterie. Nous avons retrouvé, dans les copies de Conrart, la lettre qu'Ogier écrivit à Balzac. Nous en extrairons des passages qui jettent du jour sur notre *Historiette* : « Croiriez-vous bien » que l'on se pique d'éloquence au pays des Goths, que l'on y » connoît Balzac, et qu'il y treuve (*sic*) des admirateurs et des » envieux aussi bien qu'en France. Comme l'envie accompagne » toujours la vertu, *Phylarque* vous a suivi jusques en Dane- » mark, où il a corrompu quelques esprits qui se sont laissés » tromper une seconde fois à l'hérésie d'un moine ; mais elle » n'y prendra pas de si fortes racines que celle de Luther, car il » perdit sa cause, il y a quelques mois, en présence du roy, dans » la chambre de ses filles. Ce sont des princesses dont l'habit, » la langue et l'humeur sont toutes françoises, et qui font leurs » délices de vos ouvrages. M. l'ambassadeur leur faisoit visite ; » elles lui montrèrent leur bibliothèque ; votre livre s'y treuve, » et vous fûtes la matière de l'entretien. Un évêque luthérien en- » treprit le parti du Feuillant ; mon frère fut commandé de ré- » pondre aux objections, ce qu'il fit avec un tel succès que s'il » eût été aussi bon théologien qu'il fut heureux avocat, le pas- » teur et le troupeau seroient maintenant convertis, et il n'y » auroit plus d'hérétiques aujourd'hui dans Copenhague. Le » roi prononça que le moine seroit renvoyé dans son cloître, que » vous demeureriez en paisible possession du cabinet, et comme » le portrait de madame de Montbazon sert de patron aux prin- » cesses pour se bien coëffer, que vos œuvres pareillement leur » serviroient de modèle pour bien parler. Une d'elles, qui est » redevable de sa noblesse à la faute de sa mère, et qui répare » le défaut de sa naissance par une incomparable beauté de corps » et d'esprit, ajouta que Phylarque pourroit néanmoins demeu

cela pour argent comptant et dans ses *Entretiens* il en parle de cette sorte : « Nous recevons, dit-il, des » lettres dorées datées de Constantinople ; on nous » estime en Grèce et en Orient, aux dernières par- » ties du septentrion, sur le rivage de la mer Balti- » que. Pour répondre en un mot à tant de choses, » je souffre où je suis, on m'estime où je ne suis pas. » peut-être que j'avois la fièvre le jour que le roi de » Danemark jugea en ma faveur la cause qui fut » plaidée devant lui à Copenhague ; comme au con- » traire il se peut faire que j'étois à l'ombre et pre- » nois le frais le jour que le marquis d'Ayetonne » brûla mon livre (*Le Prince*), dans un conseil qui » fut tenu à Bruxelles (1). »

Ce livre fut aussi brûlé en Angleterre. On m'a dit qu'il y eut des Anglois assez zélés pour la mémoire de la reine Élisabeth, pour avoir eu la pensée de venir en France donner des coups de bâton à Balzac.

» rer dans les Estats de son père, à la charge qu'on l'envoyeroit » être ministre en quelque village de la Norwege. Elle ne savoit » pas que ce grand orateur n'osa jamais parler en public, et » cela ne fut pas oublié par notre avocat. Vous me demanderez » peut-être quelle tempête l'a porté en ce pays-là, s'il n'est point » allé rechercher les titres de notre noblesse et les restes de la suc- » cession d'*Ogier le Danois*, ou bien s'il espère trouver un ciel » plus doux en la Scandie que non pas en France ? Rien de tout » cela ; M. d'Avaux, ambassadeur du Roi en Danemark, Suède » et Pologne, l'a tiré de son étude pour l'emmener avec lui, jugeant » qu'il savoit assez de latin pour négocier avec tous ces peuples » du septentrion, sans être obligé d'apprendre tant de langues » qui font mal à la gorge. Je vous dirois des nouvelles plus par- » ticulières de cette ambassade, si monsieur le secrétaire n'avoit » commencé l'exercice de sa charge en refusant de me dire le » secret de son instruction, etc.... » (*Manuscrits de Conrart. Recueil in-4°*, XIV, 1025. *Bibliothèque de l'Arsenal.*)

(1) *Entretiens de feu M. Balzac*, p. 181.

Le cardinal de Richelieu fut choqué de ce qu'il louoit trop de gens; il disoit que c'étoit *l'élogiste général*. Le cardinal de Richelieu ne fit rien pour lui, et en cela il eut tort, car cet homme n'avoit péché que pour avoir trop d'envie de plaire, et le cardinal se fût fait honneur en lui donnant un évêché. Cela fut cause que Balzac se retira à la province, et qu'il s'accommoda de sorte avec sa famille, quoiqu'il ne fut pas bien né, qu'il jouit de repos à Balzac, où il demeura presque toujours.

Le cardinal ne fut pas plus tôt mort, que, sans considérer qu'il lui avoit donné tant de louanges, il fit une grande pièce à la Reine, où il disoit bien des choses contre lui. C'est une des moindres pièces qu'il ait faites. Maynard, qui est son ami *Ménandre*, à qui il adresse tant de relations, en fit tout de même en vers; car le cardinal n'avoit rien fait pour lui, il le trouvoit trop caymand (1). Sans doute le cardinal de Richelieu eut tort de ne donner à Balzac qu'une misérable pension qui finit avec lui. Je ne pense pas qu'il crût ce dont Théophile l'accuse dans une lettre (2); je ne dis pas seulement l'amour des garçons, mais même le larcin qu'il lui reproche d'avoir fait au gendre du docteur Baudius, en Hollande. On ne peut pas dire que Balzac n'ait vécu moralement bien; mais, outre ce que j'ai marqué, le cardinal n'aimoit guère la prose.

(1) *Caymand*, mendiant; on dit encore *quémander* et *quémandeur* On lit : *Les Caymands furent bien étonnés*, etc. Dans un livret intitulé : *les pieuses Récréations du révérend Père Angelin Gazée*. Paris, 1628, in-12, p. 123.

(2) Cette lettre est imprimée à la fin des *OEuvres de Théophile*. Rouen, de la Marc, 1629, in-8, *troisième partie*, *pages* 197-203. Elle n'est pas dans l'édition de Paris. Pepingué, 1662, in-12.

Au commencement de la régence, après ses discours, dont quelques-uns sont dédiés à madame de Rambouillet, à qui il parle comme à une personne familière, et il ne l'a jamais vue (depuis, il l'a connue par lettres seulement), il fit imprimer deux volumes de *Lettres choisies*, où il a mis une préface qu'il feint être de M. Girard, théologal d'Angoulême, son bon ami : il a fait cette feinte pour se louer sous le nom d'autrui, tout à son aise (1). Cette préface est fort bien écrite, car quand il écrit sous le nom d'autrui il ne cherche pas midi à quatorze heures, comme il fait quelquefois, lorsqu'il ne se déguise point. Ces lettres choisies n'étoient pas autrement *choisies*, je crois, que, hors les lettres à M. Chapelain, qu'il appeloit *ad Atticum* (2), et qui ont été données après sa mort, il ne lui en restoit pas une après ces deux derniers tomes. Pour faire tout valoir, il feint d'avoir écrit des lettres qu'il n'a jamais écrites : tel qui n'en a jamais reçu qu'une de lui en trouve trois ou quatre qui lui sont adressées. Il y en a une quantité à je ne sais combien de révérends

(1) Balzac ne s'y est pas en effet épargné les louanges. On en jugera par ce passage: « Il communique sa vertu aux choses » qu'il touche, et ne prend pas leurs défauts : il dore les nuages » qu'il ne veut pas dissiper. Une femme illustre m'a dit autrefois de lui qu'il donnoit de l'agrément aux objets les plus vilains et les plus disgraciés, parce que les Grâces et lui ne se » quittoient point, et qu'il n'y avoit pas moyen qu'il se pût dé» faire d'elles. Elle disoit vray; les Grâces habitent dans ses » papiers : quoi qu'il puisse écrire il ne sçauroit les chasser de » ce qu'il écrit : sa mauvaise humeur est teinte de leur impres» sion, et il plaît en se fâchant. » (*Lettres choisies du sieur de Balzac*. Paris, Courbé, 1647, in-8°. *Avertissement*.)

(2) Il y a tant d'étoiles, qu'un goguenard disoit que c'étoit le *firmament*. Ce n'est pas grand'chose. (T.)

Pères dont on n'a jamais ouï parler. Peiraredes (1), du Bure et un tas de sots y sont loués, et il écrit dit-il, à tous ces gens-là, le cœur sur le papier.

Les louanges lui étoient bonnes de quelque part qu'elles vinssent, et jamais il n'étoit assez *paranymphé* (2) à sa fantaisie. Voiture, Conrart et d'autres montoient sur des échasses pour louer et ne faisoient rien que des fadaises, vous diriez qu'ils se vont rompre le cou à tout bout de champ, tant ils font de rudes cascades.

Dans une de ses lettres, il y a une plaisante vanité, car si jamais il y eut un *animal gloriæ*, c'est celui-ci : « Quand vous me donneriez, dit-il, autant de » terre que la comtesse Alix (3) en donna à mon » quarantième aïeul, etc. »

Il imprima ensuite le *Socrate chrétien ;* il y a un avant-propos, où il parle à un homme qu'il appelle *Monseigneur*, sans queue. Il prétendoit que M. Servien devineroit que c'étoit lui ; et dans ce même volume, où il y a plusieurs autres pièces, il y a un traité de ce mot *Monseigneur*, où il blâme l'abus, et ne met que *monsieur mon cousin* à M. le président de Nesmond. A cette dissertation sur les sonnets de Job et d'Uranie, il ne vouloit mettre pour titre que *Dissertation sur les deux sonnets*, disant qu'on savoit assez quels ils étoient. Il y a de pauvres choses dans cette dissertation.

(1) Pédant ridicule dont on lira plus bas l'*Historiette*.

(2) *Paranymphé*, loué. On appeloit *paranymphe* un discours solennel prononcé à la fin de chaque licence dans les facultés de théologie et de médecine, dans lequel le candidat adressoit des compliments, et quelquefois des épigrammes aux autres licenciés.

(3) Je pense que c'étoit une comtesse de Toulouse. (T.) Elle avoit épousé un Bertrand, comte de Toulouse.

Voici encore une chose qui ne s'accorde guère avec le *Socrate chrétien*. Un avocat d'Angoulême, en plaidant contre lui, avoit dit quelque chose d'un peu fort, Balzac le rencontre par la ville et lui donne un coup de houssine ; sans les grands seigneurs du pays qui s'en mêlèrent, et qui prirent le parti de Balzac, il n'en eût pas été bon marchand.

En récompense, le Roi, la Reine et le cardinal Mazarin lui firent, à ce qu'il dit, bien des honneurs quand on alla à Bordeaux, en 1650, au mois d'août. Voici une lettre qu'il écrivit à M. Conrart, sous le nom du même M. Girard (1) dont nous avons déjà parlé. Ce que je mettrai à côté est ce que m'a dit M. le marquis de Montausier, témoin oculaire.

« Monsieur,

» A moins que d'avoir à vous donner des nou-
» velles de M. de Balzac, je n'aurois pas rompu mon
» silence ni violé le respect que je vous dois. Ce
» n'est pas que je ne sache combien il y a d'honneur
» à recevoir de vos lettres, et combien les honnêtes
» gens se glorifient d'en être favorisés ; mais j'ai
» encore plus de considération pour vous que je
» n'en ai pour moi-même, et quoique je ne sois pas
» insensible à mon propre bien, j'aurois mieux aimé
» m'en priver que de vous être importun, en exi-
» geant de vous pour une mauvaise lettre quel-
» qu'une de vos belles réponses. Voilà, monsieur,

(1) Guillaume Girard, archidiacre d'Angoulême, avoit été secrétaire du duc d'Épernon. Il a laissé une vie de son maître, imprimée à Paris en 1655, en un volume in-folio, et en 1663 en trois volumes in-12. Elle est, comme elle devoit être, toute favorable au duc d'Épernon.

» comme j'en eusse usé, si la discrétion de votre » ami n'eût fait violence à la mienne : elle m'oblige » à vous dire de lui ce qu'il a omis, sans doute, dans » la dernière lettre qu'il vous a écrite.

» Vous savez, monsieur, que nous avons eu la » cour depuis peu de jours en cette ville. Lorsque » la Reine (1) en approcha de deux journées, elle » commanda expressément qu'on ne donnât aucun » logement aux troupes qui accompagnoient Leurs » Majestés dans les terres de M. de Balzac (2). Sa » faveur ne fut point bornée à ces petits soins, elle » ordonna (3) à M. de Saintot, maître des cérémo- » nies (il faisoit aussi la charge de grand-maréchal- » des-logis), de la loger dans la maison de M. de » Balzac (4). Ce commandement fut si exprès qu'il ne » se put exécuter sans quelque désordre : les logis » étoient déjà faits à l'arrivée de M. de Saintot. » L'évêché étoit marqué pour la Reine ; le Roi étoit » dans une maison contiguë ; les autres logements » étoient marqués et déjà occupés ; mais il fallut

(1) Elle qui ne sait pas lire, et ne le connoît point. (T.) — Cela veut dire apparemment que la Reine, étant espagnole, lisoit peu de livres françois.

(2) Ne diriez-vous pas qu'il en a autant en ce pays-là que M. de La Rochefoucauld? Cependant Balzac, qui n'est point paroisse, est à Roussines son frère aîné ; et dans la paroisse d'Asnières, Forgues, son parent, a un fief, et Balzac loge dans un autre, qui est, je pense, à sa sœur. La seigneurie est au chapitre d'Angoulême. Ce fut M. de Montausier qui, avec bien de la peine, en fit déloger les gens de guerre. (T.)

(3) Cela est faux. (T.)

(4) La maison étoit alors à son père, et est présentement à l'aîné ; c'est la plus commode de la ville. D'abord on alla à l'évêché ; mais le logement n'étoit pas si aisé. Ce n'est pas la première fois que la cour a occupé cette maison. (T.)

» tout changer pour satisfaire au désir de la Reine
» et pour honorer M. de Balzac absent.

» A l'arrivée de Sa Majesté, il fut demandé avec
» instance. Sa Majesté ne vouloit recevoir aucune
» des excuses qu'on donnoit à sa retraite (1). Enfin,
» comme il n'y eut pas d'espérance de le voir, elle
» n'eut presque plus d'entretien qu'avec ses proches,
» qui furent jugés très-dignes de son alliance (2).
» M. le cardinal ne s'en arrêta pas là; après s'être
» long-temps informé s'il ne pourroit point satis-
» faire au désir qu'il avoit de long-temps de con-
» noître le visage d'une personne si généralement
» estimée, il se résolut enfin de l'envoyer visiter par
» un gentilhomme des siens, nommé le chevalier
» de Terlon (3). Ce gentilhomme alla à la maison de
» M. de Balzac, à trois lieues de la ville, et lui dit
» que M. le cardinal, son maître, lui avoit com-
» mandé de le venir assurer de son service très-
» humble; qu'il avoit une forte passion de le voir et
» de l'entretenir à Angoulême, où il avoit appris
» son indisposition; qu'il seroit venu lui-même l'en
» assurer en sa maison, s'il n'eût appréhendé de
» l'incommoder; mais qu'il seroit fâché qu'on lui
» reprochât d'avoir passé si près du plus grand
» homme de notre siècle, sans avoir eu dessein de lui
» rendre cette petite civilité (4).

(1) Elle ne songea pas à lui. (T.)

(2) A la vérité elle leur parla comme à des gens qui sont des principaux de la ville. (T.)

(3) Hugues de Terlon, fils d'un conseiller au Parlement de Toulouse, a été ambassadeur en Suède. On a de lui des Mémoires imprimés à Paris en 1681, réimprimés en Hollande en 1682.

(4) M. de Montausier, qui étoit alors à Angoulême, dit que la vérité est que Lyonne, pour faire plaisir à Chapelain, son ami,

» M. de Balzac, dont la discrétion ne vous est pas
» moins connue que le mérite, ne pouvoit attribuer
» un si grand excès de civilité qu'à la courtoisie de
» l'ambassadeur, et, sans doute, ces faveurs lui eus-
» sent été suspectes, si M. le cardinal n'en eût dit
» autant, et aux mêmes termes, à M. de Roussines,
» frère de M. de Balzac. J'étois présent, et plusieurs
» honnêtes gens de la cour furent témoins lorsque
» Son Éminence lui redit les mêmes paroles que
» M. de Terlon avoit avancées, faisant ainsi de sa
» bouche à une personne non suspecte des compli-
» ments qui ne pouvoient plus être suspects.

» M. Servien (en parlant à Roussines) enchérit
» beaucoup au-delà chez M. le marquis de Montau-
» sier; mais M. de Lyonne ne fut pas sitôt arrivé
» qu'il envoya son premier commis vers M. de Bal-
» zac, pour lui témoigner le désir impatient qu'il
» avoit de le voir; qu'il y avoit vingt ans que ce
» désir faisoit une de ses plus violentes passions;
» qu'il avoit fait le voyage de Guyenne avec plaisir,
» quelque juste indignation qu'il eût d'ailleurs contre
» le voyage, pour voir le plus grand homme du
» monde, etc.; qu'il le prioit de lui mander positi-
» vement (ce furent les termes de son envoyé) s'il
» lui feroit déplaisir de l'aller visiter en sa maison,
» pour ce qu'il n'y avoit que sa défense absolue qui
» l'en pût empêcher. M. de Balzac, usant de la li-

fit faire ce voyage au chevalier de Terlon, et que toute la civilité vint de lui et de M. Servien. Le cardinal n'usa jamais de termes si obligeants pour les princes du sang même. « Si le cardinal » avoit fait cela, disoit le marquis, il seroit digne de tout ce que » Balzac a écrit depuis contre lui. » Il est bien vrai que le cardinal dit quelque chose d'obligeant, mais tout cela venoit de Lyonne. (T.)

» berté qu'il lui donnoit, le supplia de n'en prendre » point la peine; et cette excuse, qui eût peut-» être déplu à un moins honnête homme que n'est » pas M. de Lyonne, lui donna matière d'une lettre, » en laquelle, parmi quelques douces plaintes du » rigoureux traitement qui lui est fait, il l'assuroit » de tous les respects, de toute la vénération et de » tout ce qui est au-dessous du culte et de l'adora-» tion : ce sont les termes obligeants d'une fort lon-» gue et fort belle lettre (1).

» Je ne vous parle point des compliments de » M. l'évêque de Rodez, de ceux de M. de La Motte » Le Vayer, ni de toutes les autres personnes de mé-» rite qui sont auprès de Leurs Majestés. Ma gazette » seroit trop longue; ce que j'y ajoute du mien, » Monsieur, c'est la joie que j'ai ressentie de voir » toute la cour faire la cour à notre ermite, et de » voir ce généreux ermite au-dessus de toutes les » faveurs et de toutes les recherches de la cour. Il » n'en a pas pour cela quitté une seule de ses ca-» lottes; il n'en a pas eu plus de complaisance pour » lui-même. J'ai passé depuis ce temps-là plusieurs » jours en sa compagnie; mais je ne me suis pas » aperçu que c'étoit à lui que tous ces honneurs » avoient été rendus; et si je n'en eusse été le té-» moin, je serois en danger d'ignorer long-temps » une chose si glorieuse à mon ami et si avanta-» geuse à tous ceux qu'il aime. Il ne sait pas même » que je vous écris toutes ces circonstances; et quoi-» que je lui aie dit que je voulois vous mander cette » partie de son histoire, je n'oserois lui faire voir

(1) Véritablement, voilà bien répondu. M. de Montausier dit que M. de Lyonne n'a jamais écrit en ces termes-là à personne. (T.)

» ma relation, tant il a de peine à souffrir les choses
» qui le favorisent. Il ne veut pas même que j'attri-
» bue à sa modestie l'indifférence qu'il a eue pour
» les caresses du grand monde ; son chagrin et son
» dégoût ne méritent point, à ce qu'il dit, un si beau
» nom, et il aime mieux que nous l'appelions *in-*
» *sensible*, que de consentir aux témoignages que
» nous devons à sa vertu. Ajouterai-je encore à ceci
» les compliments extraordinaires qu'il reçut, il n'y
» a pas long-temps, du comte de Pigneranda? Cet
» ambassadeur, fameux par la rupture de la paix
» de l'Europe, ayant passé à Angoulême, s'enqué-
» roit, à l'ordinaire des étrangers, de ce qu'il y
» avoit de plus remarquable dans le pays. On lui
» proposa incontinent M. de Balzac, comme la chose
» la plus rare : il repartit qu'il avoit appris ce nom-
» là en Espagne, long-temps avant que d'en partir;
» qu'il ne l'avoit pas trouvé moins célèbre en Alle-
» magne, d'où il venoit, et lui envoya incontinent
» un Minime wallon, homme de lettres, qui lui ser-
» voit d'aumônier, pour lui dire qu'il souffroit, avec
» plus de peine qu'il n'en avoit eu en tout son voyage,
» la défense de faire des visites ; que s'il lui eût été
» libre d'en faire, il fût venu de bon cœur en sa
» chambre, pour voir une personne si célèbre dans
» tous les lieux où les grandes vertus sont en estime.
» Ce compliment ne fut pas borné à ce peu de pa-
» roles. Mais qu'ai-je affaire d'emprunter de la bou-
» che de nos ennemis des louanges pour un homme
» qui a peine d'en souffrir des personnes qui lui sont
» les plus chères? Il se contente de leur amitié
» comme de la vôtre, monsieur, de celle de M. Cha-
» pelain et de peu d'autres.

» Oserois-je vous supplier de faire part de ma re-

» lation à M. Chapelain? Je sais qu'il aime ce que » nous aimons, comme il en est aimé aussi; je sais » qu'il me fait l'honneur de me vouloir du bien. Per- » mettez-moi, je vous supplie, de l'assurer de mon » très-humble service, et croyez, s'il vous plaît, que » je serai toute ma vie, etc. (1). »

Depuis sa mort, on a publié *l'Aristippe*, qui est un fragment du *Prince*, qn'il a fait pour donner sur les doigts aux rois fainéants et à leurs ministres, pour ne pas dire à leurs maires du palais. Il a cru, le bonhomme, qu'il y avoit en lui de quoi faire un Socrate et un Aristippe tout ensemble; cependant cet homme qui est si sage, cet homme qui a tant de vertu, s'avise de faire une lâcheté, où personne ne l'a imité, non pas même Costar : il signe, en écrivant au cardinal Mazarin : « De Votre Éminence le très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur et *pensionnaire*.»

Lyonne, ami de Chapelain, avoit fait donner à Balzac une pension de cinq cents écus, dont il fut fort mal payé à la fin. Il faut bien manquer de cœur pour faire une bassesse comme celle-là, lui qui avoit de quoi vivre, et qui a tant de soin de faire savoir dans ses lettres familières qu'il avoit quatre chevaux de carrosse. Avec tout ce raffinement de lâcheté, il ne put pourtant avoir pour sa *sœur de campagne* la récompense de la lieutenance aux gardes

(1) Balzac a envoyé jusqu'à cinq copies de cette lettre, et toutes de la main de Toulet, son copiste, de peur qu'elle ne fût perdue. Son libraire eut le soin de les faire rendre à M. Conrart. Après ces cinq copies il en envoya encore une, disant que M. Girard y avoit fait quelques changements. Il n'y avoit que deux syllabes de changées. (T.) — Cette lettre, monument de la plus ridicule vanité, ne paroît pas avoir été imprimée.

de son neveu, qui fut tué à Lens avec le maréchal de Gassion. La solitude, où l'on n'a que soi pour objet, où l'on ne se compare avec personne, avoit gâté cet esprit, qui déjà n'étoit que trop plein de lui-même.

Les justaucorps lui ayant semblé commodes, il en avoit de toutes façons, de treillis, de tabis (1), de bleus et d'incarnats.

Il a des visions jusques aux moindres petites choses : il demanda de l'aigre de cèdre (2) à M. Conrart, qui étoit devenu son commissionnaire après M. Chapelain; car il y eut je ne sais quoi entre M. Chapelain et lui, et il ne pouvoit s'empêcher de dire à tout bout de champ qu'il ne faisoit rien de naturel, qu'il n'avoit point de génie. Il lui faisoit entendre, sans faire semblant de rien, que si les pots dans lesquels il lui enverroit cette aigre de cèdre étoient bleus et blancs, cela lui plairoit davantage.

Il écrivit jusqu'à huit lettres pendant qu'on imprimoit ses vers latins, pour faire qu'un placard de deux petits anges, qui se baisoient, pût se rencontrer à la fin. Il a eu aussi une bonne fantaisie de faire imprimer ces vers-là en petit (*format*), croyant que le monde souhaitoit cela avec passion. M. Conrart lui manda que Courbé étoit disposé à le satisfaire; mais qu'il étoit obligé de lui mander que ses vers ne se vendoient point in-quarto, et qu'on n'en avoit vendu qu'un seul exemplaire. Balzac ré-

(1) *Treillis*, toile fine d'Allemagne, lustrée et satinée, dont en petit deuil on faisoit le dessus du pourpoint. *Tabis*, gros taffetas ondulé par l'application d'un cylindre sur lequel des ondes étoient gravées.

(2) *Aigre de cèdre*, liqueur composée de jus de citron, de limon et de cédrat, qui, mêlée avec de l'eau et du sucre, fait une boisson très-agréable.

pondit en ces mots : « Si j'étois aussi amoureux de » la gloire que je l'ai été autrefois, votre lettre me » seroit une grande mortification. » Il fallut pourtant faire cette impression en petit; il se consola en voyant *Editio secunda*. Il a fait mettre au commencement que le libraire *l'a voulu absolument*. Il vouloit obliger Ménage à dire plus de choses à sa louange dans l'épître qu'il fit à la reine de Suède, en lui dédiant les vers latins de Balzac. Il y a au bout de ce livre ce qu'il appelle *liber adoptivus*, sans expliquer que ce sont diverses pièces d'auteurs, ou qu'il ne connoît point, ou dont il dissimule le nom. Il n'a pourtant pas mal fait, car il n'y a guère que cela de bon dans son livre.

Il eut une plaisante curiosité dans l'impression de ses discours; il n'y a pas une ligne qui ne soit finie par un mot entier; il n'y a jamais de mot coupé en deux.

La reine de Suède dit à Chanut, notre résident, qu'elle le prioit de s'informer quels auteurs il falloit lire pour bien savoir notre langue, et que Balzac ne la contentoit point ; qu'il n'étoit point naturel, qu'il étoit toujours guindé, et toujours dans la fleurette. Il le sut, et elle lui écrivit que ce qu'on avoit dit étoit faux. Cela est cause qu'il n'a pas changé dans l'*Aristippe* les louanges qu'il lui donnoit.

Quand le chevalier de Méré mena le maréchal de Clérambault voir Balzac à la campagne, cet auteur étoit dans le jardin : le maréchal le trouva si extravagamment vêtu qu'il le prit pour un fou; il ne vouloit pas avancer; le chevalier l'encouragea : après, il en fut très-satisfait, et dit qu'il n'avoit jamais vu un homme de si agréable conversation.

Il fit, un peu après le voyage de Bordeaux, un

poëme latin de dévotion qu'il envoya à M. de Montausier, à Paris, et le pria de supplier M. de Grasse (*Godeau*) de le mettre en vers françois. Trois jours après, il écrivit au secrétaire de M. de Montausier qu'il le prioit de lui renvoyer cette lettre, qu'il y vouloit changer quelque chose; après, il en envoya une autre où il ne parloit plus de M. de Grasse, et cela exprès, afin que cette lettre ne demeurât point, et qu'on crût que M. de Grasse avoit traduit ce poëme de son propre mouvement, parce qu'il en avoit été charmé. Cette seconde lettre eut le loisir de venir avant que M. de Montausier eût écrit à M. de Grasse; lui qui ne trouvoit pas la requête trop civile, envoya pour excuse à M. de Grasse la lettre de Balzac sans la relire, croyant que ce fût la même: cela fit un terrible galimatias.

Depuis, quand M. le Prince fut mis en liberté, il lui envoya une lettre latine imprimée, avec deux petites pièces de vers latins aussi imprimées : l'une sur sa prison, l'autre sur la mort de madame la Princesse, sa mère, où, à son ordinaire, il donnoit à dos à celui qui avoit le dessous, et traitoit le cardinal Mazarin de *semi-vir ;* et, pour montrer à M. le Prince qu'il a fait ces vers-là durant sa prison, il en prend M. l'évêque d'Angoulême à témoin. Dans ces vers, il appelle le cardinal *imbelle caput*, comme si un cardinal devoit être guerrier ; et puis, celui-là a été à la guerre.

Sur la fin de ses jours il eut une grande mortification de voir le grand applaudissement qu'avoient les lettres de Voiture; il ne put se tenir de le témoigner. Ce fut ce qui produisit la dissertation latine de Girac et la *Défense de Voiture* que Costar lui adressa malicieusement à lui-même, car il se moque de lui

en cent endroits. Ce fut une nouvelle recharge au pauvre homme, et cela avança ses jours de quelque chose. Dans l'*historiette* de Costar, nous parlerons de cette querelle plus amplement.

Balzac et Girac étant allés dîner avec M. de Montausier à Angoulême, M. de Montausier parla de l'édition de Voiture, et dit qu'il falloit demeurer d'accord que c'étoit l'original des lettres galantes : cela déplut furieusement à Balzac. Au sortir de là, il répéta les mots que M. de Montausier avoit prononcés, et ajouta : « Que deviendront mes lettres? » Il pria Girac de lire Voiture et de lui en dire son avis. Le lendemain, il lui en envoya donc un exemplaire avec un billet latin, où il prioit Girac de lui en dire son sentiment en latin. Girac le fit; mais il prétend que Balzac y a mis plusieurs choses du sien : Balzac envoya ce prétendu jugement de Girac à Paris. Costar, qui ne demandoit pas mieux que de faire claquer son fouet, composa la *Défense de Voiture*. D'abord Balzac, plein de soi-même et persuadé de la déférence que Costar avoit pour lui, prit cet ouvrage pour une pièce à sa louange : et comme on l'imprimoit, il écrivit à Conrart de changer tels et tels endroits, où l'on y parloit de lui, afin qu'ils fussent mieux, et les envoyoit tout corrigés. On lui répondit qu'il n'y avoit plus moyen, et que tout étoit tiré : après il se désabusa.

Non content d'avoir déjà, au sortir d'une grande maladie, envoyé, il y avoit quelque temps, à Notre-Dame des Ardillières (1), une lampe de cent écus,

(1) C'étoit encore une manière de faire sa cour aux puissances. M. Servien, surintendant des finances, venoit de faire bâtir cette église auprès de Saumur. On en voit le beau portail, surmonté

avec des vers latins gravés dessus, où son nom est en grosses lettres, il donna un an au plus devant que de mourir, des preuves authentiques de sa vanité. Il écrivit à Conrart qu'il avoit deux mille livres à Paris, et qu'il en vouloit constituer une rente de deux cents francs, et instituer une espèce de jeux floraux de deux ans en deux ans, et que, pour cela, il donneroit dix thèmes sur lesquels on harangueroit; que l'Académie délivreroit les deux cents livres à celui qui feroit le mieux. Ce sont matières de piété : par exemple, que la gloire appartenoit à Dieu seul, et que les hommes en sont les usurpateurs. Patru et les plus sensés vouloient se moquer de cette fondation de *bibus*, car il y avoit un million de difficultés pour la sûreté, et aussi bien du chagrin à lire les compositions d'un tas de moines; mais les cabaleurs Chapelain et Conrart l'emportèrent. Cela fut fait après sa mort (1).

Il fut malade six mois à se voir mourir tous les jours:

des armes de Servien, dans le recueil de gravures appelé le *Petit Jean Marot*.

(1) Les dernières volontés de Balzac ne furent exécutées qu'en 1671. Le fonds s'étoit accru, et le prix fut porté à trois cents livres; le concours s'ouvrit sur le sujet suivant, indiqué par le testateur :

« *De la louange et de la gloire : qu'elles appartiennent* à *Dieu* » *en propriété, et que les hommes en sont ordinairement usurpa*» *teurs*. Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da glo» riam. »

Le *Discours de la Gloire*, ouvrage de mademoiselle de Scudéry, fut couronné le 25 août 1671. Il a été imprimé à la suite de la *Relation contenant l'histoire de l'Académie françoise*, par Pellisson. Paris, Pierre Le Petit, 1672, in-12, p. 561.

Le prix d'éloquence fondé par Balzac n'a pas survécu à la révolution de 1789, qui vit toutes les Académies s'éteindre. Il a

il s'étoit fait transporter aux Capucins d'Angoulême; il se confessoit fréquemment, et pourtant songeoit bien autant à ses *jeux floraux* qu'à sa conscience. En mourant, car on a ses dernières paroles dans une relation qu'un avocat d'Angoulême, nommé Morisset, a faite (1), il dit qu'il ne savoit où il alloit, mais qu'il espéroit que Dieu lui feroit miséricorde.

Ogier le prédicateur, comme on lui demandoit s'il ne feroit point l'épitaphe de Balzac : « Je m'en » garderai bien, dit-il, j'aurois peur qu'il ne se » l'attribuât encore. » Il disoit cela à cause de l'*Apologie*.

Conrart voulut faire un recueil de vers à sa louange : il en demanda à assez de gens qui en firent; mais c'est si peu de chose que tout est demeuré là (2).

été depuis remplacé par le prix décerné aux frais de l'État par l'Académie françoise.

(1) Cette relation est imprimée à la suite des OEuvres de Balzac, t. II, p. 213 du supplément.

(2) Ce jugement de Tallemant est trop sévère. Gilles Boileau a déploré la mort de Balzac dans une élégie adressée à Conrart, qui offre quelques beautés; Despréaux ne l'a pas insérée dans les OEuvres posthumes de son frère; elle avoit cependant paru, dès 1658, dans la troisième partie des *Poésies choisies*, publiées chez Sercy. Tristan l'ermite fit aussi des stances asssez remarquables sur la mort de Balzac. Nous en avons cité quelques-unes dans la *Notice sur Conrart*, au tome XLVIII, 2e série de la Collection Petitot.

Despréaux, en publiant les *OEuvres posthumes* de Gilles Boileau (Paris, Claude Barbin, 1670, in-12.), se montra peu jaloux de la gloire littéraire de son frère; il négligea d'y comprendre une foule de pièces imprimées et manuscrites, qui ne sont pas sans mérite. Il promettoit à la vérité une seconde édition *plus ample;* mais elle n'a jamais paru.

CL

LE PRÉSIDENT PASCAL (1)

ET BLAISE PASCAL (2).

Le président Pascal portoit ce titre parce qu'il avoit été président de Clermont en Auvergne; c'est un homme qui a eu d'assez beaux emplois : il s'étoit appliqué aux mathématiques ; mais il a été plus considérable par ses enfants que par lui-même, comme nous verrons par la suite.

Quand on fit la réduction des rentes, lui et un nommé de Bourges, avec un avocat au conseil dont je n'ai pu savoir le nom, firent bien du bruit, et à la tête de quatre cents rentiers comme eux, il firent grand'peur au garde des sceaux Séguier et à Cornuel. Le cardinal de Richelieu fit mettre dans la Bastille les deux autres; pour Pascal, il se cacha si bien qu'on ne le put trouver, et fut long-temps sans oser paroître. En ces entrefaites, les petites Saintot

(1) Étienne Pascal, ou *Paschal*, après avoir fait à Paris ses études de droit, acheta une charge d'élu à Clermont, et y devint ensuite second président de la cour des aides. Il mourut à Paris sur la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, le 24 septembre 1651. (*Mémoire sur la Vie de M. Paschal, contenant aussi quelques particularités de celles de ses parents*, dans le *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal*. Utrecht, 1740, in-12, p. 238 et 255.)

(2) Blaise Pascal, naquit à Clermont, le 19 juin 1623; il est mort à Paris, le 19 août 1662. (*Vie de M. Pascal, écrite par madame Perier, sa sœur*. Amsterdam, 1684, in-12.)

et sa fille, qui est à cette heure en religion, jouèrent une comédie, dont cette fille, qui n'avoit que douze ans, avoit fait presque tous les vers.

Le cardinal de Richelieu en ce temps-là eut la fantaisie de faire jouer *le Prince déguisé* (*de Scudéry*) à des enfants. Bois-Robert en prit le soin. Il choisit, comme vous pouvez penser, cette petite Pascal; il prit aussi une des petites Saintot, *Socratine*, et le petit Bertaut, son frère (1). La représentation réussit; mais la petite Pascal fit le mieux. Comme on la louoit, elle demande à descendre, et d'elle-même, sans en avoir rien dit à personne, elle va se jeter aux pieds de Son Eminence, et lui récite en pleurant dix ou douze vers de sa façon, par lesquels elle demandoit le retour de son père. Le cardinal la baisa plusieurs fois, car elle étoit *bellotte*, la loua de sa piété, et lui dit : « Ma mignonne, écrivez à votre » père qu'il revienne, je le servirai (2). » En effet, il le

(1) Le frère et la sœur de madame de Motteville. On l'appelle *Socratine*, à cause de sa sévérité. Elle est religieuse à cette heure. (T.)

(2) Cette anecdote est racontée plus en détail dans le *Recueil de plusieurs pièces*. On y voit que Gilberte Pascal, qui, en l'absence de son père, dirigeoit la famille, après avoir résisté au désir de la duchesse d'Aiguillon, finit par y acquiescer. « La » petite apprit donc son rôle et le joua avec tant d'agréments » qu'elle ravit tout le monde. Après la comédie, voyant qu'on ne » pensoit point à la présenter à M. le cardinal de Richelieu...... » elle s'approcha de lui. Le cardinal la prit et la mit sur ses genoux; elle avoit alors treize ans, mais elle paroissoit à peine » en avoir huit. Alors elle se mit à pleurer, et récita à S. É. » les vers qu'elle avoit composés pour demander la délivrance de » monsieur son père. M. le cardinal de Richelieu dit d'abord qu'il » parleroit de cette affaire au Roi; mais M. le chancelier, qui » étoit présent, l'ayant assuré qu'il pouvoit accorder à cette en-

servit et le continua dix ans à l'intendance par moitié de Normandie, car il s'étoit défait de sa charge en faveur d'un de ses frères. Ils étoient tous d'Auvergne.

Sa fille fit d'autres vers, j'en ai quelques-uns (1). Enfin, à dix-huit ans, elle se mit dans la dévotion, et, comme j'ai dit, elle se fit religieuse (2).

Le président Pascal a laissé un fils, qui témoigna dès son enfance l'inclination qu'il avoit aux mathématiques. Son père lui avoit défendu de s'y adonner qu'il n'eût bien appris le latin et le grec. Cet enfant, dès douze ou treize ans, lut Euclide en cachette, et faisoit déjà des propositions ; le père en trouva quelques-unes ; il le fait venir et lui dit :

» fant ce qu'elle demandoit, et madame d'Aiguillon s'étant jointe » à lui, le cardinal lui dit : — Eh bien, mon enfant, mandez à » monsieur votre père qu'il peut revenir en toute assurance, et que » je suis bien aise de le rendre à une si aimable famille......... » Alors la petite ajouta d'elle-même : — Monseigneur, j'ai en- » core une grâce à demander à Votre Éminence. Le cardinal, » ravi de sa gentillesse et de sa petite liberté, lui ayant répondu: » — Demandez tout ce que vous voudrez : tu es trop aimable, » on ne peut rien te refuser. Elle lui dit : — Je supplie V. É. » de trouver bon que mon père ait l'honneur de la remercier de » sa bonté. A quoi le cardinal répondit : — Non seulement je » vous l'accorde, mais je le souhaite : qu'il vienne me voir et » qu'il m'amène toute sa famille. » (*Ibid.*, pag. 241.) Ces détails sont d'autant plus précieux qu'on les doit à mademoiselle Marguerite Périer, nièce de Blaise Pascal. (*Ibid.*, p. 238.)

(1) Jacqueline Pascal fit à l'âge de treize ans des stances *pour une dame de ses amies, sous le nom d'Amaranthe, amoureuse de Thyrsis.* Benserade y a fait une réponse. (*OEuvres de Benserade.* 1698, in-8°, 1re partie, p. 49.)

(2) Elle fit profession à Port-Royal sous le nom de sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie. (*Recueil de plusieurs pièces*, p. 255.)

» Qu'est-ce que cela?» Ce garçon, tout tremblant, lui dit : « Je ne m'y suis amusé qu'aux jours de congé. » —Et entends-tu bien cette proposition?—Oui, mon » père. — Et où as-tu appris cela? — Dans Euclide, » dont j'ai lu les six premiers livres (on ne lit que » cela d'abord). — Et quand les as-tu lus?—Le pre- » mier en une après dînée, et les autres en moins de » temps à proportion. » Notez qu'on y est six mois avant que de les bien entendre (1).

Depuis, ce garçon inventa une machine admirable pour l'arithmétique. Pendant les dernières années de l'intendance de son père, ayant à faire pour lui des comptes de sommes immenses pour les tailles, il se mit dans la tête qu'on pouvoit par de certaines roues, faire infailliblement toutes sortes de règles d'arithmétique; il y travailla et fit cette machine qu'il croyoit devoir être fort utile au public; mais il se trouva qu'elle revenoit à quatre cents livres au moins, et qu'elle étoit si difficile à faire, qu'il n'y a qu'un ouvrier, qui est à Rouen, qui la sache faire; encore faut-il que Pascal y soit présent. Elle peut être de quinze pouces de long et haute à proportion. La reine de Pologne en emporta deux; quelques curieux

(1) « Mon père, dit madame Périer, fut si épouvanté de la » grandeur et de la puissance de ce génie, que sans lui dire un » mot, il le quitta, et alla chez M. le Pailleur, qui étoit son ami » intime..... Lorsqu'il fut arrivé..... il demeura immobile comme » un homme transporté. M. le Pailleur voyant cela..... fut épou- » vanté, et le pria de ne lui point céler plus long-temps la cause » de son déplaisir. Mon père lui répondit ; — Je ne pleure pas » d'affliction, mais de joie... Sur cela il lui montra tout ce qu'il » avoit trouvé, par où l'on pouvoit dire en quelque façon qu'il » avoit inventé les mathématiques...., » (*Vie de Pascal, par madame Périer*, déjà citée, p. 8.)

en ont fait faire. Cette machine et les mathématiques ont ruiné la santé de ce pauvre Pascal (1).

Sa sœur, religieuse à Port-Royal de Paris, lui donna de la familiarité avec les jansénistes : il le devint lui-même. C'est lui qui a fait ces belles lettres au Provincial que toute l'Europe admire, et que M. Nicole a mises en latin. Rien n'a tant fait enrager les jésuites. Long-temps on a ignoré qu'il en fût l'auteur ; pour moi, je ne l'en eusse jamais soupçonné, car les mathématiques et les belles-lettres ne vont guère ensemble. Ces messieurs du Port-Royal lui donnoient la matière, et il la disposoit à sa fantaisie. Nous en dirons davantage dans les Mémoires de la régence.

CLI

BERTAUT,

NEVEU DE L'ÉVÊQUE DE SÉEZ.

Ce petit Bertaut, qui étoit de la comédie, étoit neveu de Bertaut, le poète, qui fut évêque de Séez (2). Il avoit une sœur, femme de chambre de la Reine, qui, pour sa beauté et sa bonne réputation, fut mariée avec le premier président de la chambre des comptes de Rouen, qui étoit fort vieux, nommé Mauteville (3). Elle n'en eut point d'enfants et revint à la cour.

(1) Pascal obtint un privilége pour sa machine arithmétique, le 22 mai 1649. Il est imprimé dans le *Recueil de plusieurs pièces*, p. 244.

(2) Jean Bertaut, évêque de Séez, mourut en 1611. La meilleure édition de ses *Œuvres poétiques* est celle de Paris. Robert Berthault. 1633, in-8°.

(3) Tallemant écrit ce nom comme madame de Motteville le signoit elle-même ; l'usage contraire a prévalu.

Lui et sa sœur *Socratine* (1) étoient en nécessité quand quelqu'un dit au cardinal de Richelieu qu'il y avoit des enfants d'un frère de Bertaut qui étoient bien pauvres. Il les fit venir : la fille étoit fort jolie et avoit bien de l'esprit ; le garçon étoit passable. Ils jouèrent quelques scènes du *Pastor fido*, de fort bonne grâce. Le cardinal donna pension à la fille, et entretint le petit garçon au collége. Ce garçon eut assez d'industrie pour faire habiller un petit laquais qu'il prit, des livrées *éminentissimes ;* et quand on le rebutoit à la porte du cardinal, il faisoit passer son laquais devant. Cela plut au cardinal, auquel, par ce moyen, il faisoit sa cour ; et quoiqu'il eût découvert que leur mère étoit une mademoiselle Bertaut qu'il avoit vue chez la Reine-mère, et qu'il haïssoit fort, il continua pourtant de leur faire du bien.

Après la mort du cardinal, au commencement de la régence, madame de Mauteville, sa sœur, eut avis par une lettre d'un prieuré qui vaquoit ; M. de Bassompierre l'avoit eu aussi. Elle le rencontre, comme il l'alloit demander à la Reine. Elle lui demanda, par hasard, quelle affaire l'amenoit ; il le lui dit :

(1) Madeleine-Eugénie Bertaut entra, le 16 août 1650, au couvent des Filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, où elle fit profession peu de mois après. « Sa vertu étoit estimée » de tous, dit madame de Motteville ; elle étoit aimable, bien » faite, intérieurement toute sainte ; et l'excès de sa sagesse, » joint à la beauté de son esprit, lui avoit fait donner le nom » de *Socratine*. Malgré les charmes de la cour, elle préféroit sou» vent les maisons des pauvres au cabinet de la Reine. » Madame de Motteville a inséré dans ses Mémoires la lettre touchante que lui écrivit *à genoux* Madeleine-Eugénie Bertaut au moment où elle la quittoit pour entrer en religion. (*Mémoires de madame de Motteville*. Collection Petitot, 2e série, XXXIX, 68.)

« Eh ! monsieur, dit-elle, je l'allois demander pour » mon frère ; c'est si peu de chose, et il en a si grand » besoin ! » Le maréchal répondit qu'il ne vouloit pas, sur ses vieux jours, être moins civil aux dames qu'en sa jeunesse, et se retira. Ce prieuré étoit pourtant fort bon. On dit qu'il vaut cinq mille livres de rente. Elle l'obtint. Elle lui fit donner encore la charge de lecteur du Roi qu'avoit eue son oncle, l'évêque de Séez, avant que d'être évêque, * et pour qui je pense qu'elle fut créée.

Il fut avec M. de La Tuillerie en Suède. Là, comme c'est un doucereux, il voulut, je pense, dire des fleurettes à la reine, et il fit si bien qu'elle sut qu'il chantoit et jouoit du luth. Elle l'en pria un jour ; il fit bien des cérémonies ; enfin, il prit un luth, et badina tant avant que de chanter, que quand il voulut chanter tout de bon, la reine, qui en étoit lasse, ne l'écouta point, ou ne l'écouta que par manière d'acquit. Au retour, comme la Reine lui demandoit des nouvelles de la reine de Suède, il dit qu'elle n'étoit pas laide, qu'elle pouvoit même passer pour agréable. « Mais, dit-il tout bas à la Reine en s'approchant » familièrement de son oreille, elle a un peu la taille » gâtée. » Quelqu'un dit en riant à M. le cardinal qui étoit là : « Votre Éminence n'a-t-elle point d'ombrage » de ce galant homme? Je m'offre pour votre se- » cond. »

Il ne manque pas d'esprit ; mais il est ennuyeux en diable et plein de vanité. Par malheur pour lui, il y a un des principaux musiciens de la chapelle, nommé aussi Berthod (1). Pour les distinguer, on appeloit celui-ci *Bertaut l'incommode*, et l'autre

(1) C'est Berthod, mais on prononce Berthaut. (T.)

Berthod l'incommodé, parce qu'il est châtré. On appeloit ainsi tous les châtrés de ces comédies en musique que le cardinal Mazarin faisoit jouer. Feu madame de Longueville s'avisa la première, ne voulant pas prononcer le mot de *châtré*, de dire *cet incommodé*, en montrant un châtré qui chantoit fort bien, et qui vint à la cour du temps du cardinal de Richelieu. « Mon Dieu, mademoiselle, disoit-elle à » mademoiselle de Senecterre, que cet *incommodé* » chante bien ! »

Ce petit Bertaut fait des vers (1), mais pas trop bien, et c'est un grand diseur de fleurettes. Quand la cour alla à Poitiers, en 1652, un nommé du Temple, qui a la plus belle femme de la ville, et qui est fort jaloux, alla au-devant des fourriers, pour les prier de lui donner M. Bertaut; il entendoit Berthod l'*incommodé;* mais il n'y étoit pas; eux lui dirent : *Volontiers.* Il alla faire un tour je ne sais où, et quand il arriva chez lui, il trouva un petit jeune homme qui disoit des douceurs à sa femme.

CLII

LE MARÉCHAL DE GUEBRIANT (2).

Le maréchal de Guébriant étoit de Bretagne, et bien gentilhomme. Il avoit étudié, et, s'il eût eu assez

(1) Conrart écrivoit, le 14 février 1648, que Bertaut avoit donné le sujet d'une ballet intitulé : *Les Passions déréglées*. (*Lettres familières de Conrart à Félibien*. Paris, 1681, p. 164) Ce ballet fut dansé aux mois de janvier et de février 1648.

(2) Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, maréchal de France, né en 1602, mort en 1643.

de bien pour cela, il auroit été conseiller à Rennes ; mais il n'avoit que deux mille livres de rente.

Un jour, étant à Paris, la nuit il entendit du bruit dans la rue, comme de gens qui se battoient; il descendit, et, voyant un homme assez mal accompagné attaqué de plusieurs autres, il se met du côté du plus foible, et le tire de leurs mains : c'étoit le baron du Bec (1) que le marquis de Praslin, qui fut tué à la bataille de Sedan, assassinoit par jalousie; car ils étoient rivaux, et le baron étoit mieux traité que lui. On reconnut ensuite l'épée du marquis (2), qui étoit demeurée sur la place. Guébriant dit au baron que s'il découvroit jamais qui lui avoit fait un si lâche tour, et qu'il s'en voulût ressentir, il le prioit de lui faire l'honneur de le prendre pour son second. En effet, ils se battirent et ils eurent l'avantage. Je pense que Guébriant eut tout l'honneur du combat, car le baron étoit méchant soldat: témoin La Capelle, qu'il défendit si mal.

Ce duel obligea le baron à se retirer à la campagne chez sa sœur qui étoit nouvellement démariée d'avec M. des Spy (ou *Chepy*), homme de qualité. Cette affaire ne fut pas trop honorable à la dame; car elle dura dix ans, et elle est retournée plus d'une fois avec son mari. Enfin, il consentit à la dissolution, épousa

(1) La maison du Bec Crespin, en Normandie, est une bonne maison; ils viennent des Grimaldi, de la famille du prince de Monaco. (T.)

(2) Le marquis de Praslin étoit brave, mais méchant, il empoisonna avec de l'antimoine je ne sais combien de *Wourmans* en Hollande ; il en avoit été battu en je sais quelle rencontre, où il avoit fait l'insolent. (T.) — Voyez le récit détaillé de l'aventure dont parle Tallemant dans l'*Histoire du maréchal de Guébriant, par Jean Le Laboureur*. Paris, 1656, in-folio, p. 9.

une fille, et en ayant eu un enfant, il envoya prier mademoiselle du Bec de le présenter au baptême. Elle répondit qu'elle le feroit volontiers, si elle croyoit que cet enfant fût de lui. Elle s'éprit de Guébriant, qui étoit bien fait, l'épousa et lui acheta une compagnie aux gardes : elle avoit peut-être cinquante mille écus de bien.

Durant le désordre de Corbie, il se jeta dans Guise, et rendit par ce moyen un grand service, car la place eût été attaquée et prise sans ce secours. Au retour de là, sa femme, qui a toujours eu de l'ambition, et qui vouloit pousser son mari, crut qu'il en falloit faire un *titolado;* et, pour le faire appeler *Monsieur le comte*, elle s'avisa de feindre qu'elle avoit perdu un chien, et fit dire au prône que quiconque l'auroit trouvé le portât chez *M. le comte* de Guébriant.

Après cela, Guébriant fut envoyé dans la Valteline avec qualité de maréchal de camp. Il dit d'abord à M. de Rohan qui y commandoit : « Monsieur, je suis » assuré que je vous obéirai bien ; mais je vous » avoue que je ne sais point le métier de maréchal » de camp : daignez prendre la peine de m'instruire. » Cela plut fort à M. de Rohan.

Depuis, il fut envoyé en Allemagne mener un secours de deux mille hommes au duc de Weimar, qui, voulant avoir deux maréchaux de camp françois, demanda Guébriant, sur le témoignage que M. de Rohan lui en rendit, quand il le fut trouver un peu avant la bataille de Rheinfeld.

Le duc de Weimar fit bien voir le cas qu'il en faisoit, car il lui laissa en mourant (1) son cheval et ses

(1) Bernard de Saxe, duc de Weimar, mourut de la peste, le 18 juillet 1639. On a prétendu qu'il avoit été empoisonné.

armes. Il oublioit son épée; mais Feret, son secrétaire françois, l'en fit ressouvenir, et il la lui laissa aussi. Guébriant, que nous appellerons le comte de Guébriant, par respect et par politique, ne voulut jamais monter sur ce cheval, et le faisoit même mener en main à l'abreuvoir. Cela lui gagna terriblement le cœur des Weimariens; car, quand ils voyoient passer ce cheval, ils lui ôtoient le chapeau.

Feret, secrétaire françois du duc de Weimar, dit qu'il légua bien ses armes à Guébriant, mais qu'il légua son cheval au Roi, et qu'il fut amené à la grande écurie. Il lui avoit coûté trois mille livres. Il étoit fort doux pour Weimar; mais il ne vouloit point souffrir qu'un autre le montât, au moins y avoit-on bien de la peine. Guébriant le monta, dit Le Laboureur, et après sa mort il fut mené chez le Roi, où il est mort (1).

Le comte commanda cette armée en la place du duc de Weimar. Sa feinte ivrognerie lui servit aussi beaucoup; car, quoiqu'il ne bût d'ordinaire que de l'eau, avec eux pourtant il faisoit la débauche, et escamotoit si adroitement qu'il leur faisoit accroire

(1) Ce cheval s'appeloit *le Rabe*, en allemand *le Corbeau* » Le » comte, dit Le Laboureur, le monta dans tous les combats où » il se trouva depuis, où l'on a pu dire qu'il combattoit sous » son maître, puisque l'on a souvent remarqué qu'il accabloit » des ennemis sous ses pieds, ou bien qu'il les mordoit à sang. » Il a souvent rapporté des blessures qui n'ont pas été sans ré- » compense, puisque le comte, son maître, le voyant vieil lors » de sa mort...... le laissa au Roi par testament, et pria Sa Ma- » jesté de le faire nourrir le reste de sa vie dans sa grand'écurie. » Il étoit fort gros et grand; il avoit l'encolure courte et ramas- » sée, la tête grosse, et étoit entier. » (*Histoire du maréchal de Guébriant*, p. 128.)

qu'il s'enivroit, puis il se laissoit tomber sous la table (1). On dit qu'ils en étoient charmés.

Il défit Lamboy, et fut fait maréchal de France, du temps que le cardinal de Richelieu avoit M. le Grand et toute sa cabale sur les bras. En reconnoissance de la dignité qu'il venoit d'avoir, il envoya assurer le cardinal, à Perpignan, que lui et tous ceux qu'il commandoit étoient à son service; qu'ils se rendroient où il voudroit à point nommé.

On dit que ce fut M. de Chavigny qui le proposa au cardinal pour gouverneur du Roi, et que le cardinal avoit dessein de lui donner cet emploi.

M. de Noirmoutiers en conte une chose qui me l'auroit bien fait estimer autant qu'autre qu'il ait faite. « Un peu devant sa mort, disoit-il, moi qui étois » maréchal de camp dans les troupes de Rantzau, en » Allemagne, je lui écrivis pour quelque affaire et » lui donnai du *monseigneur*. La première fois qu'il » me rencontra, il me dit que je me faisois tort, et » qu'il me prioit de ne le plus traiter ainsi. Je répondis » que je lui devois cela, que je le reconnoissois pour » chef de la noblesse, et que tous les gentilshommes » qui ne donneroient pas du *monseigneur* à messieurs » les maréchaux de France se feroient tort à eux-» mêmes. — Pour moi, répliqua-t-il, je n'ai eu cette » dignité que par pur bonheur, et une personne de » la maison de La Trémouille ne me doit point don-» ner du *monseigneur*. M. le marquis de Montausier, » qui est maréchal de camp sous moi, ne m'écrit que » *monsieur*, et si vous me traitez autrement, vous » m'obligerez à me plaindre de lui; enfin, je brû-» lerai vos lettres, si vous ne me promettez ce que

(1) Le duc de Weimar avoit deux buveurs d'eau maréchaux de camp, Guébriant et Montausier. (T.)

» je vous demande, et je vous en serai infiniment » obligé. » Je ne crois pas que M. de Noirmoutiers lui ait écrit depuis, car le maréchal fut tué malheureusement au siége de Rothweil, peu de temps après. La Reine, car c'étoit au commencement de la régence, alla voir la maréchale, et on enterra le maréchal dans Notre-Dame (1), honneur qu'on n'avoit fait encore qu'au maréchal de Brissac.

CLIII

MADAME D'ATIS.

Madame d'Atis avoit été jolie en sa jeunesse, et on en avoit un peu médit. Son mari, qui étoit Viole (2), avoit toujours maille à partir avec elle, et il engrossoit toujours quelque servante; cependant elle en parloit comme d'un Mausole. « Je l'aimois si fort, di» soit-elle (car il n'y eut jamais une créature plus » *phébus*), que, si j'eusse pu, me faisant servante, le » faire empereur, je l'eusse fait; je lui étois attachée » par de si beaux liens, que la chair et le sang n'y » avoient aucune part. »

Un jour qu'on parloit du cardinal de Richelieu : « C'étoit un grand génie, dit-elle; mais la grande » connoissance qu'il avoit du mérite des hommes m'a » coûté bien cher; il choisit M. d'Atis, et il ne pou» voit faire autrement, pour aller établir le roi de

(1) Cette cérémonie eut lieu dans l'église Notre-Dame, le 8 juin 1644. L'oraison funèbre fut prononcée par Grillié, évêque d'Uzès.

(2) C'est une maison de robe et d'épée tout ensemble. (T.) — C'étoit une famille du Parlement de Paris.

» Portugal. » La vérité est qu'Atis avoit fait ici un grand exploit, car il avoit tué un des portiers du Pont-Rouge pour ne pas payer un double. Il alla en Portugal, où la disette de gens le fit considérer ; il y fut tué, commandant quelques corps de François, en petit nombre. Après sa mort, le roi envoya son ordre à son fils, et donna pension à la mère. Elle se disoit veuve d'un général d'armée et d'un gouverneur de province ; et, allant consoler madame la maréchale de Guébriant, c'étoit environ en même temps : « Ah ! » madame, lui dit-elle, vous avez perdu le héros du » Rhin, et moi j'ai perdu le héros du Tage ! » Or, comme elle faisoit chez elle l'oraison funèbre de son héros, dont elle ne faisoit alors que d'apprendre la perte, sa sœur, du Menillet, autre savante, s'amusoit avec quelqu'un, au coin du feu, à démêler l'intrigue du Cid.

Elle faisoit, disoit-elle, lit à part, quoiqu'elle n'eût qu'un seul enfant, parce que M. d'Atis étoit de trop bonne maison pour faire des gueux. Jamais elle n'a appelé sa cuisine, quoique fort médiocre, que des offices. Elle a montré vingt ans durant jusqu'à sa mort le plan d'une maison magnifique qu'elle devoit faire bâtir. Un jour, comme elle parloit de cela, je ne sais quel sot, car il falloit qu'elle rencontrât, une fois en sa vie, quelqu'un qui lui damât le pion en fait de *phébus*, je ne sais quel impertinent, voyant que son fils avoit été taillé, lui dit sérieusement, pensant lui dire une belle chose, que tout contribuoit à contenter la passion qu'elle avoit de bâtir, et qu'il n'y avoit pas même jusqu'aux reins de monsieur son fils qui ne lui voulussent fournir des pierres pour ses bâtiments.

Ce fils étoit assez grand et assez débauché. Elle ne

le vouloit pas laisser aller à la guerre : il s'en alla un beau matin en Hollande sans lui dire adieu : « Ah ! » disoit-elle, il étoit bien difficile de retenir ce jeune » lion. » En Hollande, il empruntoit de l'argent à l'ambassadeur de Portugal, et disoit : « Ma p..... de » mère ne me donne rien. » De là il alla en Portugal, où il mourut de trois coups d'épée, après avoir tué, à ce qu'il dit, le capitaine d'une compagnie de chevau-légers et mis le lieutenant hors de combat. On le voulut porter dans un couvent de religieux là auprès. Ces religieux ne vouloient recevoir personne ; mais, dès qu'il se fut nommé : « C'est, dirent-ils, le fils de » ce généreux François ; qu'il vienne. » Il mourut là de ses blessures, qui étoient toutes par devant. « Le » père et le fils, ajoutoit-elle, me coûtent plus de cent » mille livres, et je perds la terre d'Atis, qui étoit » substituée à ce pauvre garçon. »

Elle, qui s'en étoit plainte mille et mille fois durant sa vie, après qu'il fut mort en disoit des merveilles ; c'étoit la plus grande perte du monde. « Il » me dit, disoit-elle, un peu devant que de s'en al- » ler, une chose qui mérite d'être gravée en lettres » d'or sur du marbre. Je lui reprochois ses dettes ; » il me dit : Je n'en ferai plus ; mais promettez-moi » de payer celles que j'ai faites ; car, quoique je n'aie » pas l'âge, il n'y a point de minorité devant Dieu. »

Elle disoit d'un pauvre livre du père du Bosc (1) sur la matière de la grâce, dont l'épître au cardinal Mazarin avoit été toute refaite par Patru : « Le livre » est bon, mais l'épître est ridicule. » Elle disoit au même père du Bosc : « C'est l'opinion de *Molinus*.

(1) Jacques du Bosc, cordelier, auteur de *l'Honnête femme*, de *la Femme héroïque*, etc.

» — Vous m'excuserez, répondit-il, c'est celle de » *Jansenia.* »

Je fus une fois chez elle avec Patru ; elle nous dit « qu'une sotte femme qu'on appelle madame d'Atis » (elle ne croyoit pas dire si vrai) « avoit fait deux » réflexions sur le cardinal Mazarin : l'une, qu'il » avoit inventé le *hoc*, que la France étoit bien mal- » heureuse d'être gouvernée par un homme qui avoit » le loisir d'inventer des jeux ; l'autre qu'il avoit mis » sa bibliothèque au-dessus de ses écuries, et que » c'étoit parfumer les Muses avec du fumier. »

Elle mourut en 1656, et un certain pédant gascon, nommé Solon, qui étoit son domestique, on ne sait pourquoi, prit la peine de voler sa cassette quand il vit la dame à l'extrémité.

CLIV

M. DE BELLEY (1).

L'évêque de Belley étoit fils d'un M. Le Camus-Pont-Carré, qui avoit été intendant des finances. Quand il étoit à son évêché, en Bresse, il voyoit M. de Genève, François de Sales, qu'on a béatifié depuis. Ce saint homme un jour s'étant plaint à lui de ce qu'il n'avoit plus de mémoire : « Pour moi, » lui dit-il, j'ai autant de mémoire que jamais ; mais » je manque un peu de jugement. — Vraiment ! dit » l'autre, vous êtes un vrai Israélite auquel il n'y a » point de fraude. »

En prêchant à Saint-Magloire, le jour de ce saint,

(1) Jean-Pierre Le Camus, évêque de Belley, né à Paris en 1582, mort en 1652.

il prit ce texte : *Meam gloriam non dabo* (je ne donnerai point *ma gloire*) ; et il joua toujours là-dessus.

Une fois, en prêchant devant M. d'Orléans, il dit que les bonnes intentions ne suffisoient pas ; que cela étoit bon pour Dieu, en qui vouloir et faire n'étoient qu'une même chose. « Par exemple, monseigneur, on dira quand vous n'y serez plus, car » les princes meurent comme les autres hommes : » M. d'Orléans avoit les meilleures intentions du » monde, mais il n'a jamais rien fait qui vaille. » Il y avoit là quelques évêques qui firent ce qu'ils purent pour irriter M. d'Orléans ; au lieu de cela, il manda à M. de Belley qu'il l'iroit encore entendre le lendemain. Le bonhomme se douta de quelque chose, ou peut-être en eut-il avis. Il prêcha, et se mit à parler des curés. « Quand un curé ne réside » point, qu'il ne veut point obéir, on a recours à » monseigneur son évêque ; on écrit à monseigneur » à Paris qu'un tel, etc. Monseigneur fulmine, etc. » Voilà qui est bien, cela ; voilà qui est selon les ca- » nons. Mais monseigneur le prélat, qui ne résidez » point, que peut-on dire de vous ? » M. d'Orléans rioit comme un fou, et les pauvres évêques, car ils y étoient, étoient dans la plus grande confusion du monde.

Enfin, il permuta son évêché pour d'autres bénéfices de peu de valeur ; mais ce ne fut pas pour faire le courtisan à Paris. Il avoit du bien de patrimoine ; il en épargnoit tout le revenu à cinq cents livres près, et, avec celui de ses bénéfices, il le donnoit tout aux pauvres. De ces cinq cents livres, il payoit pension à l'hôpital des Incurables, où il s'étoit retiré pour assister les malades. Il n'y avoit point de valet, couchoit sur une paillasse piquée ; un de ceux de la

maison le servoit, et avoit soin de lui donner un caleçon des pauvres quand il falloit mettre le sien à la lessive, car le bon prélat n'en avoit qu'un. Il se retiroit à cinq heures, et personne ne le voyoit ; il alloit l'été passer quelques jours chez M. de Liancourt et ailleurs, étoit toujours gai, mais se retiroit régulièrement à cinq heures.

Les moines, qui le haïssoient comme la peste, à cause du livre intitulé : *De l'Ouvrage des Moines* (1), qu'il a fait contre eux, ont épluché bien exactement sa vie ; mais ils n'y ont jamais trouvé à mordre.

Il lui prit une fantaisie autrefois de faire des romans spirituels pour détourner de lire les profanes. Cette vision lui vint quand l'*Astrée* commença à paroître. Il faisoit un petit roman en une nuit, et il en a beaucoup fait. C'est un des hommes de France qui a le plus fait de volumes.

Il prêchoit un peu à la manière d'Italie ; il bouffonne sans avoir dessein de bouffonner ; il fait des pantalonnades quelquefois ; mais il reprend bien les vices, et est toujours dans le bon sens. Un jour il rencontra en son chemin le chevalier Bayard : il ne fit plus que parler de lui, et oublia tout le reste. Une autre fois il fit je ne sais quelle comparaison d'un berger qui paissoit ses brebis dans un vallon, il se mit à décrire ce vallon, puis un bois, puis un ruisseau, et à la fin, revenant à lui : « Messieurs, dit-il, » je vous ai menés bien loin ; mais je vous y ai menés par des chemins bien agréables. »

Le cardinal de Richelieu lui envoya un brevet de conseiller d'Etat, et ensuite deux mille livres pour une année de sa pension ; il les refusa. « Ah ! dit le

(1) C'est un commentaire sur le livre de saint Augustin. (T.)

» cardinal, je ne le croyois pas si désintéressé.» Ensuite il l'envoya quérir : « Il faut que nous vous canonisions, monsieur de Belley, lui dit-il. — Je le » voudrois bien, monseigneur, nous serions tous » deux contents; vous seriez pape, et je serois » saint. »

Il refusa un évêché que M. de Chavigny lui vouloit faire donner, disant qu'il en étoit indigne, et que c'étoit pour cela qu'il s'étoit défait du sien.

Le cardinal de Richelieu, qui avoit trouvé cet homme plaisant, l'envoyoit quelquefois quérir, même de Ruel, quand il étoit las de Bois-Robert et de tous les autres divertissements; car bien souvent il lui est arrivé de dire à Bois-Robert : « Ah ! mon Dieu ! le » méchant bouffon ! mais ne sauriez-vous me faire » rire? » C'étoit comme ce noble Vénitien qui disoit : *Sta cosa è troppo seria; buffon malinconico, fa me rider'*. Il envoyoit aussi chercher le père Bernard, qui étoit un fou de dévotion, et lui faisoit conter l'histoire des prisonniers et des pendus qu'il avoit assistés au supplice.

Ce père Bernard avoit été autrefois très-débauché; puis il s'étoit jeté dans la dévotion, faute de bien, et son zèle et son emportement l'avoient canonisé parmi le peuple avant sa mort. Il prêchoit dans les salles et sur l'escalier de la Charité, et une fois il dit : « Il faut finir, car voilà l'heure qu'on va pen- » dre un pauvre *passement d'argént*, et se mit à crier un demi-quart d'heure: *Passement* (1) *d'argént*. A sa mort on vendit trois ou quatre guenilles qu'il avoit au poids de l'or. Il avoit laissé ses souliers à un pauvre homme; les dames les lui mirent en piè-

(1) Il faut l'*e* ouvert. (T.) *Argént*, ainsi accentué dans le Ms.

ces pour en avoir chacune un morceau, et lui donnèrent de quoi avoir des souliers pour le reste de sa vie. Pour faire le conte bon, on disoit qu'une d'elles avoit acheté son prépuce tout ce qu'on avoit voulu. Quelque temps durant, on disoit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau; enfin, cela se dissipa peu à peu. Il disoit que le cardinal l'avoit reçu comme un prêtre, et M. le chancelier comme un valet de bourreau.

Revenons à M. de Belley. Quand M. d'Orléans alla loger à Luxembourg, il le fit prêcher. Cela ne lui étoit arrivé il y avoit long-temps, car les moines avoient eu assez de crédit pour lui faire défendre la chaire. On dit que M. d'Orléans, le jour de la Passion, étant au sermon entre La Rivière et Tubœuf, qui étoient pourtant assez éloignés de lui, il dit, comme s'il eût parlé à Jésus-Christ: « Je vous vois là, mon » Seigneur, entre deux brigands. » Prêchant le Carême dans le cabinet de Madame, en parlant des femmes qui se faisoient porter leur robe: « Je conseillerois, » dit-il, aux pages et aux laquais qui leur lèvent la » queue de leur lever aussi la chemise et de leur » donner le fouet. »

Ayant vu prêcher M. de Grasse (*Godeau*) sur la matière de la grâce, il dit:

Voilà un sermon de la Grâce,
Prononcé de fort bonne grâce
Par monsieur l'évêque de Grasse,
Qui n'a pas la mine trop grasse.

Il persévéra et mourut aux incurables, en 1652.

CLV

M. PAVILLON (1).

Je dirai un mot de M. Pavillon, de Paris, évêque d'Aleth, en Languedoc, qui n'a d'ordinaire ni cheval ni mule, et donne tout son revenu aux pauvres. Il apaise les querelles, il court après les gentilshommes qui ont pris la campagne. Ce n'est point un cagot. Un seigneur de son diocèse, homme de cœur, se vouloit retirer du monde : « Gardez-vous-en bien, lui » dit-il, vous êtes utile au monde ; vous y donnerez » bon exemple, vous apaiserez les querelles. » Et en effet, il l'y fit demeurer.

CLVI

M. GAUFFRE.

Un maître des comptes, fils d'un procureur des comptes, nommé Gauffre, prit la place du père Bernard, et fit son oraison funèbre, où il concluoit toujours que le père Bernard étoit fou, sans expliquer autrement que c'étoit *stultus propter Christum*. Ce M. Gauffre étoit amoureux d'une femme, qui depuis a été madame de Mauric (2), et par désespoir il se jeta dans la dévotion. Ce qu'il a fait de plus remar-

(1) Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth, mourut le 8 décembre 1677. Ce vertueux prélat résista courageusement à Louis XIV dans l'affaire de la régale.

(2) M. de Mauric étoit un vieux conseiller d'État. (T.

quable, c'est que, s'étant commis un meurtre dans Notre-Dame, il fit l'amende honorable pour le criminel qu'on ne tenoit pas, et fut la corde au cou dans l'église.

CLVII

LE GÉNÉRAL DES CAPUCINS (1).

Il passa, en 1647, un Italien à Paris, qui étoit général des Capucins, et en grande réputation de sainteté. Le pape Innocent X lui avoit ordonné de donner sa bénédiction à quiconque la lui demanderoit. Le peuple étoit si persuadé de la sainteté de cet homme, qu'il lui fallut donner des gardes pour empêcher qu'on ne lui coupât tous ses habits; mais il ne faut pas s'étonner de cela après ce que je m'en vais écrire.

Il y avoit sur le pont Notre-Dame une enseigne de Notre-Dame, comme il y en a en plusieurs lieux; durant un grand vent, je ne sais quels sots se mirent dans la tête qu'ils avoient vu cette image aller d'un bout à l'autre du fer où elle étoit pendue; chose qui ne se pouvoit naturellement, car le vent peut bien faire aller une enseigne de côté et d'autre, ou l'arracher tout-à-fait, mais non pas la faire couler le long de ce fer. Après cela, ils s'imaginèrent qu'elle avoit pleuré et jeté du sang; enfin cela alla si loin, que M. de Paris fut contraint de se la faire apporter, de peur qu'on n'en fît une Notre-Dame à miracles. Pour une bonne fois, il devoit défendre de mettre des

(1) Le Père Innocent Callatagerone, visiteur général des Capucins en France. Son portrait a été gravé par Roussel.

choses saintes aux enseignes, comme la Trinité et autres semblables.

Un fou de cabaretier de la rue Montmartre avoit pris pour enseigne la *Tête-Dieu ;* le feu curé de Saint-Eustache eut bien de la peine à la lui faire ôter : il fallut une condamnation pour cela.

CLVIII

LE MARÉCHAL DE L'HOPITAL.

Il est le second fils de M. de Vitry, qui quitta le parti de la Ligue le premier ; l'aîné fut le maréchal de Vitry. Depuis, étant bien avec Henri IV, dont il étoit capitaine des gardes, comme il appeloit ses deux fils François et Nicolas, le Roi ne les appeloit jamais autrement.

Le père, sur ses vieux jours, s'étant retiré, Nicolas, puisque Nicolas y a, fut si fou que de quitter l'abbaye de Sainte-Geneviève, dont il étoit pourvu, et l'assurance de l'évêché de Meaux (on dit qu'il eût eu cent vingt mille livres de rente en biens d'église, et cela dans Paris ou aux portes de Paris), pour se contenter d'une légitime de quatre mille livres de rente tout au plus ; mais il se sentoit porté aux armes. Dans ce dessein, toutes choses étant paisibles en France, il demanda permission à son père d'aller voyager, en attendant les occasions de guerre que la Fortune lui présenteroit, et que ce seroit toujours du temps utilement employé. « Je commencerai, ajouta-t-il, » par l'Espagne, si vous le trouvez à propos. » Le père y consent ; mais il l'avertit de prendre garde d'être reconnu : « Car vous savez bien, lui dit-il, que j'ai

» donné autrefois un soufflet à un seigneur espagnol, » en présence de la *boiteuse* de Montpensier (1), à » Paris, parce qu'il m'accusoit de n'être pas ferme » dans le parti. Ce seigneur est d'âge à vivre encore, » et apparemment il sera à la cour. » A Madrid, ce même seigneur reconnut un gentilhomme, nommé le capitaine Champagne, qui étoit avec M. du Hallier (c'est ainsi qu'on appeloit alors le maréchal). Il avoit vu ce capitaine avec M. de Vitry, durant la Ligue. L'Espagnol lui fit de grandes caresses, et voulut savoir où logeoit son maître; le capitaine le lui dit, ne croyant pas qu'on pût deviner qu'il étoit fils de M. de Vitry; mais l'Espagnol pénétra cela aisément, l'alla voir le lendemain, et lui fit tant de civilités et d'offres de service, que M. du Hallier, en lui rendant sa visite, ne put se cacher plus long-temps, et lui dit son nom et son dessein, et que dans huit ou dix jours il faisoit état de partir pour aller voir toutes les belles villes d'Espagne. Ce seigneur le régala, et

(1) Catherine-Marie de Lorraine-Guise, veuve de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, étoit boiteuse; d'Aubigné en a parlé dans un passage où il fait une peinture burlesque de la procession de la Ligue. « Mesdames de Montpensier et de Guise » y accourent; mais par insolence demeurant derrière, elles » crient souvent : — *Alte, alte, alte,* pour passer devant; ma- » dame de Nevers qui arrivoit, leur crie : — Ne vous fâchez » point, faisons la retraite; savez-vous pas bien que les bossues et » les boiteuses doivent estre au cul de la procession? » (*Les Aventures du baron de Fæneste.* Au Désert, 1630, in-8°, p. 269.) On lit dans une autre pièce du temps : « Toute similitude cloche » et principalement celle de la Ligue qui aussi n'a que *des boi-* » *teux* pour s'appuyer. » (*Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant.* 1594, in-8°, p. 18.) Ces *boiteux* étoient la duchesse de Montpensier et le *petit Feuillant boiteux* de la satire Ménippée.

le jour de son départ, après lui avoir fait des excuses de ne pouvoir l'accompagner, à cause qu'il étoit obligé de suivre le roi, il lui laissa un paquet plein de lettres du roi à tous les gouverneurs des lieux où notre voyageur devoit passer. Partout on lui faisoit mille honneurs, et enfin il fut obligé de passer *incognito*.

J'ai dit ailleurs que ce fut lui qui tua le maréchal d'Ancre. Lauzières, cadet de Thémines, disoit tout haut, parlant du maréchal de Vitry : « Ne me don-» nera-t-on jamais personne à assassiner traîtrement » et méchamment pour me faire après maréchal de » France ? »

La grande fortune des deux frères vient de cette *belle action;* car, sans parler de l'aîné, M. de L'Hôpital a gagné à la cour quarante mille écus de rente. Sa femme, à la vérité, avoit quelque chose. Il a eu plusieurs emplois; il a été gouverneur de Bresse et de Lorraine ensuite, et a commandé de petites armées avant que d'être maréchal de France. C'est un homme d'humeur douce, sévère à ceux qui s'en font accroire, et qui a empêché le désordre quand il a eu l'autorité. Il est d'une conversation médiocre, et il conte naïvement ce qu'il a vu et ce qui lui est arrivé; comme quand il dit que les gens du poil roux, dont il avoit été en sa jeunesse, avoient de l'avantage quand ils vieillissoient. C'est un vieillard qui n'a pas mauvaise mine; mais il ne l'a pas fort relevée, et c'est un génie assez médiocre pour toutes choses, mais pitoyable sur le chapitre de l'amour.

Il a été fou d'une certaine madame de Vilaine, *vilaine* de nom et d'effet, et jusque là que trois ou quatre jeunes gens de la cour ayant, par folie, gagé à qui en feroit le plus en une nuit, après avoir pris

des drogues pour cela, on dit que ce fut elle qui leur servit de *quintaine* (1). Il en mourut deux, je pense, et les autres furent bien malades.

Il fut comme accordé avec une sœur du maréchal d'Aumont d'aujourd'hui, veuve de M. de Sceaux (2), secrétaire d'état, belle, jeune, et qui avoit cent mille écus et un douaire de huit mille livres par an. Il n'y avoit plus qu'à signer; il y alloit, quand il trouva madame de Vilaine en chemin, qui, l'appelant *infidèle Birène* (3), le fit revenir, et il s'envoya excuser. Cette veuve épousa depuis le comte de Lannoi (4), et leur fille a été la première femme de M. d'Elbeuf (5) d'aujourd'hui, la princesse d'Harcourt. Cette madame de Vilaine le posséda encore trois ans. Cette femme devint grosse durant l'exil de son mari, car il fut relégué à Raguse. Pour couvrir cela, elle fit le voyage, et ne revint qu'après être accouchée. On ne disputa point l'état de son fils. C'est ce fou de marquis de Vilaine que nous voyons partout. Ce n'est pas le vrai Vilaine du pays du Maine; ils sont de la ville, mais de famille ancienne : le père avoit été de quelque cabale. Pour l'accompagner à Raguse, elle mena avec elle un Italien, nommé Benaglia, commis de

(1) Terme de manége, pris dans un sens libre.

(2) Anne d'Aumont, veuve d'Antoine Potier, seigneur de Sceaux.

(3) Allusion à la princesse Olympie, abandonnée par Birène sur une plage déserte. (Voyez le dixième chant de l'*Orlando Furioso*.)

(4) Charles, comte de Lannoi, conseiller d'État, premier maître-d'hôtel du Roi, gouverneur de Montreuil, mourut en 1649.

(5) Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, épousa, en 1648, Anne-Élisabeth, comtesse de Lannoi, veuve de Henri Roger Du Plessis, comte de La Roche-Guyon. Elle mourut le 3 octobre 1654

M. Lumagne. Ce garçon, qui n'avoit vu père ni mère depuis vingt-cinq ans, passa aux portes de leur ville sans y entrer, disant que ce n'étoit pas pour cela qu'il étoit venu en Italie. On conte de lui que, quand on le menoit pour deux mois aux champs, il portoit soixante paires de chaussons, et ainsi du reste. Il fut deux ans sans parler ; puis tout d'un coup il parla fort bien françois ; on s'en étonna. « C'est, dit-il, que » je n'ai point voulu parler que je ne susse bien la » langue. »

Après cela, M. de Vitry devint amoureux de madame des Essarts (1), que le cardinal de Guise, à ce qu'elle prétendoit, venoit de laisser veuve avec trois ou quatre enfants : l'abbé de Chailly, le comte de Romorantin, le chevalier de Lorraine et madame de Rhodes. Pour l'amour d'elle, le cardinal de Guise donna un soufflet à M. de Nevers, dans la contestation du prieuré de La Charité, où elle avoit quelques prétentions pour son fils (2).

C'est d'elle que veut parler Maynard quand il dit :

> Et la pauvrette s'est donnée
> D'un ... tout au travers du corps ;

car on dit que, pour se consoler de la mort du cardinal, elle coucha avec un valet de chambre qui lui

(1) Charlotte des Essarts, dame de Sautour, comtesse de Romorantin, mariée au maréchal de L'Hôpital. Il paroît que le cardinal de Guise avoit contracté avec madame des Essarts un mariage secret, le 4 février 1611. L'acte en fut produit dans le procès relatif à la succession de mademoiselle de Guise. (*Mémoires des Reines et Régentes, par Dreux Du Radier*. Paris, 1808, v. 326.)

(2) *Mémoires de Marolles*, p. 45 de l'édition in folio, et *Dreux Du Radier* audit lieu.

ressembloit. Elle étoit fille de madame de Cheny, de la maison de Harlay (1), qui étant veuve eut une galanterie avec un M. de Sautour de Champagne, d'où vint madame des Essarts, qui se disoit légitime, mais il n'y avoit jamais eu de mariage.

Beaumont-Harlay, allant en ambassade en Angleterre, y mena sa femme et cette fille aussi qu'il tira de religion : elle s'appeloit alors mademoiselle de La Haye; elle devint grande et si belle qu'il n'y avoit que madame Quelin et madame la Princesse qui en approchassent. Elle eut deux filles, madame de Fontevrault et madame de Chelles (2). Madame la Princesse avoit plus d'agrément que pas une, mais les deux autres étoient plus belles : madame de Beaumont (3) en étoit terriblement jalouse.

Henri IV, dès le temps que mademoiselle de La Haye étoit en Angleterre, ouït parler de cette beauté; quand elle fut ici, il fit son traité pour trente mille écus, je pense; après cela elle se nomma madame des Essarts, disant que c'étoit une terre de M. de

(1) Charlotte de Harlay, veuve de Jean de La Rivière, seigneur de Cheny, bailly de Sens, étoit fille de Louis de Harlay, seigneur de Cesy et de Champvallon, et de Louise de Carre, dame de Saint-Quentin. Suivant le Père Anselme, Charlotte de Harlay auroit épousé François des Essarts, seigneur de Sautour, lieutenant de Roi en Champagne, et la comtesse de Romorantin seroit issue de cette alliance.

(2) La comtesse de Romorantin eut deux filles du Roi, Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault en 1637, et Marie-Henriette de Bourbon, abbesse de Chelles en 1627. (Père Anselme, t. I, p. 151, et la lettre de Malherbe à Peiresc, du 23 mai 1607.)

(3) Marie Moreau, femme de Nicolas de Harlay, seigneur de Sanci et de Beaumont, ambassadeur en Allemagne et en Angleterre, colonel-général des Suisses, etc. Elle mourut en 1629.

Sautour, son père. On dit qu'elle se faisoit frotter par tout le corps par trois ou quatre gros coquins, et après, les pores étant bien ouverts, elle s'oignoit depuis les pieds jusqu'à la tête de cette pommade qu'on appelle encore *la pommade de madame des Essars:* rien ne fait la peau si douce.

Elle avoit une antipathie naturelle pour les châtrés, et quand elle en voyoit un, si elle ne s'évanouissoit pas, il ne s'en falloit guère.

Le feu Roi, voyant M. du Hallier épris de cette femme, dit : « Il ne sauroit aimer qu'une *vilaine.* » Ce n'étoit que pour l'âme cette fois-là, car elle étoit encore belle. Comme il ne se pouvoit résoudre à l'épouser, elle l'alla trouver sur le chemin de Lyon, quand le Roi y fut si malade, et le soir, après souper, quand ils furent seuls, elle prit un couteau, et lui dit qu'elle le tueroit s'il ne lui promettoit de l'épouser le lendemain matin ; il le promit ; pensez que ce ne fut pas par frayeur. En effet, il l'épousa, et disoit que p..... pour p....., il aimoit mieux celle-là qu'une autre. Au sortir d'une grande maladie, elle fut travaillée d'une insomnie qui dura longtemps. Un jour, comme elle s'en plaignoit, un Jésuite assez gaillard, nommé le Père Geoffroy, lui dit en riant : « Madame, j'ai remarqué qu'à mes sermons vous n'en faisiez qu'un article : vous dormiez depuis le texte jusqu'à la bénédiction : voulez-vous que nous voyions tout-à-l'heure s'ils auroient encore la même vertu? » Et en même temps il dit : *In nomine Domini*, etc. Il prêche, elle s'endort, et dormit toujours bien depuis. Madame de Clermont d'Entragues, la bonne amie de madame de Rambouillet, alloit sans cesse au sermon, et y dormoit aussi sans cesse, puis ne dormoit point la nuit. On

disoit que c'étoit la personne du monde qui avoit le plus couru de sermons, et qui en avoit le moins ouï.

Il a deux neveux qui ont aussi fait des mariages avec des personnes où il y avoit à refaire. Persan-Bournonville a quitté une bonne abbaye pour la Chezelle, et Vitry a épousé la petite de Rhodes, dont la naissance étoit si peu certaine qu'il fallut donner vingt mille écus à Senecterre pour l'empêcher de prendre requête civile.

La feue maréchale gouvernoit absolument son mari, lui faisoit traiter ses enfants de princes : elle n'en a point eu de lui ; et, pour frustrer M. de Vitry, elle lui faisoit vendre ses terres et en acheter d'autres, afin qu'elles fussent *acquêts* de la communauté. Il avoit même accordé la petite de Romorantin, fille d'un fils de la maréchale, au fils de M. de Brienne; mais depuis, ce mariage-là se rompit.

Cette extravagante se faisoit servir sept à huit potages dans des bassins, et après on apportoit un poulet d'Inde, deux poulets et une fricassée, et au dessert un fromage mou et des pommes, ou des confitures. Elle s'avisa, en 1650, de se vouloir purger au printemps, et dit au fils de son apothicaire, dont le père venoit de mourir : « Faites-moi une méde-» cine comme votre père faisoit.» On ne sait si ce garçon fit quelque quiproquo, mais tant il y a qu'elle y fut cinquante fois, fit bien du sang, et pensa rendre tripes et boyaux. Enfin, elle mourut l'année suivante; son mari trouva assez de dettes, à quoi il ne s'attendoit pas. Il n'y avoit point d'ordre avec cette femme, et, de plus, il lui falloit toujours quelqu'un qui sans doute vouloit être bien payé. A Vitry, dont il étoit gouverneur particulier, quoiqu'il fût seul lieu-

tenant de roi sous M. le prince de Conti, cette vieille *dagorne* fit semblant de vouloir montrer quelque chose à un jeune cavalier qui avoit dîné avec le maréchal ; et quand elle se vit seule avec ce garçon : « Troussez-» moi, lui dit-elle.—Allez au diable, vieille chienne, » lui répondit-il ; cherchez qui vous troussera. »

* Le maréchal de L'Hôpital a un parent proche qui est l'aîné de sa maison, mais qui a mal fait ses affaires. On l'appeloit ci-devant le marquis de Choisy. Il joue fort bien des gobelets. Un jour à Château-Vilain, comme la maréchale de Vitry s'obstinoit à ne vouloir pas qu'il s'éclairât lui-même, il ôte la chandelle du flambeau, et criant : « Or sus, *Robe-à-part*, » à un chien de bateleur, à oreilles et queue coupées, qu'il avoit. Ce chien se met sur les pieds de devant, le marquis lui fourre la chandelle dans le c.., et il se fait éclairer comme cela. Tous les gens, par hasard, s'étoient endormis après souper.

CLIX

MENANT ET SA FILLE.

C'étoit un homme d'affaires dont on conte d'assez plaisantes choses. Au commencement de sa fortune, il s'associa avec un nommé Alix. Menant voulut tenir la bourse, et quand ce fut à rendre compte, il fit un si gros cahier de frais que l'autre ne put s'empêcher d'en murmurer, et de dire qu'il n'aimoit pas qu'on le dupât. Menant s'en tint si offensé, qu'il lui dit qu'il le vouloit voir l'épée à la main : « Volon-» tiers, » dit l'autre. Les voilà bien échauffés : cepen-

dant ils prennent six semaines de temps pour mettre ordre à leurs affaires ; pendant ce temps-là, Menant estocadoit tous les matins contre la quenouille de son lit, et le jour du combat étant venu, ils vont tous deux au Pré-aux-Clercs. Comme ils furent en présence, Menant demanda à Alix s'il étoit en l'état où un homme de bien devoit être, et en même temps il déboutonne son pourpoint; l'autre marchandoit : Menant l'approche, et lui trouve une main de papier sur l'estomac. Le voilà à l'appeler lâche et poltron; Alix lui répond qu'il eût été bien sot de se mettre en danger pour une badinerie. « Le diable emporte le » duel! dit-il; j'aime mieux vous passer votre ca- » hier; ôtez-vous cette folie de la tête. » Menant se laisse persuader, et de ce pas ils allèrent déjeuner ensemble.

Long-temps après, Menant eut un grand procès contre un nommé Bajasson et contre un nommé Parnajon. Cette affaire lui avoit tellement frappé la cervelle, que la première chose qu'il disoit aux gens, c'étoit : « Je ruinerai Bajasson, et je ferai pendre » Parnajon. » Ce Bajasson avoit marié sa fille avec feu M. Bignon, avocat-général au parlement : cela faisoit qu'il n'espéroit pas le pouvoir faire pendre. Enfin M. Bignon avec Berger, beau-frère de Menant, conseiller au parlement, résolut de faire un si gros compromis pour mettre cette affaire en arbitrage, que personne ne s'en pût dédire. Pour tiers, il nomma ce M. Alix, dont nous venons de parler. Alix, qui connoissoit le pélerin, leur remontra que s'ils ne donnoient à Menant quelque chose plus qu'il ne lui appartenoit, ils n'en viendroient jamais à bout. Cela fut fait comme il l'avoit dit; mais Menant ne s'en contenta point, et ne se voulut point tenir à la sen-

tence arbitrale ; il alléguoit pour ses raisons que Bignon étoit un *finet*, Berger une grosse bête, et qu'Alix se souvenoit peut-être de leur duel.

L'âge le rendit plus extravagant, et sur ses vieux jours il s'imaginoit tous les ans, durant deux ou trois mois, qu'il étoit dans le néant. Une fois, il allégua en pleine audience, pour une ouverture à une requête civile, que sa partie avoit fait donner cet arrêt pendant qu'il étoit dans son *néant.*

En colère contre Monceau, son gendre, et le frère de Monceau, gendre de M. Rambouillet (1), parce qu'ils avoient pris la ferme des Aides qu'il vouloit avoir, et le Conseil le traitoit de fou, il alla trouver M. Rambouillet, et lui dit qu'il avoit une petite grâce à lui demander : « C'est que vous ne trouviez pas » mauvais que je fasse pendre votre gendre avec le » mien, car ils ne valent rien tous deux. » C'étoient deux frères.

Il avoit prêté autrefois au feu Roi, dans une affaire pressante, jusqu'à quatre cent mille livres, qui furent portées à l'Épargne. Plusieurs fois on lui voulut donner des assignations sur d'autres fonds ; mais il vouloit être payé à l'Épargne, où l'on ne paie que de petites parties. Il s'y opiniâtra si bien, qu'il n'en toucha jamais un sou. Comme le feu Roi étoit à l'extrémité, Menant alla trouver messieurs du Conseil, et leur dit qu'ils n'avoient point de charité, de laisser mourir le Roi sans faire restitution.

Il avoit une fille qui, dès l'âge de dix ans, fut enjolée par ce La Vallée qui a depuis été l'homme du Roi auprès du maréchal de La Mothe, en Catalogne. C'étoit un huguenot, fils d'un officier de feu M. le

(1) Ce financier étoit le beau-père de Tallemant des Réaux.

prince de Condé, qui fut empoisonné à Saint-Jean d'Angely. Il avoit gagné une gouvernante qui lui faisoit donner des rendez-vous par cet enfant dans l'écurie. La mère n'étoit qu'une bête; la fille avoit quatorze ans, et la chose étoit si publique, qu'on ne croyoit pas que personne voulût penser à une fille de qui on disoit tant de sottises. Un des plus riches garçons de Charenton, nommé Monceau, y pensa. La Vallée lui fit un jour belle peur; car, comme il connoissoit toute la cour, M. de Montmorency et M. de Moret lui prêtèrent des gens pour épouvanter son rival. On en informa, et on passa outre. La mère du garçon alla s'en conseiller à tous ses amis; personne ne lui conseilla de faire ce mariage : il fut conclu pourtant. La Vallée demanda des dépens, dommages et intérêts; car il avoit toujours doublé ses manteaux de panne bleue, à cause que c'étoit la couleur de la demoiselle, et il avoit beaucoup dépensé à faire broder ses manteaux de doubles *M*, pour dire *Marie Menant*. Cela s'accommoda, et le lendemain des noces la belle-mère montra à tout le monde les marques de pucelage aux draps, en disant : « Si on ne les y avoit trouvées, on l'eût renvoyée chez ses parents. »

CLX

LE MARÉCHAL DE GASSION (1).

Le maréchal de Gassion étoit d'une bonne famille de la robe. Son aïeul étoit second président du par-

(1) Jean de Gassion, maréchal de France, né à Pau en 1609; blessé devant Arras le 28 septembre 1647, il y mourut le 2 octobre suivant.

lement de Navarre. Comme il étoit huguenot, on lui disputa cette place, qui lui appartenoit par ancienneté; mais il s'avisa d'un bon expédient. Un dimanche, étant parti de chez lui pour aller au prêche, au lieu d'y aller, il alla à la messe, en disant: « N'y a-t-il que cela à faire? » Mais il ne continua pas, et n'alloit ni à prêche ni à messe. Il exerça par commission la charge de premier président, car Henri IV, par quelque considération, ne la lui voulut pas donner en titre. Son fils aîné le suivit, et possède encore aujourd'hui cette charge (1).

La mère du maréchal (2) étoit une bossue, qui ne manquoit pas d'esprit et faisoit la goguenarde. On dit qu'un jour elle vit une femme qui boitoit des deux côtés : « Holà! lui dit-elle, ma commère, vous » qui allez de côté et d'autre (et en disant cela elle » la contrefaisoit), dites-nous un peu des nouvelles. » — Dites-nous-en vous-même, vous qui portez le » paquet, » lui répondit cette femme. On fait ce conte de plusieurs personnes, et on en a même fait une épigramme.

Gassion étoit le quatrième garçon, et avoit un cadet. Après qu'il eut fait ses études, on l'envoya à la guerre; mais on ne le mit pas autrement en bon équipage. Son père lui donna pour tous chevaux un

(1) Jean, marquis de Gassion, fut successivement procureur-général et président au mortier au parlement de Navarre, conseiller d'État et intendant de justice dans le Béarn, et gouverneur de Bayonne, en 1640. Les neveux du maréchal, qui portent l'épée, fils du président son frère, ont fait faire sa vie trop ample et misérablement écrite par l'abbé de Pure. Ils affectent de faire passer leur maison pour être d'ancienne noblesse, et font une généalogie telle qu'il leur plaît. (T.)

(2) Elle s'appeloit Marie d'Esclaux.

vieux courtaut, qui pouvoit bien avoir trente ans : il n'y avoit plus que celui-là en tout le Béarn, et on l'appeloit par rareté *le courtaut de Gassion*. Il y a apparence que le jeune homme n'étoit guère mieux pourvu d'argent que de monture. Ce gentil coursier le laissa à quatre ou cinq lieues de Pau : cela n'empêcha pas qu'il n'allât jusqu'en Savoie, où il se mit dans les troupes du duc de Savoie, le bossu, car alors il n'y avoit point de guerre en France. Mais le feu Roi ayant rompu avec ce prince, tous les François eurent ordre de quitter son service : cela obligea notre aventurier à revenir au service du Roi. A la prise du Pas de Suze il fit si bien, n'étant que simple cavalier, qu'on le fit cornette ; mais l'accommodement fut bientôt fait entre le Roi et le duc, et la compagnie dont il étoit cornette étant cassée, il vient à Paris, et demande une casaque de mousquetaire ; on la lui refuse à cause de sa religion (1). De dépit il passe avec quelques François en Allemagne ; et quoique dans la troupe il y eût des gens plus qualifiés que lui, sachant parler latin, on le prit partout pour le principal de sa bande. Un de ceux-là fit les avances d'une compagnie de chevau-légers qu'ils vinrent lever en France pour le roi de Suède. Il en fut le lieutenant : son capitaine fut tué, le voilà capitaine lui-même. Il se fit bientôt connoître pour homme de cœur, et de telle sorte qu'il obtint du roi de Suède qu'il ne recevroit l'ordre que de Sa Majesté seule. Ce fut à la charge de marcher toujours à la tête de l'armée, et de faire, en quelque sorte, le métier d'enfants perdus. Dans cet emploi il reçut ce

(1) Il servit sous M. de Rohan dans les guerres de la religion. (T.)

furieux coup de pistolet dans le côté droit dont la plaie s'est rouverte par plusieurs fois, tantôt avec danger de sa vie, tantôt cette ouverture lui servant de crise aux autres maladies, car il en eut plusieurs, et une même un peu avant sa mort (1).

Le roi de Suède, au bout de six mois, le fit colonel d'un régiment composé de huit compagnies de cavalerie.

Après la mort du roi de Suède, il accompagna le duc de Weymar en France. La première fois qu'il y vint à la tête de son propre régiment, le cardinal de Richelieu le voulut attirer dans le service du Roi; et quoique François, il fut toujours payé et traité en étranger, et la justice militaire lui en fut accordée, à l'exclusion de tous autres juges, comme aussi de donner les charges qui vaqueroient dans ce régiment; ce qui lui a été toujours conservé, quoique ce régiment se trouvât à la fin monté jusqu'à dix-huit cents chevaux, en vingt compagnies. La plupart des étrangers qui venoient servir le Roi vouloient être sous sa charge, tant il leur rendoit bien la justice; aussi étoit-il seul en France qui, étant François, eût le nom de colonel, excepté le colonel des Suisses. Quand quelqu'un avoit offensé le moindre de ses cavaliers, il menoit avec lui ce cavalier, et lui faisoit faire raison d'une façon ou d'autre.

Il faut avouer que ce lui fut un grand avantage de venir de l'armée du roi de Suède et d'avoir un

(1) Il s'étoit fait traiter de ce coup avec la poudre de sympathie; cela lui laissa un sac. (T.) — La poudre de sympathie est une des fables les plus ridicules de l'ancienne médecine. C'étoit un mélange de *couperose verte* ou *sulfate de fer* et de gomme arabique. (Voyez le *Discours du chevalier Digby touchant la guérison des plaies par la poudre de sympathie.* Paris, 1681, in-12.)

corps étranger; cela contribua beaucoup à en faire faire l'estime qu'on en fit d'abord. Jamais homme n'a mieux entendu à tourmenter les ennemis que lui. Pendant un hiver, étant maréchal de France, il leur enleva dix-sept quartiers.

. Pour preuve de cela, il étoit au siége de Dole, simple colonel; cependant tout le monde disoit qu'il n'y avoit que lui qui fît si bien ; que ses travaux et ses batteries réussissoient toujours; cela venoit de ce qu'il n'y avoit que lui qui fît du bruit. Il enlevoit des quartiers, il couroit partout. A l'arrivée de feu M. le Prince à Dijon, après avoir levé le siége, on ne regardoit que Gassion. Le Prince et le grand-maître de La Meilleraye en pensèrent enrager. Il y eut un avocat qui se jeta à genoux devant lui, et lui dit, en lui montrant des dames du nombre desquelles étoit sa femme, qu'il n'y en avoit pas une qui ne voulût avoir un petit Gassion dans le corps pour servir le Roi et la patrie. A son hôtellerie il trouva tant de gens qu'il fut long-temps sans pouvoir gagner sa chambre, et le soir des dames bien faites et bien accompagnées le vinrent voir chez un gentilhomme du pays, nommé Guerchy. Il les salua vergogneusement, car il n'y eut jamais homme moins né à l'amour. La première, qui étoit femme d'un conseiller, et l'une des plus jolies de la ville, lui dit : « J'ai plus de joie que vous m'ayez baisée que » si on m'avoit donné cent mille livres. — Que » diable feriez-vous donc, lui dit Guerchy, s'il vous » avoit.....? »

Il mena admirablement les gens à la guerre. J'en ai ouï conter une action bien hardie et bien sensée tout ensemble. Avant que d'être maréchal de camp, il demanda à quinze ou vingt volontaires s'ils vou-

loient venir en parti avec lui : ils y allèrent. Après avoir couru toute une matinée sans rien trouver, il leur dit : « Nous sommes trop forts, les partis fuient » devant nous ; laissons ici nos cavaliers, et allons-» nous-en tout seuls. » Les volontaires le suivent. Ils s'avancent jusque auprès de Saint-Omer. Quand ils furent là, voilà deux escadrons de cavalerie qui paroissent et leur coupent le chemin, car Saint-Omer étoit à dos de nos gens. « Messieurs, leur dit-il, il » faut périr ou passer. Mettez-vous tous de front ; » allez au grand trot à eux, et ne tirez point. Le pre-» mier escadron craindra, voyant que vous ne voulez » tirer qu'à brûle-pourpoint ; il reculera et renver-» sera l'autre. » Cela arriva comme il l'avoit dit. Nos gentilshommes bien montés forcent les deux escadrons, et se sauvent tous, à un près.

En voici un autre qui est bien aussi hardi, mais il me semble un peu téméraire. Ayant eu avis que les Cravates emmenoient les chevaux du prince d'Enrichemont, depuis duc de Sully, il voulut aller les charger, accompagné seulement de quelques-uns de ses cavaliers ; et s'étant trouvé un grand fossé entre lui et les ennemis, il le fit passer à nage à son cheval, sans regarder si on le suivoit, tellement qu'il alla seul aux ennemis, en tua cinq, mit les autres en fuite, et revint avec trois des nôtres qu'ils avoient pris, et qui lui aidèrent peut-être dans le combat. Il ramena tous les chevaux.

Il fut envoyé avec quatre mille hommes et la fleur de la noblesse de Normandie pour châtier les Pieds-nus (1), à Avranches. Peu de gens l'arrêtèrent quatre

(1) Ceci se passoit en 1640. Les rebelles appeloient leur chef *Jean-va-nu-pieds*, indiquant ainsi que la taille les réduisoit à la dernière misère. Gassion y déploya une grande sévérité. Le

heures et demie à l'entrée d'un faubourg, où ils n'avoient pour toute défense qu'une méchante barricade, et ils étoient battus de la ville. Il y courut grand danger; car un des rebelles, vaillant autant qu'on le peut être, et tellement dispos qu'il sautoit partout où il pouvoit mettre la main, tua le marquis de Courtaumer, croyant que c'étoit le colonel Gassion. Ce galant homme sauta quatre fois la barricade, et après se sauva. Gassion fit tout ce qu'il put pour le trouver, lui faire donner grâce et le mettre dans ses troupes; mais cet homme n'osa s'y fier. Au bout de quelques mois, il fut pris dans un cabaret en Bretagne, où, étant ivre, il se vanta d'avoir tué Courtaumer. Le chancelier (*Séguier*), qui avoit été envoyé en Normandie avec Gassion, le fit rouer vif à Caen. Tous les autres s'étoient fait tuer, à dix près, qui furent pris. On donna la vie à un, à condition qu'il pendroit les autres; il eut de la peine à s'y résoudre : enfin, il le fit. Il y en avoit un qui étoit son cousin-germain; quand ce vint à lui : «Hé cousin! lui dit-il, » ne me pends pas.» Cela passa en proverbe. Cet homme quitta le pays et se fit ermite.

Après la bataille de Sedan, on lui permit de traiter de la charge de mestre-de-camp de la cavalerie légère, qu'avoit le marquis de Praslin, qui y fut tué. Le cardinal de Richelieu, en parlant à lui, ne l'appeloit presque jamais que *La Guerre*, et M. de Noyers (car ils étoient amis, et le maréchal l'alla voir à Dangu après sa disgrâce) lui disoit que sans la religion on pourroit faire quelque chose pour lui; mais il étoit

Roi envoya ensuite en Normandie Gaspard de Coligny, père du comte de Coligny. (Voyez les *Mémoires du comte de Coligny*. Paris, 1641, p. 9; et les *Mémoires de Montglat*, 2e série de la Collection Petitot, XLIX, 254)

ferme, et on a trouvé après sa mort qu'il avoit fait beaucoup de notes sur la Bible. Quand il eut traité de cette charge, il vint voir mon père : « Monsieur, lui » dit-il, j'ai ce matin été au palais pour ce traité. » Jésus ! que de bonnets carrés ! cela m'a fait peur.» Regardez si cela étoit raisonnable pour un homme qui étoit frère, fils et petit-fils de présidents.

Gassion, étant maréchal de camp, maltraita un commissaire de l'artillerie ; cet homme s'en voulut ressentir. Le cardinal défendit à Gassion de se battre contre celui-là. Paluau, aujourd'hui le maréchal de Clairambault, plutôt pour essayer si Gassion étoit aussi vert-galant à l'épée qu'au pistolet, l'appela pourtant pour cet homme. Gassion dit la défense du cardinal : « Mais pour vous, monsieur, je vous en » donnerai le divertissement quand vous voudrez. » Ruvigny servit Paluau ; Paluau fut blessé au bras, et ils en étoient aux prises et ne se pouvoient faire de mal l'un à l'autre, quand ils prirent Ruvigny pour témoin de l'état où ils se trouvoient. Ruvigny étoit à les regarder, car Saurin, officier du régiment de Gassion, lâcha le pied. Gassion le cassa (1).

Quand il eut persuadé à M. le duc d'Enghien de donner la bataille de Rocroy, en lui représentant que, quel qu'en fût le succès, on ne punissoit point des gens de sa qualité, (*il agissoit*) pour lui ; il butoit à se faire maréchal de France, en mettant M. d'Enghien de son côté.

Un gentilhomme, pris par les Espagnols, fut mené au comte de Fontaine, qui lui demanda plusieurs choses, et principalement si Gassion y étoit. « Oui, » monsieur, il y est. — Si vous le dites, je vous ferai

(1) Ruvigny m'a dit que Gassion avoit une épée d'une longueur prodigieuse.

» donner du pistolet par la tête. » Nous parlerons de cette bataille, dont il eut le plus grand honneur, dans les Mémoires de la régence.

A Thionville, comme il vit un siége (1) : « Ah ! dit-il, » n'est-ce que cela? » Et il comprit en peu de temps le métier d'assiégeur de villes. Il y reçut une grande blessure à la tête, dont il pensa mourir.

On surprit une lettre de Francesco de Melo qui disoit : « Nous avons perdu Thionville, mais les en- » nemis y ont perdu Gassion, le lion de la France et » la terreur de nos armées. » Cette lettre lui fut envoyée par la Reine, à Bagnolet, où il achevoit de se guérir. L'hiver suivant il fut fait maréchal de France par le crédit de M. d'Enghien.

On dit que comme Gassion pressoit fort le cardinal Mazarin pour le bâton, le cardinal lui dit : « M. de » Turenne, qui doit aller devant, n'est pas si hâté. » — M. de Turenne, répondit Gassion, honorera la » charge, et moi j'en serai honoré. »

Notre nouveau maréchal fit deux choses quasi en même temps qui ne se rapportoient guère, car il alla à la cène devant le prince Palatin, qui a épousé la princesse Anne (*de Gonzague*), et le dimanche suivant, ayant trouvé sa place prise, il ne voulut jamais souffrir qu'un gentilhomme en sortît, et alla chercher place ailleurs; mais cela vient de ce qu'il n'étoit né que pour la guerre.

Il étoit tout l'hiver en Flandre, et ne venoit point comme les autres à la foire Saint-Germain. C'étoit peut-être un des hommes du monde le plus sobre. La Vieuville, depuis surintendant, lui donna son fils aîné pour lui apprendre le métier de la guerre.

(1) Cependant il avoit été à Dole. Je crois que cela arriva à Dole, au lieu de Thionville. (T.)

Ce jeune homme le traita à l'armée magnifiquement. « Vous vous moquez, dit-il, monsieur le marquis : » à quoi bon toutes ces friandises? Mordioux! il ne » faut que bon pain, bon vin et bon fourrage. »

C'étoit un des plus méchants courtisans de son siècle. A la cour, beaucoup de filles, qui eussent bien voulu de lui, le cajoloient et lui disoient : « Vraiment, monsieur, vous avez fait les plus belles » choses du monde! — Cela s'entend bien, » disoit-il. Une ayant dit : « Je voudrois bien avoir un mari » comme M. de Gassion. — Je le crois bien, » répondit-il.

Ségur, fille de la Reine, de la maison d'Escars, avoit quelque espérance de l'épouser, assez mal fondée pourtant, car elle n'étoit ni jeune ni belle. Lui disoit : « Elle me plaît, cette fille, elle ressemble » à un Cravate. » A la vérité, il n'a jamais été d'aucune cabale ; mais il n'avoit point de discrétion pour le cardinal ; et un jour, sans considérer qu'il y avoit des espions autour de lui, il dit en recevant un gros paquet du cardinal : « *Que nous allons lire » de bagatelles!* » Aussi croit-on que le cardinal le vouloit perdre, ou lui ôter son emploi.

Il avoit eu le malheur de se brouiller avec M. le Prince. Nous en dirons tout le particulier ailleurs : il n'étoit pas trop compatible et avoit le commandement rude : nous en rapporterons des exemples.

Comme j'ai remarqué, il étoit fort sobre ; il n'étoit point joueur non plus, ni adonné aux femmes. « Femmes et vaches, disoit-il, ce m'est tout un, » mordioux ! » Et Marion Cornuel (1) disoit : « Bœufs » et Gassions, ce m'est tout un. »

(1) Mademoiselle Le Gendre. (T.) Elle étoit fille du premier

Madame de Bourdonné (1), femme du gouverneur de La Bassée, du temps du cardinal de Richelieu, le pensa faire enrager. M. le comte d'Harcourt et lui dînoient à La Bassée; cette femme se mit à parler des faits de Gassion. Déjà cela ne lui plaisoit guère; il n'étoit point fanfaron. Ensuite, après en avoir demandé pardon à son mari, elle dit qu'elle n'auroit pas de plus grande joie au monde que d'avoir un fils de la façon d'un si brave homme. Le voilà qui rougit, qui se déferre, et ne pouvant plus endurer cela, il monte sur son grand cheval, en disant : « Mordioux ! mordioux ! cette femme est » folle. »

Quand Bougis, son lieutenant de gendarmes, demeuroit trop long-temps à Paris, l'hiver, il lui écrivoit : « Vous vous amusez à ces femmes, vous » péririez malheureusement; ici, vous verriez quel- » que belle occasion. Quel diable de plaisir d'aller » au Cours et de faire l'amour ! Cela est bien com- » parable au plaisir d'enlever un quartier ! »

Pour le bien, il n'a pas volé; mais il ne pouvoit se résoudre à perdre. Il fit dire à un marchand de Paris, qui lui fit banqueroute de dix mille livres, avant qu'il fût maréchal, qu'il lui seroit impossible de laisser au monde un homme qui lui emporteroit son bien. Il fut payé. Avec tout cela, il n'avoit guère de revenu : les salines de Béarn, un engagement de douze mille livres de rente, La Motte-au-Bois, en Flandre, dont il jouissoit, qui fut perdue pour ses héritiers. Tout ce qu'il a laissé ne vaut pas huit

mariage de M. Cornuel. (Voyez plus bas l'*Historiette de madame Cornuel.*)

(1) Elle avoit de la barbe. (T.)

cent mille livres. Il y eut des gens à la cour qui vouloient qu'on mît la main dessus.

Il fit avoir à son frère l'abbé, qui étoit le plus jeune de tous, l'évêché d'Oleron et l'abbaye du Luc, en Béarn (1). Pour celui qui portoit les armes et qu'on appeloit Bergeré (2), car le second étoit marié dans le pays et n'a point paru, il ne l'a point trop bien traité. Celui-ci avoit été avocat; enfin, il suivit son frère. Au commencement il n'y alloit pas trop bien. Gassion, alors colonel, en une occasion, lui ordonna d'aller à la charge avec cinquante maîtres, et lui déclara que, s'il lâchoit le pied, il lui passeroit l'épée au travers du corps. Bergeré fit de nécessité vertu, et depuis alla aux coups comme un autre: c'étoit son aîné. En quelques rencontres il n'a pas trop pris son parti. Bergeré étoit un bon garçon, mais sans jugement, aussi beau que son frère étoit laid. Le maréchal étoit petit et noir, mais il avoit la mine guerrière. Ce frère ne parloit que de *mon frère, le maréchal*. Je me souviens qu'il disoit une fois : « Je prétends bien être maréchal de France » aussi, avant que la guerre finisse. — Hélas ! dit » ma mère naïvement, que nous avons donc encore » à souffrir ! » Il n'en fit que rire, et lui dit : « Certes, vous me l'avez donnée bonne. »

Gassion en usa fort bien en une rencontre. Il avoit un parent nommé Cimetières, auquel il faisoit toucher des appointements assez considérables. Ce

(1) Pierre de Gassion, chanoine de Lescar, prieur de Saint-Loup, évêque d'Oleron, en 1647, et abbé de Saint-Vincent de Luc, mourut à Pau, le 24 avril 1652. Il a été enterré à Oleron dans sa cathédrale. (*Gallia Christiana*, I, 279.)

(2) Jacob de Gassion, seigneur de Bergeré, maréchal de camp, lieutenant de la ville et citadelle de Courtray, mourut en 1647.

garçon enleva la fille d'un marchand basque, appelé Tossé, qui demeure à Calais et chez qui le maréchal avoit logé. M. de Gassion ôta à Cimetières tous ses appointements, le poursuivit lui-même en justice, et ne lui voulut jamais pardonner que Tossé ne l'en eût prié. Les ennemis le regrettèrent et disoient que c'étoit un ennemi de bonne foi, et qui étoit doux aux prisonniers. On lui fit un tombeau dans le cimetière de Charenton, où l'on mit aussi Bergeré, qui mourut un peu après lui, à Paris.

Il avoit fait son testament à la hâte, en allant a Landrecy, dont il croyoit attaquer les lignes. Il laissoit la moitié de son bien à son frère, le président, qui s'en plaint et dit que la coutume de Béarn lui donnoit davantage; car tout ce qui se trouvoit dans le pays lui appartenoit, et cela montoit à plus que la moitié : ce fut ce qui obligea le maréchal d'en user ainsi. Ce président assiégea Bergeré malade, et se fit donner tout ce qu'il put, jusqu'à lui faire retrancher une partie de ce qu'il laissoit à ses gens et aux pauvres. Pour ne pas payer un chirurgien, il fit embaumer le corps de Bergeré par un valet de chambre qui le charcuita de la plus horrible façon du monde. A propos de Bergeré, on disoit que quand le maréchal le verroit déjà arrivé en l'autre monde, lui qui en étoit si las en celui-ci, qu'il lui diroit : « Hé, quoi ! mordioux ! » vous voilà déjà ! me suivrez-vous éternellement ?»

On fit porter les deux corps dans une chambre tendue de deuil à Charenton ; ils y furent assez longtemps, parce qu'on vouloit engager le président à faire un tombeau magnifique au maréchal. Lui, pour s'exempter de cette dépense, demandoit ce qu'on lui refusa, qu'on lui permît de l'enterrer dans

le Temple, où l'on ne pouvoit mettre qu une tombe toute unie. Durant cette dispute, il se lassa de payer le louage des draps funèbres, il les rendit, et en fit mettre d'autres, tout en lambeaux, qui lui coûtoient dix sols moins par jour. Voyez le beau ménage, au lieu d'acheter du drap qui eût servi à habiller ses gens! Enfin, il fit faire un petit caveau entre deux portes dans le vieux cimetière, et il y a fait élever, en pierre, une espèce de tombeau qui ressemble à un regard de fontaine; la pierre en est déjà bien mangée. Il les fit enterrer un jour de prêche, sans aucune solemnité, ni sans qu'on pût dire qu'on y étoit allé pour eux. Il avoit tenu le monde trois mois en attente pour ces funérailles. Pour quatre livres par an cet homme s'est mis mal avec sa mère, lui qui a huit cent mille livres de bien, dont les deux tiers viennent de ses frères, à qui il n'avoit pas donné seulement leur légitime.

CLXI

LUILLIER (PÈRE DE CHAPELLE).

Luillier étoit de bonne famille, fils d'un conseiller au grand-conseil, qui après fut maître des requêtes, puis procureur-général de la chambre, et enfin maître des comptes. Voyez quelle bizarrerie! sa femme, qui avoit obligé le procureur-général, dont elle étoit fille, à se démettre de sa charge en faveur de son mari, fut si sotte que de mourir de chagrin, voyant l'inconstance de cet homme. Ce bon homme étoit débauché, et eut la v..... en même temps que son cousin Tambonneau, dont nous parlerons ailleurs. Il avoit

assez bon nombre d'enfants, et entre autres un garçon fort aimable qui, ne pouvant souffrir sa ridicule humeur, alla voyager, fit naufrage au pas de Rhodes et se noya.

Luillier, dont nous allons écrire l'historiette, demeura seul garçon avec deux filles. Ce fils ressembloit à son père, au moins en deux choses, en *garçaillerie* et en inquiétude pour les charges. Il fut d'abord trésorier de France à Paris, et vendit sa charge pour assister des Barreaux; ils en mangèrent une bonne partie ensemble. Après il se fit maître des comptes, et enfin conseiller à Metz.

Etant maître des comptes, il eut une amourette avec une de ses parentes qui étoit mal avec son mari: il en eut un fils, et, par son crédit, quoique cet enfant fût adultérin, il le fit légitimer, et lui assura de quoi vivre par le consentement de ses sœurs. Ses sœurs lui envoyoient, sous prétexte de lui faire des confitures, une jolie suivante, qui demeuroit deux mois tous les ans avec lui. Il n'avoit que des femmes chez lui, et disoit qu'elles étoient plus propres.

Il avoit eu un carrosse, mais il n'en vouloit plus avoir, parce, disoit-il, qu'il ne sortoit jamais quand il vouloit, à cause que son cocher ne se trouvoit point au logis lorsqu'il avoit affaire, et qu'il n'arrivoit jamais quand il vouloit, à cause des embarras. Il avoit des lettres, savoit et disoit les choses plaisamment. Il étoit un peu cynique; il disoit: « Ne me » venez point voir un tel jour, c'est mon jour de » b....l. » Il y mena son fils, et lui fit perdre son p....... en sa présence......

Il étoit vêtu comme un simple bourgeois, alloit toujours à pied, et avoit pourtant dix-huit mille livres de rente. Il assistoit quelques gens de lettres, mais

il étoit avare : il disoit qu'il travailloit à faire en sorte que son bien ne lui donnât point de peine; et j'ai logé dans la quatrième maison qu'il a bâtie (1) à dessein de les revendre. Voyez quel repos d'esprit; quand ce ne seroit que d'avoir à criailler, et souvent à plaider contre toutes sortes d'ouvriers. Et puis aller débattre de prix avec le tiers et le quart. Pour mon particulier, j'ai fort à me louer de lui. Il disoit lui-même que nous avions fait un marché du siècle d'or. Il est vrai qu'en le traitant généreusement je faisois qu'il se piquoit d'honneur, et que j'en avois tout ce que je voulois ; il disoit : « Je ne comprends point » comment nous l'entendons : j'ai loué autrefois une » maison à un évêque (2) qui ne me payoit point ; j'en » ai loué une autre à un huguenot, il me paie par » avance. » * Lui et un de ses amis, nommé Boulliau (3) grand mathématicien, allèrent par un jour fort chaud, à pied, à Saint-Denis, voir le Trésor et manger des talemouses (4).

Quand il lui prit fantaisie de se faire conseiller à Metz, il en parla à MM. Du Puy, qui s'en moquèrent, et lui dirent qu'il se mettoit en danger d'être pris

(1) Une maison située au *Pré-aux-Clercs*, dont Tallemant avoit planté le jardin. (Voyez l'historiette de *Conrart*, t. IV, p. 177.)

(2) M. d'Auxerre. (T.)

(3) Ismael Boulliau, né en 1605 à Londun, mourut à l'abbaye de Saint-Victor, en 1694. C'étoit un mathématicien très-savant. M. Delambre a donné sur lui une notice fort détaillée dans la *Biographie universelle*.

(4) La *talemouse*, sorte de pâtisserie qu'on fabrique encore à Saint-Denis et à Vincennes. Elle tire son nom de celui des boulangers qu'on appeloit anciennement *Talemeliers*. (Voyez le *Livre des Mestiers d'Étienne Boileau*, publié par M. Depping, dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, Paris, 1837. in-4°, titre Ier, p. 4 et suiv.)

tous les ans, et qu'il lui en coûteroit dix mille écus pour sa rançon. Il les quitte là, et de ce pas il va signer le contrat. Il en avoit aussi parlé à Chapelain, en présence de Guyet (1), celui qui disoit que s'il eût été Juif, il auroit appelé de la sentence de Pilate *à minimâ*. Guyet dit que comme Chapelain vouloit détourner Luillier de se faire conseiller à Metz, l'autre lui dit: « Mordieu! je vous ai laissé faire de » méchants vers toute votre vie, sans vous en rien » dire, et vous ne me laisserez pas changer de charge » à ma fantaisie! » Je crois pourtant que Chapelain ne l'entendit pas, car ils ont toujours vécu en amis depuis cela.

J'ai dit ailleurs qu'il disoit que La Mothe Le Vayer étoit vêtu en charlatan, car il avoit des souliers noircis avec un habit de panne, et Chapelain en maquereau.

J'ai vu une estampe de Rabelais, faite sur un portrait qu'avoit une de ses parentes, qui ressembloit à Luillier comme deux gouttes d'eau, car il avoit le visage chaffouin et riant comme Luillier. Pour l'humeur, vous voyez qu'il y a assez de rapport.

Il fit son bâtard (2) médecin, parce, disoit-il,

(1) Homme de lettres, précepteur du cardinal de La Valette. Ce Guyet disoit qu'il montreroit qu'il y avoit je ne sais combien de livres de l'*Énéide* qui n'étoient point de Virgile, et retranchoit une des comédies de Térence. « Que ne travaillez-vous, » lui dit un des messieurs Du Puy, chanoine de Chartres, sur » le bréviaire? vous me feriez grand plaisir. » (T.) François Guyet mourut en 1655. Il a laissé beaucoup d'ouvrages d'érudition.

(2) Chapelle. (T.) — Claude-Emmanuel Luillier, dit Chapelle, né en 1626, au village de La Chapelle, près de Paris, mort en 1686. C'est l'ami de Bachaumont et de tous les grands hommes de son temps; épicurien aimable, il s'est acquis une réputation

qu'en cette vacation-là on peut gagner sa vie partout. Ce garçon lui ressemble fort pour l'humeur et pour l'esprit.

Luillier étoit inquiet à un point qu'il disoit franchement: « Dans un an je ne sais où je serai, peut-» être irai-je me promener à Constantinople. » Il ne mentoit pas, car un beau jour, sans rien dire à personne, il part. Ses gens disoient qu'il s'étoit allé promener pour quatre ans. Il alla bien se promener pour plus long-temps, car il est encore à revenir. Il alla en Provence trouver son bâtard, qu'il avoit donné à instruire à Gassendi, son intime, qui avoit logé ici chez lui si long-temps. Il disoit pour ses raisons que son parlement de Toul (1), et ses amis l'occupoient trop à solliciter leurs affaires. Il fut bien malade à Toulon ; de là il passa en Italie, fut encore malade à Gênes, et enfin mourut à Pise. Il n'y a jamais eu que lui au monde qui se soit fait conseiller à Toul pour aller mourir à Pise.

CLXII

LA MARÉCHALE DE THÉMINES.

La maréchale de Thémines étoit fille de M. de La Noue, fils de La Noue *Bras-de-Fer* (2). Je conterai

immortelle par son *Voyage* et quelques poésies faciles et naturelles.

(1) Le Parlement de Metz a été plusieurs fois transféré à Toul, soit à cause de la guerre, soit même à cause de la peste.

(2) François, seigneur de La Noue, dit *Bras-de-Fer*, mort en 1591. Ayant eu le bras fracassé au siége de Fontenai-le-Comte, en 1570, on lui avoit fait un bras en fer, avec lequel il pouvoit tenir la bride de son cheval.

quelque chose de ces deux gentilshommes, qui étoient des gens de grand mérite, avant que de parler d'elle.

La Noue *Bras-de-Fer* avoit fort mauvaise mine, et étoit toujours vêtu de chamois. Comme il heurtoit au cabinet, un jour que le Roi l'avoit envoyé chercher pour venir au conseil de guerre, un jeune cavalier, le voyant si mal bâti, se mit à le railler et lui dit : « On n'attend plus que vous, sans doute, pour con- » clure là-dedans. » La Noue sourit. L'huissier ouvre : il entre. Le jeune homme vit bien qu'il avoit fait une sottise; mais il se résolut d'en attendre le succès. La Noue sort et demande si on ne savoit point ce qu'étoit devenu ce gentilhomme qui lui avoit parlé quand il heurtoit. L'autre s'approche. « Vous aviez » raison, lui dit-il, de dire qu'on n'attendoit que » moi, car le Roi m'a choisi pour un tel dessein, et » m'a permis d'y mener qui je voudrois. Vous serez, » s'il vous plaît, de la partie.» Ils y furent, et le jeune homme y fit fort bien.

On conte de lui que la veille d'une bataille, ne se trouvant point d'argent, il envoya vendre deux chevaux. L'un d'eux fut vendu bien cher. Il dit à son écuyer : « Qui l'a acheté?—Un tel.—Tiens, lui dit- » il, ce cheval ne coûte que tant; va rendre le sur- » plus à ce cavalier. Le désir qu'il a de bien faire » demain lui a fait tant donner d'un cheval qu'il » connoît, et dont il espère tirer bon service. » Et effectivement il renvoya la plus grande partie de l'argent.

Quand il revint de Tournai, où il fut si long-temps prisonnier (1), Henri IV le voulut marier avec une

(1) Le brave La Noue fut fait prisonnier, au mois de juin 1580, par Philippe de Melun, vicomte de Gand, qu'on appeloit le mar-

riche héritière. Il l'en remercia et dit qu'il avoit donné la foi à la nièce du gouverneur de Tournai, parce qu'elle avoit de beaucoup allégé la rigueur de sa prison : il avoit quatre-vingt mille livres de rente, dont il fut obligé de vendre une grande partie.

Son fils (1) fut aussi prisonnier de guerre, et dans la prison il fit ce méchant dictionnaire de rimes qui fut imprimé. Il fit imprimer aussi un recueil de ses vers qui ne valent rien non plus (2). Il étoit brave comme son père, et vêtu de chamois comme lui; mais il étoit bien fait de sa personne. Ces deux hommes-là ne juroient jamais, et étoient toujours à la guerre. Il eut affaire, comme son père, à un jeune homme, mais l'affaire alla bien plus loin : c'étoit un étourdi qui, pour se mettre en réputation, le fit appeler en duel sur une vétille, et même il avoit cherché querelle. La Noue, sur le pré, lui fit une petite remontrance, mais en vain; comme il vit cela, il lui donne un bon coup d'épée. Ce garçon avoit un oncle, maréchal de France; je n'en ai pu savoir le nom. Cet oncle l'envoya à M. de La Noue pieds et poings liés.

quis de Risbourg. Quoiqu'il fût parent de La Noue, le marquis abusa de sa victoire au point de faire massacrer sous ses yeux plusieurs des gentilshommes qui avoient combattu avec lui, et il livra ensuite son prisonnier aux Espagnols. (Voyez la *Vie de François de La Noue*, par Amirault. Leyde, Jean Elzévier, 1661, in-4°, p. 263.)

(1) Odet de La Noue-Téligny.

(2) Ce Recueil est intitulé : *Poésies chrétiennes*. Genève, 1594, in-8°. Il avoit publié, en 1588, un petit volume de quarante-sept pages, intitulé : *Paradoxe, que les adversités sont plus nécessaires que les prospérités : et qu'entre toutes, l'état d'une prison est le plus doux et le plus profitable*. Lyon, Jean de Tournes, petit in-8°. Pièce très-médiocre, mais rare.

Ce M. de La Noue eut un fils qui vit encore, mais il n'a point de garçons. Il est bien fait; mais le jeu est sa seule passion : il a la vue fort courte ; cela l'a empêché de s'attacher à la guerre. A dix-sept ans il commandoit un régiment de cavalerie en Allemagne; le colonel Esbron étoit un de ses capitaines. Aujourd'hui on l'appelle La Noue *Bras-de-Laine*.

Revenons à la maréchale. Son père la maria assez ridiculement; car elle n'avoit que treize ans quand il la donna à un gentilhomme de cinquante-cinq ans, qui se nommoit Chambray, et étoit de la maison de Pierre Bussières, en Limousin. Cet homme étoit de mauvaise humeur et tout plein de cautères ; il ne pouvoit pas même avantager sa femme, car il n'avoit que quatre mille livres de rente, en fonds de terre, sans argent ni meubles. Son plus grand bien consistoit en gouvernements, en pensions et en bénéfices ; ceux de la religion en tenoient encore en ce temps-là, par tolérance.

Elle n'avoit que dix-huit ans quand elle fut délivrée de cet homme, dont elle eut un fils et une fille. On l'appeloit *le brave Chambray*. Il étoit si brutal et d'une mine si farouche, qu'un sommelier qui avoit été son laquais, ayant vu son portrait au bout de vingt ans, se mit à trembler comme la feuille.

Il avoit une fois querelle avec un M. de Saint-Bonnet ; il prit justement le temps que Saint-Bonnet traitoit des gens, et avec un cor alla comme le sommer au combat. Saint-Bonnet sort de table, et dit aux autres : « Ayez patience, je vous rapporterai bientôt l'épée et les éperons de Chambray. » Il y va, charge son pistolet de dragée, tire le premier (car l'autre, aussi bien que Grillon, faisoit toujours tirer son homme), Saint-Bonnet lui en farcit le visage et

les yeux. Chambray, tout étourdi, tombe : il lui ôte son épée et ses éperons.

Un autre vieux mari, et plus vieux que le premier, l'attrapera bientôt. Il y avoit à la cour un vieux gentilhomme, âgé de quatre-vingts ans, ou peu s'en failoit, qu'on appeloit M. de Bellengreville (1); il étoit grand prévôt de l'hôtel, homme veuf, sans enfants, et un des plus accommodés du royaume. Plusieurs veuves de qualité étoient après; mais il étoit difficile. Il vouloit une veuve de bonne maison, jeune, belle, et qui depuis peu eût eu des enfants. En ce dessein, il trouva un nommé Jouy (2), son voisin à la campagne, qui étoit de la connoissance de madame de Chambray, et qu'elle avoit prié de lui faire raccommoder un petit portrait qu'elle lui avoit envoyé. Il le portoit raccommoder, quand il fut rencontré par M. de Bellengreville, auquel il le montra. « Est-elle aussi belle que cela? lui dit le bonhomme. » —Oui, » répondit l'autre. En effet, c'est une des plus aimables personnes du monde, et le seul défaut qu'elle a eu, hors qu'elle n'a jamais eu assez d'embonpoint, étoit d'avoir des cheveux mêlés dès vingt ans. D'ailleurs, elle étoit d'humeur douce, et ne manquoit pas d'esprit; elle avoit de la générosité.

Durant quelque temps, car il prit le portrait, il l'a-

(1) Joachim de Bellengreville, seigneur de Neuville, etc., conseiller d'État, gouverneur d'Ardres et de Meulan, fut reçu prévôt de l'hôtel en 1604, fut fait chevalier des ordres du Roi en 1619, et mourut le 15 mars 1621. Il avoit épousé en premières noces Claude de Maricourt, veuve du marquis de Gamaches, et il se remaria en secondes noces avec Marie de La Noue, veuve Chambray. (Père Anselme, IX, 138.)

(2) Jouy étoit un homme de service, mais il ne savoit pas lire. Il prenoit dans ses Heures le calendrier pour les litanies. (T.)

dora dans son cabinet. Après, il envoya un de ses amis, qui avoit vu autrefois madame de Chambray, pour voir si elle étoit aussi belle que ce portrait. Cet homme dit tout à la veuve, qui, ne songeant alors qu'à jouir de la liberté où elle se trouvoit, ne s'en tourmenta pas autrement, et dit qu'elle seroit bientôt à Paris. En effet, elle y vint trouver sa mère, qui y étoit pour un procès. Cette mère lui avoit mandé : « Ma fille, apportez-moi de l'argent de mes fermiers.» Quand elle fut arrivée : « Hé bien ! où est cet ar- » gent ? sommes-nous bien riches ? — Madame, il faut » voir, voici ce qui me reste. » On trouva environ vingt écus. Elle avoit amené un train de *Jean de Paris* (1).

Le vieil amoureux est aussitôt averti de son arrivée : il la vient voir, il presse ; elle, qui n'a jamais été intéressée, avoit de la peine à se résoudre. Sa mère lui dit : « Ma fille, je vous ai mal mariée une » fois, je ne m'en veux point mêler ; voyez ce que » vous avez à faire. »

M. de Luçon, qui bientôt après fut le cardinal de Richelieu, lui fit dire « qu'elle seroit une innocente » de laisser échapper une si belle occasion. » Nonobstant la diversité de religion, le mariage se fit.

Elle a dit depuis qu'elle trouva les lèvres de ce bonhomme le jour de ses noces aussi froides qu'un glaçon. Le lendemain la Reine-mère et la princesse de Conti, qui étoit devenue son amie, lui firent mille questions : « Mais comment a-t-il fait ? Mais êtes- » vous madame de Bellengreville ? » Je ne sais ce qu'il fit, ou ce qu'il voulut faire, mais il ne dura que cinq semaines. Il avoit beaucoup d'argent et beau-

(1) Un train magnifique, de grand seigneur.

coup de meubles; elle étoit *commune*, et y gagna, outre son douaire, qui étoit gros, plus de quatre cent mille livres.

Voilà déjà deux vieux maris; elle en aura encore un vieux, mais plus qualifié que les deux premiers; cela arriva d'une façon assez bizarre. Le marquis de Thémines (1), fils du maréchal, ayant été blessé dans les guerres de la religion, mourut de sa blessure, et en mourant il pria son père d'assurer madame de Bellengreville, dont il étoit amoureux, qu'il étoit mort son serviteur. Le maréchal s'acquitte de sa commission, devient amoureux d'elle et l'épouse (2). Outre qu'elle aimoit le jeu, qu'elle perdoit, qu'elle payoit bien et se faisoit mal payer, le maréchal lui aida à manger son bien. Il fut cause aussi qu'elle changea de religion.

Chabans s'étoit mis les controverses dans la tête et disputoit avec beaucoup de douceur (3). Le maréchal dit à sa femme qu'il souhaiteroit qu'elle entendît cet homme; elle l'entend : il fait quelques progrès. On

(1) Le marquis de Thémines mourut le 11 décembre 1621. C'est celui qui tua Richelieu. (Voyez l'historiette du *cardinal de Richelieu*, t. II, p. 147.)

(2) Pons de Lauzières, marquis de Thémines, fut fait maréchal de France, le 1er septembre 1616, après avoir arrêté prisonnier le prince de Condé. (Voyez l'historiette de *madame la Princesse*, t. Ier, note 3 de la page 182.) Il épousa, au mois de septembre 1622, Marie de La Noue, veuve de Joachim de Bellengreville, et mourut le 1er novembre 1627.

(3) Le baron de Chabans, dont on verra plus bas l'historiette, ne se mêloit pas seulement de controverses; on a de lui divers ouvrages d'histoire et de poésie. Il fit imprimer, en 1611, des *Poésies lugubres et spirituelles*. Malherbe lui fit l'honneur de lui adresser un sonnet qui commence par ce vers :

Tu me ravis, du Maine, il faut que je l'avoue.

lui amène ensuite le père Véron (1), qui, violent et farouche, lui alla dire que son père et son grand-père étoient damnés. Elle, qui les avoit vu estimer si gens de biens par tout le monde, fut si touchée de cela qu'elle en pleura. Enfin, elle se fit catholique, plutôt par condescendance qu'autrement.

Elle fut choisie pour aller avec madame de Chevreuse mener la reine d'Angleterre en Angleterre. Là elle vit du Moulin, qui, trouvant en elle beaucoup de disposition à résipiscence, la remit tout-à-fait dans le bon chemin, et, au bout de trois mois qu'elle eut changé de religion, elle en fit reconnoissance à Charenton.

Le maréchal ne fut guère avec elle. On dit qu'en mourant il disoit naïvement : « Seigneur, au moins » je ne t'ai jamais offensé que de galant homme. »

La voilà donc veuve pour la troisième fois. En ce temps-là elle avoit de plaisants ragoûts : elle mangeoit du pain, après l'avoir tenu long-temps à la fumée d'un fagot bien vert; elle aimoit l'odeur des boues de Paris, et quand les boueurs étoient dans sa rue, on ouvroit toutes les fenêtres de sa chambre. Une fois la Reine-mère, comme elles passoient sur de la boue, lui demanda en riant : « Madame la ma-» réchale, celle-là est-elle de la fine?—Non, madame, » répondit-elle en riant aussi, elle n'est pas encore

(1) Un fou qui n'a jamais rien fait de plaisant qu'un livret qu'il appeloit *la Courte joie des huguenots*. C'est qu'il avoit pensé mourir. (T.) François Veron, jésuite, sortit de l'ordre pour se livrer tout entier à son zèle de missionnaire. Il fut autorisé par lettres patentes, du 19 mars 1622, à prêcher et disputer partout, et même sur les places publiques. Il a été successivement curé de Saint-Brice et de Charenton, où son zèle ne dut pas s'endormir. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de controverse.

» assez faite. » Depuis, elle se défit de ces belles amitiés.

En ce troisième veuvage elle se divertissoit à jouer, à se promener et à faire souvent des concerts : elle avoit déjà Le Pailleur avec elle, qui étoit fort savant dans la musique ancienne et dans la moderne. Il l'avoit apprise comme une partie des mathématiques ; il chantoit même fort bien. Elle avoit une femme de chambre qui avoit de la voix, et elle disposoit absolument de deux autres personnes qui en avoient aussi. Un jour que Porchères (1) avoit ouï cette musique domestique, il dit à la maréchale : « Madame, » voilà qui est trop bon pour n'en faire part à per» sonne ; allons donner la sérénade à M. de Ne» mours (2), votre voisin : il a la goutte, cela le gué» rira. — Mais je ne le connois point familièrement, » dit-elle. — Qu'importe ? répliqua-t-il, venez ; il ne » faut que passer par les écuries, nous nous mettrons » sous les fenêtres de sa chambre (3). » M. de Nemours en fut averti aussitôt ; mais il ne fit pas semblant de savoir qui c'étoit, et il envoya faire mille

(1) François de Porchères d'Arbaud, membre de l'Académie Françoise. Les ouvrages de ce poëte n'ont pas été réunis, ils sont épars dans les recueils du temps.

(2) Henri de Savoie, duc de Nemours, de Genèvois, etc., né en 1572; il mourut le 10 juillet 1632. Il avoit été ardent ligueur et des plus avant dans le parti des Guise.

(3) Elle logeoit dans la rue Christine. (T.)—L'hôtel de Nemours avoit son entrée par la rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, au coin du quai ; il étoit borné par les rues de Savoie et des Grands-Augustins. Il est encore indiqué sur le huitième plan de Paris de *Delamarre*. (1705.) Ainsi l'hôtel de la maréchale de Thémines et celui de Nemours étoient séparés par la rue des Grands-Augustins. Les jardins et les bâtiments de ces deux hôtels devoient border cette rue jusqu'à l'enclos du couvent.

civilités. Porchères proposa ensuite d'aller chez la princesse de Conti : on y va. Elle en fut ravie, et dit qu'il falloit faire entendre cela à la Reine. La Reine, à un balcon , et ne voulant pas faire semblant de savoir qui c'étoit, dit qu'elle étoit fort obligée à ceux qui lui avoient bien voulu donner un si agréable divertissement.

Le lendemain, M. de Nemours envoya faire des compliments à la maréchale, et la prier de l'excuser si par le passé il avoit su si mal se prévaloir de l'avantage qu'il avoit d'être son voisin. Quelques jours après il la vint voir à demi guéri (1); c'étoit le soir, en été : avant qu'il entrât, des cornets à bouquin avoient joué le plus agréablement du monde dans la cour de la maréchale. Le Pailleur, qui s'étoit douté d'abord de ce que c'étoit, envoya dire qu'on fît boire les ménestriers. Le bon prince en entrant dit : « Madame, j'ai trouvé là-bas des cornets » à bouquin qui s'en alloient ; les auriez-vous congé» diés? — Non , monsieur , répondit-elle. — Vrai» ment, madame, si j'eusse su cela, je les eusse fait » revenir. — Mais voudriez-vous entendre des vio» lons? on tâcheroit d'en avoir.— Hé ! La Barre (2), » dit-il, voyez si vous trouveriez des violons. » Aussitôt on entend ronfler les vingt-quatre violons. Le bonhomme devint amoureux d'elle. Il la venoit voir fort souvent, quoiqu'il ne pût aller sans être aidé par quelqu'un. Un jour en montant il se laissa tomber. Elle, qui du second étage descendoit dans sa chambre, s'en aperçut; mais pour lui faire plaisir elle retourna sur ses pas sans faire semblant de rien. En

(1) Il avoit alors environ soixante ans. (T.) Ainsi, le duc de Nemours étoit près de sa fin quand il fit cette galanterie.

(2) C'étoit un musicien, grand danseur, qui étoit à lui. (T.)

se relevant il demanda à son écuyèr La Chaise : « Madame ne m'a-t-elle point vu? — Non, monsieur.» La maréchale étant descendue : « Madame, lui dit- » il, n'avez-vous point ouï tomber quelqu'un? La » Chaise a fait un beau *par terre*. »

Un jour il demanda à la maréchale si elle ne voudroit point s'aller promener en quelque maison. « Je » le veux bien, répondit-elle; envoyons chercher de » nos voisines. » Ces voisines venues : « Où irons- » nous? Vous plairoit-il aller vers la porte Saint- » Antoine? Après voudriez-vous aller à Bagnolet, à » Charonne ou à Conflans? — Où vous voudrez, dit » la maréchale. — Cocher, va donc à Conflans. » Les y voilà arrivés. On heurte long-temps sans qu'il vienne personne : les dames commençoient à s'ennuyer; lui feignoit des impatiences étranges. Il appelle une paysanne. « Ma grande amie, n'y a-t-il » personne? ne sauroit-on entrer? ne sauriez-vous » nous donner du lait chez vous? » Enfin, on ouvre une petite porte, et une femme dit assez mal gracieusement que M. le premier président y devoit (1) coucher. « Hé! ma grande amie, nous ne voulons que » nous promener et qu'on nous donne du lait. — » Bien, monsieur, pourvu que vous n'y soyez guère.» Après il vint un homme qui, d'un air assez rude, lui dit : « Que demandez-vous, monsieur?» et en même temps dit à cette femme : « Retirez-vous, vous n'êtes » qu'une bête.» M. de Nemours lui dit ce qu'il avoit dit à cette paysanne. « Oui-dea! monsieur, répondit » l'autre, oui-dea! » On entre donc. Les dames, et

(1) Le château de Conflans, devenu depuis la maison de campagne des archevêques de Paris, appartenoit alors à Nicolas Le Jay, premier président au Parlement. Ce magistrat mourut en 1640.

surtout Le Pailleur, sentirent bien je ne sais quelle odeur de sauces. Le bon seigneur, qui ne pouvoit se promener, les fit tenir dans une salle, où l'on ne servit d'abord que du lait et quelques autres bagatelles. Après, voici des gens qui, au son du violon et en cadence, mettent le couvert, et servent une collation toute feinte. Cela fait, il prie les dames d'aller faire un tour dans le jardin : au retour elles trouvèrent une véritable collation qui étoit magnifique. Il y avoit des galanteries à la vieille mode, car on servit des pâtés pleins de petits oiseaux en vie, qui avoient au col des rubans des couleurs de la maréchale ; il y en avoit aussi un de petits lapins blancs en vie avec des rubans de même. Il fit présenter après la collation des bassins de gants d'Espagne, et n'oublia rien de tout ce dont il put s'aviser pour divertir celle à qui il vouloit plaire.

Ce M. de Nemours avoit étudié l'art de faire des ballets ; il en avoit fait plusieurs, et avoit eu la curiosité d'en faire de grands livres, où toutes les entrées étoient peintes en miniature. Il avoit été de tous les carrousels, soit de France, soit de Savoie.

Le feu roi (*Louis XIII*) fit une fois chez lui un concert où tous ceux de la musique de la chambre chantoient ; il en avoit mis M. de Mortemart et M. le maréchal de Schomberg : lui-même aussi en étoit. M. de Nemours, par grande grâce, y fit entrer Le Pailleur, et il avoit dit au Roi qu'il s'entendoit fort bien en musique. On y chanta sur la fin des airs du Roi. Le Pailleur, pour faire sa cour, dit à demi haut : « Ah ! que ce dernier air mériteroit bien d'être chanté » encore une fois ! » Le Roi dit : « On trouve cet air- » là beau, recommençons-le. » On le chanta encore trois fois. Le Roi battoit la mesure. Il avoit

proposé de faire une symphonie depuis les plus bas instruments jusques aux trompettes, et il vouloit qu'il n'y entrât personne qui ne sût la musique, et pas une femme : « Car, disoit-il, elles ne peuvent se » taire. — Ah ! sire, dit M. de Nemours, madame » la maréchale de Thémines en doit être. — Pour » elle, répondit le Roi, je le veux bien. »

Un artisan devint amoureux d'elle à Charenton, en la voyant, dans sa place, où elle se démasquoit quelquefois. Cet homme, emporté par sa passion, s'en va chez elle, demande à lui parler, et, tout interdit, ne put jamais lui dire autre chose, sinon qu'il avoit un procès contre elle. Elle fait appeler Le Pailleur, demande ce que ce pouvoit être. Le Pailleur s'informe de cet homme, il n'y trouvoit aucune raison : il revint plusieurs fois et ne savoit que leur dire. Il rôda long-temps autour du logis, et enfin on le trouva mort derrière les murailles de Luxembourg. Elle logeoit alors auprès des Carmes-Déchaussés.

Voici une histoire encore plus étrange. La fille d'un gentilhomme de Beauce, nommé Herville, devint amoureuse en tout bien et tout honneur du ministre de Châteaudun, nommé Lamy, qui étoit un homme bien fait, mais pauvre. Le père de la fille ne pouvant consentir à ce mariage, elle tomba dans une telle mélancolie, qu'enfin, de peur d'accident, il fut contraint de s'y résoudre. Le père lui porte donc des articles à signer. « Ah ! dit-elle, il n'est plus » temps. » A trois jours de là, on la trouva noyée sur le bord du Loir.

Un abbé de Calvière, en Languedoc, ayant su que mademoiselle de Couffoulens, de la maison d'Hauterive, dont il étoit amoureux, étoit morte, protesta

qu'il ne lui survivroit pas long-temps. En effet, il refusa toutes sortes d'aliments, durant quelques jours, avec une grande constance, et en mourut. On dit pourtant qu'on lui avoit persuadé enfin de manger, mais que les passages se trouvèrent bouchés, tant les boyaux s'étoient rétrécis.

Vous voyez que la maréchale, en maris et en galants, n'a jusqu'ici que des vieillards; mais elle eut un jeune galant lorsqu'elle ne fut plus jeune : c'est Montferville, fils du frère de Blainville, premier gentilhomme de la chambre, ou grand-maître de la garde-robe, qui fut ambassadeur en Angleterre. C'étoit un fort beau garçon, mais un peu trop doucereux et trop normand. Il ne passoit pas pour un homme fort friand de la lame. Il ne manque pas d'esprit. On ne sait s'ils étoient mariés ou non, car on n'a vu ce garçon se marier qu'après la mort de la maréchale; cependant il sembloit qu'il cherchât à se marier. La connoissance venoit de ce que ce garçon logeoit avec sa sœur dans une maison qui étoit à la maréchale, et elle logeoit dans une autre tout contre, qui étoit aussi à elle. On l'accusoit d'avoir dit qu'une fois il avoit eu une côte enfoncée en portant des sacs d'argent qu'une dame lui avoit donnés. Le Pailleur, qui voyoit que la maréchale, par facilité, se laissoit accabler à toute la parenté de cet homme, trouva moyen de les faire sortir de cette maison et de faire passer à la maréchale une partie de l'année à la campagne.

La maréchale alla mourir à Poitiers, sept ou huit ans après (1). Elle avoit juré de ne rentrer d'un an dans sa maison de Paris, à cause de la mort d'une vieille fille qui étoit à elle il y avoit trente ans; on

(1) Vers 1649. (T.)

l'appeloit Boisloré ; elle étoit bâtarde d'un gentilhomme. La maréchale étoit d'un tempérament doux et mélancolique ; cette fille étoit fort sage et fort aimable aussi. La maréchale l'aimoit jusqu'à lui faire des bouillons quand elle étoit malade, et elle l'étoit souvent. La maréchale lui avoit donné une petite terre que l'autre lui rendit par son testament.

La maréchale n'avoit que cinquante-sept ans quand elle est morte ; mais il étoit temps qu'elle mourût, car elle ne pouvoit plus subsister : le jeu et Montferville l'avoient incommodée; cependant elle n'a pas laissé un sou de dettes. Quand elle alloit faire un voyage, elle payoit tout ce qu'elle devoit. Elle tomba malade à Poitiers en passant ; elle vouloit aller voir ses parents. Elle mourut faute de sang ; on ne lui en trouva pas une goutte dans les veines.

CLXIII

LE PAILLEUR.

Le Pailleur, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, étoit fils d'un lieutenant de l'élection de Meulan. Il étudia jusqu'en logique ; il écrivoit bien : on le met aux finances ; le voilà petit commis de l'Épargne. Il ne put souffrir les *pillauderies* qu'on y faisoit, car on griveloit sur les pensions qui s'y payoient ; il se retira chez le feu président L'Archer, père du dernier mort ; il étoit un peu son parent.

Le Pailleur savoit la musique, chantoit, dansoit, faisoit des vers pour rire (1) ; il chanta quatre-vingt-huit chansons pour un soir de carnaval. Il fit la dé-

(1) On a imprimé dans les *Œuvres* de Dalibray, Paris, 1653, in-

bauche à Paris assez long-temps. Las de cette vie, il va en Bretagne avec le comte de Saint-Brisse, cousin-germain du duc de Retz. Ce comte avoit fait connoissance avec lui à Paris, et avoit tant fait qu'il l'avoit résolu à le suivre. Il y étoit le tout-puissant; mais comme il vit que cet homme faisoit trop de dépense, il lui dit qu'il falloit se régler. « Je ne sau- » rois, lui répondit le comte. — Permettez-moi » donc de me retirer, lui dit Le Pailleur, car ayant » le soin de vos affaires, on dira que c'est Le Pail- » leur qui vous a ruiné. » Il y fut pourtant encore deux ans à remettre de trois mois en trois mois.

Il alla avec le comte voir le maréchal de Thémines, alors gouverneur de la province. La maréchale le prit en amitié; il étoit gai, il faisoit des ballets, et mettoit tout le monde en train : elle lui demanda s'il voudroit être intendant du maréchal; il ne le voulut pas, car il dit que c'étoit la mer à boire que d'entreprendre de mettre l'ordre dans cette maison.

Le maréchal mourut à Paris ; Le Pailleur y étoit revenu. La maréchale le pria d'aller avec elle en Touraine: « Car j'ai grand'peur, lui dit-elle, de » m'ennuyer en une maison où j'ai tant souffert en » premières noces. » Il y fut, et elle jura qu'elle ne s'y étoit pas ennuyée un moment. Des demoiselles de la maréchale lui dirent, comme on revenoit à Paris : « Mais ne demeureriez-vous pas bien avec nous? » Ainsi, insensiblement il s'attacha à la maréchale, et y demeura jusqu'à sa mort (1), sans gages ni appointements, mais seulement comme un ami de la

8°, p. 117, une épître en vers de Le Pailleur. Ce poète lui a adressé quarante sonnets *sur le mouvement de la terre*, et d'autres poésies.

(1) Durant vingt-cinq ans. Il ne lui survécut que de deux

maison : il est vrai qu'il faisoit toutes ses affaires.

Le Pailleur étoit de si belle humeur, avant que la gravelle, dont il fut fort travaillé quand il vint sur l'âge, le tourmentât, que le messager de Rennes à Paris le vouloit mener pour rien à cause qu'il avoit toujours fait rire la compagnie depuis là jusqu'à Paris. Je lui ai ouï conter qu'une fois en une débauche en Bretagne, où étoit le duc de Retz, le bon homme, quelqu'un ôta son pourpoint, puis dit : « Brûlons nos chemises. » Le Pailleur, comme le duc vouloit aller brûler la sienne, lui dit : « Donnez, » je la brûlerai avec la mienne ; » mais, au lieu de cela, il ne jette que la sienne dans le feu, et met celle du duc dans ses chausses. Ils allèrent tous sans chemise à un bal : tout le monde s'enfuit ; ils prirent les chandelles et se retirèrent. Le lendemain Le Pailleur met la chemise du duc, où il y avoit une belle fraise, et va à son lever. Les valets de chambre vouloient gager que c'étoit la chemise de M. le duc. Le Pailleur rioit ; le duc se mit à rire aussi, et lui dit : « Ma foi ! vous n'étiez pas si ivre » que nous. »

Un jour Le Pailleur dit bien des choses contre le mariage. Le lendemain un jeune homme, fils d'un conseiller, le vint trouver : « Monsieur, lui dit-il, je » vous viens remercier. J'étois accordé, mon père » me donnoit sa charge ; mais ce que vous dîtes hier » me toucha si fort que je l'allai prier sur l'heure » de faire mon frère l'aîné, et de me donner l'abbaye » qu'il avoit ; cela est conclu. Sans vous j'allois faire » une grande sottise ; je vous en aurai de l'obliga- » tion toute ma vie. »

ans. (T.) — Le Pailleur est mort en 1651. (*Mémoires de Marolles*, 1656, in-f°, p. 191.)

Il s'étoit adonné aux mathématiques dès son enfance · il les apprit tout seul. Il n'avoit que vingt-neuf sols quand il commença à lire les livres de cette science, et échangeoit les livres à mesure qu'il les lisoit. Il avoit écrit assez de choses, mais il n'a daigné rien donner : il faisoit des épîtres burlesques fort naturelles (1).

CLXIV

LE COMTE DE SAINT-BRISSE.

Le comte de Saint-Brisse étoit le second fils du marquis de Ruffec, d'Angoumois, et de la belle du Lude; il étoit cadet. Ruffec fut pour l'aîné, et lui eut des terres en Bretagne. C'étoit un homme de plaisir et grand danseur de ballets. Il mourut de la goutte après avoir été sept ans dans son lit, sans qu'on le pût jamais remuer; tout pourrissoit sous lui ; on dit qu'il y vint des champignons.

Le neveu de ce comte, fils du marquis de Ruffec, n'étoit pas mal avec le feu roi (*Louis XIII*); et quand le maréchal d'Ancre fut tué, le Roi lui dit : « Tu n'en » oserois faire autant à ton oncle, l'abbé de la Cou- » ronne, qui couche avec ta mère. » Ce jeune homme, dépité de ce que le Roi lui avoit dit, part avec des coupe-jarrets; et, comme l'abbé lisoit une lettre

(1) Le Pailleur étoit l'*ami intime* du président Pascal ; c'est à lui que cet heureux père va confier sa surprise et sa douleur quand il s'aperçoit que Pascal a deviné la géométrie. (*Vie de Pascal, par madame Perier*. Amsterdam, 1684, in-12, p. 8.) Maucroix a écrit à Le Pailleur une épître en vers où il le qualifie de *célèbre mathématicien*. (*Poésies de Maucroix*, publiées par M. Walkenaër. Paris, Nepveu, 1825, in-8°, p. 287.)

qu'ils lui avoient présentée, les coquins lui jettent une serviette au cou. L'abbé étoit un homme fort et vigoureux; il leur faisoit de la peine, et l'exécution étoit un peu longue. Le marquis, impatient, entre dans la chambre et crie : « Joue du poignard.» Au bout d'un an ce garçon mourut comme fou. Comme le Roi l'aimoit, on n'osa poursuivre.

CLXV

LE BARON DE CHABANS (1).

Il portoit l'épée (2), mais on l'accusoit d'avoir été violon, ou joueur de luth. Un jour il s'avisa de faire des propositions au Conseil, car il se mêloit de bien des choses, pour je ne sais quelles fortifications qu'on pouvoit faire, disoit-il, à bien meilleur marché qu'on ne les faisoit. Aleaume, bon mathématicien, qui y étoit employé, dit : « Messieurs, nous » ne sommes pas au temps d'Amphion, où les mu- » railles se bâtissoient au son du violon. » Tout le monde se mit à rire, et Chabans fut contraint de se retirer. Ce pauvre homme fut tué depuis par L'Enclos, père de Ninon, avant que d'avoir eu le loisir de se défendre (3).

(1) Louis, sieur du Maine, baron de Chabans, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, gouverneur de Sainte-Foy et général de l'artillerie de la république de Venise.

(2) Ménage dit aussi que ce M. du Maine, qu'on appeloit *baron de Chabans,* étoit un officier de fortune qui, après avoir été ingénieur et aide de camp dans les armées du Roi, servit de lieutenant d'artillerie dans celle des Vénitiens. (*Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe.* Paris, 1666, in-8°, p. 425.)

(3) L'Enclos fut obligé de quitter la France. Il avoit percé Cha-

Ce conte me fait souvenir d'une naïveté qu'on attribuoit au feu marquis de Nesle, gouverneur de La Fère, qui étoit pourtant un brave homme : c'est que, comme on eut proposé de faire une demi-lune, il dit : « Messieurs, ne faisons rien à demi pour le » service du Roi, faisons-en une toute entière (1). »

CLXVI

LE MARÉCHAL DE CHATILLON (2).

M. de Châtillon, petit-fils de l'amiral, avoit assez de bien ; mais il en dissipa la plus grand'part : il vendit à M. de Montmorency pour peu de chose l'amirauté de Guyenne ; il étoit débauché et d'amoureuse manière. Il fut un des principaux galants de la Choisy ; il l'alloit voir dans une maison fossoyée à la campagne. Le vieux La Haye, surnommé *des*

bans avant que celui-ci eût pu se mettre en garde. (Voyez plus-bas l'historiette de *Ninon de L'Enclos.*) Le comte de Chabans sembloit avoir le pressentiment de sa fin quand il composa son ouvrage intitulé : *Advis et moyens pour empêcher les désordres des duels.* Paris, Denys Langloys, 1615, in-8°.

(1) Le mot du marquis de Nesle a fait fortune : Molière s'en est emparé, dès l'année 1659. Il ne faut pas oublier que c'est vers 1658 que Tallemant a écrit cette partie de ses Mémoires. Voici le passage de Molière :

MASCARILLE.

Te souvient-il, vicomte, de cette demi-lune que nous emportâmes sur les ennemis au siége d'Arras?

JODELET.

Que veux tu dire, avec ta demi-lune? c'étoit bien *une lune toute entière.*

(*Les Précieuses ridicules*, scène XII.)

(2) Gaspard III, comte de Coligny, né en 1584, mort en 1646.

Assemblées, à cause qu'il avoit été souvent député aux assemblées des huguenots, étant ami de la maison de tout temps, lui dit plusieurs fois que les frères de cette fille lui pourroient jouer un méchant tour, et, le pont levé, lui faire épouser leur sœur par force. Il en fut quitte pourtant pour y laisser bien des plumes. Il avoit aussi un régiment d'infanterie, en Hollande, que ses enfants ont eu depuis l'un après l'autre. En je ne sais quelle retraite, à la vue du prince Maurice, il fit tout ce qu'on pouvoit faire; le prince Maurice le loua fort, et dit : « Ce sera quel» que jour un bon capitaine. » On verra par la suite que la prophétie n'a pas été trop bien accomplie. A Londres, quelque temps après, le prince d'Orange, Henri, père du dernier mort, et lui, furent pris dans un lieu *d'honneur* par le commissaire du quartier.

Il n'y avoit personne dans le parti huguenot si considérable que lui. Il avoit toute la faveur de son père et de son aieul : en un rien il pouvoit mettre quatre mille gentilshommes à cheval. Il tenoit Aigues-Mortes; mais il la rendit pour être maréchal de France. La Haye en enrageoit, et tenant le petit Dandelot (1), qui étoit fort joli, entre ses bras, dans la galerie de Châtillon, il lui enseignoit à dire : « Je » veux ressembler à celui-là, » (montrant son grand-père) « et non pas à mon papa. » Et il disoit à cet enfant : « Pauvre petit garçon, que je te plains ! tu » n'as point d'Aigues-Mortes à vendre ! » Et cela en présence du maréchal, car ce bonhomme étoit un diseur de vérités.

Le maréchal avoit l'honneur d'être assez prompt pour être appelé brutal ; c'étoit pourtant un fort bon homme, mais qui étoit incapable de direction et de

(1) Depuis M. de Châtillon, tué à Charenton. (T.)

discipline : il jouoit ; il lui est arrivé bien des fois, quand il perdoit, de faire semblant d'aller à ses nécessités, et il descendoit dans le jardin, où il se mettoit à secouer un arbre un gros quart d'heure durant.

Il s'étoit marié un peu par amour. Sa femme étoit belle et vertueuse ; mais il disoit lui-même qu'il eût mieux aimé qu'elle eût été un peu plus complaisante et un peu moins honnête femme. Le comte de Carlisle, au mariage de la reine d'Angleterre, témoigna tant d'estime pour elle, que, si c'eût été un homme moins sérieux, on eût pu dire qu'il en étoit épris ; il la surnomma *l'Incomparable.* Quoi qu'on ait chanté parmi les huguenots, cette femme-là n'étoit pas si grand'chose qu'on disoit ; l'histoire de ses enfants en fera foi. Mais sa vertu et son zèle, quelquefois assez inconsidérés, faisoient que le petit troupeau en étoit persuadé à un point étrange.

Elle se mit en tête d'entendre la Sainte-Ecriture, et pour cela elle s'enfermoit des après-dînées entières avec un grand ministre mal bâti, qu'on appeloit M. Le Veilleux, et cela si souvent qu'on commençoit à en dire des sottises. Elle s'étoit laissé empaumer par une vieille mademoiselle du Chesne, qui avoit été gouvernante des sœurs du maréchal. C'étoit une dévote qui, par affectation, se mettoit toujours à prier Dieu quand il falloit dîner, afin qu'on dît : « Elle est en oraison, il la faut laisser achever. »

Ce M. Le Veilleux étoit un homme qui, sans affectation, faisoit pourtant ses oraisons aussi à contretemps que cette demoiselle. Lui et la maréchale (1)

(1) Ce n'étoit point une habile femme ; elle ne faisoit que prier Dieu. Le maréchal fut contraint de lui ôter le soin de sa mai-

se promenoient quelquefois trois heures durant dans le parc, et on les trouvoit souvent en oraison au pied d'un arbre. Cet homme étoit un peu fou, et en priant Dieu il demeuroit quelquefois comme en extase. Il lui échappoit parfois de belles choses; c'étoit un gentilhomme plein de charité. Il avoit près de quatre mille livres de rente, qu'il employoit à assister les pauvres, et il ne se maria que quand il eut dissipé une partie de son bien, afin de faire des gueux. Le maréchal ne prit point plaisir à ces promenades de sa femme et y mit ordre.

C'étoit un homme intrépide que ce maréchal! Au siége d'Arras, il reçut un coup de mousquet dans son écharpe; la balle s'arrêta au nœud. Il ne pouvoit porter des armes, tant il étoit gros, et puis il n'en eût pas voulu. Il eut un cheval tué entre ses jambes d'un coup de canon: « Ah! dit-il sans s'émouvoir, » ces gens-là sont importuns; cela n'est point plai- » sant. J'avois là un bon cheval. »

M. de Chaulnes, qui étoit le plus ancien maréchal (1), lui vint dire, le fort de Rousseau étant pris: « Monsieur, tout est perdu, les ennemis sont dans » les lignes. — Bien, bien, répondit-il, je les aime » mieux là qu'à Bruxelles. Allons, allons, monsieur » de Chaulnes, il ne faut pas s'effrayer comme cela. » C'étoit en effet le plus confiant des hommes. Il disoit toujours: « Laissez-les venir, » et on avoit une peine étrange à le faire monter à cheval; peu prévoyant, et qui ne jouoit point du tout de la tête (2); il assuroit toujours de prendre, et dans peu de temps, et sou-

son. (T.) — Anne de Polignac avoit épousé Châtillon le 13 août 1615; elle mourut en 1651.

(1) Ils étoient trois: Chaulnes, Châtillon et Brézé. (T.)

(2) C'est-à-dire qu'il réfléchissoit peu.

vent il ne prenoit que fort tard, ou point du tout. Ma foi ! ce n'étoit ni son grand-père ni son père (1), mais il se possédoit toujours, et étoit toujours en état de commander.

Il fut un temps qu'il n'y avoit que lui et le maréchal de La Force ; car on étoit si ignorant, qu'à Saint-Jean-d'Angely personne ne savoit comment on faisoit des tranchées.

Le cardinal de Richelieu lui a donné de l'emploi à faute d'autre, car je ne crois pas qu'il trouvât trop bon que le maréchal fût le seul qui ne l'appelât que *Monsieur*, et il n'étoit pas persuadé qu'il fût à lui. C'étoit un bon François, et qui, depuis qu'il se fut accommodé avec la cour, n'a brouillé en aucune sorte. La Reine, au commencement de la régence, lui donna le brevet de duc. Il avoit voulu tenter si le parlement le recevroit durant la minorité ; c'étoit une folle entreprise ; on l'estimoit, mais c'eût été faire la planche pour les autres. Il mourut quelque temps après ; sa femme se jeta à genoux pour lui demander pardon si..... etc. « Ah ! ma mie, lui dit-» il, vous vous moquez ; ce seroit bien plutôt à » moi (2). »

(1) Son fils Dandelot le sauva à la bataille de Sedan.

(2) Le maréchal de Châtillon mourut le 4 janvier 1646. (*Père Anselme*, VII, 463.) Le comte de Coligny, duc de Châtillon, son fils, mourut au château de Vincennes, le 9 février 1649, des suites d'une blessure reçue à l'attaque de Charenton. (*Ibid.*, p. 158.) En lui s'éteignit la branche aînée de la maison de Coligny ; de ce moment Jean de Saligny, seigneur de la Motte-Saint-Jean, cadet de sa branche, prit le titre de *comte de Coligny;* il le porta avec honneur et le fit briller de sa dernière illustration. (Voyez les *Mémoires du comte de Coligny*, que nous publions en ce moment pour la Société de l'Histoire de France. Ils sont sous presse.)

CLXVII

LA COMTESSE DE LA SUZE (1),

ET SA SOEUR, LA PRINCESSE DE WIRTEMBERG.

La fille aînée du maréchal de Châtillon fut mariée en premières noces avec un jeune garçon de la maison des Hamiltons. Ses parents, car il étoit orphelin, l'avoient envoyé étudier au collége de Châtillon : le maréchal y maintenoit un petit collége pour ceux de la religion. Là, étant encore enfant, il vit mademoiselle de Châtillon et en devint amoureux ; quand il eut dix-huit ans, il retourna dans son pays ; il fit trouver bon à ses tuteurs qu'il recherchât cette fille. Le nom de Châtillon fait bien du bruit, et surtout en pays de huguenots ; les tuteurs écrivent au maréchal ; le maréchal y consent. Il avoit alors cent mille livres d'argent comptant qu'il vouloit donner ; mais on ne le lui conseilla pas, car en Ecosse les maris ne rendent point le mariage de leurs femmes si elles viennent à mourir sans enfants ; et puis les tuteurs dirent que leur pupille avoit assez de bien, et demandèrent seulement que le maréchal fît les frais des noces.

Ce jeune seigneur étoit comte d'Adington (2), et sa femme avoit le tabouret chez la Reine ; il emmène sa femme ; mais il ne dura qu'un an, car il étoit

(1) Henriette de Coligny, comtesse de La Suze, née en 1618, morte en 1673.

(2) Thomas Hamilton, comte de Hadington. Le mariage fut fait à Châtillon le 8 août 1643. (*Père Anselme*, VII, 154.)

pulmonique, et je crois qu'elle ne l'épargna guère. Il lui fit en mourant tous les avantages qu'il lui pouvoit faire.

Au bout de quelque temps la voilà de retour à Paris, avec quelque somme d'argent, quelques pierreries, et dix mille livres de douaire. La reine d'Angleterre étoit déjà à Saint-Germain; notre jeune veuve la visitoit souvent, parce qu'elle y avoit le tabouret, et qu'on lui faisoit force caresses.

Cette Reine, toujours zélée pour la propagation de la foi, pense incontinent à gagner cette âme à Dieu et à la faire épouser à quelqu'un de ceux qui avoient suivi sa fortune; elle tâche donc à la marier avec le fils de la comtesse d'Arundel. Cette dame logeoit assez près de madame de Châtillon, au faubourg Saint-Germain; elle visite la veuve, la cajole, et se met fort en ses bonnes grâces : mais un jeune Ecossois, nommé Esbron (1), neveu du colonel Esbron, qui étoit mort au service de France, avoit déjà fait un grand progrès auprès de la comtesse d'Adington. La maréchale, sa mère, car le père étoit déjà mort, eut avis de tout, et tâchoit d'empêcher que ces étrangers ne vissent sa fille. Un jour il y eut bien du désordre, car la comtesse d'Arundel et madame de Châtillon, la jeune (2), avoient mené la comtesse d'Adington entendre les Ténèbres. La maréchale, qui, d'ailleurs, savoit bien des choses, lui donna un soufflet, et l'emmena à La Boulaye chez sa sœur de La Force, où, de peur qu'elle ne changeât de reli-

(1) Le vrai nom est Hailbrun. (T.)

(2) Élisabeth-Angélique de Montmorency, mariée en 1645 au duc de Châtillon. Tallemant nous l'a déjà montrée jouant à la poupée avec la duchesse d'Enghien. (Voyez l'historiette du *cardinal de Richelieu*, t. II, p. 210.)

gion, elle la maria au comte de La Suze (1), tout borgne, tout ivrogne et tout endetté qu'il étoit; mais c'étoit à faute d'autre; et puis il est parent de madame de La Force. Durant qu'on parloit de l'affaire, Esbron lui écrit, elle fait réponse. Il va à La Boulaye pour tâcher à se battre contre La Suze; il n'en peut venir à bout; il écrit encore; on ne lui fait point de réponse; il se dépite, montre toutes les lettres de la dame, et s'en rit partout.

Nous reprendrons la comtesse de La Suze après que nous aurons parlé de sa sœur; car ce qui est arrivé à sa sœur lui est arrivé durant la vie de la mère, et, la mère morte, nous verrons les beaux exploits de la comtesse.

Mademoiselle de Coligny, en son enfance, avoit eu une maladie la plus étrange du monde; elle gravissoit, quand son mal lui prenoit, le long d'une tapisserie, comme un chat, et faisoit des choses si extraordinaires qu'on ne savoit qu'en croire. A cet âge-là, la *mère* ne fait point de si prodigieux effets. La maréchale croyoit que c'étoit un sort, et sa fille, quand elle fut guérie, a dit qu'une femme de Châtillon, en colère de ce qu'on ne vouloit pas qu'elle allât librement dans le parc, lui avoit donné un sort, et qu'il lui avoit semblé qu'elle avaloit un bouet de feu (2).

Cette fille, étant grande, n'étoit pas si bien faite que sa sœur; mais elle avoit bonne mine, et la qualité y fait. Sa mère lui donna trop de liberté, elle qui n'en vouloit pas donner à ses garçons, et qui leur fit haïr les sermons à force de les y faire aller. Elle

(1) Gaspard de Champagne, comte de La Suze.

(2) La mère croyoit que sa fille avoit été délivrée par ses prières. (T.)

eut grand tort de la laisser aller de son chef chez madame la Princesse.

Vineuil, qu'on appeloit à la cour *M. le marquis de Vineuil*, secrétaire du Roi, garçon qui a pourtant de l'esprit, et qui est bien fait (1), dès le vivant du maréchal avoit gagné une madame de Briquemaut, qui étoit pauvre et qui étoit familière chez le maréchal. Cette femme leur fournissoit des rendez-vous. Boccace, capitaine des gardes du maréchal, s'aperçut de l'affaire, et dit à la demoiselle, que si elle continuoit, il en avertiroit monsieur son père. Elle le prévint, dit au maréchal que Boccace étoit amoureux d'elle, et que, s'il dit quelque chose, c'est à cause qu'elle ne l'a pas voulu écouter. Le maréchal la croit, et brutalement il dit en présence de Boccace « qu'il donnera de l'épée dans le ventre à quiconque lui fera des contes de sa fille (2). »

Après que le père fut mort, la maréchale étant logée auprès de la Foire (*Saint-Germain*), chez une madame Cousin, marchande de bois, qui leur louoit une grande maison, et logeoit dans un petit corps-de-logis séparé, cette fille faisoit semblant de vouloir être catholique, et disoit à sa mère qu'elle étoit malade, quand il falloit aller à Charenton. Madame Cousin, croyant que ce fût tout de bon que mademoiselle de Coligny se vouloit convertir, faisoit entrer Vineuil,

(1) Vineuil est mêlé à toutes les affaires de la *Fronde*; c'étoit l'une des créatures du prince de Condé. Il fut exilé, en 1674, avec l'abbé d'Effiat, Vassé et le comte d'Olonne, pour avoir parlé du Roi avec trop de liberté. (*Vie de Saint-Évremond*, par des Maiseaux, en tête des *Œuvres*. 1753, in-12, I, 123; et *Lettre de madame de Sévigné à sa fille*, du 9 octobre 1675, IV, 27 de notre édition. Blaise, 1818, in-8°.)

(2) Il vouloit que ses filles fussent comme des garçons. (T.)

déguisé en prêtre, qui, tout à son aise, *catéchisoit* la demoiselle. Une demoiselle de madame de La Force, qui, par hasard, étoit demeurée chez madame de Châtillon, pour se faire traiter de quelque incommodité, découvrit tout le mystère, et en avertit la maréchale, qui étoit alors à La Boulaye pour marier sa fille aînée; car la demoiselle, pour un mal d'yeux, étoit demeurée à Paris. La marquise de La Force vint à Paris et emmena la demoiselle à La Boulaye, et crut qu'elle étoit grosse. La mère lui donna à son arrivée quatre soufflets et un coup de pied dans le ventre, et lui fit mille reproches; car cette pauvre femme lui avoit fait confidence des sottises de l'aînée, et lui avoit dit: « Vous êtes ma seule consolation. » Peu après on fut assuré qu'elle n'étoit point grosse. De La Boulaye madame de Châtillon fut à Betfort, où elle alloit pour mettre ordre à cette petite ville que le feu Roi avoit donnée au feu comte de La Suze. Jamais voyage ne fut plus heureux que celui-là pour la maréchale, car elle trouva là ce qu'elle n'eût pas trouvé en France. Un comte Georges, frère du comte de Montbelliard, de la maison de Wirtemberg, qui a vingt mille livres de rente, prit cette fille avec ses droits (1).

La maréchale étant morte (2), ce prince Georges et sa princesse *Georgette* vinrent à Paris, pour voir s'il n'y auroit rien à recueillir : ce bon Tudesque ne la perdoit pas de vue. Toute la consolation de la pauvre chrétienne étoit de parler de son chancelier : elle étoit fort éveillée en sa jeunesse. Elle ne voulut

(1) Anne de Coligny épousa, en 1648, Georges, duc de Wirtemberg, comte de Montbelliard. (*Père Anselme*, VII, 154.)

(2) Anne de Polignac, veuve du maréchal de Châtillon, mourut en 1651. (*Ibid.*)

point voir Vineuil. On dit qu'elle a plus de sens que l'autre.

Madame de La Suze, qui paroissoit stupide en son enfance, et qui en conversation ne disoit quasi rien, il n'y a pas trop long-temps encore, fit des vers dès qu'elle fut en Écosse ; elle en laissa voir, dès qu'elle fut remariée, qui n'étoient bons qu'à brûler. Depuis elle a fait des élégies les plus tendres et les plus amoureuses du monde, qui courent partout.

Le premier dont on a parlé fut un garçon de notre religion, nommé Lacger ; il est à cette heure conseiller à Castres : il a de l'esprit et fait des vers, mais médiocres. D'ailleurs, c'est un gros tout rond, et qui n'est nullement honnête homme (1). Il étoit allé à

(1) C'est-à-dire qu'il n'avoit pas les manières du monde. *L'honnête homme*, dit Bussy-Rabutin, *est l'homme poli et qui sait vivre : l'homme de bien* regarde la religion. (*Lettre à Corbinelli*, du 6 mars 1679, dans notre édition des Lettres de madame de Sévigné, v, 398.). « L'honnête homme tient le milieu entre *l'habile homme* et *l'homme de bien*, quoique dans une distance inégale de ces deux extrêmes..... On connoît assez qu'un *homme de bien* est *honnête homme ;* mais il est plaisant d'imaginer que tout *honnête homme* n'est pas un *homme de bien.* » (*La Bruyère, chapitre des Jugements.*) Voilà pour le dix-septième siècle ; au seizième, *l'homme de bien* étoit celui qu'on appela plus tard *l'honnête homme.* « J'entends *homme de bien* qui a de quoy et ne faict desplaisir à personne. — Doncques tu appelles *homme de bien*, non pas celui qui faict le bien, mais celui qui ne faict point de mal. » (*Dyalogue de la teste et du bonnet, traduict de l'italien en françoys.* Paris, Chrestien Vechel, 1542, in-4°, folio D. iij.) Nous terminerons ces rapprochements par une autorité irrécusable : « Il ne suffit pas, dit l'abbé de Fleury, de garder les devoirs essentiels de la probité qui font *l'homme de bien*, il faut aussi garder ceux de la société qui font *l'honnête homme.* » (*Traité du choix et de la méthode des études.* Paris, Janet, 1822, in-8°, p. 168.)

Lumigny avec un de ses amis qui connoissoit mademoiselle de La Suze. Là cette folle s'éprit de Lacger, et le lui dit. Elle lui a écrit un million de lettres et de vers les plus passionnés qu'on puisse voir; mais ses belles-sœurs les empêchoient de *joindre* (1). Elle vint ici; il alloit la voir et portoit une lettre; elle se tenoit sur le lit, lui au pied, et mettoit cette lettre dans sa mule de chambre droite, et en prenoit une autre dans la gauche. Il la vit, déguisé sur les chemins, et une autre fois, comme il faisoit semblant d'aller à la chasse. Il se ruinoit en laquais et en messagers qu'il a fallu quelquefois envoyer jusqu'à Betfort.

Ce galant homme avoit conté cette histoire à Frémont, qui ne le croyoit pas, car c'est un des plus grands menteurs du monde; mais il n'en douta plus par une aventure assez plaisante que voici: Comme il étoit en Champagne, un Anglois lui demanda la *passade* (2). « J'avois, lui dit-il en mauvais françois, » une attestation de M. l'agent du roi d'Angleterre; » mais on me l'a déchirée à Lumigny. » Frémont, qui étoit peut-être le seul homme en Champagne qui sût cette affaire, lui demande comment cela étoit arrivé. « Comme je fus à Lumigny, deux demoiselles » me demandèrent si j'avois des lettres de *M. Lacger*, » j'entendis *M. l'agent;* je tire mon attestation; elles » se jettent dessus, et, en se l'arrachant l'une à l'autre, la déchirent; après cela la plus jeune (on l'appeloit mademoiselle de Nermanville) vint à moi » avec une lettre, et me dit : — C'est de Lacger, et » non de l'agent, que je vous demande une lettre, » donnez-la-moi; en voilà une pour lui (elle faisoit » cela pour voir s'il n'en avoit point).—Je lui jurai que

(1) De *joindre*, c'est-à-dire de *parvenir* à leur adresse.
(2) La *passade*, ou l'hospitalité pour une nuit.

» je ne savois ce que c'étoit. » La comtesse trouva moyen après de lui parler ; elle lui parla en anglois, lui donna une lettre pour Lacger, lui enseigna son logis, et l'assura qu'il l'assisteroit. Il les servit depuis, et porta quelque temps leurs lettres. Déjà Lacger s'étoit servi de ces pauvres Anglois, qui vont demandant leur vie, et c'est pourquoi les deux filles demandèrent des lettres à celui-ci.

Le comte de La Suze est un homme où jamais il n'y a eu ni rime ni raison. Lui et sa femme avoient plus de quatre-vingt mille livres de rente. Pour l'acquitter, on lui proposa de se contenter de douze mille écus par an pour quelques années ; jamais il n'y voulut entendre. Il avoit cent personnes chez lui, cent cinquante chiens avec lesquels il n'a jamais rien pris, grand nombre de méchants chevaux. Là-dedans on n'est point surpris quand on vous annonce de vous coucher sans souper, tant toutes choses y sont bien réglées. Il buvoit un temps du vin, un autre de la bière, et un autre de l'eau. On dit qu'il est assez plaisant en débauche. « Quand je n'aurai plus rien, di» soit-il, j'irai avec les Allemands. » Betfort lui valoit quarante mille livres de rente ; mais, ayant pris le parti de M. le Prince, il a tout perdu.

Après une ivrognerie célèbre à Brissach, comme il s'en retournoit, un troupeau de cochons, l'ayant renversé sur le pont, lui passa sur le corps, et il crioit : « Quartier, cavalerie, quartier ! »

L'aînée de La Suze se retira avec une sœur qu'elle a mariée en Bretagne. La cadette demeura encore quelque temps ; mais elle quitta sa belle-sœur, et mourut bientôt après. Elle étoit fort aimable.

On parla ensuite d'un greffier du Conseil, nommé Potel, garçon fort médiocre ; mais il fit de la dépense

pour elle, et la suivit au Maine. Je crois qu'il n'en a rien eu : mais le comte du Lude, qui parut après sur les rangs, en eut apparemment tout ce qu'il voulut.

De Vannes Matharel, qui étoit familier chez le maréchal de Châtillon, lui fit un jour des reproches de sa façon de vivre, car elle avoit fait cent sottises. Elle lui dit : « Vois-tu, ce n'est point ce que tu penses ; ce » n'est que pour tâter, que pour baiser, pour badi- » ner ; du reste, je ne m'en soucie point. Mon mari » me le fit douze fois ; c'étoit comme s'il l'eût fait à » une bûche. Si on m'avoit mariée comme j'eusse » voulu, je ne ferois pas ce que je fais. » Parlant à une dame huguenote, veuve de M. de Clermont de Gallerande, beau-frère du maréchal, elle lui confessa que le comte du Lude en avoit tout eu ; depuis, elle le lui nia, et lui dit : « Que c'étoit un coureur qui » avoit eu la v....., s'il ne l'avoit encore. » Mais ce que je sais de mieux, c'est ce qu'elle a fait à Rambouillet, celui qu'on appela depuis Rambouillet-Candale (1). Elle lui dit une fois qu'elle étoit entièrement persuadée de son mérite ; depuis, à la première occasion,... elle lui écrivit cent extravagances. Il ne lui fit aucune réponse ; mais il y fut un jour qu'elle l'en avoit fort prié : elle étoit au lit. Elle fit si bien qu'en présence de ses demoiselles, qui ne sortoient jamais de la chambre (elles étoient un peu espionnes), elle mit le rideau sur lui, de sorte qu'elle se fit voir à lui toute nue. Elle a le corps beau ; mais pour le visage

(1) On lui avoit donné ce surnom à cause de ses bonnes fortunes. C'est l'auteur des madrigaux et le beau-frère de Tallemant Il ne faut donc pas s'étonner que notre écrivain ait connu des particularités que le mystère auroit dû voiler.

il y a de la moue de son père.... Elle fut après pour le voir, et le pressa de trouver un lieu où ils pussent être en liberté. Lui, qui croyoit qu'il n'y faisoit pas trop sûr, et qui étoit engagé ailleurs, fut long-temps sans s'y pouvoir résoudre. Enfin il fallut pourtant cesser de faire le cruel : il n'alla point un dimanche à Charenton, et il s'assura de la porte de la cour de derrière du logis de son père. Après avoir fermé soigneusement toutes les fenêtres et toutes les portes qui donnoient sur cette cour, et avoir fait dire qu'il n'y étoit pas, il prit ensuite des porteurs affidés dont la chaise étoit marquée 20 (1), et les envoya chez madame de Revel, veuve d'un avocat-général de Grenoble, où elle avoit demeuré quelque temps, quand elle changea de religion, de peur d'être obligée de suivre son mari. Or, la comtesse devoit aller chez cette dame en chaise, et renvoyer tout son monde, faisant semblant d'y vouloir passer l'après-dînée; ce qu'elle fit, et après avoir été un moment en haut, elle dit à madame de Revel : « Qu'elle étoit montée plu-» tôt pour savoir si elle la retrouveroit dans deux » heures que pour lui faire une visite; car, dit-elle, » j'ai une affaire qui presse. »

Après elle descend et crie : *Mes porteurs;* c'étoit le mot; elle entre dans la chaise, va chez Rambouillet : on la porte jusque sur l'escalier, car l'appartement du galant répond sur le derrière, et est par bas. Il la baisa tant qu'il put. Dans le déduit il lui disoit : « Voilà le sang de Coligny bien humilié! » Il dit qu'elle n'est point badine, et qu'elle ne lui sut jamais dire que : « Ah! mon cher, que je vous aime! » Il lui dit : « Qu'il ne lui avoit pas autrement d'obli-» gation de ce qu'elle avoit fait pour lui, et que le

(1) Toutes les chaises ont leur numéro.

» comte du Lude en avoit eu autant. » Elle souffrit cela sans se fâcher; elle ne lui avoua pourtant rien, et lui dit seulement qu'en causant de l'amour avec sa belle-sœur de Nermanville, la pucelle lui disoit : » Mais, ma sœur, à vous ouïr, je pense que si vous » vous trouviez seule avec un homme que vous aimas- » siez, vous lui permettriez toute chose.— Peut-être, » disoit-elle; je n'en voudrois pas répondre.» Rambouillet fut quinze jours sans y aller : il lui dit qu'il y avoit été trois fois; elle le crut bonnement, car on lui fait accroire tout ce qu'on veut; mais il ne lui fit rien, et, ce qui est étonnant, ils se sont vus cent fois depuis, et elle n'a jamais fait semblant de se souvenir de ce qui s'étoit passé entre eux. * Vous diriez une g.... qu'on a vue en une passade.

Un Saint-d'Hierry, fils de feu Roques, écuyer du cardinal de Richelieu, a été son galant ensuite. Les demoiselles se relâchoient, et tout alloit à l'abandon. De Vannes se tourmenta tant qu'il lui fit donner l'ordre de se retirer. Depuis, ses parents la pressant d'aller trouver son mari, qui étoit passé en Allemagne, elle dit à madame de La Force qu'elle avoit du mal. Regardez quelle effronterie! Cela pouvoit être vrai. On disoit qu'elle avoit donné une v..... à l'abbé d'Effiat. Elle a dit depuis à Rambouillet qu'elle avoit dit cela pour ne pas aller avec son mari, et au même temps elle lui avoua qu'elle avoit couché avec le comte du Lude.

Enfin elle changea de religion, afin qu'on ne la fît point sortir de Paris. Elle fut quelque temps aux Carmélites, à condition de ne point quitter ses mouches, et de sortir deux fois la semaine. Un nommé Hacqueville (1) étoit alors son galant. Les dévotes,

(1) Ce devoit être le d'Hacqueville qui se multiplioit pou

voyant qu'elle ne prioit point Dieu les matins, et qu'elle ne faisoit que se mirer, lui ôtèrent ses miroirs. Le lendemain elle n'en trouva pas un; on lui dit qu'elle n'en auroit qu'après avoir prié Dieu.

J'ai oublié de dire qu'on trouva dans la cassette de mademoiselle de Nermanville cent lettres d'amour de la comtesse, que ses belles-sœurs gardoient pour tâcher à faire rompre le mariage; c'est pour cela qu'elles vouloient avoir des lettres de Lacger. Ce fou se vante qu'il a couché avec elle. Elle dit qu'il avoit été assez impertinent pour lui dire qu'il avoit été cruel à la reine de Suède pour lui être fidèle. Il a été quelque temps en Suède.

La meilleure aventure qui soit arrivée à la comtesse, ce fut quand Bertaut, l'*incommode* (1), à la première visite, après maint beau propos sur ses mérites, lui sauta au cou, et lui voulut lever la jupe. Elle appelle ses gens tout en colère; mais, à leur vue, elle se retint, et leur dit seulement: « Raccom« modez ce feu. » C'étoit l'hiver. Quand ils se furent retirés: « Ne vous repentez-vous point? lui dit-elle; » sans la considération de madame de Mauteville, » je vous perdrois. » Après, elle alla conter sa déconvenue à madame de Revel, qui lui dit: « Voilà » bien de quoi! Madame de Savoie a bien été colletée (2). »

M. de Guise lui en a conté huit mois durant; mais

rendre service, et qui étoit l'ami du cardinal de Retz, de madame de Sévigné, de madame de La Fayette, etc.

(1) On a vu plus haut, p. 138 de ce volume, l'article de Bertaut, frère de madame de Motteville.

(2) Allusion à l'anecdote du président Thoré, fils du surintendant d'Emery. (Voyez p. 77 de ce volume.)

ils sont si visionnaires l'un et l'autre (1), qu'on ne sauroit trop dire s'il en est rien arrivé. Rambouillet l'avertit que dès qu'elle lui auroit fait quelque faveur, il la laisseroit là. Le maréchal d'Albret y alla ensuite.

Un nommé des Colombys, grand brutal, lui en conta, et lui donna sur les oreilles une fois. L'abbé de Bruc, frère de madame du Plessis-Bellière et de Montplaisir (2), s'y attacha ensuite. Il y va tant de gens, que c'est une vraie cohue. Elle devient fort grosse; elle a des affectations insupportables. Elle ne parle qu'à certaines gens; ailleurs, elle dit les choses si languissamment, et avec une telle négligence, qu'elle ne daigne pas former les paroles.

Le reste est dans les Mémoires de la régence.

CLXVIII

LE MARÉCHAL DE SAINT-LUC (3).

Le maréchal de Saint-Luc s'appeloit d'Epinay; c'est une bonne maison de Normandie. C'étoit un étrange maréchal de France. On disoit qu'il y avoit en lui de quoi faire six honnêtes gens, et qu'on ne pouvoit pas dire pourtant que ce fût un honnête homme. Il étoit bien fait, dansoit bien, jouoit bien

(1) Voyez au tome II, p. 27, des détails sur les rêveries de M. de Guise.

(2) René de Bruc, marquis de Montplaisir, poëte assez distingué, passe pour avoir eu quelque part aux ouvrages de la comtesse de La Suze.

(3) Timoléon d'Épinay de Saint-Luc, né en 1580, mort à Bordeaux, en 1644

du luth, étoit adroit à toutes sortes d'exercices, avoit de l'esprit, et se mêloit même d'écrire en vers et en prose; mais il ne faisoit rien avec grâce. M. de Termes avoit promis des vers à quelqu'un pour le carrousel; l'autre les lui demanda. « Ma foi, répon- » dit-il, Saint-Luc a depuis quelques jours telle- » ment gourmandé les Muses, que je n'en ai pu » avoir raison. »

On conte de lui qu'ayant traité à Fontainebleau tous les princes lorrains, ils se firent tous jolis garçons. L'ambassadeur d'Espagne le vint voir après dîner. M. de Guise, croyant ôter son chapeau pour le saluer, ôta sa perruque, et demeura la tête rasée. Cet ambassadeur en sortant, comme M. de Saint-Luc le conduisoit, lui dit: « Vous n'irez pas plus » avant, et je vous en empêcherai bien; il n'y a guère » de plus forts hommes que moi. » Le maréchal, un peu soûl, lui qui se piquoit d'être grand lutteur (1), crut que cet homme lui offroit le collet; il le prend, et le culbute en bas des degrés. Cela fit bien du bruit; mais on apaisa tout en disant que le maréchal avoit bu. « Je croyois, disoit-il, qu'il me défioit à la lutte. »

C'étoit un plaisant homme en fait de femelles. M. de Bassompierre, son beau-frère, lui écrivoit de Rouen: « Venez vite pour mon procès; j'ai besoin » de vous; venez en poste le plus tôt que vous pour- » rez. » Il part. Le voilà dès sept heures du matin à Magny; c'est la moitié du chemin: il demande un couple d'œufs. Une servante assez bien faite lui ouvre une chambre. « Ah! ma fille, lui dit-il, que vous » êtes jolie! Quel bruit est-ce que j'entends céans?

(1) Il disoit un jour à propos de cela, qu'il étoit un Samson. « Au moins, dit M. de Guise, avez-vous une mâchoire d'âne. » (T.)

» — Il y a une noce, monsieur. — Danserez-vous ?
» — Vraiment, répondit-elle, je n'en jetterois pas
» ma part aux chiens. » Il dit qu'il vouloit en être, oublie M. de Bassompierre, s'habille comme pour le bal, et gambade jusques au jour. Par bonheur, l'affaire avoit été différée.

Une autre fois, passant en poste par Brives-la-Gaillarde, il demanda à boire à une hôtellerie; la fille de la maison lui plut: il lui demanda si elle avoit des sœurs. « J'en ai deux qui valent mieux que » moi. » Il descend de cheval, et y demeura trois jours, un jour pour chacune, et disoit qu'il ne se pouvoit lasser de manger des pigeonneaux que ces *divines mains* avoient lardés. Par ces sortes de visions il faisoit enrager ses gens: ils disoient tout ce qu'ils vouloient, il ne s'en fâchoit jamais. La Hoguette, celui qui a fait le Testament d'un père à son enfant, étoit à lui (1).

Il épousa en deuxièmes noces madame de Chazeron (2), une des plus belles femmes qu'on pût voir, mais qui avait une fine v..... Il disoit : « Si elle me » donne des pois, je lui donnerai des fèves. » Il en tenoit aussi. Il en fut long-temps amoureux. Un jour il envoya un page pour savoir de ses nouvelles : le page lui rapporta qu'il l'avoit trouvée à table tête à tête avec le maréchal de Brézé, et qu'ils man-

(1) Pierre Fortin de La Hoguette. Son livre est intitulé : *Testament*, ou *Conseil d'un père à ses enfants.* 1655, in-12. Cet excellent livre a eu un grand nombre d'éditions.

(2) Marie Gabrielle de La Guiche Saint-Geran épousa, en 1614, Gilbert, baron de Chazeron, gouverneur du Bourbonnois, et, le 12 juin 1627, elle se remaria avec le maréchal de Saint-Luc. Elle mourut à Paris, le 27 janvier 1632, *après une maladie de sept années.* (*Père Anselme*, VII, 445.)

geoient des perdrix en carême. Il pesta terriblement contre elle.

Son fils aîné, le comte d'Estelan, âgé alors de ving-deux ans, se mit à rire: « De quoi riez-vous? » — C'est que je me suis souvenu de certaines per- » sonnes qui, après avoir plus pesté que vous, ne » laissoient pas d'épouser les gens. » Aussi l'épousa-t-il ensuite. Cette v..... lui avoit été donnée par son mari, jeune homme qu'on avoit envoyé voyager en Italie, après l'avoir marié à dix-sept ans; il en apporta ce beau présent à sa femme. Huit mois durant, en secondes noces, elle se porta assez bien; elle engraissa: on la croyoit guérie; mais depuis elle ne fit qu'empirer. Elle étoit tourmentée avant cela d'une faim canine, et ce fut à cause que M. de Saint-Luc avoit le meilleur cuisinier de la cour qu'elle l'épousa. Enfin elle rendoit tout deux heures après. Il lui falloit faire je ne sais combien de repas par jour, et pour dormir, prendre de l'opium le soir (1).

(1) Voiture fait allusion à cette circonstance dans une lettre adressée au cardinal de La Valette, où il décrit une collation offerte à madame la Princesse, au château de La Barre, par madame du Vigean; il ajoute : « Cette particularité, mon- » seigneur, a été rapportée par malheur à madame la maréchale » de Saint-***, et quoiqu'on lui ait donné vingt drachmes d'opium » plus que d'ordinaire, elle n'a jamais pu dormir depuis. » Tallemant fait sur cette lettre une observation qui concorde avec ses Mémoires. Nous la rapportons pour ne rien négliger de tout ce qui établit leur authenticité. « Madame de Saint-Luc, fille du ma- » réchal de Saint-Geran, du premier lit. Il la maria à M. de » Chazeron, qui étoit encore assez jeune pour aller en Italie voir » le pays. Là il prit une v..... si maligne qu'il en mourut, et sa » femme n'en a jamais pu guérir. Elle épousa le maréchal de » Saint-Luc, qui ne craignit pas qu'on lui pût rien donner qu'il » n'eût déjà. Il avoit le meilleur cuisinier de la cour, ce qui fut

Son fils, le comte d'Estelan, voyant que sa survivance de Brouage viendroit bien tard, et que son père avoit d'assez bonnes dents pour tout manger, prit la soutane, à la persuasion de M. de Bassompierre, qui le trouvoit d'une figure assez propre pour l'Eglise. On lui donna une abbaye de dix mille livres de rente qu'avoit son frère, aujourd'hui M. de Saint-Luc.

CLXIX

LE COMTE D'ESTELAN (1).

Il avoit dix mille livres de rente en une abbaye, autant sur le comté d'Estelan, autant sur les Suisses, dont M. de Bassompierre étoit colonel, et une pension d'autres dix mille livres, que le Roi lui donna pour renoncer à la survivance de Brouage. Il jouit de ces deux pensions trois ans durant, car M. de Bassompierre ayant été mis dans la Bastille, ne lui pouvoit rien laisser prendre sur les Suisses, et la cour ne lui paya plus sa pension; on ne le considéroit qu'à cause de son oncle. Il haussa son abbaye de quatre mille livres de rente; ainsi il de-

» un grand charme pour elle, car son mal lui avoit donné une » faim épouvantable, et qui ne se pouvoit assouvir; elle re- » jetoit tout incontinent, et ne pouvoit dormir la nuit qu'avec « de l'opium. » (*Commentaire de Tallemant sur Voiture. Bibliothèque de l'Arsenal.*)

(1) Louis d'Épinay, abbé de Chartrice en Champagne, comte d'Estelan, nommé à l'archevêché de Bordeaux, mourut en 1644, six semaines après son père.

meura avec vingt-quatre mille livres de revenu pour tout bien.

Si M. de Bassompierre fût demeuré à la cour, notre abbé eût fait fortune, car il avoit de l'esprit. Il étoit porté à la satire. Un jour M. de La Rochefoucauld le défia de rien trouver contre lui; il fit ce sonnet qui a tant couru. Un gentilhomme qui a été à M. de Saint-Luc m'a assuré que ce n'a point été le comte d'Estelan qui a fait l'épitaphe que voici, mais bien Comminges :

La mort ici-dessous rangea
Deux corps qui mangèrent Brouage;
Ils eussent mangé davantage,
Mais la v..... les mangea.

Mais Malleville, qui étoit à M. de Bassompierre, m'a dit que le comte avoit fait depuis celle-ci par avance :

Enfin Saint-Luc ici repose,
Qui ne fit jamais autre chose.

M. de Bassompierre étant dans la Bastille, le comte ne demeuroit guère à la cour : il alloit souvent à Sainte-Menehould, en Champagne, proche de son abbaye. Il y avoit meublé une chambre chez un élu, nommé d'Origny. Or, il avoit fait l'histoire des cinq premières années du ministère du cardinal de Richelieu (1), et une satire du passage de Bray, que plusieurs personnes ont à cette heure, quoiqu'à sa mort il l'ait fait brûler, avec bien des saletés qu'il avoit faites (2), comme l'origine du b....l, etc.;

(1) On attribue au comte d'Estelan la satire intitulée : *Le Gouvernement présent, ou Éloge de Son Éminence.* (Voyez la *Note* de la page 171 du tome II.)

(2) Ménage met le comte d'Estelan au nombre de ceux qui

pour moi, je l'ai eue de sa sœur, la religieuse à Reims : son frère en a une copie. Puis il l'avoit donnée à feu M. d'Espesses, et même à feu Châtelet, pour avoir sa satire contre Laffémas.

La cour vint une fois à Sainte-Menehould : il en part. Comme il fut à vingt lieues de là, il s'avisa qu'il avoit laissé cette histoire et autres pareilles dans un cabinet d'ébène en cette chambre. Il jure et peste. Ce gentilhomme qui a été page de son père s'offrit à les aller retirer. Il arrive justement comme M. de Chavigny, qui logeoit de ce jour-là dans cette chambre, étoit par bonheur sorti avec tous ses gens : il trouve moyen d'y entrer, et emporte tout ce qu'il falloit. Le soir même M. de Chavigny, sachant à qui étoient ces meubles, demanda la clef de ce cabinet ; peut-être même le fit-il ouvrir, faute de clef. Depuis, le cardinal sut qu'il avoit fait cette histoire ; il envoya M. le chancelier pour en voir quelque chose. Le comte y avoit mis ordre, et ne lui montra qu'une copie où il n'y avoit que des choses à l'avantage du cardinal. Le cardinal Mazarin a voulu avoir l'original. M. de Saint-Luc, dès qu'il put le recouvrer, le lui donna sans en rien lire ; je le sais de ce même gentilhomme qui le lui porta.

Le comte, voyant son père mort, prit la poste pour venir à Paris ; il tombe, et son cheval sur lui : il cracha du sang, se gouverna assez mal à Tours, où il s'arrêta, et mourut au bout de quinze jours, à l'âge de quarante ans.

ont fait des vers de galanterie. (Voyez l'*Anti-Baillet*, à la suite des *Jugements des Savants*. Paris, 1730, in-4°, VIII, 441.)

CLXX.

LA MONTARBAULT, SAMOIS, ET DE LORME.

La Montarbault étoit fille d'un fermier d'Anjou : elle fut mariée à un homme de la condition de son père ; mais elle le quitta bientôt, soit qu'elle se fût fait démarier, ou autrement. Elle vint à Paris, où elle fut entretenue par de Lorme, le médecin. Cet amant ne lui étant pas assez fidèle pour l'arrêter, elle voulut faire une finesse qui lui pensa coûter bon. Elle prit du poison, et ensuite de l'antidote ; mais elle avoit pris du poison en telle quantité, que si de Lorme ne fût survenu à propos, elle passoit le pas ; encore eut-il bien de la peine à la sauver. Depuis elle épousa un gentilhomme, nommé Montarbault, à qui elle ne voulut jamais rien accorder qu'ils ne fussent mariés. Cet homme s'en lassa bientôt ; car, quoiqu'elle fût belle, elle avoit l'esprit si turbulent, si enragé, qu'on ne pouvoit vivre avec elle. Sa beauté commençant à diminuer, elle se mit à *souffler ;* elle avoit un million de secrets, et voyant qu'elle se décrioit à Paris, elle alloit faire de petits voyages dans les provinces. Une fois elle fit si bien accroire au duc de Lorraine qu'elle faisoit l'or, qu'on a vu des lettres de lui par lesquelles il la recommandoit comme la personne du monde la plus nécessaire à son État ; mais enfin cela alla si mal pour la pauvre alchimiste, qu'au lieu d'en rapporter de grandes richesses, elle y perdit pour sept à huit mille livres de pierreries, que le duc lui prit quand il vit que c'étoit une affronteuse. Après plusieurs

promenades, elle rencontra un Anglois qui se vantoit d'avoir trouvé l'invention de faire des carrosses qui iroient par ressort; elle s'associe avec cet homme, et dans le Temple (1) ils commencèrent à travailler à ces machines. On en fit une pour essayer, qui véritablement alloit fort bien dans une salle, mais n'eût pu aller ailleurs, et il falloit deux hommes qui incessamment remuoient deux espèces de manivelles, ce qu'ils n'eussent pu faire tout un jour sans se relayer; ainsi cela eût plus coûté que des chevaux.

Ce dessein avorté, elle accusa de fausse monnoie, car elle s'y entendoit fort bien, et c'étoit là toute sa pierre philosophale, un nommé Morel, qui avoit été commis de Barbier; mais elle, au contraire, fut accusée, et eut bien de la peine à se débarrasser.

En un voyage qu'elle fit en Normandie, le fils de la sœur de Chandeville (2), qui étoit neveu de Malherbe, la vit chez un gentilhomme. Il en devint amoureux, et cela n'est pas étrange, car il étoit jeune, et elle avoit encore de la beauté, étoit cajoleuse et débitoit agréablement; elle avoit changé de nom. Il fit en sorte auprès de sa mère, qui étoit veuve, qu'elle priât la Montarbault de venir chez elle. Cet adolescent, qui apparemment la trouva assez facile, la retint deux mois entiers chez sa mère, qui, charmée de cette femme, lui donna sa fille, qui sortoit de religion, pour lui faire voir le monde. Cette mère, comme on peut penser, n'étoit pas plus sage que de raison; ç'avoit toujours été une extravagante,

(1) Dans l'enclos du Temple, à Paris.

(2) Éléazar de Sarcilly, sieur de Chandeville, neveu de Malherbe, mourut à l'âge de vingt-deux ans. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. Ier, p. 15.)

qui se vouloit battre en duel à tout bout de champ. Voilà ces jeunes gens à Paris, logés dans le Temple, chez la Montarbault. Les voisins s'étonnoient fort de voir chez cette femme une jeune fille bien faite. Il arriva par hasard que la femme de chambre de mademoiselle de Rambouillet, qui étoit une fille fort adroite, se trouva un jour chez une femme de ses amies, au Temple, où elle vit cette jeune demoiselle, qui, ayant appris que cette fille coiffoit bien, la pria de trouver bon qu'elle allât se faire coiffer par elle à l'hôtel de Rambouillet. Elle y vint, et cela fut rapporté à madame la marquise, qui s'informa si bien, qu'elle sut que c'étoit la nièce de feu Chandeville, qu'elle avoit donné autrefois à M. le cardinal de La Valette. Le frère, qui avoit accompagné sa sœur, fut contraint d'aller saluer madame de Rambouillet, et lui fit un galimatias qui faisoit assez voir qu'il y avoit de l'amour, et qu'i ln'avoit osé la venir voir, de peur que cela ne se découvrît. Enfin, quelques parents qu'ils avoient ici renvoyèrent cette fille à sa mère. On lui fit avouer que la Montarbault l'avoit voulu mener plusieurs fois chez M. de Chevreuse et ailleurs, et que pour y faire consentir le frère, elle lui disoit : « Cela me servira, parce que ceux à qui » j'ai affaire aiment fort à voir de belles personnes. » Ce garçon, qui s'appeloit Samois, demeura à Paris. Quelque temps après il vint retrouver madame de Rambouillet, et lui dit qu'il recherchoit une fille fort riche, et qu'il n'y avoit qu'une difficulté à l'affaire, c'est qu'il s'étoit vanté d'être parent de MM. de Montmorency, et qu'on souhaitoit qu'il fût reconnu pour tel. « Sur cela, madame, continua-t-il, je me » suis adressé à vous, comme à une personne qui » aimoit fort feu mon oncle, pour vous prier d'ob-

» tenir cette grâce de madame la Princesse. » La marquise, au lieu de lui dire les véritables raisons, qu'il n'eût pas comprises, lui dit qu'elle n'étoit pas en état de sortir. Un mois ou deux après, il la vint encore voir, et lui dit qu'il étoit marié, mais le plus malheureusement du monde. « J'avois recherché l'une » des deux filles de la baronne de Courville, auprès » de Châteaudun. Ces filles étoient en pension dans » une religion à Paris. Je la fus demander à la mère : » elle, qui, quoiqu'elle ait cinquante ans, est encore » assez passable, me dit que pour ses filles elle ne » les vouloit point marier, mais que si je voulois l'é- » pouser elle, j'y trouverois mieux mon compte, et » qu'elle avoit tant de revenu. Nous nous marions, » mais j'ai épousé un diable ; elle a toujours le bâton » à la main ; elle bat ses gens et ses paysans à ou- » trance ; et pour moi, le lendemain de nos noces, elle » me dît mille injures. » En disant cela, le galant homme dit toutes les injures de harangères et de crocheteurs. Madame de Rambouillet, surprise de cela, le pria de ne dire plus de ces choses-là. « Vraiment, » madame, ce n'est pas là tout ; ma mère et ma sœur » la vinrent voir ; elle les appela..... (là, il en dit de » plus terribles que les autres). Elle passa bien plus » avant ; elle frappa ma mère ; ma mère le lui rendit ; » elle mit ma mère en prison ; ma mère l'y mit à son » tour ; elle m'a battu, je l'ai battue. Enfin, après » bien du vacarme, nous sommes venus à Paris. » Tout le jour elle ne fait qu'escrimer. » Madame la marquise disoit qu'elle espéroit que ces deux femmes se battroient enfin en duel. « Elle mange, ajouta-t-il, » quarante huîtres tous les matins (c'étoit en carême), » et pour moi et mes gens, elle nous fait mourir de faim.

Or, cette madame de Courville, comme je l'ai

appris dans le pays, durant la vie de son mari et après, s'étoit toujours divertie; et n'ayant plus aucun reste de beauté, elle avoit été contrainte de prendre un homme qui lui servoit de maître-d'hôtel et de galant tout ensemble. Samois le trouva un jour couché avec elle; mais comme il vouloit faire du bruit, elle lui dit : « Vous avez pu savoir mon hu-» meur, et vous ne devez pas prétendre que je vive » mieux avec vous qu'avec mon premier mari. » Samois voulut décharger sa colère sur cet homme, mais comme il est débonnaire, il se contenta de le chasser. Il enferma pourtant sa femme, et ne la laissoit voir à personne. Un conseiller du Châtelet de Paris, qui avoit été autrefois fort bien avec elle, sut qu'elle étoit prisonnière, et envoya un homme qui adroitement se glissa dans la maison, un jour qu'un gentilhomme avoit eu permission de lui parler; il lui dit la bonne intention du conseiller, qui, quelque temps après, envoya un lieutenant du prévôt de l'hôtel pour la délivrer. Ce lieutenant mit le mari et la femme bien ensemble. Quelque temps après, une affaire les obligea à venir à Paris tous deux. L'argent manqua bientôt au cavalier, qui, pour en avoir, vendit les chevaux et le carrosse de sa femme; mais elle, n'entendant point de raillerie, trouva moyen de le faire mettre au Châtelet pour dettes. Je pense que le conseiller ne nuisit pas à cette affaire. Depuis, il vint demander franchise à l'hôtel de Rambouillet, parce qu'il avoit été, disoit-il, d'un duel. Celui à qui il parla lui dit qu'il ne seroit pas en sûreté. « Comment, répondit-il, et n'est-ce » pas un hôtel ? »

Pour de Lorme (1), dont nous avons parlé ci-des-

(1) Charles de Lorme, premier médecin de Henri IV et de

sus, les eaux de Bourbon, qu'il a mises en réputation, l'y ont mis aussi lui-même. Il a gagné du bien et est à son aise.

Il conte lui-même qu'il donna des coups de bâton à un médecin de la Faculté. Madame de Thémines, depuis maréchale d'Estrées (1), avoit un fils fort malade. De Lorme demanda du secours; on appela M. Duret (2) et un autre. Quand ce fut à entrer, Duret, comme le plus vieux, passa; l'autre médecin, comme étant de la Faculté de Paris, le suit. De Lorme, en présence du maréchal d'Estrées, qui recherchoit la marquise, prend un bâton de cotret et rosse cet homme, qui se sauve. Duret s'enfuit; on court après lui. « Hé! monsieur, vous n'ordonnez » rien pour mon fils?—Faites-le saigner, madame.» Et jamais on ne put le faire revenir. De Lorme pouvoit avoir alors quarante-cinq ans.

On dit qu'il prétendoit que ceux de Bourbon lui érigeassent une statue sur les puits; il se fit faire intendant des eaux, et puis vendit cette charge. On l'accuse d'avoir pris pension des habitants pour y faire aller bien du monde, et il y a grande appa-

Louis XIII, mourut en 1678, âgé de quatre-vingt-quatorze ans. Il avoit inventé un bouillon rouge, dont il faisoit une panacée universelle. On voit dans un livre intitulé: *Moyens faciles et éprouvés dont M. de Lorme, premier médecin et ordinaire de trois de nos rois...., s'est servi pour vivre près de cent ans* (Caen, 1683), les précautions singulières qu'il prenoit pour se préserver du froid et de l'humidité. Il se tenoit durant l'hiver dans une chaise à porteur, placée devant son feu. Il avoit un lit de brique, couchoit habillé avec six paires de bas drapés, des bottines, etc.

(1) Anne Habert de Montmort, veuve en 1621 de Charles de Lauzières-Thémines, épousa en deuxièmes noces François Annibal, duc d'Estrées, maréchal de France.

(2) Jean Duret, mort en 1629. (Voyez t. II, p. 65.)

rence, car sous ce prétexte il ne voulut jamais payer pour quarante écus de ciseaux et de couteaux qu'il avoit pris à la *Flèche* (1), à Moulins, et il trouva fort étrange qu'on les lui demandât, comme s'ils ne lui étoient pas assez redevables, à lui qui faisoit aller tant de gens à Bourbon, et qui disoit à tous que la *Flèche* étoit la meilleure boutique. Que ce soit cela ou autre chose, le maître s'est fait riche. Ce fut l'an 1656 qu'il fit cette vilainie. Il étoit allé accompagner à Bourbon l'abbé de Richelieu et ses sœurs ; il avoit avec lui sa demoiselle, car il ne va point sans cela, et il fallut que madame d'Aiguillon le souffrît. A cette heure qu'il est vieux, il craint le serein, et dès que cinq heures sonnent, il se met je ne sais quelle coiffe de crapaudaille (2) sur la tête, qui, avec son habit de satin à fleurs et ses bas couleur de rose, le font de la plus plaisante figure du monde.

J'ai ouï conter à feu Malleville une bonne chose de cet homme; il s'est toujours mêlé de belles-lettres Malleville lui montra une grande élégie qui s'appelle *Impatience amoureuse* (3). « Hé! lui dit-il, combien » faut-il de vers pour une pièce de théâtre?—Quinze » cents ou environ, dit Malleville.—Vraiment, ajouta » le médecin, vous en devriez faire une, voilà déjà » le tiers des vers fait.»

(1) Enseigne du coutelier.

(2) Étoffe du temps. Charles de Lorme a été gravé par Callot, en 1630. On y reconnoît l'habit de satin.

(3) C'est une élégie composée de cent vingt vers. (*Poésies du sieur de Malleville*. Paris, Nicolas Bessin, 1659, in-12, p. 95.)

CLXXI

JALOUX.

DES BIAS, RAPOIL, MOISSELLE, TENOSI, COIFFIER.

Des Bias (d'une terre auprès d'Avranches), frère aîné de Montferville, dont nous avons parlé ci-dessus, à l'article de Thémines (1), avant que d'être marié, ne bougeoit, à Paris, du b....l et du cabaret. Il étoit grand et bien fait, mais malpropre autant qu'on le peut être : quand sa chemise étoit noire comme la cheminée, il la troquoit contre une neuve chez une lingère, et en changeoit dans sa boutique. Il y a plus de treize ans qu'il est marié à une personne de bon lieu, bien faite et bien raisonnable : cependant il en est si jaloux, qu'après avoir été longtemps sans vouloir que personne allât dîner chez lui (il demeure à la campagne), bien loin d'y coucher ; il devint jaloux de ses valets même, et non content de l'avoir enfermée au troisième étage, afin qu'elle fût hors d'escalade, et qu'on n'y montât pas avec des échelles de corde, il chassa enfin tous ses gens, et quoique huguenot, il prit un Carme, à qui il se fioit, pour gouverner tout chez lui. Ce moine avec le temps lui devint suspect, et il le chassa aussi. Sa femme souffroit toutes ses extravagances avec une constance admirable. Elle a eu quatre enfants, et parce que ce mari a un petit doigt de la main gauche estropié et tout crochu, et qu'il dit que si elle fait

(1) Voyez l'*Historiette de la maréchale de Thémines*, page 19? de ce volume.

des enfants qui ne l'aient pas de même ils ne seront pas à lui, tous ceux qu'elle a faits ont le petit doigt de la main gauche crochu, soit par la force de l'imagination de la mère, soit que la sage-femme gagnée le leur rompe en naissant.

Ce maître fou porte toujours sur lui tous ses papiers les plus importants et ses principales clefs. Une fois, sur le point de partir pour Rouen, avant cette grande jalousie, il dit en lui-même : « Je me tue à » faire mes affaires moi-même, il faut prendre des » secrétaires.» Il en prend trois, et s'en va; à la dînée, il songe : « Ai-je de quoi occuper trois se- » crétaires ? » Il en renvoie un ; à la couchée un autre,. et le lendemain un troisième, disant : « J'ai bien » fait mes affaires jusqu'ici, je les ferai bien en- » core.» Il a de l'esprit, et faisoit bonne chère à ses amis quand il n'étoit pas si abîmé dans la jalousie. Son père étoit gouverneur de Lectoure; il l'avoit été de Pontorson.

Un médecin de Soissons, nommé Rapoil, avoit une femme bien faite, mais elle avoit une dartre à la joue qui se renouveloit tous les mois, en sorte qu'elle n'avoit par mois que quinze jours de beauté. Il en étoit jaloux, et quoiqu'il dît qu'il savoit bien le moyen de la guérir, par jalousie il ne la voulut jamais guérir entièrement. Il n'y gagna rien : elle étoit fort coquette, et enfin elle se fit démarier. Elle enrageoit quand on l'appeloit madame *Poilras* au lieu de madame *Rapoil.*

Un beau garçon de Paris, nommé Hérouard, sieur de Moisselle, se trouvant avec peu de bien, à cause que son père avoit mal fait ses affaires, prit l'épée, et en Hollande, ayant acquis quelque réputation, une dame de quelque âge, mais riche, l'épousa. C'est

la plus folle de jalousie qui fut jamais : dès qu'il regarde une servante, elle la chasse. A Paris, elle eut soupçon que son mari regardoit de trop bon œil une belle fille de ses parentes, et à table en mangeant, après avoir été long-temps sans parler, elle s'écrioit : « Oui, en ma foi ! je le voudrois de tout » mon cœur qu'elle fût cent pieds sous terre, cette » mademoiselle Marton ! » C'étoit le nom de la belle. Et dans cette vision une cassette lui ayant été volée, elle disoit que c'étoit cette fille qui l'avoit, et qu'une sorcière la lui avoit fait voir dans son ongle. Elle devint jalouse de la grand'mère de son mari. Elle étoit venue de Hollande ici pour le ramener, et d'ici elle le suivit en Poitou, où il est allé voir ses parents. Il est contraint, quand il est levé, de sortir jusqu'au soir, et s'est accoutumé à la laisser criailler tout son soûl.

Voici une histoire plus étrange que toutes les autres. Un gentilhomme provençal, nommé Tenosi, s'en allant faire un voyage en Levant, recommanda sa femme à un autre gentilhomme, avec lequel il faisoit profession d'une amitié très-étroite : cette femme étoit belle ; cet ami en devint bientôt amoureux, et enfin la femme ne fut pas plus fidèle que lui. Ils vécurent de sorte que tout le monde savoit leurs amours. Au bout de quelque temps le bruit courut que le mari étoit mort; mais ce bruit étoit faux, et il revint la même année. Ces amants, comme j'ai dit, avoient eu si peu de discrétion, qu'ils ne doutoient point que le mari ne fût bientôt averti de tout; ils se résolurent de s'en défaire, et l'empoisonnèrent : ils sont pris et condamnés à avoir la tête coupée, tous deux en même temps, et sur un même échafaud. On les mène donc au supplice : cet homme étoit le

plus abattu qu'on eût pu voir, et la femme paroissoit beaucoup plus résolue que lui. Comme on le voulut exécuter le premier, il demanda qu'on ne l'exécutât qu'après cette dame, et le demanda avec tant d'instance, et dit des choses qui firent si fort croire qu'autrement il mourroit comme un furieux, qu'on fut contraint de le lui promettre, de peur de le mettre au désespoir. Mais il n'eut pas plus tôt vu la tête de sa maîtresse à bas, qu'il témoigna une constance admirable, et mourut, s'il faut ainsi parler, avec quelque satisfaction. On sut de ses amis particuliers que c'étoit par jalousie, et qu'il étoit tellement possédé de cette passion, qu'il avoit eu peur, s'il étoit exécuté le premier, que la dame ne fût sauvée par quelque miracle, et qu'un autre n'en jouît après : ce fut ce qui l'avoit fait résoudre à empoisonner son ami, comme il l'empoisonna, le jour même qu'il fut arrivé, sans lui donner le loisir de coucher avec sa femme.

Coiffier est fils de Coiffier, qui a été commissaire au Châtelet, et dont la mère étoit cette célèbre pâtissière qui fut la première qui s'avisa de traiter par tête. Le père avoit eu quelque habitude avec le président Le Bailleul, lorsqu'il étoit lieutenant-civil; de sorte que s'étant mêlé des finances, quand le président fut fait surintendant, il prit Coiffier pour premier commis; d'Emery le continua. C'est un homme grave et terriblement cérémonieux. On disoit que d'Emery avoit Guerapin pour tenir parole, Chabenats pour fourber, et Coiffier pour faire des révérences. Madame Pilou disoit de lui que, pour commissaire du Châtelet, c'étoit un honnête homme, mais que pour un homme à carrosse, ce n'étoit qu'un benêt. Sa femme étoit aussi sotte que lui et par-delà. Ils avoient un fils assez honnête garçon, qui ne les

pouvoit souffrir, et il étoit toujours absent; ce fils mourut fort jeune. Son cadet est bien fait; mais vous verrez par la suite quel homme c'est. Il est à cette heure maître des comptes. Son père le maria, il y a quelques années, avec la fille de Vanel, celui qui, avec La Raillière, avoit fait le Traité des aisés. C'est une petite créature qu'on peut dire jolie; mais après les nains, il n'y a rien de si petit : il est vrai qu'elle est bien proportionnée. Cette petite créature, élevée par une mère dévote, fut ravie de trouver un garçon qui fût un peu dans le monde. Par malheur pour lui et pour elle, le père et la mère de Coiffier n'étoient pas alors à Paris, ou du moins en partirent aussitôt après: de sorte que le voilà en son ménage. Le mari, qui avoit ouï dire dans le monde qu'un galant homme devoit donner de la liberté à sa femme, lui laissoit faire en partie ce qu'elle vouloit : il lui donnoit même à faire la dépense : notez que c'étoit un oison. Elle ne se levoit qu'à midi, faisoit semblant de compter avec le valet de chambre de son mari, et ne comptoit point; tout alloit comme il plaisoit à Dieu : l'argent ne lui coûtoit rien. Elle donna une table de bracelet (1) de trente-cinq pistoles à une demoiselle de sa mère qui l'étoit venue coiffer quelquefois, et à la femme de chambre un mouchoir de quinze pistoles.

Il n'y avoit que trois jours que le père de sa mère étoit mort ; elle s'habilloit de couleur, et quand sa mère venoit, elle se mettoit entre deux draps toute habillée, et on a jeté quelquefois sur le fond du lit la tourte qu'elle alloit manger avec quelques jeunes garçons du quartier.

(1) On appeloit *table de bracelet* une pierre fine, taillée en brillant et enchâssée dans de l'or ou de l'argent.

Logée dans un des pavillons qui sont à l'entour du jardin du Palais-Royal, elle avoit une porte pour y entrer; elle s'y promenoit avec sa demoiselle jusques à deux heures après minuit, et le mari fut contraint de faire cacher des gens qui lui firent peur, afin qu'elle n'y allât plus si tard. Cette grande liberté que cet homme lui donna, durant l'absence de la belle-mère, la gâta entièrement, et quand les bonnes gens furent revenus, elle avoit déjà pris un fort méchant pli; d'ailleurs elle est naturellement étourdie, et par malheur elle a toujours eu affaire à des étourdis.

Le premier qui s'avisa de lui faire les doux yeux fut un jeune garçon de la ville, lieutenant aux gardes, nommé Busserolles, si fou qu'il alla attaquer lui seul, à la *Don Quichotte*, une bande de sergents qui menoient un homme en prison, et le délivra sans le connoître; il est vrai que son hausse-col, car il étoit de garde, imprima quelque terreur aux sergents. Depuis, il a parlé au Roi si sottement, qu'on l'a cassé, au lieu de le laisser traiter d'une compagnie. Ce galant homme alla un jour pour voir la petite dame. On lui dit qu'elle étoit là auprès, chez sa belle-sœur Vanel, de qui on médit furieusement avec Servien. Busserolles y va : la petite femme revient; on lui dit cela ; elle court chez sa belle-sœur; ils se parlent. La belle-sœur, qui savoit que déjà on étoit en soupçon chez le mari, ne trouva cela nullement bon, et fit dire à Busserolles qu'il ne revînt plus chez elle. Voilà grande rumeur au logis : on défend à la petite femme de voir sa belle-sœur; elle ne voyoit pas même sa mère, car la belle-sœur et la mère logeoient ensemble. Elle disoit une fois : « *Zésus!* que faire au Cours? Le Roi est parti.»

Il y en a aussi qui en sont fâchés. Tantôt elle a permission d'aller au Cours avec sa gouvernante, tantôt on la resserre tout de nouveau : le mari est devenu tout sauvage. Il a un frère qui a fait quelques campagnes ; on l'appelle d'Orvilliers. Ce garçon est bien fait et étoit assez raisonnable, mais à cette heure il garde sa belle-sœur : on croit qu'il en est amoureux. Elle le hait comme la peste.

Le beau-père, la belle-mère, et tous leurs gens, sont tous les espions de la jeune femme. Le bonhomme en usa fort sottement, car il rompit en visière plusieurs fois à des jeunes gens qui alloient là-dedans ; et enfin le portier eut ordre de ne la laisser voir à pas un homme. Quand on la demandoit il disoit : « Elle n'y est pas, » et elle, qui étoit toujours à la fenêtre, crioit : « J'y suis ; » mais cela ne servoit de rien.

Busserolles découvrit un jour qu'elle alloit au sermon avec la famille : il envoie un grand laquais qui fait si bien qu'il garde une place tout auprès de la petite dame, et il causa avec elle, à la barbe à *Pantalon*, tant que le sermon dura.

Elle fut assez long-temps en cette misère, n'allant en aucun lieu que sa belle-mère n'y fût, elle qui mouroit d'envie de voir des hommes. Enfin je ne sais par quelle rencontre on ne put s'empêcher de la laisser aller jouer dans le voisinage, chez le président Tubeuf. Son fils aussitôt en conte à la belle. Dès le premier soir elle lui permet de lui écrire, et non contente de cela, elle ne faisoit que chuchotter le lendemain à la messe avec lui. Le premier billet tomba entre les mains du mari. Le laquais de Tubeuf, aussi habile que son maître, rencontra Coiffier à la porte, qui lui fit avouer qu'il portoit un poulet

à sa femme, et lui donnant un louis d'or, il lui dit: « Je t'en donnerai autant toutes les fois.» Il faisoit réponse pour sa femme. Je pense que la demoiselle ou sa mère l'écrivoit. Au bout de huit jours le mari se lassa de donner des louis, et écrivit à Tubeuf : « Monsieur, soyez une autre fois plus fin ; » puis conta toute l'affaire à sa femme. La belle-mère meurt quelque temps après : cette petite étourdie ne put s'empêcher d'en témoigner de la joie ; elle vouloit aller à l'enterrement avec un collet clair : le mari dit qu'il le jetteroit dans le feu ; cela acheva d'aigrir les gens. Elle fut depuis comme prisonnière, jusqu'à entendre la messe chez elle, et à n'avoir permission de regarder à la fenêtre que certains jours. Quand Tubeuf alla à Francfort, elle et le mari entendant passer bien des gens, mirent la tête à la fenêtre ; il cria : « Il y en a qui sont bien aises ! »

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DU TOME CINQUIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.

HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

N. B. Un * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

Paris. — Imprimerie de Édouard Blot, rue Saint-Louis, 46.



Mademoiselle Paulet

(Parthenie.)

LES HIST...

TALLEMANT DES R...

MÉ...

...R SERVIR A L...

PUBLIÉS SUR LE MA...

...

Précédée d'une Notice ...

et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements

PAR M. MO... MERQUÉ

Membre de l'Académie royale des I...

TOME SIX...

PA...

GARNIER FRÈRES, ...

6, RUE DES SAINTS-PÈ...

18..



LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

DEUXIÈME ÉDITION

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits
et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres

---

TOME SIXIÈME

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

1861

MÉMOIRES
DE TALLEMANT.

CLXXII

MADAME LÉVESQUE ET MADAME COMPAIN.

Un procureur au Châtelet, nommé Turpin, avoit une des plus belles filles de Paris. Elle étoit blonde et blanche, de la plus jolie taille du monde, et pouvoit avoir environ quinze ans. Un jeune avocat, nommé Patru (c'est celui qui est aujourd'hui de l'Académie, et qui a fait de si belles choses en prose), la vit à la procession du grand Jubilé (1625). Sa beauté le surprit, et il ne fut pas le seul, car toute la procession s'arrêtoit pour la regarder. Le monsieur étoit beau, si la demoiselle étoit belle, et on pouvoit dire que c'étoit un aussi beau couple qu'on en pût trouver. Quoiqu'elle lui semblât admirable, et qu'il en fût touché, il ne voulut point l'aller voir; car, quoiqu'il fût extrêmement jeune, il voyoit bien que c'étoit une sottise que de se jouer à des filles. Aux Carmes, car ils étoient tous deux de ce quartier-là, il la rencontra à la messe; il en fut ébloui, et il dit qu'en sa vie il n'a rien vu de si beau. Elle le salua le plus gracieusement du monde Il se contentoit de passer quelquefois devant sa porte, où elle se tenoit assez souvent; s'il la regardoit d'un œil amoureux, elle ne le regardoit pas d'un œil indifférent. Comme il souhaitoit avec passion qu'elle

fût mariée, un avocat au Parlement, nommé Lévesque, l'épousa quelque temps après. C'étoit un petit homme mal fait et d'ailleurs assez ridicule. Voilà notre galant bien aise : il se met à aller au Châtelet, parce que le mari avoit pris cette route à cause de son beau-père. Le prétexte fut qu'un jeune homme doit commencer par là ; il se place bien loin de Lévesque, et fut assez long-temps sans le rechercher : il y fut bientôt en quelque réputation ; et un matin, s'étant trouvé avec quelques avocats, parmi lesquels étoit Lévesque, on proposa de faire une débauche pour voir ce que ce nouveau venu d'Italie savoit faire : Patru ne faisoit que d'en revenir ; Lévesque dit qu'il vouloit que ce fût le jour même, et chez lui. Ils y furent ; on fit carrousse (1) jusqu'à onze heures du soir : la femme y fut toujours présente, et ne quitta pas d'un moment la compagnie.

Notre amoureux étoit ravi d'avoir eu entrée chez la belle ; toutefois il n'osoit y aller sans quelque semblable occasion, car cette femme étoit entourée de cent sots, la plupart des adolescents d'avocats qui dirent bien des sottises dès qu'ils virent que Patru y avoit accès ; car il leur faisoit ombrage. Cependant on lui rapportoit qu'elle disoit mille biens de lui. Enfin il la rencontra tête pour tête, sous le cloître des Mathurins, et il fut obligé de lui dire qu'il n'avoit osé prendre encore la hardiesse de l'aller voir en son particulier ; elle, l'interrompant, lui dit qu'il y pouvoit venir quand il voudroit. Il y fut donc, et plus d'une fois ; mais les petits avocats mirent bientôt l'alarme au camp : le mari témoigna

(1) *Carrousse*, bonne chère qu'on fait en buvant et en se réjouissant.

qu'il n'y prenoit pas plaisir; elle en avertit Patru, car il avoit fait bien du progrès en peu de temps. Lui, pour faire une contre-batterie, se met à rendre bien des devoirs à la mère, qui logeoit porte à porte. Cette mère, aussi étourdie qu'une autre, prit ce garçon en telle amitié, qu'elle ne juroit que par lui. Cependant les jaloux firent tant de bruit, que le père se réveilla, et fit comprendre à sa femme qu'elle n'étoit qu'une bête. Notre galant a encore avis de cette nouvelle infortune : il se résout à rechercher le mari ; ce qu'il avoit fui autant qu'il avoit pu, parce que c'étoit un fort impertinent petit homme. Lévesque se piquoit de lettres, et savoit la réputation de notre avocat : il se laisse bientôt prendre, et à tel point qu'il en étoit incommode, car il ne pouvoit plus vivre sans Patru. Lui, pour s'en décharger un peu et avoir un peu plus de liberté en ses amourettes, pria d'Ablancourt, son meilleur ami, d'avoir la charité d'entretenir quelquefois cet impertinent. Ils lièrent une société ; ils mangeoient trois fois la semaine ensemble, tantôt chez d'Ablancourt, tantôt chez quelque traiteur.

Il arriva en ce temps-là que l'abbé Le Normand, ce fripon qui a fait quelque temps des catéchismes au bout du Pont-Neuf, et qui depuis a fait l'espion du cardinal Mazarin, étant parent de la belle, la prétendoit baiser; mais il le vouloit faire d'autorité; elle se moqua de lui. Enragé de cela contre Patru, il y mena un jeune abbé qu'on appeloit l'abbé de La Terrière, qui s'éprit aussitôt : celui-là n'y réussit pas mieux que lui. Tous deux, pour savoir la vérité de l'affaire, s'avisent de gagner un des prêtres qui, certains jours de la semaine sainte, sous l'orgue des Quinze-Vingts, donnent l'absolution des cas réser-

vés à l'évêque. Le galant avoit accoutumé de s'y confesser. Ce prêtre gagné s'y trouva seul. L'avocat se confesse à lui de coucher avec une femme mariée; et après cela le prêtre dit assez haut : « Je m'en vais, » je n'ai plus que faire ici ; j'ai su ce que je voulois » savoir. » Patru l'entendit. A quelque temps de là, je ne sais quel traîneur d'épée le vint trouver; Patru l'avoit vu plusieurs fois aux Carmes : « Monsieur, » lui dit-il, un tel abbé s'est adressé à moi pour » vous faire jeter une bouteille d'eau-forte et vous » faire donner quelques balafres sur le visage; mais » je n'ai garde de le faire. Comme vous voyez, je » vous en avertis; ne faites semblant de rien, lais» sez-le-nous plumer : il a encore quelque argent » de reste de son bénéfice qu'il a vendu à l'abbé Le » Normand. » Ce jeune abbé se fit Minime ensuite, et fit faire des excuses à Patru.

Cet abbé Le Normand étoit fils d'un maître des requêtes et petit-fils d'un commissaire du Châtelet. Lévesque étoit tout fier qu'un fils de maître des requêtes fût parent de sa femme. Enfin il vit bien que ce n'étoit qu'un impertinent. Bois-Robert appelle l'abbé Le Normand *Dom Scélérat*.

Les amants furent assez long-temps sans traverses, jusqu'à ce qu'un jour qu'ils étoient ensemble dans la chambre de la belle, le mari passe pour aller dans un cabinet, sans faire semblant de les voir ; le galant dit à la belle : « On nous l'a débau» ché tout-à-fait; il y a long-temps que je prévois » qu'il faudra rompre avec lui pour le faire revenir, » car il me recherchera sans doute; je m'en vais : » dites-lui que je suis parti très-mal satisfait, et que » je ne veux plus rentrer céans ; il ne manquera pas » de dire que c'est ce qu'il demande, mais ne vous

» en épouvantez point. » Cela arrive comme il l'avoit dit : Lévesque venoit de boire avec des jeunes gens qui lui avoient brouillé la cervelle. Au bout de quelques jours Patru trouve Lévesque aux Carmes, et lui tourne le dos tout franc. L'autre, qui avoit mis de l'eau dans son vin, en fut un peu surpris, et dit le jour même à sa femme : « Vraiment M. Patru est » tout de bon en colère ; il m'a aujourd'hui tourné » le dos aux Carmes. — Je vous avois bien dit, ré- » pondit-elle, qu'il partit de céans très-mal satisfait. » Ce ressentiment que Patru avoit témoigné fit l'effet qu'il espéroit ; voilà Lévesque à courir après lui. Comme ils étoient sur le point de renouer, Lévesque meurt en fort peu de jours, et il étoit si bien revenu, qu'il dit en mourant à sa femme qu'elle se fiât à lui en toutes choses, et qu'il n'avoit qu'un seul regret, c'est de n'avoir pas renoué avec lui. Il déclara aussi qu'il lui devoit quelque argent, dont Patru n'avoit pas de promesse, qu'il ne savoit pas au juste combien il y avoit, mais qu'on s'en rapportât à ce que Patru diroit.

La veuve envoya quelques jours après demander au galant combien son mari lui pouvoit devoir. Il lui manda qu'elle se moquoit, et qu'il ne lui étoit rien dû. Elle lui écrivit que cela étoit venu à la connoissance de son père, et qu'il falloit absolument le dire, et qu'elle le prioit de lui envoyer un exploit : il répondit qu'il s'en garderoit bien, et que, puisqu'il falloit nécessairement qu'elle payât, il y avoit tant ; qu'elle en fît comme elle le trouveroit à propos ; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à lui envoyer un exploit, quoiqu'il sût bien que sans cela elle ne pouvoit payer sûrement. Le père, voyant cela, envoya l'argent, et fit faire un exploit à sa fantaisie.

Cette mort ruina toutes leurs amours : Patru ne trouvoit pas plus de sûreté à une veuve qu'à une fille. Elle le pressoit de la venir voir : lui s'en excusa un temps sur la bienséance qui ne permettoit pas qu'il retournât si promptement chez la veuve d'un homme avec qui tout le monde savoit qu'il étoit mal. Après, il lui parla franchement, et lui dit « qu'il ne pouvoit » pas la voir sans lui faire tort; car s'il l'épousoit, » il la mettoit mal à son aise, et s'il ne l'épousoit pas, » il la perdoit en l'empêchant de se remarier. » La voilà au désespoir. Elle crut que, si elle se laissoit cajoler par d'autres, elle le feroit revenir ; elle alloit à l'église avec une foule de petits galants. Il m'a avoué que cela lui brûloit les yeux, et qu'il n'a en sa vie si mal passé son temps que de voir qu'une des plus belles personnes du monde, et dont il étoit aussi amoureux qu'on pouvoit être, le souhaitoit si ardemment, et de ne pouvoir jouir d'un si grand bonheur. Il en eut la fièvre : sa raison fut pourtant la maîtresse, et il ne vit jamais depuis madame Lévesque chez elle.

La belle, qui s'étoit laissé approcher par tant de galants, s'accoutuma insensiblement à cette coquetterie, et on ne sait si Chandenier, depuis capitaine des gardes-du-corps, le feu président de Mesmes et le président Tambonneau, ne succédèrent point à Patru pour quelques nuits ; car, durant qu'il la voyoit, ces gens-là et bien d'autres n'y firent que de l'eau toute claire, et elle lui faisoit confidence de tout ce qu'ils lui faisoient dire et de tout ce qu'ils lui faisoient offrir.

La Barre, payeur des rentes, garçon de plaisir et riche, mais fort écervelé et assez matériel, s'en éprit et n'en eut rien qu'avec une promesse de mariage ;

il y eut même un contrat de mariage ensuite et un acte de célébration. Durant six mois et davantage, la mère de La Barre la traita comme sa belle-fille, et si Pucelle eût plaidé comme il faut, elle auroit gagné sa cause; mais il ne dit point cette particularité, on ne sait pourquoi. Si Patru eût osé plaider pour elle, la chose eût été autrement. La cause fut appointée, et il fut dit qu'il l'épouseroit, ou lui donneroit cinq mille écus pour elle, et vingt mille livres pour le fils qu'elle avoit eu. Ce procès fut quatre à cinq ans à juger.

Avant madame Lévesque, La Barre avoit été amoureux de la Dalesseau, fameuse courtisane, et l'avoit entretenue; cette femme avoit été à un quart d'écu : jusqu'à trente ans elle ne fut point estimée. M. de Retz, le bonhomme, s'étant mis à l'entretenir, elle devint aussitôt fameuse. Saint-Preuil l'eut ensuite, et puis La Barre, qui y dépensoit mille livres par mois. Le comte d'Harcourt couchoit avec elle par-dessus le marché; mais quand La Barre venoit, il falloit gagner le grenier au foin, car il n'avoit point d'argent à donner. Une fois il passa toute la nuit sur des fagots. Elle fut toujours entretenue jusqu'à ce qu'elle quittât le métier; alors, car elle avoit amassé du bien, elle vécut en honnête femme, et il y alloit beaucoup de gens de qualité qui vivoient fort civilement avec elle. Le petit Guenault m'a dit qu'en une grande maladie qu'elle eut, comme elle se porta mieux, et qu'il lui eut demandé comment elle se trouvoit : « Hé! dit-elle, le crucifix s'éloigne peu » à peu. » Patru, qui a vu de ses lettres, dit qu'elle écrivoit fort raisonnablement. Enfin un conseiller mal aisé, conseiller à la cour des Aides, nommé Le Roux, l'épousa. Je trouve qu'elle fit une

sottise : depuis, je n'ai pas ouï parler d'elle (1).

Cependant La Barre devint amoureux de la femme d'un nommé Compain, de Tours, petit partisan, qui étoit venue à Paris avec son mari ; c'étoit une jolie personne, coquette, rieuse, gaie, qui contrefaisoit tout le monde, et qui concluoit assez facilement, pourvu qu'on payât bien. La Barre et elle ne purent pourtant mettre l'aventure à fin à Paris, car le mari ne la quittoit point : mais ils s'avisèrent d'une assez plaisante invention. Compain part de Paris avec sa femme ; La Barre les laisse aller. Trois ou quatre heures après il prend la poste avec un nommé La Salle, son barbier : ils descendent aux Trois-Mores à Étampes, où la belle étoit logée. Elle, qui avoit le mot, se coucha dès qu'elle fut arrivée, feignant de se trouver mal. La Barre ne se laisse point voir au mari, et la va trouver tandis que Compain soupoit à table d'hôte. Après souper La Salle l'engage au jeu ; de sorte que le galant eut tout le loisir de faire ce pourquoi il étoit venu. Le lendemain il demande à La Salle s'il n'avoit point d'argent : La Salle lui donne sept ou huit pistoles, qu'il va vite porter à la servante de la dame. Quand elle fut partie, et qu'il fallut payer leur couchée, La Barre dit à La Salle que la Compain ne lui avoit pas laissé un sou. « Vraiment, dit le bar-» bier, si je n'avois eu l'esprit de garder deux ou » trois pistoles, nous en tiendrions. — J'eusse laissé » mon épée, répond La Barre ; et puis les officiers

(1) L'Historiette de la Dalesseau, ou *Dalesso*, se trouve avec quelques différences au chapitre des *Gens guéris ou sauvés par moyens extraordinaires* (t. II, p. 127). Ces répétitions ne doivent pas surprendre, de la part de Tallemant, qui écrivoit à de grands intervalles.

» d'ici me connoissent apparemment. » Ils retournèrent à Paris.

Depuis, La Barre continua à envoyer des présents à la Compain; mais elle ne lui fut pas trop fidèle. Il eut avis qu'un conseiller de Tours, nommé Milon, étoit *le beau*, et qu'ils se réjouissoient tous deux à ses dépens : il en voulut savoir la vérité. Pour cela, il envoie son valet de chambre, qui fit si bien qu'il gagna la servante de la donzelle, et eut des lettres du conseiller à elle. Cette intelligence fut découverte, et le conseiller présenta requête, disant que cet homme étoit venu pour l'assassiner. Il avoit fait une information sous main, et, ayant eu permission d'informer, il fit arrêter cet homme et le fit fouiller : ainsi ses lettres furent recouvrées. La Barre, confirmé dans son soupçon, en fut si irrité, qu'il jura de se venger. En ce noble dessein il achète quatre estocades de même longueur, et s'en va à Tours avec un brave, nommé Vieuville, qui lui devoit servir de second. Il fit faire appel au conseiller, qui se moqua de lui, et ne se voulut jamais battre.

J'ai oublié que la Compain se décria si fort à Paris, qu'on en fit un vaudeville que voici :

Je suis la belle Tourangelle,
Qui viens me montrer à la cour.
Qui sait acheter mon amour
Ne me trouva jamais cruelle;
Et l'on m'appelle la Compain,
Car mon ... est mon gagne-pain.

Elle étoit plaisante. Une fois, à Paris, je ne sais quel godelureau lui donna une sérénade. Le lendemain elle lui dit : « Monsieur, en vous remerciant; » vos violons ont réveillé mon mari, et il m'a » *croquée.* »

L'affaire de la Lévesque fut jugée ensuite comme je l'ai dit, et La Barre se retira à l'hôtel de Chevreuse, fort embarrassé, car il ne la vouloit pas épouser, et après toutes les dépenses qu'il avoit faites, il lui étoit impossible de payer une si grosse somme sans se ruiner. Comme il étoit en cette peine, un secrétaire du Roi, nommé Bois-Triquet, qui avoit été autrefois petit commis chez son père, lui vint offrir sa fille; elle étoit assez jolie, et son bien, au compte du père, étoit assez considérable. La Barre l'épousa; mais, par la suite, on a trouvé qu'ils s'étoient trompés tous deux; car la Lévesque a eu bien de la peine à être payée pour ses quinze mille livres et pour les vingt mille livres applicables à l'enfant. Il obtint arrêt par lequel il fut dit que ce petit garçon seroit mis entre ses mains, attendu la mauvaise vie de la mère. Elle s'étoit fort décriée depuis qu'elle eut perdu son procès. Durant tout ce tripotage, elle se remaria à un avocat du Châtelet, nommé Taupinard, qui, au lieu de se mettre bien avec les procureurs, s'amusa à faire le plaidoyer de la cause grasse pour les clercs sur le mariage d'un procureur du Châtelet, qui avoit été contraint de prendre la vache et le veau. On sut que c'étoit lui, et au carnaval suivant les procureurs, pour se venger, firent faire le plaidoyer sur l'affaire de la Lévesque; mais on le sut, et le lieutenant civil, s'y trouvant un peu piqué, y mit si bon ordre, que la cause ne fut point plaidée : même il y eut quelques clercs qui furent mis en prison.

La pauvre femme pour se dépayser, fit résoudre son mari à aller demeurer à Chinon, et à y acheter une charge d'avocat du Roi, qu'on leur avoit dit être à vendre. En ce dessein, ils vendent tous leurs meubles; mais deux mois avant qu'ils y arrivassent,

tout le monde à Chinon, qui est le pays de Rabelais, étoit informé de leur vie. Ils y furent joués, ne trouvèrent point de charge à vendre, et ils se virent contraints de demeurer à Orléans quelque temps, pour avoir le loisir de se rétablir à Paris.

CLXXIII

LA CAMBRAY.

Un orfévre, nommé Cambray, qui avoit sa boutique vers le Châtelet, au bout du Pont-au-Change, avoit une femme aussi bien faite qu'il y en eût dans toute la bourgeoisie. Elle étoit entretenue par un auditeur des comptes nommé Pec. Le mari, quoique jaloux naturellement, n'en avoit point de soupçon; car il le tenoit pour son ami, et croyoit, tant il étoit bon, que c'étoit à sa considération que ce garçon lui prêtoit de l'argent pour son commerce. Par ce moyen il fit une fortune assez grande, et il se vit riche à quatre-vingt mille écus.

Un jour Patru, dont nous venons de parler, comme il pleuvoit bien fort, se mit à couvert tout à cheval sous l'auvent de sa boutique; mais, pour être plus commodément, il descendit et entra dans l'allée de la maison. La Cambray étoit alors toute seule dans sa boutique, et, l'ayant aperçu, elle le pria d'entrer: lui, qui la vit si jolie, y entra fort volontiers; les voilà à causer. La dame, qui n'étoit pas trop mélancolique, se mit à chanter une chanson assez libre. « Ouais! dit le galant en lui-même, je ne te croyois » pas si gaillarde. » Elle vit bien qu'il en étoit un

peu surpris. « Vois-tu, lui dit-elle, mon cher en-
» fant, je n'en fais point la petite bouche : l'amour
» est une belle chose; mais cela n'est pas bon avec
» toute sorte de gens; j'ai une petite inclination. »
Cependant la pluie se passe, et notre avocat remonte à cheval; comme il étoit un peu coquet, il avoit assez d'autres affaires. Il fut près d'un mois sans retourner chez la Cambray : il la trouva tout aussi gaie, et, pour ne point perdre de temps, il la voulut mener dans l'arrière-boutique. « Tout beau, lui dit-
» elle, mon mari est là-haut; mais venez me voir di-
» manche, il n'y sera peut-être pas, et, s'il y étoit,
» vous n'avez qu'à demander un bassin d'argent de
» dix marcs; il n'y en a jamais de faits de ce poids-
» là, et vous direz que c'est une chose pressée.» Qui s'imagineroit qu'un jeune garçon manquât à une telle assignation? Patru y manqua pourtant; il étoit amoureux ailleurs.

Quelque temps après, comme il étoit à Clamart, il sut que cette femme étoit à une petite maison qu'elle avoit au Plessis-Piquet. Il lui envoie demander audience pour le lendemain; et tandis que toute la compagnie étoit à la grand'messe, il s'esquive, et à travers champs il galope jusque là. Il la trouve seule, et s'imaginoit déjà avoir ville gagnée; mais il fut bien étonné quand cette femme, après lui avoir laissé prendre toutes les privautés imaginables, lui déclara que pour le reste il n'avoit que faire d'y prétendre. Il la culbuta par plusieurs fois; il fit tous ses efforts; il se mit en chemise; il fallut enfin s'en retourner sans avoir eu ce qu'il étoit venu chercher. Un mois ou deux après, comme il passoit devant sa boutique, il la salua; un gentilhomme, nommé Saint-Georges-Vassé, qui connoissoit Patru, étoit avec elle, et lui

demanda en riant si elle connoissoit ce beau garçon. « Je le connois mieux que vous, lui dit-elle : je » l'ai vu tout nu. » Et sur cela elle lui conta toute l'histoire, et ajouta qu'après y avoir un peu rêvé, elle avoit trouvé que c'eût été une grande sottise à elle de lui accorder la dernière faveur ; que c'étoit un jeune garçon, beau, spirituel, et qui avoit des amourettes ; qu'elle s'en fût *embrelucoquée* (ce fut son mot) ; qu'il l'eût fait enrager, et qu'il l'eût peut-être ruinée, s'il eût été homme à cela. Il sut depuis que le jour même qu'elle le vit la première fois, elle commença à s'informer de sa vie et de ses connoissances. En effet, cette même femme, qui le lui avoit refusé à lui, l'accorda à un autre à sa recommandation.

Ce Saint-Georges avoit aussi couché avec elle ; mais elle n'avoit pas sujet de craindre de s'*embrelucoquer* de ces deux messieurs. Pour Pec, ce ne fut que par intérêt au commencement, et depuis par reconnoissance. Aucun autre n'en a jamais rien eu par intérêt. Le premier président Le Jay lui offrit une assez grosse somme pour une fois ; mais elle s'en moqua, et disoit qu'elle ne faisoit cela que pour son plaisir.

CLXXIV

COUSTENAN (1).

Coustenan étoit fils d'un gentilhomme qualifié, qui a été un des plus méchants maris de France. Il

(1) Timoléon de Bauves, seigneur de Contenant, mort vers 1644. Tallemant a écrit partout *Coustenan* ; le Père Anselme et Morery appellent ce gentilhomme Contenant.

donna une fois les étrivières à sa femme. A propos de cela, un paysan qui voyoit qu'un de ses voisins avoit tant battu sa femme qu'elle n'en pouvoit plus, dit naïvement : « Ah ! c'est trop ; l'on sait bien qu'il » faut battre sa femme, mais il y a raison partout.»

Le fils, bien loin de dégénérer, a enchéri de beaucoup par-dessus son père. On dit qu'un jour que son père en colère le poursuivoit, à la chaude, l'épée à la main, en l'appelant fils de p....., Coustenan s'y mit aussi, en disant : «Si je suis fils de p.....,» vous n'êtes donc pas mon père. — J'ai tort, dit le » bonhomme aussitôt : par ce que tu viens de faire, » tu prouves assez que tu es mon fils.»

Il avoit épousé la fille de cette madame de Gravelle dont nous avons parlé ailleurs (1). Apparemment cette fille ne devoit pas être plus honnête femme que sa mère; mais elle n'avoit rien de sa mère que la beauté ; aussi avoit-elle été élevée avec toute la sévérité imaginable, et elle disoit elle-même qu'il n'y avoit que les femmes comme sa mère pour bien élever des filles. Jamais femme n'a souffert tant d'indignités d'un mari, et jamais femme ne les a supportées avec tant de patience.

Coustenan n'étoit pas seulement méchant, il est aussi extravagant. La nuit il lui prenoit à toute heure des visions : tantôt il lui disoit que sans doute elle le faisoit cocu ; que cela ne se pouvoit autrement, puisqu'elle étoit fille de cette p....., de la Gravelle (2); tantôt il vouloit la forcer à le lui confesser, et quelquefois, à minuit, il l'a mise en chemise à la porte. Un jour, comme elle étoit en mal d'en-

(1) Voyez tome I[er], pag. 219.
(2) Voyez l'historiette du *maréchal de Bassompierre*, t. IV, p. 205.

fant, il lui mit le poignard à la gorge, et jurant que si elle ne faisoit un garçon, il la tueroit elle et son enfant. On m'a assuré qu'il la fit une fois armer de pied en cap, puis la mit sur un sauteur, et lui crioit : « Tiens-toi bien, carogne, tiens-toi bien ; tu porte- » rois bien un homme armé, comment ne porterois- » tu pas bien des armes ? » Cependant ce n'est point d'elle qu'on a su toutes ces choses.

Il n'étoit pas meilleur voisin que mari. Il se faisoit craindre à tout le monde : il disoit hautement que quand il n'auroit plus de quoi frire, il iroit prendre la vaisselle d'argent des gros mylords de Paris qui avoient des maisons auprès de Gravelle, vers Étampes. Durant le siége de Corbie, M. de Sully, alors prince d'Enrichemont, étant en Italie avec M. de Créqui, Coustenan, comme un des principaux du Vexin, eut le gouvernement de Mantes en son absence, peut-être par le crédit de Senecterre, dont le fils, aujourd'hui le maréchal de La Ferté, avoit épousé la sœur de Coustenan (1). Ce fut alors qu'il fit le petit tyran avec autant d'impunité que si c'eût été dans le Bigorre. Un avocat du parlement, nommé Chandellier (2), avoit une maison entre Mantes et Meulan; Coustenan, une belle nuit, enleva tous les arbres fruitiers de cet homme. L'avocat fait informer, et en vouloit tirer raison à quelque prix que ce fût. Des personnes de condition se voulurent mêler

(1) Le maréchal de La Ferté-Senecterre avoit épousé en premieres noces Charlotte de Bauves, fille de Henri, seigneur de Contenant, et de Philippe de Châteaubriant.

(2) Cet avocat, un jour en sa jeunesse, s'étant vanté de faire un sermon, on lui donna pour texte ce passage de l'Évangile : *Inter natos mulierum non surrexit major Joanne Baptistâ.* Il commença ainsi : *Entre les nez des femmes.* (T.)

d'accommoder cette affaire, et M. de La Frette, capitaine des gardes de M. d'Orléans, fut trouver Chandellier, et lui représenta que, puisque aussi bien le mal étoit fait, il lui conseilloit de s'accommoder; qu'après tout il avoit affaire à un homme de qualité. « De qualité ! dit l'avocat en l'interrompant ; s'il est » homme de qualité, je suis du bois dont on fait les » chanceliers de France.» La Frette, oyant cela se retira bien vite, et dit aux amis de Coustenan : « Ma » foi ! Coustenan est perdu à cette fois ; il a rencon- » tré plus fou que lui. » Chandellier continua ses poursuites, et, par la permission de M. de Vendôme, il le fit prendre à Étampes, d'où il fut mené à la Conciergerie. Le voyant prisonnier, chacun le chargea, et Coustenan étoit en danger d'avoir la tête coupée, quand le chevalier de Tonnerre (1), qui depuis fut tué à l'armée, avec un bâton d'exempt, et suivi comme ils le sont d'ordinaire, ayant remarqué que la chambre de Coustenan répondoit à la maison d'un marchand d'autour du Palais, alla chez cet homme, comme de la part du Roi, disant que les prisonniers se sauvoient par son logis. Le marchand dit qu'il ne s'y en étoit jamais sauvé : le chevalier répondit « qu'il vouloit aller partout, et qu'il vouloit » être seul avec quelques-uns de ses camarades (2).»

(1) Le grand-père de ce chevalier de Tonnerre, voyant qu'on ne le vouloit point laisser entrer en carrosse dans le Louvre (il avoit épousé une fille de Nevers, et on lui avoit donné un brevet de duc), ne fit faire au château d'Ancy-le-Franc, en Bourgogne, qu'une petite porte au lieu d'une porte-cochère, en disant : « Si » le Roi (c'étoit Henri IV) ne veut pas que j'entre chez lui en » carrosse, il n'entrera pas non plus en carrosse chez moi. » La porte est encore comme il la fit faire ; et ses descendants n'ont garde de la faire agrandir, car ils sont fiers de conter cela. (T.)

(2) Il n'avoit pas compté combien ils étoient. (T.)

Les autres demeurèrent en bas à amuser le marchand. Il monte, fait faire un trou à coups de marteau (ils avoient apporté des marteaux sous leurs casaques), et sauve par là Coustenan, avec lequel il descendit, et puis le conduisit à Gros-Bois, où il s'accommoda avec ses parties. Le voilà de retour au Vexin.

Cette adversité ne le rendit pas plus sage : il fit comme auparavant; mais il en fut bientôt payé. Il y avoit un paysan qui avoit une assez belle femme. Coustenan, non content de l'avoir violée, la fit fouetter dans une cave. Le paysan, plus sensible que ne sont d'ordinaire ces sortes de gens, résolut de s'en venger, et voici comme il s'y prit. C'étoit à la campagne. Un soir qu'il savoit que Coustenan étoit retiré dans sa chambre, il monte avec une échelle à hauteur de la fenêtre, qui étoit, dit-on, au deuxième étage ; il avoit une arquebuse. Quand il se fut ajusté. il vit que Coustenan jouoit au piquet, à cul levé, avec deux de ses amis ; il ne voulut point tirer qu'il ne pût tuer Coustenan sans blesser les autres ; grande discrétion pour un homme outragé, et qui n'étoit pas là sans grand péril. Il attendit que Coustenan se fût retiré auprès du feu, et le tua à travers les vitres, comme il lisoit une lettre.

Depuis, ce paysan, mari de cette femme, ne parut plus ; ce qui a fait dire que c'étoit lui qui avoit fait le coup. On soupçonna aussi quelques-uns de ses domestiques, mais on ne poursuivit personne. Sa veuve, dix ans après, épousa le bonhomme Senecterre : elle avoit du bien, et étoit encore jolie (1). Je

(1) Anne, bâtarde de Béthune, se remaria en 1654. Ce passage offre de l'obscurité ; car il sembleroit qu'Anne, bâtarde de Béthune-Sully, auroit dû hériter de sa mère de la terre de Gravelle.

ne sais de quoi elle s'avisa. Pour tout avantage il lui donnoit la terre de Gravelle de quatre mille livres de rente, qu'il avoit achetée exprès, et tout ce qui se trouveroit dedans au jour de son décès. A toute heure il lui faisoit des présents; mais on ne trouvoit jamais la commodité de porter ces choses-là à Gravelle, et ses gens avoient ordre d'enlever ce qui y étoit dès qu'il se trouveroit mal. Il n'en fut pas besoin, car elle mourut l'été de 1658. Il ne vouloit prendre le deuil, de peur que cet habit ne lui fît trop ressouvenir de la perte qu'il avoit faite. Enfin, il le prit.

Coustenan avoit un cadet aussi enragé que lui; il demeuroit au Maine. Il avoit de la haine contre un bourgeois son voisin, et un jour il alla avec quatre ou cinq hommes pour lui faire insulte. Ce bourgeois voulut capituler. Point de quartier : il se prépare. Il avoit huit coups à tirer; des deux premiers il en mit deux hors de combat, et jette du troisième Coustenan par terre. Les autres vont à lui : il en blesse fort un et met l'autre en fuite; puis il va à Coustenan, qui lui crie : « Ne m'achève pas. — Va, je te laisserai » vivre, dit le bourgeois; mais, puisqu'il faut que je » m'éloigne, donne-moi de quoi faire mon voyage.» Il lui prit tout son argent et s'en alla.

CLXXV

MADAME DE MAINTENON (1)

ET SA BELLE-FILLE (2)

Madame de Maintenon étoit héritière de la maison de Salvert, d'Auvergne, une bonne maison, mais non pas des principales de la province. Elle épousa M. de Maintenon d'Angennes, qui étoit à la vérité un des plus riches de la maison, mais non pas des plus habiles. Cette femme, qui étoit assez bien faite, ne mena pas une vie fort exemplaire: entre autres, on en a fort médit avec feu M. d'Epernon. Un jour, comme il étoit à Metz, elle s'avisa, elle qui n'avoit point accoutumé d'en user ainsi, d'aller prendre congé de madame la princesse de Conti; l'autre lui demanda où elle alloit: « Je m'en vais, lui dit-elle, » trouver M. d'Epernon. — Vous, madame! répon- » dit la princesse; et qu'avez-vous à démêler avec » M. d'Epernon?—C'est, madame, reprit-elle, qu'il » m'a priée d'aller régler sa maison. » Une autre fois, comme on dansoit un ballet au Petit-Bourbon, et qu'il y avoit un grand désordre à la porte, on ouït

(1) Françoise Julie de Rochefort, dame de Blainville, de Salvert et de Saint-Gervais, avoit épousé, en 1607, Charles d'Angennes, marquis de Maintenon. Elle mourut en 1647.

(2) Marie Le Clerc Du Tremblay, mariée en 1640 à Louis d'Angennes de Rochefort de Salvert, marquis de Maintenon, mourut en 1702. Son fils, Charles-François d'Angennes, marquis de Maintenon, vendit à Françoise d'Aubigné la terre dont cette dernière a depuis porté le nom.

cette femme crier à haute voix : « Soldats des gar-
» des, frappez! tuez! je vous en ferai avouer par
» votre colonel en toutes choses.» Elle le prenoit de ce ton-là; et, sous ombre que M. d'Epernon, durant les brouilleries de la Reine-mère, l'avoit peut-être employée à quelque bagatelle, elle vouloit qu'on crût qu'il ne s'étoit rien fait en France où elle n'eût eu bonne part. Un jour elle alla au Palais, à la boutique d'un libraire qui est à un des piliers de la grand' salle, et, en présence de bon nombre d'avocats, elle demanda le tome du *Mercure François* de ce temps-là : elle regarda à l'endroit où elle s'imaginoit être, et, ne s'y étant point trouvée, elle dit en jetant le livre : « Il en a menti! Si je lui eusse donné de l'ar-
» gent, il n'eût pas mis un autre en ma place.»

Pour son malheur, elle avoit eu une grand'mère de la maison de Courtenay; ces Courtenay prétendent être princes du sang : cela l'acheva de rendre insupportable sur sa noblesse. Elle s'en instruisit, et ayant trouvé qu'un Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, avoit été empereur de Constantinople, elle disoit à tout bout de champ : *l'empérière, ma grand'mère*.

Étant veuve, et espérant épouser M. d'Épernon, elle se faisoit servir à plats couverts et avoit un dais. Mon beau-père (1) a une terre vers Chartres, et elle y en avoit une aussi. Une fois que j'y étois, il lui donna à manger : elle nous dit des vanités les plus extravagantes du monde, entre autres sur le propos des bâtards : elle nous dit qu'elle se pouvoit vanter que ses *bâtards*, aussi bien que ceux des princes, étoient gentilshommes. Pour moi, je trouvois assez plaisant qu'une femme dît *mes bâtards*. Comme héri-

(1) Rambouillet, le financier.

tière et aînée de la maison, elle croyoit qu'il falloit parler ainsi. A son tour elle nous convia à dîner. En attendant qu'on servît, elle nous pria de nous asseoir. Je fus tout étonné que cette folle se plantât à la place d'honneur, et sa belle-fille auprès d'elle, sur des chaises où il y avoit des carreaux, et dît à toute la compagnie, dont la moitié étoit des femmes, qu'ils s'assissent. Mais devinez sur quoi? Sur de belles chaises de bois qui n'avoient jamais été garnies, car il n'y eut jamais petite-fille d'*emperière* si mal meublée. Elle avoit, disoit-elle, des meubles magnifiques à Salvert, en Auvergne; mais il y avoit un peu bien loin pour y envoyer quérir des siéges. A dîner, elle se mit au haut bout, et nous vîmes je ne sais quel *quinola* (1), qui la menoit d'ordinaire, servir sur table, l'épée au côté et le manteau sur les épaules. Ce même officier avoit servi le jour de devant sur table, tête nue (ce qui ne se fait jamais), chez un de ses voisins, à qui elle l'avoit prêté. Je ne doute pas que ce ne fût par ordre, et que dans sa cervelle creuse elle ne s'imaginât que sa grandeur paroissoit en ce que ce même homme, qui servoit nu-tête chez un particulier, avoit l'épée au côté chez elle.

Cette femme faisoit la jeune et ne l'étoit nullement; elle se faisoit craindre comme le feu à ses valets et à ses paysans : aussi ne savoit-elle ce que c'étoit que de pardonner. Ses enfants étoient presque tous mal avec elle. Elle avoit marié l'aîné à la fille de M. du Tremblay (2), gouverneur de la Bastille. La mère, madame du Tremblay, étoit de bien meilleure maison que son mari; elle étoit de La Fayette; on en

(1) *Quinola.* On appeloit ainsi un écuyer à gages.

(2) Il s'appeloit Leclerc, et étoit frère du Père Joseph.

avoit fort médit, jusqu'à dire qu'elle s'étoit abandonnée à.....qu'elle avoit. Cette fille étoit belle, mais elle ne dégénéroit pas ; c'étoit et c'est encore une des plus grandes écervelées qu'on puisse voir. Quand elle sortit de la Bastille pour aller chez son mari, on disoit que madame du Tremblay lui avoit dit : « Ma fille, vous sortez d'une maison où l'on a tou- » jours vécu en honneur ; mais vous allez être sous » la charge d'une belle-mère de qui on a assez mal » parlé ; ne vous laissez pas corrompre, et ayez tou- » jours devant les yeux la vie de votre mère ; » et quand elle entra chez son mari, madame de Maintenon lui dit : « Ma fille, vous venez d'un lieu où vous » n'avez pas eu tous les bons exemples imaginables ; » vous entrez dans une famille où vous ne trouverez » rien qui ne soit à imiter. Je vous conjure donc » d'oublier tout ce que vous avez vu, et de vous con- » former à tout ce que vous verrez. »

Cette jeune femme, de quelque côté qu'elle tournât, ne pouvoit manquer de prendre le bon chemin. Elle n'y faillit pas aussi ; son mari l'ennuya bientôt. Il est vrai que c'étoit un ridicule homme, et qui avoit l'âme aussi basse que la mine ; ajoutez qu'il aimoit à *chopiner*. La première chose qui éclata, ce fut je ne sais quel rendez-vous à Montlouet-Bullion ; mais M. de Bullion, son père, lui défendit de continuer. Le prince de Harcourt ensuite fit tout autrement de bruit, et elle ne s'en cachoit pas trop ; et sans son frère Tremblay, le maître des requêtes, qui le découvrit, elle se faisoit enlever par son galant. Elle le fit tenir, lui ou un autre, trois semaines durant, dans une métairie, comme un paysan, afin qu'il la pût voir tous les jours sans que le mari s'en doutât. Un jour, chez M. du Vigean, on apporta un poulet de sa part

à Roquelaure : le voilà aussitôt à en faire parade. On vint dire à un autre homme de la cour, qui y étoit aussi, qu'un petit page le demandoit : c'étoit un poulet de la même. Il le montra aussi pour rabattre le caquet à l'autre. On disoit qu'elle contoit toujours toute sa vie à son dernier galant, et qu'il savoit toutes les aventures de ses prédécesseurs. Après, elle se mit dans un couvent, ne pouvant, disoit-elle, demeurer à la campagne avec son mari. La belle-mère vient à mourir, elle sort du couvent. Je me souviens d'une lettre qu'écrivit Maintenon à une de ses sœurs avec laquelle il étoit mal : il y avoit pour tout potage : « *Ma sœur, ma mère est morte ; ne* » *parlons plus de rien.* De Gredin, à six lieues de » Loches, à l'enseigne du Cheval-Noir, le 6 de fé- » vrier 1650, si je ne me trompe. »

Cette femme est étourdie en toutes choses. Un jour de cours (1), durant le carnaval, elle logeoit à la rue Saint-Antoine ; elle avoit fait mettre auprès d'elle à la fenêtre son portrait ; elle étoit peinte en Madeleine. Elle a une fille plus belle qu'elle. Deux de ses parentes, madame d'Aumont et madame de Fontaines, toutes deux d'Angennes, et toutes deux veuves, donnèrent de quoi marier cette fille, de peur d'accident, et la marièrent à un M. de Villeré, du pays du Maine. Pour la seconde, on l'a mise avec madame de Saint-Étienne, à Reims ; elle n'est pas trop belle.

Depuis la mort de la bonne femme, elle fut encore plus en liberté. Elle menoit sa fille au bal qu'elle n'avoit encore que dix ans. Cette enfant, en 1654, étoit habillée magnifiquement ; mais l'année d'après

(1) C'est-à-dire un jour de promenade au **Cours-la-Reine**, ou de promenade de masques dans Paris.

on ne vit point ce nouvel astre, car Troubet le jeune, qui donnoit les robes, étoit mort. On disoit que cette femme l'avoit tué, * tant elle lui avoit fait faire d'efforts. Elle trouva fort mauvais et prit au point d'honneur que madame de Nouveau eût demandé à un bal qui elle étoit. Il est vrai qu'elle a assez fait de choses pour être connue.

On trouvera quelques endroits, dans les Mémoires de la Régence, où il est parlé d'elle, à propos d'un prince étranger (1), à qui elle fit faire une espèce d'affront dans une assemblée. A cette heure, pour cinquante pistoles on couche avec elle.

CLXXVI

MADAME DE LIANCOURT (2)

ET SA BELLE-FILLE (3).

Pour bien savoir l'histoire de madame de Liancourt, il faut un peu parler de son père et de son aïeul. M. de Schomberg, son aïeul, homme de qualité, amena des reîtres en France pour le service de Henri III. Il s'établit en France et à la cour; il se mêla de beaucoup de choses; mais il laissa à sa mort

(1) Le duc de Brunswick. (T.)

(2) Jeanne de Schomberg, mariée en 1618 à François de Cossé, comte de Brissac, avec lequel son mariage fut déclaré nul; remariée en 1620 à Roger du Plessis de Liancourt, duc de La Roche-Guyon. Elle mourut le 14 juin 1674.

(3) Anne-Élizabeth de Lannoi, mariée en 1643 à Henri Roger du Plessis, comte de La Roche-Guyon, et en secondes noces, en 1648, à Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, depuis duc d'Elbeuf. Elle mourut à Amiens, le 3 octobre 1654.

ses affaires si embrouillées que sa femme fut long-temps sans oser sortir de chez elle, de peur qu'on ne l'arrêtât. Enfin, M. de Neubourg, père de madame du Vigean, qui étoit un homme intelligent et secourable, par amitié, prit soin des affaires de cette maison, et la mit en état de se pouvoir maintenir.

Ce même M. de Neubourg eut la même charité pour M. de Praslin, et lui aida si vertement qu'il maintint son rang à la cour, eut le loisir de pousser sa fortune, et se vit enfin maréchal de France.

Madame de Sully, dont le mari étoit surintendant des finances, devint amoureuse de M. de Schomberg, père de madame de Liancourt, qui étoit encore tout jeune, et il s'en prévalut si bien, que pour une fois elle lui fit rétablir trente mille livres de rente sur le Roi, qui avoient été supprimées. Cette amourette dura long-temps, et ensuite il se sut si bien maintenir auprès d'elle, qu'elle fit résoudre M. de Sully à marier son fils aîné du deuxième lit, le feu comte d'Orval, avec mademoiselle de Schomberg, aujourd'hui madame de Liancourt. Ce garçon, quoique du deuxième lit, n'eût pas laissé d'être fort riche, s'il eût vécu; car celui qui lui a succédé, son cadet, le comte d'Orval d'aujourd'hui, a eu beaucoup de bien; mais il l'a mangé le plus ridiculement du monde, sans avoir jamais paru.

Ce mariage, quoique entre des personnes de différentes religions, s'alloit pourtant achever, sans la mort de Henri IV; mais M. de Schomberg, ayant vu M. de Sully disgracié, ne voulut plus y entendre. Il eut l'ambition de voir sa fille duchesse, et l'accorda avec le fils aîné du duc de Brissac; mais il fut puni de son infidélité et de son ingratitude, qui étoit d'autant plus grande, que, si sa fille n'eût été accor-

dée avec le fils d'un duc, jamais il n'eût pu prétendre à Brissac.

Ce comte de Brissac n'étoit point agréable : au contraire, il étoit stupide et mal fait. Pour elle, elle étoit fort brune, mais fort agréable, fort spirituelle et fort gaie. Elle trouva cet homme si dégoûtant, qu'elle conçut une aversion étrange pour lui. Dès lors elle avoit jeté les yeux sur M. de Liancourt, comme sur un parti sortable : il étoit bien fait et assez galant ; mais il n'y avoit rien entre eux, et elle ne lui avoit jamais parlé. Quand elle vit l'affaire avancée, elle s'alla jeter aux pieds de madame de Schomberg, sa grand'mère, auprès de laquelle elle avoit été élevée, pour la supplier de fléchir son père ; qu'elle aimoit bien mieux mourir que d'épouser un homme qu'elle ne pourroit aimer. Elle pleura tant, que la bonne femme en fut émue. Mais le père, qui voyoit que cette alliance lui étoit avantageuse, et qui croyoit que c'étoit une vision de sa fille, voulut que l'affaire s'achevât.

Elle se laissa coucher, mais avec résolution de ne lui rien accorder. Toute la nuit elle ne voulut point *joindre*, et le lendemain elle protesta de ne coucher jamais avec lui. Ensuite, on les démaria sous prétexte d'impuissance. Madame de Liancourt jure qu'elle l'a pu faire en conscience, parce qu'elle n'y a jamais consenti ; cependant elle a toujours eu tellement devant les yeux cette espèce de tache, que cela l'a toujours fait aller bride en main.

Elle épousa ensuite M. de Liancourt (1), qui étoit

(1) J'ai ouï dire que M. de Liancourt, un matin, en voyant habiller une dame, s'amusa à jouer à sa chatte, et lui mit en badinant son collier de perles au col. Ce collier étoit de grand prix ; la chatte ne fit que mettre le nez hors la porte, on n'en

fort riche ; elle n'en eut qu'un fils pour tous enfants. Elle avoit avant la mort de ce garçon tout sujet de contentement ; cependant, soit que ce fût à cause des deux fils de duc avec qui elle avoit été fiancée, ou que naturellement elle fût ambitieuse, elle ne goûtoit pas autrement sa félicité, parce qu'elle n'avoit pas le tabouret. Par une rencontre bizarre, elle fut démariée, et son frère, feu M. de Schomberg, épousa une personne démariée d'avec M. de Candale.

Comme nous avons dit ailleurs, M. de Liancourt acheta l'hôtel de Bouillon dans la rue de Seine bien cher ; c'étoit une belle maison. Elle le fit jeter à bas pour bâtir l'hôtel de Liancourt d'aujourd'hui, qu'elle n'achèvera peut-être jamais (1). A Liancourt, elle a fait tout ce qu'on pouvoit faire de beau pour des eaux, pour des allées et pour des prairies : tous les ans elle y ajoute quelque nouvelle beauté. Quand madame d'Aiguillon y fut, elle lui fit une galanterie assez plaisante. Elle fit couvrir une grande table de ces fruits qui sont beaux, mais dont on ne sauroit manger, et de compotes de ces mêmes fruits avec des biscuits et des massepains d'amandes amères. Personne n'y mit la dent qui ne crachât aussitôt. Elle empêcha madame d'Aiguillon d'y toucher ; et, après avoir un peu ri des autres, elle mena tout le monde dans une autre salle, où il y avoit une bonne et véritable collation.

eut jamais de nouvelles depuis. M. de Liancourt en donna un autre. Jamais il ne s'est joué si chèrement avec personne qu'avec cette chatte. (T.)

(1) Cet hôtel portoit de nos jours le nom de La Rochefoucauld ; il avoit son entrée sur la rue de Seine, et ses jardins se prolongeoient jusqu'à la rue des Petits-Augustins. On l'a abattu en 1824, et la rue des Beaux-Arts a été construite sur le terrain qu'il occupoit.

Cela me fait souvenir d'un conte que j'ai ouï faire. Un garçon qui passoit pour fort avare perdit une collation contre des femmes ; il les convie : elles viennent, et, ne voyant que des aloyaux, elles se mettent à le vouloir battre. Il fuit dans une autre chambre ; elles le suivent ; mais elles furent bien surprises d'y trouver une collation magnifique.

Quand madame de Liancourt vit son fils en âge d'aller à l'armée, quoiqu'elle l'aimât uniquement, elle ne marchanda point et le donna au maréchal de Gassion, afin qu'il apprît le métier sous lui ; on l'appeloit le comte de La Roche-Guyon. J'ai ouï dire que le maréchal en prenoit un soin tout particulier, et qu'il le faisoit appeler toutes les fois qu'il croyoit qu'on verroit quelque belle occasion. On le maria avec une héritière très-riche, fille du comte de Lannoi, gouverneur de Montreuil, en Picardie ; il étoit petit, mais bien fait. Elle étoit jolie. Ils ne firent pas bon ménage. Il s'étoit jeté dans cette cabale *garçaillère* et libertine de M. le Prince (1) ; il méprisoit un peu trop sa femme, et elle ne l'aimoit point. M. de Brissac, peut-être pour venger son père, la cajola dès le temps du mari. Le comte de Lannoi la surprit une fois avec un poulet qu'elle avala. Depuis, on la garde étroitement.

Le comte de La Roche-Guyon fut tué au second siége de Mardick (2), deux ans après son mariage. Il avoit eu une fille qui vit encore (3). Dès avant cela,

(1) Henri de Bourbon, père du grand Condé.

(2) Le 6 août 1646.

(3) Jeanne Charlotte du Plessis Liancourt, fille du comte de La Roche-Guyon, épousa, le 13 décembre 1659, François, septième du nom, duc de La Rochefoucauld, fils de l'auteur des *Maximes*, et elle mourut le 30 septembre 1669. C'est pour elle

on dit que madame de La Roche-Guyon, comme quelqu'un lui disoit qu'elle devoit être bien aise de passer l'été en un si beau lieu que Liancourt, répondit qu'il n'y avoit point de belles prisons. Son père, le comte de Lannoi, avoit fait bâtir une petite maison derrière le jardin de l'hôtel de Liancourt, et il y avoit une porte pour y entrer, de sorte qu'il étoit quasi toujours chez sa fille, et il s'aperçut de bonne heure qu'elle s'engageoit avec Vardes. Ils se voyoient chez madame de Guébriant, tante de Vardes. On dit qu'il trouva des lettres, comme de personnes qui s'étoient donné la foi, et que cela le fit résoudre à enlever sa fille, une belle nuit, avec quarante chevau-légers. Il est constant que Vardes la devoit enlever le lendemain. Le chevalier de Rivière disoit plaisamment : « Le bonhomme croit avoir enlevé madame de La » Roche-Guyon, et il a enlevé madame de Vardes.»

Vardes disoit qu'il n'avoit point de dessein pour madame de La Roche-Guyon, et que M. le comte de Lannoi pouvoit bien emmener sa fille où il lui plairoit, sans faire tout ce vacarme. Bientôt après elle fut mariée, à Liancourt, avec le prince d'Harcourt (1), fils aîné de M. d'Elbeuf. Dès que Vardes vit que cette affaire s'avançoit, il alla trouver Gerzé, alors cornette des chevau-légers, et lui dit qu'il le venoit prier de le servir en une affaire ; mais qu'avant que de lui dire ce que c'étoit, il vouloit qu'il lui promît de le servir à sa mode. Gerzé en fit grande difficulté ; mais Vardes lui ayant représenté qu'un homme d'honneur ne pou-

que madame de Liancourt, son aïeule, écrivit le *Réglement donné par une dame de haute qualité à sa petite fille.* (Voyez plus haut, t. IV, p. 5.)

(1) Charles de Lorraine, troisième du nom, duc d'Elbeuf après son père, qu'il perdit en novembre 1657.

voit demander que des choses dans la bienséance, il le lui promit : « Allez-vous-en donc, je vous prie, » trouver le prince d'Harcourt avec mon frère Moret, » et lui dites, de ma part, que je m'étonne fort qu'un » homme de sa condition se soit mis à rechercher » une femme qui a beaucoup de bonne volonté pour » moi; que personne n'y peut penser sans se faire » tort; qu'on pouvoit lui en donner des preuves, et » qu'alors Moret montreroit les lettres de madame » de La Roche-Guyon, si M. le prince d'Harcourt le » désiroit. » Gerzé lui représenta que le plus court seroit de déclarer au prince d'Harcourt que M. de Vardes étoit si fort engagé dans cette recherche, qu'il ne pouvoit souffrir qu'un autre y pensât, et que là-dessus on verroit ce qu'il voudroit dire. Vardes lui répondit : « Vous m'avez promis de me servir à ma » mode. » Gerzé et Moret y allèrent donc; et le prince d'Harcourt ayant demandé à voir les lettres, Moret les lui montra : il les lut toutes, et leur répondit, à ce qu'ils ont rapporté, « que, puisque ses parents l'a- » voient engagé en cette affaire, il étoit résolu d'aller » jusqu'au bout. » Il dit, peut-être lui a-t-on conseillé depuis de le dire ainsi, qu'il lui répondit qu'il ne croyoit point que madame de La Roche-Guyon eût écrit ces lettres; M. d'Elbeuf dit qu'il feroit expliquer Gerzé, et cela est encore à faire. Tout le monde blâma le procédé de cet amant; et si le prince d'Harcourt eût fait son devoir, il leur eût fait sauter les fenêtres.

Le prince d'Harcourt et sa femme ne furent pas long-temps ensemble sans qu'il arrivât du désordre : elle lui avoit, dit-on, déclaré qu'elle ne l'aimeroit jamais. Un jour qu'elle étoit allée avec sa belle-mère (1) voir Mademoiselle, elle fit si bien qu'elle

(1) Catherine-Henriette, légitimée de France, fille de Henri IV

obligea madame d'Elbeuf à la laisser chez Mademoiselle et à la venir reprendre le soir, ou lui envoyer un carrosse, car elle n'en avoit point, ni personne de ses gens n'étoit avec elle. A quelque temps de là, elle se glisse dans la foule et monte dans un carrosse gris qui l'attendoit à la porte, et revint dans une chaise rouge après que le carrosse que madame d'Elbeuf lui avoit envoyé s'en fut en allé. Elle en envoie demander un à sa belle-mère, et dit après pour excuse qu'elle avoit été se promener aux Tuileries avec une de ses amies qu'elle ne nommoit point. Depuis, elle fut si sotte que d'avouer à une personne qu'elle croyoit fort secrète, mais qui l'a redit, qu'elle étoit allée demander ses lettres à Vardes, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'il les eût; mais qu'il ne les lui avoit pas voulu rendre. Cela fit un bruit de diable. Le prince d'Harcourt, après l'avoir enfermée, lui dit qu'il lui rendroit bon compte de Vardes. Elle, cependant, fit si bien qu'elle fit sortir un sommelier qui avertit Vardes du dessein du mari. Vardes partit le lendemain pour l'armée, sans passer par Saint-Denis, où on le vouloit attendre. Depuis, cette querelle s'accommoda (1).

et de Gabrielle d'Estrées, mariée au duc d'Elbeuf en 1619, mourut en 1663.

(1) Le récit de Tallemant jette du jour sur une lettre écrite par Bussy-Rabutin à madame de Sévigné, le 17 août 1654. « Que sert à madame d'Elbeuf d'être revenue si belle de Bour» bon, si elle ne peut étaler ses charmes dans le monde, et s'il » faut qu'elle s'aille enfermer dans Montreuil? En vérité c'est » une tyrannie épouvantable que celle qu'elle souffre; et je crois » qu'après cela on la devroit excuser si elle se vengeoit de son » tyran. Il est vrai que je pense qu'elle s'est vengée, il y a long» temps, du mal qu'on devoit lui faire; comme c'est une per» sonne de grande prévoyance, elle a bien jugé qu'on lui donne-

Le prince d'Harcourt a quelquefois bien battu ses gens, à cause qu'ils n'étoient pas assez fidèles espions. Un soir, après avoir pris congé de sa femme, qui feignoit de se vouloir coucher, c'étoit à onze heures, en été, il vit un laquais qui, tout essoufflé, montoit dans la chambre de sa femme, et puis redescendit. Il le suit tout doucement : il voit un carrosse à la porte, et peu de temps après sa femme y monter toute seule; le laquais retourne, et le carrosse va tout seul; il monte derrière. On va aux Tuileries; il la voit entrer seule; il entre après, la suit de loin : elle trouve mademoiselle de Longueville et plusieurs femmes avec des violons; elle ne les évite point; elle se tient avec elles, et ne témoigne aucune inquiétude. Elle part en même temps, et retourne au logis, le mari à la place des laquais. Le lendemain il lui dit qu'elle étoit folle, et qu'elle jouoit à se perdre de réputation. « Mon-» sieur, je voulois rêver en liberté. » Il crut depuis qu'il y avoit plus d'imprudence que de crime; mais la vérité est que la conduite de la bonne dame étoit pitoyable.

Elle fit amitié vers ce temps-là avec madame de Bois-Dauphin, fille du président de Barentin (1). Il en étoit jaloux, et une fois il leur offrit de leur faire mettre des draps blancs. Lui cependant devint amoureux de madame de Boudarnault, une femme fort dé-

» roit des sujets de plainte quelque jour; elle n'a pas voulu qu'on » la primât, et, entre nous, je crois que son mari est sur la défen-» sive. » (Voyez notre édition des *Lettres de madame de Sévigné*. Paris, 1818, in-8°, t. 1er, p. 24.)

(1) Marguerite de Barentin, femme d'Urbain de Laval, marquis de Bois-Dauphin. Elle étoit veuve du marquis de Courtanvaux.

criée (1), et pour faire que les autres femmes la souffrissent, il faisoit de grandes fêtes et avoit gagné madame de Montglas (2) ; ce n'étoit pas grande conquête. Pour faire qu'elle y en entraînât d'autres, il obligea un jour sa femme d'en être : la partie étoit de manger à Brunoy, à quatre lieues d'ici ; c'est une terre à elle : elle ne voulut jamais se mettre à table. Une autre fois qu'ils y étoient avec madame de Rieux, leur belle-sœur, il lui prit je ne sais combien de visions. « Allez-vous-en, lui disoit-il ; ma belle-sœur » est une coquette. — Non, demeurez. » Il changea cent fois d'avis. Il la voulut mener à Montreuil ; on disoit que c'étoit pour s'en défaire, car cet air-là est contraire à ceux qui sont menacés du poumon. Étant arrivée à Amiens, elle le pria de l'y laisser. Ce fut là qu'elle eut la petite-vérole, dont elle mourut. Madame de Bois-Dauphin y courut, pour s'enfermer avec elle ; mais elle ne le voulut pas souffrir. Il y arriva lui ; elle lui demanda pardon, et lui jura qu'elle ne lui avoit jamais fait tort. Il dit que de la voir souffrir comme elle souffroit, cela le toucha, mais qu'après il fut ravi d'en être délivré. Il vit bien avec sa seconde femme, mademoiselle de Bouillon, et il dit

(1) Voyez l'historiette du *président Le Coigneux*, t. v, p. 69, et plus bas celle de *madame de Gondran*.

(2) Cécile-Élisabeth Hurault de Cheverny, petite-fille du chancelier de Cheverny, épousa, en 1645, François de Paule de Clermont, marquis de Montglas. Bussy-Rabutin l'a aimée, et l'a ensuite poursuivie de toute l'âcreté de sa haine. Il mit cette inscription au bas de son portrait : « La marquise de Montglas, qui, par la » conjoncture de son inconstance, a remis en honneur la matrone » d'Éphèse et les femmes d'Astolfe et de Joconde. » (*Souvenirs d'une visite aux ruines d'Alise et au château de Bussy-Rabutin*, par M. Corrard de Bréban. Troyes, 1833, in-8°, p. 20.)

qu'il n'avoit garde d'y manquer, quand ce ne seroit que pour faire enrager l'autre.

CLXXVII

LE PRÉSIDENT NICOLAÏ (1).

Le feu président Nicolaï, père de celui-ci, qui est le septième du nom, premier président de la chambre des comptes, en sa jeunesse eut bien des amourettes: celle qui fit le plus de bruit fut celle qu'il eut avec la femme d'un bourgeois nommé Guillebaud; on l'appeloit vulgairement *la belle Bourgeoise*, car c'étoit une fort belle personne. Le mari étoit jaloux. Notre président fut trois mois dans un cabaret, comme garçon (il n'en avoit pas trop mal la mine), afin de prendre son temps pour lui parler et la voir sans qu'on se doutât de rien. Il n'en jouissoit ainsi au commencement qu'avec bien de la peine : depuis il eut un peu plus de facilité; mais elle le quitta pour un autre. Elle s'en repentit après, et se mit à genoux devant lui pour lui en demander pardon; il se moqua d'elle, et n'en voulut plus ouïr parler.

La belle bourgeoise rencontra Patru en son chemin : elle se faisoit conduire par lui au sermon; elle lui faisoit mille caresses. Lui, qui étoit amoureux de sa Lévesque, ne s'y amusa point : il est vrai qu'il croyoit qu'elle étoit engagée avec un nommé San-

(1) Antoine Nicolaï, seigneur de Goussainville et d'Ivor, premier président de la chambre des comptes de Paris. Il en étoit le cinquième premier président de père en fils, si l'on peut s'en rapporter au dictionnaire de Morery.

guin. Il se trouva qu'elle étoit brouillée alors avec lui; mais ils se racommodèrent.

Nicolaï aima ensuite la fille d'un sergent, de laquelle il eut une fille. On a cru qu'il l'avoit épousée. Cette autre maîtresse étant morte, il pensa à se marier. Près d'être accordé avec mademoiselle Amelot, aujourd'hui madame d'Aumont (1), il vit la cousine-germaine de cette fille à l'église; elle se nommoit également Amelot. Il en devint amoureux; aussi étoit-elle tout autrement jolie que l'autre, et il l'épousa (2); mais ils ont fait un triste ménage. Le désordre vint de ce qu'elle ne traita pas trop bien la bâtarde de son mari; car il l'avoit avertie de tout, et par le contrat il se réserva la faculté de lui donner cinquante mille écus, comme il a fait. Il l'a mariée à un gentilhomme. Il avoit l'honneur d'être un peu fou, et sa femme a l'honneur de l'être encore. Il en vint jusqu'à séparer le logis en deux; et il ne voyoit plus du tout sa femme: il ne lui donnoit rien. Ceux qui lui avoient fourni des vivres, des habits, etc., firent un procès au président. Or, la cause fut plaidée à la grand'chambre, et il fut condamné. Tout ce qu'il obtint fut qu'on mît dans l'arrêt que ç'avoit été de son consentement. Le premier président Le Jay en usa bien avec lui, quoiqu'il n'eût pas sujet de s'en louer; car, ayant été chez lui pour une affaire qu'il avoit à la chambre, M. Nicolaï ne le voulut point voir. L'affaire se fit pourtant. Il a passé pour homme de bien, et avec raison, et ne

(1) Femme du frère aîné du maréchal; il est gouverneur de Touraine. (T.)

(2) Le premier président Nicolaï épousa Marie Amelot, fille de Jacques Amelot, seigneur de Gournay; madame Nicolaï mourut en 1683.

se faisoit point autrement de fête; au contraire, il négligeoit de se faire payer ses appointements. Il a passé aussi pour éloquent, mais sans autre fondement que de parler avec quelque facilité; il étoit toujours prolixe. Cet homme avoit encore, à sa mort, une chambre qui n'avoit que de la natte pour toute tapisserie. On disoit qu'il achetoit les vieilles soutanes de son fils, et qu'il les faisoit ajuster pour s'en servir. Pour sa femme, à qui il avoit laissé, pour s'entretenir, huit mille livres de rentes, qui lui étoient venues du côté des Amelot, elle avoit fait peindre et dorer son appartement : elle étoit magnifique en toutes choses.

Nicolaï avoit un frère qui vit encore (1), qui est un vieux garçon: il a été guidon des gendarmes, puis premier écuyer de la grande écurie. C'étoit lui qui disoit qu'un carrosse étoit un grand maquereau à Paris. Du temps qu'il le disoit c'étoit plus vrai qu'à cette heure, car il y en avoit bien moins. Il dit qu'il est un fou gaillard, mais que son frère, le président, étoit un fou mélancolique. C'est un assez plaisant robin.

Le président voulut marier son fils (2) de bonne heure; on chercha les meilleurs partis. Ils jetèrent les yeux sur mademoiselle Fieubet, et il y consentit, lui, qui avoit tant pesté contre les gens qui voloient le Roi. Il fit une bizarrerie pour les articles. La mère, de son côté, après qu'un ban fut jeté, envoya défendre au curé de Saint-Paul de jeter les autres,

(1) Louis Nicolaï, seigneur de Presles, guidon des gendarmes, mourut en 1665.

(2) Nicolas Nicolaï, fils d'Antoine, premier président en 1658, épousa Élizabeth de Fieubet, fille du trésorier de l'épargne : elle est morte en 1659.

et cela, pour je ne sais quelle bagatelle dont elle n'étoit pas satisfaite dans les articles. Cela se raccommoda pourtant. Le jour des noces de son fils, le président demandoit si un point de Venise, qui avoit coûté deux mille livres, coûtoit bien dix écus; et on lui fit accroire qu'il y avoit bien pour huit livres dix sols de ruban d'argent à un habit où il y en avoit pour cent écus.

Deux ans après, condamné par tous les médecins et ayant reçu l'extrême-onction, il lui vint en fantaisie que s'il alloit à Bourbon, il guériroit comme il guérit il y avoit dix ans: c'étoit au mois de mars. Il fait acheter secrètement un bonnet et un justaucorps fourré, des bassins, une seringue, etc., et commanda que son carrosse fût prêt pour le lendemain matin. Son valet de chambre en avertit sa femme et son fils. « Dites-lui, dirent-ils, que le » carrosse est rompu, et qu'il y a un cheval boiteux.» Cela ne servit qu'à faire donner sur les oreilles au valet de chambre. Il part : la femme et le fils le suivirent. Dès Essonne (1), le voilà plus mal que jamais : il envoie quérir un médecin à Corbeil, à qui le fils dit le mot. Cet homme lui promet de le guérir, s'il ne bouge de là; et quand il fut bien bas, le curé, à qui on avoit aussi parlé, lui demanda s'il ne vouloit pas voir sa femme, son fils et sa fille, qui étoient venus pour recevoir sa bénédiction. Il dit que oui, les vit, et mourut comme un autre homme.

Voici la belle conduite de la mère pour sa fille. Dès quinze ans, elle avoit deux petits laquais avec qui elle s'amusoit à jouer et à badiner tout le jour. Cette petite demoiselle s'alla mettre une fois dans la tête que sa mère ne lui donnoit pas assez d'argent,

(1) Bourg à sept lieues de Paris.

et, pour en avoir, elle s'avisa d'un bel expédient. Elle laisse traîner des billets faits à plaisir, comme si elle écrivoit à quelque marquis; on les porte à la présidente, qui s'imagine aussitôt qu'on veut enlever sa fille. Il ne falloit que la bien garder chez elle. Elle assemble le président Molé-Champlâtreux, cousin-germain de sa fille, et la marquise d'Hervault, femme du lieutenant de roi de Touraine, aussi parente bien proche. Ils concluent de la mettre dans un couvent, et font de l'éclat pour rien. Cette fille, quand elle y fut, conta naïvement la chose, et puis on la retira (1). Dans les Mémoires de la Régence, il sera parlé de la mère et de la fille.

CLXXVIII

PORCHÈRES L'AUGIER (2).

Porchères L'Augier, dont nous allons parler, et Porchères d'Arbaud (3), dont il est parlé dans l'historiette de Malherbe, étoient tous deux de Provence. tous deux poètes, et tous deux de l'Académie.

(1) Catherine Nicolaï épousa François-René du Bec, marquis de Vardes, gouverneur d'Aigues-Mortes. Elle mourut en 1661.

(2) Honorat L'Augier, sieur de Porchères, membre de l'Académie française. On a de lui *le Camp de la Place-Royale*, in-4°. Paris, 1612, et des poésies répandues dans les recueils du temps. (*Histoire de l'Académie françoise, par Pellisson*. Paris, 1730, t. 1er, p. 202 et 410.)

(3) François d'Arbaud, sieur de Porchères, a aussi été un des premiers membres de l'Académie française. C'étoit un élève de Malherbe. On a de lui une *Paraphrase des psaumes graduels*. Paris, in-8°, 1633, et diverses poésies dans les recueils. (*Ibid*. p. 244 et 378.)

Chacun d'eux traitoit l'autre de bâtard, et soutenoit qu'il n'étoit pas de la maison de Porchères (1), assez bonne en ce pays-là; mais ils s'accordoient en un point, c'est qu'ils étoient l'un et l'autre de méchants auteurs. Notre Porchères commença à paroître au temps de Nervèze et de son successeur des Escuteaux (2), et étoit à peu près en vers ce qu'étoient les autres en prose : cela se peut voir par le sonnet que voici sur les yeux de madame de Beaufort. * Il n'est pas même régulier.

Ce ne sont pas des yeux, ce sont plutôt des Dieux ;
Ils ont dessus les rois la puissance absolue.
Dieux, non ; ce sont des cieux, ils ont la couleur bleue,
Et le mouvement prompt comme celuy des cieux.

Cieux, non ; mais deux soleils clairement radieux,
Dont les rayons brillants nous offusquent la veue.
Soleils, non ; mais éclairs de puissance incogneue,
Des foudres de l'Amour signes présagieux.

Car s'ils étoient des Dieux, feroient-ils tant de mal ?
Si des cieux, ils auroient leur mouvement égal ;
Deux soleils, ne se peut : le soleil est unique ;

Éclairs, non : car ceux-cy durent trop et trop clairs :
Toutefois je les nomme, afin que je m'explique,
Des yeux, des Dieux, des cieux, des soleils, des éclairs (3).

Sa prose même ne valoit pas mieux, témoin le re-

(1) L'un s'appeloit L'Augier des Porchères, l'autre d'Arbaud de Porchères. Le nom de terre seul leur étoit commun ; ainsi ils étoient de deux familles différentes.

(2) On lit distinctement *des Escuteaux* dans le manuscrit de Tallemant. Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur ce poète. On a confondu ce nom avec celui de *des Yveteaux* dans la première édition.

(3) Ce sonnet ridicule se trouve dans *le Parnasse des plus excellents poètes du temps*. Paris, Guillemot, 1607, petit in-12, t. 1er, fol. 286.

cueil du Carrousel, où il n'y a rien de bon de lui qu'une devise italienne dont le corps est une fusée, et le mot *da l'ardore l'ardire* (1), * encore y a-t-il bien à regretter.

Depuis, Malherbe apprit à parler françois. Je crois que Porchères a contribué avec Matthieu à gâter les Italiens d'aujourd'hui, et les Italiens à leur tour ont gâté quelques-uns des nôtres. Il n'y a que vingt ans qu'on a vu des secrétaires d'état (2) donner deux pistoles du Politico-Catholico de Virgilio Malvezzi (3).

La princesse de Conti faisoit cas de Porchères: il alloit tous les jours chez elle. Elle lui fit avoir l'emploi de faire les ballets et autres choses semblables: pour cela il avoit douze cents écus de pension. Il voulut en faire une charge, et l'avoir en titre d'office, mais il ne savoit quel nom lui donner: il ne vouloit pas que le nom de *ballet* y entrât, et après y avoir bien rêvé, il prit la qualité d'*intendant des plaisirs nocturnes.* Par cette raison, il voulut se formaliser de ce que Desmarets avoit fait le dessein du ballet qui fut dansé au mariage du duc d'Enghien.

Pour les habits, ç'a toujours été le plus extravagant homme du monde après M. des Yveteaux, et le plus vain. J'ai ouï dire à Le Pailleur, qu'étant allé chez Porchères, il y a bien trente-cinq ans, il aperçut, en entrant dans sa chambre, un valet qui met-

(1) Madame de Sévigné parle à sa fille de cette devise dans sa lettre du 11 novembre 1671. (T. II, p. 243 de notre édition. Paris, 1818, in-8°.)

(2) Brienne. (T.)

(3) Virgilio Malvezzi, écrivain italien, attaché à Philippe IV, roi d'Espagne, auteur de plusieurs ouvrages de politique. Il mourut à Cologne en 1654.

toit plusieurs pièces à des chaussons. Il le trouva au lit ; mais le poète avoit eu le loisir de mettre sa belle chemisette et son beau bonnet ; car si personne ne le venoit voir, il n'en avoit qu'une toute rapetassée, et ne se servoit que d'un bonnet gras et d'une vieille robe de chambre toute à lambeaux, dont il se couvroit la nuit. Il demanda à Le Pailleur permission de se lever, et avec sa bonne robe de chambre il se met auprès du feu. « Mon valet de chambre, » car il l'appeloit ainsi, apportez-moi, dit-il, un tel » habit, mon pourpoint de fleurs. Non, mon habit » de satin. — Monsieur, quel temps fait-il ? — Il ne » fait ni beau ni laid. — Il ne faut donc pas un ha- » bit pesant ; attendez. » Le valet, fait au badinage, apporte cinq ou six paires d'habits qui avoient tous passé plus de deux fois par les mains du détacheur et du fripier, et lui dit : « Tenez, prenez lequel vous » voudrez. » Il fut une heure avant que de conclure. Ce pourpoint de fleurs étoit un vieux pourpoint de cuir tout gras, et ce satin étoit un satin à pièces emportées qui avoit plus de trente ans. Jamais on ne lui vit un habit neuf, qu'il n'eût un vieux chapeau, de vieux bas ou de vieux souliers ; il y avoit toujours quelque pièce de son harnois qui n'alloit pas bien. La maréchale de Thémines disoit qu'il étoit « comme le diable, qui a beau se faire agréable » aux yeux de ceux qu'il veut tenter : il y a toujours » quelque griffe crochue qui gâte tout (1). » C'est de

(1) Voiture fit ce pont-breton :

Vous êtes seigneur,
Monsieur de Porchères,
Chacun vous révère
Et vous porte honneur.
Changez de jartières,
Monsieur le rimeur. (T.)

lui que Sorel se moque dans *Francion*, où un poète demande son pourpoint d'*épigramme*, etc.

Il y a onze ou douze ans qu'il eut une grande maladie, durant laquelle il fit une confession générale. Depuis cela il ne voulut plus se peindre la barbe, et s'habilla comme un autre homme. Il disoit que, pendant son mal, son neveu lui avoit dérobé cent lettres qu'il fit imprimer sans suite ni ordre (1). Cependant il est tout constant que Porchères lui-même en demanda le privilége à M. Conrart, et aussi des lettres d'académiciens pour lesquels il fallut aller à l'Académie. Ce fut la seule fois qu'il y alla, si je ne me trompe. Tout ce qu'il dit de ce neveu ne fut qu'après qu'il vit qu'on ne vendoit point ses lettres. Il vécut jusqu'à cent trois ans. Il étoit grand et bien fait.

CLXXIX

LE PERE ANDRÉ (2)

Le Père André, augustin, vulgairement appelé *le petit Père André*, étoit de la famille des Boullanger, de Paris, qui est une bonne famille de la robe. Il a prêché une infinité de Carêmes et d'Avents ; mais il a toujours prêché en bateleur, non qu'il eût dessein de faire rire, mais il étoit bouffon naturellement, et avoit même quelque chose de Tabarin (3) dans la

(1) *Cent lettres d'amour, écrites d'Érandre à Cléanthe*. Paris, in-8°, 1646.

(2) André Boullanger, Augustin réformé, dit *le petit Père André*, né à Paris en 1582, y est mort le 21 septembre 1657.

(3) L'immortel *Tabarin*, le bateleur de la place Dauphine.

mine Il parloit en conversation comme il prêchoit. Il y tâchoit si peu, que quand il avoit dit des gaillardises il se donnoit la discipline; mais il y étoit né, et il ne s'en pouvoit tenir. Comme il prêchoit un Avent au faubourg Saint-Germain, feu M. de Paris, à cause de je ne sais quelle cabale de moines dont il étoit des principaux, et aussi pour le scandale que ses bouffonneries donnoient, l'envoya quérir, et le retint en prison à l'archevêché. M. de Metz (1) s'en formalisa, disant « que M. l'archevê» que ne pouvoit faire arrêter un religieux qui prê» choit dans un faubourg qui dépendoit de l'abbaye » de Saint-Germain; » et effectivement il le fit délivrer; mais ce fut à condition qu'il prêcheroit plus sagement. Il remonte donc en chaire; mais de sa vie il n'a été si empêché : il avoit si peur de dire quelque chose qui ne fût pas bien, qu'il ne dit rien qui vaille, et il fut contraint de finir assez brusquement. Il étoit bon religieux et fort suivi par toutes sortes de gens ; par quelques-uns pour rire, et par le reste à cause qu'il les touchoit. Effectivement, il avoit du talent pour la prédication. On fait plusieurs contes de lui dont j'ai recueilli les meilleurs.

(Voyez les *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur* (par M. C. Leber). Paris, Crapelet, 1835, gr. in-18.) Quand on aura lu ce joli volume, on voudra feuilleter le *Recueil général des Œuvres et Fantaisies de Tabarin*, et tous les opuscules de *gai-savoir* du vieux farceur. Bruscambille et lui ont été les maîtres de tous nos baladins de boulevarts; ceux-ci puisoient dans leurs œuvres ces gaietés un peu grossières, mais plus souvent fines et spirituelles qui amusoient le peuple et même les gens bien élevés, au temps passé, quand on savoit encore rire.

(1) Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils naturel d'Henri IV, évêque de Metz, abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 1623. Il résigna, en 1669, en faveur du roi Casimir.

Il disoit que « Christophe pensa jeter le petit Jé-» sus dans l'eau, tant il le trouvoit pesant (1); mais » on ne sauroit noyer qui a à être pendu. »

* Il fit une fois de gros bras potelés à la Samaritaine, et il lui faisoit dire par Notre-Seigneur : « Je » te donnerai bien d'une autre eau et que tu trou-» veras bien meilleure. »

Prêchant un carême à Saint-André-des-Arcs, il se plaignoit toujours que les dames venoient trop tard. « Quand on vous vient réveiller, leur disoit-il : « Mon Dieu, dites-vous, quelle misère de se lever si » matin ! Vous disputez avec votre chevet. Une » telle, dites-vous à votre fille de chambre, je gage » que la cloche n'a pas sonné ; vous êtes toujours si » hâtée ! il n'est point si tard que vous dites.—Hé ! » si j'étois là, ajoutoit-il, que je vous ferois bien » lever le cul ! »

Parlant de saint Luc, il disoit « que c'étoit le » peintre de la *Reine-mère*, à meilleur titre que Ru-» bens, qui a peint la galerie de Luxembourg ; car » il est le peintre de la Reine-mère de Dieu. »

Il prêchoit sur ces paroles : *J'ai acheté une métairie, je m'en vais la voir*. « Vous êtes un sot ! dit-» il, vous la deviez aller voir avant que de l'acheter. »

A la fête de la Madelaine, il se mit à décrire les galants de la Madelaine ; il les habilla à la mode : « Enfin, dit-il, ils étoient faits comme ces deux » *grands veaux* que voilà devant ma chaire. » Tout le monde se leva pour voir deux godelureaux qui, pour eux, se gardèrent bien de se lever. Un jour,

(1) Nos pères représentoient saint Christophe avec la taille d'un géant, parce qu'il avoit porté l'enfant Jésus. Or, disoient-ils, Jésus-Christ, *qui portoit tous les péchés du monde*, devoit être bien pesant.

il lui prit une vision, après avoir bien harangué contre la débauche de cette pauvre pécheresse, de dire : « J'en vois là-bas une toute semblable à la » Madelaine ; mais, parce qu'elle ne s'amende » point, je la veux noter, et lui jeter mon mouchoir » à la tête. » En disant cela, il prend son mouchoir et fait semblant de le vouloir jeter : toutes les femmes baissèrent la tête. « Ah ! dit-il, je croyois qu'il » n'y en eût qu'une, et en voilà plus de cent. » Il remit une fois à prêcher cette octave, à cause de la fête de Notre-Dame, qui étoit le lendemain, et continuant la suite de l'Evangile : « Voilà, dit-il, la » Madelaine qui entre, et moi je sors. » Et il s'en alla. Il disoit qu'il y avoit des *Madelains* aussi bien que des *Madelaines*. « Notre père saint Augustin, » dit-il, a été long-temps un grand *Madelain.* » Puis décrivant les parfums de la Madelaine : « Elle » avoit de l'eau d'ange (1) : de l'eau d'ange? C'étoit » de l'eau d'ange noir, de l'eau de diable, de l'eau » de Satan. »

Cela me fait souvenir d'un conte qu'on fait d'un prédicateur du temps de François Ier. « La Made- » laine, disoit-il, n'étoit pas une petite garce, » comme celles qui se pourroient donner à vous et à » moi; c'était une grande garce comme madame » d'Étampes (2). » Cette madame d'Étampes lui fit défendre la chaire. Quelques années après, ayant été rétabli, le jour de la Madelaine, il dit : « Mes- » sieurs, une fois pour avoir fait des comparaisons » je m'en suis mal trouvé. Vous vous imaginerez la

(1) *L'eau d'ange* étoit une eau de senteur dont la base étoit l'iris de Florence.

(2) Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier.

» Madelaine telle qu'il vous plaira. Passons la pre-
» mière partie de sa vie, et venons à la seconde. »

Le père André comparoit une fois les femmes à un pommier qui étoit sur un grand chemin. « Les » passans ont envie de ses pommes ; les uns en » cueillent, les autres en abattent : il y en a même » qui montent dessus, et vous les secouent comme » tous les diables. »

Il disoit aux dames : « Vous vous plaignez de » jeûner ; cela vous maigrit, dites-vous. Tenez, » tenez, dit-il, en montrant un gros bras, je jeûne » tous les jours, et voilà le plus petit de mes mem- » bres. »

« Toutes les femmes sont des médisantes, disoit-il; » je gage qu'il n'y en a pas une qui ne la (1) soit; » s'il y en a quelqu'une qui ne la soit pas, qu'elle se » lève, » puis il s'arrête. « Hé bien! continue-t-il, » vous voyez que pas une n'ose se lever. »

Un avocat s'alla confesser à lui, et lui dit fort peu de choses. Il lui ordonna pour pénitence d'aller l'après-dînée à son sermon : l'avocat y fut. L'Évangile du jour étoit : *Dæmonium mutum*, etc. « Savez- » vous, dit-il, ce que c'est que *Dæmonium mutum?* » Je m'en vais vous le dire : C'est un avocat aux » pieds d'un confesseur. Au barreau ils jasent assez; » devant un confesseur, au diable le mot, vous n'en » sauriez rien tirer. »

Il en vouloit au curé de Saint-Séverin. Il fit tomber le discours sur la bergerie, et qu'il falloit de bons chiens pour la garder. « Vous autres, dit-il

(1) Cette locution étoit alors reçue. On en trouve dans les lettres de madame de Sévigné quelques exemples qui ont échappé aux corrections maladroites du chevalier de Perrin.

» aux paroissiens, vous avez un bon chien de curé.»

Pour montrer que l'honneur étoit plutôt *in honorante quàm in honorato*, à celui qui honoroit qu'à celui qui étoit honoré par lui: «Par exemple, disoit-il, » quand je rencontre mon cousin, le président » Boullanger que voilà, il me fait le *pied de veau*, » et le *pied de veau* lui demeure. »

Pour cajoler M. Talon, l'avocat-général, qui l'écoutoit, il dit en parlant de Cicéron : « Cicéron, » messieurs, c'étoit un grand avocat-général.»

Dans l'opinion qu'ils ont de l'Eucharistie, on ne pouvoit pas dire une plus grande sottise que celle qu'il dit une fois, prêchant sur le Saint-Sacrement. « En voilà assez, dit-il, car les médecins disent: » *Omnis saturatio mala, panis autem pessima.* Toute » réplétion est mauvaise, et surtout celle de » pain. »

Un jour qu'il prêchoit contre le luxe et contre les modes : « Vous voilà, dit-il, vous autres, poudrés » comme des meuniers; et quand vous arriverez en » enfer, les diables crieront: *A l'anneau! à l'an-* » *neau!* » Pour faire entendre cela, il faut savoir qu'il y a dix ans ou environ qu'un meunier, à la Grève, gagea de passer dans un de ces anneaux de fer qui sont attachés au pavé pour retenir les bateaux. Il fut pris par le milieu du ventre, qui s'enfla aussitôt des deux côtés; le fer s'échauffa, c'étoit en été. Il brûloit: il fallut l'arroser, tandis qu'on limoit l'anneau, et on n'osa le limer sans permission du prévôt des marchands. Tout cela fut si long, qu'il lui fallut un confesseur. On en fit des tailles-douces aux almanachs, et un an durant, dès qu'on voyoit un meunier, on crioit: « *A l'anneau! à l'anneau, meunier!* » On fit aussi un almanach de la farine des

jeunes gens et des mouches des femmes, avec une chanson que voici :

Dieu ! que la mouche a d'efficace !
Que cet animal est charmant!
Le plus parfait ajustement
Sans elle n'auroit point de grâce.
Si vous n'avez mouche sur nez,
Adieu galants, adieu fleurettes;
Si vous n'avez mouche sur nez,
Adieu galants enfarinés.

Vous auriez beau être frisée,
Par anneaux tombants sur le sein,
Sans un amoureux *assassin*
Vous ne seriez guère prisée.
Si, etc.

Portez-en à l'œil, à la *temple*,
Ayez-en le front chamarré,
Et sans craindre votre curé,
Portez-en jusque dans le temple.
Si, etc.

Mais surtout soyez curieuse
Et difficile au dernier point,
Et gardez de n'en porter point
Que de chez la bonne faiseuse.
Si, etc.

LES ENFARINÉS.

Houspillons des modes nouvelles,
Singes des galants de la cour,
Venez farcer à votre tour,
Car le théâtre vous appelle.
Si vous n'êtes enfarinés,
Adieu l'amour de la coquette,
Si vous n'êtes enfarinés,
Vous n'aurez rien qu'un pied de nez.

Enfarinez bien votre tête
Et les collets de vos manteaux ;

Vous en serez cent fois plus beaux,
Et ferez bien plus de conquêtes.
Si, etc.

Quand on vous voit passer on crie :
Meunier, à l'anneau ! à l'anneau !
Il ne faut pas faire le veau,
Ni vous fâcher que l'on en rie.
Si, etc.

Il commença une fois ainsi : « Foin du pape, foin » du Roi, foin de la Reine, foin de M. le cardinal, » foin de vous, foin de moi, *omnis caro fœnum*. »

Il faisoit parler ainsi une fois les soldats d'Holopherne, après qu'ils eurent vu Judith : « Camarade, » qui est-ce qui, en voyant de si belles femmes, » *tam decoras mulieres*, n'ait envie d'enfoncer la » barricade ? »

Je lui ai ouï prêcher sur la Transfiguration. « Cela » se fit, dit-il, sur une montagne. Je ne sais ce que » ces montagnes ont fait à Dieu; mais quand il » parle à Moïse, c'est sur une montagne; il ne lui » montra pourtant que son derrière, et parla à lui » comme une demoiselle masquée. Quand il donne » sa loi, c'est encore sur une montagne; le sacri- » fice d'Abraham, aussi sur une montagne; le sa- » crifice de Notre-Seigneur, encore sur une mon- » tagne. Il ne fait rien de miraculeux que sur ces » montagnes; aussi la Transfiguration, n'étoit-ce » pas une affaire de vallon ? »

Voyant des gens jusque sur l'autel, il dit en entrant en chaire : « Voilà la prophétie accomplie : » *Super altare tuum vitulos.* »

Il prêchoit en un couvent de Carmes sur l'église desquels le tonnerre étoit tombé sans en blesser un seul. « Ah ! dit-il, regardez quelle bénédiction de

» Dieu ; si le tonnerre fût tombé sur la cuisine, il » n'en fût réchappé pas un. » On dit *Carme en cuisine* (1).

A la fête de Pâques, il se faisoit une objection. « Mais un mari et une femme qui couchent ensemble » un si bon jour, que feront-ils? A cela il faut ré» pondre par une comparaison. Si le jour de Pâques » un débiteur vous apporte de l'argent, il est bonne » fête ; mais les gens ne sont pas toujours en hu» meur de payer : je suis d'avis qu'on le reçoive. » Faites l'application, mesdames.»

A propos de romans, il disoit : « J'ai beau les » faire quitter à ces femmes, dès que j'ai tourné le » cul, elles ont le nez dedans.»

* En parlant de la Samaritaine, il disoit que Notre» Seigneur étoit *un crieur d'eau-de-vie*.»

« Paradis, disoit-il, est fait comme une ville; » mais c'est une ville comme La Rochelle, qui ne » se prend point sans moufles (2).»

Parlant de David, il dit que quand il alla en paradis, Dieu dit, le voyant venir de loin : « Qui est» ce ? » et puis, quand il fut plus près : « Ah ! c'est » mon bon serviteur David ; bras dessus, bras des» sous, camarades comme cochons.»

Le jour de l'Ascension, décrivant la réception qu'on fit à Jésus-Christ au Ciel, il dit que Dieu dit à David : « Tenez la musique toute prête; voici mon » fils qui vient.»

Une fois, il fit des lettres-patentes du roi de Ninive : « Nous, Ninus, etc., à tous manants et habi-

(1) Ce trait est rapporté dans le *Ménagiana*. (T. 1er, p. 196, édition de 1715.)

(2) Moufles, gants, mitaines; c'est-à-dire qu'avant de faire une grande entreprise il faut bien prendre ses mesures.

» tants de notre bonne ville de Ninive, savoir faisons » que, sur l'avis à nous donné par notre amé et féal » maître Jonas, que Dieu, etc.; avons ordonné et » ordonnons que, etc.; et parce que ledit maître » Jonas est prophète dudit Dieu, etc.» Il y avoit dix fois *ledit Jonas* et *ledit Dieu.*

En carême, il compara un jour la charité à l'échelle de Jacob, et disoit que ce n'étoit pas une échelle de chêne ou de hêtre, mais que le premier échelon étoit *hareng*, le deuxième *morue*; et ainsi de suite, il dit toutes les viandes de carême, « qu'il » faut, ajouta-t-il, envoyer au couvent des Augus- » tins (1).»

Prêchant chez des religieuses qui l'avoient fort pressé de leur donner un sermon, il leur dit: « Eh! » bien! me voilà; à cause que je suis *Boullanger*, » vous croyez que j'ai toujours du pain cuit; mais » vous ne songez pas combien j'ai de choses à faire.» Il se mit à leur conter toutes ses occupations. Après, il compara une fille qui entroit en religion à un peloton. « Une novice, dit-il, c'est comme un mor- » ceau de bureau ou de papier sur lequel on com- » mence à dévider les premières aiguillées; mais, » quelque bien qu'on fasse, il reste toujours un » petit trou qu'on ne sauroit boucher.»

A Poitiers, les Jésuites le prièrent de prêcher (*sur*) saint Ignace; il voulut leur donner sur les doigts. Il fit un dialogue entre Dieu et le saint, qui lui demandoit un lieu pour son ordre. « Je ne sais » où vous mettre, disoit Jésus-Christ : les déserts

(1) Lorsque les bouchers de Paris vendoient, malgré la défense, de la viande pendant le carême, elle étoit saisie et envoyée aux Augustins chargés de la distribuer aux pauvres malades.

» sont habités par saint Benoît et par saint Bruno. » Il faisoit une énumération des lieux occupés par les principaux ordres. « Mettez-nous seulement, dit » saint Ignace, en lieu où il y ait à prendre, et » laissez-nous faire du reste. » En sortant, il dit à un de ses amis : « Je n'ai voulu prêcher céans qu'a- » près dîner, car je savois bien qu'autrement on » m'y auroit fait méchante chère. » Une autre fois, à Paris, il en donna encore aux Jésuites en pareille occasion. « Le christianisme, dit-il, est comme une » grande salade ; les nations en sont les herbes ; le » sel les docteurs ; *vos estis sal terræ* ; le vinaigre les » macérations, et l'huile les bons pères Jésuites. Y » a-t-il rien de plus doux qu'un bon père Jésuite ? » Allez à confesse à un autre, il vous dira : Vous » êtes damné si vous continuez. Un Jésuite adoucira » tout. Puis, l'huile, pour peu qu'il en tombe sur un » habit, s'y étend, et fait insensiblement une grande » tache ; mettez un bon père Jésuite dans une pro- » vince, elle en sera enfin toute pleine. » Les Jésuites se plaignirent à lui-même de ce qu'il avoit dit. « J'en suis bien fâché, mes Pères, leur dit-il ; mais » je me suis laissé emporter ; je ne saurois que vous » dire ; dans quatre jours c'est la fête de notre Père » saint Augustin, venez prêcher chez nous, et dites » tout ce qu'il vous plaira, je ne m'en fâcherai » point. »

Un jour il sut que madame de La Trimouille étoit à son sermon incognito : il parloit de l'Enfant prodigue ; il se mit à lui faire un train tout semblable à celui de la duchesse : « Il avoit, dit-il, six beaux » chevaux gris pommelés, un beau carrosse de ve- » lours rouge avec des passements d'or, une belle » housse dessus, bien des armoiries, bien des pages,

» bien des laquais vêtus de jaune, passementés de » noir et de blanc. »

Il disoit que Paradis étoit une grande ville. « Il » y a la grande rue des Martyrs, la grande rue des » Confesseurs; mais il n'y a point de rue des Vier- » ges : ce n'est qu'un petit cul-de-sac bien étroit, » bien étroit. »

» Un catholique, disoit-il une fois, fait six fois plus » de besogne qu'un huguenot; un huguenot va len- » tement comme ses psaumes : *Lève le cœur*, *ouvre* » *l'oreille*, etc. Mais un catholique chante : *Appelez* » *Robinette, qu'elle s'en vienne ici-bas*, etc. » Et en disant cela, il faisoit comme s'il eût limé. J'ai ouï dire que ce conte vient de Sédan, où du Moulin ayant dit à un arquebusier qui chantoit *Appelez Robinette*, « qu'il feroit bien mieux de chanter des psaumes, » l'arquebusier lui dit : « Voyez comme ma lime va » vite en chantant *Robinette*, et comme elle va len- » tement en chantant : *Lève le cœur*, *ouvre l'o-* » *reille*, etc. »

On dit encore qu'un artisan lui dit que : *qui au conseil des malins n'a été* empêchoit sa lime d'aller, et qu'il faisoit beaucoup plus d'ouvrage avec *Jean Foutaquin pour du pain et pour des poires, Jean Foutaquin pour des poires et pour du pain*.

Parlant d'*Hosanna*, il dit « que les enfants étoient » montés sur un arbre; je ne saurois vous en dire le » nom, je vous le dirai tantôt. » Son sermon fait : « Messieurs, leur dit-il, cet arbre, c'étoit un syco- » more. »

« L'Evangile, dit-il une fois, est une douce loi : » Jésus-Christ nous l'a dit; il le faut croire. » Deux Jésuites entrent là-dessus. « Tenez, dit-il, voilà » deux des camarades de Jésus, demandez-leur plus

» tôt s'il n'est pas vrai. » Cela me fait souvenir d'un nommé du Four, qui, dans les guerres des huguenots, ayant trouvé des Jésuites à cheval, leur demanda qui ils étoient : « Nous sommes, dirent-ils, » de la compagnie de Jésus.—Je le connois, dit-il; » brave capitaine, mais d'infanterie; à pied, à pied, » mes Pères; » et il leur ôta leurs chevaux.

Prêchant sur la patience de Dieu, « Dieu, dit-il, » attend long-temps avant que de frapper; il me- » nace, mais il ne frappe pas : c'est, dit-il, comme » ce chasseur que vous voyez à cette tapisserie. Il y » a peut-être cent ans qu'il présente l'épieu à ce cerf, » cependant il ne le frappe pas, et il n'y a que quatre » doigts entre deux. »

Il disoit que personne n'avoit jamais tant prié Dieu que saint Joseph, car le petit Jésus le servoit comme un apprenti. Il lui disoit : « Donnez-moi, je vous » prie, ceci; donnez-moi, je vous prie, cela; appor- » tez-moi, je vous prie, cette tarière, etc. »

» Dieu veut la paix, disoit-il du temps du cardi- » nal de Richelieu; oui, Dieu veut la paix, le Roi » la veut, la Reine la veut, mais le *diable* ne la veut » pas (1). »

(1) Il est vraisemblable qu'on a attribué au petit Père André bien des traits que ce religieux n'a jamais prononcés. On lit sur lui un passage curieux dans des espèces de *Dialogues des Morts*, dont Gueret est l'auteur. Le petit Père André y prend la parole, et y tient un langage très-judicieux : « Tout goguenard que vous » le croyez, dit-il, il n'a pas toujours fait rire ceux qui l'écou- » toient; il a dit des vérités qui ont renvoyé des évêques dans » leurs diocèses, et qui ont fait rougir plus d'une coquette. Il a » trouvé l'art de mordre en riant..... et toute sa vie, il a fait » profession d'une satyre ingénue, qui a mieux gourmandé le » vice que vos apostrophes vagues que personne ne prend pour » soy. Demandez aux marguilliers de Saint-Étienne (*du Mont*),

* Il disoit que la paix de l'Europe étoit tout comme une paix d'épaule de mouton; vous ne voyez point la paix; ainsi, tant qu'il y aura à ronger à l'Europe, vous ne verrez point la paix.

CLXXX

VILLEMONTEE (1).

Villemontée est d'une assez bonne famille de Paris. Il épousa la sœur de La Barre, dont nous avons parlé (2); il devint maître des requêtes, et eut l'intendance de Poitou, où sa femme et lui, aussi bons ménagers l'un que l'autre, faisoient une fort grande dépense. Elle devint amoureuse, à La Rochelle, d'un gentilhomme du grand-prieur de la Porte, nommé L'Epinay (3). Cette amourette passa bien avant, et le mari surprit un billet de sa femme en ces termes :

» comme il les a traités sur leur chaire de dix mille francs ; » demandez aux Jésuites s'ils sont satisfaits du panégyrique de » leur fondateur ? etc., etc. » (*La Guerre des auteurs anciens et modernes*. Paris, Théod. Girard, 1671, in-12, p. 154.)

(1) Villemontée devint conseiller d'État ; il a été intendant de justice, en Poitou, Saintonge et Angoumois. Un homme de son nom, peut-être son fils ou son neveu, épousa la sœur de La Fontaine. (Voyez une *Lettre de La Fontaine à M. Jannart* dans les *Opuscules inédits de Jean de La Fontaine*, par nous publiés en 1820. Paris, Blaise, in-8°, p. 50, et les *Œuvres de La Fontaine*, édition de M. Walkenaër. Paris, Lefebvre, 1823, vi, 470.)

(2) Dans l'*Historiette de madame Levesque*, page 6 de ce volume.

(3) Seroit-ce celui qui a été l'amant de Louison. (Voyez l'*Historiette de Gaston*, tom. iii, p. 86.)

« Notre *soutane* va aux champs; viens vite, car je » meurs d'envie de voir..... » Villemontée est pourtant bien fait; mais peut-être n'en avoit-il pas...... On a dit que le grand-prieur, en colère de ce que l'intendante l'en avoit refusé, avoit fait avertir le mari par des Jésuites. J'ai de la peine à le croire, car c'étoit un bon homme. Le mari fut assez fou pour faire du bruit de cette lettre. Il mit en prison, dans un château, une bossue de La Rochelle, nommée La Villepoux, qu'on accusoit d'avoir été la *Dariolette*, et après l'y avoir tenue long-temps, il la laissa aller, et il mit sa femme en religion : depuis, il la relégua à une terre. Il eut assez d'enfants de sa femme, entre autres une fille, qui étoit l'aînée. Elle ne voulut pas déshonorer sa mère en faisant autrement qu'elle; elle trouva de très-bonne heure un *L'Epinay*. Ce fut un nommé Ruelle, que mademoiselle de Bussy (1) avoit donné au père pour secrétaire. Elle eut l'honnêteté de lui permettre de lui faire un enfant; elle n'avoit que douze ans. Le père se contenta de le faire fouetter dans une cave, et le chassa, car il ne sauroit s'empêcher d'être toujours un peu fou. Cette aventure ne fut pas trop divulguée, et elle n'empêcha pas que Belloy, qui a été depuis capitaine des gardes de M. d'Orléans, ne l'épousât. Elle étoit pour lors auprès de madame de Fontaines, dame d'atour de Madame, où Villemontée l'avoit mise. Belloy fut attrapé en toutes façons, car on dit qu'il n'a point eu ce qu'on lui avoit promis en mariage, les affaires du beau-père étant si décousues, qu'il fut contraint de vendre ses terres pour payer

(1) Honorée de Bussy que Villemontée avoit aimée. (Voyez l'*Historiette du maréchal de Brezé*, t. III, p. 37.)

une partie de ses dettes; de peur même qu'on ne le mît en prison, il se fit prêtre, et sa femme retourna dans un couvent.

Cependant M. Le Tellier (1), protecteur de Villemontée, le faisoit subsister par les emplois qu'il lui procuroit. Enfin, en 1657, M. de Saint-Malo (*Villeroy*) rendit au cardinal l'évêché de Saint-Malo de trente-six mille livres de rente, pour celui de Chartres de vingt-cinq mille livres, à cause du voisinage de Paris. Le Tellier fit donner Saint-Malo à Villemontée, qui n'en jouit encore que par économat, à cause que sa femme n'a point fait de vœux, mais a seulement protesté, devant le Saint-Sacrement, qu'elle ne vivroit point comme une femme avec son mari. Elle étoit si folle, que sous le prétexte qu'elle étoit la femme d'un évêque, elle ne vouloit pas céder à une maréchale de France, disant qu'elle ne devoit céder qu'aux princesses. Apparemment, quand on le reçut prêtre, ou qu'on le fit évêque, on ne se souvint pas du canon du concile de Trente.

CLXXXI

MADAME PILOU (2).

Madame Pilou, étant nouvelle mariée, se trouva logée par hasard vis-à-vis de mesdemoiselles Mayerne-

(1) Michel Le Tellier, secrétaire d'État, par commission, dès le 13 avril 1643, succéda à M. de Noyers, qui mourut au mois d'octobre 1645.

(2) Anne Baudesson, femme de Jean Pilou, procureur au châ-

Turquet, sœurs de ce Mayerne (1) qui a été premier médecin du roi d'Angleterre, où il a fait une assez grande fortune : c'étoit un peu après la réduction de Paris. Elle fit amitié avec ces filles, qui étoient des personnes raisonnables, et qui, comme huguenotes, en fuyant la persécution, avoient vu assez de pays (2). Cette connoissance lui servit, et la tira en quelque sorte du *câlinage* (3) de sa famille, car son père n'étoit qu'un procureur. Cela lui servit à connoître une madame de La Fosse, leur parente, riche veuve, qui avoit été galante, et qui, en mourant, lui laissa du bien. Elle épousa un procureur, nommé Pilou, qui ne fit pas grand'fortune; en récompense, elle n'a eu qu'un fils qui vit encore. Il n'y a peut-être jamais eu une moins belle femme qu'elle; mais il n'y en a peut-être jamais eu une de meilleur sens, et qui die mieux les choses.

Cette madame de La Fosse, pour reprendre le fil, n'étoit pas la plus grande prude du royaume. Madame Pilou, par son moyen, eut bientôt un grand nombre de connoissances, mais la plupart de la ville. Insensiblement elle en fit aussi de la cour, et enfin

telet de Paris. Type de l'ancienne bourgeoisie, madame Pilou a été mise par Sauval au rang des *Antiquités de Paris*; elle n'en est pas la moins curieuse pour l'observateur. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 47.) Madame Pilou mourut dans un âge très-avancé, vers 1664 ou 1665.

(1) Il étoit gentilhomme, mais si adonné à la médecine, qu'étant enfant il faisoit des anatomies de grenouilles. (T.)

(2) Une de ces filles fut mise par feu M. de Rohan auprès de madame de Rohan, qui avoit été mariée fort jeune : ainsi madame Pilou connut tout le monde à l'Arsenal. (T.)

(3) *Câlinage*, niaiserie, commérage et nullité de la conversation bourgeoise à cette époque.

elle parvint à être bien venue partout, et chez la Reine même.

Elle étoit fort embarrassée d'un certain brave, nommé Montenac, qui vouloit enlever madame de La Fosse. Un jour ayant trouvé feu M. de Candale : « Monsieur, lui dit-elle, vous menez tous les ans tant » de gens à l'armée, ne sauriez-vous nous défaire de » Montenac? Tous les ans vous me faites tuer quel- » ques-uns de mes amis, et celui-là revient toujours. » — Il faut, répondit-il, que je me défasse de deux » ou trois hommes qui m'importunent, et après je » vous déferai de celui-là; car il est raisonnable que » mes *importuns* passent les premiers.»

Elle a fait trois classes de tout le monde : ses inférieurs, à qui elle fait tout le bien qu'elle peut; ses égaux, avec lesquels elle est toute prête de se réconcilier, quand ils voudront, et les grands seigneurs, pour qui elle dit qu'on ne sauroit être trop fier en un lieu comme Paris. Elle ne se mêle point de donner des gens à personne, et ne veut point souffrir que des suivants ou des suivantes lui viennent rompre la tête. Elle dit qu'il y a quelquefois de sottes gens qui rient dès qu'elle ouvre la bouche, comme les badauds qui rient dès que Jodelet paroît.

La femme d'un procureur, laide comme un diable, qui avoit commencé par des femmes qui n'avoient pas le meilleur bruit du monde, ne pouvoit guère passer dans l'esprit de ceux qui ne la connoissoient pas bien particulièrement, que pour une créature qui servoit aux galanteries de tant de jolies personnes qu'elle fréquentoit. On a dit de madame de La Maisonfort qu'elle n'étoit plus si cruelle

Depuis qu'elle fut à Saint-Cloud
Avec madame de Pilou.

On a chanté :

Brion soupire (1)
Et n'ose dire
A la Chalais qu'elle fait son martyre.
Un moment sans la voir lui semble une heure,
Et madame Pilou veut qu'il en meure.

Or, madame Pilou étoit la bonne amie de madame de Castille, mère de madame de Chalais, et il ne faut point trouver étrange qu'elle fût familière chez cette belle. Il lui arriva une fois une plaisante aventure avec cette madame de Castille. Madame de Vaucelas, sœur de M. de Châteauneuf, étoit après à louer d'elle une maison, qui est devant la chapelle de la Reine, où M. de Châteauneuf a logé long-temps. Elle envoya un matin un gentilhomme pour lui parler. Madame de Castille, alors veuve, étoit encore au lit, et madame Pilou, qui étoit couchée avec elle, lasse des barguigneries de cet homme, mit la tête à demi hors du lit, et dit : « Allez, monsieur, allez, on ne l'aura » pas à meilleur marché. » Or, elle a la voix assez grosse. Cet homme s'en retourne, et dit à madame de Vaucelas qu'il seroit inutile de prétendre avoir meilleur marché de cette maison, qu'il avoit parlé à madame de Castille, et que M. son mari enfin avoit dit qu'on n'en rabattroit rien (2). Cela fit d'autant

(1) M. d'Anville. Ils allèrent devant le prêtre pour se fiancer. Là, il lui prit une foiblesse : il ne voulut pas passer outre. (T.)

(2) Il étoit aisé de s'y tromper, car elle est noire et barbue. Il y a un vaudeville qui dit :

Dame Pilou, pour paroître moins d'âge,
A fait raser le poil de son... de son visage. (T.)

La barbe *vénérable* de madame Pilou n'a pas été omise dans son portrait, gravé, in-4°, par Spirinx, dont la copie réduite est

plus rire que cette madame de Castille étoit un peu galante. On en parla au moins avec Almeras, homme riche, et M. de Bassompierre écrivoit de Madrid que le duc d'Almeras faisoit *soulever Castille, la vieille* (1).

J'ai ouï dire à Ruvigny que mesdames de Rohan et les autres galantes de la Place (2) ne craignoient rien tant que madame Pilou, bien loin qu'elle les servît en leurs amourettes. Je sais de bonne part que toute sa vie elle a prêché ses amies qui ne se gouvernoient pas bien. « Enfin, disoit-elle, ne pouvant les réduire, » je leur disois : Au moins n'écrivez point. — Voire! » me répondoient-elles, ne point écrire, c'est faire » l'amour en chambrières. » Je sais bien qu'une fois, comme on lui disoit : « Que ne dites-vous à une telle » qu'elle se perd de réputation? — La mère, répon- » dit-elle, m'a pensé faire devenir folle, voulez-vous » que la fille m'achève (3)? »

jointe à ces *Mémoires*. On lit au bas de la gravure originale les vers suivants :

Sur ce front que tu vois de sibylle Cumée,
Un langage naïf, un entretien charmant,
Mêlé d'un fort raisonnement,
Une prudence consommée,
Firent à cette veuve, autrefois animée,
Mériter de la Cour l'estime et l'agrément.

(1) Il y a quelque duc d'un nom approchant en Espagne. (T.)

(2) *La Place* par excellence étoit alors la Place-Royale, aujourd'hui si dédaignée.

(3) Une petite pièce du temps a été trouvée par notre honorable confrère, M. Paulin Pâris, dans le n° 2828 des manuscrits du Roi, fonds de Gaignières. Il a bien voulu nous la communiquer : c'est une convocation donnée *à Paris, rue des Fourbes, à l'enseigne du Poulet sans plumes, chez Thoinette L'Affectée.* Elle est adressée *à nos très-chères et honorées coquettes*, pour qu'elles aient *à se rendre à deux heures précisément, durant les*

Elle parle aux princesses tout comme aux autres, et dit tout avec une liberté admirable. Elle a dit un million de choses de bon sens. « Quand je vois, di-» soit-elle, ces nouvelles mariées qui vont donnant » du timon de leur carrosse contre les maisons, je » me mets à crier : *Qui veut du plomb? Plomb à ven-» dre! plomb à vendre! Qui veut du plomb? Voici des » gens qui en vendent.* Cependant il est certain qu'il » ne se fait pas la moitié des cocus qui se devroient » faire, tant il y a de sots maris. »

[1658] Elle conte qu'un paysan, avec qui elle a marié une servante depuis un an, vint un jour lui demander si elle ne connoissoit point quelque prêtre de Saint-Paul pour les démarier, sa femme et lui; qu'à la vérité elle étoit grosse, mais qu'il aime mieux prendre l'enfant. Ils avoient été mariés par un prêtre de Saint-Paul.

* Elle avoit une amie, si charitable, disoit-elle, que le soir en se couchant elle mettoit du pain sur sa porte pour les chiens des rues.

[1659 juin] M. de Tresmes, duc à brevet, âgé de quatre-vingts ans, tomba malade. Son fils, le marquis de Gèvres, va trouver madame Pilou, et lui dit : « Je » vous prie, parlez à mon père, il ne veut point me » voir. Mademoiselle Scarron (*sœur du cul-de-jatte*), » qu'il entretient, m'a mis mal avec lui; mais le pis, » c'est qu'il ne veut rien faire de ce qu'il faut pour » bien mourir. » Elle y va; la première fois, elle fit venir les morts subites à propos, et dit qu'on étoit

beaux jours d'hiver à la Place-Royale. Cette petite facétie est ainsi terminée : « Et au cas que quelque prude veuille se co-» quetiser, elle n'aura qu'à faire un tour à ce rendez-vous géné-» ral, et *en prendre acte de madame Pilou, qui tient registre » universel à la chambre des drues* (des amoureuses). »

bien heureux d'avoir le loisir de penser à soi. Le malade dit qu'il se sentoit bien. Elle ne voulut pas pousser plus loin. La seconde fois, elle presse davantage, et voyant que cet homme disoit que les gens d'église mêmes avoient des maîtresses, elle marche sur le pied à Guénault (1), afin qu'il l'aidât. Au lieu de cela, le médecin dit : « Madame Pilou, vos prônes » m'ennuient. » Elle se retire, et ne s'en mêle plus. Sur cela on fait un conte par la ville, et que M. de Tresmes lui avoit répondu : « Vous n'étiez pas si » scrupuleuse, il y a trente ans. » Elle l'apprend à quelques jours de là ; elle va voir M. de Langres (*La Rivière*) ; il avoit dîné assez de gens avec lui : « Ah ! dit-il, madame Pilou, je défendois votre cause. » Elle se met là dans un fauteuil. « Je vous entends, » lui dit-elle ; je sais le conte qu'on fait par la ville ; » je ne m'étonne pas que ces bruits-là aient couru. » Je me suis trouvée engagée avec des femmes qui » ont bien fait parler d'elles : j'ai fait ce que j'ai pu » pour les remettre dans le bon chemin ; c'est ce qui » est cause qu'on a cru que j'étois de la manigance. » Je vous laisse à penser si, avec la beauté que Dieu » m'avoit donnée, et de la naissance dont je suis, » j'eusse été bien reçue à rompre avec elles à cause » de cela. Leurs gens croyoient que j'étois de l'in- » trigue ; ils ont semé cela partout : mais Dieu a per- » mis que j'aie vécu quatre-vingts ans, afin qu'on me » fît justice. Ceux qui font ce conte-là n'oseroient le » faire en ma présence. Je sais toutes les iniquités » de toutes les familles de la ville et de la cour. Je » connois les ladres et les fous. Tel fait l'homme de » bonne maison que je sais bien d'où il vient ; à d'au- » tres, je leur montrerois que leur père étoit un cocu

(1) Guénault, médecin.

» et un banqueroutier; je les défie tous tant qu'ils » sont. » Il y en avoit là de *verreux* qui ne firent que rire du bout des dents. Le prince de Guémené y étoit pour *cocu*, et l'abbé d'Effiat pour *race de fous;* son frère est mort en démence. Il y en avoit encore d'autres.

Un jour elle disoit, à propos de demi-fous, qu'il étoit difficile de s'en garder. » Quand un homme a un » chapeau vert (1), je ne m'y saurois tromper; mais » quand il n'a qu'un chapeau vert-brun, il est assez » mal aisé. Il m'est arrivé bien des fois, disoit-elle, » que lorsque j'y regardois de bien près, je trouvois » que tel chapeau, que je croyois noir, n'étoit que vert » brun. » Elle dit que naturellement elle *sent* le sot, et que dès qu'il y en a quelqu'un en une compagnie, elle l'évente tout aussitôt.

Elle disoit que les amants entre deux vins sont les plus plaisants de tous; elle appelle ainsi ceux qui sont quasi fous. « Ils me font rire, dit-elle, car ils croient » que personne ne voit ce qu'ils font. »

J'ai déjà dit, ce me semble, qu'elle ne voulut jamais faire devant le cardinal de Richelieu les contes qu'elle savoit du feu président de Chevry, après sa mort même, de peur de nuire à son fils (2). Elle a toujours été fort bien avec les gens de finance, mais elle n'en a point profité : elle a servi beaucoup de personnes en de grandes affaires, et n'a rien pris.

Elle dit que l'année de Corbie (1636), durant le grand effroi qu'on eut à Paris, elle s'en alla chez le feu président de Chevry, qui lui dit : « Les ennemis » viendront par la porte Saint-Antoine, et bra-

(1) Le débiteur admis au bénéfice de cession devoit toujours porter le bonnet vert; mais il paroît que le bonnet *vert-brun* dissimuloit souvent cette marque d'infamie.

(2) Voyez l'*Historiette* du président de Chevry, t. II, p. 61.

» queront leur canon, qui *fessera* dans toute la rue.
» — Il faut donc aller, dis-je, dans les petites rues.
» — Un autre me disoit : ils prendront les petites
» comme les grandes. Enfin, je retourne chez moi
» dans la rue Saint-Antoine ; il me fâchoit bien de
» désemparer ; mon mari étoit malade jusqu'à tenir
» le lit, il y avoit long-temps. Je lui dis : Mon pauvre
» homme, il faut que je m'en aille, tu fermeras les
» yeux, et tu diras que tu es mort. »

Ce mari mort, la voilà seule avec son fils, qui est un bon garçon, fort simple, qui s'est jeté dans la dévotion. Ils ont du bien de reste : tous les ans, s'ils vouloient, ils feroient quelque constitution (*de rente*) ; mais ils aiment mieux donner aux pauvres. Leur dévotion n'est point une dévotion incommode. Madame Pilou est à son aise ; à cause de cela on l'appelle *la douairière de Pilou*.

Elle disoit à ce garçon, qui se faisoit malade à force de courir à toutes les dévotions : « Mon Dieu ! Ro-
» bert, à quoi bon se tourmenter tant ? veux-tu aller
» par-delà paradis (1) ? » Elle me disoit un jour :
« Je lui faisois hier des reproches de ce qu'il n'étoit
» point propre. — Madame Pilou, m'a-t-il dit, donnez-

(1) L'abbé de Choisy, dans un *Recueil de bons mots* dont une partie a été par nous publiée (*Collection Petitot*, 2e série, LXIII, 515), raconte aussi cette anecdote. Il s'est seulement trompé en faisant de madame Pilou une sage-femme, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans la *Notice*, page 47. Voici le passage : « Ma-
» dame Pilou, célèbre accoucheuse, qui avoit quatre-vingt-dix
» ans, avoit un fils, nommé Me Robert, qui avoit soixante-dix ans,
» et qu'elle traitoit comme un enfant. Il passoit toutes les mati-
» nées aux Minimes de la Place-Royale à répondre des messes.
» Elle avoit un jour besoin de lui, et dit : — Doucement, Me Ro-
» bert, est-ce que tu veux aller par-delà Paradis ? » (*Manuscrits de l'abbé de Choisy*, t. 1er, p. 217, *Bibliothèque de l'Arsenal*.)

» vous patience ; cela viendra avec le temps. » Et il a cinquante-deux ans. Elle avoit été fort long-temps à le persuader de prendre un manteau doublé de panne. Le premier jour qu'il le mit, on le prit pour un filou qui avoit volé ce manteau, et on lui donna un coup de bâton sur la tête dont il pensa mourir. Il pria sur l'heure qu'on ne courût point après cet homme ; et, croyant mourir, il fit promettre à sa mère de ne le poursuivre pas. Elle dit que son fils fait un recueil de billets d'enterrement.

Une fois qu'elle entendoit une femme de la ville qui, en parlant de je ne sais combien de dames de grande condition, disoit : *Nous autres*, etc. « Cela me » fait souvenir, dit-elle, du conte qu'on fait d'un ba- » teau d'oranges qui alla à fond dans la rivière. Les » oranges alloient sur l'eau. Il y avoit (révérence » de parler) un étron sec parmi elles ; cet étron di- » soit : *Nous autres oranges* nous allons sur l'eau. »

Depuis son veuvage elle dit que deux ou trois hommes l'ont voulu épouser, mais, « soit dit à mon » honneur, ils ont été tous trois mis aux Petites- » Maisons. »

Elle m'a avoué, car j'en avois ouï parler par la ville, qu'il étoit vrai que comme un soir un conseiller d'état, homme de quelque âge, la remenoit chez elle, elle étoit à la portière, et lui au fond (1), il la prit par la tête, elle qui avoit plus de soixante-dix ans, et la baisa tout son soûl, en lui disant sérieusement qu'il l'aimoit plus que sa vie. Elle en fut si surprise qu'elle ne songeoit pas seulement à se dépêtrer de ses mains ; et elle arriva à sa porte, car il n'y avoit pas loin,

(1) Ce conseiller d'État, en reconduisant une femme, garde le fond de son carrosse, et laisse madame Pilou s'asseoir à la portière. Il n'oublie pas que c'est la veuve d'un procureur.

avant que d'avoir eu le loisir de lui rien dire. Elle ne l'a jamais voulu nommer. Un jour, comme elle étoit chez la Reine, madame de Guémené dit à Sa Majesté : « Madame, faites conter à madame Pilou » l'aventure du conseiller d'état.— Ne voilà-t-il pas, » dit la bonne femme, vous regorgez d'amants, vous » autres, et dès que j'en ai un pauvre misérable, vous » en enragez. » A propos d'amants : elle dit qu'elle a fait bâtir un hôpital pour mettre ceux à qui les femmes arracheront les yeux pour leur avoir parlé d'amour; mais il n'y a que des araignées dans ce pauvre hôpital..Au diable l'aveugle qu'on y a encore mené.

Le cardinal de La Valette, en colère contre elle pour quelque chose, vouloit, disoit-il, la faire lier sur le cheval de bronze.

L'abbé de Lenoncourt, le marquis présentement, se mit un jour à la railler fort sottement. « Monsieur, lui dit-elle, avez-vous été condamné » par arrêt du parlement à faire le plaisant? car, à » moins que de cela, vous vous en passeriez fort bien.»

Une fois, madame de Chaulnes, la mère, lui dit quelque chose qui ne lui plut pas. « Si vous ne me » traitez comme vous devez, lui dit-elle, je ne mettrai » jamais le pied céans. Je n'ai que faire de vous ni » de personne : Robert Pilou et moi avons plus de » bien qu'il ne nous en faut. A cause que vous êtes » duchesse, et que je ne suis que fille et femme de » procureur, vous pensez me maltraiter ! Adieu, ma- » dame, j'ai ma maison dans la rue Saint-Antoine » qui ne doit rien à personne. » Le lendemain, madame de Chaulnes lui écrivit une belle grande lettre, et lui demanda pardon.

Quand M. de Chavigny alla demeurer à l'hôtel de

Saint-Paul, il trouva madame Pilou quelque part, et lui dit : « Madame, à cette heure que je suis votre voi-» sin, je prétends bien que vous me viendrez voir. » Elle y va ; mais elle ne fut point satisfaite de lui : il fit assez le fier. Depuis cela, dès qu'il entroit en un lieu elle en sortoit. Enfin, à je ne sais quelles *accordailles*, chez M. Fieubet, au fort de sa faveur, il vit qu'elle s'étoit allée mettre à l'autre bout de la chambre; il alla à elle fort humblement, et lui dit qu'il vouloit être son serviteur. « Monsieur, répondit-elle, je ne » suis qu'une petite bourgeoise, vous êtes un grand » seigneur; vous ne m'avez pas bien traitée, vous ne » m'y attraperez plus; je n'ai que faire de vous ni » de personne. » Il lui fit mille soumissions, et fit tout ce dont elle le pria depuis cela.

Elle dit qu'on ne doit point tant s'affliger pour ce qui arrive à nos parents. « Une fois, disoit-elle, qu'on » attrape le cousin-germain, c'est bien fait de se *dé-» prendre*. J'avois je ne sais quel parent qui fut un » peu pendu à Melun; sa sœur disoit qu'il avoit » été mal jugé. — A-t-il été confessé? lui dis-je. » A-t-il été enterré en terre sainte? — Oui. — Je le » tiens pour bien pendu, ma mie. »

Le curé de Saint-Paul s'avisa une fois de faire un prône contre la danse; elle l'alla trouver et lui dit : « Mon bon ami, vous ne savez ce que vous dites. » Vous n'avez jamais été au bal; cela est plus inno-» cent que vous ne pensez. Je suis bien plus scanda-» lisée, moi, de voir des prêtres qui plaident toute » leur vie les uns contre les autres. » Elle se confesse à lui d'une plaisante façon ; elle cause avec lui, et le lendemain elle lui dit : « Hier, je vous dis tous mes » sentiments; j'y ajoute encore cela, et j'en demande » pardon à Dieu. »

« Quand je passe par les rues, disoit-elle une fois, » je vois des laquais qui disent : Bon Dieu ! la laide » femme ! — Je me retourne. Vois-tu, mon enfant, » je suis aussi belle que j'étois à quinze ans, quoique » j'en aie plus de soixante-douze. Il n'y a que moi » en France qui se puisse vanter de cela. » Elle disoit qu'il n'y avoit personne au monde qui se fût si bien accommodé qu'elle de deux fort vilaines choses, de la laideur et de la vieillesse. « Cela me donne, » disoit-elle, un million de commodités : je fais et dis » tout ce qu'il me plaît. »

Elle est gaie, et ne craint point du tout la mort : elle danse le branle *de la torche*, quand elle est en liberté, et dit que la torche ne lui manque jamais à proprement parler. « Je suis, dit-elle, le guéridon » de la compagnie (1). »

Pourvu que ce ne soit pas par une extravagance, elle approuve fort les mariages par amour ; « car, » dit-elle, voulez-vous qu'on se marie par haine ! »

Son fils ayant ouï dire qu'on l'avoit mise dans un roman, croyoit que c'étoit une étrange chose, et s'en vint lui dire : « Jésus ! madame Pilou ! on vous » a mise dans un roman. — Va, va, lui dit-elle, la » comtesse de Maure y est bien (2). » Cela l'arrêta tout court, car c'est aussi une dévote. Ce roman, c'est la Clélie de mademoiselle de Scudéry, où elle s'appelle *Arricidie*, et y est fort avantageusement, comme une philosophe et une personne de grande

(1) Le branle étoit une ronde où les danseurs et danseuses se tenoient tous par la main. Dans le branle *de la torche* le danseur portoit un chandelier, une torche ou un flambeau allumé. Le *guéridon* désigne vraisemblablement la personne placée au milieu du cercle.

(2) Elle y est quelque part comme un million d'autres. (T.)

vertu. Elle l'en alla remercier, et lui dit : « Mademoiselle, d'un haillon vous en avez fait de la toile d'or. » L'autre lui voulut dire : « Madame, mon frère a trouvé que votre caractère (1), etc. — Voire, votre frère, je ne connois point votre frère ; c'est à vous que j'en ai l'obligation. A cela, en vérité, j'ai reconnu que j'avois bien des amis ; car il n'y a pas jusqu'à la Reine qui ne s'en soit réjouie avec moi. Voilà le fruit qu'on retire de ne faire mal à personne. Une fois, ajouta-t-elle, je me trouvai embarrassée au Palais-Royal, à la mort du cardinal de Richelieu, avec bien des femmes, entre des carrosses. Un homme me prend, et me porte jusque dans la salle où l'on voyoit son effigie. Je regarde cet homme. Il me dit : Vous avez autrefois pris la peine de solliciter pour moi, je vous servirai en tout ce que je pourrai. »

C'est la plus grande accommodeuse de querelles qui ait jamais été : il y a bien des familles qui lui sont obligés de leur repos. On la choisit toujours pour dire aux gens ce qu'il leur faut dire. Madame d'Aumont, veuve de M. d'Aumont, dont nous avons parlé, dit : « Quand madame Pilou n'y sera plus, qui est-ce qui fera justice aux gens ? » Elle ne se veut point mêler de donner des valets ; elle dit qu'on en a toujours du déplaisir.

Un jour elle tomba dans la boue, en allant au sermon aux Minimes de la Place-Royale : une autre fût retournée chez elle ; mais elle, bien loin de cela : « Il faut profiter de ce malheur, dit-elle, je me ferai bien faire place. » Elle étoit si sale et si puante

(1) Mademoiselle de Scudéry faisoit paroître ses ouvrages sous le nom de Georges de Scudéry, son frère.

que tout le monde la fuyoit; elle eut de la place de reste.

Quand elle voit des gens qui sont quelque temps dans la mortification, et qui après retournent à leur première vie :« Ils font, dit-elle, comme l'ânesse de » ma cousine Passart. Cette bête avoit un ânon : on » enferme son petit, et on la charge de tout ce qu'il » falloit pour aller dîner à demi-lieue d'ici. Elle va » bien jusqu'à la moitié du chemin ; mais se ressou- » venant de son ânon, elle fait trois sauts, et vous » jette toute la provision dans la boue. Eux aussi » vont fort bien quelque temps, puis tout d'un coup » ils jettent le froc aux orties, dès qu'ils se ressou- » viennent de leur ânon.»

Elle disoit à M. le Prince, en 1652 : « Vous vou- » lez, dites-vous, ruiner le cardinal; ma foi, vous » vous y prenez bien. Tout ce que vous faites ne » sert qu'à l'affermir de plus en plus; vous vous » faites craindre à la Reine, et elle croit, plus elle » va en avant, que sans cet homme vous lui feriez » bien du mal.»

Elle ne se put tenir d'aller au sacre du Roi, quoiqu'elle eût soixante-seize ans : il est vrai que rien ne lui fait mal. On est bien aise qu'elle aille partout, et on dit, quand il est arrivé quelque chose d'extraordinaire : « Madame Pilou sera bonne sur cela.» Elle alla à Meudon, chez madame de Guénégaud, pour quelques jours, pour mettre dans du marc un bras qu'elle avoit eu démis, pour avoir versé en carrosse. M. Servien fit quelque régal où madame Pilou se trouva. Il lui fit des offres de service. Elle lui dit : « Je vous en remercie, gardez » cela pour d'autres; Robert Pilou et moi avons du » bien plus qu'il ne nous en faut : faites-moi tou-

» jours votre visage de Meudon : quand vous me » verrez ne tressaillez point, car je n'ai rien à vous » demander. Il n'y a peut-être que moi en France » qui vous ose parler comme cela.»

Une de ces demoiselles de Mayerne, dont nous avons parlé, fut mariée en Angleterre avec un Italien, nommé le chevalier Brendi, qui a fait l'*Eromène*. Cette femme et madame Pilou avoient toujours eu soin de s'écrire. Au bout de quarante ans elles revinrent à se voir à Paris ; jamais on n'a vu une telle joie. Cela ne dura guère, car la Brendi, étant en nécessité, alloit en Suisse vivre dans une terre de sa nièce de Mayerne, riche héritière.

Il y a deux ans que madame Pilou trouva cinq cents livres à dire d'une somme qu'on lui avoit donnée à garder. Or, il n'y avoit que sa servante, à qui elle se fioit comme à elle-même, qui eût eu la clef de son cabinet. Cette fille, qui, en effet, étoit innocente, fit la fière assez sottement. Il y avoit tout sujet de croire que c'étoit elle. Elle la renvoya, et, bien loin de la mettre en justice, comme on le lui conseilloit, elle lui paya deux cents livres qu'elle lui devoit de ses gages, disant : « Je ne veux point qu'on » die que j'ai fait une querelle à ma servante pour » ne lui pas payer ses gages. » Depuis, il se trouva que celui-là même qui avoit donné à madame Pilou cet argent à garder, avoit escamoté ces cinq cents livres, qui étoient dans un petit sac ; et que, s'en repentant après, il les lui rapporta, en disant de méchantes excuses. Elle rappelle sa servante, la prie d'oublier le passé, lui confirme la parole qu'elle lui avoit donnée de lui laisser deux cents livres de rente viagère et cent écus en argent, et pour la soulager elle prit une petite servante encore.

La pauvre madame Pilou fut surprise à Saint-Paul d'un si grand débordement de bile qu'elle en tomba de son haut (1); revenue, elle se confessa sur l'heure; elle n'en fut malade que dix ou douze jours. Toute la cour l'alla voir; la Reine y envoya Le Roi en passant arrêtoit, et envoyoit savoir comme elle se portoit. M. Valot, premier médecin du Roi, y fut de leur part. Des gens qui ne la voyoient point y allèrent; c'étoit la mode. Il en arriva quasi autant l'année passée, qu'elle eut un rhumatisme dont elle se porte bien, quoiqu'elle ait quatre-vingts ans; elle est allée à Saint-Paul rendre grâces à Dieu avec un manteau de chambre noir, doublé de panne verte; c'est une antiquaille qu'elle a il y a long-temps. Elle a une maison aussi propre qu'il y en ait à Paris.

Depuis peu, je ne sais quelle femme qui n'est plus guère jeune est allée la voir, toute parée de pierreries du Temple (2), et lui a dit que la grande réputation qu'elle avoit, etc. Après elle lui a demandé si elle ne connoissoit personne qui fût curieux de parfums, de gants d'Espagne, de pastilles de bouche et autres choses semblables; que le secrétaire de l'ambassadeur de Portugal en faisoit venir d'admirables. Madame Pilou lui dit : « N'avez-vous que » cela à me dire? — Hé! madame, répondit cette » femme, comme vous êtes bonne amie, et que tout » le monde dit que vous conseillez si bien les gens, » je voudrois bien vous demander par quel moyen » je pourrois me séparer d'avec mon mari. — Com- » ment s'appelle-t-il? — Ha! madame, je n'oserois

(1) A la Pentecôte de l'année 1656. (T.)

(2) Pierres fausses. Il y a un homme au Temple qui a trouvé le secret de colorer les cristaux. (T.)

» vous dire son nom. — Les noms ne sont faits que » pour nommer les gens, dites. — Vraiment, ma» dame, je n'oserois.» Enfin, après bien des façons, elle dit, en faisant la petite bouche, qu'il s'appelle M. Wist. « Je ne me mêle point de démarier les » gens.» Un autre jour elle revint, et dit à madame Pilou qu'elle la viendroit divertir quelquefois avec son luth, qu'elle en jouoit passablement. « Je me » passerai bien de vous et de votre luth, lui dit ma» dame Pilou, car vous m'avez toute la mine de » ne valoir rien, et ce secrétaire de l'ambassadeur » est sans doute votre galant. — Il est vrai, dit » l'autre, qu'il m'a aimée; mais je vous jure que » c'est le seul qui ait eu quelque chose de moi. — » Ma mie, dit madame Pilou, il y a plus loin de rien » à un que d'un à mille. » Et sur cela elle la pria de se retirer.

Une autre fois il vint une femme d'âge, qui se faisoit appeler madame la marquise de..... Elle fit bien des compliments à madame Pilou sur sa réputation. La bonne femme lui dit brusquement : « Ma» dame, vous êtes venue ici pour quelque autre chose. » — Madame, dit l'autre, puisque vous voulez que » je vous parle franchement, c'est que je me veux » remarier. J'ai huit enfants; mais je fais quatre » filles religieuses, un fils d'église, et un autre che» valier de Malte : j'ai bien trois mille livres de » rente : il est vrai que j'ai aussi quelques affaires. » Comme vous connoissez bien des gens, madame, » je voudrois que vous me trouvassiez quelque con» seiller ou quelque président bien accommodé, car » le comte celui-ci et le marquis celui-là me veu» lent bien ; mais j'aime mieux demeurer à Paris. » — Jésus! madame, dit madame Pilou, vous mo-

» quez-vous de vous vouloir remarier? Vous êtes » vieille et laide. — Hé! madame, répondit cette » femme, je n'ai point de cheveux gris, regardez, » et voilà encore toutes mes dents. — Cela n'y fait » rien, reprit la bonne femme, voilà encore toutes » les miennes, et j'ai pourtant quatre-vingts ans. » Allez, madame, vous serez aussi bien à la campa- » gne qu'à Paris : épousez ce marquis, épousez ce » comte, si vous voulez, je ne me mêle point de faire » des mariages, et je me garderois bien de conseiller » aux gens de vous épouser. »

« Il a fallu, disoit-elle, que je vécusse jusqu'à » quatre-vingts ans pour désabuser le monde. On » m'a crue une intrigante, moi qui toute ma vie n'ai fait » que prêcher ces sottes femmes, sans y rien gagner : » j'étois comme la servante de l'Arche, quand j'avois » chassé les bêtes d'un endroit, elles y revenoient » aussitôt. »

La pauvre madame Pilou déchoit furieusement : il falloit qu'elle mourût il y a dix ans, quand le Roi et la Reine-mère, en passant devant chez elle, envoyoient savoir de ses nouvelles, et que toute la cour y alloit (1); elle avoit alors une fluxion sur les jambes qui la retenoit au logis. Dès que ses jambes l'ont pu porter, elle a couru partout. Elle a un défaut; c'est qu'elle n'a jamais su aimer à lire, ni à entendre lire. Elle s'ennuie dans la maison; cependant, quoiqu'elle ait fort bon sens, elle n'a plus guère de mémoire : elle ne voit quasi plus ni n'entend. Il faut

(1) Ce passage a été écrit par Tallemant à la marge du manuscrit, vers 1666 ou 1667. Dix ans auparavant, le Roi et la Reine-mère envoyèrent savoir de ses nouvelles, comme on l'a vu plus haut. Cela détermine l'époque de l'extrême caducité de la bonne madame Pilou.

qu'elle soit de bonne pâte, car à quatre-vingt-six ans elle eut un vomissement effroyable, et après un dévoiement par bas, pour avoir allumé sa bougie à une chandelle empoisonnée que des laquais avoient fait faire pour endormir un de leurs camarades (il y étoit entré de l'arsenic); elle fut purgée pour long-temps. Une fois, en visite, elle se mit à conter une histoire d'une fille à qui un amant étoit tombé sur la tête, dont elle étoit morte, comme elle montoit en carrosse. Elle y mit trop de circonstances, et on ne se soucioit guère de la personne, qui n'étoit pas trop connue. Elle s'en aperçut, et s'en tira en concluant ainsi : « C'est pour vous apprendre, mes- » sieurs et mesdames, à craindre plus les amants » que vous ne les avez craints jusqu'à cette heure. »

CLXXXII

BORDIER ET SES FILS.

Bordier, aujourd'hui intendant des finances, est fils d'un chandelier de la place Maubert, qui le fit étudier. Il fut quelque temps avocat; puis s'étant jeté dans les affaires, il y fit fortune, et fut secrétaire du Conseil. Il n'y a pas plus de dix ans que son père étoit mort. Il fut long-temps fâché contre son fils, de ce que, pour l'obliger à se défaire d'une charge de crieur de corps (1), il lui avoit suscité un

(1) Il y avoit à Paris vingt-quatre crieurs de vins et de corps, suivant l'ordonnance de la prévôté du mois de février 1415. Ils annonçoient les obsèques et procuroient les manteaux et chape-

homme par qui il lui en avoit tant fait offrir, qu'enfin le bonhomme l'avoit vendue. Ce chandelier étoit fort charitable : son fils lui a toujours porté respect.

Il lui arriva une fâcheuse aventure du temps du cardinal de Richelieu. Son Eminence, en revenant de Charonne, pensa verser dans le faubourg Saint-Antoine, qui alors n'étoit point pavé; au moins n'y avoit-il qu'une chaussée fort étroite au milieu, et dont le pavé étoit tout défait. Le cardinal le voulut faire paver, et demande à Bordier qu'il avançât dix mille écus pour cela: ce fut à l'Arsenal qu'il lui parla. Bordier lui dit qu'il n'en avoit point. Le *satrape* n'avoit pas accoutumé d'être refusé: le voilà en colère; il relègue Bordier à Bourges. En cette extrémité, notre nouveau riche a recours à mademoiselle de Rambouillet, car ses affaires dépérissoient. Il avoit déjà en quelque rencontre éprouvé la bonté et le crédit de cette demoiselle. Elle fit si bien, par le moyen de madame d'Aiguillon, qu'elle obtint le rappel de Bordier; mais pour se raccommoder avec le cardinal, il fallut qu'il avouât qu'il avoit perdu le sens, que ç'avoit été un aveuglement, et qu'il se mît à genoux. Mademoiselle de Rambouillet n'en fut guère bien payée, car M. de Rambouillet ayant eu affaire de cet homme quelque temps après, il en fut traité si incivilement, qu'il demanda à celui qui le menoit (1) si c'étoit bien M. Bordier à qui il avoit parlé.

rons de deuil. Il leur étoit défendu d'avoir ces objets en propre. (Voyez l'*Ordonnance*. Paris, 1500, Goth, folio 24.)

(1) On a vu que le marquis de Rambouillet, sur la fin de sa vie, étoit presque aveugle.

Laffemas fit cette épigramme :

Bordier pleure sa décadence ;
Au lieu de se voir élevé
Par les degrés à l'intendance,
Il est tombé sur le *pavé*.
A l'Arsenal un coup de foudre
A pensé le réduire en poudre,
A faute de s'humilier.
C'est son arrogance ordinaire ;
Pour être fils d'un chandelier,
Il a bien manqué de lumière.

A propos de cela, Bordier maria, en 1659, sa nièce Liébaud, fille de sa sœur, à Lamezan, lieutenant des gendarmes. Madame Pilou, voyant qu'on mettoit des armes et des couronnes au carrosse, dit chez madame Margonne, bonne amie de Bordier : « Ma foi ! cela sera plaisant de voir ses armoiries. » Qu'y mettront-ils ? Trois chandelles. » Cela déplut furieusement à madame Margonne, car il y avoit du monde ; la bonne femme s'en aperçut, et dit en riant : « Voyez-vous, il est permis de radoter à » quatre-vingt-deux ans ; il y en a bien qui radotent » plus jeunes. »

C'est un homme fier, civil quand il veut, mais qui se prend fort pour un autre en toute chose. Il veut faire le plaisant, et il n'y a pas un si méchant plaisant au monde. Il a fait aux Raincys une des plus grandes folies qu'on puisse faire ; cela l'incommodera à la fin, car il faut bien de l'argent pour entretenir cette maison. Il est vrai que le lieu est fort agréable, et que, malgré le peu d'eau, le terrain fâcheux pour cela et pour les terrasses, et toutes les fautes qu'il y a à l'architecture, c'est une maison fort agréable. On dit qu'elle lui coûte plus d'un million.

Cet homme n'est pas heureux en enfants. L'aîné, qui est une pauvre espèce d'homme, s'est marié pour lui faire dépit, et voici d'où cela vient. Ce garçon devint amoureux de la fille du premier lit d'un M. Margonne, receveur-général de Soissons. La seconde femme de ce Margonne, dont nous parlerons ailleurs, étoit la bonne amie, pour ne rien dire de pis, de Bordier : ils étoient voisins. La fille étoit bien faite, elle a beaucoup d'esprit et beaucoup de cœur. Le jeune homme ne lui parle point de sa passion : il lui portoit trop de respect; mais assez d'autres lui en parloient. Cela dura quatre ans, qu'elle évitoit toujours sa rencontre, et on ne lui sauroit rien reprocher. Le fils en parle, ou en fait parler à son père, qui va trouver madame Pilou, et lui dit: « Après avoir bâti les Raincys (voyez la » vanité de l'homme), irois-je dire à la Reine : Ma- » dame, je marie mon fils à Anne Margonne? » Madame Pilou se moqua de lui, et lui dit que la Reine n'avoit que faire à qui il mariât son fils, et lui chanta sa gamme comme il falloit.

On dit à mademoiselle Margonne que si elle vouloit on l'enlèveroit. Elle répondit qu'on s'en gardât bien, et qu'elle ne le pardonneroit jamais. Ce garçon désespéré se jette dans un couvent; le père ne savoit où il en étoit. La demoiselle ne l'ignoroit pas, et si elle eût daigné avertir le jeune homme d'y demeurer encore quelque temps, le bonhomme eût consenti à tout ; mais cette fille, qui avoit l'âme bien faite, ne voulut jamais rien faire qui ne témoignât du courage. Enfin il vint à dire qu'il lui donneroit sa charge de conseiller au Parlement avec douze mille livres de rente, et qu'on fît l'affaire sans l'obliger d'y signer. La fille, qui se conseilloit à sa belle-

mère, car le père n'en savoit rien, voyant que cette femme, qui pourtant ne manque point de sens, s'ébranloit, a vite recours à madame Pilou, qui fut de l'avis de la fille. Elle disoit : « Ou il me demandera, » son manteau sur les deux épaules, et comme on a » accoutumé de faire, ou il ne m'aura pas. »

Nolet, premier commis de M. Jeannin, et alors commis de Fieubet, son oncle, se présenta : on fit le mariage. Madame Pilou fit l'affaire et la proposa. Bordier, au désespoir, s'en va en Hollande, et mademoiselle de Hère (1) a fait depuis ce que mademoiselle Margonne n'avoit pas voulu faire. Ce qui l'avoit le plus irritée contre Bordier, c'est que cet homme, qui disoit qu'il ne souhaitoit rien tant qu'une belle-fille comme elle, dès qu'il vit son fils épris, la traita le plus incivilement du monde, elle qui en usoit si bien. Elle a de l'esprit, de la vertu, du cœur; c'est une personne fort raisonnable. Elle a eu du bonheur, car elle vit doucement avec son mari, qui l'estime fort, et elle est estimée de toute la famille à tel point, qu'elle y est comme l'arbitre de tous leurs différends, et Bordier a été contraint de vendre sa charge; le jeu et les femmes l'ont incommodé, et on doute que le père soit à son aise. Cet homme n'en usa point mal en l'affaire de son fils, car il ne s'emporta point, ne dit rien contre la personne; aussi auroit-il eu tort. Depuis il le lui a pardonné; mais il n'y a pas de cordialité entre eux.

(1) Son père avoit été conseiller, sa mère étoit veuve. (T.) — Cette demoiselle devoit être fille de Claude de Hère, reçu conseiller au Parlement de Paris, le 13 juillet 1601, mort en 1631. (Voyez le *Catalogue des conseillers au Parlement de Paris*, dans *Blanchart*, p. 113.)

Avant la révocation des prêts, cet homme craignoit le serein, se serroit le nez quand le serein le surprenoit à l'air : il avoit sans cesse des étouffements. Depuis, quand il a fallu songer tout de bon à s'empêcher de donner du nez en terre, il n'a plus craint le serein, et n'a pas eu le moindre étouffement.

Son second fils, qu'on appelle M. des Raincys, étant allé à Rome, y passa pour le plus fou des François qui y eussent encore été. Il avoit mis des houppes rouges (1) à ses chevaux de carrosse, comme un homme de grande qualité; le barigel lui en parla. Il lui ouvrit une cassette pleine de louis, et lui dit tout bas : « Qui a cela à dépenser en un » voyage de Rome, peut mettre telles houppes qu'il » lui plaira à ses chevaux. » Le barigel vit bien que c'étoit un extravagant, et le laissa là. Il fit le galant de la princesse Rossane, et pour faire connoissance, il battit un des estafiers de cette princesse en sa présence; et, un jour qu'elle ne le regarda pas au Cours, il se mit les pieds sur la portière, le chapeau renfoncé dans sa tête, et la morgua. Elle en rit. Il avoit accoutumé son cocher à courir à toute bride contre les carrosses où il y avoit des gens avec des lunettes sur le nez comme on en voit quantité en ce pays-là. Il avoit une canne qu'il mettoit en arrêt comme une lance, et crioit : *Au faquin! au faquin!* Entre chien et loup, il alloit par certaines rues tout nu, enveloppé d'un drap qu'il ouvroit quand il passoit quelque femme. L'opinion que l'on avoit que c'étoit un fou achevé lui sauva la vie, au-

(1) Cela est de grande qualité à Rome. Pour rire on l'a appelé un temps *le chevalier Bordier*; il avoit été à l'Académie. (T.)

trement on l'eût assommé de coups. Il fit faire des soutanes de tabis pour lui et pour quelques autres, afin de faire *fric-fric*, la nuit, et faire peur aux Italiens. De retour, comme on l'obligeoit à jouer trop tard à sa fantaisie chez son père, il fit apporter son peignoir en présence de son père et de madame Margonne, il se fait peigner et mettre ses cheveux sous son bonnet. Le père, qui est fier aux autres, se laisse *mâtiner* à ce maître fou. Il se délecte de passer pour impie, et il tourmente son père et lui veut faire rendre compte, quoiqu'il eût un carrosse à quatre chevaux entretenu, lui, un valet de chambre et trois laquais nourris, avec huit mille livres pour s'habiller et pour ses menus plaisirs.

Une fois il parla d'amour à une femme qui ne l'ayant pas autrement écouté, il se mit à se promener à grands pas, une heure durant, tout autour de la chambre, frottant tous les murs, et sans rien dire. Elle s'en moqua fort, et il fut contraint de la laisser là.

Il fut une fois une heure entière à chanter devant une barrière de sergents :

Les recors et les sergents
Sont des gens
Qui ne sont point obligeants.

Enfin le sergent commença à vouloir prendre la hallebarde, et le cocher à toucher.

Ce n'est pas qu'il manque d'esprit, il en a assez pour faire de méchants vers. Ceux qui le fréquentent disent qu'il n'a pas l'âme mal faite. Pour moi, je trouve qu'il fait si fort le marquis, que j'aurois, toutes les fois que je le vois, envie de lui dire l'épigramme de Laffemas.

Il lui arriva, au printemps de 1658, une querelle avec La Feuillade dont le monde ne fut nullement fâché. Il devoit aller avec madame de Franquetot et madame Scarron *cul-de-jatte* (1), au Cours, ou quelque autre part; mais les dames vouloient acheter des coiffes et des masques en passant. La Feuillade y vint faire visite. Raincys, qui fait l'homme d'importance, sans considérer que l'autre étoit plus de qualité que lui et assez mal endurant, dit à ces dames qu'il seroit temps de partir, et que, pour peu qu'elles ne trouvassent par hasard des coiffes et des masques à leur fantaisie, il se passeroit quelques heures à cette emplette; après il se mit à contrefaire les *niépesseries* des femmes. La Feuillade, qui ne trouvoit pas cela trop plaisant, dit: « Vous pourriez ajouter » encore que la flèche se pourroit bien rompre. » — En ce cas-là, dit Raincys en goguenardant, » elles auroient l'honneur de ma conversation, qui » n'est pas trop désagréable. — Ma foi! répliqua » La Feuillade, pas si agréable aussi que vous pen- » seriez bien; » et lui dit quelque chose encore sur ce ton-là, puis finit ainsi: « Mesdames, il faut vous » laisser partir, aussi bien monsieur que voilà ne se » trouveroit peut-être pas trop bien de notre con- » versation. » Raincys a été si bon que de s'en plaindre au maréchal d'Albret, à cause qu'il le connoît. Cela est ridicule, car il semble qu'il ait prétendu qu'on en fît un accommodement. Le maréchal d'Albret en a parlé à La Feuillade, qui a répondu « que tout ce qu'il pouvoit, c'étoit de » saluer Raincys quand Raincys le salueroit. »

Il sera quelquefois trois heures sans dire un mot,

(1) Madame Scarron, qui fut depuis madame de Maintenon.

même en visite. Une fois il fut comme cela chez M. Conrart, qui dit après : « Il y a des gens qui » acquièrent de la réputation en parlant, celui-ci » en croit acquérir en ne parlant pas. » Il ne parle effectivement qu'où il s'imagine qu'on l'admirera. Scudéry, sa sœur, Chapelain et Conrart même, l'achevèrent en louant une élégie, ou plutôt un *centon* qu'il avoit fait.

Bordier le père étant mort, en 1660, ses enfants et ses gendres Morain et Gallard, tous deux maîtres des requêtes, furent assez fous pour mettre des couronnes à ses armes. Cela fit renouveler cent choses à quoi on n'auroit peut-être pas pensé.

Le Raincys emploie tout son temps à s'habiller. Quelquefois il n'est pas prêt à quatre heures du soir. Il est mort assez jeune. Le curé de Saint-Gervais, Sachot, qui le connoissoit et qui étoit son curé, lui alla déclarer qu'il falloit songer à sa conscience : il n'y vouloit point entendre. Cet homme eut l'adresse de le gagner : il lui parla de sa jeunesse, de ses études, de son esprit et de ses vers, qu'il mit au-dessus de ceux d'Horace ; après il en fit tout ce qu'il voulut, et lui donna une telle crainte des jugements de Dieu, que l'autre, pour se mortifier, fit sa confession à genoux nus sur le carreau. Bordier l'aîné n'a pas laissé de demeurer à son aise ; il a quatre cent mille livres de bien, et s'est fait président de la cour des aides : c'est un fort bonhomme. Il a de l'amitié pour moi parce que mademoiselle Margonne est ma bonne amie. Il parle d'elle avec respect.

CLXXXIII

Mr. ET MADAME DE BRASSAC.

M. de Brassac étoit un gentilhomme de Saintonge, qui tenoit rang de seigneur. Durant les guerres de la religion, comme il étoit encore huguenot, il fut gouverneur de Saint-Jean-d'Angely. Il étoit hargneux, toujours en colère, et quoiqu'il eût étudié, il n'avoit pourtant point pris le beau des sciences et des lettres. On dit qu'un jour que ceux de la maison de ville s'assembloient pour faire un maire, il leur dit : « Allez, messieurs, allez, et faites un » maire qui soit homme de bien. — Oui, oui, mon- » sieur, répondirent-ils, nous en ferons un qui ne » sera point rousseau. » Or, il l'étoit en diable.

Il épousa la sœur du marquis de Montausier, père de celui d'aujourd'hui, dont il n'a pas eu d'enfants, et quoique sa femme ne fût point autrement jolie, un de ses neveux nous a dit qu'il avoit couru cent postes en une semaine : il avoit pris des drogues pour cela. On croit que c'est ce qui l'a empêché d'avoir des enfants.

Ce M. de Montausier, son beau-frère, avoit une femme catholique, sœur de des Roches-Bantaut, lieutenant de roi de Poitou, de la maison de Châteaubriant. M. de Brassac la fit huguenote, et depuis il changea de religion avec sa femme, et vouloit persuader à cette dame de changer encore, ce qu'elle n'a jamais voulu faire. Le père Joseph prit ce M. de Brassac en amitié, lui fit avoir l'ambassade de Rome, puis le gouvernement de Lorraine, et enfin le gou-

vernement de Saintonge et d'Angoumois, avec la surintendance de la maison de la Reine, et quand madame de Brassac fut faite dame d'honneur, M. de Brassac eut le brevet de ministre d'état.

Madame de Brassac étoit une personne fort douce, modeste, et qui sembloit aller son grand chemin; cependant elle savoit le latin, qu'elle avoit appris en le voyant apprendre à ses frères : il est vrai qu'à l'exemple de son mari, elle n'avoit rien lu de ce qu'il y a de beau en cette langue, mais s'étoit amusée à la théologie et un peu aux mathématiques. On dit qu'elle entendoit assez bien Euclide. Elle ne songeoit guère qu'à rêver et à méditer, et avoit si peu l'esprit à la cour, qu'elle ne s'étoit corrigée ni de l'accent *landore*, ni des mauvais mots de la Provence. J'ai dit ailleurs comme madame de Senecey fut chassée. Le cardinal jeta les yeux sur madame de Brassac; je veux croire que le père Joseph n'y nuisit pas. Elle dit au cardinal qu'elle se sentoit plus propre à une vie retirée qu'à la vie de la cour; qu'il en trouveroit d'autres à qui cette charge conviendroit mieux, et qu'au reste, elle ne pouvoit lui faire espérer de lui rendre auprès de la Reine tous les services qu'il pourroit peut-être prétendre d'elle. Cela n'y fit rien : la voilà dame d'honneur. Elle s'y comporta si bien qu'elle contenta la Reine et le cardinal, quoique l'Évangile die que nul ne peut servir à deux maîtres. La Reine s'en louoit à tout le monde, et ce n'étoit pas peu pour une personne qui avoit été mise auprès d'elle de la main de son ennemi. Si madame de Brassac entra dans cette charge sans grande joie, elle en sortit aussi sans grande tristesse. Le Roi mort, on fit revenir tous les exilés, durant le règne de peu de jours de M. de Beauvais. Madame

de Senecey fit plus de bruit que tous les autres ensemble. Elle avoit été assez adroite pour faire accroire à la Reine que ç'avoit été pour l'amour d'elle qu'on l'avoit chassée, et c'étoit pour l'intrigue de La Fayette. On lui destine la place de madame de Lansac, gouvernante du Roi; mais elle, qui connoissoit bien à qui elle avoit affaire, dit qu'elle ne reviendroit point, si on ne la rétablissoit dans sa charge. La Reine disoit: « Mais je suis la plus satisfaite du monde de madame de Brassac; le moyen » de la chasser? Cependant madame de Senecey ne » veut pas revenir autrement. » Elle se résout donc de donner congé à madame de Brassac, en lui disant qu'elle étoit très-contente d'elle, mais que madame de Senecey le vouloit. Voilà madame de Senecey en la place de madame de Brassac et de madame de Lansac. Madame de Brassac se retire avec son mari, qui étoit encore surintendant de la maison de la Reine. Il mourut un an ou deux après, et elle ne lui survécut guère (1).

CLXXXIV

ROUSSEL (JACQUES).

Roussel étoit fils d'un honnête bourgeois de Châlons, qui, par mauvais ménage, ou autrement, fut contraint de faire banqueroute, si bien que M. Ostorne, greffier de Sédan, prit son fils comme par pitié, et le donna à M. de Gueribalde, qu'il avoit en

(1) Voyez l'*Historiette de madame de Montausier*, t. III, p. 245.

pension chez lui avec beaucoup d'autres, pour aller au collége avec eux et leur porter leurs porte-feuilles. Or, comme il arrive quelquefois que les valets ont autant ou plus d'esprit que leurs maîtres, il profita plus qu'eux au collége, et devint si habile, principalement en grec, que feu M. de Bouillon (1) lui donna sa bibliothèque à gouverner, avec deux cents livres de pension. Voilà son premier établissement. Ensuite M. Ostorne le considéra davantage, et le fit manger à table avec les pensionnaires; il leur faisoit répétition, et avoit vingt écus de chacun par an. Après avoir été quelques années en cet état, il vint à se débaucher; de sorte qu'il faisoit fort mal son devoir, et ne revenoit que la nuit. Ensuite il fut fait régent de la première. Durant ce temps-là il vint des seigneurs polonois à Sédan, qui le prirent pour les instruire; et comme on ne touche pas toujours de l'argent à point nommé quand il vient de si loin, et que peut-être il leur faisoit faire la débauche, il fut contraint de s'engager pour eux, et la somme montoit à trois ou quatre mille francs. Ces messieurs les Polonois, voyant que leur argent ne venoit point, partirent sans dire adieu. Roussel, mis en action par les créanciers, qui se saisirent de sa personne, obtint délai, et s'achemina en Pologne, où les autres s'étoient déjà rendus. Ils le reçurent avec toute la civilité imaginable, et ne lui rendirent pas seulement la somme dont il avoit répondu, mais lui payèrent largement son voyage pour l'aller et pour le retour. Cependant Roussel, qui étoit adroit et entreprenant, ayant rencontré une heureuse con-

(1) M. de Turenne, premier duc de Bouillon, père du dernier mort. (T.)

joncture pour lui, car il étoit question d'élire un roi, et il étoit très-versé à faire des harangues, se fit connoître des principaux palatins du pays; de sorte qu'à son retour en France il quitta la poussière de l'école, et alla trouver le cardinal de Richelieu, à La Rochelle, à qui il dit qu'il avoit pouvoir de faire roi de Pologne qui il lui plairoit, et lui montra quelques pièces par écrit pour justifier ce qu'il disoit. Le cardinal, qui le prenoit pour un fou, et qui ne songeoit pas à se faire roi de Pologne, le congédia. De sorte que notre homme va trouver M. de Mantoue, qui toute la vie a eu des desseins assez chimériques; mais comme il avoit l'empereur et le roi d'Espagne sur les bras, il ne le voulut pas écouter. Roussel va à Venise, où il se fait présenter à M. de Candale. Ruvigny étoit alors à Venise; il avoit vu Roussel à Sédan. Roussel, qui le reconnut, lui fit signe. Le galant homme vouloit persuader à M. de Candale que pour peu d'argent on se feroit céder par le roi de Suède je ne sais combien d'îles, avec titre de souverain. M. de Candale, mal avec son père, ne vivoit alors que de sa pension de Venise et de son régiment de Hollande. Ruvigny, voyant que Roussel avoit de longues conférences avec lui, l'avertit de ce qu'il savoit. M. de Candale, pour se défaire de cet homme, l'adressa au marquis d'Exideuil (1), aîné de Chalais, et qui s'étoit mis à voyager à cause de la mort de son frère. Ce marquis, comme vous verrez, avoit et a encore la cervelle *à l'escarpolette*. Roussel et lui prirent résolution en-

(1) Charles de Talleyrand, marquis d'Exideuil, etc., étoit frère cadet de Henri de Talleyrand, prince de Chalais, décapité à Nantes, en 1626.

semble d'aller voir Bethlem Gabor (1), qui les reçut fort bien ; et comme au Nord les docteurs sont conseillers d'état, Roussel lui plut tellement qu'il résolut de l'envoyer ambassadeur en Moscovie avec le marquis, l'un pour sa qualité et l'autre pour son savoir. Ils partent tous deux avec l'ambassadeur de Moscovie, qui s'en retournoit. Le marquis avoit un si grand train, et lui et Roussel faisoient si bonne chère, qu'avant que d'arriver à Constantinople ils eurent mangé une bonne partie de leur argent : ils prirent cette route parce que l'ambassadeur de Moscovie y avoit affaire. Roussel, qui crut que leur nécessité venoit du mauvais ménage des officiers du marquis, y voulut mettre ordre, et se voulut charger de la dépense. En effet, il entreprit pour une certaine somme de les rendre tous à Moscou ; mais il avoit mal pris ses mesures, car l'argent manqua à mi-chemin, et le marquis fut contraint de prendre tout ce que ses gentilshommes pouvoient avoir, qui, en colère de cela, dirent quelques injures à Roussel, mêlées de quelques coups de poing ; ce qui le piqua tellement qu'il résolut de s'en venger, et pratiqua si bien l'ambassadeur de Moscovie, qui étoit neveu du patriarche, que le grand-duc envoya le marquis en Sibérie, où il fut trois ans prisonnier, mais dans une prison si rude, qu'on ne lui jetoit à manger que par une lucarne (2). Enfin, les artifices de

(1) Bethlem Gabor étoit prince de Transylvanie.

(2) Le voyageur Oléarius a prétendu que Charles de Talleyrand, marquis d'Exideuil, avoit le caractère d'ambassadeur. Voltaire, dans la préface de l'*Histoire de l'empire de Russie*, a réfuté cette erreur. M. le prince Labanoff, associé étranger de la société des bibliophiles français, a réfuté victorieusement Oléa-

Roussel étant reconnus, et le patriarche mort, on le mit en liberté. Là-dedans il apprit par cœur les quatre premiers livres de l'*Enéide*. Il les pouvoit bien apprendre tous douze, ce me semble. Tous les potentats de l'Europe, à la prière du roi de France, écrivirent au grand-duc pour la délivrance du marquis. Il est de bonne maison : son nom, c'est Talleyrand. Chalais est une principauté, comme Enrichemont et Marsillac.

Cependant Roussel entre en crédit auprès du grand-duc; et la mort de Bethlem Gabor étant survenue, il se fait députer vers le roi de Suède, en qualité d'ambassadeur, pour moyenner quelque ligue contre le roi de Pologne. En cet emploi, il fait si bien, que, sans que le roi de Suède en sût rien, il fait entendre au grand-duc que ce prince armera moyennant un million. Le grand-duc, par avance, en envoie quatre cent mille livres que Roussel touche. La fourbe se découvrit; mais Roussel met mal le grand-duc avec le roi de Suède, qui le retient à son service, et l'envoie en ambassade, premièrement en Hollande, puis à Constantinople, où il est mort de la peste (1).

rius dans une lettre adressée au rédacteur du *Globe*, le 15 novembre 1827.

(1) Cet article montre que Tallemant étoit bien informé des particularités anecdotiques de son temps. Nous avons inséré dans la première édition de ces Mémoires (tome III, p. 269) la Lettre de Louis XIII au czar Michel Féodorowitch, par laquelle il réclame le marquis d'Exideuil. L'original de cette lettre existoit à Moscou, aux archives des affaires étrangères; il y a été retrouvé par M. le duc de Poix, alors ambassadeur en Russie, qui avoit témoigné le désir d'éclaircir un point contesté. M. le prince Labanoff, auquel cette pièce a été communiquée par

CLXXXV

LE MARQUIS D'EXIDEUIL

ET SA FEMME.

Au retour de Moscovie, avec Pompadour, M. d'Exideuil épousa mademoiselle de Pompadour, fille d'une sœur de la chancelière. Quoique le mari et la femme fussent fort dissemblables pour le corps, car il étoit fort laid et elle fort belle, il n'y a rien pourtant de plus semblables pour l'esprit, aussi visionnaires l'un que l'autre ; mais comme les fous ne s'accordent guère entre eux, il y avoit toujours noise en ménage. Elle étoit coquette, et le mari jaloux. Pour l'obliger à recevoir grand monde chez elle, et à venir ensuite à la cour, elle s'avisa d'une invention qui ne pouvoit réussir qu'auprès du marquis d'Exideuil. Elle lui fit accroire que le feu Roi étoit devenu amoureux d'elle ; qu'il le lui avoit fait dire par quelqu'un qu'elle lui nomma ; mais que, comme il vouloit toujours se conserver la réputation de chaste, il vouloit que l'affaire fût secrète. Or il faut que vous sachiez que le roi étoit alors en Lorraine. « Pour » cela, ajouta-t-elle, on a trouvé de certains che- » vaux, qui, en un jour et une nuit, peuvent venir » de Lorraine à Paris et de Paris en Lorraine ; de » sorte qu'il n'est pas difficile, par le moyen de ceux » qui sont dans la confidence, d'empêcher qu'on ne » voie le Roi durant un jour. Par ce moyen, vous

M. de Poix, l'a publiée à petit nombre, à la suite du tirage à part de sa lettre au rédacteur du *Globe*.

» et moi gouvernerons tout.» Après, elle lui dit qu'on se vouloit servir d'elle pour négocier en Flandre, et que M. le garde-des-sceaux avoit fait faire pour cela de certains carrosses tirés par de cette sorte de chevaux dont nous venons de parler. « Je vous veux découvrir, ajouta-t-elle, la cause de » la richesse de messieurs Séguier : elle vient d'une » naine indienne qu'ils ont chez eux. Cette naine » possédoit un grand trésor, et fut prise par les Es- » pagnols ; mais, comme ils revenoient, les vais- » seaux furent séparés par la tempête, et la naine, » avec ses richesses, fut jetée sur une côte de France, » où un des Séguier avoit un château. Il la reçut » fort bien, et elle se donna à lui avec son trésor. » Cette naine est prophétesse, et par les avis qu'elle » donne, il est impossible, si on les suit, qu'on ne » fasse une grande fortune : j'aurai communication » avec elle, et je ne doute pas que nous ne supplan- » tions bientôt le cardinal de Richelieu.»

Elle aimoit fort les confitures ; et pour en avoir son soûl, elle fit accroire au marquis que la naine ne vivoit que de cela ; et cependant elle en faisoit des collations avec ses galants ; car le mari, persuadé de tout ce que sa femme lui avoit dit, promettoit à tous ses voisins des charges et des emplois, et recevoit toute la province chez lui, parce qu'elle lui avoit fait entendre qu'il falloit se faire connoître avant que d'être premier ministre. Après, ils viennent à Paris ; la cour sembloit bien plus plaisante à la dame que le Limousin. Elle n'en vouloit point partir : cela les brouilla si bien, qu'il s'en alla seul dans la province ; elle coquette ici tout à son aise. Esprit, l'académicien, qui étoit alors à M. le chancelier, étant familier chez elle, se mit à lui en conter. Il

l'aima quelque temps sans découvrir sa folie. Elle étoit belle et avoit de l'esprit. Un jour qu'il ne s'étoit pas trouvé quelque part : « Si vous pensiez, lui » dit-elle, me faire encore de ces tours-là, je m'en » irois à Meaux. » Cela lui sembla si extravagant qu'il lui répondit : « Et moi, j'irois à Pontoise. » Ensuite, elle lui conta mille visions. Il dit que de sa vie il n'a été si surpris. Elle l'envoya un jour quérir. Il la trouva sur un lit, les bras pendants, pâle, défigurée, un chien expirant à ses pieds, une écuelle pleine d'un brouet noir. « Hé bien ! lui dit-elle d'une » voix dolente, vous voyez ; » et se mit à lui conter, avec un million de circonstances bizarres, combien de fois depuis cinq ans elle avoit pensé être empoisonnée par son mari. Après elle se jette dans un couvent : M. le chancelier prend l'affirmative pour elle. Le mari, qui étoit absent et amoureux d'elle, étoit pourtant bien embarrassé d'avoir un chancelier de France sur les bras. Au bout de quinze jours cette fantaisie passe à cette folle ; elle écrit à son mari qu'elle le vouloit aller trouver, et qu'il vînt audevant d'elle. Il y vient : les voilà le mieux du monde ensemble. Elle ne vouloit que faire parler et avoir des aventures. L'aventure du poison lui avoit semblé belle. On a dit aussi que c'étoit pour entendre les plaintes de ses amants qu'elle avoit fait cette extravagance, et qu'elle s'étoit mise ensuite dans un couvent. Enfin, tout de bon, elle mourut de maladie au bout de quelques années, et employa les derniers moments de sa vie à conter à son mari combien elle avoit eu de galants, qui ils étoient, et jusqu'à quel point elle les avoit aimés ; car on ne dit point qu'elle ait conclu avec pas un. Son mari mourut quelque temps après. Ils ont laissé deux garçons.

Pompadour, le père de cette extravagante, étoit un bon gros homme, lieutenant de roi de Limousin, qui ne se tourmentoit guère de ce que faisoit sa femme (1) : il lui laissoit gouverner sa maison, qu'elle a rétablie, et son corps aussi, comme il lui plaisoit. Tous les matins, tandis que monsieur ronfloit de son côté, elle donnoit, étant encore au lit, audience à tout le monde. On dit qu'un jour quelqu'un de ses gens, revenant de la ville la plus proche, apporta bonne provision de sangles, quoiqu'il n'eût eu ordre d'apporter que des étrivières. Elle se mit à crier : « Hé bien! hé bien! lui dit un gentil-» homme de son mari, ne vous fâchez pas ; vous n'au-» rez que les étrivières. » Elle se divertissoit avec les suivants de son mari, et il avoit de la peine à en garder, car elle n'étoit point jolie, et peut-être ne payoit pas bien. Un jour elle ne vouloit pas qu'un d'eux allât à la chasse avec son mari : « Hé! mor-» dieu, madame, dit le bonhomme, je vous le laisse » tous les jours : que je l'aie au moins cette après-» dînée. » Sa famille mit un jour en délibération si on jetteroit par les fenêtres un certain Priézac (2), de Bordeaux, qui vivoit fort scandaleusement avec madame. Il fut d'avis qu'on ne lui fît point de mal.

(1) Il avoit un secrétaire nommé Fauché, qui concubinoit avec madame. Il eut jalousie du gouverneur du jeune Pompadour, et un jour, par pays, comme ce gouverneur se fut approché de la litière de madame pour lui dire quelque chose, la rage le saisit, il met l'épée à la main, l'attaque ; l'autre se défend, et le tue. (T.)

(2) Frère de l'académicien. (T.)

CLXXXVI

M. SERVIEN (1).

Son père étoit procureur général des États de Dauphiné, *mais son grand-père n'étoit que premier huissier du parlement de Grenoble. De là vient que le Roi dit en regardant le premier huissier du parlement de Paris qu'il étoit comme le grand-père de M. Servien.

Pour sa mère, elle étoit demoiselle. Il fut procureur général à Grenoble, puis maître des requêtes Il a eu un frère chevalier de Malte. Il avoit un parent bien proche qui étoit homme d'affaires. Le comte de Saint-Aignan épousa la fille de cet homme (2).

On l'envoya intendant de justice en Guienne; le Parlement de Bordeaux donna des arrêts contre lui, ne voulant point recevoir d'intendant. Le Roi ôta la charge au premier président, et la donna à Servien; mais, avant qu'il y fût installé, il vaqua une charge de secrétaire d'état, on lui donna le choix, et il aima mieux être secrétaire d'état, que chef d'un corps qui le haïroit.

Chavigny, à qui le cardinal avoit reproché qu'il ne s'attachoit pas comme Servien à son emploi, ne cherchoit que l'occasion de le débusquer. Voici

(1) Abel Servien, né en 1594, mort en 1659.

(2) L'alliance de Saint-Aignan renversera la fortune des enfants de Servien ; car le duc lui doit sept cent mille livres. Servien lui prêta de quoi acheter la charge de premier gentilhomme de la chambre ; il en doit tous les intérêts, qui montent à deux cent mille livres, en cette année 1667. (T.)

comme elle se présenta : Servien badinoit avec une chanteuse nommée mademoiselle Vincent, et avoit une chambre chez elle, où il travailloit à ses affaires, quand il avoit travaillé à autre chose. Le prétexte étoit qu'elle avoit un mari que Servien disoit être de ses amis. Bois-Robert l'ayant prié de je ne sais quoi qu'il ne fit pas, s'en plaignit, et dit étourdiment que s'il en eût prié mademoiselle Vincent cela eût été fait aussitôt. Servien, piqué de cela, dit à Bois-Robert, dans la salle des gardes du cardinal : « Écoutez, monsieur de Bois-Robert, on vous appelle » *le Bois*; mais on vous en fera tâter. » Bois-Robert lui répondit : « Votre maître et le mien le saura. » Servien va pour dîner à la table ronde à laquelle le cardinal ne mangeoit point. Bois-Robert entre ; le cardinal lui dit : « Qu'avez-vous, le Bois? vous êtes » bien triste. — Monseigneur, ne m'appelez plus » ainsi ; ce nom vient d'être profané : on me menace. » Saint-Georges, capitaine des gardes du cardinal, ami de Servien, court pour l'avertir. Servien se dépêcha de dîner ; mais il arriva trop tard, car le cardinal sut tout. Il dit à Bois-Robert : « Avez-vous » des témoins? — Tous vos domestiques ; mais ils » ne voudront rien dire : il y a encore Chalusset, » lieutenant du château de Nantes (1). » Bois-Robert va à Chalusset et le gagne par l'espérance que M. de Bullion, ennemi de Servien, lui feroit du bien. En effet, Chalusset eut deux mille écus pour cela, et Bois-Robert autant. Bullion lui dit : « Allez, » vous êtes mon fait ; il me faut un homme comme » vous auprès de M. le cardinal. Venez me voir. »

(1) Ce Chalusset qui reçut du *fretin* une si plaisante requête. (Voyez plus haut, t. III, p. 49.)

Mais Bois-Robert ne put se tenir de faire des contes de lui. Voici ce qu'il dit : à Ruel, dans le parc, Bullion eut envie de faire *ses affaires ;* il alla dans le bois, et, appuyé sur Nazin, son courrier, et Coquet, son maquereau, il se déchargeoit de son paquet. Bois-Robert alla dire au cardinal que des provinciaux, voyant je ne sais quoi de blanc à travers les feuilles, faisoient de grandes révérences, prenant le c.. de M. de Bullion pour un visage. Une autre fois, comme le cardinal vouloit faire jouer du clavecin, Bois-Robert dit : « M. de Bullion a pissé dedans. » Il pissoit partout. * Le cardinal en railla ; Bullion le sut, et quand Bois-Robert pensa avoir quelque chose de lui : « Allez, allez, lui dit-il, vous êtes parfumé (1). » Le pauvre abbé changea inutilement trois fois d'habit en un jour.

Ce fut là le prétexte de l'éloignement de Servien, à qui le cardinal envoya pourtant offrir ses mules pour porter son bagage. Il le remercia, et dit qu'il en avoit. On le relégua à Angers, où il a été jusqu'à la mort du feu Roi. Là, il chassoit et coquetoit.

Bois-Robert fait un conte à propos de Servien. Le cardinal avoit un brutal de valet de chambre nommé des Noyers. Un jour ce garçon se mit à tournoyer autour de M. Servien : « Qu'y a-t-il ? » qu'as-tu ? — Peste de vous ! j'ai perdu ma gageure : » j'avois gagé que vous étiez borgne de l'œil gau- » che, et c'est de l'œil droit. » Ce même, au premier de l'an, leur demanda si Jésus-Christ, quand il naquit, étoit catholique. On lui rit au nez. « Je veux » dire chrétien, » dit-il. On rit encore plus fort.

(1) Bullion craignoit les odeurs. (Voyez plus haut son *Historiette*, t. III, p. 8.)

« Pourquoi tant rire? Quelle fête est-il aujourd'hui?
» — La Circoncision. — Hé bien! ne falloit-il pas
» qu'il fût Juif? »

Le cardinal demanda un jour à Bautru : « Que fait » M. Servien à Angers?—Il *bigotte.* » C'est qu'il étoit amoureux d'une madame Bigot. C'étoit une belle femme, mariée à un M. Bigot, dont le père avoit été procureur général du grand conseil, mais qui s'étoit incommodé pour s'être fait huguenot; le fils étoit un ridicule qui, déjà âgé, avoit épousé une belle fille qui n'avoit rien. Gueux, il subsistoit par un contrôle général des traites d'Anjou que lui avoit donné Rambouillet, son beau-frère, qui alors avoit les cinq grosses fermes. Or, cet homme avoit eu un emploi auparavant à Rheims. Sa sœur, madame Rambouillet, dit : « Il ne fera point sa commission; » mais il deviendra amoureux de la fille d'un tel, » qui a aussi un emploi là. » Il ne manque pas. Il avoit mis des portraits de cette fille dans l'hôtellerie où il couchoit à Nanteuil, afin de la voir en allant et en revenant. Une fois il vint ici, et ne baisa ni sa sœur, ni sa nièce, en arrivant. On sut depuis qu'il avoit juré à sa maîtresse de ne baiser pas une femme en son voyage. Le voilà marié. Le soir de ses noces, car il aimoit la mascarade, il dansa un ballet composé de son beau-père, de sa belle-mère, de sa mariée et de lui. Les médisants d'Angers disoient : « M. Bigot est en faveur : il couche » avec la maîtresse de M. Servien. » C'étoit un *becco cornuto*, et qui même n'avoit pas l'esprit de s'empêcher de faire connoître qu'il le savoit. Il y avoit presse à qui auroit Servien pour galant. Ménage, qui étoit alors à Angers, disoit à toutes ces femelles : « Pourquoi vous tourmentez-vous tant? il vous voit

» toutes de même œil. » Tout borgne qu'il est, il ne laissoit pas d'aller à la chasse; mais, dès qu'il craignoit quelque branche, il mettoit la main devant son bon œil; et quelquefois on le trouvoit à dix pas de son cheval, car, ne voyant goutte, la première chose le jetoit à bas. Servien s'éprit aussi d'une fille d'Angers, qu'on appeloit mademoiselle Avril. L'abbé Servien eut peur qu'il ne l'épousât, et pria madame Bigot de lui en parler. Elle, qui n'est point sotte, lui voulut ôter cette fantaisie, et lui dit qu'elle n'en feroit rien. Quelques jours après, l'abbé revient et la presse encore; « car, disoit-il, je le sais de bonne » part. — Hé bien! lui dit-elle, monsieur l'abbé, » je le lui dirai; mais je lui dirai que c'est vous qui » me l'avez fait dire. » En effet, un soir qu'une dame de la campagne avoit assemblée, pour faire voir toutes les beautés de la ville à Gerzé, qui y étoit venu depuis deux jours, et que Gerzé faisoit fort le dédaigneux : « Mon Dieu! l'impertinent homme! dit » madame Bigot; s'il se vient mettre auprès de moi, » je m'en irai ailleurs. — Je vous en empêcherai » bien, répondit Servien en riant, car je ne bouge- » rai d'auprès de vous.» En causant, il lui dit qu'il n'aimoit rien tant que les violons, et qu'étant procureur général à Grenoble, il quittoit tous ses procès pour écouter s'il y avoit le moindre rebec (1) dans la rue. « A propos, lui dit-elle, on dit que vous nous » les ferez entendre bientôt les violons; mais la salle » de mademoiselle Avril est un peu bien petite; il » faudra que sa grand'mère vous prête la sienne. » Il prit tout cela en raillant. Pourtant, sur la fin, ils

(1) Le *rebec* étoit une espèce de violon champêtre à trois cordes.

s'en expliquèrent tout au long. L'abbé cependant ne put s'ôter cela de l'esprit, et il fit tant qu'il le maria avec la veuve d'un comte d'Onzain de Vibraye (1), qui avoit été tué à Arras. Il eut de la peine à s'y résoudre, car il n'étoit pas trop épouseur. La Bigot, qui en enrageoit, lui faisoit la guerre de ce qu'il épousoit la fille de M. de La Grise (2) c'étoit une médisance de province. Une baronne de La Roche-des-Aubiers, mère de cette jeune veuve, avoit été mariée fort long-temps sans avoir d'enfants. Enfin, un gentilhomme, nommé La Grise, se rendit familier dans la maison, et y gouvernoit tout. Incontinent madame devint grosse de madame Servien. Le mari meurt peu après; La Grise épouse la veuve.

Le maréchal de Brézé disoit à La Grise : « Être » cocu, ce n'est pas grand'merveille; mais il n'ar» rive guère qu'on le soit de sa façon comme toi. » On dit aussi que madame d'Onzain aimoit Sévigny, dont nous parlerons ailleurs; en sorte que la mère passoit bien des articles fâcheux que Servien proposoit exprès, parce qu'il n'y alloit pas de bon cœur, et que la belle accoucha au bout de sept mois; on disoit qu'elle étoit pressée de se marier. Au commencement elle le trouvoit vieux; enfin, elle fut ravie de l'avoir.

Son retour et ses emplois aux pays étrangers, avec ses querelles avec M. d'Avaux et sa surintendance, se trouveront dans les Mémoires que la régence nous fournira.

(1) Servien épousa, le 14 décembre 1640, Augustine Le Roux, fille de Louis Le Roux, seigneur de La Roche-des-Aubiers, et d'Avoye Jaillard, veuve de Jacques Hurault, comte d'*Onzain*.

(2) La Grise a été lieutenant des gardes-du-corps. (T.)

Cette madame Bigot revint à Paris, faute d'emploi pour son mari. Ici, Lyonne, qui avoit les *mémoires* de son oncle Servien, se mit à lui en conter. Il avoit une chambre chez elle, comme l'autre chez mademoiselle Vincent; cela ne dura que deux ans, car on le maria. Depuis, son mari et elle, qui n'étoit plus jeune, ont bien eu de la peine à subsister, et Servien, tout surintendant qu'il est, n'en a aucun soin. Une fois pourtant il lui fit donner je ne sais quelle commission à l'armée navale. Un jour, dînant chez M. de Vendôme, ce sot homme s'avisa de dire qu'il y avoit bien de l'avantage à avoir une femme bien faite; que les affaires s'en faisoient bien plus vite; que la sienne n'avoit qu'à aller chez M. Servien, et qu'aussitôt elle étoit expédiée. « Voire, dit M. de Vendôme, » nous sommes de même âge lui et moi; cela ne va » pas si vite. On n'est plus si preste. » Elle a un fils qui est bien fait.

CLXXXVII

M. D'AVAUX (1).

M. d'Avaux étoit frère du président de Mesmes. Nous avons dit, dans l'*Historiette de Voiture* (2), qu'il aimoit les femmes, et qu'il n'étoit pas mal fait. Il en conta ici à la fille d'un conseiller au Châtelet, nommé M. d'Amours. C'étoit une belle fille, et qui avoit deux beaux noms, car elle s'appeloit *Aurore*

(1) Claude de Mesmes, comte d'Avaux, né en 1595, mort à Paris le 19 novembre 1650.

(2) Voyez plus haut, t. IV, p. 27.

d'Amours. On croit qu'il a eu assez de privautés avec elle; et comme il ne voulut pas l'épouser, elle se fit religieuse. M. d'Avaux avoit déjà été ambassadeur à Venise, et avoit fait la paix du Nord, quand cette belle se mit dans un couvent. Dans le Septentrion, il passoit pour un fort grand personnage et pour un homme de bien. Le mari de la comtesse Éléonore, fille du roi de Danemark (1), que nous avons vu ici avec sa femme, disoit que M. d'Avaux les avoit pensé faire devenir fous en Danemark, tant il faisoit le roi, et qu'une fois il lui dit en riant : « Bien, monsieur, voilà qui est bien : faisons bien » la comédie.»

M. d'Avaux étoit l'homme de la robe qui avoit le plus de bel-esprit, et qui écrivoit le mieux en françois. On croit que le cardinal de Richelieu ne l'aimoit point, quoiqu'il l'employât. Le feu Roi mort, cet homme, avec cette réputation, avoit droit de prétendre quelque chose. On lui donne une abbaye de dix-huit mille livres de rente : il la reçoit pour un de ses neveux, fils de son cadet M. d'Irval, ne voulant pas apparemment tenir cela pour une récompense, et aussi ne voulant pas que ce bénéfice fût perdu pour sa famille (2). La Reine, ou plutôt M. de Beauvais, le fait surintendant des finances avec M. Le Bailleul. Le cardinal Mazarin ne pouvoit alors empêcher

(1) De ces filles d'une femme qu'il épousa comme une femme de conscience. (T.)

(2) En une autre rencontre il eut de la cour quarante mille écus dont il acheta une charge à un d'Herbigny, fils de sa sœur, et une compagnie aux gardes, qu'il donna au frère de celui-là. (T.) — Jeanne de Mesmes, sœur du comte d'Avaux, avoit épousé, en 1615, François Lambert, seigneur d'Herbigny, maître des requêtes, et ensuite conseiller d'État.

qu'on ne l'élevât; mais après il lui fit donner l'emploi de Munster pour l'éloigner. Servien, qui devoit aller ambassadeur à Rome, fut proposé par Lyonne en la place de Chavigny pour être son collègue. Ils ne furent pas long-temps ensemble sans se quereller. Dès Charleville, Servien eut un courrier particulier; cela donna de la jalousie à l'autre. D'un autre côté, comme d'Avaux avoit un grand équipage, car, avec les appointements de surintendant, et les quinze cents écus qu'ils touchoient par mois de la cour, comme plénipotentiaires, il avoit cinquante mille écus à manger; Servien le pria de considérer qu'il n'avoit pas tant à dépenser, et qu'il lui feroit plaisir de se régler, afin qu'il n'y eût point tant de différence. D'Avaux répondit que chacun faisoit de son bien ce qu'il vouloit. D'ailleurs, on dit qu'il y avoit eu un peu de galanterie, et qu'il en avoit conté à madame Servien, qui eût été quasi la petite-fille de son mari, et qui étoit jolie et coquette. Il y a un recueil imprimé des lettres, ou plutôt des factums que lui et Servien ont écrits l'un contre l'autre (1). Enfin, M. de Longueville les accommoda, ou du moins fit en sorte qu'il n'y eut plus de scandale.

En 1647, que se fit la rupture de la paix générale, la cour ne fut pas trop satisfaite de lui, et le cardinal dit au président de Mesmes qu'il savoit bien que d'Avaux ne l'aimoit pas. Il avoit Lyonne pour ennemi. Il étoit surintendant des finances; M. d'Émery ne vouloit point un tel collègue, et d'ailleurs on

(1) Voyez les *Lettres de Messieurs d'Avaux et Servien, ambassadeurs pour le roy de France en Allemagne, concernantes leurs différens et leurs réponses de part et d'autre, en l'année 1644*. 1650, in-8°, sans nom de lieu ni d'imprimeur.

avoit quelque soupçon qu'il ne pensât au chapeau, car il faisoit furieusement le catholique : il avoit dit que la religion catholique étoit ruinée en Allemagne si on faisoit ce que les Protestants demandoient. Il dit, plaignant le duc de Bavière, que c'étoit le prince le plus catholique de l'Europe. Il porta les intérêts des ennemis de la Landgrave de Hesse, et, allant en Hollande pour empêcher la paix avec l'Espagne, il demanda liberté de conscience. On a cru qu'il faisoit cela pour porter les Catholiques d'Allemagne à demander pour lui un chapeau de cardinal. L'année d'après il eut ordre de la cour de revenir à Paris, dans sa maison ; de ne se point mêler de sa charge de surintendant des finances et de ne voir le Roi ni la Reine. Il vint à Roissy, chez son frère aîné, entre Paris et Senlis. Depuis, il se démit volontairement de sa surintendance, lorsqu'il avoit comme refait sa paix, et que d'Émery étoit mort.

Dès ce temps-là la dévotion l'avoit pris. Un jour, Ogier, le prédicateur, à qui il avoit donné deux mille livres de rente sur cette abbaye de son neveu, ayant pressenti que M. d'Avaux méditoit sa retraite, lui dit, comme ils étoient dans cette belle maison qu'il a fait bâtir rue Sainte-Avoye (1) : « Voici qui » est magnifique ; mais ce n'est rien au prix de cette » maison céleste, etc. » L'autre s'ouvrit à lui. Il avoit résolu de se retirer dans une espèce de désert en Bretagne, d'y bâtir quelque couvent, ou même d'instituer quelque nouvel ordre; car ne croyez pas que cet homme manquât de vanité, il en avoit, témoin cette maison dont nous venons de parler. Elle re-

(1) Cet hôtel, situé vis-à-vis de l'hôtel Saint-Aignan, a été converti en passage. Il est encore indiqué dans le plan de Jaillot.

vient à huit cent mille livres ; cependant elle est petite, et il n'y a pas un appartement complet : la place seule lui tenoit lieu de deux cent cinquante mille livres. Dans leur partage, il y avoit des maisons qu'on louoit fort bien ; ailleurs, pour la somme qu'il y a employée, il eût fait un beau bâtiment ; mais il vouloit bâtir *in fundo avito*, car les de Mesmes se piquent furieusement de noblesse, quoique leur bisaïeul ne fût qu'un docteur en droit à Toulouse ; mais ils disent que c'étoit un gentilhomme qui montroit le droit pour son plaisir, et qu'ils font venir d'un consul Memmius ; au moins se sont-ils laissé cajoler de cette grotesque (1).

Il avoit la tête un peu bien petite pour avoir beaucoup de cervelle, et il me souvient qu'il mena étourdiment le cardinal Mazarin à l'oraison funèbre du feu Roi que fit Ogier, où il y avoit bien des choses contre le cardinal de Richelieu. La mort ne lui permit pas de faire cette retraite. Il mourut de fièvre, en 1650, à l'âge de cinquante-cinq ans, ou environ. Son frère de Mesmes mit dans les billets d'enterrement : *haut et puissant seigneur et commandeur des ordres du Roi* (2). Il faut être évêque, archevêque ou cardinal pour cela. Il avoit été officier (*de l'ordre*) et s'étoit conservé le cordon. Il étoit charitable : durant qu'on bâtissoit sa maison, il faisoit payer les journées et panser à ses dépens les ouvriers qui se blessoient. Il ne fit point de testament ; peut-être ne croyoit-il pas mourir si tôt. On dit qu'il avoit des-

(1) Ils se disent originaires de Chalosse; Cujas écrit à *Memmius*, son collègue. (T.)

(2) Cependant les autres officiers de l'ordre le mettent, et il y a fondement à cela dans l'institution, tant tout y est bien digéré. (T.)

sein de faire le fils aîné de M. d'Irval, aujourd'hui M. d'Avaux, son héritier. Il avoit prié Frotté, cet homme qui fut si fidèle au maréchal de Marillac, son maître, de l'avertir de donner sa vaisselle d'argent aux pauvres. Frotté l'oublia. Sa femme s'en ressouvint et l'écrivit à M. de Mesmes. Pepin, son intendant, lui en parla. Il dit : « On trouvera un écrit » pour cela dans mon cabinet. » Mais pour moi, je doute que le président de Mesmes en ait rien fait, car il donna si peu aux valets, dont il y en avoit tel qui avoit servi vingt ans M. d'Avaux, que c'étoit une chose honteuse (1).

D'Avaux oublia cruellement le pauvre Ogier *le Danois*, qui n'a jamais rien eu de lui, après l'avoir servi dans tout le Septentrion, et y avoir ruiné sa santé. Mais il défendit de demander compte à Pepin, son intendant, « car, dit-il, je ne crois pas qu'il me » doive rien, » et il lui laissa la maison où il loge. On consulta si on devoit faire une oraison funèbre. Ogier dit que comme on ne pouvoit s'empêcher de parler du grand effort qu'il fit une fois à Munster pour faire signer la paix, cela choqueroit la cour. Cet Ogier a mis son éloge au-devant des sermons qu'il a donnés au public.

Le président de Mesmes traitoit si fort ses frères de haut en bas, qu'il ne daignoit quasi leur ôter le chapeau. Il ne se levoit pas et disoit : « Donnez un » siége à mon frère. » Ce n'étoit point par familiarité, c'étoit par orgueil (2). Il avoit aimé les femmes, et il disoit, quand il en avoit payé quelqu'une, car je

(1) D'Avaux leur donnoit beaucoup. (T.)

(2) Il appeloit sa femme *demoiselle*. Le président de Thou l'historien, appeloit la sienne *Domine*. Blondel, le ministre, ap-

crois qu'il n'en avoit guère autrement, qu'il lui étoit permis de demander : « Il m'en a tant coûté ; trou-» vez-vous que ce soit trop cher ? » Comme on dit : « Cette étoffe me coûte tant, ai-je été trompé ? » Il mourut un mois après son frère d'Avaux. Il laissa sa charge de président au mortier à son neveu d'Avaux, à condition qu'il épouseroit une de ses filles ; il en a deux. La charge lui sera comptée pour quatre cent mille livres, et pour rien si sa fille ne le veut pas épouser. C'est pour conserver la charge dans la famille, et M. d'Irval doit exercer la charge jusqu'à ce que son fils soit en âge. Ce fils est reçu en survivance, et je pense qu'il la laissera exercer à son père tant qu'il voudra. On l'appelle *le président de Mesmes* ; il y a un dicton au Palais : *De Mesmes toujours de Mesmes*. Quand il parloit d'un conseiller qu'il estimoit : « C'est, disoit-il, un grand sénateur. » Il traitoit M. d'Irval, son cadet, comme un écolier, et M. d'Avaux comme un avocat. Il avoit cent mille livres de rente en fonds de terre. La confiscation de Bussy, frère de sa première femme, tué par Bouteville, lui a valu quarante mille livres de rente. La veuve, qui est de Fossés (1), et qui a inclination pour l'épée, a donné sa fille *en catimini* à Vivonne, fils de Mortemart.

peloit la sienne *ma gaîne*. Les médisants disoient que c'étoit une coutelière. (T.)

(1) Marie des Fossés, veuve du marquis de Lansac, épousa en deuxièmes noces le président Henri de Mesmes ; deux filles naquirent de cette union : *Antoinette Louise*, qui, en 1655, épousa le duc de Vivonne, et *Jeanne Thérèse*, religieuse de Sainte-Marie de Chaillot.

CLXXXVIII

BAZINIÈRE,

SES DEUX FILS ET SES DEUX FILLES.

Feu La Bazinière, trésorier de l'épargne, se nommoit Massé Bertrand ; il étoit fils d'un paysan d'Anjou, et à son avénement à Paris il fut laquais chez le président Gayan (1) : c'étoit même un fort sot garçon ; mais il falloit qu'il fût né aux finances. Après il fut clerc chez un procureur, ensuite commis, et insensiblement il parvint à être trésorier de l'épargne. Cela ne seroit que louable, s'il en eût bien usé ; mais c'étoit le plus rustre et le plus avare de tous les hommes. Une fois, comme il parloit d'affaires à un homme, il le quitte sans dire gare, et s'en va gourmer un garçon couvreur, en lui disant : « Tu » as tes poches toutes pleines de mon plomb. » Il se trouva que c'étoit une bribe de pain que ce pauvre diable avoit dans sa poche. On disoit que c'étoit l'homme de France le mieux servi, et qu'il ne changeoit jamais de valets : c'est qu'il ne les payoit point, et qu'ils y demeuroient en attendant que l'humeur libérale prît à leur maître. Son portier fut contraint, pour être payé, de lui proposer de faire faire une boutique d'une porte cochère inutile qu'il avoit chez lui, et la fit louer à un frère vitrier qu'il avoit ; ainsi il recevoit les loyers au lieu de ses gages.

Sa femme, qui vit encore, n'est pas plus magnifi-

(1) Pierre Gayan, président des enquêtes, le 21 juin 1614. (T.)

que que lui. Quand il fait vilain temps, les vendredis, elle fait enchérir son beurre de Clichy-la-Garenne d'un sou par livre, en disant : « Il n'en sera guère » venu aujourd'hui au marché. » Il en eut deux fils et deux filles : ses fils n'étoient pas mal faits. L'aîné, qui est aujourd'hui trésorier de l'épargne, étoit assez agréable, et peut-être, s'il eût été bien élevé, en eût-on fait quelque chose; mais le père, qui est mort riche de quatre millions, ne voulut jamais faire la dépense d'un gouverneur, ni envoyer voyager ce jeune garçon; au contraire, regardant à ce qui lui coûteroit le moins, et se trouvant en année durant le siége d'Arras, il envoya son fils à Amiens, avec titre de commis de l'épargne, mais qui avoit un homme sous lui qui faisoit tout. Ce jeune fou se fit faire des armes qu'il porta à la cour, et rompit tant de fois la tête à M. de Noyers de le faire mettre dans l'escadron de M. le Grand, quand on mena le convoi dans les lignes, qu'il l'y fit mettre, et le lui recommanda. On n'étoit pas à mi-chemin, et le grand-maître, qui venoit au-devant du convoi, n'avoit point encore paru, quand il prit une si grande épouvante à cet écolier déguisé, que, sans avoir vu ni ennemis ni autres gens que ceux avec qui il étoit, il passa sur le corps à toute l'armée, et galopa jusqu'à Amiens, où il s'alla cacher dans un grenier au foin, et après dit que son cheval l'avoit emporté Sur cela on fit un vaudeville que voici :

Je suis Bazinière farouche (1),
Qui ne puis, par monts ni par vaux,
Retenir mes vites chevaux,
Tant ils sont forts en bouche.

(1) Il a l'air hagard. (T.)

Je règne (1) caché dans du foin;
Mais au convoi je n'y vais point.

Le cardinal, pour se divertir, fit sur cela la déclaration que voici :

« A tous ceux, etc.— Avons déclaré et déclarons » le cheval du sieur de La Bazinière atteint et con- » vaincu du crime de *fort-en-bouche*, etc.; et, quant » audit sieur de La Bazinière, nous le remettons et » rétablissons en sa pristine fame et renommée, et lui » permettons d'aspirer aux charges et dignités aux- » quelles la grandeur de son courage et sa naissance » le peuvent faire prétendre. Fait à Amiens, etc. » Bazinière devint malade de la peur qu'il avoit eue, et on le ramena dans un brancard à Paris. Le jeune Guenaut, médecin, qui le conduisoit, rencontra des jeunes gens qui alloient à la cour; il leur dit qu'il accompagnoit un blessé. « Et qui?—Bazinière.» Ils se mirent à rire. L'hiver suivant, un frère de madame de Champré l'ayant raillé, Bazinière l'attendit au passage et le fit attaquer par quatre hommes de chez son père, et lui ce pendant se tenoit les bras croisés. Mes frères et moi, car c'étoit auprès du logis, secourûmes ce garçon, qui, à la foire, donna après sur les oreilles à La Bazinière. Le lendemain de cet assassinat, une dame du quartier, chez qui il alla, lui dit en riant : « Vraiment, monsieur, je ne vous » conçois point, vous qui avez tant de sujet d'aimer » la vie, vous exposer sans cesse comme cela!» Bazinière, le printemps venu, fit un voyage au Maine, où il devint amoureux de madame de Pezé, fille de

(1) *L'Harmonie*, à son récit, au Ballet du mariage du duc d'Enghien, disoit :

Je règne, etc. (T.)

madame de Lansac et sœur de madame de Toussy. Cette dame n'étoit plus jeune, et vivoit dans un abandonnement effroyable. Il demeura quelque temps avec elle ; mais à la fin il lui arriva une aventure qui le fit revenir à Paris. Le maître-d'hôtel, qui, peut-être, servoit aussi d'autre chose à la dame, las de ce petit bourgeois qui faisoit fort l'entendu, un soir se mit en embuscade en un endroit où il falloit qu'il passât pour aller coucher avec madame ; il étoit minuit ; il n'y avoit point de lumière; de sorte que ce galant homme, faisant semblant que c'étoit un laquais, et lui disant : « Petit fripon, que ne vous allez-» vous coucher, au lieu de faire ici du bruit à ma-» dame ? » donna maint horion à notre badaud de Paris. Durant cette amourette, le père fut assez impertinent pour se plaindre que madame de Pezé débauchoit son fils; notez qu'elle étoit parente du cardinal de Richelieu. Enfin le bonhomme mourut.

En ce temps-là Chémerault, après la mort du cardinal, étoit revenue à Paris. On l'appeloit, comme j'ai dit ailleurs, *la Belle Gueuse* (1), et on disoit qu'elle n'avoit pour tout bien qu'un âne de Mirebalais (2). Elle avoit fait représenter à la Reine qu'elle ne pouvoit faire fortune que par sa beauté, et que ces occasions se rencontreroient bien plutôt à Paris qu'à la province. La Reine y consentit donc; mais elle ne voulut point que cette fille, qui avoit été un temps l'espionne du cardinal, et qui après s'étoit mise du parti de M. le Grand, allât au Louvre. Bensserade la fut voir. Elle lui conta sa misère. Il lui dit en riant : « Il faut que je vous amène un épouseur. » Quelques

(1) Par allusion aux *Stances de la Belle Gueuse*, insérées dans le recueil de Champhoudry. Paris, 1651, in-12.

(2) Ils valent beaucoup de revenu. (T.)

jours après il y mena Bazinière. A quelque temps de là la belle lui dit : « Vous avez peut-être dit plus vrai » que vous ne pensez ; je pense que Bazinière m'é» pousera. » Bazinière effectivement en étoit épris ; mais comme il vouloit par ce mariage avoir entrée à la cour, il souhaitoit qu'auparavant sa maîtresse fît sa paix avec la Reine. Les parents de la fille firent si bien que la Reine lui permit de se trouver au cercle, mais non pas de lui faire la révérence. Après cela Bazinière l'épousa sans le consentement de sa mère, qui fit terriblement la méchante. La belle-fille, qui est adroite et fourbe, se vêtit simplement et se tint chez elle, faisant la mélancolique. Elle envoya un jour la nourrice de son mari trouver madame de La Bazinière. Cette nourrice, bien instruite, ne joua pas trop mal son personnage ; elle applaudit d'abord à cette mère irritée, puis insensiblement elle lui dit : « Madame, si vous saviez en quel état est » cette jeune femme, vous ne seriez peut-être pas si » en colère contre elle ; elle n'a point de joie d'être » si avantageusement mariée, puisqu'elle n'est point » aux bonnes grâces d'une personne qu'elle estime » tant ; elle est quasi comme si elle portoit le deuil, » et quand on lui dit que ce n'est pas l'habit d'une » nouvelle mariée, elle répond que cet habit con» vient à la tristesse qu'elle a dans l'âme. Au reste, » madame, c'est bien la plus belle amitié que celle » qui est entre eux que vous sauriez imaginer, et je » ne m'en étonne point, car c'est bien la plus belle » créature qu'on puisse voir de deux yeux. » Bref, cette femme sut si bien dire, qu'elle fit pleurer la mère, et la fit résoudre à voir son fils ; ensuite tout fut accommodé, et ils vinrent loger avec elle.

Cette femme, qui avoit tant d'obligation à son

mari, ne laissa pas, au bout d'un an et demi, de le mettre de la confrérie, et cela par intérêt. D'Émery, pour changer, voulut tâter d'une maigre, et laissant Marion (*de l'Orme*), en conta à madame de La Bazinière. Par son moyen, elle obtint de la Reine la permission de la voir. Ce petit fat, à table chez d'Émery, contoit les obligations qu'il lui avoit, que c'étoit son protecteur, etc. Tout le monde rougissoit pour lui. On en fit ce couplet :

D'Émery n'a jamais fait
Un cocu plus satisfait
Que le petit Bazinière,
Lère la, lère lanlère.

Je ne sais si d'Émery et lui avoient *bigné* (1), mais notre trésorier fit alors quelques galanteries avec Marion. Un jour il avoit fait préparer la collation en quelque maison autour de Paris, et déjà il étoit parti en carrosse avec elle pour y aller, quand le duc de Brissac, qui alors étoit le patron de la demoiselle, ne la trouvant point chez elle, apprit où elle étoit allée. Il court après et les attrape. D'abord il crie : « Laquais ! un bâton. Mademoiselle, où allez-vous ? » Monsieur, changez de place, dit-il à La Bazinière, » je me veux mettre auprès d'elle. » Ils font collation ; au retour, il la fait monter dans son carrosse, et sur ce que Bazinière disoit qu'il en auroit la raison, il le fit environner de laquais qui le menacèrent du bâton. Le chevalier de Chémerault, aujourd'hui Chémerault, qui est gendre de Tabouret, car d'Émery lui fit donner la fille de ce partisan, fit appeler le duc de Brissac ; mais ils furent accommodés. Roquelaure

(1) Ce mot est pris ici dans le sens de *troqué*. En Bretagne, *bigner* se dit, en style populaire, pour échanger, troquer.

se moqua des façons qu'avoit faites Brissac pour embrasser un gentilhomme, car en ce temps-là ils étoient encore infatués de *Cocceius Nerva*. Brissac l'envoie appeler par Laigues (1); Roquelaure s'excusa sur la fièvre-quarte qu'il avoit depuis quelques mois. Laigues lui répondit que, puisque, malgré sa fièvre, il jouoit, faisoit sa cour et soupoit en ville, on auroit sujet de prendre cela pour une méchante échappatoire. « Bien, dit Roquelaure, ne dites point que je » vous aie dit cela ; dès que je me porterai tant soit » peu mieux, car je n'ai point de force, je vous ferai » savoir de mes nouvelles. » En effet, au bout de dix jours il envoya un brave, nommé Champfleury (2), dire à Laigues qu'il se battroit devant les Feuillants. Laigues dit qu'on seroit trop tôt séparé ; qu'il valoit mieux aller au Cours. Comme ils y alloient, ils furent arrêtés. On disoit que madame de Mirepoix, sœur de Roquelaure, en avoit averti. Ce furent des gentilshommes de M. le Prince qui les arrêtèrent : ne les ayant pas trouvés au Cours, ils s'en retournoient quand ils virent passer un carrosse qui avoit les rideaux tirés ; le vent fit lever un des rideaux, et on aperçut des chaussons de jeu de paume ; cela leur donna du soupçon ; ils tirèrent les rideaux et trouvèrent ce qu'ils cherchoient. Ils devoient se battre à l'épée et au poignard. Le marquis étoit foible, et craignoit qu'on ne passât sur lui. Champfleury dit à Laigues : « Pour nous, nous nous battrons à l'épée » seule. » Laigues répondit : « Pour moi, je rougirois » de me battre autrement que ceux que je sers. » Ce

(1) Le marquis de Laigues, grand frondeur. (Voyez t. IV, p. 46 de ces Mémoires.)

(2) Aujourd'hui capitaine aux gardes. Il a été capitaine des gardes du Mazarin. (T.)

M. de Brissac étoit si jaloux de Marion, qu'il avoit loué une maison tout contre la sienne pour l'épier mieux.

Pour revenir à madame de La Bazinière, elle eut envie de la maison de Monnerot, à Sèvres. D'Émery dit à cet homme qu'il lui en apportât une *déclaration* (1). Il y va. « M. d'Émery ne vous a-t-il dit que » cela ? lui dit-elle. — Non, madame. » Elle croyoit qu'il la lui achèteroit, et que ce seroit un contrat et non une déclaration qu'il lui enverroit.

Il y a environ sept ans qu'il arriva à madame de La Bazinière une chose un peu fâcheuse : Une fille, qui lui servoit de demoiselle, étant mal satisfaite, lui vola une cassette, où il y avoit des lettres de M. de Metz, de M. d'Émery et de M. de Beaufort : pour les rendre elle demandoit deux mille écus. On parle à elle ; on lui donne rendez-vous à Bonneuil, maison de Chabenas (2), commis et maquereau de d'Émery. Elle n'y vouloit point aller ; enfin, on la persuada. Elle y va ; mais elle n'y porte que les lettres qui ne disoient rien : on la vole sur le chemin ; et avec ses lettres on lui prend de l'argent pour faire croire que ç'avoit été des voleurs. Elle en reconnut un qui étoit procureur-fiscal du faubourg Saint-Germain, nommé Plessis ; c'étoit le factotum de Chabenas : elle obtint prise de corps contre lui. Je pense que tout s'accommoda pour quelque argent.

Bazinière fit mettre des couronnes à son carrosse du temps qu'elles étoient moins communes qu'elles

(1) Une *déclaration*, c'est-à-dire une *désignation par tenants* a *aboutissants*.

(2) Ce benêt met des plumes quand il va à sa terre ; il n'a pu être reçu conseiller. (T.) Les gentilshommes seuls portoient les plumes au chapeau.

ne sont ; ce fut en se mariant. Depuis, quelqu'un, en parlant de la multitude des manteaux de ducs qu'on voyoit, dit devant Mademoiselle : « Je ne désespère » pas que Bazinière n'en mette un. — Non, dit-elle, » il ne mettra qu'une mandille (1). »

Le cadet de La Bazinière, nommé Courcelles, étoit fort étourdi, et faisoit la plus folle dépense du monde : il achetoit à crédit des chevaux et des chiens à de grands seigneurs, et les revendoit à vil prix après, pour avoir de l'argent. De cette façon, ou autrement, il devoit quelque somme au marquis de Piennes, aujourd'hui gouverneur de Pignerol. Courcelles se moqua de lui au lieu de le satisfaire. L'autre, l'ayant trouvé un jour au Cours tout seul, l'appela. Courcelles, en jeune homme, va dans son carrosse; Piennes, qui étoit accompagné, fit toucher à toute bride, sans faire autre bruit, et le mène au logis d'un de ses amis. En entrant il cria, pour lui faire peur : « Çà, çà, des étrivières. » Ce garçon fut si outré de ce mot d'étrivières, que, seul, comme il étoit, et sans armes, il se jette au cou de Piennes pour l'étrangler. On l'emmena dans une chambre en le menaçant toujours. Cela lui émut tellement la bile, qu'encore qu'on l'eût bientôt relâché, sans lui avoir donné le moindre coup, et rien fait de pis que le menacer, il en mourut pourtant au bout de trois jours. Il y a apparence qu'il avoit plus de cœur que son aîné. La mère voulut poursuivre ; mais on l'apaisa. Ce fut après le mariage de son frère que cette aventure arriva.

La fille aînée de La Bazinière, qui n'étoit nullement jolie, avoit été accordée, du vivant du cardinal

(1) La *mandille* étoit le petit manteau des laquais ; les valets ne la portoient pas.

de Richelieu, à Plessis-Chivray (1), frère de la maréchale de Gramont : on n'attendoit que douze ans pour la marier. Le cardinal mort, la mère, en donnant soixante mille livres au cavalier, demeura en liberté de marier sa fille à qui il lui plairoit. Bautru, qui, avec cinq cent mille écus de bien, ne cherchoit encore que de grands partis, ayant manqué madame de Noailles, maria son fils, qu'on appelle M. de Serran, avec cette fille, qui n'avoit guère que douze ans, et à qui on donna quatre cent mille livres en mariage. La voilà donc chez son mari. Bautru, qui est homme d'esprit, lui souffrit bien des petites choses; mais il eut tort de lui laisser mettre des couronnes, et de lui donner un écuyer qui avoit l'épée au côté. Il y eut bientôt noise entre lui et madame de La Bazinière; car l'année de feu son mari étant venue, on ne voulut pas laisser exercer la charge à son fils, qui étoit trop jeune. Bautru s'y opposa, craignant que cela ne préjudiciât à sa belle-fille. Cependant la mère ayant répondu, Bazinière exerçoit; la jeune Bazinière en vouloit un mal de mort à Bautru, et mit dans la tête de cette jeune petite femme que son mari, qui à la vérité n'est qu'un sot, étoit indigne d'elle; que sa sœur épouseroit un duc et pair, et que c'étoit une chose bien cruelle de n'être la femme que d'un homme de robe, quand on pouvoit avoir le tabouret chez la Reine. Cela alla si avant, que, comme elle n'avoit

(1) Ce Plessis-Chivray fut depuis tué en duel par le marquis de Cœuvres; c'est un des plus beaux combats de la régence. Il n'y eut point de raillerie. Ils étoient seuls et avec de petites épées. On fut étonné, qu'ayant le coup qu'il avoit, il eût pu avoir encore deux heures pour songer à sa conscience : on attribua cela au scapulaire de la Vierge qu'il portoit, et depuis bien des jeunes gens en portent. Cœuvres fut aussi fort blessé; mais il eut l'avantage. (T.)

point eu encore d'enfants, on lui parloit de se faire démarier. Bautru, voyant cela, feint une promenade à Issy, où l'on fit trouver encore quatre chevaux. Serran, qui y étoit avec sa femme, dit : « Allons pour » cinq ou six jours aux champs chez nos amis. » Ainsi, on la mena en Anjou, à Serran, où on ne la traita pas le mieux du monde. Une fois qu'elle disoit : « Mais que craint-on ? je ne vois pas un homme. — » Il y a des valets, dit Serran. — Cela est bon pour » votre mère, » lui répondit-elle. Avant cela, elle lui avoit dit des choses fort offensantes. « J'ai, lui dit- » elle, autant d'aversion pour votre personne que » pour votre soutane. » Un jour que le Père Desmares (1) prêchoit à Saint-Eustache sur les devoirs qu'un mari et une femme se doivent l'un à l'autre, il dit qu'une femme devoit aimer son mari, de quelque façon qu'il pût être. Elle prit cela pour elle, et dit assez haut : « Vraiment, il est aisé à voir que M. de » Bautru a du crédit dans la paroisse ; il y fait prêcher » en faveur de monsieur son fils. » Cependant Serran étoit mieux fait qu'elle.

En Anjou, madame de Bautru, qui depuis ce mariage avoit eu permission d'aller à Serran, étoit son *garde-corps*. On fut contraint d'empêcher qu'elle ne reçût des lettres, car sa mère et sa belle-sœur lui écrivoient le diable de Bautru et de son fils. En ce temps-là un honnête homme étant venu de ce pays-là, à la prière de madame de Serran, alla voir madame de La Bazinière. Dès qu'elle le vit, elle lui cria : « Ah ! » monsieur, ma fille est-elle encore en vie ? »

(1) Toussaint Desmares, prêtre de l'Oratoire, célèbre prédicateur, du parti janséniste, mourut en 1687, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il est un des auteurs du *Nécrologe de Port-Royal.*

Madame de Bautru, car je ne crois pas que Serran ait eu assez d'esprit pour cela, afin de se venger de ce que cette petite femme avoit dit que l'emploi d'intendant de justice, en Anjou, qu'avoit Serran, étoit un emploi à faire pendre les gens, et aussi de ce qu'elle avoit traité avec mépris les parents de son mari, s'avisa un jour de convier à dîner tous les parents de feu M. de La Bazinière, dont les plus huppés étoient des notaires de village ou des fermiers, et, la prenant par la main, elle les lui fit tous saluer en lui disant de quel degré chacun d'eux étoit parent de feu son père; puis la fit dîner avec eux. Comme elle étoit encore en Anjou, sa cadette fut enlevée. La mère, pour se consoler, voulut voir sa fille, qui étoit grosse; elle craignoit aussi qu'elle ne fût pas bien accouchée à la province. Bautru n'y vouloit point entendre. Enfin, on fit dire à la bonne femme par un tiers qu'il falloit bourse délier. Elle donna cent mille livres, et on la fit venir en chaise. Arrivée à Paris, le beau-père fit ce qu'il put pour la gagner, mais en vain. Elle haïssoit son mari mortellement; c'étoit une étourdie, et lui un benêt qui vouloit railler et faire l'esprit-fort comme son père; mais cela lui réussit si mal qu'il fait pitié. Il fait toutes choses à contre-temps; il prend tout de travers; on lui fait les cornes en jouant avec lui. Sa femme disoit : « Quand je serai » veuve, je ferai ceci et cela; car je suis assurée » que M. de Serran mourra jeune. » Elle s'est fort trompée elle, car elle est morte à vingt-deux ans, et a laissé deux enfants que je crois à ce mari qu'elle devoit enterrer.

Serran a passé pour un ennuyeux homme, à cause qu'il vouloit faire comme son père, et cela ne lui réussissoit pas. Depuis il s'est corrigé; il ne cherche

plus à dire de bons mots, et c'est un homme peu naturel à la vérité, mais qui passera partout. Un jour que sa femme et lui se battoient, Bautru, qu'on vint quérir pour mette les holà, les regarda faire, et dit : *Quod Deus junxit, homo non separet;* puis s'en alla. Il trouvoit peut-être à propos que la petite femme fût mortifiée.

La cadette Bazinière étoit jolie ; elle n'avoit guère qu'onze ans quand elle fut enlevée par un frère de madame de La Bazinière la jeune, qu'on appeloit Barbezière ; c'est le nom de la maison, qui est une bonne maison de Poitou. Ce garçon, qui étoit bien fait, avoit toute liberté chez madame de La Bazinière la mère, jusque là qu'étant malade, elle le reçut dans son logis. On ne sait pas bien si sa sœur étoit du complot, car il ne l'a pas dit. Lopez pourtant avertit la mère qu'on vouloit enlever sa fille, et qu'elle seroit mieux dans un couvent. Elle répondit que Barbezière l'empêcheroit. Madame d'Hautefort, alors en faveur, l'avoit fait demander par la Reine pour Montignac, son frère ; mais la bonne femme avoit toujours tenu bon. Elle étoit amoureuse, à ce qu'a dit Barbezière, du chevalier de Chémerault et non de lui, comme on l'a cru ; sans cela il n'eût jamais songé à la fille, et se fût contenté de la mère. Quoi que c'en soit, un jour que la mère et la fille, à sa prière, allèrent avec lui pour prendre l'air à Clichy, à une lieue de Paris, au retour, des gens à cheval jetèrent le cocher à bas, en mirent un autre en sa place, et laissèrent madame de La Bazinière dans un blé. M. de Mauroy, intendant des finances, en revenant de Saint-Ouen, la trouva et la ramena à Paris. Il n'y avoit personne qui fût en état de les suivre. Madame de La Bazinière avoit bien mené

son sommelier à cheval ; mais Barbezière, le voyant assez bien monté, l'avoit renvoyé d'assez bonne heure à Paris, sous prétexte qu'il avoit oublié de commander un remède qu'on lui avoit ordonné pour ce soir-là. Le sommelier rencontra les enleveurs, et pensa retourner pour en avertir, car il les prenoit pour des voleurs ; cependant il suivit son chemin. On avoit dit à madame de La Bazinière qu'il y avoit des voleurs, qu'on les avoit vus. Elle ne vouloit pas retourner; mais Barbezière lui dit : « Hé! madame, » que craignez-vous ? Je connois tous ces messieurs-» là ; ce sont tous officiers d'armée. » La belle-mère, au désespoir, accuse sa belle-fille, dit qu'elle n'avoit rompu le mariage de Toulongeon que pour cela, et que son fils n'étoit allé en Poitou, pour voir, disoit-il, les parents de sa femme, qu'afin de n'être pas ici quand on feroit le coup. Bazinière, de retour, inventa de nouveaux serments pour jurer qu'il n'en savoit rien. On disoit que d'Émery ayant voulu apaiser la bonne femme, elle lui dit en colère : « Vous ne venez » céans que pour débaucher ma belle-fille. » Le chevalier de Marans, qui avoit loué des chevaux et placé des relais pour Barbezière, fut arrêté; mais M. le Prince le tira de prison d'autorité. Barbezière avoit un vaisseau prêt ; il passe en Hollande, et se met à Culembourg en la protection du seigneur du lieu, qui est le comte de Waldeck; c'est une souveraineté. La mère a fait ce qu'elle a pu pour gagner le comte, mais en vain. On sut que la pauvre enfant avoit fort pleuré, et qu'elle pleuroit encore longtemps après, quand son mari n'y étoit pas. Il se jeta dans le parti de M. le Prince, et elle mourut de la petite-vérole à Stenay. Madame de Longueville écrivit ici à madame de La Bazinière la mère, en faveur

d'un fils qu'elle a laissé. Elle étoit aussi fière qu'une autre, toute misérable qu'elle étoit, et elle disoit : « Il est vrai qu'il faut que j'aime bien M. de Bar- » bezière, de l'avoir ainsi préféré à tant de bons » partis.» Barbezière cajola ensuite une fille de madame de Longueville, nommée La Châtre (1), dont il eut un enfant; elle est à Loudun en religion ; elle disoit qu'elle avoit une promesse de mariage. Depuis, se fiant à l'amnistie, il vint à Paris (1650). Madame de La Bazinière, qui l'avoit fait rouer en effigie, le fit mettre au Fort-l'Évêque; mais le prince de Conti, alors en crédit par son mariage, l'en tira. Nous verrons dans les Mémoires de la Régence comme il eut le cou coupé, en 1657, pour un enlèvement d'une autre nature.

CLXXXIX

LA COMTESSE DE VERTUS (2).

La comtesse de Vertus est fille du marquis de La Varenne-Fouquet, celui de qui madame de Bar disoit: «Il a plus gagné à porter les poulets du Roi » mon frère qu'à larder ceux de sa cuisine ; » car il avoit, dit-on, été écuyer de cuisine. Henri IV lui fit du bien; il l'avoit bien servi en ses amours. Cet homme avoit mis sur la porte de sa maison, en

(1) Cette fille accoucha assez scandaleusement ; et comme elle disoit : « Que je suis malheureuse ! » Tremery, sa compagne, pour la consoler, lui disoit : « Ma chère, pourquoi s'affliger tant ? » il n'y en a pas une de nous à qui il n'en pende autant. » (T.)

(2) Catherine Fouquet, femme de Claude de Bretagne, comte de Vertus, mourut le 10 mai 1670, à l'âge de quatre-vingts ans.

Anjou, la statue de Henri IV, et au bas: *Il m'a donné l'honneur et les biens.* Elle épousa le comte de Vertus (1), qui est venu d'un frère bâtard de la reine Anne de Bretagne; ç'a été une fort belle femme.

Jouant sur le quatrain de Pibrac, on disoit d'elle :

Qui te pourroit, *Vertus*, voir toute nue (1) etc.

Il y a des gens qui l'y ont vue. Son mari fit assassiner vilainement un de ses galants qu'il avoit fait venir par une lettre supposée. J'ai parlé ailleurs de Bautru-Cherelles; il a été aussi de ses favoris. Il lui écrivit une fois, autant pour la traiter de coquette que pour la cajoler, que sa maison étoit le palais d'Atlante (2); que chacun y trouvoit sa maîtresse. Son mari mourut, il y a près de dix-huit ans; depuis elle a toujours porté un bandeau de veuve, à cause qu'à son gré cette coiffure lui séyoit bien; et avec cela elle a longtemps porté des habits comme une jeune personne,

(1) Ce comte étoit accordé avec une fille de Retz : le Roi lui proposa d'épouser la fille de La Varenne avec soixante-dix mille écus. Il crut faire sa fortune ; mais dès qu'il l'eue vue, il s'en éprit d'une telle force qu'il l'épousa deux jours après, et de peur du Roi il l'emmena en Bretagne. Henri IV fut tué aussitôt après. A soixante-dix ans, la comtesse de Vertus apprenoit à danser, et dansoit la *figurée.* (T.)

(2) C'est le vingt-septième quatrain de Pibrac.

Qui te pourroit, vertu, voir toute nue,
O qu'ardemment de toi seroit épris !
Puisqu'en tout temps les plus rares esprits
T'ont fait l'amour au travers d'une nue.

(2) Allusion au géant Atlante qui enlevoit les dames et les renfermoit dans son château magique. (*Orlando Furioso*, chant 4e.)

car elle a été long-temps belle. Elle a de l'esprit; mais ç'a toujours été un esprit déréglé ; elle se mêloit de faire de belles lettres. Ce qu'il y a de meilleur, c'est des choses qu'elle tire des lettres qu'elle a de Bautru, car on y remarquoit son air. Une fois elle écrivoit à sa fille de Vertus, sur je ne sais quelle froideur qui étoit entre elles, que *la grande Ourse et la petite Ourse n'étoient pas si gelées qu'elle.*

Elle n'a su compatir avec personne, et c'est la plus grande avare et la plus bizarre personne qui vive. Pour tout train, quelquefois, elle n'a eu qu'un cocher, et ce cocher la peignoit aussi bien que ses chevaux. Quand elle voyageoit, elle couchoit aux faubourgs des villes, de peur de trop dépenser dans les bonnes hôtelleries. Elle dit un jour une assez plaisante chose. Sa fille de Vertus étoit allée, après la mort de madame la Comtesse (*de Soissons*), demeurer chez madame de Rohan, la mère. « A quoi songe, » dit-elle, ma fille de Vertus de se retirer chez ma- » dame de Rohan? Puisqu'elle me quitte, elle devoit » aller ailleurs. » Cette mademoiselle de Vertus a du mérite; elle sait le latin; elle n'est pas si belle que sa sœur. Madame la Comtesse fut si ingrate que de ne lui rien donner. Elle écrit fort raisonnablement; mais l'affaire de M. de La Rochefoucauld l'a fort décriée. C'est la plus belle après madame de Montbazon, car elle a encore trois sœurs, dont l'une, nommée mademoiselle de Chantocé, qui n'est pas la plus belle, voulant demeurer à Paris, où elle n'a ni mère, ni sœur, ni belle-sœur, se retira chez la Petite-Mère Hospitalière : là, pour voir du monde, elle recevoit les gens dans la salle des malades; et on voyoit cette fille toute couverte d'or dans un lieu où un malade rend un lavement. l'autre change de

linge ; l'un tousse, l'autre crache ; celui-ci crie, et celle-là se confesse (1).

Le dernier évêque d'Angers, étant malade de la maladie dont il mourut, madame de Vertus envoya un gentilhomme pour savoir de lui-même comment il se portoit. Il se trouva fort obligé de cette civilité, et se mit sur les louanges de la dame jusqu'à faire un éloge en forme. Enfin le gentilhomme, ennuyé de cela, lui dit : « Monsieur, que dirai-je à madame » de votre santé ? — Monsieur, répondit-il, dites-lui » que je rêve. »

Cette vieille folle, à l'âge de soixante-treize ans, a épousé un jeune garçon, appelé le chevalier de La Porte, disant pour ses raisons que c'eût été dommage de laisser mourir d'amour un pauvre garçon qui, apparemment, a encore long-temps à vivre. Lui l'a épousée à cause qu'il avoit été condamné à donner vingt-deux mille livres à une fille qui lui avoit fait un procès pour le faire condamner à l'épouser, et il n'avoit pas un sou pour payer cette dette-là, ni les autres. Mais le pauvre chevalier ne fut pas assez fin en cette rencontre ; car, quoiqu'il tînt le mariage secret, M. d'Avaugour (2), M. de Goëllo et les filles en eurent avis : c'étoit à Paris, où ils étoient tous en procès avec elle, parce qu'elle changeoit tout son bien de nature. Ils obtinrent une permission du lieutenant civil de *sceller* chez le chevalier aussi bien que chez la mère.

Aux grandes affaires on passe souvent par-dessus les formes : l'âge et la conduite de cette femme la

(1) Angélique-Marguerite, demoiselle de Chantocé, mourut au mois d'août 1694.

(2) Louis de Bretagne, marquis d'Avaugour, comte de Vertus, de Goëllo, etc., mourut en 1669.

rendoient ridicule. Un commissaire se met dans un grenier d'une maison vis-à-vis de celle du chevalier, d'où il voyoit ce qu'on y porta, et remua durant deux jours ; après il demanda main-forte et alla mettre son scellé. Le chevalier présenta requête. Sa requête fut reçue ; mais ordonné qu'on feroit description des coffres, et qu'ils seroient mis en dépôt. Le grand-maître y vint avec deux cents chevaux, mais le commissaire avoit déjà fait son devoir. Elle court fortune d'être interdite, et le chevalier de n'avoir rien gagné qu'une vieille femme. Il fut mal conseillé, car il faut tout prévoir en tel cas; il n'avoit qu'à tout porter à l'arsenal.

Elle voulut donner, en haine de ses enfants, cinquante mille écus à madame de Montausier, la voyant en faveur. Madame de Montausier les refusa, et lui dit : « Hé! madame, vous avez tant de grandes filles » qui n'en ont pas trop! » Elle a fait depuis de fort impertinentes donations entre-vifs, comme au doyen du parlement, Ferrand, vingt mille livres, afin qu'il sollicitât pour elle, et encore à d'autres; ils devinrent suspects, et de plus ils n'en ont pu rien toucher.

Mademoiselle de Clisson (1), la troisième des sœurs de madame de Montbazon, est une personne qui n'a de défaut que de n'avoir pas de santé. Quoique maltraitée de sa mère, elle ne voulut point assister à l'inventaire des biens, et empêcha qu'on ne l'enlevât et qu'on ne l'interdît, mais elle travailla pour faire casser le mariage : ce qui fut exécuté. Le frère aîné, qui a gagné mademoiselle de Vertus (2), n'a jamais pu la

(1) Constance-Françoise de Bretagne, demoiselle de Clisson, mourut sans avoir été mariée, le 19 décembre 1695.

(2) Catherine-Françoise de Bretagne, demoiselle de Vertus, mourut le 21 novembre 1692.

gagner. Elle et ses sœurs et le comte de Goëllo (1) plaident contre l'aîné, qui ne leur veut rien donner, et les fait enrager aussi bien qu'il fait enrager sa femme. Cette femme a de la vertu, et, par modestie, elle ne l'a point voulu accuser d'impuissance.

Elle conte ainsi la mort du galant de sa mère. Le comte de Vertus étoit un fort bon homme, qui ne manquoit point d'esprit. Son foible étoit sa femme; il l'aimoit passionnément, et ne croyoit pas qu'on pût la voir sans en devenir amoureux. Un gentilhomme d'Anjou, appelé Saint-Germain La Troche, homme d'esprit et de cœur, et bien fait de sa personne, fut aimé de la comtesse. Le mari, qui avoit des espions auprès d'elle, fut averti aussitôt de l'affaire. Il estimoit Saint-Germain, et faisoit profession d'amitié avec lui; il trouva à propos de lui parler, lui dit qu'il l'excusoit d'être amoureux d'une belle femme, mais qu'il lui feroit plaisir de venir moins souvent chez lui. Saint-Germain s'en trouva quitte à bon marché. Il y venoit moins en apparence, mais il faisoit bien des visites en cachette : c'étoit à Chantocé en Anjou. Le comte savoit tout; il n'en témoigna pourtant rien jusqu'à ce que, durant un voyage de dix ou douze jours, le galant eût la hardiesse de coucher dans le château. Les gens dont la dame et lui se servoient étoient gagnés par le mari. Ayant appris cela, il défendit sa maison à Saint-Germain. Cet homme, au désespoir d'être privé de ses amours, écrit à la belle, et la presse de consentir qu'il la défasse de leur tyran. Les agents gagnés faisoient passer toutes les lettres par les

(1) Claude de Bretagne, comte de Goëllo, qui devint baron d'Avaugour et comte de Vertus, après la mort de son frère.

mains du mari, qui avoit l'adresse de lever les cachets sans que l'on s'en aperçût. Elle répondit qu'elle ne s'y pouvoit encore résoudre. Il réitère, et lui écrit qu'il mourra de chagrin si elle ne consent à la mort de ce *gros pourceau*. Elle y consent. Et par une troisième lettre, il lui mande que dans ce jour-là elle sera en liberté, que le comte va à Angers, et que sur le chemin il lui dressera une embuscade. Le comte retient cette lettre, et se garde bien de partir; et ayant appris que Saint-Germain dînoit en passant dans le bourg de Chantocé, il se résolut de ne pas laisser échapper l'occasion. Il lui envoie dire qu'il fera meilleure chère au château qu'au cabaret, et qu'il le prioit de venir dîner avec lui. Le galant, qui ne demandoit qu'à être introduit de nouveau dans la maison, ne se doutant de rien, s'y en va. Il n'avoit pas alors son épée; il l'avoit ôtée pour dîner; il oublie de la prendre. Dès qu'il fut dans la salle, le comte lui dit: « Tenez, en lui présentant » son dernier billet, connoissez-vous cela? — Oui, » répondit Saint-Germain, et j'entends bien ce que » cela veut dire. — Il faut mourir. » Les gens du comte mirent aussitôt l'épée à la main. Ce pauvre homme n'eut pour toute défense qu'un siége pliant. Il avoit déjà reçu un grand coup d'épée quand le mari entra dans la chambre de sa femme, qui n'étoit séparée de la salle que d'une antichambre. Il la prend par la main, et lui dit: « Venez, ne » craignez rien; je vous aime trop pour rien entre- » prendre contre vous. » Elle fut obligée de passer sur le corps de son amant qui étoit expiré sur le seuil de la porte. Il la mena dans le château d'Angers. Elle eut bien des frayeurs, comme on peut le penser. Les parents du mort, quand ils eurent vu la lettre,

ne firent point de poursuites. La comtesse avoit ouï tout le bruit qu'on fit en assassinant son favori : elle étoit grosse ; elle ne se blessa pourtant point, mais la petite fille qu'elle fit, et qui ne vécut que huit ans, étoit sujette à une maladie qui venoit des transes où la mère avoit été, car elle s'écrioit : « Ah ! sauvez-» moi ; voilà un homme l'épée à la main qui me veut » tuer. » Et elle s'évanouissoit. Elle expira dans un de ces évanouissements

---

CXC

MADAME DE MONTBAZON (1).

Elle étoit fille aînée du comte de Vertus et de la comtesse dont nous venons de parler. Elle étoit encore fort jeune et étoit en religion quand le bonhomme de Montbazon l'épousa ; c'est pourquoi il l'a toujours appelée *ma religieuse*. Il en écrivit une lettre à la Reine-mère, ou plutôt il la copia, car elle étoit assez raisonnable pour avoir été écrite par un plus habile homme que lui (2). La substance étoit qu'il savoit bien de quoi cela menaçoit une personne de son âge ; mais qu'il espéroit que le bon exemple que lui donneroit Sa Majesté la retiendroit toujours dans les bornes du devoir, etc. Vous verrez si elle a fait mentir le proverbe *que bon chien chasse de race.*

(1) Marie de Bretagne, mariée, en 1628, à Hercules de Rohan, duc de Montbazon, mourut à l'âge de quarante-cinq ans, en 1657.

(2) Une fois il dit en présence de la feue Reine-mère et de la Reine : « Je ne suis ni Italien ni Espagnol ; je suis homme de » bien. » Je pense même que c'étoit parlant à leurs personnes. (T.)

C'étoit une des plus belles personnes qu'on pût voir, et ce fut un grand ornement à la cour; elle défaisoit toutes les autres au bal, et, au jugement des Polonois, au mariage de la princesse Marie, quoiqu'elle eût plus de trente-cinq ans, elle remporta encore le prix. Mais, pour moi, je n'eusse pas été de leur avis; elle avoit le nez grand et la bouche un peu enfoncée; c'étoit un colosse, et en ce temps-là elle avoit déjà un peu trop de ventre, et la moitié plus de tétons qu'il ne faut; il est vrai qu'ils étoient bien blancs et bien durs; mais ils ne s'en cachoient que moins. Elle avoit le teint fort blanc et les cheveux fort noirs, et une grande majesté.

Dans la grande jeunesse où elle étoit quand elle parut à la cour, elle disoit qu'on n'étoit bon à rien à trente ans, et qu'elle vouloit qu'on la jetât dans la rivière quand elle les auroit. Je vous laisse à penser si elle manqua de galants. M. de Chevreuse, gendre de M. de Montbazon, fut des premiers (1). On en fit un vaudeville dont la fin étoit:

Mais il fait cocu son beau-père
Et lui dépense tout son bien.
Tout en disant ses patenôtres,
Il fait ce que lui font les autres.

M. de Montmorency chanta ce couplet à M. de Chevreuse dans la cour du logis du Roi; je pense que c'étoit à Saint-Germain. M. de Chevreuse dit:

(1) Ce couplet de Neufgermain fait voir que le duc de Saint Simon en a tâté aussi bien que les autres (il ne ressemble pas mal à un ramoneur):

Un ramoneur nommé *Simon*,
Lequel ramone haut et *bas*,
A bien ramoné la *maison*
De monseigneur de *Montbazon*. (T.)

« Ah ! c'est trop, » et mit l'épée à la main; l'autre en fit autant. Les gardes ne voulurent pas les traiter comme ils pouvoient, à cause de leur qualité, et on les accommoda. M. d'Orléans l'a aimée, et M. le Comte aussi. Il en contoit auparavant à madame la princesse de Guémené, belle-fille de M. de Montbazon, et la rivale de la duchesse. Elle l'obligea, à ce qu'on m'a dit, de faire une trahison à madame de Guémené; ce fut de faire semblant de remettre ses chausses comme il entroit du monde. Il le fit, et après en demanda pardon à la belle. J'ai dit ailleurs pourquoi M. le Comte quitta madame de Montbazon. Bassompierre l'entreprit; mais il n'en put rien avoir, je ne sais pourquoi. Hocquincourt, fils du grand prévôt, aujourd'hui maréchal de France, est un de ceux dont on a le plus parlé. Lorsque les ennemis prirent Corbie, sur le bruit qui courut que Picolomini avoit dit que s'ils venoient à Paris, il vouloit madame de Montbazon pour son butin, pour se moquer de ce franc Picoüard (*Picard*) qui étoit toujours sur l'éclaircissement, et qui n'a pas le sens commun, on fit un cartel de lui à Picolomini et la réponse. Il y avoit au cartel :

« A toi, Picolomini, lieutenant-général des armées » de l'empereur en Flandre, moi, M. d'Hocquin- » court, gouverneur de Péronne, Montdidier et » Roye, je te fais savoir que ne pouvant souffrir » davantage les cruautés exercées dans mes gouver- » nements, je désire en tirer raison par l'effusion » de ton sang. J'ai choisi le lieu où je veux vous » voir l'épée à la main. Mon trompette vous y con- » duira; ne manquez de vous y trouver, si vous êtes » un homme de bien, avec une brette de quatre » pieds de long, pour terminer nos différends. »

Réponse.

« Monsieur d'Hocquincourt, demeurez dans votre » gouvernement; je souhaiterois pour ma satisfac- » tion que vous vous fussiez trouvé à onze batailles » et soixante-douze siéges de villes, comme moi, pour » vous voir en lieu où je ne fus jamais qu'avec joie, » et d'où je ne revins jamais sans avantage. Mais, » en l'état où vous êtes, je ne puis hasarder ma ré- » putation contre vous sans faire tort à celle de mon » maître, qui m'a confié ses armées. J'ai deux cents » capitaines dans mes troupes, dont le moindre » croiroit se faire tort de venir aux mains avec vous. » Toutefois, si vous persévérez dans ce dessein, il » s'en trouvera quelqu'un qui, en ma considération, » ravalera son estime jusque là. Adieu, monsieur » d'Hocquincourt; faites bonne garde. Vous savez » que je ne suis pas loin de vous, et que je sais aussi » bien surprendre des places que commander des » armées. »

C'est ce qu'il y avoit de plus plaisant; je ne me souviens pas du reste.

On dit que M. d'Hocquincourt disoit à quelqu'un : « Je ne sais plus que faire pour gagner madame de » Montbazon : si je la battois un peu? »

Ce M. d'Hocquincourt, ayant gagné une femme de chambre, se mit un soir sous le lit de la belle. Par malheur, le bon homme se trouva en belle humeur, et vint coucher avec sa femme; il avoit de petits épagneuls qui, incontinent, sentirent le galant, et firent tant qu'il fut contraint d'en sortir. Pour un sot il ne s'en sauva pas trop mal : « Ma foi, » dit-il, monseigneur, je m'étois caché pour savoir » si vous êtes aussi bon compagnon qu'on dit. »

Quand il se mit à la cajoler, il lui déclara, en homme de son pays, qu'il ne savoit ce que c'étoit que de faire l'amant transi, qu'il falloit conclure, ou qu'il chercheroit fortune ailleurs. C'est comme il faut avec une femme qui a toujours pris de l'argent ou des nippes. Rouville, après lui, y laissa bien des plumes, et on a dit que Bonnelle Bullion, c'est-à-dire le dernier des hommes, y avoit été reçu pour son argent. En un vaudeville, il y avoit :

Cinq cents écus bourgeois font lever ta chemise.

Quand le duc de Weimar vint ici la première fois, en causant avec la Reine de la manière dont il en usoit pour le butin, il dit qu'il le laissoit tout aux soldats et aux officiers. « Mais, lui dit la Reine, si » vous preniez quelque belle dame, comme madame » de Montbazon, par exemple ? — Ho ! ho ! madame, » répondit-il malicieusement, en prononçant le B à l'al- » lemande, ce seroit *un pon putin* pour le général. »

Elle fit servir un jour, sur table, dans un bassin, M. de Soubise d'aujourd'hui, qui étoit un fort bel enfant; il s'appeloit le comte de Rochefort.

On n'osoit conclure qu'elle se fardoit; mais un jour, à l'Hôtel-de-Ville, qu'il faisoit un chaud de diable, la Reine aperçut que quelque chose lui découloit sur le visage. On dit pourtant qu'elle ne mettoit du blanc qu'aux jours de combat, aux grandes fêtes, et qu'elle l'ôtoit dès qu'elle étoit de retour. Ses amours et ses intrigues avec M. de Beaufort et sa mort se trouveront dans les Mémoires de la Régence. J'ajouterai que quand elle se sentoit grosse, après qu'elle eut eu assez d'enfants, elle couroit au grand trot en carrosse par tout Paris, et disoit : « Je viens de rom- » pre le cou à un enfant. »

Pour de l'esprit, elle n'en manquoit pas, elle avoit tant vu de gens! Un extravagant rimeur et chanteur, qu'on appelle M. d'Enhaut, devint amoureux d'elle, et un jour qu'on lui arrachoit une dent: « Misérable mortel que je suis, s'écria-t-il, j'ai toutes mes dents, et on va en arracher une à cette divinité!» Il part de la main et s'en alla faire arracher seize.

Ce vieux fou de son mari, à l'âge de quatre-vingts ans, devint amoureux d'une fille qui jouoit fort bien du luth. Elle en fit confidence à madame de Montbazon. Le bon homme pria mademoiselle de Clisson, sœur de sa femme, de donner à dîner à la demoiselle et à lui; mais que, comme elle n'avoit qu'une cuisinière, il lui enverroit son cuisinier avec tout ce qu'il faudroit. Il ne lui envoya qu'un petit lapin et lui amena onze personnes. Elle le connoissoit bien, et ne s'étoit point laissé surprendre. On coucha madame de Montbazon, et, exprès, la demoiselle passa dans le lieu où elle étoit, faisant semblant d'aller chercher son lit; il la suivit et s'assit; puis il lui dit: « Venez me baiser.— Venez-y vous-» même.» Il répète; elle répond: «Je vaux bien la » peine qu'on vienne me chercher. — Je vous souf-» fletterai. » Elle s'obstine. Il se mit en une telle colère, qu'il l'eût jetée par la fenêtre s'il en eût eu la force. A quelques années de là, il s'éprit de la fille de son concierge de Rochefort, et il fallut absolument la mettre coucher avec lui; c'étoit un tendron. La voilà couchée: il la fait relever en lui reprochant qu'elle n'avoit pas prié Dieu.

CXCI

M. DE MONTBAZON (1).

M. de Montbazon, Hercule de Rohan, étoit un grand homme bien fait, et qui, en sa jeunesse, avoit été fort dispos. Il avoit fait un bâtiment à Rochefort (à dix lieues de Paris), le plus extravagant qui fut jamais; c'est un château de cartes, tout plein de petites tourelles, de lanternes, d'échauguettes (2) et de petites plates-formes; il n'y a rien d'à propos que les cornes qu'on y voit partout, et qui lui conviennent par plus d'un titre, car il étoit grand veneur de France. Quand il montroit cette maison aux gens: « Voilà, disoit-il, se touchant du bout du doigt le » front, voilà qui l'a faite. » Il y a un portrait dans la galerie, où son père, qui étoit aveugle, lui montroit le ciel avec le doigt avec ce demi-vers de Virgile : *Disce, puer, virtutem.* Or ce *puer* avoit la plus grosse barbe que j'aie guère vue; il paroissoit richement quarante-cinq ans. Comme c'étoit un homme tout simple, et qui a dit bien des sottises; on lui a attribué, et au duc d'Usez aussi, tout ce qui se disoit mal à propos; il y a même, dans M. Gaulard (3), quelques-unes des naïvetés qu'on leur donne. On lui fait dire à M. d'Usez, en voyant mourir un che-

(1) Hercule de Rohan, né en 1567, mourut en 1554.

(2) *Échauguette*, lieu couvert et élevé pour placer une sentinelle.

(3) *Les Contes facétieux du sieur Gaulard, gentilhomme de la Franche-Comté bourguignotte*, ouvrage singulier d'Étienne Tabourot, plus connu sous le nom du *sieur des Accords*.

val : « Qu'est-ce que de nous ? » Pour l'autre, il est constant qu'il dit à la Reine, qui lui demandoit quand sa femme accoucheroit : « Que ce seroit quand » il plairoit à Sa Majesté. » Et il fut si sot que d'aller dire au feu Roi que la Reine et madame de Chevreuse lisoient le *Cabinet satirique*.

« Madame, disoit-il à la Reine, laissez-moi aller » trouver ma femme, elle m'attend ; et dès qu'elle » entend un cheval, elle croit que c'est moi. »

A cause qu'il avoit ouï qu'en parlant de saint Paul, on ajoutoit *ce grand vaisseau d'élection*, il crut que c'étoit un grand vaisseau appelé *Election*, dans lequel cet apôtre voyageoit, et disoit : « Je crois que » c'étoit un beau navire que ce grand vaisseau d'*é-* » *lection* de saint Paul. »

Jamais le bonhomme de Montbazon n'entroit au Louvre qu'il ne demandât : « Quelle heure est-il ? » Une fois on lui dit : « Onze heures. » Il se mit à rire. M. de Candale dit : « Il auroit donc bien ri si on lui » eût dit qu'il étoit midi. »

Le feu Roi demandoit une fois : « De quel ordre » est ce portrait (c'étoit aux Feuillants) ? — C'est de » l'ordre *des Feuillants*, sire, » dit M. de Montbazon.

Il disoit : « Nous voilà à l'année qui vient. »

M. de Montbazon a fait mettre sur la porte d'une écurie à Rochefort « Le 25 octobre, l'an 1637 (*par* » *exemple*), j'ai fait faire cette porte-ci pour entrer » dans mon écurie (1). »

Il mourut cinq ou six ans devant sa femme.

(1) Madame de Sévigné cite aussi plusieurs mots ridicules du duc de Montbazon. (Voyez la *Lettre à madame de Grignan*, du 29 septembre 1675, t. IV de notre édition, page 9, et ailleurs.)

CXCII

M. D'AVAUGOUR (1).

C'est le frère de madame de Montbazon ; pour le visage, il étoit plus beau qu'elle ; mais il n'avoit point bonne mine. Il ne manque pas d'esprit, mais il est bizarre et aime le procès ; il plaide avec toutes ses sœurs et sa mère ; point de réputation du côté de la bravoure. Il épousa en premières noces la fille du comte du Lude, encore enfant ; il en fut jaloux. Elle mourut pour s'être blessée, si je ne me trompe, et on murmura pourtant un peu contre le mari ; mais je ne le tiens nullement coupable de sa mort. En secondes noces, il a épousé mademoiselle de Clermont d'Entragues, celle qui croyoit que Montausier lui en vouloit et n'osoit le dire. La vanité d'avoir un manteau ducal, car cet homme en a un, et nonobstant l'arrêt du temps d'Henri IV, qui défend à toutes personnes de prendre le nom de Bretagne, il le prend hautement, et ses sujets le traitent d'altesse. Il dit qu'il n'y a que sa mère qui n'ait point eu le tabouret. Il diroit plus vrai s'il disoit qu'il n'y a eu que la femme du chef de la maison (2), qui, comme j'ai dit, étoit frère bâtard de la reine Anne de Bretagne, qui l'ait eu, et ce fut en considération

(1) Louis de Bretagne, marquis d'Avaugour, comte de Vertus, mourut en 1669, sans laisser de postérité.

(2) Antoinette de Maignelets, dame de Cholet, femme de François, bâtard de François II, duc de Bretagne. Il fut comte de Vertus et de Goëllo, baron d'Avaugour, etc.

de ce qu'elle venoit de Charles de Blois, qui avoit disputé la duché à la maison de Montfort.

Il a eu cinq mères à la fois : madame de La Varenne, madame de Vertus, madame Feydeau, la comtesse du Lude, et madame de Clermont.

Mademoiselle de Clermont, qui a de l'esprit, vit bientôt qu'elle avoit fait une sottise; car cet homme ne bouge de chez lui, à Clisson; et, en neuf ans, elle n'est venue qu'un pauvre petit voyage à Paris; encore fut-ce pour un procès. Cette maison a sept ponts-levis, et ce sont des précipices tout autour. Elle appartenoit autrefois, je pense, au connétable de Clisson, qui la fortifia ainsi contre le duc de Bretagne. Là cet homme s'est amusé à faire une grande dépense en serrures; pour tout le reste il est avare (1). Je ne voudrois point un mari qui ne dépensât qu'en serrures.

Il épousa en premières noces mademoiselle du Lude, une des plus belles et des plus douces personnes de ce siècle. Il en devint jaloux sans sujet; mais, comme on l'a vu par la suite, il étoit impuissant. Sa seconde femme a dit depuis, comme on lui proposoit de l'en délivrer en lui faisant un procès sur l'impuissance, « qu'une honnête femme ne se » plaignoit jamais de cela. » La petite-vérole étant à Clisson dans toutes les maisons de la ville, il obligea sa femme d'y aller; elle se trouva mal aussitôt; et elle entendit qu'il disoit au médecin : « Pour son » visage, je ne m'en soucie guère; mais il ne faut » pas qu'elle meure. » Elle fut assez sage pour n'en rien témoigner; mais elle n'en mourut pas moins. Gens qui s'y connoissent m'ont dit qu'elle étoit plus belle que madame de Roquelaure, sa cadette.

(1) On dit qu'il a parqueté une écurie. (T.)

En se mariant, il vouloit qu'on s'obligeât à lui donner le deuil de M. de Clermont, qui étoit déjà assez vieux. Voyez le bel article. Ce fut du temps que M. le Prince étoit à Lérida. Arnauld envoya sur cela des vers que voici à madame de Rambouillet :

Prince breton, prince breton,
Vous êtes un joli poupon,
D'épouser notre demoiselle;
Elle est si bonne, elle est si belle!
D'or elle a plus d'un million :
Elle en emplira votre écuelle,
Prince breton.

Prince breton, prince breton,
Vous avez un bien gros menton
Pour si blanche et blonde femelle.
Que si jamais dans sa cervelle
Se fourroit quelque amour fripon,
Ma foi, vous en auriez dans l'aile,
Prince breton.

Prince breton, prince breton,
Je ne le dis pas tout de bon;
Nous avons vu mainte prunelle
Se radoucir pour l'amour d'elle;
Mais toujours elle disoit non :
Et ma foi! vous l'aurez pucelle,
Prince breton.

Voiture y avoit fait une réponse qu'on a perdue.

CXCIII

M. ET MADAME DE GUÉMENÉ

Le prince de Guémené est fils de M. de Montbazon, du premier lit, et frère de madame de Chevreuse; sa

femme est aussi de la maison de Rohan, et sa parente proche. C'est encore une belle personne, quoiqu'elle ait cinquante ans; hors qu'elle a le visage tant soit peu trop plat, il n'y a rien à refaire; elle a les cheveux comme à vingt ans. Je l'aurois, sans comparaison, mieux aimée que madame de Montbazon; avec cela elle a tout autrement d'esprit, et n'a jamais fait d'emportement comme l'autre.

Le prince de Guémené a de l'esprit. J'ai ouï dire à Darbe, savant garçon en théologie, que jamais homme ne lui avoit donné tant de peine sur le purgatoire. Il dit les choses plaisamment, et c'est ce qui étonne les gens, que le fils et la fille de M. de Montbazon aient tant d'esprit. C'est une figure assez ridicule, et sans son ordre on le prendroit pour un arracheur de dents. Il contoit qu'à la *drôlerie* des ponts de Cé, son père, passant sur la levée à cheval, tomba dans l'eau. « J'allai pour l'en retirer; je tirai une tête de » cheval; mais, aux bossettes, je reconnus que ce » n'étoit pas mon père. » Il a une certaine vision de sentir tout ce qu'il mange, et, comme il a le nez long (1) et la vue courte, il se barbouille fort souvent le nez, et il lui est arrivé, en mangeant une omelette ou du potage, d'en faire aller jusque sur son chapeau (2), soit que la main lui tremble ou qu'il songe à autre chose. Enfin, cela est si désagréable à voir, que, pour prouver que la dévotion de sa femme étoit véritable, on disoit que, si ce n'étoit pas tout de bon, elle ne mangeroit pas avec son mari. On l'a accusé de poltronnerie et de sodomie; et dans

(1) Il l'a eu cassé. (T.)

(2) On étoit toujours couvert, même à table; ces Mémoires en fournissent d'autres exemples.

une chanson que voici il y a un couplet qui en parle (1).

Lors ce grand capitaine,
Monsieur de Montbazon,
Conduisit par la plaine
Le premier bataillon,
Tout droit au fort d'Asnières;
Mais le guet, qui le vit,
Lui fit tourner visière
A la rue Béthizy (2).

Après prit sa rondache,
Le prince de Guémené,
Disant à son bardache :
Où est mon père allé ?
Il est allé en guerre
Avec le duc d'Usez;
Et ils s'en vont, belle erre,
Par la porte Baudets (3).

Entendant cette alarme,
Monsieur de Marigny (4)
Alla crier aux armes
Au président Chévry,
Disant : Mon capitaine,
Allons tout promptement,
Et prenons pour enseigne
Le marquis de Royan (5).

(1) Sur l'air : *Bibi, tout est frélore, la duché de Milan.* (T.) — *Frélore*, perdu, gâté, détruit, vient du mot allemand *verloren* (perdu). Le contact continuel avec les lansquenets allemands avoit introduit dans notre langue une foule de mots dérivés de l'allemand.

(2) Où est son hôtel. (T.)

(3) Une porte autrefois, mais qui n'est plus porte que de nom, vers Saint-Gervais. (T.) — C'est aujourd'hui la place *Baudoyer*.

(4) Frère de M. de Montbazon. (T.)

(5) Deux veaux. (T.)

Ce grand foudre de guerre,
Le comte de Bullion (1),
Étoit comme un tonnerre
Dedans son bataillon,
Composé de cinq hommes
Et de quatre tambours,
Criant : Hélas ! nous sommes
A la fin de nos jours.

Le comte de Noailles (2),
Brillant comme Phébus,
Menoit à la bataille
Tous les enfants perdus,
Criant : Qui me veut suivre?
Et le gros Saint-Brisson (3)
Conduisit pour tous vivres
De l'avoine et du son.

Monsieur de Parabelle,
Gouverneur de Poitou,
Qui, depuis La Rochelle,
N'avoit point vu le loup,
Faisoit toujours merveilles ;
Aux Cravate et Hongrois
Il coupa les oreilles,
Comme il fit aux Anglois.

Voici quelques-uns de ses bons mots :

Le feu Roi lui ayant dit : « Arnauld est sorti de la » Bastille. — Je ne m'en étonne point, répondit-il, » il est bien sorti de Philipsbourg, qui est bien une » meilleure place (4). »

(1) Introducteur des ambassadeurs. (T.)

(2) Autre grand personnage ; c'est le père. Ce n'est pas qu'il ne fût brave ; mais c'étoit un sot homme. Il a fait de beaux combats, et le feu Roi avoit jeté les yeux sur lui quand il vouloit avoir quelques braves autour de sa personne. (T.)

(3) Séguier de Saint-Brisson. (Voyez tome IV, note 7 de la page 13.) Son valet de chambre s'appeloit *l'Avoine*.

(4) *Historiette d'Arnauld de Corbeville*, t. IV, p. 53.

Quand on dit que la Reine avoit senti remuer M. le Dauphin : « Il a de qui tenir, dit-il, de donner déjà » des coups de pied à sa mère. »

Il disoit au cardinal de La Vallette sur sa retraite devant Galas (1) : « Il faut que cet homme soit bien » incorrigible de vous avoir suivi jusqu'à Metz, après » que vous l'avez battu tant de fois. »

Une fois que M. d'Orléans lui tendit la main pour le faire descendre du théâtre : « Ah !... dit-il, je suis » le premier que vous en ayez fait descendre ; » à cause de ceux qui avoient eu le cou coupé pour l'amour de lui.

MM. de Guémené et d'Avaugour se raillent toujours sur leur principauté. Il y a trois ans que d'Avaugour prétendit entrer en carrosse au Louvre : il ne put l'obtenir. Le prince de Guémené disoit : « Ah ! du » moins a-t-il droit d'y entrer par la cour des cuisi- » nes (2). » Une fois le cocher de d'Avaugour mit ses chevaux sous les porches de la maison de Guémené durant un grand soleil. « Entre, entre, lui » cria Guémené, ce n'est pas le Louvre. » En montrant le chevalier de Rohan, il disoit : « Pour celui-là » on ne dira pas qu'il n'est pas prince. » C'est qu'on trouva un billet de madame de Guémené à M. le Comte où il y avoit : « Je vous ménage un fils ; » et c'est celui-là. Il a dit à son fils aîné que le chevalier étoit de meilleure maison que lui. La mère a tellement gâté le cadet, que cela n'a pas peu contribué à faire tourner la cervelle à l'aîné, qui voyoit bien qu'on faisoit à l'autre tous les avantages dont on pouvoit s'aviser.

Avaugour lui disoit : « Pourquoi souffrez-vous ma

(1) Général de l'empereur.

(2) Allusion à sa descendance de La Varenne.

» sœur de Goëllo auprès de ma nièce de Montbazon ?
» ma sœur n'est pas assez prude. — Voire, dit Gué-
» mené, cela est fort bien ; c'est une vieille demoi-
» selle auprès d'une jeune princesse. » Le prince de Guéméné dit que sa femme veut qu'on la traite d'*Altesse principale*, comme le marquis de Rouillac d'*Excellence royale*, à cause qu'il avoit été ambassadeur à la cour du roi de Portugal. Il dit plaisamment que le prince de Tarente devroit dire *le roi mon père* et non pas *Monsieur mon père ;* et que M. le Dauphin ne diroit pas Monsieur mon père.

Un fat de conseiller au parlement, nommé Nevelet, s'amusoit à aller chez madame de Guéméné. On parle d'aller au bois de Vincennes ; il fut assez sot pour se mettre dans le carrosse avec madame de Guéméné et les dames de sa compagnie. Là, il l'entretint le plus pédantesquement du monde, et lui disoit, entre autres belles choses, qu'il avoit eu l'honneur d'étudier avec M. le prince de Guéméné : « Mais, ajouta-
» t-il, madame, il étoit bien plus avancé que moi. » Elle, ennuyée de cet impertinent, pour s'en défaire, laissa tomber un de ses gants ; il jette la portière à bas, et va pour le ramasser ; cependant elle fait relever la portière, et laisse là M. le magistrat, qui revint des murs du bois de Vincennes à Paris avec sa soutane.

Une fois, au sortir du sermon de Saint-Leu, il pleuvoit bien fort ; il dit à des dames : « Mesdames, je
» suis bien fâché de n'être pas de votre quartier ; je
» vous ramènerois. » A d'autres : « Je vous irois con-
» duire si c'étoit mon chemin. » Une fois qu'il vouloit écrire des douceurs à une fille d'esprit, nommée mademoiselle Boccace, il lui parloit de l'éloquence de Jean Boccace, dont elle prétendoit descendre, et

lui dit que, quand il seroit aussi éloquent que lui, il ne pourroit pourtant représenter combien il étoit passionné pour ses mérites.

A Amiens, je pense, quelques personnes parlant d'affaires d'état, il leur dit (il leur montroit des paysans réfugiés) : « Taisez-vous, voilà des créatures de » M. le cardinal. » Et à la mort du cardinal il dit que c'étoit à M. de Dardanie (1) à en faire le service, puisqu'il étoit évêque *in partibus infidelium.*

On disoit que madame de Rohan soutenoit bien le menton à Miossens. « Au dictionnaire de Rohan, dit » le prince de Guémené, *menton* veut dire *mentula.* » Parlant du mariage de mademoiselle de Rohan : « Vraiment, dit-il, elle a grand tort de n'avoir pas » pris le comte de Montauban, mon fils (2); il a autant » de bien que Chabot; il est aussi bon catholique » que lui; et si elle vouloit avoir un bon mari, hélas! » où en trouveroit-on de meilleurs que dans notre » race? »

Madame de Guémené a eu quelques galanteries. On disoit que ses amants faisoient tous mauvaise fin, M. de Montmorency, M. le comte de Soissons, M. de Bouteville et M. de Thou. On dit qu'elle s'évanouit quand on biffa les armes de M. de Montmorency, à Fontainebleau, lorsque le feu Roi fit des chevaliers. On m'a dit qu'en sa jeunesse, ne se trouvant pas le front assez beau, elle y mit un bandeau de taffetas jaune pâle; le blanc étoit trop blanc, le noir étoit trop différent du reste : cela tranchoit. On voulut

(1) Étienne du Puget, évêque de Dardanie, devint évêque de Marseille. (Voyez plus bas l'historiette des *Pugets.*)

(2) Mademoiselle de Rohan dit qu'il étoit hébété; il est devenu fou. (T.)

marier son fils avec mademoiselle de Fontenay-Mareuil, aujourd'hui madame de Gesvres; quoique le père de la fille (1) offrît la carte blanche, elle ne le voulut pas, de peur d'être grand'mère. Cependant, peu d'années après, elle le maria avec la fille du second lit du maréchal de Schomberg, le père. Elle a des saillies de dévotion, puis elle revient dans le monde. Elle fit ajuster sa maison de la Place-Royale. M. le Prince lui disoit : « Mais, madame, les jansé- » nistes ne sont donc point si fâcheux qu'on dit, puis- » que tout ceci s'ajuste avec la dévotion. Voici qui » est le plus beau du monde ; je crois qu'il y a grand » plaisir à prier Dieu ici. » Elle souffrit le gros d'Émery dans le temps qu'il se défit de Marion. On n'approuvoit pas trop cela ; et la comtesse de Maure dit plaisamment : « C'est qu'elle veut convertir le bon » larron. » Elle ne le lui pardonna qu'en une maladie, où elle crut mourir. Toute dévote qu'elle étoit, quand on disputa le tabouret à mademoiselle de Montbazon, qui est aujourd'hui dans le monde, elle dit que pour l'intérêt de sa maison elle seroit capable de jouer du poignard. Elle a un fils, qu'on appelle le chevalier de Rohan, qui est bien fait, qui a du cœur, mais il n'a guère d'esprit, ou plutôt il l'a déréglé (2). Elle entend assez ses affaires ; et c'est par sa conduite que le marquisat de Marigny, que le frère de M. de Montbazon avoit vendu à Montmort, père de la maréchale d'Estrées et de Montmort le maître des requêtes, leur

(1) François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, né en 1595. On a de lui des Mémoires importants que l'éditeur a publiés pour la première fois dans les tomes L et LI de la 1re série de la Collection Petitot.

(2) Louis, prince de Rohan, dit *le Chevalier de Rohan*, décapité pour crime de lèse-majesté, le 27 novembre 1674.

est revenu ; il fut déclaré mal acheté. Durant ce procès, comme on plaidoit, le prince de Guémené menaça le maître des requêtes, et lui montra un doigt. « Je vous en pourrois montrer deux, dit l'autre; » et, en disant cela, il lui fit les cornes.

CXCIV

RANGOUZE.

Rangouze est d'Agen. D'abord il fut clerc d'un procureur, et ensuite il entra chez le maréchal de Thémines, où il prit enfin la qualité de secrétaire. Quand il se vit sans emploi, il s'avisa de faire des lettres ; mais il s'y prit d'une façon toute nouvelle, car il écrivoit des lettres pour le Roi à la Reine, pour la Reine au Roi, pour le Roi au cardinal de Richelieu, et pour le cardinal de Richelieu au Roi; et ainsi du reste, selon les occurrences du temps. Il y en avoit même pour M. le Dauphin au feu Roi, et aussi pour Monsieur à M. le Dauphin. Après il en fit pour tous les princes, et il les savoit toutes par cœur. Un jour qu'il alloit à son pays il les récita quasi toutes à un gentilhomme qu'il avoit trouvé par les chemins. Quand ce gentilhomme fut arrivé, il dit qu'il avoit fait le voyage avec l'homme du monde le plus curieux, et qui savoit par cœur toutes les lettres que les plus grands de la cour s'étoient écrites depuis quelques années en çà. Mais, ne trouvant pas grand profit à cela, il quitta cette sorte de lettres et n'en a plus montré que de celles qu'il a écrites en son nom à

toutes les personnes de l'un et l'autre sexe qui pouvoient lui donner quelque paraguante; il en fit un volume imprimé de ces nouveaux caractères qui imitent la lettre bâtarde; et, par une subtilité digne d'un Gascon, il ne fit point mettre de chiffres aux pages, afin que quand il présentoit son livre à quelqu'un, ce livre commençât toujours par la lettre qui étoit adressée à celui à qui il le présentoit; car il change les feuillets, comme il veut, en le faisant relier (1). Vous ne sauriez croire combien cela lui a valu (2). Il y a dix ans qu'il avoua à un de mes amis qu'il y avoit gagné quinze mille livres, qu'il employa fort bien en son pays, car je crois qu'il a famille; depuis, il a toujours continué. Le comte de Saint-Aignan lui donna cinquante pistoles : à la vérité, il y en a eu qui ne l'ont pas si bien payé. M. d'Angoulême, le fils, se contenta de lui rendre son livre et de lui donner une pistole. Il avoit fait une lettre pour Saint-Aunais, celui qui se retira en Espagne à

(1) L'éditeur possède un exemplaire que Rangouze paroît avoir présenté à la reine Anne d'Autriche. Le titre porte : *Lettres héroïques aux grands de l'État, par le sieur Rangouze, imprimées aux dépens de l'auteur, à Paris, de l'imprimerie des nouveaux caractères inventés par P. Moreau*, 1645. Le volume commence par une épître dédicatoire à la Reine régente.

(2) C'est ce qui a donné lieu à la plaisanterie qu'on trouve dans l'*Histoire du poète Sibus*, où on lit, au nombre des ouvrages attribués à cet être fantastique : « Très-humbles actions » de grâces de la part du corps des auteurs à M. de Rangouze, » de ce qu'ayant fait un gros tome de lettres, en se faisant donner » au moins dix pistoles de chacun de ceux à qui elles sont adres- » sées, il a trouvé et enseigné l'utile invention de gagner autant » en un seul volume qu'on avoit accoutumé jusqu'ici de faire en » une centaine. » (*Recueil de pièces en prose les plus agréables de ce temps*. Paris, Sercy, 1662, 4 vol. in-12, t. II, p. 246.)

cause que le cardinal de Richelieu lui avoit ôté le gouvernement de Leucate; Saint-Aunais ne la prit point, ou en donna fort peu de chose (1). Depuis, craignant que Rangouze ne rendît ce livre public, il l'envoya prier de considérer que cette lettre étoit trop pleine de louanges, que cela lui nuiroit sans doute, et qu'il lui feroit plaisir de ne la point faire courir. « Jésus! dit Rangouze, il a bien du souci » pour rien! croit-il qu'une lettre qui vaut au moins » dix pistoles soit à lui pour si peu d'argent? Je la » lui ai portée manuscrite, je la ferai imprimer sous un » autre nom, en changeant un ou deux endroits: il » n'a que faire de s'en mettre en peine. » Il dit qu'il trouve bien mieux son compte à porter des lettres aux commis des finances qu'aux seigneurs de la cour. Celles qu'il fait à cette heure sont beaucoup meilleures que les premières; car il va quelquefois prier

(1) Ce Saint-Aunais est une espèce de fou; cependant un de ses ancêtres, son grand-père, je pense, méritoit bien qu'on laissât ce gouvernement à sa postérité, ou qu'on la récompensât autrement; car, ayant été amené au pied des murailles par les Espagnols qui l'avoient pris, afin d'obliger sa femme à rendre la place, il lui cria: « Laissez-moi mourir plutôt; » et fut pendu. Celui-ci est un grand faux-monnoyeur, et qui supporte certains corsaires; il est brave et galant, et on en conte une chose assez étrange. Il engrossa la sœur du prince de Masserane, en Piémont. Le prince, enragé, enferme sa sœur dans un château à la campagne. Saint-Aunais y va et y est surpris par le prince, mais seul. L'amant, plus brave que lui, le saisit, et, lui tenant le pistolet à la gorge, parle à sa sœur en sa présence; après il s'en va et ne lâche point son homme qu'il ne fût en lieu sûr. L'autre n'osa jamais crier, ni faire la moindre résistance. (T.) Tallemant écrit ce nom *Saint-Aunez*. Celui auquel Rangouze avoit adressé une lettre étoit Henri Boureier de Barry, seigneur de Saint-Aunais. (V. le *P. Anselme*, t. II, p. 490.)

M. Patru de les lui redresser un peu. Dans les premières, il y en avoit une dont l'adresse étoit : *A monsieur Lesperier* (il étoit au maréchal de Gramont), *mon bon ami, qui m'as toujours assisté dans mes petites nécessités.* Il en a fait une au duc d'Usez, que je compare au sonnet de Dulot pour l'archevêque de Rouen (1) ; je veux dire que cette lettre n'eût pu être si bien faite par un honnête homme que par ce fou. Ce fut M. le Prince qui la lui fit faire, et il la trouva si plaisante, qu'il la retint par cœur et lui en donna plus qu'il ne lui avoit donné pour la sienne propre. Le bon de l'affaire, ce fut que le duc prit cela sérieusement, et crut qu'on lui faisoit beaucoup d'honneur (2). La voici :

« MONSEIGNEUR,

» Le rang que vous tenez parmi les grands de l'Etat ne me permet pas de donner leurs portraits au public sans les accompagner du vôtre. Je ne prétends pas toucher à la généalogie de la maison de Crussol, dont vous tirez votre origine ; il faudroit faire un volume, et non pas une lettre : je dirai seulement que vous êtes entre la noblesse le premier duc et pair de

(1) Voyez l'historiette de *l'archevêque de Rouen*. (T. v, p. 109.)

(2) Roquelaure dit que le duc d'Usez a grande raison de se plaindre de ses enfants, et que, sans eux, il auroit l'honneur d'être le plus sot homme du monde. Il y a sept ou huit ans qu'il lui arriva une assez plaisante aventure ; il étoit un peu luxurieux, et, ayant conclu, avec je ne sais quelle femme, à trente pistoles pour une nuit (c'étoit chez elle), il se couche le premier et, comme il la pressoit de se coucher, elle lui dit qu'elle avoit oublié une petite chose ; c'étoit d'aller demander à son mari, qui étoit en bas, s'il le trouveroit bon. On lui avoit dit qu'il étoit aux champs. La frayeur prend au bonhomme ; il se sauve sans avoir le loisir de remettre son cordon bleu. (T.)

France, reconnu le plus paisible et le plus modéré de tous les seigneurs. Vous n'avez jamais rien entrepris par-dessus vos forces; votre ambition a toujours eu des bornes légitimes; ce que beaucoup poursuivent avec passion, vous l'obtenez avec patience; vous êtes demeuré calme dans la tempête, et ne vous êtes jamais oublié dans la bonace. Si vous n'avez pas toujours eu des emplois de guerre, c'est que Leurs Majestés vous ont reconnu trop nécessaire auprès d'elles. Enfin l'histoire de votre vie est telle, qu'il ne s'en vit jamais de semblable. Celui-là n'est pas ami de son repos qui ne met toute son étude à vous imiter. Pour moi, monseigneur, qui prétends faire un abrégé des actions illustres, pour les laisser à la postérité, j'ai voulu parler des vôtres dans les termes de la vérité avec laquelle je finirai,

» Votre, etc. »

Rangouze a donné le titre de *Temple de la Gloire* à son dernier volume de lettres. Une fois qu'il rencontra M. Chapelain par la ville, il l'avoit vu quelque part, il se met à côté de lui et lui parle avec toutes les soumissions imaginables; car un Gascon se fait tout ce qu'il veut. En ce temps-là, un des amis de cet homme vint à passer; il l'appelle et lui dit en s'approchant tout contre : « Monsieur Chapelain, » vous voyez, au moins, je me frotte aux honnêtes » gens. » Chez M. Pelisson on lut une pièce en latin; Rangouze à tout bout de champ faisoit des exclamations, et disoit naïvement : « Je n'entends pas le latin; » mais je ne laisse pas de pénétrer assez avant pour » voir que cet ouvrage est admirablement beau. »

CXCV

CATALOGNE.

Voici ce que j'ai appris de la manière de vivre des femmes de ce pays-là. On n'y fait l'amour que par truchement, et on se sert pour cela des meneurs des dames. Ce ne sont pas des domestiques pour l'ordinaire, mais quelquefois un savetier qui, les fêtes et les dimanches, prend son bel habit, se met l'épée au côté, et tend le bras à la dame; elles vont rarement ailleurs qu'à l'église. La meilleure marque qu'on puisse avoir d'être bien avec elles, c'est quand elles vous envoient ces messieurs, les écuyers, pour savoir l'état de votre santé, sous prétexte qu'elles ont ouï dire que vous étiez malade. Cet homme pourtant ne vous parle qu'à l'oreille, et bien souvent il dit à vos gens qu'il vient pour vous donner avis de quelque pièce curieuse qui est à vendre, ou il trouve quelque semblable échappatoire; alors vous n'avez plus qu'à chercher l'invention de vous joindre, car elles n'en viennent point là qu'elles n'aient résolu de ne vous rien refuser. La plupart du temps elles sont assez malheureuses; leurs maris ne leur laissent prendre aucun divertissement, entretiennent presque tous des courtisanes, et, ce que j'en trouve de plus fâcheux, c'est que si à souper il y a, par exemple, une poule, ils n'en laisseront qu'une cuisse à leur femme et porteront tout le reste chez leur mignonne, avec qui ils iront souper et coucher; madame, cependant, s'entretiendra, s'il lui plaît, avec les espions que le galant homme tient auprès d'elle, car les valets sont

tous aux maris; les religieuses sont moins religieuses qu'elles, car s'il y a de la galanterie, c'est dans les couvents; partout on y entre pour de l'argent; même ceux des Catalans, qui sont plus jaloux que les autres, tiennent leurs concubines dans les religions, et on les nomme *Comendadas*. Il arriva, la première fois que l'armée de France entra dans le port de Barcelone, que des religieuses, qui étoient assez proche du port, faisoient bâtir et quêtoient pour achever leur bâtiment; elles furent donc demander la charité à quelques officiers des galères; mais, au lieu d'argent, dont ils étoient assez mal fournis, ils leur donnèrent cent forçats pour porter la terre et leur servir de manœuvres. Cependant ces officiers cajolèrent les religieuses, et firent si bien qu'elles leur permirent d'entrer dans leur couvent, déguisés en galériens; ils se mêlèrent parmi les forçats, et furent trouver leurs maîtresses les fers aux pieds. Il me semble que quand ils eussent bien rêvé pour inventer un habit bien convenable à des *esclaves d'amour*, ils n'eussent jamais pu mieux rencontrer.

Il y avoit en ce temps-là une dame nommée la baronne d'Elby; elle étoit de la maison d'Aragon, et s'appeloit Hippolita. Elle étoit plus agréable que belle; on n'a jamais vu une personne plus spirituelle, ni plus adroite. Son mari, qui étoit fort débauché, et elle, étoient séparés de corps et de biens. Cette femme eut un si grand déplaisir de la révolte de Catalogne, et avoit une si grande passion pour la couronne d'Espagne, qu'elle a mis plusieurs fois sa vie en danger pour tâcher à réduire cet Etat sous son premier maître. D'ailleurs, elle étoit galante. Auprès du maréchal de La Mothe, il y avoit un huguenot, déjà âgé, nommé La Vallée (nous en parlerons ailleurs),

qui étoit bien avec lui. Dona Hippolita, qui le connoissoit d'amoureuse manière, fit si bien que par son moyen elle obtint permission d'écrire en Aragon, et partout où elle voudroit. On lui accorda cela facilement, parce que les mêmes personnes qui portoient ses lettres en portoient aussi du maréchal à ceux avec qui il avoit intelligence dans le pays ennemi. Elle employa tous ses artifices pour gagner entièrement La Vallée, et lui fit même une des plus grandes faveurs que les dames fassent en ce pays-là : c'est qu'elle l'avertit qu'elle iroit voir les tombeaux, la Semaine-Sainte, et qu'il se trouvât en tel lieu pour l'accompagner. La dévotion espagnole ne consiste qu'en grimaces. La semaine sainte, et principalement le vendredi saint, on visite les tombeaux qu'on fait en chaque église, en l'honneur de Notre-Seigneur; et il y a de l'émulation à qui les fera les plus magnifiques; c'est comme les *Præsepia* à Rome. Les dames y vont voilées, et c'est en ce temps de pénitence qu'elles font le plus de galanteries. On appelle cela *Festeggiar*. La Vallée se trouva à l'assignation, mais il eut le déplaisir de voir qu'il n'étoit pas le seul galant; car la dame avoit un Catalan avec elle, homme de qualité, et La Vallée croit qu'au retour ils furent coucher ensemble. Voilà tout ce que notre François en eut. Le maréchal de Brézé l'avoit cajolée avant cela ; mais elle ne le pouvoit souffrir. Depuis, quand on fit une si grande conjuration contre le comte d'Harcourt, elle s'y trouva embarrassée, et son amant, dont nous avons parlé, eut le cou coupé : pour elle, on se contenta de l'envoyer en Aragon.

J'ai ouï conter une histoire arrivée à Madrid, que je mettrai ici tout de suite : « Une fille de qualité, étant » devenue amoureuse d'un page de son père, lui ac-

» corda toutes choses, et se trouva grosse peu de
» temps après. Cependant son père l'accorde avec
» un homme de condition, dont l'alliance lui étoit
» avantageuse. Dans cette extrémité, cette pauvre
» fille a recours à une femme veuve, qui étoit femme
» d'esprit et grande *intrigueuse*, et trouve moyen
» de l'aller voir secrètement. Elles songèrent long-
» temps avant que de pouvoir trouver quelque in-
» vention (1); enfin, la veuve lui dit qu'elle iroit dire
» au cardinal-inquisiteur l'état où elle se trouvoit, et
» le désespoir où elle étoit; que si on ne l'avoit re-
» tenue, elle se seroit déjà poignardée, et auroit tout
» d'un coup ôté la vie à elle et à son enfant; qu'il
» n'y avoit qu'un remède qui dépendoit de lui seul:
» c'étoit de faire mettre dans les prisons de l'inqui-
» sition le cavalier avec lequel cette fille est accordée,
» et, que durant le temps qu'il y sera, on la pourra
» faire accoucher en cachette.» La fille approuva le conseil de cette femme, et la chose réussit comme elle l'avoit pensé. Le cardinal eut de la peine à s'y résoudre, mais enfin il y consentit. La fille accoucha heureusement; mais le cavalier, outré de l'affront qu'on lui avoit fait, car il n'y a que la prison de l'inquisition qui soit infamante, mourut de déplaisir, quoiqu'elle lui écrivît tous les jours qu'elle ne l'en estimoit pas moins, que ce n'étoit qu'une calomnie, et que la vérité se découvriroit bientôt.

(1) Je sais cela de M. Penis, intendant en Espagne, à qui cette femme l'a conté. (T.)

CXCVI

LE COMTE D'HARCOURT (1).

Le comte d'Harcourt est cadet de feu M. d'Elbeuf, assez mal à son aise. En sa jeunesse, il a fait une espèce de vie de filou, ou du moins de goinfre. Il avoit fait une confrérie de monosyllabes, c'est ainsi qu'ils l'appeloient, où chacun avoit une épithète, comme lui s'appeloit *Le Rond* (il est gros et court), Faret (2) *Le Vieux;* c'est pourquoi Saint-Amand l'appelle toujours ainsi ; pour lui, il se nommoit *Le Gros.* Quand ils étoient trois confrères ensemble, ils pouvoient recevoir qui ils vouloient.

Le comte se battit contre Bouteville et eut l'avantage. Il fut fait chevalier de l'ordre à la dernière promotion ; et quand ce vint à biffer les armes de son frère, qui étoit avec la Reine-mère, il alla se mettre derrière le grand autel. Les gens de cœur disoient qu'ils eussent beaucoup mieux aimé n'être point chevaliers de l'ordre; mais il avoit besoin de mille écus d'or de pension. Après il revint. Faret, qui étoit à lui, pour le mettre en train de faire quelque chose, lui proposa de s'offrir au cardinal de Richelieu pour épouser telle qu'il voudroit de ses parentes ; et après il en parla à Bois-Robert, qu'il connoissoit comme

(1) Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, né le 20 mars 1601, grand écuyer de France, mourut le 25 juillet 1666. On l'appeloit *le Cadet à la perle,* parce qu'il ne portoit qu'une seule perle, en pendant d'oreille.

(2) Nicolas Faret, mauvais poète, ridiculisé par Despréaux.

étant de l'Académie, aussi bien que lui. Bois-Robert en parla au cardinal, qui lui répondit en riant :

Le comte d'Harcourt,
Du Bois, a l'esprit bien court.

Bois-Robert pourtant, voyant qu'il ne lui avoit pas défendu d'en parler davantage, recharge encore une fois. « Est-ce tout de bon? dit le cardinal; parlez-» vous sérieusement? — Oui, monseigneur, c'est un » homme qui sera absolument à vous, c'est un homme » de grand cœur. Il a, comme vous savez, battu Bou-» teville, et vous pouvez vous fier à sa parole. » Le cardinal lui donna emploi, et le surprit en le lui donnant; car il lui dit : « Monsieur le comte, le Roi veut » que vous sortiez du royaume. » Le comte étonné lui dit qu'il étoit prêt à obéir. « Mais, ajouta le cardinal, » c'est en commandant l'armée navale. »

Cette campagne-là, il reprit les îles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite, en Provence. Je laisse à l'histoire à dire comme cette conquête étoit moralement impossible au peu de forces qu'il avoit. J'ai vu le marbre que le commandant espagnol laissa sur la porte, où il y a que rien ne peut résister à l'invincible valeur du comte d'Harcourt. Au retour, il épousa madame de Puy-Laurens (1). Après, on l'envoya en la place du cardinal de La Vallette en Italie, où il secourut Casal, et reprit Turin. Durant ce siége, il mangeoit en public pour faire voir qu'il n'avoit pas de meilleur pain que les simples soldats. Jamais les François n'ont si bien montré qu'ils fussent aussi bons à la fatigue que quelque autre nation du monde

(1) Marguerite-Philippe du Cambout, veuve d'Antoine de l'Age, duc de Puy-Laurens. Elle mourut le 9 décembre 1674.

qu'à ce siége-là. A cette effroyable sortie que fit le prince Thomas, le comte accourut où les lignes avoient été forcées; il avoit sept ou huit gentilshommes avec lui qui appeloient poltrons les soldats qu'ils trouvèrent fuyants : « Non, non, dit le comte » d'Harcourt, ils sont braves gens; mais c'est qu'ils » ne m'ont pas à leur tête. » Il y alla, et il y faisoit bien chaud. Il échoua après à Lérida, comme nous verrons dans les Mémoires de la régence. Ce même Brito, qui fit aussi recevoir un affront à M. le Prince, commandoit alors dans la place. On a fort décrié ce pauvre homme, et on veut que toute sa gloire soit due aux officiers qu'il avoit, comme à M. de Turenne principalement, au maréchal de La Mothe et au maréchal du Plessis. Ils disent que dans l'occasion il n'a point de jugement, et qu'il dit à tout ce qu'on propose : « Faites donc. » Il est vrai que de tous ceux qui ont servi sous lui, il n'y en a guère qui le prennent pour un grand capitaine. Cependant il est brave et heureux. Pour les siéges, il n'y réussit que rarement.

La Reine lui donna la charge de grand écuyer après la mort de M. le Grand (1); car il n'avoit point de bien, et disoit que ses fils auroient nom, l'un *La Verdure*, et l'autre *La Violette* (2). Quand il eut cette charge, après l'obligation qu'il avoit à Faret, il délibéra s'il lui devoit donner le secrétariat de sa charge, et pensa lui préférer un petit Moüerou, que Faret avoit pris comme un copiste pour écrire sous lui. Faret est mort de regret de se voir si mal reconnu. Avant cela, le cardinal de Richelieu disoit en

(1) La charge étoit restée vacante depuis l'exécution de Cinq-Mars.
(1) C'est-à-dire qu'ils seroient simples soldats.

parlant du comte d'Harcourt : « Il faudra voir si son » apothicaire en sera d'avis ; » car ce bon seigneur s'est toujours laissé gouverner par quelque faquin. On disoit de lui qu'il prenoit tout et rendoit tout, car il prit le gouvernement de Guyenne, quand M. d'Épernon fut chassé, et après, celui de Normandie, quand M. de Longueville fut arrêté, et les rendit. Ce qu'il a fait de plus vilain, à mon avis, ce fut d'escorter M. le Prince qu'on menoit prisonnier au Havre (1) ; mais nous verrons tout cela en son lieu. Il y a six ou sept ans, pour vous faire voir quel homme c'est, qu'il conta à un garçon qui montre le jardin de Rambouillet toutes ses prétentions et toutes ses plus importantes affaires

---

CXCVII

LE BARON DE MOULIN.

C'est un gentilhomme de Champagne dont le père a toujours eu bonne table et a fait assez de dépense ; il y a du bien dans la maison. En sa jeunesse, ç'a été un assez plaisant robin. Il alla au Cours avec le derrière masqué, qu'il montroit à la portière, comme si c'eût été son visage. Une autre fois, pour se défaire d'une femme qui lui demandoit de l'argent, il mit son c.. hors du lit ; et, comme il avoit la tête entre les jambes, on eût dit que sa voix venoit de dedans le lit : c'étoit la voix d'un homme malade ; il vessoit et

(1) Voyez la lettre de mademoiselle de Scudéry, du 18 novembre 1650, adressée à Godeau, évêque de Vence. (Première édition des *Mémoires de Tallemant des Réaux*, t. VI, p. 399.)

toussoit tout à la fois, et cette femme disoit: « Je vois » bien que monsieur est bien mal; il a l'haleine bien » mauvaise. » Un jour, après avoir bien attendu, dans une boutique de lingère, que des femmes eussent essayé des collets et des mouchoirs, au miroir, il vouloit, et il se déboutonnoit déjà pour cela, essayer aussi une chemise, au miroir (1).

Il lui prit une vision sur le pont Notre-Dame; il y rencontra un homme qui lui sembla plus laid que lui. Il l'est étrangement. « Ah! monsieur, lui dit-il, » qu'il y a long-temps que je vous cherche! » L'autre fut assez surpris. « C'est, monsieur, ajouta-t-il, que » je cherchois un homme plus laid que moi, et, si je » ne me trompe, vous êtes cet homme-là. Venez » plutôt voir chez ce miroitier. »

Il fit mettre dans sa cornette un moulin à vent, et le mot *Nargue de Moulin, s'il ne tourne*. A propos de cela, M. d'Ablancourt dit que c'est de lui qu'il a appris tous les termes de la guerre et toutes les marches, et cela lui a furieusement servi dans ses traductions. M. Fabert dit que c'est ce qu'il y trouve de plus admirable.

Son père le maria, en dépit de lui, à une laide fille, mais riche, nommée Chénevières; elle est fille d'un oncle du baron de Moulin, qui l'a eue d'une de ses plus proches parentes; cette fille n'a jamais été légitimée. Il n'en vouloit point; et le jour que le contrat se devoit passer, il se déguisa en lavandière, et se mit à battre la lessive à une fontaine proche de la maison. Un avocat, ami du père, qui venoit pour le contrat, le rencontra, et le fit résoudre à faire ce que son père souhaitoit. Il en a eu beaucoup de bien

(1) D'Ouville a mis ces deux contes parmi les siens. (T.)

et tient bonne table. C'est un original; il pette, rote et pue comme un bouc; car, outre ses pets, il mâche toujours du tabac. Il est libre en paroles, et ne prétend se contraindre pour personne. Depuis quelques années, il s'est mis à aimer les simples, et un jour il mena un curieux, par une grosse pluie, en voir un, disoit-il, qui étoit unique, *acuminatum*, *olens*, *recens*, etc. C'étoit un étron qu'il venoit de faire dans une planche.

Un huguenot, qui s'appelle quasi comme lui, car il se nomme des Moulins Le Coq, frère de feu Le Coq, conseiller au parlement, écrit si mal qu'on ne peut lire son écriture. Quand il a fait une lettre, il la plie brusquement sans y mettre de poudre dessus, et il s'y fait des pâtés. Une fois, qu'il voulut en relire une lui-même, et qu'il n'en put venir à bout: « Que » je suis fou ! dit-il; ce n'est plus à moi désormais à » la lire, c'est à celui à qui je l'envoie. »

CXCVIII

LA PRÉSIDENTE PERROT.

La présidente Perrot est fille de cet impertinent, nommé Combaut, à qui M. de Sully, comme on voit dans ses Mémoires, vouloit faire couper le cou à Londres, durant son ambassade; c'est celui-là même pour qui on prit Gombauld, l'académicien. Il étoit fils d'un garde-sacs fort riche.

La présidente Perrot est une des femmes du monde qui a le plus de mignon : je dis *qui a*, parce qu'encore aujourd'hui, après avoir eu dix-huit en-

fants, si je ne me trompe, elle est encore jolie, et, quoique petite, elle n'est point devenue trop grosse. Elle a toujours été un peu coquette, mais on ne croit pas qu'elle ait conclu; elle ne manque point d'esprit. D'Ablancourt, cousin-germain de son mari, y mena Patru, avec lequel il avoit fait amitié; ils y étoient tous les jours.

Un carnaval, qu'on devoit jouer *les Bergeries* de Racan, en une société du quartier Saint-André, chez un nommé M. Guyet, greffier du parlement, il prit une fantaisie à un vieux garçon, parent du président, nommé Montgazon, garçon qui avoit vu tout le beau monde de Paris, de proposer de jouer une farce après cette pastorale; on ne fit que rire de cette pensée. Le lendemain, la présidente, qui étoit en couches, écrit un billet à Patru, qu'il vînt vite, et elle lui dit, quand il fut arrivé : « C'est tout » de bon aujourd'hui; Montgazon a déjà fait le » plan; ceux qui jouent *les Bergeries* sont ravis de » notre proposition. » Le dessein fut fait pour les acteurs qu'on avoit, et pour se moquer des amants qu'avoit la fille de Guyet. La présidente, quoique, se conservant avec grand soin, elle fût d'ordinaire fort long-temps en couches, se leva pourtant au bout de trois semaines. Elle étoit fort jolie, fort éveillée et fort jeune. Son mari n'étoit alors que conseiller. On donna à la présidente le personnage de la fille à marier; son père se nommoit sire Anselme : c'étoit d'Ablancourt; et la propre demoiselle de la présidente faisoit sa mère. Madame des Étangs, sœur du président, faisoit la servante; Gros-Guillaume, c'étoit un gentilhomme de Brie, nommé Meneton; Patru étoit le premier amoureux; un conseiller, nommé Ligny, garçon riche, mais assez sot,

faisoit un écolier nouvellement revenu d'Orléans; et quoique, comme j'ai dit, ce ne fût qu'un impertinent, il ne laissa de faire fort bien. car, en faisant l'impertinent, il faisoit son personnage. Il étoit encore garçon et un peu féru de la présidente; il gronda quelque temps de ce que Patru avoit le premier personnage; mais Montgazon, qui étoit un diseur de vérités, lui dit qu'il se moquoit, et qu'il falloit que chacun fît ce à quoi il étoit propre. Ce Montgazon jouoit une fois contre un homme qui avoit les mains fort noires, et qui fit par mégarde tomber des jetons. « Mais aussi, lui dit-il, monsieur, » de quoi vous avisez-vous, de jouer avec des gants? » — Je n'en ai point, dit l'autre. — Ah! ma foi, » reprit-il, je croyois que vous en eussiez. »

Pour revenir à Ligny, il alla dire une fois à Montgazon : « Monsieur, j'ai considéré comment fait Té» rence, il ne fait pas comme vous. — Quand vous » entendrez Térence, lui dit Montgazon, on vous en » croira. » On avoit mis un homme du voisinage, nommé Le Fèvre, pour faire le quatrième amoureux. Le président Perrot faisoit le troisième, qui étoit un capitan : c'étoit un assez petit rôle. Ce Le Fèvre en un endroit avoit à dire : « Madame, je l'entendrai volontiers. » Il dit : *voulentiers*, et prit son chapeau par la forme pour faire une révérence. Montgazon dit : « Regardez, de sa vie il n'a dit *voulentiers*, ni » n'a pris son chapeau comme cela. » On le cassa.

La scène s'ouvrit par madame des Estangs, en chantant et en filant, deux choses qu'elle faisoit admirablement bien; d'ailleurs, elle étoit née à la comédie, et surtout pour le personnage de servante. Ce début fut si gai et si agréable, qu'un Italien, nommé Andréossi, qui avoit résolu de s'en aller dès

que la pastorale seroit finie, lui qui avoit vu tous les bons farceurs de delà les monts, y demeura jusqu'à quatre heures du matin, encore qu'il n'eût point soupé. D'Ablancourt, au jugement de tous, passa de bien loin Gautier-Garguille, dont il avoit imité l'habit. Il chanta aussi une chanson comme lui. En un endroit de la pièce, Meneton surpassa aussi Gros-Guillaume, car ils paroissoient l'un et l'autre aussi naturels que ces deux excellents acteurs, et avoient bien plus d'esprit. Ils furent fort plaisants dans l'entretien qu'ils eurent sur le Grand-Caire, où sire Anselme avoit, disoit-il, été consul de la nation françoise. « Ah! vraiment, disoit Agathe (la prési-» dente s'appeloit ainsi), nous ne dînerons pas de » long-temps ; voilà mon papa sur son Grand-» Caire! » Patru et elle se dirent de fort plaisantes choses. Elle lui reprocha sa petite vie, car elle n'ignoroit pas l'histoire de madame Levesque, et lui ne l'épargnoit pas, car il la connoissoit fort bien; il savoit qu'elle eût bien voulu qu'il eût été de ses adorateurs, et lui ne vouloit point avoir affaire à une fine mouche qui ne prétendoit que badiner. La demoiselle faisoit si bien, que, quand elle se mettoit en colère, les veines du col lui enfloient gros comme le doigt; et elle étoit ravie de pouvoir gronder sa maîtresse et lui dire ses vérités impunément.

En une scène, sur la fin, sire Anselme, qui vouloit honnir sa servante, qu'il avoit surprise en flagrant délit, consultoit avec son valet. Gros-Guillaume étoit d'avis qu'on la mît sur le cheval de bronze avec un écriteau : « Voire, dit l'autre ; mais qui t'a » dit que le cheval de bronze porte en croupe? » Il dit un million de folies, et quasi rien de ce qu'on avoit prémédité. Et la deuxième fois, il dit toutes

choses nouvelles. Il a l'esprit admirablement vif. Aux noces de sa fille, il se mit à danser *la Pavane*, et on dit qu'il n'y a jamais rien eu de si plaisant. Feu M. le Comte, qui en ouït parler, voulut voir cette farce, car elle fut jouée deux fois. L'autre fois, ce fut chez la mère de la présidente ; mais on lui fit dire que, s'il y venoit, on ne joueroit point. Patru dit qu'il n'a jamais tant ri qu'aux répétitions. Pour le reste, on l'a oublié (1).

CXCIX

PERROT D'ABLANCOURT (2).

D'Ablancourt en ce temps-là avoit le plus beau feu du monde. On lui avoit donné je ne sais quel dogue, à cause qu'il logeoit vers Luxembourg : le chien aboyoit toute la nuit. Il le rendit, en disant : « J'aime bien mieux être volé deux fois l'année que » de ne dormir point toutes les nuits. »

Il jouoit une fois, et comme il perdoit, son laquais le vint tirer par derrière et lui dit : « Mordieu ! vous » perdez là tout notre argent, et tantôt vous me » viendrez battre (3). »

(1) Cette description d'une farce jouée en société, sous Louis XIII, est un des plus curieux passages des Mémoires de Tallemant.

(2) Nicolas Perrot d'Ablancourt, né à Châlons-sur-Marne le 5 avril 1606, mort à Paris le 17 novembre 1664.

(3) Ce même valet, qui avoit été nourri avec lui, se mit en tête de le marier ; mais d'Ablancourt manquoit toujours aux entrevues. Une fois il lui dit : « Mais ne faites donc plus comme » cela ; je n'ai que des reproches de vous. » (T.)

Le père du président, nommé Cyprien Perrot, conseiller à la grand'chambre, étoit un homme de mérite, et qui ne craignoit rien. Sa famille l'enferma le jour qu'on jugea la maréchale d'Ancre, car il n'eût pas manqué de l'absoudre. Ce fut lui qui sauva Théophile. Son père, Nicolas Perrot, dont l'anagramme est : *portera conseil*, étoit chancelier du duc d'Alençon, et eût été chancelier de France, si son maître eût survécu à Henri III. Ce chancelier étoit un grand personnage. Cyprien Perrot avoit beaucoup d'estime pour son neveu d'Ablancourt, et, voyant que M. de La Salle, son cadet, qui s'étoit fait huguenot, avoit laissé ce garçon, qui étoit son fils, fort jeune, il l'empauma, et lui fit changer de religion. Il étoit sur le point de lui faire avoir une abbaye, quand il prit je ne sais quels remords à d'Ablancourt; il n'avoit pas la conscience en repos; il s'en va étudier en théologie en Hollande. La présidente disoit à Patru que toute sa frayeur étoit que d'Ablancourt ne se fît ministre. Au retour de là il se mit à travailler, car il avoit mangé une partie de son bien, et le père, qui étoit naturellement fainéant, non pas à écrire, car en vers et en prose il a fait plusieurs méchants ouvrages, lui disoit toujours · « Ma surdité..... (Il en étoit incommodé; et de là vient qu'un Italien disoit de d'Ablancourt, *stentoreggia sempre*, car il étoit accoutumé à parler à un sourd.) Ma surdité, disoit ce bon homme, m'a em- » pêché de faire quelque chose. » Comme d'Ablancourt étoit en Hollande, un libraire lui dit : « Mon- » sieur, ne vous plairoit-il point acheter un gentil » poète françois ? » Il trouva que c'étoit son père.

D'Ablancourt est un esprit comme Montaigne, mais plus réglé; il s'est amusé par paresse aux tra-

ductions, et n'a rien produit de lui-même que la préface de *l'Honnête femme* (1). Lui et Patru raccommodèrent fort le livre Du Père du Bosc, qui a ce titre. Cette préface fut faite avant que d'Ablancourt allât en Hollande. Après avoir bien lu les Pères, il dit que pour trouver du sens commun il faut aller au-dessus de Jésus-Christ. Il disoit à l'Académie, sur le mot *apostoliquement* : «On dit encore *prêcher* » *apostoliquement*, pour dire prêcher mal. » Une fois, voyant Patru qui se tourmentoit de ce qu'on alloit mettre une sotte phrase dans le Dictionnaire, il lui dit : «Ne te mets point en peine; puisque je tiens » aujourd'hui la plume, j'y mettrai bon ordre.» Je ne parlerai point ici de ses traductions ni des libertés qu'il s'y donne. Il faut bien qu'il ait raison, puisqu'on lit ses traductions comme des originaux. Il commença par quelques harangues de Cicéron. *Pro Quintio*, *pro lege Maniliâ*, *pro Ligario*, *pro Marcello*, sont de sa traduction ; après il traduisit Minutius Félix, Tacite, Arrien, César, la Retraite des dix mille et Lucien.

Il s'est accoquiné à la province, et il ne vient presque plus ici que quand il a un livre à faire imprimer. J'oubliois de dire qu'il copie jusqu'à cinq fois ses ouvrages. C'est un garçon d'honneur et de vertu, et le plus humain qu'on sauroit trouver. Il a peu de santé à présent, et cela l'attache encore plus que jamais à la campagne.

Il disoit que la Providence mettoit toujours l'appétit d'un côté et l'argent de l'autre.

(1) Ce passage montre que d'Ablancourt a composé la préface de *l'Honnête femme*, par le Père Du Bosc, religieux cordelier, conseiller et prédicateur ordinaire du Roi. Paris, 1658, petit in-12.

Sur une contestation qu'ils eurent, Conrart et lui, sur l'orthographe de *fistes*, etc., s'il falloit une *s* ou non, après avoir disputé je ne sais combien de jours, un matin il lui porta le livre qu'il vouloit faire imprimer : « Tenez, lui dit-il, mettez les *fisstes* et les *fusstes* » comme vous voudrez. J'ai doublé l'*s* pour faire » sentir qu'il la faut siffler. »

Quand, pour excuser un mauvais auteur, on lui disoit : « Mais ne trouvez-vous pas qu'il a bien du » feu? — Oui, répondoit-il, mais c'est du feu d'en- » fer. »

Ce fut M. Nau, sieur de Montgazon, qui avoit été avocat, et est mort abbé d'Hermières (1), qui lui inspira l'aversion qu'il eut toute sa vie pour le barreau. Il soutenoit que presque tous les gens de robe étoient des ridicules, et il disoit de Patru : « C'est » dommage qu'il soit avocat. » C'étoit un vieux garçon qui avoit vu le beau monde.

Une fois que Patru alloit plaider : « Ah! lui dit-il, » mon ami, je te plains ; c'est le malheur des hon- » nêtes gens qu'en quelque lieu qu'ils parlent, il » faut qu'ils parlent devant bien des sots. »

D'Ablancourt dansoit naturellement en grotesque, sans avoir jamais appris à danser ; il contrefaisoit si parfaitement Gauthier-Garguille, que ce célèbre acteur ne dédaignoit pas quelquefois de disputer contre lui à qui joueroit le mieux. Tous les soirs il divertissoit son oncle Perrot en contrefaisant tout le voisinage; il contrefaisoit son oncle même, et jouoit le baron d'Auteuil plus que personne. « N'ai-je pas, » disoit-il, fait imprimer ma généalogie? mon âge » et l'âge de toutes mes sœurs n'y est-il pas? » Cela

(1) L'abbaye d'Hermières, près de Tournon en Brie.

faisoit enrager la présidente. Cette grande gaîté s'évanouit par son second changement de religion, ou plutôt, pour parler correctement, par sa résipiscence: il ne fut plus si agréable à beaucoup près.

CC

LE BARON D'AUTEUIL.

La présidente Perrot a un frère qui a l'honneur d'être un peu fou par la tête. Il s'avisa en sa petite jeunesse de dire qu'il étoit de la maison de Bourbon, non royale; et s'étant mis à suivre le barreau pour quelques années, pour y faire admirer son éloquence, il se faisoit porter la robe par un page, et s'appela le baron d'Auteuil; il fit une belle généalogie, bien imprimée, et prit l'épée. Après, il se maria à une Bournonville, de bonne maison de Flandre, à la vérité, mais fort gueuse. Cette femme prit la peine de le faire cocu, et de lui aider à se ruiner. Elle mourut jeune, et, comme la présidente alloit pour le consoler, dans le transport, après avoir dit qu'il perdoit une femme de grande vertu, il se mit à genoux, et dit qu'il n'y avoit que Dieu qui lui pût donner la consolation nécessaire, et que c'étoit à lui seul qu'il la falloit demander.

Une fois la présidente, voyant son fils aîné folâtrer, dit à d'Ablancourt: « Tiens, il sera fou comme » toi. — Dites comme son oncle d'Auteuil, ma cou- » sine, répondit d'Ablancourt; c'est un Perrot enté » sur Combault. »

Une fois le baron et d'Orgeval, maître des requê-

tes, se prirent de paroles : le baron contoit cela à sa sœur, et lui dit : « Ma sœur, il fut assez insolent » pour m'appeler *chevalier de la table ronde.* Je vous » jure que sans le respect que je me porte à moi-» même, je lui eusse passé mon épée au travers du » corps. » Cet homme s'avisa après de faire des livres; et, pour cajoler le cardinal de Richelieu, il alla faire l'histoire de tous les ministres d'état, et il veut, à toute force, que chaque roi ait eu un premier ministre (1). Depuis, M. le Prince d'aujourd'hui (2), je ne sais par quelle rencontre, l'alla mettre auprès du duc d'Enghien, où il ne fut pas long-temps.

CCI

MADAME COULON.

Madame Coulon est fille de Cornuel, contrôleur général des finances (3) et président des comptes, et de sa servante qu'il épousa un peu avant que de mourir. Elle fut mariée en premières noces à un

(1) Voyez l'*Histoire des ministres d'État qui ont servi sous les roys de France de la troisième lignée.* Paris, Antoine de Sommaville, 1642, in-folio, avec figures. On y voit un frontispice gravé, où est représenté un ange qui descend du ciel, et en apporte ce beau chef-d'œuvre. L'ange est entouré d'une bandelette sur laquelle on lit cette devise, tirée du psaume 103 : *Qui facit angelos suos spiritus et ministros suos flammam ignis.* Il existe une seconde édition de ce livre. Paris, François Mauger, 1668, 2 vol. in-12.

(2) Le grand Condé.

(3) Il étoit beau-frère de madame Cornuel, si célèbre par ses bons mots. (Voyez plus bas son *historiette.*)

marchand qu'on appeloit M. de La Marche. La Marche ne dura guère ; elle revint chez son père. Or, il avoit un commis, nommé Argenoust, qui avoit une jolie femme ; le président s'en accommodoit, et le commis, par droit de représailles, s'accommodoit de sa fille. Cornuel le surprit un jour avec elle : « Monsieur, lui dit cet homme, vous avez ma femme, » il est raisonnable que j'aie votre fille. » Cornuel mit sa fille à Montmartre, mais elle en sortit. Coulon (1) en devint amoureux. M. d'Elbœuf en étoit aussi épris ; elle est encore bien faite. On fit sur cela ce vaudeville :

Bonjour la compagnie,
Bonjour, monsieur Coulon ;
La Marche est bien jolie,
Mais craignez le bâton.
Bonsoir la compagnie,
Bonsoir, monsieur Coulon.

On dit pourtant que Coulon coucha avec elle avant que de l'épouser. Durant sa grande amour, Coulon, en allant à la messe pour y voir la belle, demandoit aux gens : « N'avez-vous point vu mon ange ? Mon » ange est-il passé ? Mon ange est-il allé à la messe ? » Enfin, il l'épousa du consentement du père. Aussitôt il se mit à en conter à celle-ci et à celle-là, et elle à coquetter de son côté. On dit qu'il disoit, voyant qu'il n'avoit point d'enfants, que tous ses amis et lui ne pouvoient faire un enfant à sa femme (2). Cornuel mort, elle se fit séparer de biens, car c'est un étrange ménage, par le moyen de M. d'Emery, qui, ayant

(1) Jean Coulon fut reçu conseiller au Parlement le 27 août 1627. Il étoit fils d'un homme d'affaires.

(2) Un autre disoit : « Tout le monde couche avec ma femme, » hors moi. » (T.)

eu la charge de contrôleur général, s'étoit mis à lui faire l'amour; elle sauva la charge de son père et bien d'autres choses. Le prieur Camus fit ce maquerellage : la suivante étoit pour Chabenas. D'Émery faisoit faire plusieurs petites affaires à son *inclination* qui pouvoient valoir huit mille écus par an. Coulon ne bougeoit de chez le galant de sa femme, et offroit sa faveur à tout le monde; il l'accompagnoit à la campagne, et n'en faisoit point la petite bouche; aussi d'Émery lui rendit-il un grand service, car il fit un garçon à sa femme. L'abbé d'Effiat disoit que cet enfant étoit fort *émerillonné*. Un jour Coulon, en présence de Tallemant, le maître des requêtes, et de sa femme, appela la sienne p....; elle se mit à pleurer, et lui reprocha que c'étoit lui qui avoit voulu qu'elle se donnât à M. d'Émery, et, avec une naïveté étrange, elle se mit à conter tout cela à madame Tallemant, qui se reculoit et lui disoit: « Madame, en voilà assez; en voilà assez, madame. » D'Emery la quitta pour Marion (*de l'Orme*). Depuis, je ne sais où elle s'étoit gâtée; mais le bruit a couru qu'elle avoit sué la v..... à la campagne, il y a plus de douze ans.

Il prit une fantaisie à Coulon, environ en ce temps-là, d'entendre les auteurs latins; il fait venir Peyrarede, mais ce pauvre diable ne fut pas satisfait du paiement; il disoit en se plaignant: « Je l'avois » rendu digne d'une troisième. »

Coulon ne manque pas d'esprit; mais il dit des saletés: en présence des femmes, je lui ai ouï dire *sucre*. Au reste, on ne sait comme il a fait: mais, jusqu'à la *fronderie*, il a beaucoup dépensé. Sa femme lui donnoit peu; je ne crois pas que quelque vieille l'entretînt; il n'étoit ni assez jeune ni assez beau pour

cela. Je ne dirai pas aussi que ce fût la fausse monnoie. On parlera de lui amplement dans les Mémoires de la régence.

CCII

LA PRÉSIDENTE LESCALOPIER.

Lescalopier (1), président aux enquêtes, épousa une mademoiselle Germain, fille unique, qui étoit riche; depuis il vendit sa charge, et eut un brevet de conseiller d'État. Ce n'étoit pas un homme trop bien bâti. Étant marié, il se négligea fort, devint bourru, et ne faisoit plus que lire Tacite. Sa femme, qu'on nomma toujours la présidente, étoit blonde et de belle taille, mais un peu gâtée de la petite-vérole. Quand ce fou de marquis de Casquès, ambassadeur de Portugal, étoit ici, la voyant masquée au Cours, il la crut belle; mais quand, par je ne sais quelle aventure, elle se fut démasquée, il la pria de se remasquer. Elle vouloit pourtant faire accroire qu'il lui avoit envoyé des gants et des parfums, comme il faisoit à celles qui lui avoient plu. Le comte de Charrost (2) avoit épousé la sœur de Lescalopier (3); ils logeoient ensemble. Toutes deux, aussi sottes l'une que l'autre, elles ne se vouloient point céder.

(1) Balthazard Lescalopier fut reçu conseiller au Parlement de Paris le 18 décembre 1626.

(2) Charrost, en parlant du cardinal de Richelieu, l'appelle toujours *mon maître*. Cela est bien *valet*. (T.)

(3) Marie Lescalopier avoit épousé Louis de Béthune, comte de Charrost, capitaine des gardes, gouverneur de Calais.

« Moi, je suis femme de l'aîné.—Moi, je suis femme » d'un capitaine des gardes-du-corps. » Elles se faisoient garder leur place à la table, dès que le couvert étoit mis, l'une par un page, l'autre par un laquais.

On dit de la présidente que, croyant que La Rivière, aujourd'hui M. de Langres, l'aimoit, à une collation elle ne mangea point, parce qu'il lui avoit dit que si elle lui vouloit témoigner qu'elle agréoit ses services, elle ne mangeroit point. Il se vouloit moquer d'elle, et il en avoit averti la compagnie. Tout le monde se tuoit de la servir. « Je ne saurois » manger, disoit-elle; j'ai une cruelle migraine. » Quelque temps après, elle demande un verre d'eau. La Rivière lui fit signe. Elle n'osa boire, et fit semblant qu'un mal de cœur lui venoit de prendre.

Brégis, en dansant avec elle les *six visages*, la voulut baiser comme on fait à la fin; elle ne le vouloit pas. Il tâcha de la baiser par force; elle lui donna un soufflet, et lui la décoiffa. Ne voilà-t-il pas des gens bien raisonnables?

Montferville a été de ses galants; mais celui qui a fait le plus de bruit, ç'a été Vassé, neveu de d'Ecquevilly, dont nous avons parlé ailleurs, mais qui ne valoit pas son oncle. Elle a dit qu'elle l'avoit aimé, à cause qu'il étoit d'une humeur conforme à la sienne, c'est-à-dire fort étourdi. Il disoit qu'elle étoit d'une humeur si changeante, que, quand il avoit été quatre jours à Saint-Germain, il falloit recommencer sur nouveaux frais. Enfin, pourtant cela alla si avant, que Charrost s'en scandalisa, et mit le feu sous le ventre au mari, qui ne songeoit qu'à son Tacite, et, en plein jour, avec un arrêt du conseil, il la prend, et la mène dans un carrosse

aux Feuillantines du Faubourg Saint-Victor, où il avoit une parente. Sur cela, l'abbé de Laffemas fit la chanson que voici, qui a tant couru par tout le royaume, et qui en a fait faire d'autres :

Ce fut entre deux et trois,
Qu'une voix
S'ouït près de Sainte-Croix (1) :
Au secours, on m'assassine,
On me *four...* (*bis*) (2), on me fourre aux Feuillantines.

On vit arriver Charrost,
Au grand trot,
Qui lui dit d'un ton fort haut :
Celles qui font les badines,
Je les *four...* (*bis*), je les fourre aux Feuillantines.

Est-ce donc là la douceur,
Monseigneur,
Qu'on a pour sa belle-sœur ?
— Belle-sœur, tante ou cousines,
Je les *four...* (*bis*), je les fourre aux Feuillantines.

Voyant venir son époux
En courroux,
Elle se jette à ses genoux :
Je ne serai plus mutine,
Sauvez-moi (*bis*), sauvez-moi des Feuillantines.

En ce moment a passé
Son Vassé (3),
Criant comme un insensé :
Au secours, voisins, voisines,
On la *four...* (*bis*), on la fourre aux Feuillantines.

Hélas ! pour le passe-temps
D'un moment,
Faut-il que je souffre tant

(1) De la Bretonnerie. (T.)

(2) Les femmes disoient bien soigneusement *on me four....*; elles n'avoient garde d'oublier l'*R*. (T.)

(3) Surnommé à la cour *Son Impertinence*. (T.)

Pour avoir été coquette,
Faut-il que (*bis*), faut-il que je sois nonnette ?

Encor si je l'avois fait
Tout-à-fait,
Je n'y aurois pas regret.
Pour n'avoir fait que la mine,
On me *four*... (*bis*) on me fourre aux Feuillantines.

Les recors et les sergents
Sont des gens
Qui ne sont point obligeants.
Pour gagner pinte et chopine,
Ils vous *four*... (*bis*) ils vous fourrent aux Feuillantines.

On fit bien d'autres couplets qu'il n'est pas nécessaire de mettre ici (1).

Cela fit un bruit de diable, et les enfants se montroient le pauvre Lescalopier par les rues : « Tiens, » tiens, disoient-ils, voilà le mari de la *Feuillan-* » *tine*. » En ce temps-là on s'avisa de faire certaines rissoles au sucre, qu'on appela d'abord des *Florentines* ; peut-être que le premier pâtissier qui en fit se nommoit Florent ; mais aussitôt de *Florentines* elles devinrent *Feuillantines*.

Elle n'y fut pas long-temps, car la mère, par un arrêt du parlement, fit casser celui du conseil, et un de messieurs l'alla retirer des Feuillantines. Elle alla loger avec sa mère ; là elle recommença à mener la même vie.

Un jour, à la comédie au Palais-Royal, Vassé se trouva auprès d'elle, et les violons d'eux-mêmes se mirent à jouer les *Feuillantines* entre les actes. Tout

(1) On a imprimé plusieurs de ces couplets, sans y mettre les noms, dans les *Vaudevilles de cour, dédiés à Madame*. Paris, Charles de Sercy, 1666, t. II, p. 170.

le monde les regarda et se mit à rire. Ce fut une étrange huée. Charrost prit son temps et représenta à la Reine que cela étoit de grande conséquence, et fit tant qu'il eût un nouvel arrêt. Elle eut avis qu'avec des gardes-du-corps il vouloit l'enlever; elle se sauva chez le président de Novion, qui la mena à Villebon, d'où elle ne sortit qu'après s'être séparée volontairement de corps et de biens. Le mari lui donna une terre dont elle jouissoit. Depuis elle alla de quartier en quartier, car sa mère même fut contrainte de l'abandonner. Elle reçut les violons ayant le grand deuil de sa belle-mère; il y avoit deux cents hommes et quatre femmes. Elle vendit une partie de cette terre, dont elle eut dix mille écus. Un huguenot béarnois, nommé Hitton, qui avoit déjà escroqué une vieille veuve d'un des principaux officiers de la cavalerie des États, nommé Valquembourg, lui en arracha dix-huit mille francs. Elle en avoit d'ordinaire deux, l'un qu'elle payoit, et l'autre à qui elle ne donnoit rien, mais qui ne lui donnoit rien aussi. On dit qu'un soir, comme elle avoit du monde à souper, et qu'on vouloit faire des œufs à la huguenote, le cuisinier dit que M. Hitton avoit affaire du jus de mouton, et qu'il lui en falloit tous les soirs. Cependant elle donna un soufflet à Bouteville qui lui faisoit quelque insolence.

Une autre fois qu'elle avoit encore les violons, Bouteville, en présence du prince de Conti, prit en badinant la perruque du chevalier de Roquelaure, et la jeta au milieu de la salle. Le chevalier lui donna quelques coups de poing, et puis dit tout haut : « Ce garçon est incorrigible : les soufflets ne le ren- » dent point sage; » et puis s'en alla en haut dans la chambre du chevalier de Montaigu, car la pré-

sidente logeoit en chambre garnie : trente Gascons le suivirent. Pour Bouteville, il demeura sur son siége, et dansa comme si de rien n'eût été. Le prince de Conti les accommoda, et traita cela de badinerie. La *Feuillantine* étoit ravie de voir que Bouteville avoit encore eu sur ses oreilles. Enfin, elle se décria d'une telle sorte, que Ninon s'offensa de ce qu'elle l'avoit fait prier au bal.

(1650.) L'été d'ensuite, sa mère la fit mettre dans un couvent de la campagne, car personne n'en vouloit à Paris. Là, le jeune Saucourt l'enleva au bout de quelque temps. Le soir qu'il l'attendoit à la porte, elle ne se coucha point, laissa coucher les autres, et quand l'heure fut venue, elle menaça, un couteau à la main, de tuer une tourière, si elle ne lui ouvroit. Cette fille épouvantée, et peut-être bien aise d'en être défaite, lui ouvrit. Saucourt et elle allèrent joindre M. le Prince.

Elle a fait cent extravagances depuis, et étoit comme en plein b....l. Enfin, en 1666, vers la fin, elle persuada à son mari de la reprendre; qu'aussi bien elle n'étoit plus d'âge à pouvoir faire des folies. En effet, par principe de conscience, ou autrement, il se remit avec elle.

CCIII

M. DE BERNAY.

M. de Bernay étoit des Hennequins, bonne famille de Paris, et dont on dit : *Hennequin, plus de fous que de coquins* (1). Il étoit conseiller à la grand'chambre,

(1) Boinville, qui fut trouvé caché sous le lit de la Reine-

et abbé de Bernay, en Normandie, une abbaye d'importance. C'étoit un bel homme et propre; mais il étoit tellement féru de la vision de tenir la meilleure table de Paris, qu'il en étoit ridicule. On l'appeloit le *Cuisinier de satin;* car il alloit dans sa cuisine; on lui mettoit un tablier; il tâtoit à tout, et faisoit tout cela fort sottement (1). L'archevêque de Rheims le faisoit tout autrement galamment que lui. C'étoit, s'il faut ainsi dire, un pédant de bonne chère, car il étoit esclave de l'ordonnance de ses plats. Les jeunes gens de la cour prenoient plaisir à lui mettre tout en désordre. Il disoit de Martin, autre *happeur*, qu'il ne lui pouvoit pardonner de mettre du persil sur une carpe; que tout homme de bon sens ne feroit jamais cette faute. Un de ses dits notables, c'est qu'il n'y avoit rien si ridicule que de servir une bisque aux pigeonneaux après Pâques; qu'il ne falloit que cela pour lui donner mauvaise opinion d'un homme. Il disoit : « Mangez de cela, » vous n'en trouverez pas de si bien apprêté ailleurs.» Il vouloit qu'on tâtât de tout. Il lui arriva une fois une étrange aventure. On jouoit chez lui, et le bruit couroit qu'il partageoit l'argent des cartes avec ses gens. Je ne sais quel brutal y alla dîner, et le bonhomme s'étant scandalisé de quelque chose qu'il avoit

mère, qui alla à Saint-Gervais avec un habit et un chapeau blanc, et qui ensuite fut enfermé par ses parents, étoit Hennequin. (T.)

(1) Il est fait allusion à cette manie de M. de Bernay dans un couplet *sur l'air des Feuillantines*, que Tallemant attribue à des Barreaux :

Monsieur de Bernay y vint,
En satin,
Tenant sa lardoire en main.
Hélas! c'est notre voisine,
Que l'on *four...* (*bis*), que l'on fourre aux Feuillantines.

dite, il le traita de cabaretier, et lui dit que sa maison étoit une maison publique; que si on n'y payoit pas son écot, on payoit en donnant pour les cartes, et que, de ce profit-là, il tenoit cette table où il étoit certain qu'en bonne justice tout le monde devoit être reçu.

Cet homme légua son cuisinier par testament au président Le Coigneux. Aussi infatué de la cour que de la bonne chère, dans la maladie dont il mourut, tout son chagrin étoit que le Roi, la Reine, ni le cardinal n'envoyoient point savoir de ses nouvelles. « Hélas ! disoit-il, ne suis-je pas aussi bon ser- » viteur du Roi qu'à la dernière maladie que j'ai eue? » Le Roi me fit bien l'honneur d'y envoyer. » Pour le satisfaire, on fit venir des gens apostés qui, de temps en temps, venoient de la part du Roi, etc. Il mourut ainsi le plus content du monde. Peut-être en avoit-on usé ainsi l'autre fois?

CCIV

M. DE VASSÉ (1).

Vassé étoit si décrié qu'on le surnomma *Son impertinence*, et plus il va en avant, plus on trouve qu'il est bien nommé. Ce fut Rouville qui lui donna ce surnom.

Il devint amoureux de Ninon, et la convia à un cadeau à Saint-Cloud. Il mit La Mesnardière de la partie. Cet homme, alors médecin-domestique de la marquise de Sablé, et auteur de profession, vint avec des bas couleur de feu, et, quoique Vassé eût quatre

(1) Henri-François, marquis de Vassé, etc., mourut en 1684.

pages à cheval, il le laissa sur le strapontin, et se mit au fond auprès de la demoiselle, à qui il vouloit toujours parler bas. Scarron disoit que quand La Mesnardière avoit ses jambes couleur de feu, il croyoit enflammer tout le monde. Il étoit fils d'un apothicaire du Maine; et de *Julien* qu'il s'appeloit, il s'appela *Jules*, en l'honneur de Jules-César. Il a fait une poétique, où il donne pour modèle de la tragédie une pièce de théâtre qu'il avoit faite, nommée *Ælinde;* mais lorsqu'on vint à la jouer, elle fut sifflée. Revenons à Vassé. Ninon lui donna avis qu'il n'avoit pas l'haleine douce. « Qu'importe, répond-il, je » ne m'en tourmente pas. — Je vois bien, reprit-elle, » ce que c'est; vous laissez ce soin-là à vos amis. »

* Un jour qu'il lui contoit comme il avoit été reconnu à Anvers et arrêté prisonnier : « Il ne faut pas » s'en étonner, dit-il : j'étois à la vérité déguisé en » femme, écoutez bien; mais je n'avois pas mis ma » fausse barbe; » il disoit cela sérieusement.

* Un jour, chez lui, en Touraine, après avoir bien loué son maître-d'hôtel, comme un homme qui s'entendoit à tout, il me rappela comme je me retirois pour m'en aller coucher. « J'obliois une chose, me dit- » il, c'est qu'il écrit comme Voiture. — Monsieur, ré- » pondis-je, je vous suis obligé de m'en avoir averti, » car je me dépêcherai de publier le nouveau Voi- » ture avec des commentaires, avant que vous ne fas- » siez imprimer les lettres de votre maître-d'hôtel (1). »

M. de Vassé, pour s'être marié, ne renonça pas à

(1) Ce passage, écrit à la marge de la page 467 du manuscrit autographe, avoit été négligé par le copiste. C'est la seconde fois que Tallemant parle du *Commentaire* qu'il se proposoit de publier sur *Voiture*. (Voyez l'*Historiette de Voiture*, t. IV, p. 49, et la *Notice préliminaire*, t. Ier, p. 67.)

la galanterie. Il a épousé mademoiselle de Lansac (1). Dans son voisinage à la campagne, auprès de Tours, il y avoit une jeune femme fort jolie dont voici l'histoire. Une Bretonne, nommée madame de Limoges, avoit une fille unique qu'elle accorda, dès l'âge de dix ans, contre l'avis du tuteur de sa fille, à un cadet de la maison de Maillé (2). Le tuteur fit signifier des défenses du parlement à la mère et à l'accordée. Les raisons de la mère étoient qu'elle ne prétendoit pas qu'on mariât sa fille comme on l'avoit mariée ; qu'elle avoit épousé qui son tuteur avoit voulu. On passe outre ; mais le mariage est rompu au parlement ; la fille est mise en séquestre aux filles Sainte-Élisabeth. Au bout de quelque temps on accommode l'affaire : on les remarie ; ils demeurent pendant quelques mois à Paris, où, par malheur, la mère et la fille, aussi étourdies l'une que l'autre, firent connoissance avec une mademoiselle Alain, femme d'un huissier du conseil, dont on conte maintes belles choses. Bientôt cette Alain fut leur confidente. Le mari fit ce qu'il put pour leur ôter cette connoissance, et la mère n'ayant point voulu cesser de voir cette demoiselle, un beau jour il loue un logis, et y emmène sa femme. Mais cela ne fit que jeter de l'huile dans le feu, car la demoiselle Alain, qui déjà étoit en colère de ce que mesdemoiselles de Carman, sœurs de Maillé, et le comte de La Marche, son frère, l'avoient priée un peu fortement de ne plus voir leur belle-sœur,

(1) Marie-Madeleine de Saint-Gélais, fille du marquis de Lansac.

(2) Léonor-Charles, comte de Maillé, épousa, le 21 octobre 1653, Marie de Peschart, fille de François de Peschart, seigneur de Limoges, et d'Olive du Coudray.

résolut de leur donner de l'exercice. Elle se rend si bonne amie de la petite femme, qu'elle l'avoit des journées entières chez elle, en cachette, et eut tout le loisir de lui mettre la galanterie dans la tête, et de lui donner de l'aversion pour son mari. La mère aussi servit à le lui faire haïr. Vassé, qui, à cause de sa terre de Hare-Lansac, qu'il a eue de sa femme, étoit voisin de cette petite emportée, la trouvant aigrie contre son mari, s'en prévalut, et fit si bien qu'elle se résolut à se laisser enlever par lui pour se faire démarier après; pour cela elle se dérobe. Le mari, qui n'est qu'un veau, l'avoit laissée seule, sans mettre des gens sûrs auprès d'elle. Les gens de Vassé l'enlèvent, et lui, à ce qu'on dit, se trouva sur le chemin, à une journée de là, et l'accompagna à Paris secrètement. Il fut si sot que de la mener toujours à cheval, peut-être avoit-il peur qu'un carrosse ne fût plus aisé à découvrir. Elle n'avoit que quinze ans; elle vint vite; elle étoit délicate; cela la fatigua fort. On dit même qu'elle étoit toute meurtrie. Ici elle prit qualité de fille, et fut quinze jours avec mademoiselle Alain. Au bout de cela il lui prit un repentir; elle va trouver madame d'Angoulême, la veuve du bonhomme, qui loge aux filles de Sainte-Élisabeth, et qui y est toute-puissante. Elle la connoissoit fort; elle étoit masquée, et la pria de trouver bon qu'elle ne se démasquât point qu'elles ne fussent seules. Madame d'Angoulême fut bien surprise de la voir. La petite femme la supplie de faire en sorte qu'on la reçoive dans ce couvent. « On n'y reçoit point, » dit-elle, des personnes qui se veulent démarier.— » Mais, madame, j'ai du regret de ce que j'ai fait; » ce n'est qu'en attendant qu'on puisse accommoder » mon affaire que je prétends demeurer céans. —

» N'importe, cela est impossible; mais allons à Pi-» que-Puce, chez madame de Bouchavanes (1). » Comme elle y fut entrée, au bout de deux jours elle tombe malade. Le mari arrivé envoya, par l'avis d'un de ses amis, savoir comment elle se portoit, et lui dire qu'il étoit à Paris. Cet envoyé parle à madame de Bouchavanes, qui lui promit de ramener cet esprit tout doucement, et lui parle de son mari. « Ah ! dit-elle, madame, il ne me pardonnera ja-» mais.—Ne vous mettez point cela dans la tête, re-» prit l'autre; il est à Paris, et a envoyé savoir de » vos nouvelles. — Il est à Paris! dit-elle, toute » surprise, il est à Paris!» Et au même temps s'étant tournée de l'autre côté, elle entra en convulsion, et mourut ce jour même. Le mari et Vassé après quelques poursuites se sont accommodés.

CCV

LA SAULNIER.

LE ROI D'ÉTHIOPIE.

Un conseiller au parlement, nommé Saulnier, jeune nigaud, riche, mais fils d'un apothicaire, avoit une maison à Brie, proche de Saint-Maur; il voulut voir le voisinage, et alla à Gournay, qui appartenoit à Guepean, président au grand-conseil. Ce président avoit un frère qui portoit le nom de Concressault. Ce frère, après avoir long-temps entretenu sa servante, l'épousa enfin; il en eut une fille; mais il ne la traita pas autrement en fille. De sorte qu'étant venu à mou-

(1) Une veuve dévote qui a un petit couvent. (T.)

rir, Guepean, qui vouloit avoir le bien de son frère, éleva cette nièce comme une bâtarde, jusque là que feu M. d'Épernon en eut des enfants, et qu'elle fut même quelque temps au lieu d'*honneur*. Quand Saulnier alla à Gournay, cette nièce étoit avec madame de Guepean; il en devint amoureux; elle étoit belle, et puis il ne savoit rien de sa vie passée; et, la voyant auprès de madame de Guepean, qui étoit une grande prude, il n'eut pas le moindre soupçon, et s'enflamma si bien qu'il l'épousa. Ses parents plaidèrent pour faire rompre le mariage. Lui-même disoit qu'il avoit été ensorcelé, qu'on avoit usé de charmes. Guepean sollicite pour sa nièce. Saulnier, voyant que l'air du bureau n'étoit pas pour lui, n'attendit pas un arrêt, et s'accommoda. Guepean fut attrapé lui-même, car il fallut qu'il donnât vingt-cinq mille écus à sa nièce, à quoi il fut condamné. C'étoit un méchant homme, il en a été puni; il est mort sur un fumier.

La Saulnier étant dans la dévotion, à ce qu'elle disoit, quand le roi d'Éthiopie vint à Paris (1), elle l'alla voir par curiosité comme les autres; et, sa-

(1) Madame de Rambouillet alla voir dans Ramusio, et trouva que les esclaves en Éthiopie étoient marqués au-dessus du sourcil. On dit qu'on lui trouva cette marque. Il y a une relation imprimée de son voyage et de sa fuite, ou plutôt un roman; car ce n'étoit en effet qu'une fable. (T.) — Zaga-Christ se donnoit pour être le fils du roi d'Abyssinie. C'étoit vraisemblablement un imposteur. Il se fit entretenir à Rome et à Paris, où il arriva en 1634. Il mourut en 1638, au château de Ruel, où il a été enterré. On lui fit cette épitaphe :

Ci gît du roi d'Éthiopie
L'original..., ou la copie.
Le fut-il? ne le fut-il pas?
La mort a fini les débats.

chant la réputation qu'il avoit pour ces choses de nuit, et que, comme un géant de l'Amadis, il se servoit dans ses combats d'une antenne au lieu d'une lance, elle eut bientôt conclu avec lui (1). Le mari ne s'en doutoit point; mais des Roches (2), chanoine de Notre-Dame, enragé de ce que Zaga-Christ (il s'appeloit ainsi) lui enlevoit ses amours, car on a tout su ensuite par une lettre, le fit avertir de tout. Ce des Roches faisoit l'ami de Saulnier, et lui avoit fait vendre sa charge, lui promettant de le faire conseiller d'état; il ne le put, et l'autre prit des lettres de vétéran, car il avoit vingt ans de service. Le mari fait informer des déportements de sa femme. Les amants, voyant cette persécution, résolurent de s'enfuir, et prirent ce qu'ils purent. Mais ils furent arrêtés à Saint-Denis. Elle fut mise en religion, où elle traita avec son mari. Elle disoit qu'elle aimoit mieux quatre mille écus dans son buffet qu'un sot sur son chevet. Zaga-Christ ne voulut point répondre devant Laffemas, au Fort-l'Évêque, et dit que les rois ne répondoient qu'à Dieu seul. Pour faire le conte bon, on accusoit Laffemas d'avoir été comédien; on disoit que Laffemas avoit dit: « Qu'on m'apporte donc ma » robe de Jupiter. » Le feu évêque d'Angers trouvoit ce conte si plaisant, qu'il appeloit sa plus belle robe de chambre, *sa robe de Jupiter*. Et dans son testament, il y avoit un endroit en ces termes : *Item*, je lègue ma robe de Jupiter, etc.

(1) Voyez les *Mélanges historiques et philologiques de Michault*, Paris, 1754, t. 1er, p. 309, et les *Récréations historiques* de Dreux du Radier, Paris, 1767, t. 1er, p. 224.

(2) Michel le Masle, sieur des Roches, portefeuille du cardinal. Il a de bons bénéfices. (T.)

Depuis, M. de Ventadour, le chanoine de Notre-Dame, voulut tenter de la remettre avec son mari : il va le trouver ; et, comme il parloit à lui, cette femme entre à l'improviste et va se jeter à ses genoux ; lui saute à une épée, et la vouloit tuer, si le chanoine ne l'eût fait sauver. Saulnier mourut vers le commencement de la conférence de Ruel (en 1649). Il laissa trois cent mille livres de bien. Cette femme, malgré deux arrêts du parlement, qui avoient confirmé le traité que son mari avoit fait avec elle, vouloit entrer chez lui ; et les héritiers furent contraints d'y faire mettre un corps-de-garde.

CCVI

M. DE LAFFEMAS (1).

M. de Laffemas étoit fils d'un tailleur de cour, surnommé *Beausemblant*. Il étudia et fut avocat ; mais il s'attacha au conseil, et enfin se fit secrétaire du roi ; il étoit tout ensemble secrétaire du roi et avocat au conseil. Le père avoit été à Henri IV, et ce garçon étoit assez connu du feu Roi qui lui témoignoit de la bonne volonté. Comme il avoit de l'esprit, il se poussa. On le fit procureur général de la chambre de justice ; après cela, le Roi et le cardinal de Richelieu, qui le tenoit pour un homme propre à ce qu'il en vouloit faire, voulurent qu'il fût reçu maître des

(1) Isaac de Laffemas, d'abord avocat au Parlement de Paris, ensuite maître des requêtes, né en 1589, lieutenant civil en 1638, mourut vers 1650.

requêtes; il avoit vingt ans de service d'avocat. On lui donna une partie de sa charge. Ce n'est pas qu'il n'eût de quoi la payer; car un commissaire au Châtelet, son parent, qui mourut garçon, et avoit cent mille écus vaillant, l'envoya quérir et lui laissa tout son bien, comme au plus honnête homme de sa parenté, et qui étoit le plus en état de faire quelque chose. Cette charge étoit nouvelle; cela de soi ne plaisoit guère aux maîtres des requêtes; d'ailleurs, leur corps s'opposa à sa réception, comme d'une personne indigne. De Pleix, avocat assez satirique, mais mauvais plaisant, fut choisi pour plaider contre lui. On mit en fait qu'il avoit été comédien, et avoit fait le *fariné*. La vérité est qu'il faisoit assez bien Gros-Guillaume, qu'il avoit joué plusieurs fois, mais en particulier, comme tout le monde peut faire. On disoit encore qu'il avoit joué de ses propres pièces dans une troupe de comédiens de campagne, et qu'il s'appeloit *le berger Talemas* (1). Je doute même, comme quelques-uns l'ont soutenu, qu'amoureux de quelque comédienne, il ait suivi une troupe, et que par hasard il lui soit arrivé de monter sur le théâtre, une ou deux fois, pour l'amour d'elle.

Montauban (2), autre avocat qui plaidoit contre lui, dit : « On me demandera si je le reconnoîtrois » bien? Non. Il étoit toujours enfariné; mais il avoit

(1) A Navarre, étant écolier, il fit une pastorale, qui y fut jouée, où il y avoit un berger *Lefamas,* ou *Lemafas,* ou *Falemas,* et un *Semblant-beau*. (T.)

(2) Ce Montauban, en lisant les auteurs, mettoit ce qu'il y trouvoit de beau sur de petits morceaux de papier, et jetoit tout cela dans un tiroir; puis quand il faisoit un plaidoyer il tiroit une poignée de ces billets au hasard, et il falloit que tout ce qu'il avoit tiré entrât dans ce plaidoyer. (T.)

» un gros porreau velu à la fesse gauche, qu'on » voyoit bien clairement, quand, pour faire rire, il » montroit son cul. S'il plaisoit au conseil d'or- » donner qu'il vînt en un coin mettre chausses » bas, etc. » Le chancelier de Sillery se mit à rire, » et dit : Montauban, vous êtes un goguenard. » Laffemas plaida lui-même sa cause et la gagna. Bois-Robert se vante de lui avoir fort servi auprès du cardinal de Richelieu. Le cardinal de Richelieu disoit : « Ce M. de Laffemas est venteux; s'il em- » ployoit à bien faire le temps qu'il met à parler, ce » seroit un grand personnage. »

Chastelet, maître des requêtes, est celui qui lui a fait le plus de mal ; car on a une satire de lui contre Laffemas, qui est sanglante, et il y a pourtant des endroits plaisants. Il insiste sur sa comédie et sur ses cruautés. Laffemas a passé pour un grand bourreau ; mais il faut dire aussi qu'il est venu en un siècle, où l'on ne savoit ce que c'étoit que de faire mourir un gentilhomme ; et le cardinal de Richelieu se servit de lui pour faire ses premiers exemples. M. Despeisses le définissoit ainsi : *Vir bonus, strangulandi peritus* (1). Il s'est vanté plusieurs fois de faire le procès à quiconque auroit manié l'argent du Roi, et d'avoir une manière d'interroger toute particulière pour tirer les vers du nez d'un criminel. Le cardinal de Richelieu voulant faire pendre un nommé du Bois, qui, avec une canne percée dans la-

(1) Bois-Robert disoit que quand Laffemas voyoit une belle journée, il s'écrioit : « Ah! qu'il feroit beau pendre aujour- » d'hui ! (T.) » — Laffemas est passé à la postérité sous le poids de l'exécration. Son nom est devenu le synonyme de juge sans conscience, et presque de *bourreau*.

quelle il y avoit de l'or qu'il en fit couler dans une épreuve qu'il fit, lui avoit fait accroire qu'il avoit trouvé la pierre philosophale, et s'étoit fort diverti, au bois de Vincennes, à ses dépens; le voulant faire pendre, il le mit entre les mains de Laffemas, qui dit : « Au pis aller, nous l'accuserons de magie. » Je ne sais pas comment on s'y prit, mais du Bois fut pendu.

Je sais d'original une chose dont je ne saurois l'excuser. Il interrogeoit un marchand de Limoges, nommé Rouillac, accusé à tort de fausse monnoie, et qui fut absous ensuite. Il fit tout ce qu'il put, quoique cela soit défendu par les ordonnances, pour obliger ce marchand à embarrasser dans ce crime Tallemant, trésorier de Navarre, père du maître des requêtes, à cause qu'il le haïssoit pour quelque amourette. Il étoit vindicatif et ambitieux.

On se moque dans cette satire de Chastelet de ce qu'il condamna le cheval de bataille du baron de Siré à tirer le tombereau dans lequel étoit l'effigie de son maître. Un maître des requêtes, intendant d'armée, fit bien mieux, car il condamna les chevaux d'un homme comme cela à tirer à la charrette de M. l'intendant.

Il étoit dévoué au ministère (1). A la vérité, quand le cardinal de Richelieu lui fit exercer par commission la charge de lieutenant civil, il acquit beaucoup de réputation, et ôta bien des abus. A vivre en saint, comme on dit, mais ce n'est pas en saint

(1) Il étoit mal avec le chancelier et avec Bullion, à qui il dit en plein conseil, qu'il seroit ravi d'avoir la commission de lui faire son procès, et qu'il ne le feroit guère languir. Bullion alla au cardinal faire ses plaintes, et lui dit qu'il falloit que lui ou Laffemas se retirât. On obligea Laffemas à aller aux champs pour six semaines. (T.)

de paradis, la charge peut valoir vingt mille livres; il n'en tiroit que six: aussi n'avoit-il rien donné pour cela; au lieu que Moreau avoit emprunté pour être lieutenant civil. On disoit: « cet homme *s'acquitte bien* de sa charge, » car il voloit en diable et demi.

Laffemas n'avoit pas passé pour voleur dans les intendances qu'il avoit eues. Je crois qu'il avoit les mains nettes (1). Il étoit effectivement bonhomme; je ne lui ai jamais vu rien reprocher que ce que je viens de marquer. J'ai dit qu'il avoit de l'esprit. Il a fait plusieurs épigrammes; il n'y a guère de bonnes que les premières faites. Il n'avoit pas grand jugement, ni grand savoir, ne se connoissoit que médiocrement aux choses, et avoit assez des défauts du

(1) Tardieu, lieutenant-criminel, l'alla accuser en plein conseil. « Il ne se contente pas, messieurs, dit-il, d'avoir sa charge » pour rien, il empiète sur la mienne qui me coûte si cher. » Le chancelier, Bullion et tous les pendards étoient pour Tardieu. Laffemas répondit: « Je n'ai que deux mots à dire pour confondre M. le lieutenant-criminel. Un marchand de la rue Aubry-Boucher avoit quinze mille livres en argent dans un petit » coffre-fort: des voleurs rompent sa boutique, entrent et emportent le coffre. Ils n'étoient pas encore à cinquante pas que » des gens qui partoient à la petite pointe du jour viennent à passer » par cette rue: les voleurs ont peur, et laissent le coffre sur » une boutique. Un marchand se lève de bon matin et trouve ce » coffre; il vient me présenter requête, dit qu'il est prêt de le » rendre à qui il appartient, et demande quelque chose pour son » droit d'avis; le maître se trouve, et se présente avec la clef et » le bordereau des espèces; je fais ordonner cinquante écus » pour le droit d'avis. N'est-ce pas une affaire civile? Pour les voleurs, que M. le lieutenant-criminel les pende, je les lui abandonne; mais qu'a fait ce pauvre coffre-fort pour tomber entre » ses mains? » Tout le monde se mit à rire, et Tardieu fut baffoué. (T.)

peuple. Il s'avisa mal à propos d'aller faire des stances, en 1650, pour montrer que la Fronde n'avoit fait que du mal. On lui répondit avec ce titre : *Au Mazarin enfariné ;* mais, quand on imprima la réponse, on ôta le titre.

Il avoit épousé la fille d'un riche notaire, nommé Haudessens ; il en eut bien des garçons et bien des filles. Il ne leur donnoit rien, et ne maria jamais que deux filles. L'aîné de ces garçons étoit conseiller à Metz ; il fut six ans sans lui parler, quoiqu'il mangeât à sa table, lui qui parloit tant aux autres gens. Il avoit un fils qu'on appeloit l'abbé. Ce garçon a de l'esprit, fait des bagatelles en vers assez bien ; il fit plusieurs épîtres contre le Mazarin, durant la Fronde ; mais il a l'honneur de n'avoir pas un grain de cervelle. Il le fit mettre en sa jeunesse à Saint-Victor. * On disoit qu'à table comme il n'y avoit qu'une perdrix, l'abbé la prit et s'enfuit la manger, je ne sais où. Cela et bien d'autres choses aigrirent le père. Il y eut procès entre eux. Le père disoit : « C'est un débauché, il a fait *les Feuillantines* (1). » Le fils disoit : « C'est un vieux bourreau. »

CCVII

HAUDESSENS.

Le fils de ce notaire, dont nous venons de dire que Laffemas avoit épousé la fille, étoit bien fait et avoit quelque esprit; mais il étoit hâbleur et étourdi

(1) La chanson dite *des Feuillantines*, sur la présidente Lescalopier. (Voyez plus haut p. 176 de ce volume.)

pour le moins autant qu'un autre. Il disoit quelquefois de plaisantes choses; il se fourroit partout. On dit qu'il n'a pas été malheureux en amourettes ; on l'appeloit le marquis de la *Barre-du-Bec* (1), parce que son père, qui étoit homme habile et homme de bien, y logeoit. Coursy-Aubry et Haudessens prirent une telle aversion l'un pour l'autre, qu'ils se sont battus plusieurs fois à coups de poing, et quelquefois à coups de bâton. Haudessens fut le dernier à bâtonner l'autre, et puis s'en alla en Espagne. Ils étoient assez bon nombre de François. Il persuada aux autres de faire passer quelqu'un d'entre eux pour marquis, et que les autres se diroient ses suivants; que sous ce prétexte ce marquis de comédie seroit reçu partout, et qu'eux par conséquent verroient bien plus à leur aise tout ce qu'il y avoit à voir. Les autres y consentirent, et le choisirent pour faire le marquis. Il arriva à Madrid lorsque M. Rambouillet y étoit, comme j'ai dit, ambassadeur extraordinaire. Il alla chez lui tout couvert d'or, et lui conta l'invention dont il s'étoit avisé; après il le pria de ne le pas découvrir. M. de Rambouillet en rit, et à une course de taureaux il lui fit donner un échafaud; il le dit pourtant au comte-duc (*d'Olivarès*), et au roi même, qui trouvèrent cela assez plaisant, et le laissèrent jouir de sa grandeur imaginaire. Il prit un valet espagnol qui le quitta à Paris, en lui disant : « Vous n'êtes point gentilhomme, et moi je » suis soldat. » C'est quelque chose en Espagne, *soldado del Rey*.

Il alla après à Constantinople, où il s'avisa de

(1) La rue *Barre-du-Bec* à Paris ; elle descend dans la rue de la Verrerie, en face de celle des Coquilles.

vagheggiar (1) les sultanes autant qu'il lui étoit possible; et, comme il rôdoit autour du sérail, on le prit et on lui donna bon nombre de coups de latte. Il disoit qu'il avoit quatre-vingt-une religions, et qu'il les trouvoit aussi bonnes l'une que l'autre. Depuis, il se maria à Montpellier, où il se fit maître des comptes et conseiller de la cour des aides; tout cela est ensemble.

En ce pays-là il eut une querelle. Un homme l'attaqua l'épée à la main. Lui qui n'en avoit point se jeta à corps perdu sur cet homme et lui ôta son épée. « Hélas ! disoit-il en racontant cet exploit, jamais je » ne fus si étonné que de me trouver vaillant. »

CCVIII

BEAULIEU-PICART.

La famille des Picart est une des plus anciennes de la robe. Il y a des grotesques comme dans toutes les maisons où l'on se pique de noblesse. Il disoit, que je ne sais quelle reine Blanche épousa en cachette un Picart, dont ils viennent. Son père mourut pauvre par mauvais ménage, et laissa assez d'enfants. Ils étoient trois frères et trois sœurs. L'aîné de tous étoit un garçon bien fait; il se poussa à la cour; il étoit adroit à toutes choses, et principalement à dresser toutes sortes d'oiseaux. Cela fit ombrage à M. de Luynes, qui commençoit à se mettre bien dans l'esprit du Roi. En effet, il lui fit dire que le Roi ne le voyoit pas de trop bon œil, et qu'il feroit

(1) *Vagheggiare*, lorgner.

bien de se retirer. Il donna dans le panneau; il fit le froid avec le Roi, qui le chassa enfin. Ce fut lui qui mit ses frères dans le jeu, disant que, par le jeu, des jeunes gens qui n'avoient guère de bien s'introduisoient partout et trouvoient moyen de subsister. Beaulieu-Picart, dont nous écrivons l'historiette, s'y rendit fort adroit et pipoit aussi bien qu'homme de France. Son aîné avoit un maître à piper, et tous les grands joueurs s'en escriment. Ils disent que c'est pour s'empêcher d'être trompés. Cet aîné mourut à vingt-cinq ans, après avoir été long-temps incommodé d'un coup que lui donna Souscarrière. Pour avoir prétexte de se battre sans encourir la peine de l'édit, ils firent semblant de se quereller sur un coup en jouant à la paume; ils prennent leurs épées qui étoient sous la corde; Beaulieu passe et va à Souscarrière, qui recula jusqu'à la grille, et là, par un coup de prévôt de salle, le blesse et lui fait tomber son épée. Le blessé enrageoit, car il ne faisoit nul cas de l'autre, et ne voulut jamais s'accommoder que Souscarrière n'avouât qu'il avoit reculé jusqu'à la grille.

Beaulieu-Picart, pour sauver la charge de son aîné, qui étoit ordinaire chez Monsieur (il n'avoit voulu disposer de rien), se met dans le lit comme s'il eût été le malade, et dicte un beau testament; le voilà ordinaire chez Monsieur. Tout ce qu'il put avoir de cette charge et tout ce qu'il pouvoit attraper d'ailleurs, car ç'a toujours été un homme de bien, tout cela s'en alloit en braverie. C'étoit un garçon fort bien fait, fort propre, et qui ne manquoit point d'esprit. Foucault, depuis conseiller au parlement en la place de son père, devint amoureux d'une de ses sœurs, et l'épousa en dépit de tout le monde. Il

auroit bien mieux fait d'épouser la fille du clerc de son père, qui avoit quatre cent mille livres de bien, car il ne prêteroit pas sur gages comme il le fait, pour se récompenser, dit-il, d'avoir épousé une femme par amour. Il disoit une fois à ce secrétaire: « Je veux bien que vous sachiez que je suis le soleil » levant, et que mon père n'est que le soleil cou- » chant. » Depuis cela, Patru, qui, en sa petite jeunesse, étoit de leurs amis, pour dire le soleil couchant, disoit toujours: « M. Foucault le père. » Durant la colère de son père il faisoit toujours des harangues, et il disoit: « Si on m'appelle au parlement, vraiment » je sais bien ce que je dirai. — Hé! que diras-tu? » lui disoit Patru. — Je dirai : ma femme est ma » femme, car je l'ai épousée. »

Beaulieu se mit en ce temps-là à faire l'amour à la fille de Francine(1), à qui Patru donna le surnom de Petit-Ange, tant elle étoit jolie. C'est aujourd'hui la veuve de du Peray, frère du président Le Bailleul, gouverneur de Corbeil, que le feu Roi appeloit Plante-Bourde. Patru, Perreau, le trésorier de France, et Beaulieu en étoient tous trois un peu épris. Les deux autres, voyant que Beaulieu étoit le plus épris, la lui cédèrent, c'est-à-dire n'allèrent point sur ses brisées. Un jour qu'elle lui avoit donné rendez-vous pour un moment à la porte de la rue, tandis qu'on servoit sur table, elle lui dit: « Dépê- » chez-vous, car il faut que je m'en *vase* souper. — » Que je m'en *vase*, reprit-il; Jésus! comme vous » parlez! » Il ne fit que se moquer d'elle d'avoir dit ce méchant mot, lui qui avoit été si long-temps à avoir cette petite audience, et qui savoit bien qu'on

(1) Fontainier italien. (T.)

parloit de la marier. Une autre fois il n'avoit fait que de l'entretenir des *reines Blanches* de sa race. Je me souviens qu'on le faisoit passer pour un garçon qui écrivoit bien, et c'étoit Patru qui lui faisoit toutes ses lettres.

Il apprit à faire la petite voix, comme l'*Esprit de Montmartre*, et, avec cette invention, il a fait cent espiègleries et cent escroqueries. Il eut une fâcheuse affaire, car il se trouva à un vol d'argent du Roi; et, s'il n'eût eu bon bec et bien des parents dans le parlement, il en tenoit; mais on gagna les témoins. Au bout de quelques années de campagne, car il fallut aller à la guerre pour purger un peu sa réputation, un de ses parents, qui, faute de bien, avoit été contraint de se faire curé-prieur de la Haute-Maison, en Bourgogne, lui donna avis que M. de La Haute-Maison, gentilhomme de quinze mille livres de rente, n'avoit qu'une fille à qui, non plus qu'à sa femme, il ne faisoit manger que des croûtes; qu'il y falloit songer, et qu'il l'allât trouver en Bourgogne. Il y fut, et fit connoissance avec elle. Depuis, il arriva par bonheur que Foucault fut rapporteur d'un procès de ce gentilhomme. On vient à Paris; la fille ne bougeoit de chez madame Foucault, à qui le curé l'avoit recommandée. Là, Beaulieu s'en fit aimer. Il étoit beau, et elle n'étoit point belle. Il fut question d'épouser en cachette; un prêtre de Saint-Innocent fit l'affaire pour cent pistoles; par l'avis de Patru, il se saisit de l'extrait baptistère; le mariage fut consommé chez sa sœur Foucault. La sœur de Beaulieu, celle qui n'étoit point mariée, faisoit la sentinelle à la porte. Le procès gagné, elle retourne avec son père et la mère en Bourgogne, où elle s'ennuyoit fort de n'avoir point son mari, qui étoit d'avis d'at-

tendre que le père ou la mère, qui étoient vieux, allassent en l'autre monde. Pour déterminer son mari à venir la rejoindre, elle feignit qu'on la vouloit marier. Beaulieu consulte avec ses sœurs, et il prenoit de *fichues* résolutions, quand Patru y arriva, à qui il dit qu'il étoit résolu de l'enlever. « Il faut donc, » lui dit cet ami, avoir vos *alibi* bien prouvés ; » et il lui en dit les moyens. Beaulieu part et l'enlève. Il ne la mena d'abord que dans un bois, à demi-lieue de la maison, où elle passa la nuit ; lui cependant galope au prochain bourg, y bat exprès un valet d'hôtellerie ; en sort aussitôt ; va à un autre, y fait encore quelque désordre, et ainsi à un troisième, afin qu'il y eût bien des procès-verbaux contre lui. Il étoit bien accompagné ; il faisoit des insolences impunément. Le lendemain matin, il alla reprendre sa femme et la mena à Paris chez madame d'Elbœuf, qui lui donna une chambre, sans s'informer pourquoi la jeune Beaulieu gardoit sa belle-sœur, et il n'y entroit que lui. Le beau-père l'accusa de rapt ; mais il fut condamné aux dépens. Depuis, on les accommoda ; mais le vieillard, qui ne valoit guère mieux que son gendre, mit dans l'accommodement qu'on ne lui demanderoit aucune dot. Beaulieu vint au conseil à Patru, qui lui dit : « Allez-vous-en chez » lui avec bien du train ; il s'en ennuiera bientôt, et » là peut-être lui persuaderez-vous de vous céder » quelque rente, ou quelque maison. (Il avoit une » rente sur M. d'Angoulême, qui avoit été rachetée.) » Vous lui direz : « Monsieur, vous ne tirez rien de » cette rente ; et vous avez souffert qu'on s'emparât » à vil prix de cette maison que vous aviez à Orléans. » Cédez-moi ces deux pièces, et, par le moyen de » mes beaux-frères et de mes autres parents du par-

» lement, j'en tirerai bien quelque chose. Mais, gar-
» dez-vous bien, dit Patru, de laisser la minute de
» la donation chez le notaire du village, car le bon-
» homme la retireroit d'autorité. » Il va chez son beau-père avec une meute de chiens courants anglois qu'il avoit gagnée à un Anglois, à qui auroit le cheval le plus vite. Beaulieu et cet Anglois avoient quelquefois dupé les sots, et on sait qu'ils s'entendoient ensemble, et profitoient des paris que l'on faisoit. Le beau-père en fut bientôt las, et lui fait la donation. Beaulieu retire la minute, et va à M. d'Angoulême qui le paie d'une quittance. Il va à cette terre; on lui montre un contrat de vente, en bonne forme; il présente requête, expose que son beau-père l'a trompé; ordonné qu'il donneroit en autre nature de biens ce à quoi montoit ce qu'il avoit donné. Il fut donc contraint de lui donner la terre de Senelé de huit cents écus de revenu. Dans cette terre il faisoit apparemment la fausse monnoie, rançonnoit ses paysans, mais les exemptoit de gens de guerre, troquoit des chevaux, et avoit trois fois plus de train qu'il n'en pouvoit nourrir, en homme de bien. Il se faisoit craindre par sa *fanfare*, et ne voyoit point M. le Prince, parce que, disoit-il, il se moque des gentilshommes.

Il mourut, il y a trois ans, à Rouen, en poursuivant un procès, depuis la mort de son beau-père. Patru avoue qu'il étoit embarrassé de cet homme; qu'il avoit honte qu'on le vît chez lui; mais qu'il ne pouvoit s'en défaire à cause de la vieille connoissance.

De ses deux autres sœurs, l'aînée épousa un baron de Maudestour, un diable qui, ayant dessein d'étrangler sa première femme, pour épouser une de ses

proches parentes, alla s'informer avant combien il lui coûteroit pour la dispense, étrangla effectivement sa femme, mais n'épousa point cette parente. Je ne sais pourquoi ce diable la laissa veuve. La dernière alla demeurer avec son frère en Bourgogne. Avant ce mariage, et dans leur grande misère, une de ses cousines, nommée Charpentier, qui avoit épousé Dalibert, aujourd'hui surintendant de la maison de M. d'Orléans, pour trouver de quoi l'assister, s'avisa de dire à Dalibert que toutes les servantes ferroient la mule, qu'elle vouloit aller elle-même au marché. Et elle se chargea de tout ce soin pour épargner, afin de donner à sa cousine.

CCIX

L'ESTOILE (1) ET SAINT-THOMAS.

L'Estoile, l'académicien, étoit fils d'un audiencier de la chancellerie (2), mais d'une des plus anciennes familles de Paris, jusques à y trouver un chancelier de France (3), il y a long-temps. Il avoit eu quelque bien de patrimoine, mais il en mangea une bonne partie en amourettes. Il en contoit à la fille d'un

(1) Claude de L'Estoile, membre de l'Académie française, mort vers 1562.

(2) Pierre de L'Estoile, audiencier de France, devenu célèbre par le livre Journal sur lequel il inscrivoit l'événement de chaque jour. Les Mémoires qu'il nous a ainsi laissés sont un des ouvrages les plus curieux qui nous restent sur les règnes de Henri III et de Henri IV.

(3) La mère de Pierre de L'Estoile étoit fille de François de Montholon, garde-des-sceaux sous Françoi Ier.

procureur nommé Sandrier : elle étoit jolie, mais fort coquette ; elle prenoit son argent, se moquoit de lui, et en aimoit d'autres. A la vérité, c'étoit un visage extravagant et difforme tout ensemble. Beaulieu-Picart, qui, comme nous venons de voir, étoit honnêtement insolent, se voulut mêler aussi de la cajoler. Il y fut un jour avec Patru ; il y avoit ordre de lui dire qu'elle n'y étoit point ; cependant, la porte étant ouverte, il demande à se reposer dans la salle ; là il se met à pester, et vouloit rompre les vitres. Patru, pour le détourner de cette folie, lui dit : « Beaulieu, » je te prie, faisons réponse aux vers que L'Estoile » a mis sur le luth de sa maîtresse (1). » Voici les vers :

Je dois bien faire des jaloux
Lorsque je baise devant tous
Le sein de ma belle maîtresse.
Aux amants qui sont sous sa loi
Elle fait bien quelque caresse ;
Mais elle n'embrasse que moi.

Ils mirent au-dessous, et ce fut de la main de Beaulieu :

Que te sert de baiser le sein
De ta belle maîtresse ?......

L'Estoile a avoué depuis qu'il en pensa enrager, qu'il ratissa le mot déshonnête, et qu'il fut tenté de se battre contre Beaulieu ; mais je m'arrêtai en disant : « Il me battra et se moquera doublement de » moi. » Il passa mainte nuit à la porte de sa maîtresse, car il étoit poétiquement amoureux. Après, il se maria aussi poétiquement avec la fille d'un pro-

(1) Elle chantoit aussi et dansoit fort joliment ; elle avoit de l'éclat et étoit fort agréable. (T.)

cureur; ces filles de procureur lui étoient fatales; car celle-ci n'avoit point de bien. Il en fut si jaloux qu'elle mourut du chagrin que lui donnèrent les bizarreries de son mari. Je ne sais s'il se repentoit d'avoir eu affaire à des procureurs, mais ayant été poussé assez incivilement au palais par un procureur, il demanda son nom : « Il s'appelle Fléau, lui » dit-on. — Vraiment, ce nom ne lui convient pas » mal ; je serois d'avis, dit-il, qu'on appelât ainsi » tous les procureurs. »

Il y avoit quelque chose d'extravagant dans cet esprit-là. D'abord il parloit de lui comme d'un écolier ; puis, pour peu qu'on le mît en train, il se mettoit au-dessus de Malherbe. Il y a pourtant bien à dire, et il ne savoit presque rien. Jamais il ne lui prenoit envie de vous dire des vers que dans les rues, ou sous quelque porte, et il ne travailloit qu'après avoir fait fermer tous les volets et allumer de la chandelle, quand même c'eût été en plein midi. Jamais homme n'eut plus l'air et l'esprit d'un poète que celui-là. Un jour chez Gombauld, un gentilhomme Saintongeois demanda à Gombauld s'il ne connoissoit point un tel qui faisoit si joliment les vers : « Non, » dit Gombauld. L'Estoile, qui se promenoit dans la chambre, et qui n'avoit pas desserré les dents, dit comme s'il eût prononcé un arrêt : « C'est un grand » malheur à un homme qui se mêle d'écrire, que » nous ne le connoissions point. » Chez Malleville, il foula aux pieds, comme un monstre, une méchante pièce dont Malleville se divertissoit, et prononça anathème contre elle d'un ton de voix foudroyant.

Un jeune auteur (1) lui lisoit un jour une pièce de

(1) Le Clerc. (T.) — Michel Le Clerc, de l'Académie française.

théâtre (1). Il écouta les deux premières scènes ; à la troisième, où un roi parloit, il s'écria : « Le roi » est ivre. » Un soir, comme il rajustoit un vers en se retirant, on lui prit son chapeau ; il ne s'en avisa que quand il eut trouvé le mot qu'il cherchoit, et après il se mit à crier : *Aux voleurs;* mais il n'étoit plus temps. Il n'étoit point âgé quand il mourut ; sa maladie fut bizarre, car tout est bizarre en lui. Il s'étoit mis en fantaisie de ne manger que des confitures, et cela lui causa une indigestion étrange : il rendoit les choses comme il les prenoit, et ne sentoit point la douleur. Il en trépassa pourtant. On dit que, par résignation à la volonté de Dieu, il donna tous ses vers à un janséniste. Je ne sais ce que ce janséniste en a fait (2).

Pour la Sandrier, elle eut bien des galants. Saint-Thomas, qui faisoit, en Savoie, la charge de secrétaire d'état, étant ici, en devint amoureux, et l'emmena en Savoie, lui promettant de l'épouser, afin de l'ôter aux autres. Elle prétend qu'il l'a épousée, mais qu'il lui a volé toutes les pièces justificatives de leur mariage. Pour moi, je ne le crois pas. Elle ajoute qu'il l'a voulu empoisonner : elle a tâché d'en tirer quelque chose en plaidant; mais je pense qu'elle n'en a guère eu. Elle revint à Paris, il y a bien dix-sept ans, où elle se mit à chanter des airs italiens ; elle avoit appris à Turin. Elle fit bien du bruit, mais

On ne connoît de lui que deux tragédies, *la Virginie romaine*, et *l'Iphigénie*, qu'il eut le courage de faire représenter peu après celle de Racine.

(1) *Ramire*. (T.)

(2) Les poésies de L'Estoile sont éparses dans les divers Recueils. On a de lui *la Belle Esclave*, tragédie, 1643, et *l'Intrigue des filoux*, comédie, 1648.

cela ne dura guère ; plusieurs trouvent même qu'elle chante mal, car c'est tout-à-fait à la manière d'Italie, et elle grimace horriblement ; on diroit qu'elle a des convulsions. Elle est fort fardée, et se mêle d'esprit. Je ne sais comment elle subsiste. Autrefois elle a eu quelques galants. Le président de Thou d'aujourd'hui en a été un. Peut-être a-t-elle épargné quelque chose.

CCX

L'ESPRIT DE MONTMARTRE ET RACONIS (1).

Un nommé Collet, qui demeuroit au faubourg Montmartre, fut surnommé *l'Esprit de Montmartre*, à cause qu'avec une petite voix qu'il faisoit, il sembloit que ce fût un esprit qui parlât de bien loin, en l'air (2).

Avec cette voix, il a fait dire bien des messes, pour tirer des âmes du purgatoire ; il a pensé faire mourir des gens de peur, et a fait venir la fièvre à d'autres. Une fois le cardinal de Richelieu, qui se vouloit railler de celui qui a été évêque de Lavaur, que les Jansénistes ont si bien étrillé, fit que cet

(1) Charles-François d'Abra de Raconis, né vers 1580, au village de Perdreau, près de Montfort-l'Amaury, évêque de Lavaur, en 1639, mort en 1646.

(2) On ne se servoit pas alors du mot *ventriloque*. L'auteur de l'*Anti-Ménagiana* (Paris, 1693, in-12) nous semble être un des premiers écrivains qui l'aient employé. Voici le passage : « Car » quant à Verdelet, aveugle et joueur de musette, *engastrimithe* » ou *ventriloque*, qui amusa et étonna les badauds tant qu'il vou» lut, il n'y avoit là que rire. » (*Anti-Ménagiana*, p. 212.)

homme se fourra dans la foule de ceux qui accompagnoient le cardinal aux Tuileries, du nombre desquels étoit notre évêque. Il se mit au milieu de la grande allée à appeler : « *Abra de Raconis! Abra de Raconis!* » c'est son nom. Tout le monde avoit le mot. Raconis, s'entendant nommer, tourne la tête, mais ne dit rien pour cette fois. La voix continue : il commença à s'épouvanter. Enfin, tout d'un coup il s'écrie : « Monseigneur, je vous demande pardon » si je perds le respect que je dois à Votre Émi» nence; il y a déjà quelque temps que je me con» trains : j'entends une voix dans l'air qui m'appelle.» Le cardinal et tous les autres dirent qu'ils n'entendoient rien. On prête silence, et la voix lui dit : « Je » suis l'âme de ton père qui souffre il y a long-temps » en purgatoire, et qui ai eu permission de Dieu » de te venir avertir de changer de vie. N'as-tu pas » honte de faire la cour aux grands, au lieu d'être » dans les églises? » Raconis, plus pâle que la mort et croyant déjà avoir le diable à ses trousses, proteste qu'il n'est à la cour qu'à cause que Son Éminence lui avoit fait espérer qu'il lui pourroit rendre ici quelque service; mais, etc. Après qu'on s'en fut bien diverti, on le mena à son logis, où il pensa mourir de frayeur, et on fut plus de quatre jours avant que de le pouvoir désabuser (1). Le cardinal en eut quelque petite honte, et, le faisant évêque, lui envoya ses bulles gratis. Dès qu'il fut évêque, il prit un page. Il donna son nom de Raconis à un hameau qui s'appeloit Perdreau, près de Montfort-l'Amaury. Là, il a bien fait de la dépense fort mal

(1) Cette anecdote nous semble être la plus ancienne de toutes celles qui sont relatives à la bizarre faculté des ventriloques.

à propos, car sa maison ne vaut pas l'entretien, et il l'a substituée à son neveu, sans avoir payé ses dettes. Une de ses plus belles qualités étoit de bien jouer au ballon. Il étoit gentilhomme. Il confessa à un de ses amis dans la maladie dont il est mort que le déplaisir d'avoir été si malmené par ces messieurs de Port-Royal le mettoit au tombeau.(1).

Ce même Collet fit un tour tout pareil, et au même lieu, à M. Mangot, maître des requêtes. Il le fit mettre à genoux comme Raconis. Neufvillette avoit dans son régiment de chevau-légers un cavalier qui faisoit la petite voix, et se faisoit apporter par les paysans, où il lui plaisoit, leur argent, leurs habits, tout ce qu'ils avoient, et puis l'alloit prendre quand ils étoient partis.

CCXI

MADAME DE MONTANDRE.

La veuve du baron de Montandre est une petite femme qui peut encore passer pour belle ; mais, ce qu'elle a de plus beau, c'est les mains. La Reine, qui s'en pique, et avec raison, les voulut voir. Entre autres belles choses qu'elle dit à Sa Majesté, elle lui dit : « Ah! madame, que vous avez l'esprit *péné-» tratif.* » Il n'y a jamais eu de plus extravagante créature. Elle va par pays avec des habits de *Cléo-*

(1) Raconis, auteur d'une philosophie, imprimée en 1617, se montra opposé aux Jansénistes. Despréaux l'a nommé dans le quatrième chant du Lutrin.

. . . . . Alain, ce savant homme...
Qui possède Abéli, qui sait tout *Raconis*... etc.

pâtre, je veux dire de la force de ceux des comédiennes, quand elles représentent quelque grande reine. Elle a quelquefois dix ou douze officiers vêtus de velours ou de satin noir, avec de petites bottes comme des gens de ville, et ils la suivent à cheval à ses journées ; l'un est joueur de luth, l'autre violon, l'autre musicien, parfumeur, distillateur, etc. Sur son lit, dans les hôtelleries, elle a plus de vingt carreaux. Elle fut une fois deux jours à un petit bourg du bas-Poitou, nommé Bressuire, où il n'y a qu'un cabaret borgne ; elle s'y promenoit en carrosse avec une femme de chambre, laide comme un diable, au côté d'elle, et un joueur de luth au-devant, et changeoit trois fois d'habit par jour. La dernière fois qu'elle vint à Paris, l'argent lui manqua dès Orléans ; comme elle s'en retournoit à la province, elle fit marché à un batelier pour la conduire et la nourrir, elle et tout son train, jusqu'à Ussé, entre Tours et Saumur. Le batelier, qui savoit qu'elle avoit la moitié à cette terre (1), s'y accorda. Le fermier vint au-devant d'elle et capitula à quatre-vingts pistoles, pourvu qu'elle n'entrât point dans le château. Elle n'a pas plus tôt l'argent, qu'elle y entre, fait battre les grains, et en vend le plus qu'elle peut. Son mari l'avoit fort tenue de court. On le blâmoit ; mais, à cette heure, on l'excuse.

(1) Elle lui appartenoit par indivis avec Balagny. (T.)

CCXII

MADAME DE CHAMPRÉ (1)

ET LES AUTRES DAMES DE NOYON.

Madame de Champré est fille d'un conseiller au parlement, nommé Henry; mais il portoit le nom de la terre de Gerniou (2). Sa mère avoit été mariée en premières noces avec un secrétaire du roi, si je ne me trompe, qu'on appeloit La Fontaine, et en avoit eu deux garçons. La mère fut galante en son temps, mais non pas en comparaison de la fille; car, dès treize ans, elle fut débauchée par un homme qui lui montroit à jouer du luth, et on dit que le père, à la chaude, intenta un procès contre cet homme qu'il ne poursuivit pas ensuite.

Après la mort de son père, elle fut mariée au fils de Ferrier, qui avoit été ministre; ce garçon étoit lieutenant de l'artillerie..... Quoi qu'il en soit, Ferrier s'en contenta, et lui fit de grands avantages en l'épousant. Elle étoit belle et friande.....; de sorte qu'il ne dura guère. Les parents, qui, comme vous avez vu, sont fort avares (3), enrageoient de payer

(1) Catherine Henry, veuve de N. Ferrier, épousa en secondes noces Claude Menardeau, seigneur de Champré, qui devint doyen de la grand'chambre.

(2) François Henry, conseiller au Parlement en 1620; hors de sa compagnie il portoit le surnom de sa terre de Jarniost, située dans le Lyonnais. L'usage ayant adouci le nom de *Jarniost*, il paroîtroit qu'on prononçoit *Gerniou*.

(3) Voyez l'*Historiette de Ferrier, sa fille et Tardieu*, tom. v, p. 48.

un gros douaire à une si jeune femme; il y eut procès. En voyant ses juges, un d'eux devint amoureux d'elle; c'est Mesnardeau-Champré. Il étoit veuf, et n'avoit pas été trop heureux en premières noces. Sa femme, qui étoit demoiselle, l'avoit toujours méprisé, et il n'en avoit point eu d'enfants; il étoit riche; il avoit cinquante ans, petit, de fort mauvaise mine, et à tel point, qu'un laquais lui donna un soufflet au Palais, le prenant pour un huissier de la chambre des eaux et forêts. Il le fit emprisonner, et lui pardonna, lorsqu'il ne tenoit qu'à lui de le faire pendre; c'étoit un bon conseiller, mais c'étoit tout. Un jour il dit à la belle veuve qu'il falloit qu'elle se remariât, et que si elle l'en vouloit croire, l'affaire seroit bientôt faite. « Je connois, » dit-il, un conseiller.... » Il se dépeint. Elles virent facilement que c'étoit de lui-même qu'il vouloit parler; et, après y avoir pensé, elles acceptèrent le parti (1). Je pense que ce qui la fit résoudre, ce fut qu'un conseiller accrédité viendroit à bout de toutes les affaires qu'elle avoit bien mieux qu'un autre homme. Ce qui arriva. Un an ou environ après, elle alla faire une promenade à Courance (2), où étoit Poinville, cadet de Gallard, maître de la maison. Ce garçon ne faisoit que sortir du collége, et ne demandoit qu'à faire galanterie; il étoit riche. Elle, par je ne sais quelle gaillardise, alla avec madame Aubert, des gabelles, et quelques autres jouer du luth, dont elle joue aussi bien que per-

(1) Ce *pluriel* indique que la belle veuve, en faisant visite à ses juges, étoit accompagnée de sa mère, ou de quelque autre dame.

(2) Courance étoit un beau château, situé en Gâtinois.

sonne, dans la chambre de Poinville qui dormoit; cela l'acheva de vaincre, car déjà il l'avoit trouvée fort à son gré. Elle avoit bonne mine, n'étoit point trop grosse en ce temps-là, aux tétons près, grande, fort blanche pour la gorge et pour le visage, même trop pâle, le reste n'est pas de même; et, avec cela, elle dansa bien. Il est vrai que ses tétons marquoient un peu trop la cadence. Pour la voix, elle avoit la voix d'une harengère ivre, et médiocrement d'esprit. Elle vouloit être brave; Poinville donnoit; l'affaire fut bientôt conclue. Le mari amoureux d'elle lui donnoit les violons pour la voir danser.

Les frères s'aperçurent bientôt de cette galanterie, et en conscience cela n'étoit pas difficile, et ils firent en sorte que Poinville n'osoit plus aller chez elle. Cela ne plaisoit guère aux amants, qui, pour se voir plus à l'aise, se mirent d'une partie de promenade qui a bien fait du bruit. Une madame d'Ecquevilly et une madame de Turgis, toutes deux jolies, mouroient d'envie d'aller voir Liancourt et Blérancourt (1). Elles en parlent à leurs galants, Mandat et La Barrouillière, tous deux conseillers au Grand-Conseil. On y ajoute madame de Champré et Poinville, et pour grands chaperons mesdemoiselles Ogier, deux filles d'esprit, déjà âgées, sœurs de ces Ogier dont nous avons parlé ailleurs (2); point de demoiselles, point de femmes de chambre. Les voilà tous huit dans un carrosse à six chevaux. On dit, pour faire le conte bon, que madame de Turgis

(1) Le château de Liancourt, près de Clermont-Oise, et le château de Blérancourt, bâti par Bernard Potier, près de Noyon.

(2) C'étoient les sœurs d'Ogier le prieur, et d'Ogier *le Danois*, dont il est parlé dans l'*Historiette de M. d'Avaux* et ailleurs.

dit à son mari, le plus ancien des maîtres des comptes, que M. de Champré seroit du voyage, et que les deux autres dirent à leurs maris que ce seroit Turgis qui les accompagneroit. On ajoutoit que quand elles furent parties, les trois maris se rencontrèrent au palais, et qu'ils furent aussi étonnés que si cornes leur fussent venues.

Comme cette partie étoit faite avec beaucoup de prudence, elle ne manqua pas d'avoir le succès tel qu'elle le devoit avoir. La compagnie de M. d'Orléans étoit logée à Noyon. Les officiers, qui virent de jolies femmes avec des jeunes gens, et qui ne vivoient point comme s'il y eût eu quelque mari dans la troupe, ne les traitèrent pas avec tout le respect imaginable. Sur cela on dit à Paris qu'elles avoient passé par les piques, que les *Ogières* avoient été pour les gendarmes, et les trois dames pour les officiers, et que les galants avoient été malmenés, et avoient eu bien de la peine à les retirer des mains des soudarts à force d'argent. On en fit une chanson qui commençoit ainsi :

Trois jeunes dames
Sont allées à Noyon ;
Trois forts gendarmes
Leur y ont pris...
Les pauvres dames !
On leur a pris...
Dedans Noyon (1).

(1) Il y avoit encore un couplet sur l'air : *La, sol, fa, mi, ré, Jacquet.*

Vous, coquettes de Paris,
Qui n'êtes pas satisfaites
De vos cocus de maris,
En savez-vous la défaite ?
Il faut aller à Noyon

Cette aventure fit tant de bruit, que, pour dire une *gaillarde*, on disoit: *Une dame de Noyon.* Pour madame de Turgis, je ne voudrois pas assurer qu'elle ait conclu; mais c'étoit une des plus fines coquettes de Paris. Il y avoit un vaudeville qui tranchoit le mot avec La Barrouillière; mais quelquefois les vaudevilles sont aussi mal informés que les autres gens. Elle eut du déplaisir de ce voyage; mais pour cela elle n'en fut pas plus prude; à la vérité, elle ne fut plus tant dans le grand monde; elle est morte jeune.

Turgis étoit et est encore la plus grosse bête de toute la chambre (*des comptes*). Sa femme le traitoit fort de haut en bas, et ne vouloit point coucher avec lui. Tous les vingt mois la famille s'assembloit pour l'y obliger, et c'étoit un enfant fait, sans y manquer. Le soir elle l'envoyoit souper, et elle soupoit seule, sous le prétexte de quelque indisposition; car elle étoit fort délicate. Il laissoit les gens avec elle, revenoit après souper et s'endormoit fort souvent. Durant ce temps-là elle faisoit quelque petite coquetterie; mais elle ne concluoit pas. Lui, comme elle causoit avec Rambouillet et ceux au milieu desquels elle étoit, couloit sa main tout doucement pour lui toucher le bras, et ne disoit jamais un mot.

C'est pour elle que Sarrazin a fait *la Souris* (1). Elle étoit jolie; mais elle n'avoit point de belles dents.

Avec chacune son mignon.
D'Ecqvilly, Turgis, Champré
Vous en diront des nouvelles,
Qui font la, sol, fa, mi, ré,
Sans en demander congé. (T.)

(1) *Galanterie à une dame à qui on avoit donné, en raillant, le nom de Souris.* (*OEuvres de Sarrazin.* Paris, 1685, t. II, p. 146.)

Le chagrin du voyage de Noyon l'a tuée; elle n'eut plus de santé depuis.

Pour madame d'Ecquevilly, elle avoit aimé Mandat étant fille; et l'on dit que, dans une grande maladie qu'il eut, elle alla plus de six fois le voir, la nuit, et, pour cela, il falloit passer le Pont-Neuf; car M. Sarus, conseiller au Parlement, son père, logeoit sur le quai de la Mégisserie, et le galant vers les Augustins. Perrachon (1), partisan huguenot, n'étoit pas mal avec elle. Elle étoit cajolée d'assez de gens. Ecquevilly, fils de ce M. de Boinville (*Hennequin*) qui fut trouvé caché sous le lit de la Reine-mère, dont il étoit amoureux (2), l'épousa; il portoit l'épée. Au retour, je vous laisse à penser si Poinville voyoit facilement sa dame. Ils n'eurent pas l'esprit de trouver une confidente, et cette sottise fit un jour un grand scandale. Madame de Champré, qui apparemment avoit eu des nouvelles de son galant, alla exprès jouer chez la présidente de La Barre, sa voisine, qui alors étoit retirée chez M. de La Gallissonnière, son père, au coin de la rue du Bouloir, dans la rue Coquillière; car tout cela est nécessaire à savoir. C'étoit un peu après la Saint-Martin. Sur les sept heures, un petit laquais lui vint dire un mot à l'oreille; il avoit un flambeau. Elle se lève

(1) La Sarrus aime Perachon,
Encor qu'il ait l'œil de cochon.
Cette fille aime qui la paie;
Daye dandaye,
Daye dandaye. (T.)

(2) C'étoit un maître des requêtes. Il faisoit des présents à la Reine, qui les renvoyoit à sa femme. Une fois il se fit mener dans une charrette de paille, de peur qu'on ne le découvrît, à une maison où étoit la Reine. Elle ne voulut pas qu'on lui fît rien quand on le trouva sous son lit. (T.)

aussitôt, dit qu'elle avoit un peu affaire, et donne son jeu à un autre. La présidente, qui lui portoit envie, fit appeler un de ses cousins, nommé le chevalier Barin (1), jeune garçon plein de cœur, et qui en avoit voulu conter à la dame, et le prie de la suivre. Il part un moment après, et la trouve le dos contre le coin de la rue Coq-Héron (2), et Poinville en posture devant elle. Il fit semblant de venir de la ville, et lui dit d'un ton étonné : « Jésus ! madame, » que faites-vous là ? » Poinville, qui l'avoit d'abord reconnu, car il le craignoit, et la nuit étoit assez claire, s'étoit avancé vers la rue du Bouloir, qui va à la Croix-des-Petits-Champs, et elle le suivit sans rien répondre. Le chevalier lui offrit la main ; elle ne voulut pas qu'il la menât, et, ainsi dans la crotte, et sans flambeau, ils allèrent jusques à la Croix. Là un homme de Poinville lui vint dire : « Madame, on » vous attend. » Le chevalier lui dit : « Que son » maître la vînt chercher s'il vouloit, et qu'il n'étoit » guère civil. » Voyant cela, elle fut contrainte de revenir chez elle, et le chevalier la quitta quand elle fut près de son logis. Les gens de Poinville l'avoient toujours côtoyé jusque là, et la belle, quoi qu'il fît, ne lui voulut jamais dire une parole. La servante qui lui vint ouvrir s'écria, la voyant ainsi crottée ; et elle, qui n'eut pas l'esprit de se laisser tomber, comme si elle eût fait un faux pas, lui dit qu'elle avoit tant tournoyé, pour trouver la porte, qu'elle s'étoit ainsi gâtée. Notez qu'il n'y avoit qu'une mai-

(1) C'est le nom de famille de la Galissonnière. (T.)

(2) Rue contiguë à celle du Bouloir. (T.) — C'étoit l'ancien nom de la rue du Bouloi. (Voyez les *Recherches de Jaillot sur Paris, quartier Saint-Eustache*, p. 5.)

son entre deux, et qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on l'eût laissée sortir sans lui éclairer; mais, comme j'ai remarqué, son laquais avoit un flambeau.

La présidente de La Barre conta cela à tout le monde. Un maître des requêtes crut être obligé d'en avertir le bonhomme Champré, qui s'en plaignit aux deux frères de sa femme; et, comme l'aîné lui eut remontré qu'il étoit trop bon, il lui promit de faire tout ce qu'il voudroit. Ce garçon lui fit promettre de ne parler à sa femme de six jours, et de lui témoigner, par toutes ses actions, qu'il étoit fort en colère : « Et cependant, lui dit-il, je parlerai à » ma sœur. » Trois jours ne furent pas plus tôt passés, que ce pauvre homme alla trouver son beau-frère, et le pria de se dépêcher : « Car, lui dit-il, je ne » saurois bouder si long-temps. » Le frère lui promit de voir la dame avant midi. Il y fut, et la fit pleurer. Le mari, qu'elle appeloit *Petit-Cœur*, survint, la belle étant encore en larmes. A ce spectacle le cœur grossit à *Petit-Cœur*, et, pleurant à son tour, il lui dit qu'il la prioit de lui pardonner sa cruauté, et que c'étoit son frère qui lui avoit fait faire.

La crainte que le galant avoit des frères lui fit trouver un lieu où la voir; mais comme cette femme lui coûtoit furieusement, car elle étoit magnifique, et jouoit gros jeu, il se lassa de la dépense, et ensuite il se fit conseiller à Toul (1), où j'ai ouï dire qu'il étoit aussi sot qu'à Paris. Depuis elle se vantoit que Thoré lui avoit voulu donner un collier de douze mille écus; mais je n'en crois rien; elle n'étoit pas si sotte que de le refuser. Elle alla quelque temps

(1) Le parlement de Metz siégeoit à Toul, en cas de guerre ou de peste.

après à La Chapelle (1), entre Lagny et Coulommiers, chez la veuve de Camus, procureur-général de la cour des aides (2), celle qui entretenoit Tillier, aujourd'hui intendant des finances, qu'elle a épousé depuis. Elle y perdit tout son argent, à un quart d'écu près. Il lui prit une vision de dire qu'elle donneroit ce quart d'écu à celui de tous les jeunes gens qui étoient là qui auroit le plus beau c... Aussitôt les voilà tous chausses bas. Elle jugea que Bermont, conseiller au Grand-Conseil, méritoit le quart d'écu. Il y a eu un vaudeville :

Qui veut avoir empire
Sur la Champré,
Il ne faut, sans lui dire,
Que lui montré
Que lui montrer le c..,
Que lui montrer.

Ce fut à la Chapelle
Chez la Camus,
Que Bermont devant elle
Montra son c..,
Montra son c.. camus,
Montra son c...

(1) A cette maison de La Chapelle, il arriva une fois une assez plaisante chose. Un curé de Montevrin, vers Lagny, y étoit soir et matin; c'étoit un homme qui faisoit des malices à tout le monde, et tout le monde lui en faisoit aussi. En badinant on lui mit un casque qui fermoit avec je ne sais quel ressort; et après on envoya à Paris un valet qui le savoit ouvrir; de sorte que le pauvre curé fut vingt-quatre heures mangeant, buvant, disant son bréviaire, l'armet en tête. (T.)

(2) Nicolas Le Camus, procureur-général de la cour des aides, en 1631, mourut en 1637. Marie de la Barre, sa veuve, se remaria avec Jacques Tillier, seigneur de La Chapelle, intendant des finances. Elle mourut en 1661. Son second mari est appelé *Le Tellier* dans Morery; c'est une erreur; le nom de *Tillier* est d'ailleurs écrit très-distinctement dans le manuscrit de Tallemant.

Peut-être cela se fit-il d'une façon moins gaillarde qu'on ne le conte; mais il y a fondement à l'histoire. Elle eut pour le jeu une grande querelle avec madame d'Ecquevilly. Elles aimoient à jouer gros jeu, et, de peur qu'on ne grondât, la d'Ecquevilly lui dit: « Faisons semblant de jouer la moitié moins que » nous ne jouerons. — Mais vous n'en tomberez pas » d'accord, dit l'autre. — Monsieur, répliqua la » d'Ecquevilly, en sera témoin. » C'étoit un ami commun. La Champré gagne mille écus, l'autre ne lui veut donner que cent pistoles, et encore en nippes. Elle en vouloit pour trois cents, et encore, disoit-elle, que c'étoit assez de grâce de prendre ainsi des bagatelles. Elles se séparèrent assez mal; et la Champré, s'en allant, disoit : « Cette petite » p...... ne me paiera pas. » Et l'autre disoit : « Cette grosse tripière ne me quittera rien. » Depuis, elles s'accommodèrent. Je ne sais si elle gagna davantage depuis; mais elle fit faire un carrosse si beau, que la Reine s'arrêta en passant devant la boutique du sellier pour le voir. Le mari, ayant su cela, dit qu'il y vouloit mettre le feu. Elle fut contrainte de le revendre.

Mademoiselle lui dit une fois : « Madame, quand » vous vendrez votre garde-robe, faites-moi la grâce » de m'en faire avertir; j'y enverrai acheter vos » nippes. » Depuis, elle corrompit son mari, qui, jusque là, étoit en assez bonne réputation dans le Palais; durant la *fronderie*, elle le fit *Mazarin*. Il y a gagné, comme nous verrons dans les Mémoires de la Régence; car alors on tendoit les bras à tout le monde. Elle disoit : « Il faut bien que je fasse en- » core une jupe, car que diroit la Reine? » Elle est présentement plus magnifique en toutes choses que

jamais, mais plus grosse et plus pâle en comparaison. Elle entretient l'abbé du Buisson à cent livres par mois. C'est le fils de du Buisson qui étoit gouverneur de Ham, petit homme assez étourdi, qui fait des chansonnettes et des vers burlesques assez méchants. Il dit qu'il ne conçoit pas pourquoi on a imprimé Malherbe; il est amoureux d'une autre bonne dame à qui il porte ce qu'il peut tirer de la *grosse dame de Noyon*. Mais je pense qu'il est souvent court d'argent et d'autre chose.

Au mois de novembre 1658, madame de Champré alla avec Ninon chez madame Burin; le luth et l'humeur *vituperosa* ont fait leur amitié, car Ninon a trop d'esprit pour faire aucun cas de cette *balourde*, qui pourtant, à cause de l'abbé du Buisson, son galant, garçon rimant, se veut mêler de parler de vers; elles avoient vingt-quatre chevaux et l'équipage de Termes. Boyer, ci-devant capitaine aux gardes, étoit avec elles. Dès le soir même, Ninon demanda du papier et écrivit à Termes et à l'abbé du Buisson, qui étoient à Fromont, chez Nouveau (1), à la chasse: « Ne fatiguez point trop votre équipage; venez ici; » il y a de toutes sortes de bêtes: vous n'aurez qu'à » vous garantir de prendre le change. » Elle demande quelqu'un pour porter cette lettre. La Cour-Des-Bois-Girard, frère du président du Tillet, qui est galant de la Burin, en donna un; mais il ouvrit la lettre, car il avoit remarqué que Ninon avoit assez méprisé les gens. Madame Burin, voyant cela,

(1) Jérôme de Nouveau, seigneur de Fromont, surintendant-général des postes, trésorier des ordres du Roi, mourut en 1665, à l'âge de cinquante-deux ans. (Voyez l'historiette de *M. de Villarceaux*.)

dit qu'elle avoit partie faite pour le lendemain chez Brégis, à Tigery, où il y devoit avoir une chasse. Elle fait dîner, déjeûner et part, avec ordre à ses gens de ne rien donner. Termes et l'abbé arrivent. Madame de Champré veut qu'il y ait à souper ; elle eut prise avec la femme de charge, et même lui donna un soufflet. L'autre le lui rendit en quelque sorte, au moins elle tendit le coude de façon que madame de Champré s'y heurta bien fort. Voilà les galants et Ninon qui disent qu'il la falloit abandonner à leurs laquais. Cependant les gens de la maison et du voisinage s'échauffent, et madame de Champré fut toute heureuse de se mettre en chemin, quoiqu'il fût déjà assez tard ; elle arriva à Paris à minuit. Burin, qui a des affaires au parlement, fit satisfaction à M. Mesnardeau ; mais madame Burin ne voulut jamais aller voir madame de Champré. Quelqu'un avertit Burin (on dit que cela vient d'elle) que La Cour-des-Bois étoit à pot et à rôt avec sa femme ; il alla à La Grange, où il ne le trouva plus ; il entra dans la chambre, l'épée à la main ; la femme se sauva du lit, et voilà tout. Elle vit à son ordinaire. C'est une impertinente, une folle ; mais elle est obligeante au dernier point. Il y est retourné depuis dans la maison à Paris ; pour La Grange, la femme n'y a pas été. Ce fut Burin qui mena Montreuil à sa femme, disant qu'il falloit attirer les gens d'esprit. Elle ne songeoit pas avant cela à la galanterie.

On faisoit encore un conte de madame d'Ecquevilly. En passant dans le bois de Boulogne, on dit que son carrosse rompit, et que M. le Prince, qui revenoit ivre de Saint-Cloud, la trouvant la plus jolie (il y en avoit d'autres avec elle), la prit et la

mena dans le bois. Les *petits-maîtres* (1) s'accommodèrent des autres. Il y avoit une madame De Séve, de l'île (2), la femme de Coquerel, et une veuve, aussi de l'île, appelée madame de Bourneuf. Pour faire le conte meilleur, on disoit que madame d'Ecquevilly crioit à Le Prestre, son galant et son cousin germain :

Mon cousin, mon cousin, ôte-moi, je te prie,
Du malheur où je suis (3);

et qu'après, madame de Bourneuf, disoit : « Pour » vous autres, vous avez des maris; mais pour moi, » quel scandale seroit-ce? » Ce Le Prestre est ce grand joueur, ci-devant conseiller à la cour des aides; constamment il a vécu avec la d'Ecquevilly. C'est une grande coquette; mais c'est en même temps une grande ménagère. Elle paroît autant qu'une autre qui fera trois fois plus de dépense qu'elle; elle est adroite; elle se lève à Paris à sept heures tous les jours, quelque tard qu'elle se couche : à la campagne, c'est bien pis. Elle eut, il y a six ans, une grande maladie; elle disoit à la cadette Ogier, sa confidente : « Je n'ai nul regret à quitter le monde, » moi qui semblois tant l'aimer.—Et vos enfants?—

(1) Nom que l'on donnoit aux jeunes seigneurs qui étoient dans la familiarité du prince de Condé. « On avoit appelé la » cabale du duc de Beaufort celle des *importants;* on appeloit » celle de Condé le parti des *petits-maîtres,* parce qu'ils vouloient » être les maîtres de l'État. » (*Voltaire, siècle de Louis XIV.* Édition Beuchot, XIX, 297.) Le nom est resté dans la langue pour exprimer un jeune homme, rempli de prétentions affectées, tout occupé de sa personne, et esclave de la mode.

(2) De l'île Saint-Louis. On l'appeloit alors l'île Notre-Dame.

(3) Vers de Malherbe. (T.)

» M. d'Ecquevilly les aime ; il en aura soin. » On n'a jamais rien vu de si constant; cependant son mari est mort devant elle. Depuis Le Prestre, et cela a cessé il y a long-temps, je n'ai pas ouï dire qu'elle eût aucun galant. Le jeu est sa passion dominante.

Pour mesdemoiselles Ogier, la cadette a bien plus d'esprit que l'aînée; elle fait des bagatelles en vers fort joliment. Ceux qui les connoissent disent que ce sont d'honnêtes filles, mais peu scrupuleuses, et qui, faute de bien, ont été contraintes de se fourrer dans les compagnies qui les ont bien voulu recevoir, sans regarder trop exactement si les choses s'y faisoient dans l'ordre.

CCXIII

D'AMBOISE, PÈRE ET FILS.

M. d'Amboise étoit maître des requêtes (1). Son père avoit été premier chirurgien du Roi. Un jour, le feu président de Mesmes lui reprocha en bonne compagnie que son père étoit chirurgien. « Il est vrai, » répondit-il, et il me souvient qu'il me disoit qu'il » n'avoit jamais pu vous guérir de la ladrerie, ni » votre père, ni vous. » Ils en sont accusés ; et le plus fâcheux, c'est qu'une de leurs sœurs mourut, il y a quelques années, toute dévisagée de ladrerie. Ce bon M. d'Amboise ne rencontroit pas si bien en

(1) François d'Amboise, fils de Jean d'Amboise, chirurgien de cinq de nos rois, depuis François Ier jusqu'à Henri III, naquit en 1550. Il devint conseiller d'État en 1604, et mourut en 1620.

toutes choses, témoin la préface qu'il a mise au-devant des *œuvres d'Abailard* (1). Il avoit une grande bibliothèque. Un jour, comme il changeoit de logis, et qu'il faisoit emporter ses livres, un crocheteur, qu'il avoit un peu trop chargé, lui dit : « Monsieur, vous » m'en donnez plus qu'il ne m'en faut.—Vraiment, » lui dit-il, il te fait beau voir de ne pouvoir porter » ce peu de volumes ; je porte bien tout ce qu'il y a » ici dans ma tête.— Saint Jean ! dit le crocheteur, » il faut donc que vous ayez une belle paire de cor- » nes ! » Le crocheteur disoit mieux qu'il ne pensoit ; car madame d'Amboise se réjouissoit, et principalement avec un jeune homme, dont le mari étoit si jaloux qu'enfin il se résolut de mettre sa femme en procès, et faisoit tous les jours interroger ses valets, pour la convaincre. Un de ses amis lui en fit honte, et le fit résoudre à cesser ses poursuites, pourvu que ce galant ne vît plus sa femme. On y fit consentir le jeune homme, qui chercha fortune ailleurs.

Son fils ne fut pas plus heureux en mariage ; aussi ne prit-il pas trop garde où il se mettoit, comme vous verrez par la suite. Il prit l'épée, et, pour s'appuyer d'une bonne alliance, il épousa mademoiselle de la Hillière, de Touraine. Mais soit qu'elle le méprisât, ou qu'elle ne voulût pas dégénérer, elle se mit à faire galanterie. Son mari, pour faire le petit seigneur, acheta auprès d'Amboise une maison de plaisance que Le Gast, favori d'Henri III, avoit fait bâtir pendant qu'il en étoit gouverneur ; et afin

(1) François d'Amboise a été le premier éditeur des Œuvres d'Abailard : *Petri Abælardi et Heloïsæ, conjugis ejus, opera, nunc primùm edita ex mss. codd. Francisci Amboesii*. Paris, 1616, in-4°. Les notes sont d'André Duchesne.

qu'un jour lui et ses descendants pussent passer pour des gens de la véritable maison d'Amboise, il prêta de l'argent au comte d'Aubijoux, qui en est, pour qu'il lui permît de faire enterrer un de ses enfants dans une certaine cave, où l'on mettoit les seigneurs d'Amboise. Il étoit d'ailleurs fort civil; mais cette sotte vanité le rendoit ridicule.

Il s'avisa que la fille d'un nommé Floriot, beau-frère de feu Lambert, le riche, qui, en mourant, laissa beaucoup à sa nièce, seroit bien le fait d'un fils de treize ans qu'il avoit; et, comme le père et la fille passoient entre Orléans et Blois, Amboise enleva cet enfant, qui n'avoit que dix ans, et retint le père et une tante. Le marquis de Sourdis, gouverneur de Beauce, et aussi gouverneur d'Amboise, étoit avec son ordre à la tête des enleveurs. Il fallut composer à vingt mille livres. Floriot donna une partie de l'argent pour ravoir sa fille, et quand il fut à Paris, il présenta requête au parlement. Mais M. de Beaufort, à cause du marquis d'Aluye, qui étoit sorti du parti de Paris (c'étoit durant la *Fronderie*), l'intimida, et il fallut donner le reste. Depuis d'Amboise est mort, et sa veuve s'est fait épouser par un Crevant que son père a déshérité à cause de cela.

La mère de madame d'Amboise, madame de La Hillière, concubinoit avec un garçon de Paris, nommé Le Roi, fils d'un huissier au conseil, dont la femme avoit été galante. Ce garçon trouva le moyen d'avoir l'abbaye du Landaye, dans le voisinage de cette madame de La Hillière, et c'est de là que vint la connoissance. Elle en étoit folle; il étoit le maître de tout, et elle lui donnoit tout ce qu'il vouloit. Ses fils, dont l'un étoit mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, et d'Amboise, qui l'étoit aussi, se reso

lurent de se défaire de ce M. l'abbé. Ils étoient d'autant plus irrités que le galant homme s'étoit vanté que la vieille lui prostitueroit une jeune fille fort jolie qu'elle avoit. Un soir, ils l'attrapèrent sur le Pont-au-Double (1). La Hillière et d'Amboise avoient avec eux quinze ou vingt de leurs soldats ; ils n'osèrent le jeter dans la rivière, mais ils résolurent de lui couper le nez, et donnèrent pour cela un couteau à un soldat. L'abbé ne perdit point le jugement, et dit à La Hillière : « Monsieur, c'est vous que j'ai of-» fensé ; c'est à vous à me punir, et non pas à vos » soldats ; que ce soit, je vous prie, de votre main. » La Hillière prit le couteau, mais il n'eut pas l'inhumanité de lui couper le nez, et le galant en fut quitte pour une petite balafre.

CCXIV

DU BURCQ.

Du Burcq est un garçon de Bordeaux, fils d'un trésorier de France, qui étoit riche. Pour son malheur, il s'est mis de tout temps dans la tête qu'il avoit bien de l'esprit et bien du mérite. Dès qu'il fut arrivé ici, il voulut plaider, pour montrer son éloquence, quoiqu'il eût la plus pitoyable voix du monde. Un jour, il commença son plaidoyer par ces mots : « *Messieurs, à juger par les apparences, qui* » *ne prendroit Jésus-Christ pour un imposteur, les*

(1) Pont situé au midi de l'église de Notre-Dame, sur le petit bras de la Seine.

» *apôtres pour des séducteurs et la Vierge pour une* » *femme de mauvaise vie?* »

Son père avoit soin des affaires de madame d'Aiguillon, en Guyenne; cela fut cause qu'elle lui fit donner la présentation au parlement de Bordeaux du comte d'Harcourt pour gouverneur de la province. Elle et madame du Vigean voulurent voir ce qu'il avoit fait, et, en un endroit, elles avoient mis : *Cui bono?* Je ne sais comment elles y avoient pu rien comprendre, car quand il montra son ouvrage à M. Conrart, ce ne fut que par lambeaux, non que ce ne fût l'ouvrage entier, mais il étoit écrit par-ci par-là sur des chiffons de papier. Cela réussit de sorte qu'il n'y eut que son père qui en fut content.

C'est le plus gascon de tous les hommes. Il pria Conrart de le mener chez Patru : «Bien, lui dit l'au» tre, j'aurai un carrosse (ni l'un ni l'autre n'en » avoient en ce temps-là).— Oh! j'en aurai un, moi, » dit-il, et je vous viendrai prendre, car il m'est bien » plus aisé qu'à vous. J'en sais un dont je dispose » absolument.» Devinez quel carrosse c'étoit, dont il disposoit absolument. C'étoit celui de mon père, qui en avoit assez affaire. Et voyez la discrétion de cet homme : il le lui emprunta un dimanche, et il fallut remettre au carrosse des chevaux qui venoient de Charenton; il ne le put avoir qu'à cinq heures. Il va quérir Conrart, et se mit toujours à la place la moins honorable, afin qu'on crût que le carrosse étoit à lui.

Pour se vanter en Gascogne qu'il avoit traité les beaux esprits, il convia Conrart, Patru et Darbo à dîner. Ils prirent jour après en avoir été pressés un mois d'avance. Le pauvre M. Conrart arriva tout en eau, tant il s'étoit hâté d'aller à une affaire impor-

tante, afin de ne pas manquer à ce beau repas. Les voilà tous. Il n'y avoit rien de prêt. Ils dînèrent d'une soupe de la vierge Marie, dont le diable avoit emporté la graisse, et d'un misérable chapon, sec comme du bois, qu'on alla quérir à la rôtisserie.

Quelque temps après, il lui arriva une terrible aventure. Lui et un autre Gascon, nommé Desrain, avoient emprunté cinquante pistoles solidairement ; car le père de du Burcq étoit avare. Le terme étant échu, on met du Burcq en prison ; il disoit que Desrain en devoit payer la moitié ; l'autre répondoit : « C'est un ingrat, je lui ait fait cinq plaidoyers : » ils valent bien peu s'ils ne valent cinq pistoles » pièce. » Ainsi du Burcq paya tout. Par fanfare, il avoit marchandé toutes les charges d'avocat-général l'une après l'autre, et il sembloit qu'il fût fâché qu'on ne se fût pas assez moqué de lui, tant il avoit envie de parler encore en public. Balzac n'a pourtant pas laissé de le traiter de grand personnage dans ses *Lettres choisies*, car notre Gascon n'avoit garde de manquer à lui envoyer du galimatias de sa façon. Depuis, dans les troubles, la charge du président d'Affis, de Bordeaux, qui étoit venu à mourir, lui fut donnée ici, moyennant tant qu'en tiroit le cardinal. Lui voulut traiter avec la veuve, qui n'y voulut point entendre. A Bordeaux, on lui fit cent affronts. La cour, voyant cela, supprima la charge.

Pour Desrain, il étoit parent d'un Gascon, nommé La Borde, qui étoit argentier du cardinal de Richelieu. Son parent le fit prêcher, et le fit entendre au cardinal. Notre homme, comme étant d'un pays dont les gens disent : *Nous autres nous avons du feu, mais du plus brillant ; pour le jugement, nous n'en tenons compte,* ne manqua de débiter hardiment bien des

sottises. Mais, comme le cardinal aimoit assez les grotesques, il ne lui déplut pas, et il semble qu'il en vouloit faire un prédicateur à sa mode. Quoi qu'il en soit, Desrain en eut un bon prieuré de huit cents écus de rente. Le cardinal mourut peu de temps après. Notre Gascon se mit à cajoler la servante de M. Mulot (1), qui fit tant que son maître résigna à son galant sa prébende de la Sainte-Chapelle ; et lui après fut si bon que de la donner au fils d'une femme dont il devint amoureux.

CCXV

MADAME CORNUEL.

Madame Cornuel étoit fille unique d'un M. Bigot, qu'on appeloit Bigot *de Guise*, parce qu'il étoit intendant de feu M. de Guise. Cette fille avoit été furieusement dorlotée. Le père, qui étoit riche, fit quelque méchante affaire ; il fut tout glorieux de la donner à Cornuel, frère du président Cornuel, dont nous avons parlé. Cet homme en devint amoureux à l'enterrement de sa première femme, et l'épousa peu de temps après. C'étoit une jolie personne et fort éveillée. Il n'y avoit pas long-temps qu'ils étoient ensemble, quand elle s'avisa d'une plaisante folie. Un soir, qu'elle avoit fait semblant d'aller dehors à une assemblée du voisinage, elle s'habille comme on représente les âmes qui reviennent, et sur le minuit va tirer les rideaux de ce pauvre homme, et

(1) Il a déjà été parlé de M. Mulot dans l'historiette *du cardinal de Richelieu*. (Voyez tome II, p. 197.)

n... fit des reproches de son ingratitude, et après elle se mit à rire comme une folle.

Elle a été galante, et elle fut cruellement déferrée par Francinet. C'étoit le fils d'une m........, ou au moins d'une femme qui avoit passé pour cela dans le monde ; mais, quoique petit, il est bien fait, avoit de l'esprit, dansoit bien, et étoit bien venu partout, à la cour et à la ville. Il devint fou tout-à-coup, lui qui n'avoit eu aucune pente à la folie ; il commença par mettre sa tête en un seau d'eau, en disant qu'il falloit quitter les vanités : il mourut fou quelque temps après. Or, comme toutes les personnes de sa connoissance y alloient, madame Cornuel y fut aussi : elle voulut faire la rieuse, et l'interroger pour se divertir : « Hé ! madame, lui dit-il, » vous ne me connoissez plus ? Je suis Genlis, ma- » dame ; je suis Genlis, ce garçon si bien fait, qui a » de si belles dents. » Elle demeura muette, car on avoit fort parlé de ce Genlis avec elle. C'étoit un gentilhomme de qualité, de Picardie.

Elle a de l'esprit autant qu'on en peut avoir ; elle dit les choses plaisamment et finement. Une fille de la première femme de son mari, qu'on appelle mademoiselle Le Gendre, et une fille de M. Cornuel et de cette première femme qu'on appelle encore aujourd'hui *Margot Cornuel* (1), ont aussi toutes deux bien de l'esprit, et de cet esprit un peu malin, qui est celui qui plaît le plus. Tout cela attiroit bien

(1) L'abbé de La Victoire l'appelle, à cette heure, *la reine Marguerite*. (T.) — Il existe un portrait de mademoiselle Cornuel sous le nom de la reine Marguerite, composé par Vineuil, et adressé au duc de La Rochefoucauld. (Voyez les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, VII, 208, édition d'Amsterdam, 1735.)

du monde chez elle, car ces trois personnes étoient toutes trois jolies (1).

Le mari, qui se voyoit fort riche en rentes sur l'Hôtel-de-Ville, ne prévoyant pas qu'elles seroient réduites, négligea son cadet, le président, qui avoit pris Margot chez lui, à dessein de la faire son héritière. La femme, aussi peu sage que lui, se brouilla aussi avec cet homme, et ils retirèrent cette fille. Il ne laissa pas en mourant de lui donner dix mille écus. Le mari de notre madame Cornuel a été étourdi en toutes choses, et a bâti à la campagne le plus mal à propos du monde (2).

On a fort médit du marquis de Sourdis. Autrefois elle faisoit la maîtresse chez lui, et d'une ma-

(1) Il est fait allusion à l'esprit fin et caustique de madame Cornuel, et de ses deux compagnes, dans une épître de La Mesnardière à mademoiselle de Vandy.

Chez Cornuel, la dame accorte et fine,
Où gens fâcheux passent par l'étamine,
Tant et si bien qu'après que criblés sont,
Se trouve en eux cervelle s'ils en ont ;
Si pas n'en ont, on leur fait bien comprendre
Que fats céans onc ne se doivent rendre,
Et six yeux fins, par s'entreregarder,
Semblent leur dire : Allez vous poignarder.
(*Poésies de la Mesnardière*. Paris, 1656. In-4°, page 54.)

(2) On cite les bons mots de madame Cornuel, et l'on ne parle pas de ceux du mari : en voici cependant un qu'on citera, sans en garantir la certitude. Le spirituel vieillard, à qui on doit cette saillie pourroit bien en être l'auteur.

« M. Cornuel, très-vieux, voyageant un jour avec deux jeunes » filles fort jolies et à peine sorties de l'enfance, la voiture » verse sur une levée. On retire heureusement les voyageurs » sains et saufs du précipice. Il n'y a pas deux minutes que » nous étions tous trois du même âge, dit en souriant M. Cor- » nuel à ses jeunes compagnes. » (*Pougens, Lettres philosophiques*. Paris, 1826, in-12, p. 131.)

nière assez haute. La marquise en enrageoit. Il prit une vision à madame de Bonnelle, quelques années après son mariage, de s'en aller, à minuit, heurter chez madame Cornuel, et demander M. de Sourdis. « Il n'y est pas. — Je sais bien qu'il couche céans » cette nuit, dit-elle ; qu'on me fasse parler à lui. » Et après elle s'en alla. On croyoit que madame Cornuel se vengeroit de cela, mais elle avoit fait le calus sur cette amourette, il y avoit long-temps, et n'en fit ni mise ni recette. Une fois qu'elle le fit trop attendre, pour se désennuyer, il engrossa sa femme de chambre. Elle ne la chassa point, la fit accoucher secrètement, et entretint l'enfant, en disant : « Il a été fait à mon service. » Enfin, cette amourette s'est changée en une bonne amitié, car elle dure encore. Elle conte de plaisantes choses de cet homme, car elle dit les choses d'une manière toute particulière. « C'est, dit-elle, un gouverneur *d'eau* » *douce*. J'appelle ainsi les gouverneurs de la rivière » de Loire, car hors Saumur il n'y en a pas un qui » soit le plus fort dans sa ville (1). » A Orléans, il s'est rendu ridicule ; il y vit mesquinement, et cependant il est constant qu'il dépense plus qu'il ne devroit dépenser : il aime le grand train, et donne terriblement dans la livrée. Il n'iroit pas à Jouy, qui n'est qu'à quatre lieues de Paris, sans tous ses

(1) Madame Cornuel a tracé le portrait du marquis de Sourdis dans la lettre adressée à la comtesse de Maure, que nous avons publiée dans la première édition des Mémoires de Tallemant. Cette lettre, écrite de main de maître, fait regretter qu'on n'ait rien conservé d'une femme aussi spirituelle. Nous renvoyons nos lecteurs à la première édition : nous ne nous attachons ici qu'à donner de Tallemant un texte plus complet et plus châtié que n'étoit le premier.

mulets, son chariot et son fourgon, et je ne sais combien de gens à cheval. « Que vous voilà aise ! » lui dit un jour madame Cornuel, il me semble que » c'est Jacob et ses chameaux. » Il laisse des valets dans ses maisons jusques à la quatrième génération, et ne daigne pas faire la moindre réparation. Lui, sa femme et son fils ont tous leurs officiers séparés, et sont presque toujours ensemble. Pour revenir à Orléans, il n'y donne jamais à manger à qui que ce soit, et n'y a jamais brûlé de bougie. Il y devint amoureux d'une fille de quinze ans, car il dit qu'à vingt les esprits d'Orléans ne sont plus traitables. Il la menoit à la promenade avec d'autres fillettes de marchands, et jamais la collation ne passoit le biscuit. L'hiver, la mère de la fille s'ennuya de voir tant de gens chez elle, car il y avoit bien de la petite jeunesse qui s'y rendoit. Le marquis trouva une veuve qui lui prêta une arrière-boutique, pour y faire leurs gambades, mais à condition que chacun paieroit deux sols marqués pour le bois. M. le gouverneur avoit beau trembler, la veuve ne faisoit point allumer le fagot qu'il n'y eût nombre compétent, « car, disoit-elle, l'argent n'y suffiroit pas. » Là, il dansoit *grand Guénippe*, *la Diablesse*, etc., jouoit au *gage touché* et à *votre place me plaît :* les courtauts lui donnoient de grands coups de chapeau; et au *roi Artus*, ils lui donnoient d'une serviette mouillée par le nez. Au carnaval il alloit en masque avec un habit loué à la friperie d'Orléans. Une fois on tira un coup de pistolet dans son carrosse, et on coupa le nez à un de ses gens. Ses enfants ayant un peu maltraité à la chasse quelque jeunesse de la ville, ils les envoyèrent appeler en duel par un hobereau. Lui les fit prendre par le

prévôt des maréchaux. Le lieutenant-général, homme sage et aimé du peuple, lui dit que, s'il ne les faisoit point mettre en prison, il lui promettoit de lui faire faire toutes les satisfactions imaginables. Le marquis ne le voulut pas croire : il vouloit les faire traiter prévôtalement, et se porta partie faute d'autre. Il ne l'eut pas plus tôt fait, que le peuple s'émut, mit ces gens hors de prison hautement. « Je » lui disois, ajoutoit madame Cornuel : Depuis que » vous avez pris *l'aune*, tout le monde vous mesure » à la sienne. » Mademoiselle, quand elle escalada Orléans, en 1652, se moqua fort de lui, l'hiver suivant, d'aller en masque à la campagne avec un habit fourré, chez une dame dont il étoit amoureux. « J'écrivis sur cela à une de mes amies, disoit ma» dame Cornuel, et je l'appelois *Cupidon*. Ce Cupi» don, disois-je, n'avoit qu'une seringue pour tout » carquois. Il en bouda longuement, et, comme je » prétendois me retirer à Orléans, à cause des trou» bles, lui et sa femme l'empêchèrent, de peur que » je ne les tournasse en ridicule. » Il avoit raison le marquis, car feu La Feuillade disoit que, si elle vouloit, elle tourneroit la bataille de Rocroy en ridicule, qui étoit, disoit-il, la plus belle chose qui se soit faite depuis les Romains. Elle dit que les cornes sont comme les dents ; elles font du mal à percer, et après on en rit. Ce fut elle qui donna le nom d'*Importants* aux gens de la cabale de M. de Beaufort, parce qu'ils disoient toujours qu'ils s'en alloient pour une affaire d'*importance* (1). Elle a dit depuis

(1) Tallemant a conservé, dans les Recueils manuscrits que possède l'éditeur (voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 66), une ballade sur les *Importants*, qui ne nous paroît pas avoir été im-

que les Jansénistes étoient des *Importants spirituels*. Il n'y a pas long-temps que son mari prit la peine de se laisser mourir. Madame Pilou l'alla voir, et lui dit : « Ma mie, ne vous affligez point, votre mari » est mort bien gentiment, et bien gentiment on l'a » enterré. » Par ce *gentiment* elle vouloit dire bien chrétiennement. Toute la cour y alla.

primée. La faction du duc de Beaufort y est bien peinte : il est superflu de prévenir que la *double victoire* est la bataille de Rocroi et la prise de Thionville.

Courir jour et nuit par la rue
Sans affaires et sans dessein,
Faire aux farces le pied de grue,
Trancher du petit souverain,
Avoir des brigands à sa suite,
Contrefaire les capitans,
Et des premiers prendre la fuite,
C'est ce que font les *Importants*.

Présider dans les lieux infâmes,
Mettre en jeu son plus grand bonheur,
Médire des plus sages dames,
Loin de défendre leur honneur,
Parler en politique grave,
Ayant à peine atteint vingt ans,
En sa maison faire le brave,
C'est ce que font les *Importants*.

S'efforcer d'obscurcir la gloire
D'un prince admirable en ses faits
Qui par une double victoire
Nous rend plus puissants que jamais;
Ne pouvoir de sa renommée
Souffrir les rayons éclatants,
Et n'oser paroistre à l'armée,
C'est ce que font les *Importants*.

Fuir la vertu, suivre le vice,
Parler et rire à contretemps,
Au Roi ne rendre aucun service,
C'est ce que font les *Importants*.

CCXVI

BOUTARD.

Boutard, dont nous avons parlé dans l'historiette de Gombauld, est de Chartres; c'est un petit homme qui a un fort grand nez, mais il a la langue encore plus longue. Il disoit un jour que dans sa famille ils aiment tous à parler, et faisoit un conte d'une de ses tantes qui, étant au sermon, et voyant que le prédicateur ne pouvoit trouver le nom d'un instrument à cultiver la terre, et qu'il avoit dit plusieurs fois une...., une...., se leva enfin, et dit : «Là, là, mon » père, n'annonez point tant, c'est une pioche. — » Une pioche donc, dit le père, puisque pioche y a. »Nous l'eussions bien trouvée sans vous.» Cela me fait souvenir d'un miroitier de Châlons, qui entendoit un sot prédicateur qui, faisant le panégyrique de saint Étienne, dans l'église de ce saint, disoit : « Où met- » trons-nous ce protomartyr? A la dextre, ou à la » senestre de Dieu, etc. — Mettez-le en ma place, » s'écria le miroitier, aussi bien suis-je las d'y être; » et il s'en alla. Le chapitre de saint Étienne, par calomnie ou autrement, tint cet homme quatre ans en prison, et, pour l'en tirer, il le fallut déclarer fou.

Boutard est un homme à faire pièce aux gens. Vous avez vu la méchanceté qu'il fit à Gombauld (1). Il étoit plaisant; il n'y avoit que lui qui se divertît de l'Académie de la vicomtesse d'Auchy; il harangua

(1) Voyez l'historiette de *Gombauld*, t. IV, p. 148.

le jour du mardi-gras dès l'escalier ; feignant d'avoir rencontré quelqu'un de la compagnie, il entre dans la chambre tout en parlant, se sied sans cesser; il y avoit un gros quart d'heure qu'il haranguoit, sans qu'on s'aperçût qu'il haranguât : il traita des diverses façons de cracher; il en trouva cinquante-deux, dont il fit la démonstration aux dépens du tapis de pied de la vicomtesse (1).

Il s'étoit si bien accoutumé à prendre des lavements, qu'il n'alloit point où vous savez sans cela, ou du moins bien rarement. Il avoit un certain laquais qu'il vouloit chasser: « Ah! monsieur, lui dit ce » garçon, si vous saviez combien je vous ai épargné » d'argent, vous ne me chasseriez pas! car souvent » j'ai fait mes affaires dans votre bassin, afin que » vous crussiez que vous aviez fait quelque chose; » et, ainsi, je vous ai sauvé bien des clystères. »

Il fut secrétaire de M. de Fontenay-Mareuil (2), en l'ambassade de l'Angleterre. On l'accusoit d'avoir, là et ailleurs, fait quelques petites gaillardises : il étoit avare, et, dès qu'il vit Paris bloqué, lui qui est garçon, il se défit d'une partie de ses valets. Je trouve cela bien inhumain. Il est aujourd'hui président des trésoriers de France, à Montpellier ; c'est quelque charge nouvelle; je pense qu'il y a de la maltôte à son affaire. Il demeure, nonobstant cette charge, à Paris ; je crois qu'il cherche à la vendre.

Il contoit que la *Pecque* (3) Cornuel, c'est ainsi

(1) Voyez au tome II, page 4, quelques détails sur l'académie de la vicomtesse d'Auchy.

(2) François Du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, dont il a déjà été parlé. (Voyez l'historiette de *M. et de madame de Guémené*, p. 147 de ce volume.)

(3) Une femme ridicule et qui fait l'entendue.

qu'il l'appeloit, l'avoit voulu marier avec Marion (*mademoiselle Legendre*), et qu'elle lui avoit fait un grand dénombrement des avantages qu'il auroit. « Je lui ris au nez, disoit-il, et lui dis qu'elle oublioit » la *faveur* de M. de La Riviere. » Or, La Rivière concubinoit et concubine, je pense, encore avec elle. Elle est à cette heure comme sa ménagère, et, à Petit-Bourg (1), on l'a vue quelquefois avec un trousseau de clefs. Autrefois il y avoit un couplet qui disoit :

Il court un bruit par la ville,
Que Marion Cornuel
Voudroit bien faire un duel
Avec monsieur de Rouville ;
Qu'ils aillent chez la Sautour (2) ;
C'est là que l'on fait l'amour.

CCXVII

MADAME D'AYMET (3).

Madame d'Aymet est fille de M. de Favas, homme de qualité d'auprès de Bordeaux ; elle est veuve d'un cadet de La Force : ç'a toujours été une enragée.

(1) Le château de Petit-Bourg, auprès de Corbeil, construit par Galland, secrétaire du conseil, appartenoit alors à l'abbé de de La Rivière, favori de Gaston. Il étoit avant la révolution à la duchesse de Bourbon ; tombé dans la disgrâce de son riche propriétaire, ce beau lieu est menacé de destruction.

(2) Mère de madame de Boudarnault et de madame de Beaujeu. (T.)

(3) Jeanne de Favas, vicomtesse de Castels, épousa Pierre de Caumont, baron d'Aymet, cinquième fils du maréchal de La Force.

Du vivant de son mari, elle se mit tellement en colère contre la nourrice de sa fille (1), que cette femme tenoit alors, qu'elle lui donna un coup de pied. La nourrice pare de l'enfant, qui reçut le coup dans l'estomac, et dont la petite fille pensa mourir. Madame de Favas prit cette petite. Le mari mort, ce fut encore bien pis. Un jour, étant logée dans une maison garnie, au faubourg Saint-Germain, elle battit sa demoiselle à outrance, et, non contente de cela, elle l'enferma dans un grenier, à dessein de la revenir battre au retour de la ville. Cette fille cria, et ceux qui logeoient dans cette maison attachèrent deux échelles ensemble, et la tirèrent de là. Depuis, cette fille se revengea, et, à son tour, elle battit sa maîtresse; cela les mit si bien ensemble, qu'elles ne pouvoient plus se quitter. Elle battit tant, il y a dix ou onze ans, le seul fils qu'elle a (2), qui pouvoit alors avoir neuf ans, qu'on crut qu'il le faudroit trépaner. Quand il fut guéri, il s'enfuit chez son grand-père de La Force, où il a toujours demeuré jusqu'à la mort du bonhomme, et depuis avec le fils, car sa mère a changé de religion.

La mine de cette femme est la plus trompeuse du monde; elle paroît douce; elle est naïve avec cela.

Aux premiers troubles de Bordeaux, elle étoit chez son père. Chambret, *le soudart* (3), qui commandoit

(1) Jeanne de Caumont fut mariée, le 7 avril 1673, à Guy de Chaumont, marquis d'Orbec.

(2) Jean de Caumont, marquis d'Aymet, vicomte de Castels, mourut en 1661, sans laisser de postérité.

(3) Tallemant parle vraisemblablement ici du brave Chambret, ou Chambray, le premier mari de la maréchale de Thémines. (Voyez l'historiette de la maréchale, t. v, p. 187.)

les troupes de Bordeaux, y alla loger. Elle fit la diablesse, dit qu'il ne falloit pas souffrir un rebelle, et écrivit à la cour qu'elle supplioit la Reine de ne la mettre pas au rang des coupables, encore qu'elle fût dans une maison qui étoit ouverte aux séditieux ; et cela pensa faire piller la maison de son père. Elle étoit au carnaval à Paris, en 1651, où elle avoit bonne envie que M. de Maisons l'épousât; mais il fut assez imprudent pour laisser échapper une si grande fortune. Elle s'avisa un jour de convier bien des gens à la comédie; puis, quand la pièce fut achevée, elle fit fermer la porte de la salle, et, avec une porcelaine, alla quêter tous les hommes, qui, pour sortir, furent contraints de payer.

FIN DU TOME SIXIEME.

TABLE DU TOME SIXIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.





